BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750602

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1851

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

Coll folio 16

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1852.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1851		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 90
	——— des dépenses publiques		91 à 150
	——— du service de trésorerie		151 à 179
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1850	187 à 273
		Compte provisoire de l'exercice 1851	275 à 341
		État des opérations relatives à l'exercice 1852	343 à 346
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	347 à 355
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1850	357 à 365
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		367 à 402
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1852		403 à 414
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	419 à 459
		Amortissement des rentes	461 à 489
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	491 à 499
		Cautionnements en numéraire	501 à 507
		Rentes viagères	509 à 513
		Pensions inscrites au trésor	515 à 521
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	523 à 537
		Service départemental	539 à 555
		Service colonial	557 à 574
		Services financiers en Algérie	575 à 597
		Service des monnaies	599 à 618
		Ancien domaine extraordinaire	619 à 624
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	625 à 639
TABLE DÉTAILLÉE des matières			641 à 649

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Pouvoir législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou le passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des rentes viagères.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières,* présente par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;

Compte général de l'administration des finances;

Rapport au Gouvernement et Déclaration générale de la Cour des comptes;

Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1851.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1851, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1851 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1851.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à		300,469,438f 98c
Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1851, se sont élevées à 7,362,928,132 fr. 65 cent., savoir :		
Recettes sur les produits des budgets	1,368,284,343f 10c	
Recettes sur les services spéciaux	55,916,680 91	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	76,653,602 58	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,535,126,247 45	
Idem de ses créances actives	53,033,952 28	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,273,913,306 33	
TOTAL de la recette	7,362,928,132 65	7,362,928,132 65
Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de		7,663,397,571 63
Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,460,509,310 fr. 39 cent., savoir :		
Dépenses des budgets	1,467,201,067f 11c	
Dépenses sur les services spéciaux	58,243,162 35	
Dépenses en augmentation des découverts du trésor	2,358 94	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.)	75,349,502 90	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	3,535,817,829 99	
Idem de ses créances actives	54,914,229 04	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,268,981,160 06	
TOTAL de la dépense	7,460,509,310 39	7,460,509,310f 39c
En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1851, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs		202,888,261 24
On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi		7,663,397,571 63

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1850.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1851, sur les contributions et revenus de l'exercice 1850, s'élevaient à..... 84,121,231f 46c

Pendant l'année 1851, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 4,222,539 fr. 93 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 9,822,737 fr. 93 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de.. 5,600,198 00

RESTE..... 78,521,033 46

Les recouvrements effectués pendant l'année 1851 n'ayant été que de..... 69,180,397 03

Le budget de l'exercice 1850 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de..... 9,340,636 43

EXERCICE 1851.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1851 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1851, pour une somme de. 1,277,234,900f 78c

Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à..... 1,203,193,640 25

Et au 31 décembre 1851, il restait à recouvrer..... 74,041,260 53

EXERCICE 1852.

Quelques recettes ont été faites, en 1851, sur les produits de l'exercice 1852, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 28,630 fr. 88 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les *produits ordinaires* recouvrés pendant l'année 1851 s'élèvent ensemble à une somme de 1,272,403,668 fr. 15 cent., savoir :

Exercice 1850.....	69,180,397f 03c	1,272,402,668f 16c
——— 1851.....	1,203,193,640 25	
——— 1852.....	28,630 88	

Ressources extraordinaires.

Les ressources *extraordinaires* de diverses natures appliquées aux budgets pendant l'année 1851 sont celles ci-après :

EXERCICE 1850.

Produit de la réserve de l'amortissement.....	37,941,991f 27c	
A REPORTER.....	37,941,991 27	1,272,402,668 16

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

REPORT.....	37,941,991f 27c	1,272,402,668f 16c
Produit de la négociation des rentes 3 et 5 p. o/o provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	8,935,011 44	
	46,877,002 71	

EXERCICE 1851.

Produit de la réserve de l'amortissement.....	37,407,511 63	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord.....	6,000,000 00	
Versement de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.).....	1,000,000 00	
Idem. (Prix du matériel.)*idem*.....	3,184,537 81	
ENSEMBLE.....	47,592,049 44	

RÉCAPITULATION.

Exercice 1850.....	46,877,002 71	
Exercice 1851.....	47,592,049 44	
TOTAL.....	94,469,052 15	94,469,052 15
TOTAL des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1851. (Voir pages 32 et 53.).....		1,366,871,720 31

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1850.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1850, il restait à payer au 1er janvier 1851, d'après le compte de l'année précédente... 242,518,860f 03

Ces liquidations ont éprouvé, en 1851, une réduction de... 28,584,954f 36c

Mais, de nouveaux droits ayant été liquidés pour..... 43,671 27

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de..... 28,541,283 09

Les dépenses de l'exercice 1850 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1851 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 213,977,576 94

Les payements ont eu lieu pour..... 204,112,779 64

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1850 montaient à... 9,864,797 30

EXERCICE 1851.

Les dépenses du service ordinaire liquidées pendant l'année 1851, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1851, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1,390,356,318f 23c

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,164,870,392 27

et au 31 décembre 1851 les services restant à solder par le trésor montaient à. 225,485,925 96

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

EXERCICE 1852.

Les dépenses du Pouvoir exécutif, les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1851, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1852; ces payements s'élèvent à 6,367,427 fr. 92 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux *services ordinaires* et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1851, un total de 1,375,350,599 fr. 83 cent., savoir :

Exercice 1850	204,112,779f 64c	1,375,350,599f 83c
——— 1851	1,164,870,392 27	
——— 1852	6,367,427 92	

Les *travaux extraordinaires* ont donné lieu, pendant l'année 1851, à des payements montant ensemble à 74,807,818 fr. 35 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1850	17,932,427f 70c	74,807,818 35
——— 1851	56,875,390 65	

TOTAL des payements effectués pendant l'année 1851. (Voir pages 33 et 101.) 1,450,158,418 18

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1851, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1850 (page 340 du compte des finances de l'année 1850), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 567 du même compte), d'une somme de 13,468,032 fr. 25 cent., pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1851, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842; mais les lois de crédits supplémentaires de 1851 ayant ajouté une somme de 1,330,759 fr. 93 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1851 ..... 1,330,759f 93c

En outre, pendant l'année 1851, il a été également fait dépense d'une somme de 15,711,889 francs sur les fonds généraux du budget de 1852, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1851 (voir page 346 du présent compte pour la dépense du budget de 1852, et page 574 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial), ci 15,711,889 00

ENSEMBLE 17,042,648 93

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1849, pour une somme de 21,026,034 fr. 21 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 1,412,622 fr. 79 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite à l'Assemblée législative, en lui soumettant le règlement définitif du service colonial de 1849 (article 10 de la loi des comptes de 1850), a été transportée au budget de l'exercice 1850, en accroissement de ses ressources, ci..... 1,412,622f 79c

Résultat du service des budgets pour l'année 1851.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1851, un excédant de dépense de 98,916,724 fr. 01 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Services généraux.

Recettes.	Ressources ordinaires. 1,272,402,668f 16c	1,366,871,720f 31c	
	Ressources extraordres 94,469,052 15		
Dépenses ordinaires.....		1,375,350,599 83	
Excédant de dépenses.....		8,478,879 52	
Dépenses des travaux extraordinaires.....		74,807,818 35	
Excédant de dépenses.....		83,286,697 87	83,286,697f 87c

Service colonial.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1850, 1851 et 1852.....	17,042,648f 93c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849.....	1,412,622 79	
Excédant de dépense.....	15,630,026 14	15,630,026 14
TOTAL de l'excédant de dépense sur le service des budgets. (Voir au compte de trésorerie, page 174.).....		98,916,724 01

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 16,086,137 fr. 19 cent., et les remboursements à 13,917,238 fr. 22 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1851, une recette de 13,756,884 fr. 72 cent., et une dépense de 14,174,288 fr. 44 cent.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le *service colonial,* d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 20,135,336 francs 69 centimes et à une dépense de 14,940,577 francs 49 centimes. Cette dépense s'est augmentée, en outre, de la réduction de 1,412,622 francs 79 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1850, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du *service municipal en Algérie* se résument en une recette de 5,237,597 fr. 19 cent. et en une dépense de 5,509,367 fr. 05 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le *produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie*, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'année 1851 a été de 15,425 francs, et la dépense de 62,090 francs.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France,* s'est augmentée, pendant l'année 1851, d'une somme de 1,000,028 fr. 22 cent.

Par suite des opérations et régularisations auxquelles a donné lieu l'apurement de la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé, des recettes montant à 385,300 fr. 12 cent. et des dépenses pour une somme de 1,272,087 fr. 72 cent. ont été constatées aux comptes ouverts pour cette liquidation.

Le *produit de la consolidation des bons du Trésor et des fonds des caisses d'épargne* a été porté à des comptes spéciaux destinés à retracer successivement les faits de cette consolidation, sauf application ultérieure dudit produit aux découverts du trésor, après que ces deux opérations auront été terminées. Il a été fait dépense à ces comptes spéciaux, en 1851, d'une somme de 1,329,702 fr. 29 cent., pour la réduction de la constatation provenant du montant des dépôts des caisses d'épargne qui étaient à consolider en rentes et pour les frais d'administration alloués à ces établissements.

La *liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon* a donné lieu à une dépense de 37,782 fr. 92 cent.

Les événements du mois de février 1848 ont obligé quelques comptables du trésor à effectuer des payements d'urgence, qui ont été portés provisoirement à un compte spécial de payements à régula-

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

riser. Ces payements se sont élevés à 3,449,390 fr. 47 cent.; il en a été régularisé, pendant les années 1848 et 1849, pour une somme de 2,719,490 fr. 47 cent., qui a été portée en recette au compte spécial précité; en 1851, une somme de 300,000 francs a été constatée en recette au même titre.

Enfin, la compagnie du chemin de fer du Nord, débitrice envers l'État, a remis, en payement d'une portion de sa dette, 60 millions de francs d'obligations à diverses échéances, conformément aux conventions faites avec elle. Le montant de ces obligations entrées dans le portefeuille du trésor a dû être porté en recette à un compte spécial, où il est fait dépense, pour application au budget, des obligations successivement réalisées. Les réalisations de l'année 1851 ont été de 6,000,000 francs.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	55,916,680f 91c
Dépense	58,243,162 35
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1851 (*voir* le tableau, p. 174), un excédant de dépense de	2,326,481 44

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du Trésor sur le service des budgets ne se trouvent plus atténués depuis 1849 comme ils l'avaient été les années précédentes, du montant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, qui leur avaient été primitivement affectés, attendu que, en exécution de la loi du 12 décembre 1848, le produit de cette réserve a été réuni aux ressources du budget de chaque exercice.

L'augmentation de 2,358 fr. 94 cent. que les avances et découverts du trésor ont éprouvée pendant l'année 1851, d'un remboursement de cautionnement fait à un titulaire français ayant exercé des fonctions dans les départements rétrocédés aux étrangers.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1851, les mouvements et le résultat ci-après :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds de la réserve de l'amortissement.

Il a été délivré à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui une ressource réelle et s'élevant à..... 76,653,602f 58c

D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis se sont élevées, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1850, à.....	37,941,991f 27c	75,349,502 90
Pour la réserve des six premiers mois de 1851, à.....	37,407,511 63	

En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement est de.... 1,304,099 68

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à..... 3,535,126,247 45
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de..... 3,535,817,829 99

Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de..... 691,582 54

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor remboursés à divers comparativement à ceux qui ont été émis..... 37,969,889f 69c
Augmentation des autres créances passives de l'administration des finances. 37,278,307 15

TOTAL, comme ci-dessus, des diminutions de l'année 1851.... 691,582 54

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 26,818,595 fr. 68 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.. 53,033,952f 28c

Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 26,814,174 fr. 69 cent. pour la même opération intermédiaire, ayant été de..... 54,914,229 04

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 1,880,276 76

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1851.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1851, à.....		300,469,438f 98c
Pendant l'année 1851, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		2,273,913,306 33
ENSEMBLE.....		2,574,382,745 31
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à.....	2,268,981,160f 06c	
Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1852, est de.....	202,888,261 24	
		2,471,869,421 30
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1851, une diminution (*voir* le tableau, page 175) de.....		102,513,324 01

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1851.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1851, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.....	//	98,916,724f 01c
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor; remboursement de cautionnements à des titulaires français dans les départements rétrocédés à l'étranger.....	//	2,358 94
Excédant des bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement sur ceux qui ont été consolidés.....	1,304,099f 68c	//
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	//	2,326,481 44
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des remboursements sur les émissions.).....	//	37,969,889 69
Augmentation des créances passives de l'administration des finances.....	37,278,307 15	//
Augmentation des créances actives.....	//	1,880,276 76
Diminution de l'encaisse des comptables.....	102,513,324 01	//
	141,095,730 84	141,095,730 84

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1851. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

TABLEAU général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1851.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1851.

Numéraire	113,049,708f 31c	266,745,570f 61c	300,469,438f
Effets à recevoir	153,695,862 30		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		33,723,868 37	

RECETTE.

		DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1851.	DROITS constatés pendant l'année 1851.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1851.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1850.						
Contributions directes		50,606,263f 01c	"	1,118f 50c	50,605,144f 51c	"
Produit des domaines		2,102,813 15	"	379,609 25	303,799 86	1,419,404f
Produits des forêts et de la pêche		3,181,463 25	"	1,599,596 93	551,804 88	1,030,061
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	8,585,941 20	"	4,778,930 52	1,000,563 17	2,806,447
	Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,213,856 53	"	"	3,213,856 53	"
	Douanes et sels	10,000 00	"	714 45	9,285 55	"
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	7,846,444 79	544,407f 60c	"	4,468,135 34	3,922,717
	Produits des postes	676,004 24	42,348 31	"	716,462 75	1,889
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de main-morte	449,796 01	"	999 40	448,796 61	"
	Produits universitaires	7,587 23	4,639 01	"	12,226 24	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	2,990,188 25	"	2,990,188 25	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	628,230 37	"	628,230 37	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	12,726 39	"	62,726 39	"
Produits divers		7,391,062 05	"	3,061,768 88	4,169,176 58	160,116
		84,121,231 46	4,222,539 93	9,822,737 93	69,180,397 03	9,340,636
			5,600,198f 00c			
Ressources extraordinaires.	Produit de la réserve de l'amortissement	37,941,991 27	"	"	37,941,991 27	"
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"
	Obligations du chemin de fer de Rouen escomptées par la caisse des dépôts et consignations	"	"	"	"	"
	Produit de la négociation des rentes 3 et 5 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon. (Loi du 18 mai 1850.)	8,935,011 44	"	"	8,935,011 44	"
		46,877,002 71	"	"	46,877,002 71	"
			"			
TOTAL général		130,998,234 17	4,222,539 93	9,822,737 93	116,057,399 74	9,340,636
			5,600,198f 00c			

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1851.	DROITS constatés pendant l'année 1851.	ANNULATIONS de droits constatés antérieurement à 1851.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1850.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Dette publique.	Dette consolidée	16,791,093f 26c	"	7,145f 00c	10,712,389f 53c	6,071,558f 73c
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	495 00	"	"	495 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,854,065 78	"	"	6,333,760 78	520,305 00
	Intérêts de la dette flottante	9,681,393 60	"	19,057 59	9,662,336 01	"
	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	25,000 00	"	"	25,000 00	"
	Rentes viagères	842,223 82	"	178,879 56	663,344 26	"
	Pensions	13,581,922 45	"	1,388,557 01	12,193,080 44	285 00
Dotations	Assemblée nationale	635,000 00	"	6,903 44	628,096 56	"
	Pouvoir exécutif	4,000 00	"	"	4,000 00	"
Dépenses générales des services publics.	Justice	2,161,504 08	"	145,017 25	2,004,557 19	11,929 64
	Affaires étrangères	2,700,984 02	43,671f 27c	"	2,707,959 24	36,696 05
	Instruction publique et cultes — Instruction publique	7,756,180 63	"	394,073 02	7,251,268 12	110,839 49
	Instruction publique et cultes — Cultes	10,948,341 50	"	109,011 95	10,660,802 39	178,527 16
	Intérieur	40,311,700 58	"	9,109,228 10	31,047,493 58	154,978 90
	Agriculture et commerce	6,226,611 97	"	1,364,635 06	4,816,176 65	45,800 26
	Travaux publics	14,949,241 54	"	350,879 55	14,473,049 41	125,312 58
	Guerre	44,485,761 31	"	9,890,191 22	32,253,372 96	2,342,197 13
	Marine	23,319,805 70	"	3,121,490 78	20,063,317 13	134,997 79
	Finances	2,442,210 52	"	130,457 58	2,311,105 96	646 98
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.		18,207,749 06	"	1,671,363 20	16,437,485 77	98,900 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		20,593,575 21	"	698,064 05	19,863,688 66	31,822 50
		242,518,860 03	43,671 27	28,584,954 36	204,112,779 64	9,864,797 30
			28,541,283f 09c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Instruction publique et cultes. (Dépenses des cultes.)		243,338 70	"	1,156 85	179,935 33	62,246 52
Travaux publics		16,564,091 30	"	182,147 86	15,987,893 32	394,050 12
Guerre		1,054,213 19	"	100,074 97	951,863 81	2,274 41
Marine		868,635 26	"	19,152 06	812,735 24	36,747 96
		18,730,278 45	"	302,531 74	17,932,427 70	495,319 01
			302,531f 74c			
TOTAL GÉNÉRAL		261,249,138 48	43,671 27	28,887,486 10	222,045,207 34	10,360,116 31
			28,843,814f 83c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Suite du *Tableau général des opérations* [illegible] *Administration des finances, pendant l'année 1851.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

		DROITS constatés pendant l'année 1851.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 18[illegible] sur les droits consta[illegible]
EXERCICE 1851.				
Contributions directes		412,225,346f 75c	366,766,628f 58c	45,458,718 [illegible]
Produit des domaines		10,870,817 32	8,669,943 25	2,200,874 [illegible]
Produits des forêts et de la pêche		29,017,731 92	26,233,245 89	2,784,486 [illegible]
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	243,339,847 50	234,811,118 30	8,528,729 [illegible]
	Douanes et sels	147,834,671 36	147,824,671 36	10,000 [illegible]
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	318,985,606 18	311,794,991 28	7,190,614 [illegible]
	Produit des postes	44,246,956 01	43,622,956 01	624 000 [illegible]
Divers revenus	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,131,266 53	2,880,292 52	250,974 [illegible]
	Produits universitaires	2,019,271 00	2,019,247 00	24 [illegible]
	Produits éventuels affectés au service départemental	11,184,100 19	12,184,100 19	"
	Produits et revenus de l'Algérie	11,983,235 12	11,983,235 12	"
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 [illegible]
Produits divers		41,346,050 90	34,403,210 75	6,942,840 [illegible]
		1,277,234,900 78	1,203,193,640 25	74,041,260 [illegible]
RESSOURCES SPÉCIALES.				
Produit de la réserve de l'amortissement		76,053,587 63	37,407,511 63	38,646,076 [illegible]
Remboursement fait par la compagnie du chemin du Nord. (Obligations échues en 1851.)		6,000,000 00	6,000,000 00	"
Versements de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)		1,000,000 00	1,000,000 00	"
——— (Prix du matériel.) (Loi du 13 mai 1851.)		3,184,537 81	3,184,537 81	"
Remboursement à faire par la compagnie d'Avignon à Marseille		1,000,000 00	"	1,000,000 [illegible]
		87,238,125 44	47,592,049 44	39,646,076 [illegible]
TOTAL de l'exercice 1851		1,364,473,026 22	1,250,785,689 69	113,687,336 [illegible]
EXERCICE 1852.				
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)		38,630 88	28,630 88	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS constatés pendant l'année 1851.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1852 sur les droits constatés.
EXERCICE 1851. SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	Dette consolidée	241,805,891f 00c	228,427,384f 87c	13,378,506f 13c
	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	8,959,805 00	495 00
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,170,263 23	181,134 23	6,989,129 00
	Intérêts de la dette flottante	22,600,000 00	9,239,286 16	13,360,713 84
	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00
	Rentes viagères	1,800,000 00	922,333 44	877,666 56
	Pensions	43,911,999 20	31,458,628 60	12,453,370 60
Dotations	Assemblée nationale	7,196,368 53	7,060,000 00	136,368 53
	Pouvoir exécutif	1,198,000 00	1,194,000 00	4,000 00
Dépenses générales des services publics.	Justice	27,291,789 79	25,175,053 03	2,116,736 76
	Affaires étrangères	8,672,709 43	6,555,194 88	2,117,514 55
	Instruction publique et cultes. — Instruction publique	22,459,873 38	16,086,439 19	6,373,434 19
	Instruction publique et cultes. — Cultes	42,184,165 94	31,243,635 36	10,940,530 58
	Intérieur	133,124,947 84	94,777,250 99	38,347,696 85
	Agriculture et commerce	19,764,002 24	13,078,330 50	6,685,671 74
	Travaux publics	65,023,683 94	52,588,775 28	12,434,908 66
	Guerre	315,353,961 71	276,561,000 02	38,792,961 69
	Marine	80,624,661 20	59,909,638 54	20,715,022 66
	Finances	33,373,963 38	30,978,502 44	2,395,460 94
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		150,199,168 33	132,421,609 66	17,777,558 67
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		92,794,705 09	73,231,526 08	19,563,179 01
		1,390,356,318 23	1,164,870,392 27	225,485,925 96
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Instruction publique et cultes. (Dépenses des cultes.)		250,000f 00c	219,480f 00c	30,520f 00c
Travaux publics		66,602,790 22	50,117,679 96	16,485,110 26
Guerre		4,310,000 00	3,409,874 66	900,125 34
Marine		4,102,280 54	3,128,356 03	973,924 51
		75,265,070 76	56,875,390 65	18,389,680 11
TOTAL de l'exercice 1851		1,465,621,388 99	1,221,745,782 92	243,875,606 07
EXERCICE 1852.				
Pouvoir exécutif		50,000f 00c	50,000f 00c	"
Ministère de la guerre		5,231,074 34	5,231,074 34	"
——— de la marine		252,177 22	252,177 22	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		834,176 36	834,176 36	"
TOTAL de l'exercice 1852		6,367,427 92	6,367,427 92	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1851.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	1,412,622

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	16,086,137
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental	13,756,888
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	20,135,336
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	5,237,597
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	15,425
——— sur payements d'urgence pour dépenses à régulariser	300;000
Liquidation de l'ancien domaine privé	385,300
	55,916,680

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			76,653,602f 58c	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la banque de France..... 202,000,000f 00c	342,817,056f 00c		
	——— à divers..... 140,817,056 00			
	Émission de traites et mandats	187,498,250 41	3,535,126,247 45	3,664,813,802
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	436,697,027 78		
	——— pour le compte des correspondants du trésor	1,334,179,651 69		
	——— des comptables des finances..	1,233,934,261 57		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			53,033,952 28	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,273,913,306
				5,938,727,108

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1850.....	972,601f 90c	17,042,648f 93c
	——— 1851.....	358,158 03	
	——— 1852.....	15,711,889 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	13,917,238 22
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	14,174,288 44
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	14,940,577 49
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	5,509,367 05
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	62,090 00
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,000,028 22
Payements pour le compte de la liquidation de l'ancienne liste civile	1,260,087 72
——— de l'ancien domaine privé	12,000 00
Liquidation de la reprise par l'Etat du chemin de fer de Paris à Lyon	37,782 92
Compagnie du chemin de fer du Nord, S/C d'obligations à réaliser	6,000,000 00
Dépenses à divers titres constatées au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	1,329,702 29
	58,243,162 35

Dépenses en augmentation des découverts du Trésor.

Remboursement de cautionnements à des titulaires français des départements rétrocédés	2,358 94

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes				75,349,502f 90c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor.	remis à la banque de France.... 202,000,000f 00c	380,786,945 69		
		——— aux caisses d'épargne.... 516 89			
		——— à divers..... 178,786,428 80			
	Remboursements de traites et mandats		194,159,877 52	3,535,817,829 99	3,666,081,561 93
	——— de fonds particuliers des comptables des finances.....		447,619,180 30		
	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor		1,282,921,069 08		
	——— des correspondants des comptables des finances.		1,230,330,757 40		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				54,914,229 04	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,268,981,160 06
					5,935,062,721 99

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.

Numéraire	91,266,742f 18c	199,432,584f 51c	202,888,261f 24c
Effets à recevoir	108,165,842 33		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		3,455,676 73	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1851.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1851.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1850	116,057,399f 74c	1,366,871,720f
	—— 1851	1,250,785,689 69	
	—— 1852	28,630 88	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			1,412,622
Services spéciaux			55,916,680
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	76,653,602 58	5,938,727,108
	Recettes en augmentation des créances passives	3,535,126,247f 45c	3,588,160,199 73
	—— en atténuation des créances actives	53,033,952 28	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	2,273,913,306 33	
	Total de la recette		7,362,928,132
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1851			300,469,438
	Total général		7,663,397,571

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1850	222,045,207f 34c	1,450,158,418f 18c
	—— 1851	1,221,745,782 92	
	—— 1852	6,367,427 92	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé des dépenses de ce service			17,042,648 93
Services spéciaux			58,243,162 35
Dépenses en augmentation des découverts du Trésor			2,358 94
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	75,349,502f 90c	5,935,062,721 99
	Payements en atténuation des créances passives	3,535,817,829f 99c	3,590,732,059 03
	—— en augmentation de créances actives	54,914,229 04	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances	2,268,981,160 06	
	Total de la dépense		7,460,509,310 39
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1852			202,888,261 24
	Total général		7,663,397,571 63

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes par l'Administration des finances*, pendant l'année 1851.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1850.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	50,605,144f 51c	"	"	"	"	"	50,605,144f 51c
Enregistrement, timbre et domaines	1,531,064f 87c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	226,701f 84c	1,304,363 03
Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,213,856 53	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,213,856 53
Produits des forêts et de la pêche	476,840 41	"	"	"	"	74,965 97	"	"	"	"	1 50	551,804 88
Douanes et sels	"	9,285f 55c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9,285 55
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	4,468,135f 34c	"	"	"	"	"	"	"	"	4,468,135 34
Produits de postes	"	"	"	660,390f	"	"	"	"	"	56,072f 50c	"	716,462 75
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	448,796 61	"	"	"	"	"	448,796 61
Produits universitaires	"	"	"	"	"	12,226 24	"	"	"	82,137 00	82,137 00	12,226 24
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,990,188 25	"	2,990,188 25
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	781,330f 24c	442 96	153,542 83	628,230 37
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	62,726 39	"	62,726 39
Produits divers	"	"	806,249 23	68	"	1,284,054 36	63,415f 48c	59,346f 32c	9,880 52	4,274,536 09	2,328,373 60	4,169,176 58
Ressources extraordinaires. — Produit de la consolidation en rentes des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	37,941,991 27	"	"	"	"	37,941,991 27
Ressources extraordinaires. — Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	8,935,011 44	"	"	"	"	8,935,011 44
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,412,622 79	"	1,412,622 79
EXERCICE 1851.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	366,766,628 58	"	"	"	"	"	366,766,628 58
Enregistrement, timbre et domaines	243,417,870 58	"	"	"	"	"	"	"	"	66,218 82	3,027 85	243,481,061 55
Produits des forêts et de la pêche	5,165,290 76	"	"	"	"	21,067,955 13	"	"	"	"	"	26,233,245 89
Douanes et sels	"	147,824,671 36	"	"	"	"	"	"	"	"	"	147,824,671 36
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	311,795,876 59	"	"	"	"	"	"	"	885 31	311,794,991 28
Produits des postes	"	"	"	43,607,534	"	"	"	15,421 53	"	"	"	43,622,956 01
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	"	"	"	"	"	2,880,292 52	"	"	"	"	"	2,880,292 52
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,018,791 00	"	"	456 00	"	"	2,019,247 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	11,184,100 19	"	11,184,100 19
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	11,985,666 71	"	2,431 59	11,983,235 12
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Produits divers	477 49	173,658 55	12,377,136 80	8,101	1,563,696f 75c	7,966,866 52	11,255,873 88	743,543 45	2,434,173 79	5,797,670 81	7,917,989 14	34,403,210 75
Ressources spéciales. — Produit de la consolidation en rentes des bons du Trésor formant la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	37,407,511 63	"	"	"	"	37,407,511 63
Ressources spéciales. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1850.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00
Ressources spéciales. — Versements de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Ressources spéciales. — Versements de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest. (Prix du matériel.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,184,537 81	"	3,184,537 81
EXERCICE 1852.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	28,630 88	"	"	"	"	"	"	"	"	28,630 88
A REPORTER	253,805,400 64	148,007,615 46	329,476,028 84	44,276,094	1,563,696 75	453,125,721 44	95,603,803 70	818,311 30	15,211,507 26	37,111,253 61	10,715,090 66	1,368,284,343 10

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1851.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	253,805,400f 64c	148,007,615f 46c	329,476,028f 84c	44,276,094f	1,563,696f 75c	453,125,721f 44c	95,603,803f 70c	818,311f 30c	15,211,507f 26c	37,111,253f 61c	10,715,090f 66c	1,368,284,343f 10c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	11,670,407 72	4,251,748 84	"	126,100 00	37,880 63	"	16,086,137 19
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	13,759,192 29	"	"	"	6,070 37	8,377 94	13,756,884 72
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,212,595 47	77,258 78	20,135,336 69
Recettes effectuées pour le service municipal de Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	5,236,000 50	1,596 69	"	5,237,597 19
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	15,425 00	"	"	15,425 00
Régularisation de payements d'urgence pour dépenses extraordinaires	"	"	"	"	"	"	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00
Liquidation de l'ancien domaine privé	"	"	"	"	"	"	"	"	"	385,300 12	"	385,300 12
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	76,653,602 58	"	"	"	"	76,653,602 58
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	202,000,000 00	"	"	"	"	202,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à divers	"	"	"	"	"	"	140,817,056 00	"	"	"	"	140,817,056 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	106,393,969 08	59,539,818 69	298,696 89	6,095,912 46	15,180,739 67	10,886 38	187,498,250 41
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	5,217 93	53,523 58	1,433,731 06	"	13,018,752 64	422,146,219 29	"	16,319 56	1,786 05	21,477 67	"	436,697,027 78
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,486,067 83	38,398,076 70	22,008,037 55	55,192,297	634,403,414 60	226,884,566 48	261,520,136 09	1,331,918 94	16,142,952 62	76,815,883 42	1,003,700 04	1,334,179,651 69
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,231,666,280 86	"	1,707,285 11	560,495 60	200 00	"	1,233,934,261 57
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	487,899 53	34,099,413 38	2,630,618 15	303,911	"	9,214,839 67	3,418,639 35	1,877,777 48	923,660 09	145,107 48	67,914 08	53,033,952 28
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	1,510,273 74	17,237,635 85	7,309,198 70	16,546,833	529,324 00	777,514,793 70	669,757,939 60	697,449,694 84	77,660,863 89	8,399,240 21	2,491 20	2,273,913,306 33
TOTAL des Recettes	258,294,859 67	237,796,264 97	362,857,614 30	116,319,136	649,515,187 99	3,252,375,990 53	1,513,862,744 85	703,500,004 12	121,974,703 47	158,317,345 34	11,885,719 08	7,362,928,132 65
										146,431,626f 26c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1850. — SERVICE ORDINAIRE.												
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	635,000f 00c	"	"	"	6,903f 44c	628,096f 56c
Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	4,000 00	"	"	"	"	4,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	7,419,596 03	3,258,277f 50c	11,924f 00c	23,143f 50c	551 50	10,712,389 53
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	495 00	"	"	"	"	495 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	756,726 28	5,547,358 06	20,747 81	"	71 37	6,333,760 78
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,390,151f 43c	31,745 34	"	"	8,264,106 11	23,666 87	9,662,336 01
Douaire de Madame la Duchesse d'Orléans	"	"	"	"	"	"	25,000 00	"	"	"	"	25,000 00
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	572,015 25	91,261 01	80 00	46,111 13	46,123 13	663,344 26
Pensions	"	"	"	"	"	"	4,237,487 47	8,762,600 21	52,393 51	108,553 12	967,953 87	12,193,080 44
Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"	188,248 92	1,779,053 38	75,401 81	7,670 95	45,817 87	2,004,557 19
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	2,679,769 59	"	"	40,788 40	12,598 75	2,707,959 24
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	716,532 55	6,524,224 90	29,567 33	27,471 98	46,528 64	7,251,268 12
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses des cultes	"	"	"	"	"	"	312,972 85	10,289,926 27	79,039 30	2,846 87	23,982 90	10,660,802 39
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	4,389,891 80	26,482,164 88	"	297,793 52	122,356 62	31,047,493 58
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	1,764,289 47	3,112,284 44	"	3,819 37	64,216 63	4,816,176 65
——— des travaux publics	"	"	17,671f 02c	"	"	"	4,218,195 70	10,300,121 63	"	46,216 60	109,155 54	14,473,049 41
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	10,823,187 39	17,061,026 73	6,363,854 73	7,858,397 71	9,853,093 60	32,253,372 96
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	5,995,268 85	14,061,061 59	71,187 39	4,583,638 95	4,647,839 65	20,063,317 13
——— des finances	320f 00c	"	"	"	"	1,638,696 73	486,768 84	154,541 22	27,077 39	17,787 52	14,085 74	2,311,105 96
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	112,486 86	589,141f 88c	837,371 60	2,873,965f	"	2,594,774 33	5,294,266 95	2,239,877 82	61,543 64	2,537,696 12	703,638 59	16,437,485 77
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	333,061 87	4,888,901 41	23,351 71	1,297,	"	14,568,689 54	951 15	46,529 33	883 24	1,338 05	1,315 25	19,863,688 66
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	173,035 33	"	6,900 00	"	179,935 33
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	2,955,356 49	12,874,438 55	"	226,494 48	68,396 20	15,987,893 32
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	79,918 81	887,906 25	"	6,128 75	22,090 00	951,863 81
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	68,357 50	675,592 68	"	86,421 41	17,636 35	812,735 24
EXERCICE 1851. — SERVICE ORDINAIRE.												
Assemblée nationale	"	"	"	"	"	"	7,060,000 00	"	"	"	"	7,060,000 00
Pouvoir exécutif	"	"	"	"	"	"	1,194,000 00	"	"	"	"	1,194,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	155,216,444 37	73,144,745 50	66,195 00	"	"	228,427,384 87
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	64,545,864 00	"	"	"	"	64,545,864 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	8,144,805 00	815,000 00	"	"	"	8,959,805 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	32,917 05	147,558 12	659 06	"	"	181,134 23
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	3,101,168 65	5,352,449 61	"	"	796,859 85	11,191 95	9,239,286 16
Douaire de Madame la Duchesse d'Orléans	"	"	"	"	"	"	275,000 00	"	"	"	"	275,000 00
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	702,545 52	219,707 92	80 00	"	"	922,333 44
Pensions	"	"	"	"	"	"	6,470,621 38	24,828,555 27	159,451 95	"	"	31,458,628 60
Ministère de la justice	4,939,887 11	"	"	"	"	"	3,807,440 12	15,915,054 52	511,821 92	849 36	"	25,175,053 03
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	6,555,885 83	"	"	1,422 26	2,113 21	6,555,194 88
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	5,421,690 17	10,527,500 50	140,637 10	124 87	3,513 45	16,086,439 19
——— de l'instruction publique et des cultes. ——— des cultes	"	"	"	"	"	"	712,946 43	30,227,073 77	303,615 16	"	"	31,243,635 36
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	15,946,392 99	78,850,142 64	"	3,592 82	22,877 46	94,777,250 99
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	5,754,787 02	7,350,545 18	"	62 03	27,063 73	13,078,330 50
——— des travaux publics	"	"	300,104 97	"	"	"	11,554,448 43	40,723,339 17	"	10,882 71	"	52,588,775 28
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	52,895,849 82	167,711,957 59	55,932,871 38	5,308,051 86	5,287,730 63	276,561,000 02
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	10,563,497 42	47,490,280 96	655,982 68	4,148,980 68	2,949,103 20	59,909,638 54
——— des finances	30,168 00	136,224 40	10,871 45	35,445	"	5,916,710 00	22,261,864 49	2,044,749 76	560,691 98	4,162 13	22,385 24	30,978,502 44
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,214,247 55	24,318,413 92	39,257,515 59	26,324,398	"	8,800,402 53	12,343,430 75	10,186,209 59	966,838 77	12,291 15	2,138 95	132,421,609 66
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,406,442 87	25,402,260 47	1,198,676 96	17,508	"	42,269,254 00	30,064 81	314,123 41	553,964 57	39,310 07	79 45	73,231,526 08
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	219,480 00	"	"	"	219,480 00
——— des travaux publics	"	"	"	"	"	"	9,590,408 23	40,524,871 89	"	2,399 84	"	50,117,679 96
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	103,139 96	3,366,734 70	"	"	60,000 00	3,409,874 66
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	142,507 75	2,902,800 56	"	120,270 25	37,222 53	3,128,356 03
A REPORTER	19,036,614 26	55,334,942 08	41,645,563 30	29,252,615	"	80,279,847 21	460,335,043 38	681,831,712 83	66,655,509 72	34,642,584 42	25,223,442 31	1,443,790,990 26

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
Report d'autre part.....	19,036,614f 26c	55,334,942f 08c	41,645,563f 30c	29,252,615f 37	"	80,279,847f 21c	460,335,043f 38c	681,831,712f 83c	66,655,509f 72c	34,642,584f 42c	25,223,442f 31c	1,443,790,990f 26c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1852.												
Pouvoir exécutif.....	"	"	"	"	"	"	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	933,597 89	1,732,008 08	565,468 37	2,000,000 00	"	5,231,074 34
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	217,488 00	297,744 02	"	1,161,924 50	1,424,979 30	252,177 22
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	834,176 36	"	"	"	"	"	834,176 36
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod^t brut des monnaies. Exercice 1850.....	"	"	"	"	87,195f 73c	"	"	"	"	88,097 95	175,293 68	"
——— Exercice 1851.....	"	"	"	"	1,325,139 92	"	"	"	"	10,583 20	1,335,723 12	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service..... Exer^ces 1850. 972,001f 90c; ——— 1851. 358,158 03; ——— 1852. 15,711,889 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,042,648 93	"	17,042,648 93
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	2,260,679 75	11,590,128 76	62,929 71	3,500 00	"	13,917,238 22
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,174,288 44	"	14,174,288 44
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	15,060,544 36	119,966 87	14,940,577 49
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	5,509,367 05	"	"	5,509,367 05
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	62,090 00	"	"	62,090 00
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,000,028 22	"	"	"	"	1,000,028 22
Payements pour le *C/* de l'ancien domaine privé.....	"	"	"	"	"	"	12,000 00	"	"	"	"	12,000 00
Payements pour le *C/* de la liquidation de l'ancienne liste civile.....	"	"	"	"	"	"	369,191 90	"	"	890,895 82	"	1,260,087 72
Dépenses à divers titres constatées au compte de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,331,153 92	1,451 63	1,329,702 29
Liquidation de la reprise par l'état du chemin de fer de Paris à Lyon.....	"	"	"	"	"	"	37,782 92	"	"	"	"	37,782 92
Compagnie du chemin de fer du Nord *S/C* d'obligations à réaliser.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00
DÉPENSES EN AUGMENTATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Remboursement de cautionnements à des titulaires français des départements rétrocédés.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,358 94	"	2,358 94
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	75,349,502 90	"	"	"	"	75,349,502 90
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	202,000,000 00	"	"	"	"	202,000,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.....	"	"	"	"	"	"	516 89	"	"	"	"	516 89
Remboursement de bons du Trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	178,786,428 80	"	"	"	"	178,786,428 80
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	16,215,501 70	172,434,070 97	160,518 31	5,349,786 54	"	"	194,159,877 52
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	4,380 86	65,961 58	1,184,478 12	"	12,817,566 44	432,084,408 22	"	2,468 65	3,953 68	1,465,962 75	10,000 00	447,619,180 30
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.	1,679,599 74	36,509,351 37	20,573,378 75	53,207,856 6	59,522,686 99	237,448,227 58	180,942,800 14	285,262 24	14,377,779 55	78,385,963 23	11,837 11	1,282,921,069 08
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,228,152,373 15	"	1,707,021 78	471,362 47	"	"	1,230,330,757 40
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	517,752 80	34,424,842 46	2,615,310 04	83,809 6	"	9,244,392 54	774,000 00	2,210,067 08	2,914,352 84	5,709,555 10	3,579,853 48	54,914,229 04
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	237,061,468 22	111,720,057 98	297,453,251 67	33,809,021 6	690,854 56	1,245,617,571 73	314,135,939 69	2,646,302 26	25,502,580 07	3,719,579 80	3,375,467 60	2,268,981,160 06
Total des payements.....	258,299,815 88	238,055,155 47	363,471,981 88	116,353,303 3	574,443,443 64	3,249,876,498 49	1,589,639,071 45	702,463,234 01	121,475,180 00	181,689,641 36	35,258,015 10	7,460,509,310 39
										146,431,626f 26c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1851.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1851.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1851.	TOTAL au 31 décembre 1851. (Voir page 33.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1852.	TOTAL au 31 décembre 1851. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	247,509f 57c	258,294,859f 67c	258,542,369f 24c	258,299,815f 88c	242,553f 36c	258,542,369f 24c
——— des douanes et sels	5,850,570 37	237,796,264 97	243,646,835 34	238,055,155 47	5,591,679 87	243,646,835 34
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	2,468,843 37	362,857,614 30	365,326,457 67	363,471,981 88	1,854,475 79	365,326,457 67
Directeurs des postes	1,093,357 16	116,319,136 49	117,412,493 65	116,353,303 31	1,059,190 34	117,412,493 65
——— de la fabrication des monnaies	33,799,455 60	649,515,187 99	683,314,643 59	674,443,443 64	8,871,199 95	683,314,643 59
Receveurs généraux des finances	19,199,114 89	3,252,375,990 53	3,271,575,105 42	3,249,876,498 49	21,698,606 93	3,271,575,105 42
Caissier payeur central du trésor public	209,131,657 53	1,513,862,744 85	1,722,994,402 38	1,589,639,071 45	133,355,330 93	1,722,994,402 38
Payeurs du Trésor public	3,691,841 00	703,500,004 12	707,191,845 12	702,463,234 01	4,728,611 11	707,191,845 12
Comptables des finances en Algérie	24,987,089 49	121,974,703 47	146,961,792 96	121,475,180 00	25,486,612 96	146,961,792 96
Agent responsable des virements de comptes	"	146,431,626 26	146,431,626 26	146,431,626 26	"	146,431,626 26
	300,469,438 98	7,362,928,132 65	7,663,397,571 63	7,460,509,310 39	202,888,261 24	7,663,397,571 63

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1850 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1851, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1851, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1852, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1851, en distinguant les opérations de l'année 1851, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte.

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1850 et 1851;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1851.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1850, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1850 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1851, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1850.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1850, se sont élevés à 1,433,860,030 fr. 21 c., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	432,931,271f 28c	1,298,783,524f 20c
	Produits des domaines	10,471,144 46	
	Produits des forêts et de la pêche	33,888,101 50	
	Impôts et revenus indirects	754,538,793 25	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,980 98	
	Produits universitaires	2,593,464 35	
	Produits éventuels affectés au service départemental	14,741,966 12	
	Produits et revenus de l'Algérie	13,478,898 13	
	Produit de la rente de l'Inde	1,062,726 39	
	Produits divers	31,927,177 74	
Ressources extraordinaires			135,076,506 01
TOTAL			1,433,860,030 21

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1851	1,308,461,994 04	
Pendant l'année 1851	116,057,399 74	
		1,424,519,393 78
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1850		9,340,636 43

Contributions et Revenus de l'Exercice 1851.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1851, jusqu'au 31 décembre 1851, montent à 1,364,503,536 fr. 77 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	412,225,346f 75c	1,277,265,411f 33c
	Produits des domaines	10,870,817 32	
	Produits des forêts et de la pêche	29,017,731 92	
	Impôts et revenus indirects	754,437,591 60	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,131,266 53	
	Produits universitaires	2,019,271 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	11,184,100 19	
	Produits et revenus de l'Algérie	11,983,235 12	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	41,346,050 90	
Ressources spéciales			87,238,125 44
TOTAL			1,364,503,536 77

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1851	30,510f 55c	1,250,816,200 24
Pendant l'année 1851	1,250,785,689 69	
Et, au 31 décembre 1851, il restait à recouvrer celle de		113,687,336 53

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1852.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1851, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1852, ont été de 28,630 fr. 88 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1851.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1851 se sont élevés à 1,366,871,720 fr. 31 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.
Contributions directes	50,605,144f 51c	366,766,628f 58c	"
Produits des domaines	303,799 86	8,669,943 25	"
Produits des forêts et de la pêche	551,804 88	26,233,245 89	"
Impôts et revenus indirects	9,408,303 34	738,053,736 95	28,630f 88c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	448,796 61	2,880,292 52	"
Produits universitaires	12,226 24	2,019,247 00	"
Produits éventuels affectés au service départemental	2,990,188 25	11,184,100 19	"
Produits et revenus de l'Algérie	628,230 37	11,983,235 12	"
Produit de la rente de l'Inde	62,726 39	1,000,000 00	"
Produits divers	4,169,176 58	34,403,210 75	"
	69,180,397 03	1,203,193,640 25	28,630 88
Ressources extraordinaires	46,877,002 71	47,592,049 44	"
	116,057,399 74	1,250,785,689 69	28,630 88

TOTAL..... 1,366,871,720 31

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1851 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er Janvier 1852.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1851. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	PENDANT l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1852 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1850.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
56 et 58	Contributions directes	432,932,389f 78c	"	1,118f 50c	432,931,271f 28c	382,326,126f 77c	50,605,144f 51c	432,931,271f 28c	"	
60 et 62	Enregistrement, timbre et domaines	258,600,040 77	"	5,158,539 77	253,441,501 00	247,911,286 42	1,304,363 03	249,215,649 45	4,225,851f 55c	
	Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,213,856 53	"	"	3,213,856 53	"	3,213,856 53	3,213,856 53	"	
64	Produits des forêts et de la pêche	35,487,698 43	"	1,599,596 93	33,888,101 50	32,306,235 18	551,804 88	32,858,040 06	1,030,061 44	
66	Douanes et sels	154,030,923 25	"	714 45	154,030,208 80	154,020,923 25	9,285 55	154,030,208 80	"	
68	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	310,236,615 74	544,407f 60c	"	310,781,023 34	302,390,170 95	4,468,135 34	306,858,306 29	3,922,717 05	
70	Postes	43,500,999 73	42,348 31	"	43,543,348 04	42,824,995 49	716,462 75	43,541,458 24	1,889 80	
72	Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de main morte	3,150,980 38	"	999 40	3,149,980 98	2,701,184 37	448,796 61	3,149,980 98	"	
72	Divers revenus — Produits universitaires	2,588,825 34	4,639 01	"	2,593,464 35	2,581,238 11	12,226 24	2,593,464 35	"	
74	Divers revenus — Produits éventuels affectés au service départemental	11,751,777 87	2,990,188 25	"	14,741,966 12	11,751,777 87	2,990,188 25	14,741,966 12	"	
76 à 80	Divers revenus — Produits et revenus de l'Algérie	12,850,667 76	628,230 37	"	13,478,898 13	12,850,667 76	628,230 37	13,478,898 13	"	
74	Divers revenus — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	12,726 39	"	1,062,726 39	1,000,000 00	62,726 39	1,062,726 39	"	
82 et 84	Produits divers	34,988,946 62	"	3,061,768 88	31,927,177 74	27,597,884 57	4,169,176 58	31,767,061 15	160,116 59	
		1,304,383,722 20	4,222,539 93	9,822,737 93	1,298,783,524 20	1,220,262,490 74	69,180,397 03	1,289,442,887 77	9,340,636 43	
			5,600,198 00							
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Produit de la réserve de l'amortissement	72,962,932 07	"	"	72,962,932 07	35,020,940 80	37,941,991 27	72,962,932 07	"	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1850.)	12,000,000 00	"	"	12,000,000 00	12,000,000 00	"	12,000,000 00	"	
	Obligations du chemin de fer de Rouen escomptées par la caisse des dépôts et consignations	11,585,781 41	"	"	11,585,781 41	11,585,781 41	"	11,585,781 41	"	
	Produit de la négociation des rentes 3 et 5 pour 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	38,527,792 53	"	"	38,527,792 53	29,592,781 09	8,935,011 44	38,527,792 53	"	
		135,076,506 01	"	"	135,076,506 01	88,199,503 30	46,877,002 71	135,076,506 01	"	
			"							
	TOTAUX	1,439,460,228 21	4,222,539 93	9,822,737 93	1,433,860,030 21	1,308,461,994 04	116,057,399 74	1,424,519,393 78	9,340,636 43	
			5,600,198 00							

EXERCICE 1851.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er Janvier 1852.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1851. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	PENDANT l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1852 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1851.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
57 et 59	Contributions directes	"	412,225,346f 75c	"	412,225,346f 75	"	366,766,628f 58c	366,766,628f 58c	45,458,718f 17c	
61 et 63	Enregistrement, timbre et domaines	"	254,210,664 82	"	254,210,664 82	"	243,481,061 55	243,481,061 55	10,729,603 27	
65	Produits des forêts et de la pêche	"	29,017,731 92	"	29,017,731 92	"	26,233,245 89	26,233,245 89	2,784,486 03	
67	Douanes et sels	"	147,834,671 36	"	147,834,671 36	"	147,824,671 36	147,824,671 36	10,000 00	
69	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	30,510f 55c	318,985,606 18	"	319,016,116 73	30,510f 55c	311,794,991 28	311,825,501 83	7,190,614 90	
71	Produits des postes	"	44,246,956 01	"	44,246,956 01	"	43,622,956 01	43,622,956 01	624,000 00	
73	Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,131,266 53	"	3,131,266 53	"	2,880,292 52	2,880,292 52	250,974 01	
73	Divers revenus. — Produits universitaires	"	2,019,271 00	"	2,019,271 00	"	2,019,247 00	2,019,247 00	24 00	
75	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	11,184,100 19	"	11,184,100 19	"	11,184,100 19	11,184,100 19	"	
77 à 81	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	11,983,235 12	"	11,983,235 12	"	11,983,235 12	11,983,235 12	"	
75	Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
83 et 85	Produits divers	"	41,346,050 90	"	41,346,050 90	"	34,403,210 75	34,403,210 75	6,942,840 15	
		30,510 55	1,277,234,900 78	"	1,277,265,411 33	30,510 55	1,203,193,640 25	1,203,224,150 80	74,041,260 53	
	RESSOURCES SPÉCIALES.									
	Produit de la réserve de l'amortissement	"	76,053,587 63	"	76,053,587 63	"	37,407,511 63	37,407,511 63	38,646,076 00	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations réalisées en 1851.)	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00	6,000,000 00	"	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	
	Idem (Prix du matériel.)	"	3,184,537 81	"	3,184,537 81	"	3,184,537 81	3,184,537 81	"	
	R mboursement à faire par la compagnie d'Avignon à Marseille	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	
		"	87,238,125 44	"	87,238,125 44	"	47,592,049 44	47,592,049 44	39,646,076 00	
	TOTAL de l'exercice 1851	30,510 55	1,364,473,026 22	"	1,364,503,536 77	30,510 55	1,250,785,689 69	1,250,816,200 24	113,687,336 53	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et Restes à recouvrer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er Janvier 1852.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Droits constatés.	Opérations de l'année 1851. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	PENDANT l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1852 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1852.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
88	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	28,630f 88c	"	28,630f 88c	"	28,630f 88c	28,630f 88c	"	
					RÉCAPITULATION.					
	EXERCICE 1850	1,439,460,228f 21c	"	5,600,198f 00c	1,433,860,030f 21c	1,308,461,994f 04c	116,057,399 74	1,424,519,393 78	9,340,636f 43c	
	EXERCICE 1851	30,510 55	1,364,473,026 22	"	1,364,503,536f 77c	30,510 55	1,250,785,689 69	1,250,816,200 24	113,687,336 53	
	EXERCICE 1852	"	28,630 88	"	28,630f 88c	"	28,630 88	28,630 88	"	
			1,364,501,657 10	5,600,198 00						
	TOTAUX	1,439,490,738 76	1,358,901,459 10		2,798,392,197f 86c	1,308,492,504 59	1,366,871,720 31	2,675,364,224 90	123,027,972 96	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	284,981,730f 39c				
——— personnelle et mobilière	62,135,635 81				
——— des portes et fenêtres	36,568,157 65	382,326,126f 77c	50,605,144f 51c	432,931,271f 28c	"
——— des patentes	48,430,929 63				
Taxe de premier avertissement	814,817 80				
	432,931,271 28	382,326,126 77	50,605,144 51	432,931,271 28	"

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	160,175,148f 69c	187,404,923f 69c	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	27,229,775 26		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,658,215f 47c	60,772,431 44	97,576,806 44
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,212,260 42		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	961,050 88		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	8,021,195 94		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	12,667,078 82		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,717,852 49		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,968,098 13		
	——— pour dépenses du cadastre	566,679 29		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,009,128 82	33,449,805 05	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	14,362,454 69		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,794,056 48		
	——— de l'instruction primaire	3,309,898 77		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	974,266 29		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,601,751 49	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,601,751 48	
——— de réimpositions			151,066 98	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution foncière				284,981,730 39

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	260,182,471f 16c		
——— personnelle et mobilière	62,847,428 94		
——— des portes et fenêtres	36,680,769 17	366,766,628f 58c	45,458,718f 17c
——— des patentes	51,684,861 63		
Taxe de premier avertissement	829,815 85		
	412,225,346 75	366,766,628 58	45,458,718 17

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal	160,457,259f 55c	160,457,270f 08	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	10 53		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,687,554f 97c	62,483,914 80	99,725,201 08
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,232,008 17		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	0 37		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	11,465,750 67		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	11,767,237 48		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,701,720 91		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,135,695 09		
	——— pour dépenses du cadastre	493,947 14		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,024,782 47	33,805,316 90	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	14,357,828 63		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,895,228 76		
	——— de l'instruction primaire	3,543,135 58		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	984,341 46		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,604,572 60	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,604,572 60	
——— de réimpositions			226,824 18	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution foncière				260,182,471 16

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,328,918f 49c	41,334,831f [illegible]
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,005,913 32	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,674,205f 70c	13,170,698 11	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,473,023 11		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	211,973 46		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,771,136 91		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,784,069 18		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,632,910 05		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	623,379 70		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,766,597 88	6,006,948 46	20,800,804 [illegible]
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,158,262 16		
	——— des chemins vicinaux	1,288,171 50		
	——— de l'instruction primaire	621,608 26		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	172,308 66		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			353,289 05	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			353,289 06	
Fonds de réimpositions			916,579 32	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,135,635 [illegible]

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,263,571 00	29,255,215 [illegible]
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,991,644 20	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,908,374 52	3,515,133 23	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,164,280 18		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	442,478 53		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,643,417 50	3,039,902 04	7,312,942 [illegible]
	——— des chemins vicinaux	879,893 12		
	——— de l'instruction primaire	428,051 43		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	88,539 99		
Fonds pour décharges et non-valeurs			757,907 18	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,568,157 [illegible]

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		32,254,817 28	34,676,491 [illegible]
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,421,674 26	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,760,363 23	4,915,329 54	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,579,052 11		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	575,914 20		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,096,900 13	6,548,503 47	13,754,438 [illegible]
	——— des chemins vicinaux	1,013,314 95		
	——— de l'instruction primaire	482,412 86		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	107,779 34		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,848,096 19		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			2,290,605 08	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des patentes				48,430,929 [illegible]

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	481,940 [illegible]
	2 centimes pour frais de distribution	332,876 [illegible]
		814,817 [illegible]

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	293,153,403 [illegible]
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	139,777,867 [illegible]
	432,931,271 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,465,623f 00c	41,494,752f 89c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,029,129 89	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,688,408f 80c	13,578,777 47	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,482,582 88		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	0 09		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,535,142 26		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,602,176 35		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,611,904 78		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	658,562 31		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,774,470 04	6,096,989 37	21,352,676 05
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,172,152 05		
	——— des chemins vicinaux	1,309,751 23		
	——— de l'instruction primaire	666,595 59		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	174,020 46		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			354,654 70	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			354,654 69	
Fonds de réimpositions			967,599 82	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				62,847,428 94

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		25,403,579 00	29,417,344 39
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,013,765 39	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,770,235f 61c	3,390,385 65	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,150,024 95		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	470,125 09		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,669,243 60	3,110,931 76	7,263,424 78
	——— des chemins vicinaux	893,094 51		
	——— de l'instruction primaire	458,206 80		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	90,386 85		
Fonds pour décharges et non-valeurs			762,107 37	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				36,680,769 17

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		34,089,887 66	36,683,482 76
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,593,595 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Cent^mes pour dépenses extraordinaires des départem^ts, approuvées par des lois spéciales.	2,765,435f 81c	5,042,719 85	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,628,123 45		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	649,160 59		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,255,072 29	7,051,602 95	15,001,378 87
	——— des chemins vicinaux	1,085,012 37		
	——— de l'instruction primaire	544,329 05		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	115,945 04		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	3,051,244 20		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs. (5 centimes.)			2,907,056 07	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions départementales extraordinaires			"	
TOTAL de la contribution des patentes				51,684,861 63

Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition	490,569 42
	2 centimes pour frais de distribution	339,246 43
		829,815 85

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	268,543,419 54
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	143,681,927 21
	412,225,346 75

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	9,281,847f 41c	9,281,794f 17c	26f 62c	9,281,820f 79c	26f 62c
			d'immeubles	80,564,572 51	80,470,654 23	8,290 38	80,478,944 61	85,627 90
		Donations	en ligne directe	8,158,265 95	8,154,728 68	1,378 08	8,156,106 76	2,159 19
			entre époux	38,600 45	38,600 45	"	38,600 45	"
			en ligne collatérale	1,447,827 80	1,447,401 22	275 11	1,447,676 33	151 47
			entre personnes non parentes	927,962 51	926,154 11	1,808 40	927,962 51	"
		Successions	en ligne directe	11,799,460 21	11,797,742 45	1,717 76	11,799,460 21	"
			entre époux	5,002,500 27	5,001,337 46	1,081 19	5,002,418 65	81 62
			en ligne collatérale	20,822,793 94	20,804,297 37	3,116 29	20,807,413 66	15,380 28
			entre personnes non parentes	5,197,967 39	5,197,146 35	293 04	5,197,439 39	528 00
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,432,091 19	1,430,451 15	1,640 04	1,432,091 19	"
			Adjudications au rabais et marchés	912,404 89	912,404 89	"	912,404 89	"
			Obligations	7,692,017 10	7,691,795 67	218 68	7,692,014 35	2 75
			Cautionnements	977,695 75	977,695 75	"	977,695 75	"
			Libérations	4,597,132 83	4,597,132 83	"	4,597,132 83	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,092,923 13	2,092,923 13	"	2,092,923 13	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,732,654 50	6,732,631 40	4 40	6,732,635 80	18 70
		—— judiciaires		4,640,270 47	4,640,270 47	"	4,640,270 47	"
		—— extrajudiciaires		9,209,352 02	9,209,345 97	3 85	9,209,349 82	2 20
		—— de l'état civil		5,473 60	5,473 60	"	5,473 60	"
	Droits et demi-droits en sus			1,800,570 25	1,710,216 33	13,782 64	1,723,998 97	76,571 28
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				183,334,384 17	183,120,197 68	33,636 48	183,153,834 16	180,550 01
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,370,125 30	5,370,125 30	"	5,370,125 30	"
Hypothèques (*idem*)				2,138,487 58	2,136,545 25	653 33	2,137,198 58	1,289 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				4,958,878 89	3,179,282 07	525,707 78	2,704,989 85	1,253,889 04
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				128,649 01	128,649 01	"	128,649 01	"
Passe-ports				711,970 00	711,970 00	"	711,970 00	"
Permis de chasse				2,260,560 00	2,260,560 00	"	2,260,560 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				35,330 00	35,330 00	"	35,330 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				79,961 68	79,961 68	"	79,961 68	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				364,231 37	364,231 37	"	364,231 37	"
Recouvrements de frais de justice				3,668,960 91	1,897,241 72	433,899 22	2,331,140 94	1,337,819 97
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				67,598 65	42,632 88	6,359 55	48,992 43	18,606 22
				203,119,137 56	199,326,726 96	1,000,256 36	200,326,983 32	2,792,154 24
Droits de timbre				39,851,218 98	39,836,618 90	306 81	39,836,925 71	14,293 27
A REPORTER				242,970,356 54	239,163,345 86	1,000,563 17	240,163,909 03	2,806,447 51

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	7,622,049f 08c	7,620,394f 02c	1,655f 06c
			d'immeubles	74,854,020 19	74,759,093 21	94,926 98
		Donations.	en ligne directe	8,740,744 28	8,739,206 81	1,537 47
			entre époux	46,996 94	46,849 54	147 40
			en ligne collatérale	1,376,382 50	1,376,143 36	239 14
			entre personnes non parentes	966,103 57	965,943 19	160 38
		Successions	en ligne directe	13,706,759 92	13,704,572 54	2,187 38
			entre époux	5,528,235 59	5,527,393 10	842 49
			en ligne collatérale	23,953,790 01	23,933,922 70	19,867 31
			entre personnes non parentes	6,304,934 78	6,303,326 61	1,608 17
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,360,107 28	1,360,107 28	"
			Adjudications au rabais et marchés	921,255 42	921,255 42	"
			Obligations	4,568,690 82	4,568,506 79	184 03
			Cautionnements	805,589 91	805,589 91	"
			Libérations	2,644,251 48	2,644,251 48	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,042,613 76	2,042,613 76	"
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,775,400 50	6,775,378 50	22 00
		—— judiciaires		4,485,957 30	4,485,957 30	"
		—— extrajudiciaires		8,871,179 35	8,871,161 75	17 60
		—— de l'état civil		5,798 10	5,798 10	"
	Droits et demi-droits en sus			1,998,640 92	1,889,086 72	109,554 20
TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				177,579,501 70	177,346,552 09	232,949 61
Greffes (*y compris le décime pour franc*)				5,128,116 70	5,128,116 70	"
Hypothèques (*idem*)				2,162,832 38	2,158,393 64	4,438 74
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				6,702,479 24	3,111,031 68	3,591,447 56
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				123,437 06	123,437 06	"
Passe-ports				716,746 00	716,746 00	"
Permis de chasse				2,361,555 00	2,361,555 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				27,440 00	27,440 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				75,190 43	75,190 43	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				353,373 06	353,373 06	"
Recouvrements de frais de justice				6,715,542 09	2,081,520 02	4,634,022 07
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				95,340 19	46,880 24	48,459 95
				202,041,553 85	193,530,235 92	8,511,317 93
Droits de timbre				41,298,293 65	41,280,882 38	17,411 27
A REPORTER				243,339,847 50	234,811,118 30	8,528,729 20

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	242,970,356f 54c	239,163,345f 86c	1,000,563f 17c	"	240,163,909f 03c	2,806,447f 51c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	627,952 17	348,105 51	18,321 59	"	366,427 10	261,525 07
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	590,507 92	558,238 47	25,388 61	"	583,627 08	6,880 84
	Produits des terrains des fortifications de Paris	76,112 35	72,492 74	1,590 23	"	74,082 97	2,029 38
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	19,341 72	5,159 78	3,004 03	"	8,163 81	11,177 91
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	51,200 01	24,164 04	24,024 29	"	48,188 33	3,011 68
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	154,116 56	54,750 92	7,908 04	"	62,658 96	91,457 60
	Épaves, déshérences et biens vacants	574,692 00	535,185 76	3,834 46	"	539,020 22	35,671 78
	Domaines et bois engagés ou échangés	273,165 85	2,804 39	12,209 76	"	15,014 15	258,151 70
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	801,179 77	673,385 71	42,839 35	"	716,225 06	84,954 71
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	97,769 31	97,769 31	"	"	(A) 97,769 31	"
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne. (depuis le 24 février 1848.)	916,407 83	606,469 93	83,420 66	"	689,890 59	226,517 24
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	128,820 31	64,308 48	1,349 78	"	65,658 26	63,162 05
		247,281,622 34	242,206,180 90	1,224,453 97	"	243,430,634 87	3,850,987 47
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice	6,098 70	6,098 70	"	"	6,098 70	"
	——— des affaires étrangères	2,110 50	1,708 00	402 50	"	2,110 50	"
	——— de l'instruction publique et des cultes	10,977 07	10,922 07	55 00	"	10,977 07	"
	——— de l'intérieur	53,190 14	36,839 56	2,584 32	"	39,423 88	13,766 26
	——— de l'agriculture et du commerce	256,606 21	256,606 21	"	"	256,606 21	"
	——— des travaux publics	622,265 07	582,084 32	13,180 41	"	595,264 73	27,000 34
	——— de la guerre	2,874,702 18	(B) 2,959,643 58	814 50	87,268 59	2,873,189 49	1,512 69
	——— de la marine	352,788 76	340,429 38	10,254 00	"	350,683 38	2,105 38
	——— des finances	625,207 06	294,995 97	104 68	"	295,100 65	330,106 41
		252,085,568 03	246,695,508 69	1,251,849 38	87,268 59	247,860,089 48	4,225,478 55
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	12,443 78	12,443 78	"	"	12,443 78	"
	Bergeries	81,747 08	55,345 69	26,401 39	"	81,747 08	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	100,216 32	52,375 58	47,840 74	"	100,216 32	"
	Haras, dépôts d'étalons	306,809 27	256,101 53	50,334 74	"	306,436 27	373 00
	Écoles des arts et métiers	104,107 13	104,107 13	"	"	104,107 13	"
	Établissements thermaux	392,860 18	392,860 18	"	"	392,860 18	"
	Manufactures nationales	"	77,394 43	"	77,394 43	"	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	357,749 21	265,149 41	154,638 62	62,038 82	357,749 21	"
		253,441,501 00	247,911,286 42	1,531,064 87	226,701 84	249,215,649 45	4,225,851 55
	Droit de succession de Madame Adélaïde	3,213,856 53	"	3,213,856 53	"	3,213,856 53	"
		256,655,357 53	247,911,286 42	4,744,921 40	226,701 84	252,429,505 98	4,225,851 55
				4,518,219 56			

(A) Y compris 93,819 fr. 79 cent. par virement de comptes.
(B) Déduction faite de 1,262 fr. 79 cent. annulés par virement de comptes.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851. — Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	243,339,847f 50c	234,811,118f 30c	"	234,811,118f 30c	8,528,729f 20c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	576,436 44	284,066 26	"	284,066 26	292,370 18
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	573,119 13	537,860 06	"	537,860 06	35,259 07
	——— de Paris	78,728 39	73,263 33	"	73,263 33	5,465 06
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	29,488 44	14,279 24	"	14,279 24	15,209 20
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	23,026 51	17,701 50	"	17,701 50	5,325 01
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	487,022 05	84,622 95	"	84,622 95	402,399 10
	Épaves, déshérences et biens vacants	818,324 85	739,637 18	"	739,637 18	78,687 67
	Domaines et bois engagés ou échangés	294,126 75	26,221 68	"	20,221 68	267,905 07
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	961,056 20	863,831 30	"	863,831 30	97,224 90
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	68,218 82	(A) 68,218 82	"	68,218 82	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	292,746 46	135,894 91	"	135,894 91	156,851 55
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	1,115,818 85	703,009 28	"	703,009 28	412,809 57
		248,657,960 39	238,359,724 81	"	238,359,724 81	10,298,235 58
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice	2,618 80	2,618 80	"	2,618 80	"
	——— des affaires étrangères	5,369 00	4,966 50	"	4,966 50	402 50
	——— de l'instruction publique et des cultes	27,870 63	27,235 63	"	27,235 63	635 00
	——— de l'intérieur	95,064 11	51,019 22	"	51,019 22	44,044 89
	——— de l'agriculture et du commerce	570,026 49	570,025 74	"	570,025 74	0 75
	——— des travaux publics	568,228 31	530,917 66	"	530,917 66	37,310 65
	——— de la guerre	1,912,879 28	(B) 1,912,755 21	3,027 85	1,909,727 39	3,151 92
	——— de la marine	419,065 56	414,456 63	"	414,456 63	4,608 93
	——— des finances	563,183 28	225,063 63	"	225,063 63	338,119 65
		252,822,265 85	242,098,783 83	3,027 85	242,095,755 98	10,726,509 87
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	7,329 17	7,329 17	"	7,329 17	"
	Bergeries	73,576 16	73,576 16	"	73,576 16	"
	Vacheries d'expérience	59,209 34	58,503 64	"	58,503 64	705 70
	Haras, dépôts d'étalons	293,541 02	292,528 02	"	292,528 02	1,013 00
	Écoles des arts et métiers	110,703 63	110,703 63	"	110,703 63	"
	Établissements thermaux	421,249 00	421,249 00	"	421,249 00	"
	Manufactures nationales	146,559 99	146,559 99	"	146,559 99	"
	Institut agricole et écoles régionales d'agriculture	276,230 66	274,855 96	"	274,855 96	1,374 70
		254,210,664 82	243,484,089 40	3,027 85	243,481,061 55	10,729,603 27
			243,481,061 55			

(A) Y compris 66,218 fr. 82 cent. par virement de compte.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal. — Bois de l'État 22,802,716f 70c	23,960,006f 70c					
Prix principal. — De l'ancienne dotation de la couronne 1,067,290 00						
Charges additionnelles. — Décime pour franc. — Bois de l'État. 2,289,323 30	2,396,052 30					
Décime pour franc. — de la couronne 106,729 00						
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État. 686,356 11	718,374 81	27,009,042f 31c	74,965f 97c	1f 50c	27,084,006f 78c	"
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — de la couronne 32,018 70						
Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	9,572 97					
1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	334,662 24	334,328 65	212 96	"	334,541 61	120f [illegible]
Prix de coupes de bois vendues en détail	618,344 56	586,766 92	29,258 59	"	616,025 51	2,319 [illegible]
	28,037,013 58	27,930,137 88	104,437 52	1 50	28,034,573 90	2,439 [illegible]
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	700,260 73	603,838 36	62,625 88	"	666,464 24	33,796 [illegible]
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	68,558 15	66,024 95	2,236 01	"	68,260 96	297 [illegible]
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	39,670 29	34,712 28	1,523 14	"	36,235 42	3,434 [illegible]
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	112,484 03	74,576 36	11,785 18	"	86,361 54	26,122 [illegible]
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	49,975 44	35,793 18	4,567 40	"	40,360 58	9,614 [illegible]
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	305,406 37	298,386 37	4,367 50	"	302,753 87	2,652 [illegible]
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	535,597 74	504,804 94	5,075 37	"	509,880 31	25,717 [illegible]
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	1,021,604 27	304,232 91	134,172 70	"	438,405 61	583,198 [illegible]
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	170,124 33	48,694 81	16,100 33	"	64,795 14	105,329 [illegible]
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	548,547 68	281,312 76	96,306 43	"	377,619 19	170,928 [illegible]
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	46,722 82	45,225 35	599 30	"	45,824 65	898 [illegible]
Divers produits des bois provenant de l'ancienne dotation de la couronne	202,886 88	188,646 84	11,552 60	"	200,199 44	2,687 [illegible]
	3,801,838 73	2,486,249 11	350,911 84	"	2,837,160 95	964,677 [illegible]
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	226,491 19	225,466 86	"	"	225,466 86	1,024 [illegible]
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établ^ts publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi.).	1,822,758 00	1,664,381 33	96,457 02	"	1,760,838 35	61,919 [illegible]
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes de bois	28,037,013 58	27,930,137 88	104,437 52	1 50	28,034,573 90	2,439 [illegible]
Produits divers et droit de pêche	3,801,838 73	2,486,249 11	350,911 84	"	2,837,160 95	964,677 [illegible]
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	226,491 19	225,466 86	"	"	225,466 86	1,024 [illegible]
Contribution des communes et établissements publics	1,822,758 00	1,664,381 33	96,457 02	"	1,760,838 35	61,919 [illegible]
	33,888,101 50	32,306,235 18	551,806 38	1 50	32,858,040 06	1,030,061 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal ..... Bois de l'État 18,098,393f 54c	18,644,823f 54c		
Prix principal ..... — de l'ancienne dotation de la couronne 546,430 00			
Charges additionnelles. — Décime pour franc ..... Bois de l'État 1,809,515 43	1,864,158 43		
Charges additionnelles. — Décime pour franc ..... — de la couronne 54,643 00			
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — Bois de l'État 542,528 04	558,920 94	21,067,955f 13c	7,009f 40c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations. — — de la couronne 16,392 90			
Charges additionnelles. — Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente des bois	7,061 62		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	272,265 98	271,305 84	960 14
Prix de coupes de bois vendues en détail	746,740 53	699,962 76	46,777 77
	22,093,971 04	22,039,223 73	54,747 31
Produits divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur-mesures, etc.	920,998 81	823,647 69	97,351 12
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	80,459 65	74,882 33	5,577 32
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	36,380 08	29,922 23	6,457 85
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	141,468 01	89,724 06	51,743 95
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	60,298 62	31,394 18	28,904 44
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	299,147 02	295,123 18	4,023 84
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	552,114 49	515,974 82	36,139 67
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	1,737,757 59	292,732 55	1,445,025 04
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	310,179 35	45,007 11	265,172 24
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	917,150 24	284,827 99	632,322 25
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	46,502 65	44,477 01	2,025 64
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	222,427 50	196,729 83	25,697 67
	5,324,884 01	2,724,442 98	2,600,441 03
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848)	12,528 34	5,282 71	7,245 63
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)	1,586,348 53	1,464,296 47	122,052 06
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	22,093,971 04	22,039,223 73	54,747 31
Produits divers et droit de pêche	5,324,884 01	2,724,442 98	2,600,441 03
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	12,528 34	5,282 71	7,245 63
Contribution des communes et établissements publics	1,586,348 53	1,464,296 47	122,052 06
	29,017,731 92	26,233,245 89	2,784,486 03

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	82,982,053f 34c	82,982,053f 34c	"	82,982,053f 34c
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	23,860,825 93	23,860,825 93	"	23,860,825 93
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	17,853,581 95	17,853,581 95	"	17,853,581 95
Droits de douanes — à l'exportation	2,865,592 98	2,865,592 98	"	2,865,592 98
	127,562,054 20	127,562,054 20	"	127,562,054 20
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,813 51	4,813 51	"	4,813 51
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,770,044 11	1,770,044 11	"	1,770,044 11
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	605,111 24	605,111 24	"	605,111 24
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	67,211 10	67,211 10	"	67,211 10
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	39,186 40	39,186 40	"	39,186 40
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	13,418 90	13,418 90	"	13,418 90
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	107,924 85	107,924 85	"	107,924 85
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — du port du Havre	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Boulogne	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Bordeaux	89,739 05	89,739 05	"	89,739 05
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— du Havre	"	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	10,782 75	10,782 75	"	10,782 75
	130,270,286 11	130,270,286 11	"	130,270,286 11
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	14,272 39	14,272 39	"	14,272 39
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures de voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	13,537 49	13,537 49	"	13,537 49
Recettes accessoires. — Droit à la réexportation des entrepôts	87,641 52	87,641 52	"	87,641 52
Recettes accessoires. — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	878 06	878 06	"	878 06
Recettes accessoires. — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	336,773 50	336,773 50	"	336,773 50
Recettes accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	43,500 00	43,500 00	"	43,500 00
Recettes accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	751 40	751 40	"	751 40
Recettes accessoires. — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	445 71	445 71	"	445 71
Recettes accessoires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	"	"	"	"
Recettes accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	2,809 92	2,809 92	"	2,809 92
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	89,257 20	89,257 20	"	89,257 20
Recettes accessoires. — Produit des amendes et confiscations	1,297,112 74	1,287,827 19	9,285f 55c	1,297,112 74
Recettes accessoires. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,055,134 10	1,055,134 10	"	1,055,134 10
Recettes accessoires. — Droit perçu pour récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	"	"	"	"
	133,212,400 14	133,203,114 59	9,285 55	133,212,400 14
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	20,817,808 66	20,817,808 66	"	20,817,808 66
	154,030,208 80	154,020,923 25	9,285 55	154,030,208 80

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	80,914,482f 84c	80,914,482f 84c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	20,175,664 02	20,175,664 02	"
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	16,062,665 28	16,062,665 28	"
Droits de douanes — à l'exportation	3,081,141 07	3,081,141 07	"
	120,233,953 21	120,233,953 21	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	5,861 58	5,861 58	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,829,208 50	1,829,208 50	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	781,803 15	781,803 15	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	70,312 00	70,312 00	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	39,729 80	39,729 80	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	15,320 80	15,320 80	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	119,295 70	119,295 70	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	92,542 08	92,542 08	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	"	"	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine à Dunkerque	11,280 00	11,280 00	"
	123,199,306 82	123,199,306 82	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	14,400 69	14,400 69	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	6,457 25	6,457 25	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	76,903 06	76,903 06	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	870 20	870 20	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	329,248 00	329,248 00	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	41,750 00	41,750 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	792 20	792 20	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	263 75	263 75	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	0 38	0 38	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	2,628 81	2,628 81	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	106,359 01	106,359 01	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	1,145,578 93	1,135,578 93	10,000f 00c
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,097,703 13	1,097,703 13	"
	126,022,262 23	126,012,262 23	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,812,409 13	21,812,409 13	"
	147,834,671 36	147,824,671 36	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,919,539f 31c	8,904,124f 15c	14,246f 95c	8,918,371f 10c	1,168
—— de 15 centimes par expédition	833,634 30	833,634 30	"	833,634 30	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	38,069,908 63	36,974,301 96	1,028,205 15	38,002,507 11	67,401
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	8,904,108 76	8,903,966 38	142 38	8,904,108 76	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	13,372,974 04	13,372,974 04	"	13,372,974 04	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,675,073 91	9,483,054 87	141,729 19	9,624,784 06	50,289
Taxe en remplacement des droits d'entrée et de détail	12,477,970 29	12,115,556 26	185,221 30	12,300,777 56	177,192
Droit de fabrication sur les bières	8,841,093 98	8,668,898 86	169,133 60	8,838,032 46	3,061
Droits à la charge des communes. (Decret du 22 juin 1848.)	3,149 33	"	"	"	3,149 33
	101,097,452 55	99,256,510 82	1,538,678 57	100,795,189 39	302,263
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,805,239 86	4,805,239 86	"	4,805,239 86	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	31,412,098 82	30,536,049 56	812,854 30	31,348,903 86	63,194
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	4,037,278 11	3,970,582 32	61,047 88	4,031,630 20	5,647
Navigation sur les rivières et canaux	9,022,135 42	9,020,308 88	1,826 54	9,022,135 42	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	194,376 55	194,376 55	"	194,376 55	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	7,806 63	7,806 63	"	7,806 63	"
Péages sur les ponts	75,069 42	75,069 42	"	75,069 42	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	1,006,047 87	864,777 18	32,982 14	897,759 32	108,288
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	9,114,085 03	8,665,232 69	430,465 52	9,095,698 21	18,386
Garantie des matières d'or et d'argent	1,795,078 26	1,794,733 24	345 02	1,795,078 26	"
Argues nationales	29,172 99	29,172 99	"	29,172 99	"
Timbres	3,749,485 00	3,749,297 70	175 90	3,749,473 60	11
Cartes à jouer	940,874 47	759,920 16	179,916 72	939,836 88	1,037
Dixième du produit des octrois	10,769,534 77	6,284,322 23	1,247,170 22	7,531,492 45	3,238,042
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,516,997 31	1,407,787 66	19,819 00	1,427,606 66	89,390
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	12,409 60	12,409 60	"	12,409 60	"
Droit de dénaturation des alcools	34,982 30	34,939 70	38 44	34,978 14	4
Recettes extraordinaires	476,459 67	476,073 16	353 81	476,426 97	32
Produit brut des amendes et confiscations	1,089,117 59	1,042,730 46	3,296 90	1,046,027 36	43,090
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	97,851 30	97,851 30	"	97,851 30	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	1,500 00	"	1,500 00	"
—— de sucre	3,149 86	2,399 89	749 97	3,149 86	"
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	656,416 10	640,904 55	15,511 55	656,416 10	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc	159,001 40	136,043 23	22,958 17	159,001 40	"
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	265,777 76	232,654 88	33,122 88	265,777 76	"
Sur les fabricants de cartes	197,637 90	197,607 90	30 00	197,637 90	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	20,352 85	20,320 70	21 60	20,342 30	10
Sur les cultivateurs de tabacs	132,405 50	132,405 50	"	132,405 50	"
	182,719,794 89	174,449,028 76	4,401,365 13	178,850,393 89	3,869,401
Produit de la vente des tabacs	122,116,133 41	122,037,012 15	31,389 51	122,068,401 66	47,731
—— des poudres à feu	5,945,095 04	5,904,130 04	35,380 70	5,939,510 74	5,584
	310,781,023 34	302,390,170 95	4,468,135 34	306,858,306 29	3,922,717

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	Annulations de recettes.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	8,999,333f 52c	65f 76c	8,983,901f 42c	"	8,983,967f 18c	15,366f 34c
—— de 15 centimes par expédition	861,546 45	1 05	861,545 40	"	861,546 45	"
—— de détail et de consommon sur les vins, cidres, poirés, etc.	39,965,230 06	2,704 32	38,935,579 84	"	38,938,284 16	1,026,945 90
—— général de consomon sur l'alcool et autres liquides spirit.	9,533,561 20	"	9,533,561 20	"	9,533,561 20	"
—— perçu à Paris en remplac. des droits de détail et d'entrée.	13,483,069 06	"	13,483,069 06	"	13,483,069 06	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirées, etc	9,608,347 04	105 63	9,446,716 00	"	9,446,821 63	161,525 41
Taxe unique aux entrées	11,926,908 36	64 90	11,680,204 60	"	11,680,269 50	246,638 86
Droit de fabrication sur les bières	9,634,747 82	158 59	9,464,875 49	"	9,465,034 08	169,713 74
Droits constatés à la charge des comm. (Déc. du 22 juin 1848)	3,149 33	"	"	"	"	3,149 33
	104,015,892 84	3,100 25	102,389,453 01	"	102,392,553 26	1,623,339 58
Taxe de consomm des sels perçue hors du rayon des douanes.	4,821,131 33	"	4,821,126 83	"	4,821,126 83	4 50
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	33,546,331 32	1,538 03	32,502,308 67	"	32,503,846 70	1,042,484 62
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.	4,122,806 89	223 38	4,057,782 10	"	4,058,005 48	64,801 41
Navigation sur les rivières et canaux	9,184,207 90	4 95	9,183,368 39	"	9,183,373 34	834 56
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	203,676 77	"	203,676 77	"	203,676 77	"
Péages sur les ponts	79,574 64	"	79,574 64	"	79,574 64	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	827,326 29	724 40	789,810 85	"	790,595 25	36,731 04
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	9,247,716 76	1,293 32	8,759,613 80	"	8,760,907 12	486,809 64
Garantie des matières d'or et d'argent	1,676,638 15	"	1,675,690 75	"	1,675,690 75	947 40
Argues nationales	28,541 03	"	28,541 03	"	28,541 03	"
Timbres	3,877,443 50	0 30	3,877,396 10	"	3,877,396 40	47 10
Cartes à jouer	662,699 31	"	619,151 50	"	619,151 50	43,547 81
Dixième du produit des octrois	10,236,941 13	10,959 31	6,546,907 52	"	6,557,866 83	3,679,074 30
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,554,293 78	11,686 26	1,426,037 18	"	1,437,723 44	116,570 34
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis.	9,702 65	"	9,702 65	"	9,702 65	"
Recettes extraordinaires	362,193 55	331 04	(A) 361,856 19	885f 31c	361,301 92	891 63
Produit des amendes et confiscations	1,057,890 77	3 15	1,042,021 03	"	1,042,024 18	15,866 59
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	90,064 95	"	90,064 95	"	90,064 95	"
Droit de dénaturation des alcools	43,535 78	"	43,132 53	"	43,132 53	403 25
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	656,798 81	"	640,134 59	"	640,134 59	16,664 22
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Frais d'impr., transport, etc.	155,196 35	611 16	135,923 43	"	136,534 59	18,661 76
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Indemn., pour suite d'exerc. dans l'intérieur des villes.	287,433 50	"	247,006 15	"	247,006 15	40,427 35
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	129,830 33	"	129,830 33	"	129,830 33	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les employés, pour prix d'instrum.	19,777 62	"	19,767 97	"	19,767 97	9 65
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les cultivateurs de tabacs	140,693 02	"	140,693 02	"	140,693 02	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	1,500 00	"	1,500 00	"	1,500 00	"
—— de sucre	2,249 91	"	2,249 91	"	2,249 91	"
	137,042,088 88	30,475 55	179,824,381 89	885 31	179,853,972 13	7,188,116 75
Produit de la vente des tabacs	126,594,967 64	"	126,592,474 24	"	126,592,474 24	2,493 40
—— des poudres à feu	5,379,060 21	35 00	5,379,020 46	"	5,379,055 46	4 75
	319,016,116 73	30,510 55	311,795,876 59	885 31	311,825,501 83	7,190,614 90
			311,794,991 28			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	38,461,401f 61c	(A)38,461,401f 61c	"	38,461,401f 61c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,093,417 70	(B) 1,093,417 70	"	1,093,417 70	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	20 00	20 00	"	20 00	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	476,219 58	476,219 58	"	476,219 58	"
Produit des places dans les malles-postes	1,122,663 89	1,121,089 04	1,574f 85c	1,122,663 89	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	83,682 79	83,682 79	"	83,682 79	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	5,350 00	5,350 00	"	5,350 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	1,139,165 71	1,106,148 21	(c) 33,017 50	1,139,165 71	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	84,109 90	61,054 90	(D) 23,055 00	84,109 90	"
Droit de transit des correspondances étrangères	943,218 29	286,085 11	657,133 18	943,218 29	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	15,235 12	13,854 90	1,380 22	15,235 12	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres. (Décret du 24 août 1848.)	1,128 00	1,126 00	2 00	1,128 00	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	44 00	44 00	"	44 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII	600 00	300 00	300 00	600 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	63 40	63 40	"	63 40	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	196 95	196 95	"	196 95	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	4,414 15	4,414 15	"	4,414 15	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	112,416 95	110,527 15	"	110,527 15	1,889f 8[illegible]
	43,543,348 04	42,824,995 49	716,462 75	43,541,458 24	1,889 8[illegible]

(A) Y compris 14,833f 92c par le payeur du corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 2,983 06 *idem.*
(C) Recette constatée par virement de comptes (33,017f 50c).
(D) *idem.* (23,055 00).

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	39,607,539f 77c	39,607,539f 77c (A)	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,449 70	1,095,449 70 (B)	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	"	"	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	428,189 50	428,189 50	"
Produit des places dans les malles-postes	887,072 99	887,072 99	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	102,283 94	102,283 94	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	2,080 00	2,080 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	928,250 71	928,250 71	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	"	"	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,075,913 52	453,913 52	622,000f 00c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	8,886 10	6,886 10	2,000 00
Recettes diverses — ——— (Décret du 24 août 1848.)	406 45	406 45	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	300 00	300 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	10 50	10 50	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	135 15	135 15	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	145 30	145 30	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la cour des comptes	2 50	2 50	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	3,646 76	3,646 76	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	106,643 12	106,643 12	"
	44,246,956 01	43,622,956 01	624,000 00

(A) Y compris 13,134 fr. 33 cent. par le corps expéditionnaire de l'armée d'Italie.
(B) Y compris 2,287 20 *idem.*

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE.						
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,149,980f 98c	2,701,184f 37c	448,796f 61c	"	3,149,980f 98c	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Droit annuel	58,180 10	51,278 43	6,901 67	"	58,180 10	"
Produits des facultés — de droit	1,066,801 00	1,148,938 00	"	82,137 00	1,066,801 00	"
Produits des facultés — de médecine	376,299 00	294,162 00	(A) 82,137 00	"	376,299 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	103,254 00	103,254 00	"	"	103,254 00	"
Produits des facultés — de théologie	1,405 00	1,405 00	"	"	1,405 00	"
Produits des facultés — des sciences	72,777 00	72,777 00	"	"	72,777 00	"
Produits des facultés — des lettres	370,062 00	365,401 00	4,661 00	"	370,062 00	"
Produit de rentes et domaines. — Produit d'arrérages de rentes	525,433 00	525,433 00	"	"	525,433 00	"
Produit de rentes et domaines. — de domaines	19,253 25	18,589 68	663 57	"	19,253 25	"
	2,593,464 35	2,581,238 11	94,363 24	82,137 00	2,593,464 35	"
			12,226 24			
RÉCAPITULATION DES PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Droit annuel	58,180 10	51,278 43	6,901 67	"	58,180 10	"
Produits des facultés	1,990,598 00	1,985,937 00	86,798 00	82,137 00	1,990,598 00	"
Produit de rentes et domaines	544,686 25	544,022 68	663 57	"	544,686 25	"
	2,593,464 35	2,581,238 11	94,363 24	82,137 00	2,593,464 35	"
			12,226 24			

(A) Par virement de compte.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)			
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,131,266f 53c	2,880,292f 52c	250,974f 01c
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
Produits des facultés — de droit	1,067,327 00	1,067,327 00	"
Produits des facultés — de médecine	446,000 00	446,000 00	"
Produits des facultés — de pharmacie	99,733 00	99,733 00	"
Produits des facultés — de théologie	1,080 00	1,080 00	"
Produits des facultés — des sciences	78,718 00	78,718 00	"
Produits des facultés — des lettres	326,413 00	(A) 326,389 00	24 00
	2,019,271 00	2,019,247 00	24 00

(A) Y compris 456 francs par les trésoriers payeurs de l'Algérie.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Divers revenus.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.					
Produits éventuels ordinaires	1,201,692f 12c	719,556f 81c	482,135f 31c	1,201,692f 12c	"
—— éventuels pour dépenses facultatives	430,897 22	361,313 63	69,583 59	430,897 22	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	709,697 04	398,987 16	310,709 88	709,697 04	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,879,063 29	2,671,062 45	208,000 84	2,879,063 29	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	9,520,616 45	7,600,857 82	1,919,758 63	9,520,616 45	"
	14,741,966 12	11,751,777 87	2,990,188 25	14,741,966 12	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	796,052f 48c	796,052f 48c	"
—— éventuels applicables aux dépenses facultatives	363,288 71	363,288 71	"
—— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	622,036 51	622,036 51	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	1,660,664 46	1,660,664 46	"
—— des contingents communaux et des souscriptions particulières	7,742,058 03	7,742,058 03	"
	11,184,100 19	11,184,100 19	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1851.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,062,726f 39c	1,000,000f 00c	62,726f 39c	1,062,726f 39c	"

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,000,000f 00c	50,000f

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1851.	Opérations de l'année 1851. Recettes.	Opérations de l'année 1851. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	571,869f 73c	571,866f 73c	3f 00c	"	571,869f 73c	"
	Greffe	53,427 73	53,427 73	"	"	53,427 73	"
	Hypothèques	7,563 37	7,563 37	"	"	7,563 37	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,032 49	3,032 49	"	"	3,032 49	"
Timbre.	Débité	351,471 65	351,466 75	4 90	"	351,471 65	"
	Extraordinaire et visa	58,114 44	58,110 48	3 96	"	58,114 44	"
	Passe-ports	19,808 00	19,808 00	"	"	19,808 00	"
	Permis de port d'armes	14,490 00	14,495 00	à déd. 5 00	"	14,490 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		15,820 18	15,227 04	593 14	"	15,820 18	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	38,807 90	34,343 64	4,464 26	"	38,807 90	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	407,179 83	363,742 27	42,437 56	"	407,179 83	"
	Rentes foncières	249,165 26	241,303 04	7,862 22	"	249,165 26	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	271,366 17	256,444 97	14,921 20	"	271,366 17	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	2,385 00	2,365 00	20 00	"	2,385 00	"
	Produit des pépinières et plantations faites par le Gouvernement	17,921 85	17,921 85	"	"	17,921 85	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	830 00	730 00	100 00	"	830 00	"
	Produit des effets mobiliers déposés dans les greffes	321 50	321 50	"	"	321 50	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	4,547 77	4,547 77	"	"	4,547 77	"
	Droit de surcharge au profit du trésor	19 14	19 14	"	"	19 14	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	423,133 06	571,744 52	4,931 37	153,542f 83c	423,133 06	"
	——— de la marine	"	"	"	"	"	"
	——— des finances	594 75	594 75	"	"	594 75	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	1,192 11	836 46	355 65	"	1,192 11	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	7 70	78 95	à déd. 71 25	"	7 70	"
	Menus produits forestiers	5,327 06	4,957 06	370 00	"	5,327 06	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	2,561 55	2,172 30	389 25	"	2,561 55	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	179 70	164 70	15 00	"	179 70	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	693 80	561 20	132 60	"	693 80	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines	683 06	683 06	"	"	683 06	"
Produits divers.	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	398 20	398 20	"	"	398 20	"
	Recouvrements de frais de justice	43,533 57	33,033 90	10,499 67	"	43,533 57	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	1,186 45	1,011 55	174 90	"	1,186 45	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	60 00	60 00	"	"	60 00	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	2,205 16	1,962 61	242 55	"	2,205 16	"
	Résultat de vérification de régie	478 55	320 87	157 68	"	478 55	"
	Produits de droits de successions arabes	6,372 90	6,372 90	"	"	6,372 90	"
	Sommes mises à cause de responsabilité à la charge des receveurs	45 50	45 50	"	"	45 50	"
	Créances de l'État autres que rentes	2,509 47	1,186 18	1,323 29	"	2,509 47	"
	Recouvrements de sommes payées pour moins-value de bestiaux	550 90	210 91	339 99	"	550 90	"
TOTAUX		2,579,855 50	2,644,132 39	89,265 94 (a)	153,542 83	2,579,855 50	"
				déduire 64,276 89			

(a) Y compris 442 fr. 96 cent. par virement de compte.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	514,761f 44c	514,761f 44c	"	514,761f 44c	"
	Greffes	51,389 72	51,389 72	"	51,389 72	"
	Hypothèques	7,168 77	7,168 77	"	7,168 77	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	2,764 72	2,764 72	"	2,764 72	"
Timbre	Débité	364,587 75	364,587 75	"	364,587 75	"
	Extraordinaire et visa	70,620 11	70,620 11	"	70,620 11	"
	Passe-ports	25,640 00	25,640 00	"	25,640 00	"
	Permis de port d'armes	10,050 00	10,050 00	"	10,050 00	"
Amendes de toute nature autres que celles forestières		21,420 43	21,420 43	"	21,420 43	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	40,426 46	40,426 46	"	40,426 46	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	402,483 82	402,483 82	"	402,483 82	"
	Rentes foncières	69,738 68	69,738 68	"	69,738 68	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	181,034 11	181,034 11	"	181,034 11	"
	Créances exigibles	4 75	4 75	"	4 75	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	5,120 00	5,120 00	"	5,120 00	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	18,454 95	18,454 95	"	18,454 95	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	2,739 85	2,739 85	"	2,739 85	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	3,202 85	3,202 85	"	3,202 85	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	363,712 27	366,143 86	2,431f 59c	363,712 27	"
	——— de la marine	496 50	496 50	"	496 50	"
	——— des finances	54 00	54 00	"	54 00	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	16,753 49	16,753 49	"	16,753 49	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	"	"	"	"	"
	Menus produits forestiers	20,335 53	20,335 53	"	20,335 53	"
	Amendes de condamnation pour délit forestiers	2,905 45	2,905 45	"	2,905 45	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	159 50	159 50	"	159 50	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	977 67	977 67	"	977 67	"
Produits divers...	Redevances et produits extraordinaires des mines	1,197 55	1,197 55	"	1,197 55	"
	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	626 18	626 18	"	626 18	"
	Recouvrements de frais de justice	41,352 58	41,352 58	"	41,352 58	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	1,056 76	1,056 76	"	1,056 76	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	205 00	205 00	"	205 00	"
	Créances de l'État autres que rentes	800 62	800 62	"	800 62	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,482 34	1,482 34	"	1,482 34	"
	Résultat de vérification de régie	371 45	371 45	"	371 45	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes	965 55	965 55	"	965 55	"
	Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons pour moins-value de bestiaux	498 47	498 47	"	498 47	"
	Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	317 84	317 84	"	317 84	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	563 00	563 00	"	563 00	"
	Produit de sous-locations consenties par les ponts et chaussées	147 74	147 74	"	147 74	"
TOTAUX		2,246,587 90	2,249,019 49	2,431 59	2,246,587 90	"
			2,246,587 90			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits* *Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Recettes.	Opérations de l'année 1851. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,476,086f 98c	1,476,086f 98c	"	"	1,476,086f 98c	"
	à l'exportation	7,444 34	7,444 34	"	"	7,444 34	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	371,586 10	371,586 10	"	"	371,586 10	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	754 50	754 50	"	"	754 50	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,908 50	2,908 50	"	"	2,908 50	"
	Droits de congé des bateaux français	333 00	333 00	"	"	333 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,445 00	4,445 00	"	"	4,445 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	99,200 00	99,200 00	"	"	99,200 00	"
	Droits sanitaires et de ports	49,341 98	49,341 98	"	"	49,341 98	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	10,120 50	10,120 50	"	"	10,120 50	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	4 76	4 76	"	"	4 76	"
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	5 75	5 75	"	"	5 75	"
	Droit de magasinage et de dépôt	84 06	84 06	"	"	84 06	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	7,611 41	7,611 41	"	"	7,611 41	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	271,575 36	203,363 84	68,211f 52c	"	271,575 36	"
	Recettes accidentelles	"	"	"	"	"	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transpt saisis.	34,388 97	34,388 97	"	"	34,388 97	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	6,139 41	5,939 41	200 00	"	6,139 41	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	19,986 75	19,986 75	"	"	19,986 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,183 08	1,183 08	"	"	1,183 08	"
		2,363,200 45	2,394,788 93	68,411 52	"	2,363,200 45	"
Contributions diverses.							
Contributions directes. Contribution des patentes		346,413 16	310,570 83	35,842 33	"	346,413 16	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	436,055 80	388,623 40	47,432 40	"	436,055 80	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	37,580 00	34,053 00	3,527 00	"	37,580 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	213,916 75	213,916 75	"	"	213,916 75	"
	Droits de vérification des poids et mesures	16,308 04	16,295 95	12 09	"	16,308 04	"
	Timbre des expéditions et quittances	7,388 00	7,388 00	"	"	7,388 00	"
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,997 85	2,696 80	301 05	"	2,997 85	"
	Prix des estampilles perdues	91 85	132 30	A déd. 40 45	"	91 85	"
	Recettes accidentelles	9,736 39	9,738 24	A déd. 1 85	"	9,736 39	"
	Amendes et confiscations	7,117 84	7,117 84	"	"	7,117 84	"
	A REPORTER	1,077,605 68	990,533 11	87,072 57	"	1,077,605 68	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1851. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	1,414,998f 04c	1,414,998f 04c	"	1,414,998f 04c	"
	à l'exportation	2,222 20	2,222 20	"	2,222 20	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	240,099 16	240,099 16	"	240,099 16	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	576 00	576 00	"	576 00	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,007 00	2,007 00	"	2,007 00	"
	—— de congé des bateaux français	312 00	312 00	"	312 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	4,395 00	4,395 00	"	4,395 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	108,800 00	108,800 00	"	108,800 00	"
	Droits sanitaires et de port	39,074 82	39,074 82	"	39,074 82	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	8,655 95	8,655 95	"	8,655 95	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires.	12 92	12 92	"	12 92	"
	Valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	181 67	181 67	"	181 67	"
	——— des marchandises en entrepôt réel	5,573 42	5,573 42	"	5,573 42	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	201,167 32	201,167 32	"	201,167 32	"
	Recettes accidentelles	470 89	470 89	"	470 89	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	35,529 84	35,529 84	"	35,529 84	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	14,908 95	14,908 95	"	14,908 95	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	25,688 50	25,688 50	"	25,688 50	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,287 78	1,287 78	"	1,287 78	"
		2,105,961 46	2,105,961 46	"	2,105,961 46	"
Contributions diverses.						
Contributions directes. — Contribution des patentes		333,088 72	333,088 72	"	333,088 72	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	405,361 65	405,361 65	"	405,361 65	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	34,927 00	34,927 00	"	34,927 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	186,845 13	186,845 13	"	186,845 13	"
	Droit de vérification des poids et mesures	16,634 85	16,634 85	"	16,634 85	"
	Timbre des expéditions et quittances	7,991 80	7,991 80	"	7,991 80	"
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	2,418 45	2,418 45	"	2,418 45	"
	Prix des estampilles perdues	44 00	44 00	"	44 00	"
	Recettes accidentelles	1,955 28	1,955 28	"	1,955 28	"
	Amendes et confiscations	2,160 69	2,160 69	"	2,160 69	"
	A REPORTER	991,427 57	991,427 57	"	991,427 57	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Recettes.	Opérations de l'année 1851. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	1,077,605f 68c	990,533f 11c	87,072f 57c	"	1,077,605f 68c	"
Contributions arabes. Hockor : loyer des terres	584,122 76	577,922 77	6,199 99	"	584,122 76	"
Achour : impôt sur les grains	1,527,801 43	1,377,964 95	149,836 48	"	1,527,801 43	"
Zekkat : impôt sur les bestiaux	663,652 38	614,438 00	49,214 38	"	663,652 38	"
Eussa : impôt payé par les tribus du désert	12,150 00	12,150 00	"	"	12,150 00	"
Leyma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,093,203 71	1,016,369 54	76,834 17	"	1,093,203 71	"
Droits de succession payés par les Arabes	10,747 12	10,747 12	"	"	10,747 12	"
Produit des prises sur l'ennemi	28,843 14	28,843 14	"	"	28,843 14	"
Contributions extraordinaires de guerre	203,163 23	202,843 23	320 00	"	203,163 23	"
	5,201,289 45	4,831,811 86	369,477 59	"	5,201,289 45	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	361,981 98	361,981 98	"	"	361,981 98	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	22,736 03	22,736 03	"	"	22,736 03	"
Prix des places dans les paquebots	102,482 00	102,482 00	"	"	102,482 00	"
Recettes accidentelles	239 39	239 39	"	"	239 39	"
	487,439 40	487,439 40	"	"	487,439 40	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	776,567 00	521,948 85	254,618 15	"	776,567 00	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846.	2,070,546 33	2,070,546 33	"	"	2,070,546 33	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,579,855 50	2,644,132 39	(A) 89,265 94	153,542f 83c	2,579,855 50	"
Douanes	2,363,200 45	2,294,788 93	68,411 52	"	2,363,200 45	"
Contributions diverses	5,201,289 45	4,831,811 86	369,477 59	"	5,201,289 45	"
Postes et paquebots à vapeur	487,439 40	487,439 40	"	"	487,439 40	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	776,567 00	521,948 85	254,618 15	"	776,567 00	"
Recettes effectuées sur les produits coloniaux de l'exercice 1846 et attribuées au trésor par l'article 133 de l'ordonnance du 2 janvier 1846.	2,070,546 33	2,070,546 33	"	"	2,070,546 33	"
	13,478,898 13	12,850,667 76	(A) 781,773 20	153,542 83	13,478,898 13	"
			628,230 37			

(A) Y compris 442f 96c par virement de compte.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	991,427f 57c	991,427f 57c	"	991,427f 57c	"
Suite des *Contributions diverses.*					
Contributions arabes. Hockor : loyer des terres	628,045 31	628,045 31	"	628,045 31	"
Achour : impôt sur les grains	2,412,773 04	2,412,773 04	"	2,412,773 04	"
Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,160,754 24	1,160,754 24	"	1,160,754 24	"
Eussa : impôt payé par les tribus du désert	30,978 00	30,978 00	"	30,978 00	"
Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	878,877 13	878,877 13	"	878,877 13	"
Droits de succession payés par les Arabes	5,633 29	5,633 29	"	5,633 29	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	14,540 00	14,540 00	"	14,540 00	"
Produits des prises sur l'ennemi	47,958 81	47,958 81	"	47,958 81	"
Contributions extraordinaires de guerre	437,165 05	437,165 05	"	437,165 05	"
Recettes accidentelles	5,323 40	5,323 40	"	5,323 40	"
	6,613,475 84	6,613,475 84	"	6,613,475 84	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	394,969 11	394,969 11	"	394,969 11	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	22,603 20	22,603 20	"	22,603 20	"
Prix des places dans les paquebots	95,022 00	95,022 00	"	95,022 00	"
Recettes accidentelles	416 85	416 85	"	416 85	"
	513,011 16	513,011 16	"	513,011 16	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	504,198 76	504,198 76	"	504,198 76	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,246,587 90	2,249,019 49	2,431 59	2,246,587 90	"
Douanes	2,105,961 46	2,105,961 46	"	2,105,961 46	"
Contributions diverses	6,613,475 84	6,613,475 84	"	6,613,475 84	"
Postes et paquebots à vapeur	513,011 16	513,011 16	"	513,011 16	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	504,198 76	504,198 76	"	504,198 76	"
	11,983,235 12	11,985,666 71	2,431 59	11,983,235 12	"
		11,983,235 12			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 604.)	156,888 74	155,986 52	88,097 95	87,195 73	156,888 74	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	596,670 40	443,696 67	152,973 73	"	596,670 40	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	9,535 00	7,510 00	2,025 00	"	9,535 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,129,478 77	692,195 23	437,283 54	"	1,129,478 77	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	446,740 00	446,740 00	"	"	446,740 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1848	26,365 24	26,365 24	"	"	26,365 24	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	501,612 18	456,491 64	45,730 99	610 45	501,612 18	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	7,894 80	"	7,894 80	"	7,894 80	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	164,383 22	129,749 76	34,633 46	"	164,383 22	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de St-Cyr	224,872 64	173,878 09	50,994 55	"	224,872 64	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	31,617 88	24,495 28	7,122 60	"	31,617 88	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	45,600 00	45,600 00	"	"	45,600 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	65,760 14	65,410 14	350 00	"	65,760 14	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1850	13,332 45	13,332 45	"	"	13,332 45	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	941,687 75	866,188 51	75,499 24	"	941,687 75	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs pompiers de Paris	1,147 52	443 94	703 58	"	1,147 52	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	53,417 35	43,004 10	10,413 25	"	53,417 35	"
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	856,451 06	856,451 06	"	"	856,451 06	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	278,073 27	215,852 01	62,221 26	"	278,073 27	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	165,116 46	144,581 88	20,534 58	"	165,116 46	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	168,031 43	168,031 43	"	"	168,031 43	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	94,624 23	28,260 41	66,363 82	"	94,624 23	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets; Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	918,522 41	159,952 57	758,569 84	"	918,522 41	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	2,165,403 52	4,006,583 19	247,004 54	2,088,184 21	2,165,403 52	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	28,733 14	17,342 20	11,390 94	"	28,733 14	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	20,833 81	11,207 46	9,626 35	"	20,833 81	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	659,067 50	"	659,067 50	"	659,067 50	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	358,533 45	"	358,533 45	"	358,533 45	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	1,818,376 33	"	1,818,376 33	"	1,818,376 33	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	88,164 26	83,760 54	4,403 72	"	88,164 26	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1850	"	"	"	"	"	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	3,260,998 94	3,260,998 94	"	"	3,260,998 94	"
	123,547 25	123,547 25	"	"	123,547 25	"
A REPORTER	15,421,481 14	12,667,656 51	4,929,815 02	2,175,990 39	15,421,481 14	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 605.)	227,973 63	1,563,696 75	1,335,723 12	227,973 63	"
Produit des mines — Redevances fixes et proportionnelles	433,285 80	279,486 71	"	279,486 71	153,799 09
Produit des mines — Produits extraordinaires	5,375 00	4,125 00	"	4,125 00	1,250 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,134,266 98	731,486 37	"	731,486 37	402,780 61
Produit de la taxe des brevets d'invention	503,835 00	503,835 00	"	503,835 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1849	112,238 31	112,238 31	"	112,238 31	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	491,408 75	406,615 95	2,214 78	404,401 17	87,007 58
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	547 75	547 75	"	547 75	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	108,249 80	102,499 80	"	102,499 80	5,750 00
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	255,174 29	176,989 89	"	176,989 89	78,184 40
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	40,645 58	20,127 83	"	20,127 83	20,517 75
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	39,800 00	39,800 00	"	39,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	57,706 25	57,706 25	"	57,706 25	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,320 00	855,015 03	"	855,015 03	82,304 97
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	30,929 12	"	30,929 12	17,070 88
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,100 00	593 35	"	593 35	506 65
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,250,790 00	833,860 00	"	833,860 00	416,930 00
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1851	8,799 84	8,799 84	"	8,799 84	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles vétérinaires	424,612 94	325,138 44	"	325,138 44	99,474 50
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles des arts et métiers	149,285 41	129,272 96	"	129,272 96	20,012 45
Revenus de divers établissements spéciaux — Lazarets et établissements sanitaires	173,598 79	173,598 79	"	173,598 79	"
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles régionales	43,652 11	25,251 19	"	25,251 19	18,400 92
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	34 42	34 42	"	34 42	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	2,807,117 45	5,797,819 58	2,990,702 13	2,807,117 45	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	18,866 28	11,663 78	"	11,663 78	7,202 50
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	15,946 41	11,687 49	"	11,687 49	4,258 92
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	953,025 00	"	"	"	953,025 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — de la marine	355,341 00	"	"	"	355,341 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	3,025,459 00	"	"	"	3,025,459 00
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	96,607 46	96,607 46	"	96,607 46	"
Versement de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	372,860 00	45,977 72	"	45,977 72	326,882 28
Versem^ts des sociétés et agences tontinières pour rembours^t de frais de surveill^ce	29,200 00	28,200 00	"	28,200 00	1,000 00
Versements des associations ouvrières pour *idem*	11,287 50	11,287 50	"	11,287 50	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851	2,405,109 60	2,405,109 60	"	2,405,109 60	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	113,827 17	113,827 17	"	113,827 17	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	61,027 46	61,027 46	"	61,027 46	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	536,245 49	538,266 37	2,020 88	536,245 49	"
A REPORTER	17,249,620 47	15,503,122 88	4,330,660 91	11,172,461 97	6,077,158 50

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1850.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	15,421,481f 14c	12,667,656f 51c	4,929,815f 02c	2,175,990f 39c	15,421,481f 14c	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	33,000 00	33,000 00	"	"	33,000 00	"
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	15,069 06	15,069 06	"	"	15,069 06	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	34,731 62	34,731 53	0 09	"	34,731 62	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	474,563 07	479,410 55	"	4,847 48	474,563 07	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	14,999 52	14,999 52	"	"	14,999 52	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	89,898 74	89,851 74	47 00	"	89,898 74	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1850	47,035 52	"	47,035 52	"	47,035 52	"
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,638,039 39	1,215,338 88	422,700 51	"	1,638,039 39	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	475,860 73	475,860 73	"	"	475,860 73	"
Produit des manufactures nationales	77,394 43	"	77,394 43	"	77,394 43	"
Produit des musées nationaux	26,837 33	26,837 33	"	"	26,837 33	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon	7,959,400 25	7,059,577 93	787,954 05	"	7,847,531 98	111,868f [illegible]
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — *Idem* de Chartres	1,919,679 63	1,853,136 13	18,295 18	"	1,871,431 31	48,248 [illegible]
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	873,100 00	866,100 00	7,000 00	"	873,100 00	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,100 42	6,100 42	"	"	6,100 42	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,356,843 56	1,356,843 56	"	"	1,356,843 56	"
Retenues pour cause de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	331,700 54	305,912 34	25,927 09	138 89	331,700 54	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	400,000 00	400,000 00	"	"	400,000 00	"
Recette provenant de l'échange de paquebots entre l'administration des postes et le département de la marine	67,510 34	"	67,510 34	"	67,510 34	"
Recettes accidentelles à divers titres. — Excédant de recouvrement sur contributions directes de l'exerc. 1850	139,730 29	139,730 29	"	"	139,730 29	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	1,672 63	1,672 63	"	"	1,672 63	"
Retenues sur traitements et pensions	39,198 69	39,198 69	"	"	39,198 69	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,317 00	2,317 00	"	"	2,317 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	11,131 08	11,131 08	"	"	11,131 08	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	119,587 54	119,587 54	"	"	119,587 54	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins de l'État	1,982 20	1,982 20	"	"	1,982 20	"
Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	"
Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	1,751 55	1,524 10	227 45	"	1,751 55	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en capital	15,613 80	15,613 80	"	"	15,613 80	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières — en intérêts	43,788 99	43,788 99	"	"	43,788 99	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	"	5,000 00	"	5,000 00	"	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	12,729 00	12,729 00	"	"	12,729 00	"
Portion des dépenses du corps des sapeurs pompiers remboursée à l'État par la ville de Paris	1,900 00	791 65	1,108 35	"	1,900 00	"
Dons patriotiques	752 55	752 55	"	"	752 55	"
Recettes sur exercices clos	102,058 00	27,891 55	74,166 45	"	102,058 00	"
Recettes à divers titres	168,759 13	272,787 27	6,862 78	110,890 92	168,759 13	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négocn.	"	"	31,505 92	31,505 92	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1850	31,927,177 74	27,597,884 57	6,497,550 18	2,328,373 60	31,767,061 15	160,116 [illegible]
			4,169,176 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1851.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	17,249,620f 47c	15,503,122f 88c	4,330,660f 91c	11,172,461f 97c	6,077,158f 50c
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	16,674 31	16,674 31	"	16,674 31	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur prêts à elles faits par le trésor	"	"	"	"	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	244,155 13	244,155 13	"	244,155 13	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	159,279 00	"	"	"	159,279 00
Produit divers des maisons centrales de force et de correction	1,554,890 66	1,290,400 84	"	1,290,400 84	264,489 82
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	257,000 00	257,000 00	"	257,000 00	"
Produit des manufactures nationales	75,000 00	"	"	"	75,000 00
Produits divers des musées nationaux	7,975 57	7,975 57	"	7,975 57	"
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Chartres	1,379,598 57	1,349,438 67	"	1,349,438 67	30,159 90
Produit des chemins de fer exploités par l'État — Paris à Lyon	11,356,380 64	11,019,627 71	"	11,019,627 71	336,752 93
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	49,000 00	49,000 00	"	49,000 00	"
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	12,820 80	12,820 80	"	12,820 80	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	3,736,241 17	3,736,241 17	"	3,736,241 17	"
Retenues par suite du cumul. (Décret du 12 août 1848.)	219,707 76	219,707 76	"	219,707 76	"
Versement de la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"
Portion de crédits restés libres par suite de vacances d'emplois	324,647 74	325,583 45	935 71	324,647 74	"
Solde disponible provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile du domaine privé	505,595 70	505,595 70	"	505,595 70	"
Recettes de différentes origines. — Excédant de recouvrement sur les contributions directes de l'exe 1851	74,745 86	74,745 86	"	74,745 86	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	1,110 25	1,110 25	"	1,110 25	"
Retenues sur traitements et pensions	21,938 10	22,095 47	157 37	21,938 10	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	1,969 71	1,969 71	"	1,969 71	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	6,480 40	6,480 40	"	6,480 40	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	96,318 94	96,318 94	"	96,318 94	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins généraux agréés par l'État	2,231 20	2,231 20	"	2,231 20	"
Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	960 00	"
Produit de la vente des écharpes et étoffes provenant de la fabrique de Lyon	459 20	459 20	"	459 20	"
Recouvrement sur le prêt fait aux associations ouvrières en capital et en intérêts	104,690 26	104,690 26	"	104,690 26	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	17,465 00	17,465 00	"	17,465 00	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	24,845 75	24,845 75	"	24,845 75	"
Dons patriotiques	528 52	528 52	"	528 52	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	66,218 82	66,218 82	"	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	12,874 25	12,874 25	"	12,874 25	"
Produit des taxes de la télégraphie privée	85,194 62	85,194 62	"	85,194 62	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	6,125 31	6,125 31	"	6,125 31	"
Agglomération lyonnaise	25,842 10	25,842 10	"	25,842 10	"
Versements de la compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest	"	3,184,537 81	3,184,537 81	"	"
Recettes sur exercices clos	2,097,592 58	2,097,592 58	"	2,097,592 58	"
Recettes à divers titres	616,091 33	694,107 64	78,016 31	616,091 33	"
	41,346,050 90	42,063,737 68	7,660,526 93	34,403,210 75	6,942,840 15
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	30,693 51	30,693 51	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	226,768 70	226,768 70	"	"
	41,346,050 90	42,321,199 89	7,917,989 14	34,403,210 75	6,942,840 15
		34,403,210 75			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1850.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1851.	PENDANT l'année 1851.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	199,326,726f 96c	1,000,256f 36c	200,326,983f 32c
Droit de timbre	39,836,618 90	306 81	39,836,925 71
Recette extraordinaire. Succession de Mme Adélaïde	"	3,213,856 53	3,213,856 53
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	82,982,053 34	"	82,982,053 34
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	23,860,825 93	"	23,860,825 93
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	17,853,581 95	"	17,853,581 95
Droits de douanes à l'exportation	2,865,592 98	"	2,865,592 98
Droits de navigation	2,708,231 91	"	2,708,231 91
Droits et produits divers de douanes	2,932,828 48	9,285 55	2,942,114 03
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	20,817,808 66	"	20,817,808 66
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	99,256,510 82	1,538,678 57	100,795,189 39
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	4,805,239 86	"	4,805,239 86
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	30,536,049 56	812,854 30	31,348,903 86
Droits divers et recettes à différents titres	39,851,228 52	2,049,832 26	41,901,060 78
Produit de la vente des tabacs	122,037,012 15	31,389 51	122,068,401 66
Produit de la vente des poudres à feu	5,904,130 04	35,380 70	5,939,510 74
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	38,461,401 61	"	38,461,401 61
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,093,417 70	"	1,093,417 70
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	476,239 58	"	476,239 58
Produit des places dans les malles-postes	1,121,089 04	1,574 85	1,122,663 89
Produit des places dans les paquebots	1,256,235 90	56,072 50	1,312,308 40
Droit de transit des correspondances étrangères	286,085 11	657,133 18	943,218 29
Recettes à différents titres	130,526 55	1,682 22	132,208 77
	738,399,435 55	9,408,303 34	747,807,738 89
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	239,163,345 86	4,214,419 70	243,377,765 56
Douanes et sels	154,020,923 25	9,285 55	154,030,208 80
Contributions indirectes	302,390,170 95	4,468,135 34	306,858,306 29
Produits des postes	42,824,995 49	716,462 75	43,541,458 24
	738,399,435 55	9,408,303 34	747,807,738 89

EXERCICE 1851.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1851.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	193,530,235f 92c	8,511,317f 93c	202,041,553f 85c
Droit de timbre	41,280,882 38	17,411 27	41,298,293 65
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	80,914 482 84	"	80,914,482 84
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	20,175,664 02	"	20,175,664 02
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	16,062,665 28	"	16,062,665 28
Droits de douanes à l'exportation	3,081,141 07	"	3,081,141 07
Droits de navigation	2,965,353 61	"	2,965,353 61
Droits et produits divers de douanes	2,812,955 41	10,000 00	2,822,955 41
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	21,812,409 13	"	21,812,409 13
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	102,392,553 26	2,623,339 58	104,015,892 84
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,821,126 83	4 50	4,821,131 33
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	32,503,846 70	42,484 62	33,546,331 32
Droits divers et recettes à différents titres	40,136,445 34	4,522,288 05	44,658,733 39
Produit de la vente des tabacs	126,592,474 24	2,493 40	126,594,967 64
Produit de la vente des poudres à feu	5,379,055 46	4 75	5,379,060 21
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	39,607,539 77	"	39,607,539 77
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,095,449 70	"	1,095,449 70
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	428,189 50	"	428,189 50
Produit des places dans les malles-postes	887,072 99	"	887,072 99
Produit des places dans les paquebots	1,032,614 65	"	1,032,614 65
Droit de transit des correspondances étrangères	453,913 52	622,000 00	1,075,913 52
Recettes à différents titres	118,175 88	2,000 00	120,175 88
	738,084,247 50	16,353,344 10	754,437,591 60
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	234,811,118 30	8,528,729 20	243,339,847 50
Douanes et sels	147,824,671 36	10,000 00	147,834,671 36
Contributions indirectes	311,825,501 83	7,190,614 90	319,016,116 73
Produits des postes	43,622,956 01	624,000 00	44,246,956 01
	738,084,247 50	16,353,344 10	754,437,591 60

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1851, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1852.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	60f 87c	60f 87c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	2,172 82	2,172 82	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	13 14	13 14	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, etc.....	408 57	408 57	"
Taxe unique aux entrées.....	44 17	44 17	"
Droit de fabrication sur les bières.....	1 58	1 58	"
	2,701 15	2,701 15	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	1,969 81	1,969 81	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	125 30	125 30	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	15 40	15 40	"
Navigation sur les rivières et canaux non soumissionnés.....	181 50	181 50	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	1,630 69	1,630 69	"
Recettes accessoires des canaux soumissionnés.....	67 50	67 50	"
Recettes accessoires des canaux non soumissionnés.....	316 50	316 50	"
Timbres.....	110 20	110 20	"
Cartes à jouer.....	6,011 50	6,011 50	"
Dixième du produit des octrois.....	12,463 14	12,463 14	"
Abonnement pour traitement d'employés (service de l'octroi).....	"	"	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	2,448 94	2,448 94	"
Recettes extraordinaires.....	"	"	"
Produit des amendes et confiscations.....	9 61	9 61	"
Recouvrements d'avances pour divers services. — Sur les communes. — Abonnement pour frais d'impressions...	579 09	579 09	"
TABACS.			
Produit de la vente des tabacs.....	"	"	"
POUDRES À FEU.			
Produit de la vente des poudres.....	55	55	"
TOTAL.....	28,630 88	28,630 88	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1851.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain.....	2,026,413f 49c	130,334f 21c	1,535,960f 15c	228,204f 04c	3,315,988f 06c	4,69 3f 24	7,241,593f 19c
Aisne.....	4,608,582 52	85,484 87	5,819,855 81	618,139 35	8,762,836 10	8,973 81	19,903,872 46
Allier.....	2,078,836 62	"	1,469,575 27	227,035 54	3,881,689 78	3,519 50	7,660,656 71
Alpes (Basses-).....	727,588 11	14,155 42	652,368 07	95,110 03	1,477,017 65	1,962 47	2,968,201 75
Alpes (Hautes-).....	565,162 96	22,941 32	572,755 04	70,217 55	1,277,335 25	5,505 24	2,513,917 36
Ardèche.....	1,659,033 36	"	1,286,506 75	216,680 86	2,622,271 08	1,071 80	5,785,563 85
Ardennes.....	2,530,136 61	427,283 05	2,394,875 33	385,928 35	4,498,278 49	13,628 32	10,250,130 15
Ariége.....	857,529 55	15,769 92	684,878 45	109,410 69	1,777,309 59	1,269 41	3,446,167 61
Aube.....	2,359,780 81	"	1,729,620 15	299,790 20	4,408,056 94	1,722 25	8,798,970 35
Aude.....	1,584,344 19	1,413,516 55	1,063,559 87	214,077 23	4,283,022 60	4,153 90	8,562,674 34
Aveyron.....	1,643,105 30	"	1,057,069 50	172,721 89	3,435,824 16	1,972 59	6,310,693 44
Bouches-du-Rhône...	4,401,677 47	31,725,111 93	7,404,449 94	2,753,517 28	6,864,083 22	21,010 46	53,169,850 30
Calvados.....	4,555,469 55	1,861,964 43	3,630,681 27	637,658 82	9,203,384 15	5,598 71	19,894,756 93
Cantal.....	1,268,905 99	"	888,937 40	120,478 60	2,448,230 57	702 92	4,727,255 48
Charente.....	2,442,351 33	"	1,430,098 84	273,703 20	4,436,929 06	2,356 30	8,585,438 73
Charente-Inférieure..	2,821,560 99	2,208,511 39	2,089,103 81	409,109 53	6,091,462 13	13,295 44	13,633,043 29
Cher.....	1,622,725 10	"	1,795,336 13	227,589 54	3,201,108 85	4,744 65	6,851,504 27
Corrèze.....	1,257,605 39	"	1,035,364 16	121,486 14	2,032,497 51	1,953 77	4,448,906 97
Corse.....	383,544 66	438,450 06	"	96,140 10	870,008 17	11,295 77	1,799,438 76
Côte-d'Or.....	3,404,822 00	"	3,833,820 60	490,955 76	7,301,284 48	8,239 42	15,039,122 26
Côtes-du-Nord.....	1,869,873 37	629,681 50	4,160,030 71	233,824 12	3,997,905 15	2,303 05	10,893,617 90
Creuse.....	1,298,170 61	"	938,283 31	112,231 03	1,717,978 58	964 22	4,067,627 75
Dordogne.....	2,188,483 55	"	1,490,479 55	245,432 15	4,919,535 63	2,332 05	8,846,262 93
Doubs.....	2,138,004 59	363,914 79	2,588,642 52	349,893 26	3,264,580 18	14,188 30	8,719,223 64
Drôme.....	1,990,167 23	"	1,630,506 90	267,529 78	3,433,763 04	7,096 46	7,329,063 41
Eure.....	3,834,399 70	"	2,931,153 81	483,898 38	8,359,322 95	3,198 43	15,611,973 27
Eure-et-Loir.....	2,620,338 80	"	2,340,184 19	305,135 07	5,417,863 91	3,560 29	10,687,082 26
Finistère.....	2,258,082 26	1,108,677 73	5,494,952 84	312,919 64	4,009,236 22	8,740 83	13,192,609 52
Gard.....	2,728,618 92	1,119,683 83	2,865,521 96	427,334 00	5,173,066 79	8,243 38	12,322,468 88
Garonne (Haute-)...	3,033,855 04	399,094 36	3,126,936 43	606,530 25	6,276,876 48	17,005 94	13,460,298 50
Gers.....	1,853,008 93	"	780,291 12	187,343 83	3,575,776 98	3,572 90	6,399,993 76
Gironde.....	5,243,716 73	12,363,217 83	6,087,206 42	1,204,380 23	9,285,658 90	11,466 89	34,195,647 00
Hérault.....	2,564,250 61	1,941,694 15	2,965,290 27	557,319 36	6,070,628 17	13,171 75	14,112,354 31
Ille-et-Vilaine.....	2,378,970 43	951,630 60	4,534,789 53	363,258 82	5,078,773 12	12,809 66	13,320,232 16
Indre.....	1,349,652 67	"	1,040,111 32	186,692 46	3,116,048 92	2,072 02	5,694,577 39
Indre-et-Loire.....	2,385,667 25	"	1,895,681 21	339,591 67	4,733,109 41	4,241 68	9,358,291 22
Isère.....	3,666,735 40	199,866 00	3,266,789 83	474,278 06	6,279,026 56	10,204 14	13,896,899 99
Jura.....	1,828,054 74	98,613 72	2,714,216 05	277,385 79	3,790,923 59	2,563 33	8,711,757 22
Landes.....	954,228 03	"	1,184,237 47	145,842 75	1,902,087 89	1,017 23	4,187,413 37
Loir-et-Cher.....	1,851,611 54	"	1,540,402 60	242,711 72	3,834,500 67	3,466 80	7,472,693 33
Loire.....	2,293,440 67	"	3,599,115 00	429,594 28	4,369,846 06	4,703 72	10,696,699 73
Loire (Haute-).....	1,285,902 29	"	815,318 77	120,663 13	2,375,790 41	1,293 65	4,598,968 25
Loire-Inférieure.....	3,015,335 81	11,687,216 01	4,487,430 61	499,387 26	5,179,078 79	9,319 67	24,877,768 15
Loiret.....	2,594,418 00	777,133 08	3,081,525 01	401,098 59	5,636,468 39	3,197 51	12,493,840 58
Lot.....	1,058,791 85	"	759,333 89	108,765 04	2,989,600 53	1,454 65	4,917,945 96
Lot-et-Garonne.....	2,026,801 57	"	1,408,746 70	250,029 66	4,656,944 15	1,916 82	8,344,438 90
Lozère.....	669,292 57	"	344,222 33	67,070 10	1,288,916 53	1,032 44	2,370,533 97
Maine-et-Loire.....	2,828,778 24	"	3,655,687 51	409,998 00	6,310,545 26	11,707 93	13,216,716 94
Manche.....	3,383,161 47	978,942 21	3,598,614 64	426,093 97	7,608,047 08	8,338 26	16,003,197 63
Marne.....	3,703,705 95	"	3,433,816 33	566,527 61	6,023,362 63	5,713 13	13,733,125 65
Marne (Haute-).....	3,520,684 70	"	1,538,779 95	269,861 15	3,571,144 31	5,349 16	8,905,819 27
Mayenne.....	1,744,095 17	"	2,580,419 52	188,127 92	3,754,966 34	1,350 08	8,268,959 03
A REPORTER...	118,959,474 69	70,962,888 96	123,253,534 84	18,828,703 78	230,189,991 46	305,266 34	562,499,860 07

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1851.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	118,959,474f 69c	70,962,888f 96c	123,253,534f 84c	18,828,703f 78c	230,189,991f 46c	305,266f 34c	562,499,860f 07c
Meurthe.....	3,298,442 69	"	4,771,384 50	479,433 58	5,699,574 40	17,799 62	14,266,634 79
Meuse.....	2,492,602 00	24,784 03	1,994,287 35	299,461 25	4,363,681 26	10,194 44	9,185,010 33
Morbihan.....	1,451,803 97	427,753 11	3,618,408 37	207,703 86	3,299,217 71	10,769 85	9,015,656 87
Moselle.....	3,171,604 23	1,431,622 90	4,131,100 11	431,565 82	5,139,126 56	43,838 10	14,348,857 72
Nièvre.....	1.903,216 53	"	1,862,794 36	256,711 07	3,635,467 82	2,201 37	7,660,391 15
Nord.....	7,531,715 54	17,929,605 52	25,176,682 37	1,214,778 19	14,884,426 04	35,092 45	66,772,300 11
Oise.....	3,703,519 81	"	3,730,504 02	461,635 02	8,313,765 19	5,198 59	16,214,622 63
Orne.....	2,771,202 50	"	2,035,115 66	353,602 88	5,912,259 50	1,248 71	11,073,429 25
Pas-de-Calais.....	4,463,158 12	2,837,028 12	9,798,577 26	770,593 12	8,576,354 82	17,567 94	26,463,279 38
Puy-de-Dôme.....	3,087,927 41	"	2,020,786 17	312,276 67	5,633,585 81	6,877 33	11,061,453 39
Pyrénées (Basses-)...	1,947,974 39	1,580,631 73	2,675,544 66	462,979 41	2,847,927 72	12,198 70	9,527,256 61
Pyrénées (Hautes-)..	1,048,373 90	43,457 39	891,498 19	146,618 18	1,545,802 34	4,838 89	3,680,588 89
Pyrénées-Orientales..	795,946 85	261,501 67	850,627 58	141,220 29	1,683,925 48	11,752 78	3,744,974 65
Rhin (Bas-).....	3,826,836 52	2,410,697 47	3,333,307 14	603,033 85	6,341,879 06	32,435 26	16,548,189 30
Rhin (Haut-).....	3,122,150 19	1,376,873 44	3,278,008 82	542,451 42	4,923,304 55	15,609 66	13,258,398 08
Rhône.....	6,120,510 47	3,343,713 14	9,423,423 16	1,373,156 49	8,256,430 86	35,061 24	28,552,295 36
Saône (Haute-).....	1,973,208 74	"	2,492,284 82	268,778 06	3,483,301 07	1,986 51	8,219,559 20
Saône-et-Loire.....	2,891,141 63	"	4,279,581 42	437,465 33	6,656,925 78	5,181 29	14,270,295 45
Sarthe.....	2,765,272 96	"	2,679,863 95	328,615 84	5,544,359 37	3,486 40	11,321,598 52
Seine.....	36,066,245 64	11,569,785 04	75,176,869 23	10,386,121 21	37,163,198 86	"	170,362,219 98
Seine-Inférieure.....	7,598,574 90	31,535,859 48	10,417,342 56	1,660,661 71	15,132,135 68	12,557 00	66,357,131 33
Seine-et-Marne.....	4,182,138 53	"	3,259,538 03	483,281 37	7,881,806 29	11,367 92	15,818,132 14
Seine-et-Oise.....	5,818,464 82	"	6,087,081 19	859,332 17	10,545,669 73	23,681 46	23,334,229 37
Sèvres (Deux-).....	1,522,412 47	"	1,180,546 92	168,307 33	3,462,610 31	3,743 09	6,337,620 12
Somme.....	4,176,522 05	1,193,080 50	4,110,125 01	534,916 43	8,321,812 38	6,885 29	18,343,341 66
Tarn.....	1,733,832 44	"	1,061,441 81	179,958 14	4,033,449 22	3,709 10	7,012,390 71
Tarn-et-Garonne....	1,356,259 55	"	887,808 19	135,241 68	3,536,471 90	1,926 94	5,917,708 26
Var.....	2,180,202 88	661,340 09	3,529,245 99	379,429 21	3,972,395 89	17,629 95	10,740,244 01
Vaucluse.....	1,893,632 81	13,303 14	2,005,512 68	248,454 72	2,810,015 89	5,755 43	6,976,674 67
Vendée.....	1,562,679 01	403,689 73	1,553,332 53	181,955 14	3,903,886 24	4,497 06	7,610,039 71
Vienne.....	1,934,023 34	"	1,623,384 90	249,132 19	3,318,998 49	4,054 86	7,129,593 78
Vienne (Haute-)....	1,426,838 91	"	1,681,272 38	207,632 35	2,612,822 07	5,072 75	5,933,638 46
Vosges.....	2,361,876 99	"	2,218,705 64	305,419 03	4,291,321 69	1,889 72	9,179,213 07
Yonne.....	2,665,613 16	"	2,386,507 03	375,467 97	5,207,820 00	3,382 35	10,638,790 51
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	133,552 91	133,552 91
	253,805,400 64	148,007,615 46	329,476,028 84	44,276,094 76	453,125,721 44	818,311 30	1,229,509,172 44

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,563,696 75
Caissier central du trésor public.....	95,603,803 70
Comptables des finances en Algérie.....	15,211,507 26
Agent responsable des virements de comptes.....	24,983,540 16
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1851.....	1,366,871,720 31

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunies les dépenses du Pouvoir législatif et exécutif.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,463,289,900 fr. 90 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite		328,876,116f 94c
Fonds d'amortissement		64,818,825 00
Dotations		10,986,096 56
Dépenses générales des services publics		729,245,946 84
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		146,557,049 19
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		89,974,500 02
		1,370,458,534 55
Travaux extraordinaires		92,831,366 35
TOTAL		1,463,289,900 90
Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1851	1,230,884,577f 25c	
Pendant l'année 1851	238,843,229f 85c	
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	16,798,022 51	
	222,045,207 34	
		1,452,929,784 59
Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1850, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants		10,360,116 31

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1851.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1852, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,471,911,906 fr. 74 c.

SAVOIR :

Dette inscrite	326,548,453f 43c
Fonds d'amortissement	64,545,864 00
Dotations	8,444,368 53
Dépenses générales des services publics	753,069,209 20
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	150,199,168 33
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	93,839,772 49
	1,396,646,835 98
Travaux extraordinaires	75,265,070 76
TOTAL à reporter	1,471,911,906 74

Note sur le Compte des dépenses publiques.

REPORT..... 1,471,911,906f 74c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1852 ne s'élèvent qu'à la somme de 1,228,036,300 fr. 67 cent.

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1851.....		6,290,517f 75c	
Payements de l'année 1851.....	1,230,171,202f 72c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	8,425,419 80		
		1,221,745,782 92	
			1,228,036,300 67
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1852.....			243,875,606 07

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1852.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses du pouvoir exécutif, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 6,367,427 fr. 92 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1851.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1851, s'élèvent à une somme totale de 1,450,158,418 fr. 18 c.

SAVOIR :

	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	39,590,406f 02c	279,463,572f 30c	//
Fonds d'amortissement.....	//	64,545,864 00	//
Dotations.....	632,096 56	8,254,000 00	50,000f 00c
Dépenses générales des services publics.....	127,589,102 63	606,953,820 23	5,483,251 56
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	16,437,485 77	132,421,609 66	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	19,863,688 66	73,231,526 08	834,176 36
	204,112,779 64	1,164,870,392 27	6,367,427 92
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses générales des services publics.....	17,932,427 70	56,875,390 65	//
	222,045,207 34	1,221,745,782 92	6,367,427 92
		1,450,158,418 18	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1851. (V. page 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectu[illegible] et des Restes à payer sur les Exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er janvier 1852.

Pages de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — Antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1851. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1850.					
	Dette consolidée	238,436,208f 28c	"	7,145f 00c	238,429,063f 28c	221,645,115f 02c	10,712,389f 53c	232,357,504f 55c	6,071,558f 73c	
	Fonds d'amortissement	64,818,825 00	"	"	64,818,825 00	64,818,825 00	"	64,818,825 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	8,960,300 00	"	"	8,960,300 00	8,959,805 00	495 00	8,960,300 00	"	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,046,598 47	"	"	7,046,598 47	192,532 69	6,333,760 78	6,526,293 47	520,305 00	
	Intérêts de la dette flottante du Trésor	18,500,000 00	"	19,057 59	18,480,942 41	8,818,606 40	9,662,336 01	18,480,942 41	"	
	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	"	300,000 00	275,000 00	25,000 00	300,000 00	"	
	Rentes viagères	1,840,000 00	"	178,879 56	1,661,120 44	997,776 18	663,344 26	1,661,120 44	"	
102	Pensions	44,441,650 00	"	1,381,945 16	43,059,704 84	32,027,895 55	11,031,809 29	43,059,704 84	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances	10,585,000 00	"	4,611 85	10,580,388 15	9,455,000 00	1,125,388 15	10,580,388 15	"	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	60,000 00	"	"	60,000 00	25,000 00	35,000 00	60,000 00	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	299,999 35	"	2,000 00	297,999 35	296,831 35	883 00	297,714 35	285 00	
	Assemblée nationale	7,585,000 00	"	6,903 44	7,578,096 56	6,950,000 00	628,096 56	7,578,096 56	"	
	Pouvoir exécutif	3,408,000 00	"	"	3,408,000 00	3,404,000 00	4,000 00	3,408,000 00	"	
104	Ministère de la justice	27,082,060 42	"	145,017 25	26,937,043 17	24,920,556 34	2,004,557 19	26,925,113 53	11,929 64	
106	——— des affaires étrangères	9,921,589 30	43,671f 27c	"	9,965,260 57	7,220,605 28	2,707,959 24	9,928,564 52	36,696 05	
108 et 110	——— de l'instruction publique et des cultes	63,141,450 35	"	503,084 97	62,638,365 38	44,436,928 22	17,912,070 51	62,348,998 73	289,366 65	
112 à 116	——— de l'intérieur	132,073,249 43	"	9,109,228 10	122,964,021 33	91,761,548 85	31,047,493 58	122,809,042 43	154,978 90	
118	——— de l'agriculture et du commerce	18,044,148 42	"	1,364,635 06	16,679,513 36	11,817,536 45	4,816,176 65	16,633,713 10	45,800 26	
120 et 122	——— des travaux publics	66,244,057 25	"	350,879 55	65,893,177 70	51,294,815 71	14,473,049 41	65,767,865 12	125,312 58	
124 à 126	——— de la guerre	335,461,878 89	"	9,890,191 22	325,571,687 67	290,976,117 58	32,253,372 96	323,229,490 54	2,342,197 13	
128 et 130	——— de la marine	84,298,828 28	"	3,121,490 78	81,177,337 50	60,979,022 58	20,063,317 13	81,042,339 71	134,997 79	
132	——— des finances	17,549,997 74	"	130,457 58	17,419,540 16	15,107,787 22	2,311,105 96	17,418,893 18	646 98	
134 et 136	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	148,228,412 39	"	1,671,363 20	146,557,049 19	130,020,663 33	16,437,485 77	146,458,149 10	98,900 09	
138	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	90,672,564 07	"	698,064 05	89,974,500 02	70,078,988 86	19,863,688 66	89,942,677 52	31,822 50	
		1,398,999,817 64	43,671 27	28,584,954 36	1,370,458,534 55	1,156,480,957 61	204,112,779 64	1,360,593,737 25	9,864,797 30	
			28,541,283f 09c							
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
110	Ministère de l'instruction publique et des cultes	500,000 00	"	1,156 85	498,843 15	256,661 30	179,935 33	436,596 63	62,246 52	
122	——— des travaux publics	83,516,874 91	"	182,147 86	83,334,727 05	66,952,783 61	15,987,893 32	82,940,676 93	394,050 12	
126	——— de la guerre	4,931,793 72	"	100,074 97	4,831,718 75	3,877,580 53	951,863 81	4,829,444 34	2,274 41	
130	——— de la marine	4,185,229 46	"	19,152 06	4,166,077 40	3,316,594 20	812,735 24	4,129,329 44	36,747 96	
		93,133,898 09	"	302,531 74	92,831,366 35	74,403,619 64	17,932,427 70	92,336,047 34	495,319 01	
			302,531f 74c							
		1,492,133,715 73	43,671 27	28,887,486 10	1,463,289,900 90	1,230,884,577 25	222,045,207 34	1,452,929,784 59	10,360,116 31	
			28,843,814f 83c							

EXERCICE 1851.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er janvier 1852.*

Pages de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées. — antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1851. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1851.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
	Dette consolidée	"	241,805,891f 00c	"	241,805,891f 00c	"	228,427,384f 87c	228,427,384f 87c	13,378,506f 13c	
	Fonds d'amortissement	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	
	Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers	"	8,960,300 00	"	8,960,300 00	"	8,959,805 00	8,959,805 00	495 00	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,170,263 23	"	7,170,263 23	"	181,134 23	181,134 23	6,989,129 00	
	Intérêts de la dette flottante	"	22,600,000 00	"	22,600,000 00	"	9,239,286 16	9,239,286 16	13,360,713 84	
	Douaire de madame la duchesse d'Orléans	"	300,000 00	"	300,000 00	"	275,000 00	275,000 00	25,000 00	
103	Rentes viagères	"	1,800,000 00	"	1,800,000 00	"	922,333 44	922,333 44	877,666 56	
	Pensions	"	43,582,000 00	"	43,582,000 00	"	31,129,679 40	31,129,679 40	12,452,320 60	
	Secours à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	"	30,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	30,000 00	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	299,999 20	"	299,999 20	"	298,949 20	298,949 20	1,050 00	
	Assemblée nationale	"	7,196,368 53	"	7,196,368 53	"	7,060,000 00	7,060,000 00	136,368 53	
	Pouvoir exécutif	50,000f 00c	1,198,000 00	"	1,248,000 00	50,000f 00c	1,194,000 00	1,244,000 00	4,000 00	
105	Ministère de la justice	"	27,291,789 79	"	27,291,789 79	"	25,175,053 03	25,175,053 03	2,116,736 76	
107	——— des affaires étrangères	"	8,672,709 43	"	8,672,709 43	"	6,555,194 88	6,555,194 88	2,117,514 55	
109 et 111	——— de l'instruction publique et des cultes	"	64,644,039 32	"	64,644,039 32	"	47,330,074 55	47,330,074 55	17,313,964 77	
113 à 117	——— de l'intérieur	"	133,124,947 84	"	133,124,947 84	"	94,777,250 99	94,777,250 99	38,347,696 85	
119	——— de l'agriculture et du commerce	"	19,764,002 24	"	19,764,002 24	"	13,078,330 50	13,078,330 50	6,685,671 74	
121 et 123	——— des travaux publics	"	65,023,683 94	"	65,023,683 94	"	52,588,775 28	52,588,775 28	12,434,908 66	
125 et 127	——— de la guerre	4,508,805 43	315,353,961 71	"	319,862,767 14	4,508,805 43	276,561,000 02	281,069,805 45	38,792,961 69	
129 et 131	——— de la marine	686,644 92	80,624,661 20	"	81,311,306 12	686,644 92	59,909,638 54	60,596,283 46	20,715,022 66	
133	——— des finances	"	33,373,963 38	"	33,373,963 38	"	30,978,502 44	30,978,502 44	2,395,460 94	
135 et 137	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	"	150,199,168 33	"	150,199,168 33	"	132,421,609 66	132,421,609 66	17,777,558 67	
139	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	1,045,067 40	92,794,705 09	"	93,839,772 49	1,045,067 40	73,231,526 08	74,276,593 48	19,563,179 01	
		6,290,517 75	1,390,356,318 23	"	1,396,646,835 98	6,290,517 75	1,164,870,392 27	1,171,160,910 02	225,485,925 96	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
111	Ministère de l'instruction publique et des cultes	"	250,000 00	"	250,000 00	"	219,480 00	219,480 00	30,520 00	
123	——— des travaux publics	"	66,602,790 22	"	66,602,790 22	"	50,117,679 96	50,117,679 96	16,485,110 26	
127	——— de la guerre	"	4,310,000 00	"	4,310,000 00	"	3,409,874 66	3,409,874 66	900,125 34	
131	——— de la marine	"	4,102,280 54	"	4,102,280 54	"	3,128,356 03	3,128,356 03	973,924 51	
		"	75,265,070 76	"	75,265,070 76	"	56,875,390 65	56,875,390 65	18,389,680 11	
	TOTAL GÉNÉRAL	6,290,517 75	1,465,621,388 99	"	1,471,911,906 74	6,290,517 75	1,221,745,782 92	1,228,036,300 67	243,875,606 07	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er janvier 1852.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1851. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1852.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
148	Pouvoir exécutif	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"	50,000f 00c	50,000f 00c	"	
	Ministère de la guerre	"	5,231,074 34	"	5,231,074 34	"	5,231,074 34	5,231,074 34	"	
	——— de la marine	"	252,177 22	"	252,177 22	"	252,177 22	252,177 22	"	
	Remboursements et restitutions	"	834,176 36	"	834,176 36	"	834,176 36	834,176 36	"	
		"	6,367,427 92	"	6,367,427 92	"	6,367,427 92	6,367,427 92	"	
	Exercice 1850	1,492,133,715f 73c	"	28,843,814f 83c	1,463,289,900f 90c	1,230,884,577f 25c	222,045,207 34	1,452,929,784 59	10,360,116f 31c	
	——— 1851	6,290,517 75	1,465,621,388 99	"	1,471,911,906 74	6,290,517 75	1,221,745,782 92	1,228,036,300 67	243,875,606 07	
	——— 1852	"	6,367,427 92	"	6,367,427 92	"	6,367,427 92	6,367,427 92	"	
		1,498,424,233 48	1,471,988,816 91	28,843,814 83	2,941,569,233 56	1,237,175,095 00	1,450,158,418 18	2,687,333,513 18	254,235,722 38	
			1,443,145,002f 08c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	186,338,527f 28c	176,912,465f 52c	3,581,310f 53c	551f 50c	180,493,224f 55c	5,845,302
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	887,209 00	7,425 50	"	894,634 50	667
Dette consolidée. 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,325,909 00	41,344 50	"	2,367,253 50	4,657
Dette consolidée. 3 p. 0/0	48,823,323 00	41,519,531 50	7,082,860 50	"	48,602,392 00	220,931
Fonds d'amortissement	64,818,825 00	64,818,825 00	"	"	64,818,825 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts.	5,492,063 98	5,491,568 98	495 00	"	5,492,063 98	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts	3,468,236 02	3,468,236 02	"	"	3,468,236 02	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,046,598 47	192,532 69	6,333,832 15	71 37	6,526,293 47	520,305
Intérêts de la dette flottante du trésor	18,480,942 41	8,818,606 40	9,686,002 88	23,666 87	18,480,942 41	"
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Rentes viagères	1,615,119 31	997,776 18	663,466 26	46,123 13	1,615,119 31	"
Pensions de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	378,138 88	283,155 54	96,900 00	1,916 66	378,138 88	"
Pensions civiles	1,318,773 31	1,060,646 99	270,331 17	12,204 85	1,318,773 31	"
Pensions à titre de récompense nationale	911,834 11	601,127 97	312,006 14	1,300 00	911,834 11	"
Pensions militaires	37,502,504 98	27,903,263 61	9,664,788 26	65,546 89	37,502,504 98	"
Pensions ecclésiastiques	275,753 63	184,864 13	93,618 42	2,728 92	275,753 63	"
Pensions de donataires dépossédés	1,162,060 11	793,853 95	377,850 86	9,644 70	1,162,060 11	"
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	817,297 80	600,983 36	216,314 44	"	817,297 80	"
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	10,580,388 15	9,455,000 00	2,000,000 00	874,611 85	10,580,388 15	"
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	60,000 00	25,000 00	35,000 00	"	60,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	297,999 35	296,831 35	883 00	"	297,714 35	285
Rappels d'arrérages des rentes viagères d'exercices clos.	46,001 13	"	46,001 13	"	46,001 13	"
Rappels des pensions d'exercices clos	93,342 02	"	93,342 02	"	93,342 02	"
	393,694,941 94	347,512,387 19	40,628,772 76	1,038,366 74	387,102,793 21	6,592,148
			39,590,406f 02c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	7,578,096 56	6,950,000 00	635,000 00	6,903 44	7,578,096 56	"
Pouvoir exécutif	3,408,000 00	3,404,000 00	4,000 00	"	3,408,000 00	"
	10,986,096 56	10,354,000 00	639,000 00	6,903 44	10,986,096 56	"
			632,096f 56c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. Rentes 5 p. 0/0	185,823,786f 00c	"	179,329,969f 87c	"	179,329,969f 87c	6,493,816f 13c
Dette consolidée. 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	"	883,424 50	"	883,424 50	11,877 50
Dette consolidée. 4 p. 0/0	2,371,911 00	"	2,350,868 50	"	2,350,868 50	21,042 50
Dette consolidée. 3 p. 0/0	52,714,892 00	"	45,863,122 00	"	45,863,122 00	6,851,770 00
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Intérêts et primes des emprunts	5,298,550 69	"	5,298,123 83	"	5,298,123 83	426 86
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. Amortissement des emprunts.	3,661,749 31	"	3,661,681 17	"	3,661,681 17	68 14
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,170,263 23	"	181,134 23	"	181,134 23	6,989,129 00
Intérêts de la dette flottante du trésor	22,600,000 00	"	9,250,478 11	11,191f 95c	9,239,286 16	13,360,713 84
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	275,000 00	"	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,800,000 00	"	922,333 44	"	922,333 44	877,666 56
Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs	365,000 00	"	263,255 55	"	263,255 55	101,744 45
Pensions civiles	1,400,000 00	"	1,011,350 37	"	1,011,350 37	388,649 63
Pensions à titre de récompense nationale.	958,000 00	"	676,699 21	"	676,699 21	281,300 79
Pensions militaires	38,000,000 00	"	27,336,282 90	"	27,336,282 90	10,663,717 10
Pensions ecclésiastiques	288,000 00	"	148,973 31	"	148,973 31	139,026 69
Pensions de donataires dépossédés	1,171,000 00	"	808,463 53	"	808,463 53	362,536 47
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00
Pensions et indemnités à des employés réformés de divers ministères	800,000 00	"	584,654 53	"	584,654 53	215,345 47
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des pairs	30,000 00	"	30,000 00	"	30,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.	299,999 20	"	298,949 20	"	298,949 20	1,050 00
	391,094,317 43	"	344,020,628 25	11,191 95	344,009,436 30	47,084,881 13
			344,009,436f 30c			
DOTATIONS.						
Assemblée nationale	7,196,368 53	"	7,060,000 00	"	7,060,000 00	136,368 53
Pouvoir exécutif	1,248,000 00	50,000 00	1,194,000 00	"	1,244,000 00	4,000 00
	8,444,368 53	50,000 00	8,254,000 00	"	8,304,000 00	140,368 53
			8,254,000f 00c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	390,234f 17c	389,852f 50c	275f 00c	"	390,127f 50c	106
——— (Matériel.)	87,919 71	67,366 64	20,553 07	"	87,919 71	"
Conseil d'État. (Personnel.)	820,900 60	752,866 53	68,034 07	"	820,900 60	"
——— (Matériel.)	50,998 08	42,247 61	8,730 47	"	50,978 08	20
Tribunal des conflits	6,000 00	5,500 00	500 00	"	6,000 00	"
Cour de cassation	791,416 67	791,328 34	183 33	95f 00c	791,416 67	"
Cours d'appel	5,222,290 30	4,850,736 20	371,004 05	307 34	5,221,432 91	857
—— d'assises	154,400 00	120,590 00	33,950 00	140 00	154,400 00	"
Tribunaux de première instance	7,666,734 68	7,072,704 89	590,838 77	1,845 58	7,661,698 08	5,036
——— de commerce	180,105 97	159,979 39	20,161 58	41 66	180,099 31	6
——— de police	62,893 36	56,650 66	6,242 70	"	62,893 36	"
Justices de paix	6,026,044 98	5,268,861 30	755,982 10	1,982 57	6,022,860 83	3,184
Dépenses de la justice en Algérie	595,051 48	513,129 23	80,156 41	868 74	592,416 90	2,634
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,816,737 08	4,771,242 51	85,947 96	40,536 98	4,816,653 49	83
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,999 90	47,184 35	7,815 55	"	54,999 90	"
	26,926,726 98	24,910,240 15	2,050,375 06	45,817 87	26,914,797 34	11,929
Dépenses des exercices clos	10,316 19	10,316 19	"	"	10,316 19	"
	26,937,043 17	24,920,556 34	2,050,375 06	45,817 87	26,925,113 53	11,929
			2,004,557 19			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
Administration centrale. (Personnel.)	391,600f 00c	"	390,466f 66c	"	390,466f 66c	1,133f 34c
——— (Matériel.)	88,000 00	"	70,683 95	"	70,683 95	17,316 05
Tribunal des conflits	6,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	"
Conseil d'État. (Personnel.)	780,100 00	"	745,211 07	"	745,211 07	34,888 93
——— (Matériel.)	52,100 00	"	35,887 72	"	35,887 72	16,212 28
Conseil d'État. (Frais extraordinaires.)	4,800 00	"	2,009 97	"	2,009 97	2,790 03
Cour de cassation	793,800 00	"	791,416 66	"	791,416 66	2,383 34
Cours d'appel	5,233,900 00	"	4,850,602 47	"	4,850,602 47	383,297 53
—— d'assises	154,400 00	"	121,000 00	"	121,000 00	33,400 00
Tribunaux de première instance	7,697,295 00	"	7,064,981 88	"	7,064,981 88	632,313 12
——— de commerce	180,700 00	"	161,011 07	"	161,011 07	19,688 93
——— de police	62,900 00	"	56,633 46	"	56,633 46	6,266 54
Justices de paix	6,047,800 00	"	5,255,493 82	"	5,255,493 82	792,306 18
Dépenses de la justice en Algérie	633,850 00	"	521,709 54	"	521,709 54	112,140 46
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,104,000 00	"	5,045,191 97	"	5,045,191 97	58,808 03
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	51,208 00	"	51,208 00	3,792 00
	27,286,245 00	"	25,169,508 24	"	25,169,508 24	2,116,736 76
Dépenses des exercices clos	5,544 79	"	5,544 79	"	5,544 79	"
	27,291,789 79	"	25,175,053 03	"	25,175,053 03	2,116,736 76
			25,175,053 03			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	418,078f 13c	409,395f 16c	8,682f 97c	"	418,078f 13c	"
——— (Matériel.)	142,999 26	106,067 68	37,150 83	219f 25c	142,999 26	"
Traitements des agents politiques et consulaires	3,629,807 14	2,698,483 33	925,927 97	1,688 54	3,622,722 76	7,084 [illegible]
Traitements des agents en inactivité	88,275 53	59,689 43	26,686 10	"	86,375 53	1,900 [illegible]
Frais d'établissement	269,719 94	257,692 15	12,027 78	"	269,719 93	0 [illegible]
Frais de voyages et de courriers	1,058,430 84	808,448 49	238,750 97	262 79	1,046,936 67	11,494 [illegible]
Frais de service	1,087,820 50	665,202 08	408,917 68	1,831 60	1,072,288 16	15,532 [illegible]
Présents diplomatiques	27,448 30	15,986 41	12,847 00	1,385 11	27,448 30	"
Indemnités et secours	45,735 72	28,824 98	16,338 19	"	45,163 17	572 [illegible]
Dépenses secrètes	339,827 35	334,500 00	10,576 31	5,248 96	339,827 35	"
Missions extraordinaires	436,546 72	308,653 18	129,747 54	1,962 50	436,438 22	108 [illegible]
Dépenses imprévues	69,809 38	25,551 45	44,253 83	"	69,805 28	4 [illegible]
Subvention à la caisse des retraites	177,500 00	177,500 00	"	"	177,500 00	"
Subsides au Gouvernement Oriental	1,953,598 41	1,104,947 59	848,650 82	"	1,953,598 41	"
Dépenses des exercices périmés	13,120 37	13,120 37	"	"	13,120 37	"
	9,758,717 59	7,014,062 30	2,720,557 99	12,598 75	9,722,021 54	36,696 [illegible]
Dépenses des exercices clos	206,542 98	206,542 98	"	"	206,542 98	"
	9,965,260 57	7,220,605 28	2,720,557 99	12,598 75	9,928,564 52	36,696 [illegible]
			2,707,959f 24c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
Administration centrale. (Personnel.)	412,400f 00c	"	404,358f 44c	55f 41c	404,303f 03c	8,096f 97c
——— (Matériel.)	143,000 00	"	125,871 13	"	125,871 13	17,128 87
Traitements des agents politiques et consulaires	3,690,800 00	"	2,768,280 23	"	2,768,280 23	922,519 77
Traitements des agents en inactivité	95,000 00	"	65,243 86	42 22	65,201 64	29,798 36
Frais d'établissement	275,000 00	"	270,857 12	"	270,857 12	4,142 88
Frais de voyages et de courriers	910,000 00	"	744,078 96	2,015 58	742,063 38	167,936 62
Frais de service	1,150,000 00	"	737,539 05	"	737,539 05	412,460 95
Présents diplomatiques	30,000 00	"	8,696 68	"	8,696 68	21,303 32
Indemnités et secours	52,500 00	"	28,537 76	"	28,537 76	23,962 24
Dépenses secrètes	320,000 00	"	320,000 00	"	320,000 00	"
Missions extraordinaires	458,000 00	"	296,118 12	"	296,118 12	161,881 88
Dépenses imprévues	45,000 00	"	15,428 98	"	15,428 98	29,571 02
Subvention à la caisse des retraites	224,519 00	"	224,519 00	"	224,519 00	"
Subsides au Gouvernement Oriental	850,000 00	"	531,288 33	"	531,288 33	318,711 67
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	8,656,219 00	"	6,540,817 66	2,113 21	6,538,704 45	2,117,514 55
Dépenses des exercices clos	16,490 43	"	16,490 43	"	16,490 43	"
	8,672,709 43	"	6,557,308 09	2,113 21	6,555,194 88	2,117,514 55
			6,555,194f 88c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Administration centrale. (Personnel.)	369,746f 71c	367,397f 07c	2,349f 64c	"	369,746f 71c	"
Indemnités à des employés supprimés	11,428 53	11,261 87	166 66	"	11,428 53	"
Administration centrale. (Matériel.)	90,994 33	40,906 08	50,259 07	170f 82c	90,994 33	"
Conseil de l'Université et inspecteurs généraux	222,775 44	210,917 39	11,858 05	"	222,775 44	"
Services généraux de l'instruction publique	110,049 40	76,967 77	32,907 85	18 72	109,856 90	192 [illegible]
École normale supérieure	232,015 18	215,419 62	16,708 67	113 11	232,015 18	"
Administrations académiques	617,060 45	493,054 91	112,825 77	493 75	605,386 93	11,673 [illegible]
Facultés de théologie	114,473 17	98,782 13	15,637 91	"	114,420 04	53 [illegible]
——— de droit	738,877 29	664,821 57	74,809 86	957 80	738,673 63	203 [illegible]
——— de médecine	673,714 75	572,944 94	104,549 36	3,804 55	673,689 75	25 [illegible]
——— des sciences	471,467 16	408,623 56	62,634 65	"	471,258 21	208 [illegible]
——— des lettres	521,295 10	442,554 31	78,796 01	287 00	521,063 32	231 [illegible]
École supérieure de pharmacie	150,621 82	109,829 52	40,440 37	"	150,269 89	351 [illegible]
Dépenses communes à toutes les facultés	78,809 91	61,165 14	17,584 77	"	78,749 91	60 [illegible]
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	80,186 06	64,956 72	14,829 67	52 50	79,733 89	452 [illegible]
——— (Lycées et colléges communaux.)	2,303,802 32	2,071,615 62	234,660 96	2,474 26	2,303,802 32	"
Instruction primaire. (Inspections.)	586,447 14	473,555 09	108,226 83	2,522 48	579,259 44	7,187 [illegible]
——— (Fonds de l'État.)	5,359,523 05	1,611,815 56	3,697,095 75	8,730 17	5,300,181 14	59,341 [illegible]
——— (Centimes départementaux.)	4,536,528 10	2,446,127 43	2,109,495 76	19,095 09	4,536,528 10	"
——— (Ressources spéciales des écoles normales primaires.)	482,854 55	327,654 48	160,271 88	5,071 81	482,854 55	"
Institut	558,425 00	496,979 83	60,611 84	"	557,591 67	833 [illegible]
Collége de France	179,999 81	163,778 76	16,220 55	"	179,999 31	0 [illegible]
École d'administrations	"	"	"	"	"	"
Muséum d'histoire naturelle	472,100 49	440,529 56	30,192 05	"	470,721 61	1,378 [illegible]
Établissements astronomiques	121,758 51	97,584 42	24,174 09	"	121,758 51	"
Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires.)	288,998 78	254,369 77	34,629 49	0 48	288,998 78	"
——— (Crédit extraordin. — Annuité.)	59,981 96	50,205 33	9,776 63	"	59,981 96	"
Bibliothèques publiques	207,132 03	187,204 25	20,094 44	166 66	207,132 03	"
Académie de médecine	44,741 00	31,624 11	13,116 89	"	44,741 00	"
École des chartes	35,399 53	28,231 54	6,567 99	"	34,799 53	600 [illegible]
École spéciale des langues orientales vivantes	55,800 00	53,221 47	2,578 53	"	55,800 00	"
Souscriptions	132,424 34	117,879 84	14,544 50	"	132,424 34	"
Encouragements et secours aux savants	187,249 96	148,741 63	38,883 33	375 00	187,249 96	"
Sociétés savantes	34,987 92	17,832 00	16,905 92	"	34,737 92	250 [illegible]
Voyages et missions scientifiques	82,365 32	66,835 81	17,529 51	2,000 00	82,365 32	"
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	132,493 17	120,651 34	11,841 83	"	132,493 17	"
Subvention aux caisses de retraite du ministère	760,000 00	760,000 00	"	"	760,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	179,254 88	145,235 20	34,019 68	194 44	179,060 44	194 [illegible]
Publication des œuvres de Fermat	"	"	"	"	"	"
Subvention à la ville de Rennes. (Construction d'un édifice.)	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
Frais d'impressions faites en 1844 et 1845	3,943 88	3,943 88	"	"	3,943 88	"
Conservatoire anatomique de Montpellier	27,600 09	"	"	"	"	27,600 [illegible]
	21,354,827 13	13,992,719 52	7,297,796 76	46,528 64	21,243,987 64	110,839 [illegible]
Dépenses des exercices clos	74,634 33	74,634 33	"	"	74,634 33	"
	21,429,461 46	14,067,353 85	7,297,796 76	46,528 64	21,318,621 97	110,839 [illegible]
			7,251,268 12			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Personnel	367,250f 00c	"	363,814f 76c	"	363,814f 76c	3,435f 24c
Indemnités aux employés supprimés	11,099 95	"	11,099 95	"	11,099 95	"
Matériel	86,000 00	"	44,263 94	133f 20c	44,130 74	41,869 26
Conseillers de l'Université et inspecteurs généraux	226,000 00	"	201,998 03	1,105 20	200,892 83	25,107 17
Services généraux de l'université	133,500 00	"	77,342 72	"	77,342 72	56,157 28
École normale supérieure	220,780 00	"	210,701 93	237 52	210,464 41	10,315 59
Administrations académiques	806,400 00	"	708,482 45	"	708,482 45	97,917 55
Facultés de théologie	115,660 00	"	99,064 38	"	99,064 38	16,595 62
——— de droit	746,700 00	"	673,225 57	"	673,225 57	73,474 43
——— de médecine	677,440 00	"	584,107 76	"	584,107 76	93,332 24
——— des sciences	547,700 00	"	409,648 83	"	409,648 83	138,051 17
——— des lettres	452,696 00	"	443,127 48	"	443,127 48	9,568 52
Écoles supérieures de pharmacie	154,000 00	"	115,274 14	"	115,274 14	38,725 86
Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement des collections et bibliothèques.)	67,500 00	"	28,227 95	"	28,227 95	39,272 05
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	"	58,243 35	7 50	58,235 85	28,764 15
——— secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	2,319,200 00	"	2,076,163 60	"	2,076,163 60	243,036 40
——— primaire. (Inspections)	765,999 00	"	629,161 73	620 04	628,541 69	137,457 31
——— primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,412,416 00	"	2,562,963 61	60 00	2,562,903 61	2,849,512 39
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,077,569 00	"	3,150,080 20	70 00	3,150,010 20	1,927,558 80
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	419,233 39	"	276,485 88	630 00	275,855 88	143,377 51
Institut	584,300 00	"	501,734 90	349 99	501,384 91	82,915 09
Collége de France	180,000 00	"	160,730 90	"	160,730 90	19,269 10
Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	"	455,369 47	"	455,369 47	14,410 53
Établissements astronomiques	121,760 00	"	101,599 61	"	101,599 61	20,160 39
Bibliothèque nat. (Dépenses ordin. Cours d'archéologie.)	289,000 00	"	273,327 55	300 00	273,027 55	15,972 45
——— (Crédit extraordinaire. — Annuité.)	40,000 00	"	33,790 37	"	33,790 37	6,209 63
Bibliothèques publiques	226,400 00	"	197,797 79	"	197,797 79	28,602 21
Académie nationale de médecine	44,200 00	"	32,521 85	"	32,521 85	11,678 15
École des chartes	35,400 00	"	30,058 72	"	30,058 72	5,341 28
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	52,659 25	"	52,659 25	3,140 75
Souscriptions	120,000 00	"	113,212 20	"	113,212 20	6,787 80
Encourag. et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	"	140,108 29	"	140,108 29	39,891 71
Sociétés savantes	35,000 00	"	27,490 40	"	27,490 40	7,509 60
Voyages et missions scientifiques	61,200 00	"	52,497 67	"	52,497 67	8,702 33
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	"	100,809 13	"	100,809 13	19,190 87
Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	"	750,000 00	"	750,000 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	"	140,386 83	"	140,386 83	43,813 17
Subvention à la ville de Rennes pour construction, etc.	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
Dépenses des exercices périmés	12,000 00	"	"	"	"	12,000 00
Crédit extraordinaire pour la lunette de l'Observatoire	45,000 00	"	12,500 00	"	12,500 00	32,500 00
——— pour le conservatoire anatomique de Montpellier	21,810 59	"	"	"	"	21,810 59
	22,307,493 93	"	15,937,573 19	3,513 45	15,934,059 74	6,373,434 19
Dépenses des exercices clos	152,379 45	"	152,379 45	"	152,379 45	"
	22,459,873 38	"	16,089,952 64	3,513 45	16,086,439 19	6,373,434 19
			16,086,439 19			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Personnel des bureaux des cultes	167,929f 55c	167,174f 14c	755f 41	"	167,929f 55c	"
Matériel et dépenses diverses des cultes	24,999 40	19,305 46	5,666 94	"	24,972 40	27
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	42,910 90	32,910 00	10,000 90	"	42,910 90	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,147,957 70	918,827 34	229,130 36	"	1,147,957 70	"
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,316,520 24	23,938,875 88	8,363,259 67	1,162f 90c	32,300,972 65	15,547
Chapitre de Saint-Denis	47,727 12	37,577 52	10,149 60	"	47,727 12	"
Bourses des séminaires	999,994 93	730,506 60	269,403 59	"	999,910 19	84
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	758,138 83	701,849 16	52,149 67	"	753,998 83	4,140
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	398,272 64	284,024 55	113,288 09	"	397,312 64	960
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,648,727 83	765,499 99	790,083 18	10,600 00	1,544,983 17	103,744
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	776,568 75	210,701 25	10,900 00	976,370 00	23,630
Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	74,500 00	25,500 00	"	100,000 00	"
Dépenses accidentelles	3,629 90	1,419 40	2,210 50	"	3,629 90	"
Restauration de la cathédrale de Paris	550,000 00	399,963 12	127,920 58	"	527,883 70	22,116
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,154,703 93	861,675 51	294,263 71	1,320 00	1,154,619 22	84
Dépenses du matériel *idem*	84,000 00	32,854 00	49,495 87	"	82,349 87	1,650
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	9,600 00	6,400 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	132,181 95	99,731 95	32,350 00	"	132,081 95	100
Dépenses des cultes en Algérie	366,643 14	268,145 14	92,055 97	"	360,201 11	6,442
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	40,960,338 06	30,121,008 51	10,684,785 29	23,982 90	40,781,810 90	178,527
Dépenses des exercices clos	248,565 86	248,565 86	"	"	248,565 86	"
	41,208,903 92	30,369,574 37	10,684,785 29	23,982 90	41,030,376 76	178,527
			10,660,802f 39c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Travaux aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	498,843 15	256,661 30	179,935 33	"	436,596 63	62,246
TOTAL GÉNÉRAL	41,707,747 07	30,626,235 67	10,864,720 62	23,982 90	41,466,973 39	240,773
			10,840,737f 72c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	21,429,461 46	14,067,353 85	7,297,796 76	46,528 64	21,318,621 97	110,839
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes. Services ordinaires et extraordinaire	41,707,747 07	30,626,235 67	10,864,720 62	23,982 90	41,466,973 39	240,773
	63,137,208 53	44,693,589 52	18,162,517 38	70,511 54	62,785,595 36	351,613
			18,092,005f 84c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Personnel des bureaux des cultes	169,720f 82c	"	168,958f 05	"	168,958f 05c	762f 77c
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,000 00	"	18,384 84	"	18,384 84	6,615 16
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	41,022 00	"	41,022 00	"	41,022 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,020,000 00	"	789,180 80	"	789,180 80	230,819 20
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,633,000 00	"	24,170,851 21	"	24,170,851 21	8,462,148 79
Chapitre de Saint-Denis	47,000 00	"	39,438 35	"	39,438 35	7,561 65
Bourses des séminaires	1,003,700 00	"	744,329 81	"	744,329 81	259,370 19
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	"	738,579 00	"	738,579 00	26,421 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	462,500 00	"	286,310 55	"	286,310 55	176,189 45
Acquisitions, constns et entretien des édifices diocésains	600,000 00	"	260,649 94	"	260,649 94	339,350 06
Grosses réparations des édifices diocésains	2,100,000 00	"	1,329,635 62	"	1,329,635 62	770,364 38
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	"	853,125 00	"	853,125 00	146,875 00
—— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	75,000 00	"	75,000 00	25,000 00
Dépenses accidentelles	4,967 29	"	3,067 29	"	3,067 29	1,900 00
Restauration de la cathédrale de Paris	"	"	"	"	"	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,182,000 00	"	885,127 89	"	885,127 89	296,872 11
—— du matériel *idem*	84,000 00	"	46,384 50	"	46,384 50	37,615 50
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	4,000 00
Dépenses du culte israélite	148,000 00	"	97,634 97	"	97,634 97	50,365 03
Dépenses des cultes en Algérie	396,000 00	"	297,699 71	"	297,699 71	98,300 29
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	41,797,910 11	"	30,857,379 53	"	30,857,379 53	10,940,530 58
Dépenses des exercices clos	386,255 83	"	386,255 83	"	386,255 83	"
	42,184,165 94	"	31,243,635 36	"	31,243,635 36	10,940,530 58
			31,243,635f 36c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	250,000 00	"	219,480 00	"	219,480 00	30,520 00
TOTAL GÉNÉRAL	42,434,165 94	"	31,463,115 36	"	31,463,115 36	10,971,050 58

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	22,459,873 38	"	16,089,952 64	3,513 45	16,086,439 19	6,373,434 19
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes. Services ordinaires et extraordinaires	42,434,165 94	"	31,463,115 36	"	31,463,115 36	10,971,050 58
	64,894,039 32	"	47,553,068 00	3,513 45	47,549,554 55	17,344,484 77
			47,549,554f 55c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitemt du ministre et personnel de l'administn centrale	664,846f 78	658,235f 54c	6,627f 07c	15f 83c	664,846f 78c	"
Indemnité temporaire aux employés supprimés	24,975 02	24,825 02	150 00	"	24,975 02	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	179,858 85	155,996 37	23,408 98	0 30	179,405 05	453f [illegible]
Location de l'hôtel Merlin et dépenses accessoires	4,890 01	"	4,890 01	"	4,890 01	"
Solde des dépenses du matériel pour 1850	51,816 61	"	51,487 36	"	51,487 36	329 [illegible]
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	115,000 00	45,000 00	"	160,000 00	"
Archives nationales	107,999 41	98,749 78	9,249 63	"	107,999 41	"
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de sûreté générale	831,725 00	832,000 00	"	275 00	831,725 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	991,898 27	894,742 95	97,132 82	"	991,875 77	22 [illegible]
——— du matériel des lignes télégraphiques	123,345 30	69,107 56	53,706 32	"	122,813 88	531 [illegible]
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,082 92	100,508 63	9,689 29	125 00	110,072 92	10 [illegible]
——— de la garde nationale mobile de Paris	576,992 17	563,159 60	13,832 57	"	576,992 17	"
——— du matériel des gardes nationales	18,633 90	11,874 65	6,543 23	"	18,417 88	216 [illegible]
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	7,350 00	2,650 00	"	10,000 00	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	445,265 73	363,302 35	81,551 15	"	444,853 50	412 [illegible]
Musées nationaux. (Personnel.)	158,699 33	158,699 33	"	"	158,699 33	"
Expositn annuelle des œuvres de peinture et de sculpture	35,918 72	7,320 00	28,598 72	"	35,918 72	"
Musées nationaux. (Matériel.)	151,683 23	104,764 13	46,919 10	"	151,683 23	"
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	899,484 94	795,315 16	89,646 76	"	884,961 92	14,523 [illegible]
Acquisns de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	49,839 16	49,472 16	367 00	"	49,839 16	"
Conservation d'anciens monuments historiques	744,857 37	162,831 79	551,121 85	"	713,953 64	30,903 [illegible]
Encouragemts et souscriptions concernant les beaux-arts	210,800 00	201,085 50	9,614 50	"	210,700 00	100 [illegible]
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,425 00	100,900 00	36,525 00	"	137,425 00	"
Subventions aux théâtres nationaux	1,343,833 30	1,331,349 93	12,483 37	"	1,343,833 30	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	195,000 00	5,000 00	"	200,000 00	"
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	7,000 00	7,000 00	"	"	7,000 00	"
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,800 00	562,529 98	32,270 02	"	594,800 00	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	697,875 00	285,213 62	412,961 38	1,100 00	697,075 00	800 [illegible]
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	659,750 02	518,518 25	140,443 77	60 00	658,902 02	848 [illegible]
Secours à divers titres	324,911 14	230,459 81	93,596 00	200 00	323,855 81	1,055 [illegible]
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	325,000 00	72,500 00	223,500 00	"	296,000 00	29,000 [illegible]
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	116,150 00	3,850 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	808,401 31	637,617 80	170,077 03	"	807,694 83	706 [illegible]
Administration départementale.						
Traitemts et indemnités aux fonctionnaires administratifs.	2,611,314 28	2,347,882 66	262,827 38	158 33	2,610,551 71	762 [illegible]
——— aux commissaires de police	98,717 60	85,128 07	13,562 09	"	98,690 16	27 [illegible]
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,085,740 01	4,709,652 82	376,087 20	0 01	5,085,740 01	"
Inspections administratives des services départementaux	109,972 00	93,715 79	16,256 21	"	109,972 00	"
Solde des impressions relatives aux enfants trouvés	22,500 00	"	22,500 00	"	22,500 00	"
A REPORTER	19,700,852 38	16,667,959 25	2,954,125 81	1,934 47	19,620,150 59	80,701 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	689,900f 00	"	683,775f 07c	"	683,775f 07c	6,124f 93c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	270,000 00	"	156,407 31	"	156,407 31	113,592 69
Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	"	70,000 00	"	70,000 00	90,000 00
Archives nationales	108,000 00	"	95,493 43	"	95,493 43	12,506 57
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	832,000 00	"	832,000 00	"	832,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	1,046,605 00	"	937,797 83	"	937,797 83	108,807 17
——— du matériel des lignes télégraphiques	134,055 00	"	96,279 78	"	96,279 78	37,775 22
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	108,000 00	"	96,929 28	"	96,929 28	11,070 72
——— du matériel des gardes nationales	46,000 00	"	7,778 85	"	7,778 85	38,221 15
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	"	8,125 00	"	8,125 00	1,875 00
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	454,500 00	"	358,555 09	"	358,555 09	95,944 91
Musées nationaux. (Personnel.)	168,700 00	"	167,000 00	"	167,000 00	1,700 00
Musées nationaux. (Matériel.)	141,700 00	"	99,828 85	"	99,828 85	41,871 15
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	900,000 00	"	835,096 25	"	835,096 25	64,903 75
Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	50,000 00	"	45,988 20	"	45,988 20	4,011 80
Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	"	198,185 24	"	198,185 24	546,814 76
Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	75,000 00	"	68,067 00	"	68,067 00	6,933 00
Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	136,000 00	"	131,953 90	"	131,953 90	4,046 10
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,700 00	"	101,302 74	"	101,302 74	36,397 26
Subventions aux théâtres nationaux	1,334,000 00	"	1,323,916 66	"	1,323,916 66	10,083 34
Traitement des membres de la commission d'examen des ouvrages dramatiques	29,000 00	"	28,700 00	"	28,700 00	300 00
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie nationale de musique	200,000 00	"	175,000 00	"	175,000 00	25,000 00
Subvention à la caisse des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	"	5,000 00	"	5,000 00	5,000 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,560 00	"	538,796 36	"	538,796 36	55,763 64
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc	700,000 00	"	538,113 20	"	538,113 20	161,886 80
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	667,000 00	"	629,102 03	"	629,102 03	47,897 97
Secours à divers titres	450,000 00	"	357,158 50	"	357,158 50	92,841 50
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	145,750 00	"	145,750 00	254,250 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	120,000 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	820,000 00	"	668,016 10	20,877 46	647,138 64	172,861 36
A REPORTER	11,547,720 00	"	9,520,116 67	20,877 46	9,499,239 21	2,048,480 79

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	19,700,852f 38c	16,667,959f 25c	2,954,125f 81c	1,934f 47c	19,620,150f 59c	80,701f 7
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,120,528 00	4,806,669 89	1,277,554 37	16,286 35	6,067,937 91	52,590 0
Remboursement aux entrepreneurs de Haguenau	"	"	"	"	"	"
Remboursement au ministre de la guerre pour travaux exécutés à Belle-Isle-en-Mer	148,520 60	"	148,520 60	"	148,520 60	"
Achat de mobilier, approvisionnements, frais d'administration et de garde des condamnés détenus à Belle-Isle-en-Mer	36,453 39	"	36,453 39	"	36,453 39	"
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	886,398 01	686,544 02	189,179 09	"	875,723 11	10,674 9
Transport de condamnés au bagne, etc. Reprise d'évadés	503,752 67	432,010 42	96,068 79	29,332 37	498,746 84	5,005 8
Transport des condamnés politiques à Belle-Isle-en-Mer	35,656 91	"	35,656 91	"	35,656 91	"
Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	50,000 00	35,000 00	15,000 00	"	50,000 00	"
Matériel des cours d'appel.						
Loyers, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel	348,457 58	189,037 24	160,706 78	1,760 77	347,983 25	474 3
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	94,538 24	43,000 00	51,538 24	"	94,538 24	"
Dépenses extraordinaires.						
Restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	160,000 00	125,925 00	34,075 00	"	160,000 00	"
Établissement de nouvelles lignes de télégraphes électriques	599,466 59	410,320 04	189,146 55	"	599,466 59	"
Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	16,250 00	16,250 00	"	"	16,250 00	"
Monument à élever en l'honneur de Monseigneur l'archevêque de Paris	10,000 00	10,000 00	"	"	10,000 00	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	511,333 09	374,158 96	131,997 18	"	506,156 14	5,176 9
Célébration du 2e anniversaire de la proclamation de la République	199,998 91	155,818 53	44,046 38	"	199,864 91	134 0
Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen	16,000 00	1,948 08	14,051 92	"	16,000 00	"
Acquisition de tableaux et dessins de la collection du feu roi de Hollande	101,409 46	101,255 55	54 47	121 57	101,188 45	221 4
Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	20,733 40	"	20,733 40	"	20,733 40	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	38,249 95	38,249 95	"	"	38,249 95	"
	29,598,599 18	24,094,146 93	5,398,908 88	49,435 53	29,443,620 28	154,978 8
Dépenses des exercices clos	696,559 33	696,559 33	"	"	696,559 33	"
	30,295,158 51	24,790,706 26	5,398,908 88	49,435 53	30,140,179 61	154,978 8
			5,349,473 35			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
REPORT	11,547,720f 00c	"	9,520,116f 67c	20,877f 46c	9,499,239f 21c	2,048,480f 79c
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,592,300 00	"	2,367,971 16	"	2,367,971 16	224,328 84
—— aux commissaires de police	100,000 00	"	85,932 92	"	85,932 92	14,067 08
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	"	4,717,992 32	"	4,717,992 32	368,007 68
Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	"	89,798 38	"	89,798 38	21,201 62
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,520,000 00	"	5,116,382 17	"	5,116,382 17	1,403,617 83
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus	1,100,000 00	"	768,685 11	2,000 00	766,685 11	333,314 89
Transports des condamnés aux bagnes, etc.; reprises d'évadés	400,000 00	"	288,598 65	"	288,598 65	111,401 35
Subve à la caisse des retraites des employés du servce des prisons	60,000 00	"	34,000 00	"	34,000 00	26,000 00
Matériel des cours d'appel.						
Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	"	207,428 93	"	207,428 93	192,571 07
Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	80,000 00	"	80,000 00	"	80,000 00	"
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	650,000 00	"	469,827 46	"	469,827 46	180,172 54
Travaux d'achèvement du palais de justice de Montpellier	150,000 00	"	58,431 34	"	58,431 34	91,568 66
Travaux de restauration de l'amphithéâtre d'Arles	61,383 84	"	29,119 21	"	29,119 21	32,264 63
Service de la correspondce télégraphique privée. Personnel	12,500 00	"	12,430 00	"	12,430 00	70 00
—— Matériel	10,334 00	"	1,475 98	"	1,475 98	8,858 02
Établissement de diverses lignes de télégraphie électrique	300,000 00	"	187,261 58	"	187,261 58	112,738 42
Exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture	106,226 00	"	92,187 99	"	92,187 99	14,038 01
Célébration du 3e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	"	139,567 77	"	139,567 77	60,432 23
Monument à élever à la mémoire de Monseigneur l'archevêque de Paris	5,000 00	"	5,000 00	"	5,000 00	"
Publication de l'ouvrage intitulé *Rome souterraine*	58,490 00	"	58,490 00	"	58,490 00	"
Travaux de restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	130,000 00	"	115,540 33	"	115,540 33	14,459 67
Travaux d'achèvement de la cour d'appel de Lyon	5,000 00	"	"	"	"	5,000 00
Établissement de 8 nouvelles lignes de télégraphie électrique	387,408 26	"	57,716 67	"	57,716 67	329,691 59
Dépenses du service de police institué dans les communes de l'agglomération lyonnaise	166,200 00	"	109,403 98	"	109,403 98	56,796 02
Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	66,603 38	"	19,600 00	"	19,600 00	47,003 38
Acquisition de deux tableaux de Géricault	24,570 00	"	24,570 00	"	24,570 00	"
Continuation des fouilles sur l'emplac de l'ancienne Ninive	8,000 00	"	8,000 00	"	8,000 00	"
Mission en Mésopotamie et en Médie	27,633 00	"	14,886 10	"	14,886 10	12,746 90
Déblaiement du temple de Sérapis	15,300 00	"	15,300 00	"	15,300 00	"
Dépenses secrètes extraordinaires de sûreté générale	700,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	400,000 00
Indemnités pour dommages éprouvés pendant l'insurrection des 3, 4 et 5 décembre 1851	200,000 00	"	5,920 00	"	5,920 00	194,080 00
Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite des événements de décembre 1851	250,000 00	"	"	"	"	250,000 00
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"
	31,531,668 48	"	25,001,634 72	22,877 46	24,978,757 26	6,552,911 22
Dépenses des exercices clos	182,989 29	"	182,989 29	"	182,989 29	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds génér. du budget	31,714,657 77	"	25,184,624 01	22,877 46	25,161,746 55	6,552,911 22
			25,161,746 55			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses* du *ministère de l'Intérieur.*

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,046,702f 65c	26,531,493f 56c	7,523,720f 36c	8,511f 27c	34,046,702f 65c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,207,623 14	441,189 68	767,033 46	600 00	1,207,623 14	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	10,911,784 53	7,797,175 55	3,152,378 53	37,769 55	10,911,784 53	"
Dépenses sur produits éventuels	505,553 38	236,962 58	268,590 80	"	505,553 38	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	811,975 04	206,771 85	607,784 50	2,581 31	811,975 04	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	20,858,759 25	14,993,483 13	5,865,879 32	603 20	20,858,759 25	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	2,875,841 07	1,790,449 46	1,085,391 61	"	2,875,841 07	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,949,517 44	8,853,230 39	3,110,640 07	14,353 02	11,949,517 44	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,501,106 32	6,120,086 39	3,389,522 67	8,502 74	9,501,106 32	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	92,668,862 82	66,970,842 59	25,770,941 32	72,921 09	92,668,862 82	"
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	30,295,158 51	24,790,706 26	5,398,908 88	49,435 53	30,140,179 61	154,978
	122,964,021 33	91,761,548 85	31,169,850 20	122,356 62	122,809,042 43	154,978
			31,047,493 58			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,903,233f 36c	"	26,979,696f 59c	"	26,979,696f 59c	7,923,536f 77c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	967,683 15	"	496,370 03	"	496,370 03	471,313 12
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	15,255,359 39	"	10,171,965 93	"	10,171,965 93	5,083,393 46
Dépenses sur produits éventuels	1,762,293 87	"	306,594 46	"	306,594 46	1,455,699 41
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,040,875 14	"	442,393 90	"	442,393 90	598,481 24
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	23,752,639 04	"	14,359,222 77	"	14,359,222 77	9,393,416 27
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	2,133,518 31	"	1,223,927 44	"	1,223,927 44	909,590 87
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	13,041,758 53	"	9,359,086 73	"	9,359,086 73	3,682,671 80
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	8,552,929 28	"	6,276,246 59	"	6,276,246 59	2,276,682 69
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	101,410,290 07	"	69,615,504 44	"	69,615,504 44	31,794,785 63
REPORT des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,714,657 77	"	25,184,624 01	22,877f 46c	25,161,746 55	6,552,911 22
	133,124,947 84	"	94,800,128 45	22,877 46	94,777,250 99	38,347,696 85
			94,777,250 99			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	446,731f 58c	444,135f 87c	2,604f 88c	9f 17c	446,731f 58c	"
——— (Matériel.)	99,616 31	43,190 54	56,384 77	1 00	99,574 31	42
Subvention à deux caisses de retraites	151,346 00	151,346 00	"	"	151,346 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires	647,254 47	419,095 86	209,158 36	29 60	628,224 62	19,029
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,367,420 16	1,672,527 96	678,237 58	1,689 90	2,349,075 64	18,344
Frais d'installation de l'institut national agronomique de Versailles	70,492 41	"	70,492 41	"	70,492 41	"
Encouragements à l'agriculture	697,399 27	576,840 89	140,976 13	23,614 25	694,202 77	3,196
Haras et dépôts d'étalons	1,570,233 97	1,384,492 79	187,334 35	1,593 17	1,570,233 97	"
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,197,362 24	1,030,257 47	193,893 72	27,668 95	1,196,482 24	880
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	663,523 58	535,133 16	128,415 51	25 09	663,523 58	"
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,150,267 69	974,496 78	181,170 91	5,400 00	1,150,267 69	"
Réparations et ameublement des galeries du Conservatoire des arts et métiers	74,263 00	"	74,263 00	"	74,263 00	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; brevets d'invention, missions, etc	246,660 89	161,773 75	84,395 04	"	246,168 79	492
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	33,014 96	32,407 91	607 05	"	33,014 96	"
Encouragements aux pêches maritimes	3,741,219 23	2,410,775 66	1,329,679 77	"	3,740,455 43	763
Poids et mesures	717,718 83	578,996 53	138,133 43	115 76	717,014 20	704
Établissements thermaux service sanitaire.						
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	285,711 02	199,602 46	85,706 61	"	285,309 07	401
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,451 25	30,853 90	6,597 35	"	37,451 25	"
Établissements et services sanitaires	289,074 25	190,037 65	98,860 65	106 60	288,791 70	282
Secours.						
Secours aux colons	717,043 29	570,989 13	147,882 80	3,491 00	715,380 93	1,662
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1,310,314 76	285,488 68	1,025,296 93	470 85	1,310,314 76	"
Services supplémentaires.						
Frais de surveillance des associations ouvrières	10,186 31	9,362 81	823 50	"	10,186 31	"
Dépenses relatives à l'exposition de Londres	12,000 00	3,960 30	8,039 70	"	12,000 00	"
Organisation des caisses de secours mutuels	34,368 48	22,107 05	12,261 43	"	34,368 48	"
Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	4,932 12	"	4,932 12	"	4,932 12	"
Entretien des haras de Saint-Cloud	28,577 64	17,764 11	10,814 82	1 29	28,577 64	"
Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	38,750 39	37,424 41	1,325 98	"	38,750 39	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	22,323 48	20,219 00	2,104 48	"	22,323 48	"
	16,665,257 58	11,803,280 67	4,880,393 28	64,216 63	16,619,457 32	45,800
Dépenses des exercices clos	14,255 78	14,255 78	"	"	14,255 78	"
	16,679,513 36	11,817,536 45	4,880,393 28	64,216 63	16,633,713 10	45,800
			4,816,176 65			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1851.
Administration centrale.						
Administration centrale (Personnel)	462,733f 27c	"	460,008f 06c	448f 89c	459,559f 17c	3,174f 10c
——— (Matériel)	100,000 00	"	51,498 01	"	51,498 01	48,501 99
Subvention à deux caisses de retraites	150,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	"
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	758,900 00	"	552,877 82	91 76	552,786 06	206,113 94
Enseignement professionnel de l'agriculture	2,375,078 63	"	1,836,233 19	634 86	1,835,598 33	539,480 30
Encouragements à l'agriculture	700,000 00	"	612,015 00	22,554 90	589,460 10	110,539 90
Frais d'étude expérimentale sur la péripneumonie épizootique	13,000 00	"	13,000 00	"	13,000 00	"
Haras et dépôts d'étalons	1,614,775 00	"	1,425,525 74	93 32	1,425,432 42	189,342 58
Remonte des haras nationaux et encouragements à l'industrie parisienne	1,166,000 00	"	936,014 35	2,600 00	933,414 35	232,585 65
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Dépenses des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	665,086 00	"	548,719 15	"	548,719 15	116,366 85
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,151,000 00	"	916,278 63	"	916,278 63	234,721 37
Encouragements aux manufactures et au commerce; missions, etc	273,000 00	"	128,850 40	"	128,850 40	144,149 60
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	25,342 06	"	24,779 49	"	24,779 49	562 57
Encouragements aux pêches maritimes	4,800,000 00	"	2,978,514 11	"	2,978,514 11	1,821,485 89
Poids et mesures	719,000 00	"	582,763 32	"	582,763 32	136,236 68
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux	300,000 00	"	200,721 52	"	200,721 52	99,278 48
Subventions aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire	37,500 00	"	20,548 70	"	20,548 70	16,951 30
Établissements et services sanitaires	255,000 00	"	174,258 03	"	174,258 03	80,741 97
Secours.						
Secours aux colons	735,000 00	"	564,855 72	40 00	564,815 72	170,184 28
Secours pour pertes et événements malheureux	2,592,705 53	"	384,524 73	600 00	383,924 73	2,208,780 80
Services supplémentaires.						
Frais de surveillance des associations ouvrières	7,810 00	"	5,460 00	"	5,460 00	2,350 00
Dépenses relatives à l'exposition de Londres	522,264 46	"	344,896 74	"	344,896 74	177,367 72
Caisses de secours mutuels	65,000 00	"	37,213 70	"	37,213 70	27,786 30
Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	25,000 00	"	19,431 57	"	19,431 57	5,568 43
Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	9,015 05	"	9,015 05	"	9,015 05	"
Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	166,287 80	"	52,886 76	"	52,886 76	113,401 04
	19,689,497 80	"	13,030,889 79	27,063 73	13,003,826 06	6,685,671 74
Dépenses des exercices clos	74,504 44	"	74,504 44	"	74,504 44	"
	19,764,002 24	"	13,105,394 23	27,063 73	13,078,330 50	6,685,671 74
			13,078,330 50			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la charge de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	484532f 10c	475,335f 04c	8,869f 11c	42f 05c	484,162f 10c	370
Indemnités aux employés supprimés	8,004 90	8,004 90	"	"	8,004 90	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	99,910 49	59,844 99	40,262 00	352 50	99,754 49	156
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,406,520 95	3,025,932 38	383,840 85	3,497 43	3,406,275 80	245
Personnel des conducteurs	3,602,334 95	3,133,137 80	464,795 43	524 94	3,597,408 29	4,926
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	522,602 78	397,389 94	128,239 09	3,026 25	522,602 78	"
Personnel des gardes-mines	83,312 12	69,397 50	13,975 62	100 00	83,273 12	39
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	137,037 65	117,214 36	19,453 29	"	136,667 65	370
Contrôle et surveillance des chemins de fer	333,126 34	294,906 86	37,057 15	9 00	331,955 01	1,171
Conseils des bâtiments civils	31,999 92	29,333 26	2,666 66	"	31,999 92	"
Personnel des édifices publics et des palais nationaux	588,735 79	563,765 00	24,970 79	"	588,735 79	"
Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux	733,708 35	410,509 47	322,902 33	346 45	733,065 35	643
Subvention à la caisse des retraites	534,679 86	534,679 86	"	"	534,679 86	"
Routes nationales et ponts	29,489,089 31	23,908,855 55	5,535,085 77	8,145 99	29,435,795 33	53,293
Navigation intérieure. (Rivières.)	6,041,010 67	4,253,222 60	1,765,463 73	1,390 13	6,017,296 29	23,714
——— (Canaux.)	4,601,427 33	3,629,850 26	968,719 25	825 44	4,597,744 07	3,683
Ports maritimes, phares et fanaux	4,084,907 03	2,974,074 21	1,118,593 68	16,633 78	4,076,034 11	8,872
Dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements	473,402 50	331,938 98	141,081 07	118 60	472,901 45	501
Exploitation des grandes lignes de chemins de fer	5,287,319 48	4,798,533 71	547,656 05	58,923 28	5,287,266 48	53
Matériel des mines. (Services divers.)	36,931 61	14,772 20	22,627 99	468 58	36,931 61	"
Entretien des palais nationaux	1,079,986 21	603,018 38	491,549 70	14,751 12	1,079,816 96	169
Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	531,959 07	74,670 52	444,232 19	"	518,902 71	13,056
Construction et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	2,277,874 35	771,923 87	1,505,232 53	"	2,277,156 40	717
Frais généraux, secours, etc	34,969 85	24,950 05	10,019 80	"	34,969 85	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	246,750 00	226,000 00	20,750 00	"	246,750 00	"
Réparation de dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux	161,670 74	71,477 53	76,863 92	"	148,341 45	13,329
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	12,000 00	12,000 00	"	"	12,000 00	"
Appropriation du domaine de Chante-Grillet à l'école des mineurs de Saint-Étienne	25,314 35	11,680 19	13,634 16	"	25,314 35	"
A REPORTER	64,951,118 70	50,826,419 50	14,108,542 16	109,155 54	64,825,806 12	125,312

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	490,550f 00c	"	481,816f 12c	"	481,816f 12c	8,733f 88c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	"	63,106 18	"	63,106 18	46,893 82
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,426,049 00	"	3,045,298 70	"	3,045,298 70	380,750 30
Personnel des conducteurs embrigadés	3,640,000 00	"	3,103,103 28	"	3,103,103 28	536,896 72
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	"	394,910 89	"	394,910 89	150,089 11
Personnel des gardes-mines	83,500 00	"	71,647 99	"	71,647 99	11,852 01
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	140,000 00	"	120,283 49	"	120,283 49	19,716 51
Contrôle et surveillance des chemins de fer	350,000 00	"	315,108 39	"	315,108 39	34,891 61
Conseil des bâtiments civils	31,999 92	"	29,333 26	"	29,333 26	2,666 66
Personnel des édifices publics et des palais nationaux	590,600 00	"	560,413 12	"	560,413 12	30,186 88
Frais de régie des édifices publics et des palais nationaux	815,900 00	"	521,477 36	"	521,477 36	294,422 64
Subvention à la caisse des retraites	542,527 41	"	542,527 41	"	542,527 41	"
Routes nationales et ponts	29,018,804 03	"	24,432,705 36	"	24,432,705 36	4,586,098 67
Navigation intérieure. (Rivières)	5,586,220 19	"	4,259,052 40	"	4,259,052 40	1,327,167 79
——— (Canaux)	4,288,000 00	"	3,576,940 31	"	3,576,940 31	711,059 69
Ports maritimes, phares et fanaux	3,817,434 85	"	2,907,625 37	"	2,907,625 37	909,809 48
Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchements.)	500,000 00	"	348,616 61	"	348,616 61	151,383 39
Exploitation de grandes lignes de chemins de fer	6,250,000 00	"	5,446,302 70	"	5,446,302 70	803,697 30
Matériel des mines. (Services divers.)	50,000 00	"	16,075 31	"	16,075 31	33,924 69
Entretien des palais nationaux	1,080,040 00	"	719,828 54	"	719,828 54	360,211 46
Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	534,500 00	"	125,033 48	"	125,033 48	409,466 52
Constructions et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	1,688,092 75	"	724,514 45	"	724,514 45	963,578 30
Réparation et achèvement de divers édifices publics	497,500 00	"	135,371 12	"	135,371 12	362,128 88
Frais généraux, secours, etc	43,605 00	"	34,446 65	"	34,446 65	9,158 35
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	270,000 00	"	153,000 00	"	153,000 00	117,000 00
A REPORTER	64,390,323 15	"	52,128,538 49	"	52,128,538 49	12,261,784 66

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	64,951,118f 70c	50,826,419f 50c	14,108,542f 16c	109,155f 54c	64,825,806f 12c	125,312f 5[illegible]
Réparation et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	184,999 94	93,081 65	91,918 29	"	184,999 94	"
Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	274,958 61	17,537 56	257,421 05	"	274,958 61	"
Indemnité pour suppression d'emploi à des employés et ouvriers attachés à la conservation du mobilier national	20,820 00	19,315 00	1,505 00	"	20,820 00	"
Appropriation de diverses localités du Palais-National pour l'exposition de peinture et de sculpture en 1850	211,619 85	88,801 40	122,818 45	"	211,619 85	"
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"
	65,643,517 10	51,045,155 11	14,582,204 95	109,155,54	65,518,204 52	125,312 5[illegible]
Dépenses des exercices clos	249,660 60	249,660 60	"	"	249,660 60	"
TOTAL de la 1re section	65,893,117 70	51,294,815 71	14,582,204 95	109,155 54	65,767,865 12	125,312 5[illegible]
			14,473,049 41			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Routes et ponts, achèvements de lacunes et rectification	4,017,303 10	3,159,276 49	794,645 04	463 50	3,953,458 03	63,845 [illegible]
Nouvelles routes de la Corse	308,500 00	99,130 02	207,393 56	"	306,523 58	1,976 [illegible]
Construction de ponts	509,682 06	375,947 96	133,034 10	"	508,982 06	700 [illegible]
Navigation. (Rivières.)	3,651,612 64	2,526,553 74	1,121,326 84	1,579 09	3,646,301 49	5,311 [illegible]
——— (Canaux.)	2,760,980 08	2,295,095 57	455,268 79	685 88	2,749,678 48	11,301 [illegible]
Ports maritimes	5,467,004 13	3,851,131 50	1,370,159 91	125 74	5,221,165 67	245,838 [illegible]
Réparation des dommages causés par les inondations	379,235 45	173,805 88	204,493 63	"	378,299 51	935 [illegible]
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	62,777,707 51	51,715,545 88	11,085,269 28	65,541 99	62,735,273 17	42,434 [illegible]
Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires des chemins de fer	100,000 00	40,000 00	50,000 00	"	90,000 00	10,000 [illegible]
Indemnités de terrain pour l'amélioration de la Marne et la canalisation de la haute Seine	1,248,329 74	815,598 21	430,500 78	"	1,246,098 99	2,230 [illegible]
Acquisition au compte de l'État des propriétés particulières comprises entre le Louvre et les Tuileries	1,600,000 00	1,590,523 61	"	"	1,590,523 61	9,476 [illegible]
Achèvement de la grande cour du Louvre et de ses quatre portiques, établissements de grilles d'enceinte	249,997 43	45,799 84	204,197 59	"	249,997 43	"
	83,070,352 14	66,688,408 70	16,056,289 52	68,396 20	82,676,302 02	394,050 [illegible]
Dépenses des exercices clos	264,374 91	264,374 91	"	"	264,374 91	"
TOTAL de la 2e section	83,334,727 05	66,952,783 61	16,056,289 52	68,396 20	82,940,676 93	394,050 [illegible]
			15,987,893 32			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	65,893,177 70	51,294,815 71	14,582,204 95	109,155 54	65,767,865 12	125,312 5[illegible]
2e SECTION. — Service extraordinaire	83,334,727 05	66,952,783 61	16,056,289 52	68,396 20	82,940,676 93	394,050 [illegible]
	149,227,904 75	118,247,599 32	30,638,494 47	177,551 74	148,708,542 05	519,362 [illegible]
			30,460,942 73			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	64,390,323f 15c	"	52,128,538f 49c	"	52,128,538f 49c	12,261,784f 66
Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	120,000 00	"	70,741 34	"	70,741 34	49,258 66
Subvention aux compagnies concessionnaires de ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	18,800 00	"	13,800 00	"	13,800 00	5,000 00c
Restauration de l'aqueduc de Trappe	35,000 00	"	"	"	"	35,000 00
Réparations de dommages causés aux routes nationales et départementales par les inondations	65,118 59	"	13,086 09	"	13,086 09	52,032 50
Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mineurs de Saint-Étienne	7,150 00	"	"	"	"	7,150 00
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	61,274 23	"	36,591 39	"	36,591 39	24,682 84
	64,697,665 97	"	52,262,757 31	"	52,262,757 31	12,434,908 66
Dépenses des exercices clos	326,017 97	"	326,017 97	"	326,017 97	"
TOTAL de la 1re section	65,023,683 94	"	52,588,775 28	"	52,588,775 28	12,434,908 66
			52,588,775 28			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Routes et ponts, achèvement de lacunes et rectification	3,621,025 37	"	2,933,000 01	"	2,933,000 01	688,025 36
Nouvelles routes de la Corse	205,538 00	"	141,670 20	"	141,670 20	63,867 80
Construction de ponts	232,200 00	"	151,170 82	"	151,170 82	81,029 18
Navigation. Rivières	2,555,000 00	"	2,042,466 70	"	2,042,466 70	512,533 30
——— Canaux	3,024,000 00	"	2,607,011 75	"	2,607,011 75	416,988 25
Ports maritimes	5,141,856 66	"	3,670,521 27	"	3,670,521 27	1,471,335 39
Réparations de dommages causés par les inondations	303,900 00	"	207,761 98	"	207,761 98	96,138 02
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	47,944,693 33	"	34,930,565 62	"	34,930,565 62	13,014,127 71
Garantie d'intérêt et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	"	"	"
Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon pour la reconstruction du pont de la Mulatière	2,500 00	"	2,500 00	"	2,500 00	"
Isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	3,200,000 00	"	3,145,874 14	"	3,145,874 14	54,125 86
Achèvement de la grande cour du Louvre	175,000 00	"	88,060 61	"	88,060 61	86,939 39
	66,405,713 36	"	49,920,603 10	"	49,920,603 10	16,485,110 26
Dépenses des exercices clos	197,076 86	"	197,076 86	"	197,076 86	"
TOTAL de la IIe section	66,602,790 22	"	50,117,679 96	"	50,117,679 96	16,485,110 26
			50,117,679 96			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	65,023,683 94	"	52,588,775 28	"	52,588,775 28	12,434,908 66
2e SECTION. Service extraordinaire	66,602,790 22	"	50,117,679 96	"	50,117,679 96	16,485,110 26
	131,626,474 16	"	102,706,455 24	"	102,706,455 24	28,920,018 92
			102,706,455 24			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,698,066f 06c	1,597,847 18	99,962f 73c	80f 00c	1,697,729f 91c	336f
——— (Matériel.)	278,961 30	153,371 50	125,589 80	"	278,961 30	"
Frais généraux d'impressions	246,848 35	146,527 47	101,431 92	1,111 04	246,848 35	"
États-majors	14,313,153 52	13,027,245 00	1,296,600 78	12,677 95	14,311,167 83	1,985
Gendarmerie	22,461,458 05	20,596,173 15	1,951,988 38	86,913 48	22,461,248 05	210
Garde républicaine	2,456,301 75	2,158,914 38	348,171 22	50,783 85	2,456,301 75	"
Recrutement et réserve	469,214 75	418,612 20	51,055 55	465 00	469,202 75	12
Justice militaire	961,519 39	810,407 09	174,237 92	23,273 28	961,371 73	147
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	122,702,192 06	118,164,327 83	5,710,431 82	1,172,567 50	122,702,192 06	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	25,119,718 19	21,186,265 53	3,383,800 48	1,392,651 25	23,177,414 76	1,942,303
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	12,381,186 47	11,204,823 01	2,030,912 71	856,342 22	12,379,393 50	1,793
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,907,077 67	4,211,662 77	939,410 40	244,023 25	4,907,049 92	27
Habillement et campement	15,508,002 02	9,698,100 88	6,507,569 16	736,189 58	15,469,480 46	38,521
Lits militaires	6,359,710 89	4,046,702 81	2,317,368 87	4,767 32	6,359,304 36	406
Transports généraux	1,756,737 24	1,520,201 61	425,081 40	193,281 06	1,752,001 95	4,735
Remonte générale	4,811,951 99	4,853,600 03	143,439 23	185,087 27	4,811,951 99	"
Harnachement	362,700 92	114,775 67	263,525 94	15,600 69	362,700 92	"
Fourrages	31,018,051 64	30,776,614 64	3,673,849 80	3,713,952 28	30,736,512 16	281,539
Soldes de non-activité	438,540 88	381,658 11	60,455 84	3,573 07	438,540 88	"
Secours	1,359,545 28	1,224,349 47	135,195 81	"	1,359,545 28	"
Dépenses temporaires	260,252 66	202,576 10	60,116 16	2,439 60	260,252 66	"
Subvention aux fonds de retraite	660,542 00	660,542 00	"	"	660,542 00	"
Dépôt général de la guerre	131,480 37	57,448 48	74,449 94	429 60	131,468 82	11
A REPORTER	270,663,213 45	247,212,746 91	29,874,645 86	8,696,209 38	268,391,183 39	2,272,030

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,655,400f 00c	"	1,582,401f 52c	125f 89c	1,582,275f 63c	73,124f 37c
——— (Matériel.)	285,000 00	"	178,002 33	"	178,002 33	106,997 67
Frais généraux d'impressions	248,000 00	"	206,037 32	"	206,037 32	41,962 68
États-majors	14,543,612 00	"	13,013,854 82	"	13,013,854 82	1,529,757 18
Gendarmerie	23,665,796 00	"	21,727,202 82	44,331 57	21,682,871 25	1,982,924 75
Garde républicaine	2,489,143 00	"	2,331,024 89	62,022 73	2,269,002 16	220,140 84
Recrutement et réserve	470,000 00	"	437,387 18	"	437,387 18	32,612 82
Justice militaire	950,350 00	"	780,659 55	"	780,659 55	169,690 45
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonns payables comme la solde	122,703,823 00	313,007f 45c	117,611,937 60	363,402 49	117,561,542 56	5,142,280 44
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	26,795,568 00	1,032,552 41	23,052,299 50	1,117,719 89	22,967,132 02	3,828,435 98
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	12,163,556 00	"	10,281,626 18	10,428 53	10,271,197 65	1,892,358 35
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	4,205,653 00	"	4,027,459 45	"	4,027,459 45	178,193 55
Habillement et campement	15,007,847 00	"	7,981,132 75	8,279 40	7,972,853 35	7,034,993 65
Lits militaires	6,364,019 00	"	4,032,426 77	"	4,032,426 77	2,331,592 23
Transports généraux	1,689,039 00	"	1,104,265 87	3.386 76	1,100,879 11	588,159 89
Remonte générale	4,837,300 00	"	5,005,452 12	411,731 78	4,593,720 34	243,579 66
Harnachement	582,175 00	"	181,908 02	"	181,908 02	400,266 98
Fourrages	27,486,818 00	3,163,245 57	26,221,842 49	3,213,408 04	26,171,680 02	1,315,137 98
Solde de non-activité et de réforme	478,510 00	"	405,225 18	"	405,225 18	73,284 82
Secours	1,217,000 00	"	1,068,545 04	100 00	1,068,445 04	148,554 96
Dépenses temporaires	283,600 00	"	182,249 66	"	182,249 66	101,350 34
Subvention aux fonds de retraite des employés	781,792 00	"	781,792 00	"	781,792 00	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	131,500 00	"	74,010 27	"	74,010 27	57,489 73
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,621,415 00	"	3,341,991 75	15,010 97	3,326,980 78	2,294,434 22
——— Algérie	316,300 00	"	132,074 22	"	132,074 22	184,225 78
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	545,863 00	"	434,057 35	"	434,057 35	111,805 65
——— (Matériel.)	3,508,623 00	"	2,977,142 01	16,894 00	2,960,248 01	548,374 99
Matériel du génie. (Intérieur.)	7,650,000 00	"	5,654,187 68	3,871 53	5,650,316 15	1,999,683 85
——— (Algérie)	3,100,000 00	"	2,825,779 38	3,840 65	2,821,938 73	278,061 27
Écoles militaires	1,989,070 00	"	1,309,529 57	"	1,309,529 57	679,540 43
Invalides de la guerre	2,582,631 00	"	2,087,830 29	18 96	2,087,811 33	494,819 67
A REPORTER	294,349,403 00	4,508,805 43	261,031,335 58	5,274,573 19	260,265,567 82	34,083,835 18

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	270,663,213f 45c	247,212,746f 91c	29,874,645f 86c	8,696,209f 38c	268,391,183f 39c	2,272,030
Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,706,330 85	3,432,606 97	2,371,203 14	97,812 15	5,705,997 96	33[illegible]
——— (Algérie.)	238,178 26	113,823 19	138,659 84	14,940 94	237,542 09	63[illegible]
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	476,442 64	448,154 48	28,307 87	19 71	476,442 64	"
——— (Matériel.)	2,989,515 14	2,334,714 43	712,224 85	57,424 14	2,989,515 14	"
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,017,500 10	6,238,659 07	2,171,535 65	404,408 10	8,005,786 62	11,713
——— (Algérie.)	3,799,739 47	3,241,900 70	678,891 32	121,052 55	3,799,739 47	"
Écoles militaires	1,807,083 74	1,389,339 24	419,556 56	2,372 71	1,806,523 09	56[illegible]
Invalides de la guerre	2,584,418 88	2,202,831 40	382,470 09	1,054 61	2,584,246 88	17[illegible]
Gouvernement et administrtn générale de l'Algérie	642,826 11	522,835 98	121,682 95	1,774 77	642,744 16	8[illegible]
Services indigènes en Algérie	6,878,581 83	6,688,410 67	385,847 66	197,876 25	6,876,382 08	2,19[illegible]
Services maritimes en Algérie	448,423 41	295,793 92	152,974 49	470 00	448,298 41	12[illegible]
Administration provinciale en Algérie	601,186 47	531,177 46	89,266 00	19,398 99	601,044 47	14[illegible]
Services financiers en Algérie	1,070,120 94	806,080 11	263,411 16	2,488 18	1,067,003 09	3,117
Expropriation en Algérie	397,345 12	297,305 90	82,536 13	1 40	379,840 63	17,50[illegible]
Colonisation en Algérie	1,617,482 52	1,094,154 68	559,700 03	40,439 17	1,613,415 54	4,06[illegible]
Colonies agricoles en Algérie	7,232,336 81	5,779,302 74	1,584,090 68	138,170 70	7,225,222 72	7,11[illegible]
Dépenses d'entretien des transportés	700,426 43	323,435 40	375,806 03	15 00	699,226 43	1,20[illegible]
Travaux civils en Algérie	5,375,102 46	4,331,241 68	1,067,136 91	44,475 90	5,353,902 69	21,19[illegible]
Dépenses secrètes en Algérie et en Italie	80,041 23	92,730 18	"	12,688 95	80,041 23	"
Dépenses des exercices périmés	21,046 29	16,993 73	4,052 56	"	21,046 29	"
	321,347,342 15	287,394,238 84	41,463,999 78	9,853,093 60	319,005,145 02	2,342,19[illegible]
Dépenses des exercices clos	3,581,878 74	3,581,878 74	"	"	3,581,878 74	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	642,466 78	"	642,466 78	"	642,466 78	"
	325,571,687 67	290,976,117 58	42,106,466 56	9,853,093 60	323,229,490 54	2,342,19[illegible]
			32,253,372f 96c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Matériel de l'artillerie	157,509 52	39,161 25	118,348 27	"	157,509 52	"
Matériel du génie	4,674,209 23	3,838,419 28	855,605 54	22,090 00	4,671,934 82	2,27[illegible]
	4,831,718 75	3,877,580 53	973,953 81	22,090 00	4,829,444 34	2,27[illegible]
			951,863f 81c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	325,571,687 67	290,976,117 58	42,106,466 56	9,853,093 60	323,229,490 54	2,342,19[illegible]
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	4,831,718 75	3,877,580 53	973,953 81	22,090 00	4,829,444 34	2,27[illegible]
	330,403,406 42	294,853,698 11	43,080,420 37	9,875,183 60	328,058,934 88	2,344,47[illegible]
			33,205,236f 77c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	294,349,403f 00c	4,508,805f 43c	261,031,335 58	5,274,573f 19c	260,265,567f 82c	34,083,835f 18c
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	762,162 00	"	568,074 96	"	568,074 96	194,087 04
Services indigènes en Algérie	7,459,545 00	"	5,736,798 80	13,157 24	5,723,641 56	1,735,903 44
Service maritime en Algérie	532,000 00	"	307,824 93	"	307,824 93	224,175 07
Administration provinciale en Algérie	695,300 00	"	586,000 19	"	586,000 19	109,299 81
Services financiers en Algérie	1,253,845 00	"	890,110 29	"	890,110 29	363,734 71
Expropriation en Algérie	400,000 00	"	312,338 08	"	312,338 08	87,661 92
Colonisation en Algérie	1,715,000 00	"	1,102,595 15	"	1,102,595 15	612,404 85
Colonies agricoles en Algérie	2,750,000 00	"	2,492,567 89	"	2,492,567 89	257,432 11
Dépenses disciplinaires en Algérie	700,000 00	"	514,459 25	"	514,459 25	185,540 75
Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	"	4,608,867 88	"	4,608,867 88	919,792 12
Dépenses secrètes en Algérie	94,000 00	"	94,000 00	"	94,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	141,633 13	"	122,538 44	"	122,538 44	19,094 69
Rappel de dépenses payables sur revues, etc.	"	"	"	"	"	"
	316,381,548 13	4,508,805 43	278,367,511 44	5,287,730 43	277,588,586 44	38,792,961 69
Dépenses des exercices clos	3,481,219 01	"	3,481,219 21	0 20	3,481,219 01	"
	319,862,767 14	4,508,805 43	281,848,730 65	5,287,730 63	281,069,805 45	38,792,961 69
			276,561,000f 02c			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Matériel de l'artillerie	700,000 00	"	338,554 25	"	338,554 25	361,445 75
Matériel du génie	3,610,000 00	"	3,131,320 41	60,000 00	3,071,320 41	538,679 59
	4,310,000 00	"	3,469,874 66	60,000 00	3,409,874 66	900,125 34
			3,409,874f 66c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	319,862,767 14	4,508,805 43	281,848,730 65	5,287,730 63	281,069,805 45	38,792,961 69
2e SECTION. — Service extraordinaire	4,310,000 00	"	3,469,874 66	60,000 00	3,409,874 66	900,125 34
	324,172,767 14	4,508,805 43	285,318,605 31	5,347,730 63	284,479,680 11	39,693,087 03
			279,970,874f 68c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
I re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	723,940f 80c	721,920f 80c	1,870f 00c	"	723,790f 80c	150
Administration centrale. (Matériel.)	132,986 04	68,823 36	64,197 68	83f 33c	132,937 71	48
Service général.						
Officiers militaires et civils	7,506,954 01	6,821,625 02	882,137 79	196,908 80	7,506,854 01	100
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,824,349 72	1,623,245 19	202,241 59	1,137 06	1,824,349 72	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	24,255,614 75	17,509,814 29	7,722,116 40	977,250 77	24,254,679 92	935
Hôpitaux	1,354,410 36	966,087 80	517,108 88	129,431 90	1,353,764 78	645
Vivres	10,567,000 80	7,618,180 83	3,392,751 85	450,360 75	10,560,571 93	6,428
Justice maritime	87,114 06	61,370 73	26,995 18	1,479 66	86,886 25	227
Salaires d'ouvriers	10,821,339 37	9,654,543 83	1,179,585 64	13,196 40	10,820,933 07	406
Approvisionnements généraux de la flotte	17,928,923 01	10,219,428 67	8,034,530 78	427,451 05	17,826,508 40	102,414
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,726,473 37	1,243,578 18	524,390 49	59,354 63	1,708,614 04	17,859
Dépenses de casernement et de campement pour les troupes de l'expédition de la Plata	62,000 00	"	62,000 00	"	62,000 00	"
Poudres	303,383 00	"	303,455 45	72 45	303,383 00	"
École navale en rade de Brest	73,102 44	65,197 33	7,905 11	"	73,102 44	"
Affrétements et transports par mer	181,122 77	150,439 98	30,532 41	244 16	180,728 23	394
Chiourmes	310,384 76	281,326 55	29,036 82	"	310,363 37	21
Frais généraux d'impressions	325,430 33	131,432 23	194,058 64	94 76	325,396 11	34
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,388,220 14	1,025,379 42	464,170 61	106,206 08	1,383,343 95	4,876
Dépenses temporaires	73,534 17	61,095 43	15,614 23	3,175 49	73,534 17	"
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	416,019 20	377,952 63	38,522 21	465 64	416,009 20	10
——— (Matériel.	263,925 24	182,179 49	85,631 44	4,331 48	263,479 45	445
Dépenses des exercices périmés	16,555 98	14,780 68	1,775 30	"	16,555 98	"
	80,342,784 32	58,798,402 44	23,780,628 50	2,371,244 41	80,207,786 53	134,997
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	458,533 05	458,533 05	20 00	20 00	458,533 05	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1850	376,020 13	"	376,020 13	"	376,020 13	"
A REPORTER	81,177,337 50	59,256,935 49	24,156,668 63	2,371,264 41	81,042,339 71	134,997

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
SERVICE MARINE.						
I re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	728,900f 00c	"	726,353f 67c	600f 00c	725,753f 67c	3,146f 33c
Administration centrale. (Matériel.)	139,600 00	"	95,689 59	"	95,689 59	43,910 41
Service général.						
Officiers militaires et civils	8,198,608 00	816 67	7,362,523 37	202 45	7,363,137 59	835,470 41
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,855,973 00	"	1,648,297 18	18 26	1,648,278 92	207,694 08
Solde et habillement des équipages et des troupes	23,707,249 00	503,505 36	16,191,314 59	27,806 04	16,667,013 91	7,040,235 09
Hôpitaux	1,417,700 00	"	979,382 76	28,844 15	950,538 61	467,161 39
Vivres	10,672,508 00	"	6,990,025 42	102,217 13	6,887,808 29	3,784,699 71
Justice maritime	91,710 00	"	59,203 51	516 34	58,687 17	33,022 83
Salaires d'ouvriers	10,510,000 00	"	9,313,023 16	4,418 98	9,308,604 18	1,201,395 82
Approvisionnements généraux de la flotte	17,937,000 00	20,000 00	11,812,461 53	800,299 96	11,032,161 57	6,904,838 43
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,731,000 00	"	1,409,188 99	83,539 19	1,325,649 80	405,350 20
Construction de fosses d'immersion	300,000 00	"	45,692 49	"	45,692 49	254,307 51
Dépenses de campement et de casernement des troupes dans la Plata	95,000 00	"	"	"	"	95,000 00
Poudres	318,381 00	"	"	"	"	318,381 00
École navale en rade de Brest	93,400 00	"	67,355 28	"	67,355 28	26,044 72
Affrétements et transports par mer	300,000 00	"	94,213 02	"	94,213 02	205,786 98
Chiourmes	328,000 00	"	284,080 83	354 79	283,726 04	44,273 96
Frais généraux d'impressions	378,000 00	"	209,827 91	5 41	209,822 50	168,177 50
Frais de voyage, vacation et dépenses diverses	1,496,084 00	7,000 00	958,218 14	27,455 49	937,762 65	558,321 35
Dépenses temporaires	120,000 00	"	63,282 63	"	63,282 63	56,717 37
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	114,100 00	"	78,820 95	174 11	78,646 84	35,453 16
——— (Matériel.)	290,000 00	"	140,507 49	900 00	139,607 49	150,392 51
Dépenses des exercices périmés	28,928 79	"	27,131 28	"	27,131 28	1,797 51
	80,852,141 79	531,322 03	58,556,593 79	1,077,352 30	58,010,563 52	22,841,578 27
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	459,164 33	"	459,164 33	"	459,164 33	"
A REPORTER	81,311,306 12	531,322 03	59,015,758 12	1,077,352 30	58,469,727 85	22,841,578 27

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	81,177,337f 50c	59,256,935f 49c	24,156,668f 63c	2,371,264f 41c	81,042,339f 71c	134,997f 7[illegible]
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	87,244 96	87,244 96	"	"
(Matériel).	"	"	34,829 74	34,829 74	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	258,940 25	258,940 25	"	"
Approvisionnements des colonies.....	"	"	"	"	"	"
Dépense du service local des colonies.....	"	"	144,292 42	144,292 42	"	"
Travaux et secours à la Réunion.....	"	"	"	"	"	"
Secours extraordinaires à la Martinique.....	"	"	3,595 87	3,595 87	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	"	"	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves.....	"	"	24,898 35	24,898 35	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1850.....	"	1,722,087 09	"	1,722,087 09	"	"
	81,177,337 50	60,979,022 58	24,710,470 22	4,647,153 09	81,042,339 71	134,997 7[illegible]
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	686 56	686 56	"	"
TOTAL de la Ire Section.....	81,177,337 50	60,979,022 58	24,711,156 78	4,647,839 65	81,042,339 71	134,997 7[illegible]
			20,063,317f 13c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	60,478 10	75,892 96	1,146 39	16,561 25	60,478 10	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon..	"	"	"	"	"	"
Établissement à créer à Castineau.....	198,718 26	164,358 97	34,359 29	"	198,718 26	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,574,714 32	1,937,511 79	601,529 67	1,075 10	2,537,966 36	36,747 9[illegible]
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,033,340 15	869,466 79	163,873 36	"	1,033,340 15	"
Amélioration de Port-Vendres.....	297,890 07	268,427 19	29,462 88	"	297,890 07	"
	4,165,140 90	3,315,657 70	830,371 59	17,636 35	4,128,392 94	36,747 9[illegible]
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	936 50	936 50	"	"	936 50	"
TOTAL de la 2e Section.....	4,166,077 40	3,316,594 20	830,371 59	17,636 35	4,129,329 44	36,747 9[illegible]
			812,735f 24c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire.....	81,177,337 50	60,979,022 58	24,711,156 78	4,647,839 65	81,042,339 71	134,997 7[illegible]
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	4,166,077 40	3,316,594 20	830,371 59	17,636 35	4,129,329 44	36,747 9[illegible]
	85,343,414 90	64,295,616 78	25,541,528 37	4,665,476 00	85,171,669 15	171,745 7[illegible]
			20,876,052f 37c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	81,311,306f 12c	531,322f 03c	59,015,758f 12c	1,077,352f 30c	58,469,727f 85c	22,841,578f 27c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	475,080 13	475,080 13	"	"
(Matériel.).	"	"	113,952 32	113,952 32	"	"
Dépenses du service général des colonies.....	"	"	556,642 08	556,642 08	"	"
Dépenses du service local des colonies.....	"	"	62,716 19	62,716 19	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	300,000 00	300,000 00	"	"
Assainissement de Sainte-Marie de Madagascar.....	"	"	55,380 84	55,380 84	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	100,000 00	100,000 00	"	"
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves.....	"	"	6,657 16	6,657 16	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	9,956 05	9,956 05	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1850.....	"	155,322 89	"	155,322 89	"	"
	81,311,306 12	686,644 92	60,696,142 89	2,913,059 96	58,469,727 85	22,841,578 27
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	36,043 24	36,043 24	"	"
	81,311,306 12	686,644 92	60,732,186 13	2,949,103 20	58,469,727 85	22,841,578 27
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1851. — A AJOUTER.....	"	"	2,126,555 61	"	2,126,555 61	"
A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	2,126,555 61
TOTAL de la Ire Section.....	81,311,306 12	686,644 92	62,858,741 74	2,949,103 20	60,596,283 46	20,715,022 66
			59,909,638f 54c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Fort Boyard.....	40,545 02	"	44,767 42	4,403 78	40,363 64	181 38
Établissements à créer à Castineau.....	80,000 00	"	61,252 91	"	61,252 91	18,747 09
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,575,000 00	"	1,871,868 15	2,818 75	1,869,049 40	705,950 60
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,106,600 00	"	940,801 55	"	940,801 55	165,798 45
Amélioration de Port-Vendres.....	300,000 00	"	246,753 01	30,000 00	216,753 01	83,246 99
	4,102,145 02	"	3,165,443 04	37,222 53	3,128,220 51	973,924 51
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	135 52	"	135 52	"	135 52	"
TOTAL de la 2e Section.....	4,102,280 54	"	3,165,578 56	37,222 53	3,128,356 03	973,924 51
			3,128,356f 03c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire.....	81,311,306 12	686,644 92	62,858,741 74	2,949,103 20	60,596,283 46	20,715,022 66
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	4,102,280 54	"	3,165,578 56	37,222 53	3,128,356 03	973,924 51
	85,413,586 66	686,644 92	66,024,320 30	2,986,325 73	63,724,639 49	21,688,947 17
			63,037,994 57			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	949,424f 56c	872,913f 44c	76,400f 82c	"	949,314f 26c	110f
Matériel et dépenses diverses	59,599 53	42,982 64	16,616 89	"	59,599 53	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,962,824 32	4,855,111 51	109,487 54	1,821f 39c	4,962,777 66	46
Matériel	549,995 72	371,829 74	178,793 51	627 53	549,995 72	"
Dépenses diverses	275,320 11	226,684 54	48,145 55	"	274,830 09	490
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	75,049 00	71,690 74	3,658 26	300 00	75,049 00	"
Matériel	67,074 78	48,940 20	18,134 58	"	67,074 78	"
Dépenses diverses	35,406 35	2,000 00	33,406 35	"	35,406 35	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,271,283 13	2,510,425 87	768,699 08	7,841 82	3,271,283 13	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,100,850 00	102,150 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,343,809 70	1,080,695 93	263,113 77	"	1,343,809 70	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,203,202 50	938,605 44	264,597 06	"	1,203,202 50	"
Idem des impôts indirects	943,676 07	728,073 45	215,602 62	"	943,676 07	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	194,443 07	88,324 71	106,118 36	"	194,443 07	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,012,497 12	912,123 22	100,373 90	"	1,012,497 12	"
Dépenses des exercices périmés	68,262 30	51,863 89	16,398 41	"	68,262 30	"
	16,214,868 26	13,903,115 32	2,321,696 70	10,590 74	16,214,221 28	646
Dépenses des exercices clos	1,204,671 90	1,204,671 90	3,495 00	3,495 00	1,204,671 90	"
	17,419,540 16	15,107,787 22	2,325,191 70	14,085 74	17,418,893 18	646
			2,311,105f 96c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	956,074f 15c	"	880,015f 04c	815f 00c	879,200f 04c	76,874f 11c
Matériel et dépenses diverses	59,599 70	"	46,166 88	"	46,166 88	13,432 82
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	4,986,787 34	"	4,880,806 50	95 00	4,880,711 50	106,075 84
Matériel	613,000 00	"	370,888 69	1,459 18	369,429 51	243,570 49
Dépenses diverses	296,821 00	"	244,114 01	"	244,114 01	52,706 99
Subventions aux caisses de retraites des administrations financières	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"	11,455,000 00	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	76,574 06	"	72,115 76	"	72,115 76	4,458 30
Matériel	97,071 25	"	48,549 11	"	48,549 11	48,522 14
Dépenses diverses	34,791 95	"	2,000 00	"	2,000 00	32,791 95
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,200,000 00	"	2,584,777 54	19,501 56	2,565,275 98	634,724 02
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,100,150 00	"	1,100,150 00	102,850 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,430,000 00	"	1,169,974 76	"	1,169,974 76	260,025 24
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,250,000 00	"	905,534 96	"	905,534 96	344,465 04
Idem des impôts indirects	868,000 00	"	743,582 05	"	743,582 05	124,417 95
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	140,000 00	"	103,310 09	"	103,310 09	36,689 91
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	961,471 82	"	961,471 82	98,528 18
Dépenses des exercices périmés	290,877 01	"	75,549 05	"	75,549 05	215,327 96
	28,017,596 46	"	25,644,006 26	21,870 74	25,622,135 52	2,395,460 94
Dépenses des exercices clos	5,356,366 92	"	5,356,881 42	514 50	5,356,366 92	"
	33,373,963 38	"	31,000,887 68	22,385 24	30,978,502 44	2,395,460 94
			30,978,502f 44c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,405,093f 11c	2,195,465f 74c	209,044f 04c	"	2,404,509f 78c	583 [illegible]
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,659,660 46	1,084,661 67	574,701 48	9f 75c	1,659,353 40	307 [illegible]
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	66,590 27	42,267 26	24,323 01	"	66,590 27	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	577,426 49	373,736 60	203,793 62	103 73	577,426 49	"
Frais de mutations cadastrales	699,588 19	698,462 31	1,122 52	"	699,584 83	3 [illegible]
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,703,657 13	9,106,424 53	2,596,096 84	"	11,702,521 37	1,135 [illegible]
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	9,009,127 66	9,003,728 10	5,399 56	"	9,009,127 66	"
Enregistrement et domaines Matériel	242,984 47	212,829 14	30,147 33	"	242,976 47	8 [illegible]
Enregistrement et domaines Dépenses diverses	1,057,246 83	952,427 14	103,077 27	"	1,055,504 41	1,742 [illegible]
Timbre Personnel	420,797 11	415,684 44	4,986 41	"	420,670 85	126 [illegible]
Timbre Matériel et dépenses diverses	616,580 64	492,658 87	123,835 05	"	616,493 92	86 [illegible]
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,789,479 39	3,396,007 88	393,230 92	290 38	3,788,948 42	530 [illegible]
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,696,895 92	1,011,427 23	675,361 08	112 95	1,686,675 36	10,220 [illegible]
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	718,006 78	513,722 72	197,376 90	"	711,099 62	6,907 [illegible]
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,125,480 59	22,748,172 66	377,148 63	"	23,125,321 29	159 [illegible]
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	519,450 38	331,265 32	185,193 47	"	516,458 79	2,991 [illegible]
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,384,123 80	1,219,249 68	163,547 59	"	1,382,797 27	1,326 [illegible]
Dépenses du service des douanes en Algérie	695,674 97	614,972 62	71,508 11	"	686,480 73	9,194 [illegible]
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	17,065,045 77	16,955,085 25	109,960 52	"	17,065,045 77	"
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	447,553 45	278,616 46	168,944 97	7 98	447,553 45	"
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,826,664 67	2,683,825 73	140,014 94	"	2,823,840 67	2,824 [illegible]
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	898,298 42	734,478 10	163,820 32	"	898,298 42	"
Indemnité pour suppression de péage sur le pont de la roche de Glun	32,000 00	32,000 00	"	"	32,000 00	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	24,197 98	23,770 23	427 75	"	24,197 98	"
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,051,304 05	179,686 35	1,871,617 70	"	2,051,304 05	"
A REPORTER	83,732,928 53	75,300,626 03	8,394,680 03	524 79	83,694,781 27	38,147 [illegible]

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,405,679f 78c	"	2,198,974f 22c	"	2,198,974f 22c	206,705f 56c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,661,015 63	"	1,156,913 24	"	1,156,913 24	504,102 39
Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	400,000 00	"	50,088 10	"	50,088 10	349,911 90
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	151,153 00	"	35,217 84	"	35,217 84	115,935 16
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	685,662 86	"	317,526 24	"	317,526 24	368,136 62
Frais de mutations cadastrales	700,000 00	"	694,691 99	76 96	694,615 03	5,384 97
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,351,844 32	"	8,873,226 95	"	8,873,226 95	2,478,617 37
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	8,965,140 00	"	8,961,741 76	"	8,961,741 76	3,398 24
Enregistrement et domaine Matériel	240,000 00	"	204,535 71	"	204,535 71	35,464 29
Enregistrement et domaine Dépenses diverses	1,094,900 00	"	993,130 20	"	993,130 20	101,769 80
Timbre Personnel	456,500 00	"	445,940 69	"	445,940 69	10,559 31
Timbre Matériel et dépenses diverses	624,400 00	"	523,338 94	"	523,338 94	101,061 06
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,808,422 00	"	3,424,417 25	47 52	3,424,369 73	384,052 27
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,797,000 00	"	1,195,305 76	35 50	1,195,270 26	601,729 74
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	776,600 00	"	549,073 14	"	549,073 14	227,526 86
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,234,000 00	"	22,836,213 91	"	22,836,213 91	397,786 09
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	519,900 00	"	380,258 63	"	380,258 63	139,641 37
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,180,647 86	"	1,243,889 16	"	1,243,889 16	936,758 70
Dépenses du service des douanes en Algérie	727,000 00	"	685,610 27	"	685,610 27	41,389 73
Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	63,389 74	"	16,129 36	"	16,129 36	47,260 38
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	17,147,798 50	"	17,033,898 05	"	17,033,898 05	113,900 45
Service administratif et de perception dans les départements... Matériel	624,094 28	"	376,776 19	"	376,776 19	247,318 09
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	2,873,285 86	"	2,734,837 48	"	2,734,837 48	138,448 38
Service administratif et de perception dans les départements... Avances recouvrables	941,652 94	"	763,015 68	"	763,015 68	178,637 26
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	24,577 18	"	23,663 94	"	23,663 94	913 24
Service administratif dans les départements. Matériel et dépenses diverses	2,076,402 85	"	186,178 32	"	186,178 32	1,890,224 53
A REPORTER	85,531,066 80	"	75,904,593 02	159 98	75,904,433 04	9,626,633 76

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
	REPORT	83,732,928f 53c	75,300,626f 03c	8,394,680f 03c	524f 79c	83,694,781f 27c	38,147
	TABACS.						
Exploitation	Personnel	898,843 47	897,646 78	1,196 69	"	898,843 47	"
	Matériel	5,680,773 14	5,355,286 04	325,487 10	"	5,680,773 14	"
	Achats et transports de tabacs	22,563,885 14	18,490,599 57	4,072,367 12	"	22,562,966 69	918
	Dépenses diverses	233,095 11	224,806 75	8,073 36	"	232,880 11	215
	POSTES.						
Administration et perception dans les départements.	Personnel	12,316,304 71	12,148,254 43	166,011 68	23 89	12,314,242 22	2,062
	Matériel	1,057,855 38	645,866 43	410,467 27	210 72	1,056,122 98	1,732
	Dépenses diverses	1,818,078 68	1,569,467 97	240,900 41	58 60	1,810,309 78	7,768
Transport des dépêches.	Personnel	1,221,278 99	955,349 03	265,469 96	"	1,220,818 99	460
	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	903,862 72	815,526 97	88,335 75	"	903,862 72	"
	Matériel	7,055,241 02	6,922,476 12	810,821 48	698,357 61	7,034,939 99	20,301
	Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,702,808 92	1,861,030 92	821,706 95	4,332 98	2,678,404 89	24,404
	Dépenses diverses	6,288,850 46	4,773,251 73	1,512,838 20	130 00	6,285,959 93	2,890
	Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	83,242 92	60,474 56	22,768 36	"	83,242 92	"
		146,557,049 19	130,020,663 33	17,141,124 36	703,638 59	146,458,149 10	98,900
				16,437,485f 77c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1852.
	REPORT	85,531,066f 80c	"	75,904,593f 02c	159f 98c	75,904,433f 04c	9,626,633f 76c
	TABACS.						
Exploitation	Personnel	898,332 37	"	897,020 98	"	897,020 98	1,311 39
	Matériel	6,306,283 76	"	5,774,320 44	14 20	5,774,306 24	531,977 52
	Achats et transports de tabacs	23,523,290 30	"	19,946,159 89	"	19,946,159 89	3,577,130 41
	Dépenses diverses	233,768 22	"	222,354 51	"	222,354 51	11,413 71
	POSTES.						
Administration et perception dans les départements.	Personnel	12,865,850 00	"	12,743,209 51	"	12,743,209 51	122,640 49
	Matériel	1,100,420 00	"	683,270 66	95 71	683,174 95	417,245 05
	Dépenses diverses	2,028,800 00	"	1,744,982 32	"	1,744,982 32	283,817 68
Transport des dépêches.	Personnel	942,819 00	"	691,197 03	"	691,197 03	251,621 97
	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	666,550 00	"	633,495 73	"	633,495 73	33,054 27
	Matériel	6,608,698 00	"	5,967,979 58	856 80	5,967,122 78	641,575 22
	Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,001,545 00	"	1,695,929 79	1,012 26	1,694,917 53	306,627 47
	Dépenses diverses	6,609,674 00	"	5,451,780 73	"	5,451,780 73	1,157,893 27
	Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	82,460 00	"	67,454 42	"	67,454 42	15,005 58
Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée		799,610 88	"	"	"	"	799,610 88
		150,199,168 33	"	132,423,748 61	2,138 95	132,421,609 66	17,777,558 67
				132,421,609f 66c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1850.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,775,726f 70c	7,801,832f 70c	1,973,894f 00c	"	9,775,726f 70c	"
——— extraordin. des communes..	20,243,814 35	16,030,972 41	4,212,840 08	"	20,243,812 49	1f 8[illegible]
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	9,975,435 05	7,876,371 59	2,099,063 46	"	9,975,435 05	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,841,971 30	3,795,210 85	1,046,760 45	"	4,841,971 30	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales.....	16,809 31	13,573 59	3,273 97	38f 25c	16,809 31	"
Restitutions pour frais de perception des impositions communales.....	1,342,887 74	728,066 60	614,821 14	"	1,342,887 74	"
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	2,848,095 08	1,923,941 37	924,153 71	"	2,848,095 08	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,318,018 94	137,563 40	2,180,455 54	"	2,318,018 94	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	646,794 00	131,725 02	515,068 98	"	646,794 00	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes..... — 5 centimes ajoutés au principal.....	1,777,437 29	1,451,929 74	325,421 93	"	1,777,351 67	85 [illegible]
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes..... — Prélèvement sur le principal.....	503,395 06	"	502,368 38	"	502,368 38	1,026 [illegible]
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	1,065,315 30	1,065,331 10	24 96	140 00	1,065,216 06	99 [illegible]
Dégrèvement pour démolitions et construct.ons nouvelles	146,093 21	85,031 25	61,023 97	"	146,055 22	37 [illegible]
	55,501,793 33	41,041,549 62	14,459,170 57	178 25	55,500,541 94	1,251 [illegible]
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte.....	91,252 01	2,540 74	87,454 79	"	89,995 53	1,256 [illegible]
Dégrèvement sur les redevances des mines.....	7,812 37	"	7,776 37	"	7,776 37	36 [illegible]
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école....	1,679 60	500 00	1,179 60	"	1,679 60	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	8,994 65	159 37	8,736 95	"	8,896 32	98 [illegible]
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,814,374 62	1,573,441 22	227,884 61	"	1,801,325 83	13,048 [illegible]
Forêts.....	126,103 23	104,873 75	19,963 23	"	124,836 98	1,266 [illegible]
Douanes.....	72,933 20	68,403 92	4,429 69	"	72,833 61	99 [illegible]
Contributions indirectes.....	81,165 54	66,480 57	14,668 04	"	81,148 61	16 [illegible]
Postes.....	16,986 75	17,609 32	426 46	1,137 00	16,898 78	87 [illegible]
Produits divers.....	103,031 70	69,196 79	32,530 37	"	101,727, 16	1,304 [illegible]
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc	1,018,105 78	1,011,953 83	6,151 95	"	1,018,105 78	"
RÉPART.on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	1,603,659 20	1,495,525 91	105,177 26	"	1,600,703 17	2,956 [illegible]
Forêts.....	137,459 20	135,911 20	1,528 00	"	137,439 20	20 [illegible]
Douanes.....	1,189,781 56	1,171,608 78	18,102 53	"	1,189,711 31	70 [illegible]
Contributions indirectes.....	744,252 37	744,252 37	"	"	744,252 37	"
Postes.....	9,860 60	8,989 45	871 15	"	9,860 60	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	25,575,243 73	20,706,809 13	4,858,124 65	"	25,564,933 78	10,309 [illegible]
Escompte sur divers droits (B).....	1,870,010 58	1,859,182 89	10,827 69	"	1,870,010 58	"
	89,974,500 02	70,078,988 86	19,865,003 91	1,315 25	89,942,677 52	31,822 [illegible]
			19,863,688 66			

(A) Voir les développements, pages 142 et 144.
(B) Voir les développements, page 146.

Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1851.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1851.	Opérations de l'année 1851. Payements.	Opérations de l'année 1851. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1852.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,799,252f 51c	"	7,855,158f 73c	"	7,855,158f 73c	1,944,093f 78c
——— extraordinaires *idem*.....	20,436,355 95	"	16,143,872 61	"	16,143,872 61	4,292,483 34
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,183,086 87	"	8,030,421 57	"	8,030,421 57	2,152,665 30
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	5,212,267 02	"	4,091,460 56	"	4,091,460 56	1,120,806 46
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	17,940 62	"	14,511 17	"	14,511 17	3,429 45
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,364,693 81	"	742,931 97	"	742,931 97	621,761 84
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes.....	3,051,244 20	"	2,124,232 54	"	2,124,232 54	927,011 66
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,290,609 05	"	531,501 52	"	531,501 52	1,759,107 53
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	762,107 37	"	338,313 99	"	338,313 99	423,793 38
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes.....	2,907,056 07	"	2,070,580 90	"	2,070,580 90	836,475 17
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.....	1,194,424 00	1,045,067f 40c	146,437 48	"	1,191,504 88	2,919 12
Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles.....	167,000 00	"	111,851 58	"	111,851 58	55,148 42
	57,386,037 47	1,045,067 40	42,201,274 62	"	43,246,342 02	14,139,695 45
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvem.t et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	115,000 00	"	37,206 87	"	37,206 87	77,793 13
Idem sur les redevances des mines.....	14,000 00	"	618 03	"	618 03	13,381 97
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'école.....	1,000 00	"	425 00	"	425 00	575 00
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	15,000 00	"	1,943 26	"	1,943 26	13,056 74
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES. (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,750,000 00	"	1,471,600 36	"	1,471,600 36	278,399 64
Forêts.....	120,794 00	"	108,056 20	"	108,056 20	12,737 80
Douanes.....	50,001 67	"	36,550 71	"	36,550 71	13,450 96
Contributions indirectes.....	96,120 01	"	86,767 47	"	86,767 47	9,352 54
Postes.....	28,393 06	"	14,382 17	"	14,382 17	14,010 89
Produits divers.....	740,000 00	"	719,346 28	"	719,346 28	20,653 72
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,099,786 57	"	1,087,786 57	"	1,087,786 57	12,000 00
RÉPART.on DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	2,100,000 00	"	1,934,842 51	79f 45c	1,934,763 06	165,236 94
Forêts.....	137,713 00	"	135,769 00	"	135,769 00	1,944 00
Douanes.....	1,129,796 08	"	1,113,796 08	"	1,113,796 08	16,000 00
Contributions indirectes.....	724,814 62	"	724,814 62	"	724,814 62	"
Postes.....	6,356 90	"	5,203 80	"	5,203 80	1,153 10
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	26,700,000 00	"	21,951,061 56	"	21,951,061 56	4,748,938 44
Escompte sur divers droits (B).....	1,624,959 11	"	1,600,160 42	"	1,600,160 42	24,798 69
	93,839,772 49	1,045,067 40	73,231,605 53	79 45	74,276,593 48	19,563,179 01
			73,231,526 08			

(A) Voir les développements, pages 143 et 145.
(B) Voir les développements, page 147.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1851, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1850.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		875,129f 72c	"	139,570f 15c	23,666f 87c	1,038,366f 74
Dotations		6,903 44	"	"	"	6,903 44
Justice		45,594 55	"	223 32	"	45,817 87
Affaires étrangères		12,598 75	"	"	"	12,598 75
Instruction publique et cultes.	Instruction publique	13,244 95	"	33,283 69	"	46,528 64
	Cultes. Service ordinaire	17,082 90	"	6,900 00	"	23,982 90
	Cultes. Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Intérieur		8,504 38	2,779f 10c	111,073 14	"	122,356 62
Agriculture et commerce		63,216 63	"	1,000 00	"	64,216 63
Travaux publics.	Service ordinaire	92,839 86	468 58	15,847 10	"	109,155 54
	Travaux extraordinaires	63,519 70	"	4,876 50	"	68,396 20
Guerre...	Service ordinaire	2,926,179 53	620,933 40	6,305,980 67	"	9,853,093 60
	Travaux extraordinaires	8,290 00	7,800 00	6,000 00	"	22,090 00
Marine...	Service ordinaire	427,174 30	556,290 49	3,664,374 86	"	4,647,839 65
	Travaux extraordinaires	1,252 36	614 99	15,769 00	"	17,636 35
Finances.	Services divers	769 19	300 00	5,177 50	7,839f 05c	14,085 74
	Frais de régie et de perception	719 20	307,999 92	394,919 47	"	703,638 59
	Remboursements et restitutions	178 25	"	1,137 00	"	1,315 25
		4,563,197 71	1,497,186 48	10,706,132 40	31,505 92	16,798,022 51

EXERCICE 1851.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		"	"	"	11,191f 95c	11,191f 95c
Dotations		"	"	"	"	"
Justice		"	"	"	"	"
Affaires étrangères		2,113f 21c	"	"	"	2,113 21
Instruction publique et cultes.	Instruction publique	3,513 45	"	"	"	3,513 45
	Cultes. Service ordinaire	"	"	"	"	"
	Cultes. Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Intérieur		22,877 46	"	"	"	22,877 46
Agriculture et commerce		26,463 73	600f 00c	"	"	27,063 73
Travaux publics.	Service ordinaire	"	"	"	"	"
	Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"
Guerre...	Service ordinaire	431,738 70	5,322 08	4,850,669f 85c	"	5,287,730 63
	Travaux extraordinaires	60,000 00	"	"	"	60,000 00
Marine...	Service ordinaire	124,663 08	326,926 80	2,497,513 32	"	2,949,103 20
	Travaux extraordinaires	5 05	"	37,217 48	"	37,222 53
Finances.	Services divers	2,883 68	"	"	19,501 56	22,385 24
	Frais de régie et de perception	255 69	1,883 26	"	"	2,138 95
	Remboursements et restitutions	79 45	"	"	"	79 45
		674,593 50	334,732 14	7,385,400 65	30,693 51	8,425,419 80

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements, Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1850. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,555,042f 30c	1,801,325
	——— d'amendes consignées		52,743 65	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		69,985 55	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		123,554 33	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			124,836
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	67,460 22	72,833
		——— d'exportation	2,512 41	
		——— de réexportation d'entrepôts	87 00	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	208 34	
		——— de navigation	782 42	
		——— de consommation des sels	1,147 81	
		——— de magasinage	7 05	
		——— sanitaires	27 50	
		Retenues pour cumul	194 21	
		Recettes accidentelles	404 25	
		Retenues proportionnelles	2 40	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	17,315f 30c	81,140
		sur les licences	168 25	
		sur les voitures publiques	9,524 55	
		sur la navigation, bacs, etc.	2,474 29	
		sur le dixième des octrois	1,959 79	
		sur les frais de casernement	798 19	45,326 39
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	11,900 69	
		sur les tabacs	506 85	
		sur les poudres	592 36	
		sur divers services	86 12	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			1,013 15
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	6,637 41	34,809 07
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	28.171 66	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			4,471 84
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			12,426 94
			A REPORTER	2,097,043

EXERCICE 1851. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,133,397f 65c	1,471,600f 36c
	——— d'amendes consignées		51,602 64	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		117,080 72	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		169,519 35	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			108,056 20
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	29,725 40	36,550 71
		——— de réimportation de marchandises françaises	"	
		——— d'exportation	2,483 40	
		——— de réexportation d'entrepôts	83 01	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	50 00	
		——— de navigation	3,035 95	
		——— de consommation de sels	837 20	
		——— de magasinage	81 70	
		——— sanitaires	232 31	
		——— de recettes accidentelles	"	
		Retenues pour cumul	21 74	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	12,151 88	86,767 47
		sur les licences	575 95	
		sur les voitures publiques	2,454 02	
		sur les frais de casernement	4,462 98	
		sur la navigation et passage d'eau	2,605 78	
		sur le dixième des octrois	795 75	29,729 96
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	1,715 73	
		sur les tabacs	4,557 28	
		sur les poudres	286 75	
		sur divers services	123 84	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			2,260 33
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	24,622 98	54,777 18
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	30,154 20	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent			1,014 85
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			13,367 32
			A REPORTER	1,717,356 91

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1850. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,097,0[illegible]
Produits divers..	Restitutions du prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	14,749f 52c	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	294 83	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets	5,659 09	
	Remplacement de fonds provenant du recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	18,000 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	9,919 64	
	Restitutions de trop payés sur débets	7,053 18	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	8,291 10	101,737
	Restitutions à divers pour divers motifs	15,957 11	
	Restitutions de trop payés sur les contributions directes	3,278 68	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destinées à subvenir à des dépenses concernant ces départements	2,472 02	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	250 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,785 00	
	Remboursement d'avances faites par les receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	14,016 99	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,198,770

Suite de l'EXERCICE 1851. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,717,356f 91c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	8,819f 65c	
	Remboursements à divers comptables pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	470 47	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	19,033 02	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	617,614 37	
	Restitutions de trop payé sur débets	2,867 91	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	81 25	
	Restitutions à divers pour divers motifs	34,414 31	719,346 28
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	1,927 10	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	625 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,210 00	
	Remplacement de fonds provenant de recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force.	8,123 71	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	19,662 51	
	Remboursements de retenues proportionnelles exercées par suite d'une fausse application des décrets des 4 avril et 12 août 1848	3,496 98	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,436,703 19

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1850. (Voir page 138.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,124,170f 73c	1,600,703f 17
	——— à divers	476,532 44	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		137,439 20
Douanes	Répartition aux ayants droit	889,581 83	1,189,711 31
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,380 19	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	297,734 00	
	Retenues pour cumul	15 29	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	27,993 64	744,252 37
	Remboursement de frais de poursuites	118,591 62	
	Prélèvements des droits fraudés	3,191 15	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	87,307 60	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	271,621 06	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	235,547 30	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		9,860 60
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,681,966 [illegible]
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	15,934,133 45	25,564,933 [illegible]
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	7,008,097 27	
	Cotons filés	36,920 18	
	Tissus de coton	1,342,502 55	
	Savons	908,750 00	
	Acides nitrique et sulfurique	8,625 97	
	Soufres raffinés	15,975 52	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	725 60	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	37,566 31	
	Plomb ouvré	80,947 59	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,587 43	
	Peaux apprêtées	73,593 47	
	Viandes salées	94,335 00	
	Beurre salé	17,173 44	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	439,205 91	1,870,010 [illegible]
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,107,918 15	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	277,616 52	
	——— sur le droit de fabrication des bières	45,270 00	

Suite de l'EXERCICE 1851. (Voir page 139.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,689,651f 47c	1,934,763f 06c
	——— à divers	245,111 59	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	135,769 00	135,769 00
Douanes	Répartition aux ayants-droit	877,247 07	1,113,796 08
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	2,099 07	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	234,449 94	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	22,879 98	724,814 62
	Remboursement de frais de poursuite	109,890 28	
	Prélèvements des droits fraudés	3,757 36	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	82,403 24	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	274,530 82	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	231,352 94	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		5,203 80
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		3,914,346 56
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	15,416,248 49	21,951,061 56
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	4,157,792 88	
	Cotons filés	23,958 52	
	Tissus de coton	1,280,308 92	
	Savons	802,047 49	
	Acides nitrique et sulfurique	7,348 84	
	Soufres raffinés	22,263 34	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	637 77	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	36,684 96	
	Plomb ouvré	65,841 25	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,888 34	
	Peaux apprêtées	49,625 53	
	Machines à vapeur	7,680 00	
	Viandes salées	63,532 79	
	Beurre salé	12,202 44	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	355,506 61	1,600,160 42
	——— sur les droits de douanes à l'importation	926,992 22	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	273,357 34	
	——— sur le droit de fabrication des bières	44,304 25	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1851, sur l'Exercice 1852.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
DOTATIONS.					
Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000f 00c	"	50,000f 00c	"
GUERRE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnement payables comme la solde	289,143 47	289,143 47	"	289,143 47	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	1,102,160 08	1,102,160 08	"	1,102,160 08	"
Fourrages	3,839,770 79	3,839,770 79	"	3,839,770 79	"
MARINE.	5,231,074 34	5,231,074 34	"	5,231,074 34	"
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et habillement des équipages et des troupes	168,879 35	168,879 35	"	168,879 35	"
Service colonial.	168,879 35	168,879 35	"	168,879 35	"
Dépenses des services militaires. Personnel	"	273,458 91	273,458 91	"	"
——— Matériel	"	96,770 39	96,770 39	"	"
Dépenses du service général des colonies	"	4,600 00	4,600 00	"	"
——— local des colonies	"	150 00	150 00	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	600,000 00	600,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements de l'Océanie	"	450,000 00	450,000 00	"	"
	168,879 35	1,593,858 65	1,424,979 30	168,879 35	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1851, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	83,297 87	83,297 87	"	83,297 87	"
	252,177 22	1,677,156 52	1,424,979 30	252,177 22	"
		252,177 22			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	834,176 36	834,176 36	"	834,176 36	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1851.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	178,329f 25c	538,969f 88c	178,794f 22c	192,058f 04c	725,455f 47c	4,310,119f 99c	6,123,726f 85c
Aisne	409,651 73	331,923 58	476,150 95	339,469 22	1,881,949 69	8,983,699 27	12,422,844 44
Allier	185,174 86	"	164,484 20	210,993 65	589,941 23	4,490,890 93	5,641,484 87
Alpes (Basses-)	101,473 77	277,863 24	102,071 21	113,044 56	289,744 64	2,708,106 85	3,592,304 27
Alpes (Hautes-)	79,846 84	132,888 75	83,714 92	84,794 80	261,801 79	3,344,933 29	3,987,980 39
Ardèche	160,819 02	"	136,946 31	131,254 81	529,848 74	2,955,889 54	3,914,758 42
Ardennes	182,824 70	812,973 19	288,253 13	266,762 49	772,561 46	7,242,375 89	9,565,750 86
Ariége	94,052 24	171,664 62	100,647 54	98,563 33	461,992 32	2,401,482 79	3,328,402 84
Aube	190,345 65	"	188,370 00	213,947 32	837,372 74	5,102,125 92	6,532,161 63
Aude	146,299 13	243,470 51	148,654 15	161,175 95	883,366 76	4,317,236 95	5,900,203 45
Aveyron	172,635 21	"	164,305 93	186,984 04	599,743 96	3,834,721 09	4,958,390 23
Bouches-du-Rhône	291,989 90	17,310,883 29	1,072,374 19	2,607,774 96	1,787,897 05	17,196,735 78	40,267,655 17
Calvados	281,364 65	607,696 46	321,762 43	362,322 16	1,636,131 50	10,329,234 77	13,538,511 97
Cantal	127,275 68	"	125,739 51	139,693 72	426,414 76	2,829,563 39	3,648,687 06
Charente	174,820 31	"	182,833 21	179,026 45	807,666 29	6,257,187 91	7,601,534 17
Charente-Inférieure	221,531 82	805,503 79	264,233 76	234,552 10	1,065,546 02	12,861,966 89	15,453,334 38
Cher	154,806 00	"	166,095 92	166,967 95	530,767 60	6,024,730 68	7,043,368 15
Corrèze	121,102 25	"	127,749 89	123,101 31	351,920 66	3,020,318 85	3,744,192 96
Corse	250,012 88	340,152 25	"	104,254 15	311,396 53	5,907,046 25	6,912,862 06
Côte-d'Or	243,996 69	"	412,332 51	478,010 37	1,002,395 64	13,344,455 27	15,481,190 48
Côtes-du-Nord	175,288 53	448,182 82	281,831 23	176,824 67	681,181 73	5,077,032 33	6,840,341 31
Creuse	118,887 55	"	119,106 84	121,059 68	310,750 75	2,404,965 61	3,074,770 43
Dordogne	226,491 74	"	208,222 81	236,856 76	778,388 00	4,555,807 05	6,005,766 36
Doubs	178,241 64	823,529 08	225,219 72	225,216 40	430,855 25	7,064,074 89	8,947,136 98
Drôme	177,881 78	"	154,639 35	189,147 64	807,516 54	5,125,175 18	6,454,360 49
Eure	267,050 64	"	243,956 11	282,559 57	1,240,824 99	6,980,229 35	9,014,620 66
Eure-et-Loir	187,764 45	"	184,484 94	229,495 88	1,059,325 88	5,168,282 19	6,829,353 34
Finistère	191,201 05	793,979 09	669,351 50	357,875 18	714,561 70	20,873,866 23	23,600,834 75
Gard	232,947 47	233,601 88	235,449 20	244,376 19	1,005,890 48	6,348,926 45	8,301,191 67
Garonne (Haute-)	245,137 56	62,440 90	557,898 80	1,095,253 26	1,217,000 83	10,782,319 87	13,960,051 22
Gers	146,980 25	"	120,177 55	187,181 80	657,722 07	4,015,544 84	5,127,606 51
Gironde	300,829 63	1,739,218 23	913,318 05	522,364 63	1,713,724 32	18,333,358 44	23,522,813 30
Hérault	218,998 20	819,371 17	285,210 12	374,181 68	1,185,208 47	8,774,204 30	11,657,173 94
Ille-et-Vilaine	201,593 00	600,407 78	1,045,962 44	289,906 07	807,887 68	9,971,195 95	12,916,952 92
Indre	121,464 26	"	122,077 83	358,577 92	706,347 14	3,712,236 60	5,020,703 75
Indre-et-Loire	173,053 86	"	155,281 55	273,954 48	824,993 62	7,155,989 50	8,583,273 01
Isère	257,238 03	657,974 52	251,912 47	271,946 59	1,279,155 02	7,873,415 85	10,591,642 48
Jura	164,794 92	287,359 25	260,878 71	218,775 68	572,506 63	4,075,815 46	5,580,130 65
Landes	96,623 14	"	140,181 53	143,620 54	306,738 89	2,913,423 24	3,600,587 34
Loir-et-Cher	133,512 74	"	148,436 69	182,346 64	675,248 43	4,361,880 30	5,501,424 80
Loire	191,859 16	"	222,096 41	223,699 10	820,618 00	4,839,763 07	6,298,035 74
Loire (Haute-)	130,803 79	"	97,076 59	115,545 28	496,041 53	2,520,732 91	3,360,200 10
Loire-Inférieure	251,613 94	1,335,536 09	321,847 02	345,716 61	1,003,460 56	10,329,720 38	13,587,894 60
Loiret	195,931 03	108,483 19	312,831 24	250,005 21	1,059,616 96	6,193,662 37	8,120,530 00
Lot	119,585 86	"	1,308,144 79	120,495 63	479,061 79	2,985,859 91	5,013,147 98
Lot-et-Garonne	172,195 95	"	2,047,809 80	162,614 59	768,947 41	5,455,987 58	8,607,555 33
Lozère	128,270 36	"	76,235 13	99,046 99	255,420 34	1,947,641 78	2,506,614 60
Maine-et Loire	216,379 13	"	359,695 00	263,323 79	938,201 51	10,875,695 45	12,653,294 88
Manche	264,345 93	850,190 62	306,875 89	271,681 30	1,170,622 66	16,662,702 67	19,526,419 07
Marne	262,211 61	"	326,492 56	303,881 34	1,461,354 54	9,400,110 66	11,754,050 71
A REPORTER	9,517,529 78	30,334,264 18	16,408,215 85	14,532,282 48	41,183,088 57	344,242,442 71	456,217,823 57

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1851.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des chemins de fer.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	9,517,529f 78c	30,334,264f 18c	16,408,215f 85c	14,532,282f 48c	41,183,088f 57c	344,242,442f 71c	456,217,823f 57c
Marne (Haute-)...	177,383 22	"	184,402 93	209,271 24	504,460 81	4,603,253 87	5,678,772 07
Mayenne.....	128,496 70	"	162,868 88	140,419 03	584,119 54	3,701,298 97	4,717,203 12
Meurthe.....	266,772 16	"	350,245 83	271,842 59	804,850 03	18,421,197 96	20,114,908 57
Meuse.....	210,450 63	132,753 93	210,704 63	222,995 85	591,062 63	11,210,176 81	12,578,144 48
Morbihan.....	148,304 15	755,625 52	269,279 64	130,484 44	528,403 08	10,922,744 03	12,754,840 86
Moselle.....	239,313 14	1,156,829 06	331,513 14	270,774 28	794,905 19	15,262,284 82	18,055,619 63
Nièvre.....	165,393 92	"	216,705 09	211,015 89	637,709 03	7,095,939 57	8,326,763 50
Nord.....	491,295 76	3,629,303 84	4,737,116 95	427,320 35	3,380,880 61	20,699,019 94	33,364,937 45
Oise.....	273,868 34	"	282,108 16	277,583 09	1,664,533 68	7,873,832 71	10,371,925 98
Orne.....	207,318 46	"	184,092 16	245,144 91	932,439 28	5,244,187 05	6,813,181 86
Pas-de-Calais.....	303,260 17	724,716 24	1,977,949 87	600,945 39	1,999,247 55	11,317,602 42	16,923,721 64
Puy-de-Dôme.....	277,783 56	"	278,371 53	219,336 37	983,525 96	6,788,494 72	8,547,512 14
Pyrénées (Basses-).	160,455 34	1,077,214 96	284,884 20	629,865 81	573,412 71	9,071,038 62	11,796,871 64
Pyrénées (Hautes-).	95,784 97	164,756 60	109,532 32	115,175 10	268,575 16	3,861,181 55	4,615,005 70
Pyrénées-Orientales.	101,316 17	445,958 20	85,229 10	158,838 45	284,149 80	4,801,579 68	5,877,071 40
Rhin (Bas-).....	289,667 94	776,361 32	3,886,410 37	407,577 53	846,362 24	16,667,429 60	22,873,809 00
Rhin (Haut-).....	283,065 38	1,282,227 00	262,389 98	407,813 24	787,467 37	8,045,119 54	11,068,082 51
Rhône.....	307,314 81	459,081 39	1,095,788 65	734,710 56	1,483,376 51	19,976,515 11	24,056,787 03
Saône (Haute-)....	168,091 65	"	215,397 42	208,776 21	454,608 22	3,621,120 73	4,667,994 23
Saône-et-Loire.....	213,089 97	"	337,602 11	318,729 75	966,415 12	6,170,510 88	8,006,347 83
Sarthe.....	181,337 68	"	210,417 98	254,370 93	989,630 99	5,061,372 13	6,697,129 71
Seine.....	1,840,531 90	9,115,495 95	5,399,490 63	4,798,175 93	4,608,147 35	9,862,419 95	35,624,261 71
Seine-Inférieure....	438,878 75	3,596,709 25	1,180,290 80	564,991 12	2,969,134 19	15,420,267 94	24,170,272 05
Seine-et-Marne.....	251,031 24	"	282,207 09	305,109 08	1,770,804 28	10,585,053 82	13,194,205 51
Seine-et-Oise.....	380,584 96	"	468,835 07	427,151 73	2,352,546 80	17,717,695 61	21,346,814 17
Sèvres (Deux-)....	124,149 92	"	136,546 03	158,192 69	607,634 73	4,177,518 35	5,204,041 72
Somme.....	302,313 84	304,609 53	480,708 73	281,501 56	1,701,041 42	8,969,999 96	12,040,175 04
Tarn.....	147,711 64	"	139,687 34	153,495 01	653,634 47	4,048,779 15	5,143,307 61
Tarn-et-Garonne...	124,077 29	"	114,564 39	125,299 36	664,100 69	3,412,021 97	4,440,063 70
Var.....	197,996 01	831,805 74	231,573 63	203,832 68	609,545 52	26,107,836 83	28,182,590 41
Vaucluse.....	158.337 23	10,200 31	123,867 18	151,750 94	575,011 09	4,646,806 00	5,665,972 75
Vendée.....	125,286 66	537,029 06	155,107 40	148,832 25	698,830 65	4,813,776 31	6,478,862 33
Vienne.....	156,590 39	"	168,246 53	243,681 20	614,006 44	8,276,515 42	9,459,039 98
Vienne (Haute-)...	150,646 91	"	208,846 57	203,705 71	458,893 22	5,210,223 08	6,232,315 49
Vosges.....	198,051 22	"	215,380 35	208,449 35	507,002 51	3,831,247 74	4,960,131 17
Yonne.....	233,132 40	"	258,984 77	283,173 27	1,080,466 13	7,240,400 81	9,096,157 38
Armée d'Italie.....	"	"	"	"	"	4,882,558 57	4,882,558 57
	19,036,614 26	55,334,942 08	41,645,563 30	29,252,615 37	81,114,023 57	683,861,464 93	910,245,223 51

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	1,412,335 65
Caissier central du trésor public.....	461,536,129 27
Comptables des finances en Algérie.....	67,220,978 09
Agent responsable des virements de comptes	9,743,751 66
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1851.....	1,450,158,418 18

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1851, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés, par la Cour des comptes, des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques* qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances, a pour objet d'exposer dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué, ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution, qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1851.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	113,049,708f 31c	300,469,438f 98c
Valeurs de portefeuille	153,695,862 30	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	33,723,868 37	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent	76,653,602 58
A REPORTER	377,123,041 56

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				377,123,041f 56c
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers	140,817,056f 00c	342,817,056f 00c	530,315,306f 41c	3,535,126,247 45
Id. remis à la banque de France	202,000,000 00			
Traites et mandats		187,498,250 41		
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances		422,167,374 28	436,697,027 78	
d'autres comptables		14,529,653 50		
Recettes pour le compte des correspondants				
du trésor		1,334,179,651 69	2,568,113,913 26	
des receveurs généraux		1,231,666,480 86		
des payeurs du trésor		1,707,285 11		
des comptables en Algérie		560,495 60		
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services			49,538,293 64	53,033,952 28
Créances administratives sur divers			3,418,639 35	
Débets de comptables et créances litigieuses			77,019 29	
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				2,273,913,306 33
TOTAL				6,239,196,547 62

DÉPENSE.

Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement :	
Bons consolidés en rentes (1)	75,349,502f 90c
A REPORTER	75,349,502 90

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1850		37,942,017f 60c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		26 33
RESTE formant le montant de la première consolidation		37,941,991 27
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	26f 33c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1851	37,407,507 56	
ENSEMBLE	37,407,533 89	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	22 26	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	37,407,511 63	37,407,511 63
TOTAL		75,349,502 90

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 475.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....				75,349,502f 90c

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers.....	178,786,428f 80c			
Idem remis à la banque de France.....	202,000,000 00	380,786,945f 69c		
Idem remis aux caisses d'épargne.....	516 89		574,946,823f 21c	
Traites et mandats.....		194,159,877 52		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances.....		433,550,368 02		
d'autres comptables.....		14,068,812 28	447,619,180 30	3,535,817,829 99
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor.....		1,282,921,069 08		
des receveurs généraux.....		1,228,152,373 15		
des payeurs du trésor.....		1,707,021 78	2,513,251,826 48	
des comptables en Algérie.....		471,362 47		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	51,648,582 63	
Créances administratives constatées à la charge de divers.	1,082,145 12	54,914,229 04
Débets de comptables et créances litigieuses.....	2,183,501 29	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	2,268,981,160 06

Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du trésor.

Excédant des payements sur les recettes effectuées, pendant l'année 1851.....	101,245,564 39

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1851.

Soldes existant chez les comptables des finances :		
Numéraire.....	91,266,742f 18c	
Valeurs de portefeuille.....	108,165,842 33	202,888,261 24
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	3,455,676 73	
TOTAL.....		6,239,196,547 62

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1851.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service considéré sous ses principales divisions,

Note sur le Compte de Trésorerie.

s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

		EXCÉDANT PENDANT L'ANNÉE 1851	
		de recette.	de dépense.
1° *Fonds de réserve de l'amortissement :*			
Bons remis à la caisse d'amortissement pour la dotation et les arrérages de rentes qui lui appartiennent	76,653,602f 58c		
Consolidation des bons du Trésor émis :			
1° Pendant les six derniers mois de 1850 . . 37,941,991f 27c	75,349,502 90		
2° Pendant les six premiers mois de 1851 . 37,407,511 63		1,304,099f 68c	"
2° *Créances passives. (Dette flottante) :*			
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau pages 160 et 161)		"	37,969,889f 69c
Traites et mandats. (Voir le tableau page 164.)		"	6,661,627 11
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 164.)		"	10,922,152 52
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau pages 165 et 166.)		51,258,582 61	"
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 167.)		3,603,504 17	"
3° *Créances actives :*			
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 168.)		"	2,110,288 99
Créances administratives. (Voir le tableau page 169.)		2,336,494 23	"
Débets et créances litigieuses. (Voir le tableau page 169.)		"	2,106,482 00
4° *Budgets, Services spéciaux, Avances et Découverts du Trésor.* (Voir le tableau page 174.)		"	101,245,564 39
TOTAL de l'excédant de recette réalisé sur divers services		58,502,680 69	
5° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le Tableau page 175). Prélèvement de		102,513,324 01	
TOTAL égal à l'excédant de dépense réalisé sur les autres services		161,016,004 70	161,016,004 70

Note sur le Compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus, auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1851, et qui ont déterminé la diminution qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1851, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1851.

PAGES des états de développement.						
		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1851.				
			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier-payeur du trésor. — Valeurs existant au trésor	7,101,751f 41c	122,308,685f 37c	209,131,657f 53c	
		Caissier-payeur du trésor. — Numéraire en dépôt à la Banque	79,721,220 75	"		
		Receveurs généraux	9,879,168 10	9,319,946 79	19,199,114 89	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	3,641,882 38	6,093,985 32	9,735,867 70	
		Payeurs du trésor. — Service ordinaire	2,768,573 93	300,600 00	3,691,841 00	
		Payeurs du trésor. — Service spécial à Toulon	622,667 07	"		
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	9,166,541 72	15,672,644 82	24,839,186 54	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	98,084 34	"	98,084 34	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	25,656 74	"	25,656 74	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses	24,161 87	"	24,161 87	
			113,049,708 31	153,695,862 30	266,745,570 61	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			33,723,868 37	300,469,438f

RECETTE.

474 et 479	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			76,653,603
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 à 164	Émissions d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	140,817,056f 00c	342,817,056f 00c	530,315,306f 41c
	Émissions d'effets à payer. — à la banque de France	202,000,000 00		
	Émissions d'effets à payer. — Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	59,539,818 69	187,498,250 41	
	Émissions d'effets à payer. — Mandats des comptables extérieurs	127,958,431 72		
164	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		422,167,374 28	436,697,027 78
	——— des autres comptables des finances		14,529,653 50	
165 et 166	Recettes pour le compte des correspondants du trésor		1,334,179,651 69	2,568,113,913 26
167	——— des receveurs généraux		1,231,666,480 86	
	——— des payeurs		1,707,285 11	
	——— des comptables en Algérie		560,495 60	
				3,535,126,247
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
168	Recouvrements d'avances pour divers services		49,538,293 64	53,033,932
169	——— de créances administratives		3,418,639 35	
	——— de débets de comptables et de créances litigieuses		77,019 29	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
170 et 172	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects		43,133,265 29	2,273,913,306
	——— les receveurs généraux		777,514,734 43	
	——— le caissier-payeur du trésor		669,757,939 60	
	——— les payeurs du trésor		697,449,694 84	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		76,611,003 50	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		1,049,860 39	
	——— les trésoriers des colonies		8,396,808 28	
	TOTAL			6,239,196,547

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.				
475 et 479	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement. — (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0)			75,349,502f 90c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
160 à 164	Remboursements d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	178,786,428f 80c	380,786,945f 69c	574,946,823f 21c
	Remboursements d'effets à payer. — ——— à la banque de France	202,000,000 00		
	Remboursements d'effets à payer. — ——— aux caisses d'épargne	516 89		
	Remboursements d'effets à payer. — Traites et mandats du caissier-payeur du trésor	63,609,360 16	194,159,877 52	
	Remboursements d'effets à payer. — Mandats des comptables extérieurs	130,550,517 36		
164	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux		433,550,368 02	447,619,180 30
	——— des autres comptables des finances		14,068,812 28	
165 et 166	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		1,282,921,069 08	2,513,251,826 48
167	——— des receveurs généraux		1,228,152,373 15	
	——— des payeurs		1,707,021 78	
	——— des comptables en Algérie		471,362 47	
				3,535,817,829 99
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
168	Avances pour divers services		51,648,582 63	54,914,229 04
169	Créances administratives		1,082,145 12	
	Débets de comptables et créances litigieuses		2,183,501 29	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
171 et 173	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		680,772,277 98	2,268,981,160 06
	——— les receveurs généraux		1,245,603,345 17	
	——— le caissier-payeur du trésor		314,366,179 01	
	——— les payeurs du trésor		2,645,625 48	
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		7,676,258 84	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		17,826,047 36	
	——— les trésoriers des colonies		91,426 22	
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
174	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			101,245,564 39

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1852.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du trésor. — Valeurs existant au trésor	5,474,423f 46c	74,089,512f 96c	133,355,330f 93c	
		Caissier payeur du trésor. — Numéraire en dépôt à la Banque	53,791,394 51	"		
		Receveurs généraux	9,081,696 78	12,616,910 15	21,698,606 93	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	8,462,603 36	5,700,819 22	14,163,422 58	
		Payeurs du trésor. — Service ordinaire	3,558,539 33	937,800 00	4,728,611 11	
		Payeurs du trésor. — Service spécial à Toulon	232,271 78	"		
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	10,509,102 65	14,820,800 00	25,329,902 65	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,106 13	"	7,106 13	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	21,106 45	"	21,106 45	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses	128,497 73	"	128,497 73	
			91,266,742 18	108,165,842 33	199,432,584 51	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			3,455,676 73	
						202,888,261 24
		TOTAL				6,239,196,547 62

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1851, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1850 ..... 165,165,883f 21c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1851.										BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1851.					EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel. — Sans intérêts.	BONS REMIS à la banque de France. — A 4 p. 0/0.	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	2 1/2 p. 0/0.	2 p. 0/0.	TOTAL.	BONS REMIS à divers particuliers.	BONS CRÉÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS en remboursement de droits sur le sel.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1851	"	50,500,000f	3,355,065f	2,135,353f 00c	2,115,709f 95c	3,603,247f 75c	1,721,810f 00c	1,700,401f 60c	"	65,131,[illegible]	15,926,193f 80c	"	50,500,000f 00c	243f 20c	66,426,437f 00c	"	1,294,849f 70c
Février	"	"	"	4,975,558 50	"	4,326,997 40	"	2,464,873 60	"	11,767,[illegible]	13,705,112 95	"	"	255 70	13,705,368 65	"	1,937,939 15
Mars	"	"	"	3,530,010 00	"	3,288,536 90	"	3,606,026 95	"	10,424,[illegible]	12,030,016 65	"	"	46 60	12,030,063 25	"	1,605,489 40
Avril	"	50,500,000	"	2,108,392 00	"	3,293,987 20	"	2,617,401 90	"	58,519,[illegible]	12,491,977 30	"	50,500,000 00	82 40	62,992,059 70	"	4,472,278 60
Mai	"	"	"	1,421,409 00	"	5,957,137 60	"	2,910,209 40	"	10,288,[illegible]	12,288,025 30	512f 50c	"	156 10	12,288,693 90	"	1,999,937 90
Juin	"	"	"	3,416,314 00	"	8,823,994 80	"	7,283,714 25	"	19,524,[illegible]	16,339,556 00	"	"	105 80	16,339,661 80	3,184,361f 25c	"
Juillet	16f 00c	50,500,000	"	2,956,305 00	"	9,028,231 30	"	5,921,911 25	"	68,406,[illegible]	14,100,886 90	"	50,500,000 00	180 80	64,601,067 70	3,805,395 85	"
Août	"	"	"	1,149,500 00	1,021,072 00	4,762,994 25	3,391,252 50	1,586,388 90	3,082,940f 00c	14,994,[illegible]	11,299,522 35	4 39	"	65 60	11,299,592 34	3,694,555 31	"
Septembre	"	"	"	"	985,920 00	"	3,497,417 00	"	3,763,904 10	8,247,[illegible]	14,512,096 25	"	"	12 40	14,512,108 65	"	6,264,867 55
Octobre	"	50,500,000	"	"	1,611,994 80	"	2,840,241 50	"	4,150,752 85	59,102,[illegible]	16,205,142 90	"	50,500,000 00	32 60	66,705,175 50	"	7,602,186 35
Novembre	133 00	"	"	"	970,840 00	"	834,994 75	"	3,639,391 80	5,445,[illegible]	15,817,279 20	"	"	2 00	15,817,281 20	"	10,371,921 65
Décembre	"	"	"	"	6,828,173 75	"	2,161,176 25	"	1,975,354 20	10,964,[illegible]	24,069,367 60	"	"	68 40	24,069,436 00	"	13,104,731 80
	149 00	202,000,000	3,355,065	21,692,841 50	13,533,710 50	43,085,127 20	14,446,892 00	28,090,927 85	16,612,342 95	342,817,[illegible]	342,817,056 00	178,785,177 20	516 89	202,000,000 00	1,251 60	380,786,945 69	"	"
												Solde au 31 décembre 1851 (A)				127,195,993 52	"	"
											507,982,939 21					507,982,939 21	10,684,312 41	48,654,202 10
															Excédant des bons remboursés		37,969,889 69

Nota. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1851, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 474 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION
DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1851.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er au 11 janvier 1851	3 p. 0/0	4 p. 0/0	5 p. 0/0
Du 13 janvier au 9 août	2 1/2 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 août au 31 décembre	2 p. 0/0	3 p. 0/0	4 p. 0/0

(A) Ce solde de 127,195,993f 52c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital	74,584,249f 82c	76,695,993f 52c	127,195,993f 52c
		Intérêts	2,111,743 70		
	remis à la Banque de France	Capital	50,000,000 00	50,500,000 00	
		Intérêts	500,000 00		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1851			4,558,944 37	127,195,993 52
	Bons à échoir pendant l'année 1852			122,637,049 15	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1851, des Bons du Trésor remis à divers.

MOIS.	BONS ÉMIS — CONTRE ESPÈCES.	BONS ÉMIS — CRÉÉS en remboursement de droits sur le sel.	BONS ÉMIS — REMIS à la banque de France.	BONS ÉMIS — TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Janvier 1851	14,631,587 30	"	50,500,000 00	65,131,587 30
Février	11,767,429 50	"	"	11,767,429 50
Mars	10,424,573 85	"	"	10,424,573 85
Avril	8,019,781 10	"	50,500,000 00	58,519,781 10
Mai	10,288,756 00	"	"	10,288,756 00
Juin	19,524,023 05	"	"	19,524,023 05
Juillet	17,906,447 55	16 00	50,500,000 00	68,406,463 55
Août	14,994,147 65	"	"	14,994,147 65
Septembre	8,247,241 10	"	"	8,247,241 10
Octobre	8,602,989 15	"	50,500,000 00	59,102,989 15
Novembre	5,445,226 55	133 00	"	5,445,359 55
Décembre	10,964,704 20	"	"	10,964,704 20
	140,816,907 00	149 00	202,000,000 00	342,817,056 00

MOIS.	BONS REMBOURSÉS — EN ESPÈCES.	BONS REMBOURSÉS — RETIRÉS de la banque de France et renouvelés.	BONS REMBOURSÉS — TOTAL.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Janvier 1851	15,926,437 00	50,500,000 00	66,426,437 00	
Février	13,705,368 65	"	13,705,368 65	
Mars	12,030,063 25	"	12,030,063 25	
Avril	12,492,059 70	50,500,000 00	62,992,059 70	
Mai	12,288,693 90	"	12,288,693 90	
Juin	16,339,661 80	"	16,339,661 80	
Juillet	14,101,067 70	50,500,000 00	64,601,067 70	
Août	11,299,592 34	"	11,299,592 34	
Septembre	14,512,108 65	"	14,512,108 65	
Octobre	16,205,175 50	50,500,000 00	66,705,175 50	
Novembre	15,817,281 20	"	15,817,281 20	
Décembre	24,069,436 00	"	24,069,436 00	
	178,786,945 69	202,000,000 00	380,786,945 69	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du trésor sur lui-même	53,910,915f 94c	57,752,770f 18c	"	3,841,854f 24c
Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,628,902 75	5,856,589 98	"	227,687 23
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	112,417,259 83	114,902,006 04	"	2,484,746 21
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	9,146,562 54	9,183,809 53	"	37,246 99
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	792,740 24	850,487 36	"	57,747 12
Mandats des mêmes comptables sur le payeur de l'armée d'Italie	977 96	905 89	72f 07c	"
——— sur leurs préposés	1,931,841 02	1,945,460 17	"	13,619 15
——— sur leurs collègues	624,383 85	622,500 99	1,882 86	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	2,745,969 39	2,781,260 96	"	35,291 57
Mandats du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	138,767 29	103,909 58	34,857 71	"
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	317 18	564 42	"	247 24
——— sur ses préposés	69,268 81	69,268 81	"	"
Mandats des préposés du même comptable	90,343 61	90,343 61	"	"
	187,498,250 41	194,159,877 52	36,812 04	6,698,439 75
Excédant des effets remboursés			6,661,627 11	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	422,167,374f 28c	433,550,368f 02c	"	11,382,993f 74c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,217 93	4,380 86	837f 07c	"
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	53,523 58	65,961 58	"	12,438 00
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	1,433,731 06	1,184,478 12	249,252 94	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	13,018,752 64	12,817,566 44	201,186 20	"
Payeurs du trésor	16,319 56	A déduire 7,531 35	23,850 91	"
Comptables en Algérie	2,108 73	3,956 63	"	1,847 90
	436,307,027 78	447,619,180 30	475,127 12	11,397,279 64
Excédant des fonds remboursés			10,922,152 52	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 176 et 177.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics, l/c de fonds placés au trésor — Ville de Paris	5,638,162f 04c	10,455,396f 35c	"	4,817,234f 31c
Communes et établissements publics, l/c de fonds placés au trésor — Départements	77,277,011 80	77,810,332 01	"	533,320 21
Ville de Paris s/c d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,000,000 00	"	10,000,000f 00c	"
Caisse des dépôts et consignations s/c courant avec le trésor	108,946,672 46	101,439,954 80	7,506,717 66	"
——— s/c de fonds des caisses d'épargne	48,442,490 83	12,073,422 85	36,369,067 98	"
Banque de France s/c de prêt de 75 millions	25,000,000 00	"	25,000,000 00	"
Compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest s/c de versements, en exécution de la loi du 31 mai 1851	2,000,000 00	200,000 00	1,800,000 00	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés au trésor	6,998,000 00	7,160,000 00	"	162,000 00
Caisse des invalides de la marine	7,103,668 00	8,648,571 12	"	1,544,903 12
Imprimerie nationale	728,096 52	688,661 00	39,435 52	"
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,688,952 99	1,311,630 97	377,322 02	"
Divers l/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	55,883,326 70	55,976,566 44	"	93,239 74
Départements l/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,731,595 81	8,391,964 49	339,631 32	"
Chancelleries consulaires l/c de fonds commun	294,672 41	237,456 66	57,215 75	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	119,791,453 91	119,991,443 91	"	199,990 00
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	4,669,840 39	4,691,810 77	"	21,970 38
Gestions intérimaires de recettes des finances l/c de bénéfices et de frais	53,687 84	62,828 66	"	9,140 82
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,711 41	137,000 00	4,711 41	"
Tontine du pacte social	40,087 54	39,000 00	1,087 54	"
——— d'épargnes	1,364,463 16	1,420,000 00	"	55,536 84
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	35,403 06	46,874 99	"	11,471 93
——— écossaises	21,019 89	18,440 53	2,579 36	"
——— irlandaises	81,095 43	112,471 25	"	31,375 82
Divers établissements l/c de placements de fonds sans intérêts	64,170 33	69,331 04	"	5,160 71
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux l/c d'avances à leur rembourser	1,471,681 52	441,872 81	1,029,808 71	"
Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	3,951,939 48	3,721,529 29	230,410 19	"
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	4,921,507 95	4,940,679 07	"	19,171 12
——— de la justice	932,778 36	930,755 69	2,022 67	"
Fonctionnaires de l'instruction publique l/c de fonds de retraite	326,272 12	340,639 83	"	14,367 71
Divers l/c d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	652,355 17	652,584 17	"	229 00
——— déposées	71,555,733 87	71,559,015 37	"	3,281 50
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Ministères l/c de services d'estafettes	3,314 65	31,927 80	"	28,613 15
Maîtres de postes l/c de services d'estafettes	31,927 80	3,294 78	28,633 02	"
Directeurs des monnaies l/c intermédiaire de frais de fabrication	10,583 20	86,323 71	"	75,740 51
Directeurs des monnaies l/c d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	1,774 24	1,774 24	"	"
Divers comptables l/c intermédiaire de mouvements de fonds	3,626,153 58	3,373,467 60	252,685 98	"
Ministère de la marine s/c de banque de prêts des colonies	2,324,284 60	1,891,167 35	433,117 25	"
M. Lemercier de Nerville, receveur général de la Somme, s/c d'emprunt	10,405,316 40	10,405,316 40	"	"
Adjudicataires de l'emprunt du 31 décembre 1850	10,406,526 93	10,406,526 93	"	"
——— des rentes 5 p. 0/0 négociées le 31 décembre 1850. (Valeurs au cours d'admission au Trésor.)	22,215,076 80	22,215,076 80	"	"
Adjudicataires des rentes 3 p. 0/0 négociées le 31 décembre 1850. (Valeurs au cours d'admission au Trésor.)	7,377,704 29	7,377,704 29	"	"
Divers correspondants	262,218 61	263,728 18	"	1,509 57
A REPORTER	625,472,732 09	549,626,542 15	83,474,446 38	7,628,256 44

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1851.*

DÉSIGNATION. DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	625,472,732f 09c	549,626,542f 15c	83,474,446f 38c	7,628,256f 44c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	89,921 11	97,630 30	"	7,709 19
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	1,075,408 34	1,073,410 03	1,998 31	"
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	99,808 60	90,924 74	8,973 86	"
Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	216,070 00	212,436 68	3,633 32	"
Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	175,457 62	169,953 35	5,504 27	"
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	7,237 00	6,832 00	405 00	"
Ancien domaine privé *s/c* de droits de la succession de Mme Adélaïde	413,867 03	3,213,867 03	"	2,800,000 00
Consignations en matière de délits de presse	24,673 30	27,860 49	"	3,187 19
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	586 86	552 15	34 71	"
Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	23,051,255 74	22,927,988 54	123 267 20	"
——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	11,041,771 26	11,013,563 93	28,207 33	"
Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	360,082 52	354,180 60	5,901 92	"
——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,312,185 78	2,153,776 94	158,408 84	"
——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	48,655 81	50,145 64	"	1,489 83
Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	10,781 04	9,695 72	1,085 32	"
Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	2,523,092 72	2,556,487 41	"	33,394 69
Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,681,084 23	4,686,684 40	"	5,600 17
Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	12,117,994 55	11,807,581 76	310,412 79	"
Divers *L/C* avec les receveurs des chemins de fer	1,516,903 81	1,516,903 81	"	"
Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	16,010 99	17,979 92	"	1,968 93
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnités	4,751 31	4,751 86	"	0 55
Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	297,735,582 11	328,175,477 94	"	30,439,895 83
Directeurs de la fabrication des monnaies *L/C* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	328,900,872 51	328,900,872 51	"	"
Divers *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	20,218 31	19,826 97	391 34	"
——— d'affinage d'or et d'argent	47,797 26	48,745 04	"	947 78
——— de vérification d'or et d'argent	16,050 85	16,050 85	"	"
——— de virobes brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	5,103 03	5,187 41	"	84 38
Divers *L/C* de bonific^ons allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	37 22	37 22	"	"
Gouvernement suisse *s/c* intermédiaire d'espèces fabriquées	7,675,979 07	2,356,489 05	5,319,490 02	"
Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	2,091,911 00	1,854,579 79	237,331 21	"
Divers *L/C* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,983,548 22	1,981,184 40	2,363 82	"
Divers *L/C* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	10,442,130 40	7,942,868 45	2,499,261 95	"
	1,334,179,651 69	1,282,921,069 08	92,181,117 59	40,922,534 98
EXCÉDANT des recettes			51,258,582f 61c	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	777,333,030f 68c	777,438,408f 97c	"	105,378f 29c
——— *L/C* avec les percepteurs	2,900,326 59	3,088,971 62	"	188,645 03
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	5,674,790 11	5,364,309 94	310,480f 17c	"
Agents comptables des facultés *L/C* courant	2,195,135 00	2,182,021 00	13,114 00	"
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	1,915,000 00	2,180,231 43	"	265,231 43
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *L/C* de restes à recouvrer	22,534 71	23,265 94	"	731 23
Caisse de retraites de la vieillesse *s/c* de versement intermédiaire	22,855 00	22,855 00	"	"
Payeurs des départements *L/C* d'acquits à vérifier	223,306,866 22	223,271,960 23	34,905 99	"
Divers comptables des départements *L/C* de mandats des receveurs généraux	37,585,315 82	37,451,174 24	134,141 58	"
Divers comptables des départements *L/C* de fournitures de l'Imprimerie nationale	316,980 54	321,106 16	"	4,125 62
Divers correspondants *L/C* d'effets à payer	3,184,564 13	3,156,467 65	28,096 48	"
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	87,847,601 74	84,602,141 27	3,245,460 47	"
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	28,567,298 77	27,749,202 72	818,096 05	"
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	16,718 37	16,615 84	102 53	"
Trésorier général des invalides de la marine	8,573,701 47	8,319,242 12	254,459 35	"
Condamnés libérés *L/C* de masse	434 31	514 50	"	80 19
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	9,219,785 62	9,185,042 72	34,742 90	"
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	7,082,872 34	8,292,261 51	"	1,209,389 17
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	2,185,383 13	2,718,038 84	"	532,655 71
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,189,748 56	7,080,807 34	1,108,941 22	"
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations en dépôt	2,718,038 84	2,194,762 13	523,276 71	"
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôts en effets publics	1,817,824 70	1,820,274 70	"	2,450 00
Ministères *L/C* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	2,285,229 70	2,298,479 70	"	13,250 00
——— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	16,254,138 48	16,775,995 38	"	521,856 90
Divers correspondants	2,450,306 03	2,598,222 20	"	147,916 17
	1,231,666,480 86	1,228,152,373 15	6,505,817 45	2,991,709 74
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.				
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	1,706,871 79	1,706,871 79	"	"
Divers correspondants	413 32	149 99	263 33	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Communes *L/C* de fonds déposés. (Ordonnance du 31 juillet 1848.)	355,983 72	294,625 32	61,358 40	"
Service communal en Algérie	170,100 00	154,100 00	16,000 00	"
Divers correspondants	20,532 51	9,073 25	11,459 26	"
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Chambre de commerce. (Décret du 20 janvier 1851.)	13,879 37	13,563 90	315 47	"
	1,233,934,261 57	1,230,330,757 40	6,595,213 91	2,991,709 74
EXCÉDANT de recettes			3,603,504f 17c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	97,160f 76c	93,385f 79c	3,774f 97c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	44,551 81	24,412 13	20,139 68	"
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	253,857 94	251,261 66	2,596 28	"
—— de vente de mobiliers	107,504 37	113,090 90	"	5,586f 53c
Divers services	7,204 49	5,749 05	1,455 44	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,512,511 21	21,510,854 94	1,656 27	"
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	5,301,663 48	5,307,740 74	"	6,077 26
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	59,532 36	55,685 69	3,846 67	"
Frais de saisies et de préemptions	550,317 77	841,072 22	"	290,754 45
Parts de saisies	124,896 75	125,451 59	"	554 84
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	509 06	532 30	"	23 24
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	398,929 91	399,412 08	"	482 17
Remboursements de consignations	5,401,359 39	5,401,199 90	159 49	"
Divers services	1,075,122 53	457,463 92	617,658 61	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	2,603,801 30	2,630,618 15	"	26,816 85
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	35,280 00	280,117 50	"	244,837 50
Fournitures d'habillement aux marins des paquebots de la Méditerranée	9,849 20	15,233 12	"	5,383 92
Service des voyages du Prince Président de la République	9,605 62	"	9,605 62	"
Frais de poursuites	9,625 39	11,325 94	"	1,700 55
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	14,353 03	9,209 27	5,143 76	"
Divers services	122 30	12 90	109 40	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	3,580,112 50	3,582,470 14	"	2,357 64
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	1,284,367 54	1,393,204 74	"	108,837 20
Timbres de formules de patentes	2,004,977 50	1,872,509 79	132,467 71	"
Droits de permis de chasse	2,374,935 00	2,366,655 00	8,280 00	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR.				
Dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères	213 60	396 75	"	183 15
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	95 80	A déd. 6,544 25	6,640 05	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	112,172 28	101,793 04	10,379 24	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	467,729 94	351,233 00	16,496 94	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	2,328,809 82	565,335 66	1,963,474 16	"
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1851 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	1,877,409 98	1,877,409 98	"	"
	51,648,582 63	49,538,293 64	2,803,884 29	693,595 30
Excédant des avances constatées			2,110,288 99	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1851, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.

Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1851		2,405,109f 60c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie nationale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1850		47,035 52
		2,452,145 12
A déduire, par suite de transport aux créances litigieuses (voir le tableau ci-dessous), la créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, article 2, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord		1,370,000 00
Total		1,082,145 12

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.

Versement fait au trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1850		3,260,998f 94c	3,418,639 35
Versement fait au trésor, par l'Imprimerie nationale, de l'excédant de ses recettes	pendant l'exercice 1845	25,158f 28c	157,640 41
	—— 1846	3,488 16	
	—— 1847	67,459 12	
	—— 1848	61,534 85	
Excédant de créances recouvrées			2,336,494 23

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1851.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	7,473f 43c	17,016f 45c	170f 00c
Receveurs des douanes	"	1,625 00	"
Receveurs des contributions indirectes	17,053 74	6,194 71	"
Directeurs des postes	4,974 12	7,060 31	"
Kesner, ex-caissier central du trésor	"	100 00	"
Payeurs du trésor	8,333 34	44,019 49	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Débets mis à la charge d'ordonnateurs et d'agents de la guerre	1,666 66	833 33	"
Avances faites à diverses villes (y compris la créance mentionnée plus haut mise à la charge de la ville de Lille, etc.)	2,144,000 00	"	"
	2,183,501 29	76,849 29	170 00
		77,019 29	
Excédant des accroissements	2,106,482 00		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1851.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	202,827f 36c	1,510,273f 74c
	Leurs collègues	1,307,446 38	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	9,612,636 97	17,237,635 85
	Caissier payeur du trésor	3,480,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	3,197 49	
	Leurs collègues	4,141,801 39	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	5,539,000 00	7,309,198 70
	Caissier payeur du trésor	947,316 40	
	Leurs collègues	822,882 30	
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	2,092,846 47	16,546,833 00
	Receveurs des douanes	402,539 00	
	Receveurs des contributions indirectes	2,952,377 00	
	Receveurs généraux	1,607,987 87	
	Caissier payeur du trésor	1,407,412 70	
	Leurs collègues	8,053,669 96	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Leurs collègues		529,324 60
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	200,358,973 43	777,514,734 43
	Receveurs des douanes	65,758,056 86	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer	209,942,372 49	
	Directeurs des postes	23,913,487 55	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	3,861 44	
	Caissier payeur du trésor	243,564,519 66	
	Payeurs	1,511,761 75	
	Agent comptable des traites de la marine	319 71	
	Trésoriers payeurs en Algérie	656 29	
	Trésoriers des colonies	A déd. 1,161 37	
	Leurs collègues	32,461,886 62	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	34,292,617 54	669,757,939 60
	Receveurs des douanes (numéraire)	2,637,000 00	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	38,592,804 25	
	Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer (numéraire)	68,451,314 76	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	15,770,729 41	
	Directeurs des postes	2,047,080 84	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	157,411 95	
	Receveurs généraux	506,593,899 56	
	Payeurs	338,615 44	
	Agent comptable des traites de la marine	33,335 24	
	Trésoriers payeurs en Algérie	750,543 02	
	Trésoriers des colonies	92,587 50	
	A REPORTER		1,490,405,939 32

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	2,092,846f 47c	237,061,468f 22c
	Receveurs généraux	199,368,557 83	
	Caissier payeur du Trésor	34,292,617 54	
	Leurs collègues	1,307,446 38	
Receveurs des douanes	Directeurs des postes	402,539 00	111,720,057 98
	Receveurs généraux	65,940,910 00	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	2,637,000 00	
	Caissier payeur du Trésor (traites de douanes)	38,591,824 25	
	Receveurs des douanes en Algérie	5,983 34	
	Leurs collègues	4,141,801 39	
Receveurs des contributions indirectes et des chemins de fer	Directeurs des postes	2,952,377 00	297,491,570 30
	Receveurs généraux	209,604,992 83	
	Caissier payeur du Trésor (numéraire)	68,451,314 76	
	Caissier payeur du Trésor (obligations des redevables)	15,660,003 41	
	Leurs collègues	822,882 30	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	23,740,526 42	33,808,326 92
	Caissier payeur du Trésor	2,047,080 84	
	Leurs collègues	8,020,719 66	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	3,728 51	690,854 56
	Caissier payeur du Trésor	157,411 95	
	Leurs collègues	529,714 10	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	202,827 36	1,245,603,345 17
	Receveurs des douanes	9,612,636 97	
	Receveurs des contributions indirectes	5,539,000 00	
	Directeurs des postes	1,607,987 87	
	Caissier payeur du Trésor	504,577,029 76	
	Payeurs	674,256,047 02	
	Trésoriers payeurs en Algérie	8,800,605 21	
	Trésoriers des colonies	8,284,565 00	
	Leurs collègues	32,722,645 98	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs des douanes	3,480,000 00	314,366,179 01
	Receveurs des contributions indirectes	947,316 40	
	Directeurs des postes	1,437,412 70	
	Receveurs généraux	242,445,352 00	
	Payeurs	11,581,142 75	
	Agent comptable des traites de la marine	10,259,610 74	
	Trésoriers payeurs en Algérie	44,210,255 42	
	Trésoriers des colonies	5,089 00	
	A REPORTER		2,240,741,802 16

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances pendant l'année 1851.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		1,490,405,939f 32c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	674,044,756f 90c	687,190,084 10
	Caissier payeur du Trésor	11,581,142 75	
	Trésoriers payeurs en Algérie	954,653 45	
	Leurs collègues	609,531 00	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier-payeur du Trésor		10,259,610 74
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	8,800,605 21	76,611,003 50
	Caissier payeur du Trésor	45,399,840 74	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	3,247,126 94	
	Receveurs des douanes en Algérie	4,502,164 47	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	9,200,878 58	
	Leurs collègues	5,469,387 56	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	171,500 00	215,067 78
	Leurs collègues	43,567 78	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	5,983 34	58,363 08
	Leurs collègues	52,379 74	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Leurs collègues		776,429 53
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	8,284,565 00	8,396,808 28
	Caissier payeur du Trésor	5,089 00	
	Payeurs	107,151 68	
	Agent comptable des traites de la marine	2 60	
	TOTAL des fonds reçus		2,273,913,306 33

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		2,240,741,802f 16c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	1,511,761f 75c	2,608,706 65
	Caissier payeur du Trésor	328,539 79	
	Trésoriers des colonies	107,151 68	
	Leurs collègues	661,253 43	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	315 56	36,918 83
	Caissier payeur du Trésor	36,600 67	
	Trésoriers des colonies	2 60	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	656 29	7,676,258 84
	Caissier payeur du Trésor	1,095,985 99	
	Payeurs	954,653 45	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	171,500 00	
	Leurs collègues	5,453,463 11	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	3,247,443 52	3,291,011 30
	Leurs collègues	43,567 78	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	3,197 49	4,557,741 70
	Trésoriers payeurs en Algérie	4,502,164 47	
	Leurs collègues	52,379 74	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	9,200,878 58	9,977,294 36
	Leurs collègues	776,415 78	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	A déd. 1,161 37	91,426 22
	Caissier payeur du Trésor	92,587 59	
	TOTAL des fonds envoyés		2,268,981,160 06

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1851, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances et Découverts du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1850	116,057,399f 74c	222,045,207 34	"	105,987,807 60
——— 1851	1,250,785,689 69	1,221,745,782 92	29,039,906f 77c	"
——— 1852	28,630 88	6,367,427 92	"	6,338,797 04
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. — Exercice 1850	1,412,622 79	972,601 90	440,020 89	"
——— 1851	"	358,158 03	"	358,158 03
——— 1852	"	15,711,889 00	"	15,711,889 00
SERVICES SPÉCIAUX.	1,368,284,343 10	1,467,201,067 11	29,479,927 66	128,396,651 67
Cautionnements en numéraire	16,086,137 19	13,917,238 22	2,168,898 97	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	13,756,884 72	14,174,288 44	"	417,403 72
Service colonial	20,135,336 69	14,940,577 49	5,194,759 20	"
Service municipal de l'Algérie	5,237,597 19	5,509,367 05	"	271,769 86
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	15,425 00	62,090 00	"	46,665 00
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,000,028 22	"	1,000,028 22
Liquidation de l'ancienne liste civile	"	1,260,087 72	"	1,260,087 72
——— de l'ancien domaine privé	385,300 12	12,000 00	373,300 12	"
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	1,329,702 29	"	1,329,702 29
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	37,782 92	"	37,782 92
Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00
Recette sur payements d'urgence pour dépenses à régulariser	300,000 00	"	300,000 00	"
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Remboursement de cautionnements à des titulaires français des départements rétrocédés	"	2,358 94	"	2,358 94
	1,424,201,024 01	1,525,446,588 40	37,516,885 95	138,762,450 34
		Excédant de dépense	101,245,564c 39i	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets. — Service général	1,366,871,720 31	1,450,158,418 18	"	83,286,697 87
Service colonial	1,412,622 79	17,042,648 93	"	15,630,026 14
	1,368,284,343 10	1,467,201,067 11	"	(a)98,916,724 01
Services spéciaux	55,916,680 91	58,243,162 35	"	2,326,481 44
Avances et découverts du trésor	"	2,358 94	"	2,358 94
	1,424,201,024 01	1,525,446,588 40	"	101,245,564 39
		Excédant de dépense	101,245,564 39	

(a) Voir page 21 du compte des opérations de l'année 1851.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1851.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1851.	AU 1er janvier 1852.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1852. Augmentations.	Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	247,509f 57c	242,553f 36c	"	4,956f 21c
——— des douanes	1,679,726 87	1,625,156 10	"	54,570 77
——— des contributions indirectes et des chemins de fer	555,715 41	427,194 79	"	128,520 62
Directeurs des postes	1,083,343 30	752,175 89	"	331,167 41
Directeurs de la fabrication des monnaies	75,587 23	5,415,523 22	5,339,935f 99c	"
Receveurs généraux	9,879,168 10	9,081,696 78	"	797,471 32
Caissier payeur du trésor — Numéraire en caisse au trésor	7,101,751 41	5,474,423 46	"	1,627,327 95
Caissier payeur du trésor — Numéraire en dépôt à la banque	79,721,220 75	53,791,394 51	"	25,929,826 24
Payeurs du trésor	3,391,241 00	3,795,811 11	399,570 11	"
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	9,166,541 72	10,509,102 65	1,342,560 93	"
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	98,084 34	7,106 13	"	90,978 21
Comptables en Algérie — Receveurs des douanes	25,656 74	21,106 45	"	4,550 29
Comptables en Algérie — Receveurs des contributions diverses	24,161 87	128,497 73	104,335 86	"
	113,049,708 31	91,266,742 18	7,186,402 89	28,969,369 02
			21,782,966 13	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	33,723,868 37	3,455,676 73	"	30,268,191 64
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,170,843 50	3,966,523 77	"	204,319 73
Receveurs des contributions indirectes	1,913,127 96	1,427,281 00	"	485,846 96
Directeurs des postes	10,013 86	307,014 45	297,000 59	"
Receveurs généraux	9,319,946 79	12,616,910 15	3,296,963 36	"
Caissier payeur du trésor	122,308,685 37	74,089,512 96	"	48,219,172 41
Payeurs du trésor	300,600 00	937,800 00	637,200 00	"
Trésoriers payeurs en Algérie	15,672,644 82	14,820,800 00	"	851,844 82
	153,695,862 30	108,165,842 33	4,231,163 95	49,761,183 92
			45,530,019 97	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	113,049,708 31	91,266,742 18	"	21,782,966 13
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	33,723,868 37	3,455,676 73	"	30,268,191 64
Effets à recevoir	153,695,862 30	108,165,842 33	"	45,530,019 97
	300,469,438 98	202,888,261 24	"	97,581,177 74

Diminution, pendant l'année 1851, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 97,581,177f 74c

Mais cette diminution est réellement de 102,513,324 fr. 01 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1851, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 170 à 173.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,268,981,160f 06c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,273,913,306 33

Excédant des fonds reçus 4,932,146 27

représentant des fonds envoyés antérieurement au 1er janvier 1851 et parvenus depuis cette époque, lesquels diminuent d'autant l'encaisse des comptables qui ont reçu les fonds 4,932,146 27

Diminution effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1851 ... 102,513,324 01

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1851.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1850.	Exercice 1851.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	50,605,144f 51c	366,766,628f 58c	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	448,796 61	2,880,292 52	
	Produit des forêts et de la pêche	74,965 97	21,067,955 13	
	Produits universitaires	12,226 24	2,018,791 00	
	Produits divers	1,284,054 36	7,966,866 52	
		52,425,187 69	400,700,533 75	
		453,125,721 44		(1) 453,125,721 44

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			11,670,407f 72c	
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1850	2,026,843f 27c	13,759,192 29	25,429,600 01
	——— 1851	11,732,349 02		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	74,477,746f 41c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	7,001,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	1,348,663 27		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,767 33		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,731,595 81		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	119,791,312 11		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,669,840 39	226,884,566 48	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	53,687 84		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	64,170 33		
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	188 69		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *t/c* de fonds de retraite	294,879 58		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances	43,187 79		
	Adjudicataires de l'emprunt du 31 décembre 1850	10,406,526 93		
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du trésor par les receveurs généraux	97,247,406 54	106,393,069 08	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	9,146,562 54		1,120,008,166 01
Recouvrements d'avances.	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1849 et 1850	3,582,470 14		
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,393,204 74	9,214,839 67	
	Timbre des formules de patentes	1,872,509 79		
	Droits de permis de chasse	2,366,655 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	200,358,973 43		
	——— des douanes	65,758,056 86		
	——— des contributions indirectes et des chemins de fer	209,942,372 49		
	Versements des directeurs des postes	23,913,487 55		
	——— de la fabrication des monnaies	3,861 44		
	Remises du caissier payeur du trésor	243,562,519 66	(2) 777,514,793 70	
	——— des payeurs	1,511,761 75		
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	378 98		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	656 29		
	——— des trésoriers des colonies	838 63		
	——— des receveurs généraux	32,461,886 62		
	Total des recettes			1,598,563,490 38

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1850.	Exercice 1851.	
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes)	1,390,151f 43c	3,101,168f 65c	
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	687,114 92	1,894,158 14	
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	102,150 00	1,100,150 00	
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	263,113 77	1,169,974 76	
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	264,597 06	905,534 96	
	——— du produit des impôts et revenus indirects	215,602 62	743,582 05	
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	106,118 56	103,310 09	
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,439,807 33	8,478,104 35	
	Taxes de premier avertissement	31,432 91	304,233 75	
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	7,778 82	4,791 93	
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	31,727 39	2,167 10	
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	82,534 65	10,722 34	
	Taxes de premier avertissement	1,493 23	383 06	
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	14,568,689 54	42,269,254 00	
		20,192,312 03	60,087,535 18	
		80,279,847 21		
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1852	834,176 36		
		81,114,023 57		(1) 81,114,023f 57c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *t/c* de fonds placés au trésor	77,810,332f 01c		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *t/c* de fonds déposés au trésor	7,160,000 00		
	Caisse des invalides de la marine	7,669,760 75		
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	744,003 14		
	Départements *t/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,394,964 49	237,448,227 58	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	119,991,443 91		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,691,810 77		
	Gestions intérimaires de recettes des finances *t/c* de bénéfices et de frais	62,828 66		
	Divers établissements *t/c* de placements de fonds sans intérêts	69,331 04		
	Ex-receveurs généraux *t/c* d'avances à leur rembourser	420,225 88		
	Adjudicataires de l'emprunt du 31 décembre 1850	10,406,526 93		
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du trésor sur les receveurs généraux	5,842,578 84		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du trésor	234,716 39	16,215,501 70	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du trésor	9,183,809 53		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	850,487 36		1,508,525,603 55
	——— du payeur de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	103,909 58		
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1850	3,580,112 50		
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	1,284,367 54	9,244,392 54	
	Timbre des formules de patentes	2,004,977 50		
	Droits de permis de chasse	2,374,935 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	197,827 36		
	——— des douanes	9,549,058 09		
	Fonds de subvention aux receveurs des contributions indirectes	5,539,000 00		
	Fonds de subvention aux directeurs des postes	1,611,433 87	(2) 1,245,617,571 73	
	Envois au caissier payeur du trésor	504,621,576 16		
	Versements aux payeurs	674,256,660 08		
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	8,800,699 90		
	——— aux trésoriers des colonies	8,284,565 00		
	——— aux receveurs généraux	32,756,751 27		
	Total des dépenses			1,589,639,717 12

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor, à l'époque du 1er janvier 1851 (voir page 402 du compte des finances de l'année 1850) d'une somme de			55,099,757f 27c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1851, se sont élevées, savoir : En recettes		1,598,563,490f 38c	
En dépenses		1,589,639,717 12	
Et font ainsi ressortir un excédant de recette, représentant la diminution que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1851		8,923,773 26	
A ajouter l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un compte particulier et en dehors de leur compte courant		1,444,804 81	
	Reste pour diminution	10,368,578 07	10,368,578 07
En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1851 (voir page 402 du présent compte), de			44,731,179 20 (3)

(1) Voir le développement par département, pages 89 et 90.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 170, se trouvent augmentés d'une somme de 59f 27c par suite des opérations constatées par virement de comptes.

(1) Voir le développement par département, pages 149 et 150.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 171, se trouvent augmentés d'une somme de 14,226f 56c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

(3) Ce chiffre s'accroît de 200 francs à la situation générale, en raison d'un virement de compte, portant sur les opérations des correspondants des receveurs généraux.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1851, sur les Budgets, les Services spéciaux, et les Avances et Découverts du Trésor.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,484,520 24	6,222,630 78	1,261,889 46	//	
Aisne	20,511,362 66	12,579,173 71	7,932,188 95	//	
Allier	7,846,460 50	5,763,337 69	2,083,122 81	//	
Alpes (Basses-)	3,072,472 45	3,707,051 18	//	634,578 73	
Alpes (Hautes-)	2,598,747 62	4,024,262 79	//	1,425,515 17	
Ardèche	5,935,725 83	3,972,181 96	1,963,543 87	//	
Ardennes	10,461,612 61	9,684,587 51	777,025 10	//	
Ariége	3,516,161 44	3,369,275 84	146,885 60	//	
Aube	8,964,651 80	6,681,016 69	2,283,635 11	//	
Aude	8,720,096 41	6,006,538 44	2,713,557 97	//	
Aveyron	6,492,551 56	5,027,191 23	1,465,360 33	//	
Bouches-du-Rhône	53,688,962 35	40,712,182 67	12,976,779 68	//	
Calvados	20,443,523 94	13,695,776 07	6,747,747 87	//	
Cantal	4,859,499 59	3,691,012 63	1,168,486 96	//	
Charente	8,857,178 28	7,705,613 17	1,151,565 11	//	
Charente-Inférieure	14,090,722 60	15,724,627 74	//	1,633,905 14	
Cher	7,137,014 59	7,235,355 15	//	98,340 56	
Corrèze	4,595,003 39	3,795,369 18	799,634 21	//	
Corse	1,834,510 55	6,923,584 47	//	5,089,073 92	
Côte-d'Or	15,376,634 31	15,602,226 01	//	225,591 70	
Côtes-du-Nord	11,227,637 27	6,912,751 17	4,314,886 10	//	
Creuse	4,244,867 13	3,120,965 79	1,123,901 34	//	
Dordogne	9,123,360 05	6,122,693 93	3,000,666 12	//	
Doubs	8,998,333 94	9,049,619 11	//	51,286 17	
Drôme	7,512,298 70	6,648,755 49	863,543 21	//	
Eure	15,930,267 70	9,145,955 47	6,784,312 23	//	
Eure-et-Loir	10,867,663 17	7,021,266 99	3,846,396 18	//	
Finistère	13,444,409 98	23,734,106 73	//	10,289,696 75	
Gard	12,497,290 00	8,415,470 52	4,081,819 48	//	
Garonne (Haute-)	13,828,319 61	14,096,606 07	//	268,286 46	
Gers	6,595,975 96	5,217,224 59	1,378,751 37	//	
Gironde	34,644,739 73	23,917,569 49	10,727,170 24	//	
Hérault	14,340,528 45	11,900,296 94	2,440,231 51	//	
Ille-et-Vilaine	13,609,269 19	13,072,052 92	537,216 27	//	
Indre	5,954,450 73	5,071,583 75	882,866 98	//	
Indre-et-Loire	9,482,042 32	8,868,086 28	613,956 04	//	
Isère	14,176,534 18	10,822,254 64	3,354,279 54	//	
Jura	8,912,793 13	5,654,785 08	3,258,008 05	//	
Landes	4,287,967 71	3,642,002 19	645,965 52	//	
Loir-et-Cher	7,644,883 24	5,639,201 06	2,005,682 18	//	
Loire	10,883,287 63	6,425,402 10	4,457,885 53	//	
Loire (Haute-)	4,754,331 64	3,481,146 10	1,273,185 54	//	
Loire-Inférieure	25,486,937 51	13,708,815 60	11,778,121 91	//	
Loiret	12,753,958 05	8,448,152 00	4,305,806 05	//	
Lot	5,086,932 51	5,047,807 21	39,125 30	//	
Lot-et-Garonne	8,599,985 68	8,712,008 70	//	112,023 02	
Lozère	2,447,137 67	2,535,898 84	//	88,761 17	
Maine-et-Loire	13,491,075 13	12,753,085 55	737,989 58	//	
Manche	16,774,731 06	19,962,663 05	//	3,187,931 99	
Marne	14,132,741 18	11,905,869 71	2,226,871 47	//	
Marne (Haute-)	9,166,566 50	5,720,452 20	3,446,114 30	//	
Mayenne	8,515,072 67	4,790,101 47	3,724,971 20	//	
Meurthe	14,533,096 67	20,211,430 26	//	5,678,333 59	
Meuse	9,574,137 28	12,675,615 30	//	3,101,478 02	
Morbihan	9,321,343 01	12,862,493 86	//	3,541,150 85	
Moselle	14,699,037 35	18,186,666 50	//	3,487,629 15	
Nièvre	7,933,795 88	8,457,526 13	//	523,730 25	
Nord	67,490,562 74	33,753,363 03	33,737,199 71	//	
Oise	16,483,693 61	10,480,344 98	6,003,348 63	//	
Orne	11,705,826 04	6,921,124 27	4,784,701 77	//	
Pas-de-Calais	26,922,439 88	17,063,765 38	9,858,674 50	//	
Puy-de-Dôme	11,383,921 25	8,994,838 49	2,389,082 76	//	
Pyrénées (Basses-)	9,736,033 49	11,894,717 01	//	2,158,683 52	
Pyrénées (Hautes-)	3,905,175 89	4,645,085 70	//	739,909 81	
Pyrénées-Orientales	3,810,055 43	5,939,538 40	//	2,129,482 97	
Rhin (Bas-)	16,863,530 37	23,040,546 61	//	6,177,016 24	
Rhin (Haut-)	13,564,195 70	11,189,983 18	2,374,212 52	//	
Rhône	28,898,227 11	24,299,921 03	4,598,306 08	//	
Saône (Haute-)	8,558,331 99	4,903,371 14	3,654,960 85	//	
Saône-et-Loire	14,529,112 02	8,073,368 17	6,455,743 85	//	
Sarthe	11,563,981 70	6,782,739 09	4,781,242 61	//	
Seine	171,191,027 41	35,624,261 71	135,566,765 70	//	
Seine-Inférieure	66,982,481 65	24,371,649 92	42,610,831 73	//	
Seine-et-Marne	16,246,616 68	13,292,812 57	2,953,804 11	//	
Seine-et-Oise	23,818,816 97	21,540,652 28	2,278,164 69	//	
Sèvres (Deux-)	6,500,059 22	5,279,530 02	1,220,529 20	//	
Somme	18,915,771 46	12,268,380 44	6,647,391 02	//	
Tarn	7,179,673 25	5,216,818 61	1,962,854 64	//	
Tarn-et-Garonne	6,080,461 60	4,506,510 26	1,573,951 34	//	
Var	11,005,163 03	28,446,018 83	//	17,440,855 80	
Vaucluse	7,162,312 72	5,766,606 51	1,395,706 21	//	
Vendée	8,217,241 56	6,516,089 35	1,701,152 21	//	
Vienne	7,517,980 20	9,517,446 98	//	1,999,466 78	
Vienne (Haute-)	6,236,752 33	6,275,300 37	//	38,548 04	
Vosges	9,430,502 02	5,051,087 87	4,379,414 15	//	
Yonne	10,940,059 89	9,215,543 80	1,724,516 09	//	
Armée d'Italie	133,552 91	4,882,558 57	//	4,749,005 66	
	1,254,938,772 45	921,835,352 27	407,973,700 64	74,870,280 46	
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,563,696 75	1,412,335 65	151,361 10	//	
Caissier payeur du trésor	100,155,552 54	465,215,812 06	//	365,060,259 52	
Comptables des finances en Algérie	20,589,032 76	72,855,364 85	//	52,266,332 09	
	1,377,247,054 50	1,461,318,864 83	408,125,061 74	492,196,872 07	
EXCÉDANT réel de dépense, pendant l'année 1851, sur les budgets, les services spéciaux, et les avances et découverts du trésor				84,071,810f 33c	
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs				(A) 17,173,754 06	
TOTAL				101,245,564 39	

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de dépense*, pendant l'année 1851, *des Budgets, des Services spéciaux et des Avances et Découverts du trésor*, auquel il a été pourvu par *l'excédant de recette* résultant des mouvemens *du service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et Services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics (Voir le développement, par départt, page 90.)	1,366,871,720f 31c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1848, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 21.)		1,412,622 79
ENSEMBLE		1,368,284,343 10
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 150.)	1,450,158,418f 18c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 20.)	17,042,648 93	1,467,201,067 11
Excédant de payement		98,916,724 01
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	55,916,680f 91c	
Payements sur les mêmes services	58,243,162 35	
Excédant de dépense	2,326,481 44	2,326,481 44
Dépense en augmentation des avances et découverts du trésor		101,243,205 45
		2,358 94
Reste en excédant de dépense. (Voir page 174)		101,245,564 39

Service de trésorerie.

Diminution des créances passives de l'administration des finances		691,582 54
Augmentation des créances actives		1,880,276 76
A déduire :		2,571,859 30
Net des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	1,304,099f 68c	
Diminution des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances	102,513,324 01	
		103,817,423 69
Excédant de recette		101,245,564 39

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Payements	92,408,580f 48c	
A déduire les annulations	28,280,856 91	
		64,127,723f 57c
Recettes	57,754,696 89	
A déduire les annulations	10,800,727 38	
		46,953,969 51
Excédant de payements		17,173,754 06

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1851.

Compte définitif de l'exercice 1850.

Compte provisoire de l'exercice 1851.

État des opérations relatives à l'exercice 1852.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1850.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par le Pouvoir législatif; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1851, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1850;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1851;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1852;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1851 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1850.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1850*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final. (Voir pages 358 à 365). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie nationale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 595 à 618.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1850, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 541 à 555),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 558 à 574.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1849, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1850; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1850 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1851; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1851 et 1852, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1851. Les diverses informations que comporte le service colonial figurent dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial*.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

Les lois du budget de l'exercice 1850, en date des 15 et 18 mai 1850, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice :

Résultat du vote primitif du budget.

		SERVICE ORDINAIRE.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.
Recettes.... Ressources ordinaires	1,277,273,967f	1,359,169,117f	"
Recettes.... Recettes extraordinaires	81,895,150		
Dépenses		1,371,425,288	90,066,500f
Excédant de dépense résultant des lois de finances		12,256,171	90,066,500
		102,322,671f	

Les prévisions du budget de 1850 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 200 à 205. Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1850 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,359,169,117f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux se réduisent du montant de la moins-value réalisée sur lesdites ressources. Cette moins-value a été de..... 1,224,114 12

RESTE..... 1,357,945,002 88

Les voies et moyens assignés à l'exercice s'augmentent, en outre, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1848	4,064,657f 19c	14,231,907 82
Exercice 1849	10,167,250 63	

ENSEMBLE..... 1,372,176,910 70

Mais, d'un autre côté, les évaluations ci-dessus se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1850, que dans la loi des comptes de 1851, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci..... 5,436,900 00

TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1850, savoir :

Fonds de report des exercices 1848 et 1849	14,231,907 f82c	1,284,844,860f 70c	1,366,740,010 70
Ressources ordinaires	1,270,612,952 88		
Ressources extraordinaires		81,895,150 00	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget pour le service ordinaire s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,371,425,288f 00c

Les crédits affectés à divers services dépendant des ministères de l'instruction publique et du commerce et qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes services ont dû, en outre, être accrus, par suite d'évaluation insuffisante dans la loi de dépenses, de..... 174,800 00

Les crédits applicables aux dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1848 et 1849 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1850 (voir ci-contre)..... 14,231,907 82

Diverses lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget ont ouvert aux ministres pour les services ordinaires, des crédits supplémentaires et extraordinaires s'élevant à la somme de..... 56,262,247f 58c
qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois... 16,095,277 62

accroissent les crédits primitifs de la différence..... 40,166,969 96

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1850 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de..... 6,745,618 76

Ensemble..... 1,432,744,584 54

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1850 doivent être réduits :

1° De la moins-value résultant de la réalisation des produits recouvrés pour le service départemental et des services spéciaux, et dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne (voir d'autre part)..... 1,224,114f 12c

2° De ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1851, ci 19,707,454 15

Ensemble..... 20,931568 27 ci 20,931,568 27

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1850 pour le service ordinaire.. 1,411,813,016 27

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

Quant aux crédits concernant la dépense des travaux extraordinaires, qui ont été ouverts par la loi du 15 mai 1850, comme on l'a déjà dit, pour..... 90,066,500f 00c

Ils ont éprouvé les modifications suivantes :

Crédits ouverts par diverses lois spéciales.....	4,803,872f 07c			
A déduire:				
Crédits annulés.....	561,100 00			
TOTAL.....	4,242,772 07 ci	4,242,772 07		
Dépenses soldées sur les exercices clos.....		265,311 41		
ENSEMBLE.....		4,508,083 48	ci	4,508,083 48

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1850 pour les travaux extraordinaires..... 94,574,583 48

Les crédits rectifiés de l'exercice 1850 se résument ainsi qu'il suit :

Dépenses du service ordinaire.....	1,411,813,016 27
Travaux extraordinaires.....	94,574,583 48
TOTAL général des crédits rectifiés de l'exercice 1850.....	1,506,387,599 75

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui détermine les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1850, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1850.

Les dépenses s'élevant à.....	1,506,387,599f 75c
Et les prévisions de recettes étant de.....	1,366,740,010 70
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	139,647,589 05
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1850, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 19,707,454 fr. 15 cent., et prévu seulement en recette pour 5,436,900 francs, différence.....	14,270,554 15
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	153,918,143 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Ressources ordinaires.*)

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1850, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Les évaluations de recettes ordinaires pour 1850 ont été formées d'après les bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (voir ci-dessus page 189), à. . 1,270,612,952f 88c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à..... 1,298,783,524f 20c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de..... 1,289,442,887 77

Et il est resté à recouvrer..... 9,340,636 43

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 12 du compte définitif des recettes de 1850), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines.....	4,225,851f 55c
Produits des forêts et de la pêche.....	1,030,061 44
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).....	3,922,717 05
Produits des postes.....	1,889 80
Produits divers.....	160,116 59
	9,340,636 43

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer avec les prévisions du budget, ci.. 1,270,612,952f 88c

Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,289,442,887 77

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice sont donc supérieures aux évaluations (voir le tableau pages 226 et 227 du présent compte) de... 18,829,934 89

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 270). Le compte définitif des recettes de 1850 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

Les ressources extraordinaires *prévues* dans le budget se sont élevées ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 81,895,150f 00c

Les ressources *réalisées* montent à..... 135,076,506 01

(*Ressources extraordinaires.*)

EXCÉDANT de recouvrements..... 53,181,356 01

Cet excédant provient :

1° De ce que le produit des consolidations de la réserve de l'amortissement a dépassé la somme prévue au budget de..... 1,067,782 07

2° Du remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord en excédant des prévisions..... 2,000,000 00

3° Des obligations du chemin de fer de Rouen, négociées à la caisse des dépôts et consignations..... 11,585,781 41

4° Du produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon, appliqué au budget de 1850, en exécution de la loi des recettes, ci..... 38,527,792 53

TOTAL ÉGAL..... 53,181,356 01

2° Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 1,411,813,016f 27c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1850 montent à..... 1,370,458,534f 55c

Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de..... 1,360,593,737 25

Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos..... 9,864,797 30

En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci..... 1,360,593,737 25

il résulte du compte définitif de l'exercice 1850 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de..... 51,219,279 02

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 266 et 267):

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	27,376,128f 79c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	9,864,797 30
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1851 et 1852.....	13,978,352 93
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter semblable à celui qui vient d'être établi.....	51,219,279 02

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1850 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 272.

3e Situation, en clôture d'exercice, des travaux extraordinaires.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants :

Crédits qui ont été ouverts par le budget et par des lois spéciales (pages 204 et 205).....		94,574,583f 48c
Dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1850	92,831,366f 35c	
Payements effectués jusqu'à la clôture de l'exercice.....	92,336,047 34	
Il reste à payer par imputation sur les fonds de l'exercice suivant, selon le mode réglé pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	495,319 01	
En comparant les crédits avec les dépenses payées par le Trésor public.....		92,336,047 34
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1850, que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de.....		2,238,536 14
Ce dernier résultat se décompose comme suit : (page 267.)		
Crédits non consommés par les dépenses à annuler définitivement.....		1,743,217 13
Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....		495,319 01
TOTAL ÉGAL.....		2,238,536 14

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

La situation du budget de 1850, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des divisions de service de ce budget :

Résultat général du budget de l'exercice 1850, à l'époque de la clôture.

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à		1,424,519,393f 78c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1848 et 1849		14,231,907 82
2° Des fonds généraux du budget de 1849 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles		1,412,622 79
TOTAL		1,440,163,924 39
et se réduisent des fonds départementaux transportés aux budgets de 1851 et 1852		13,978,352 93
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1850 sont, en conséquence, de		1,426,185,571 46
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de { Service ordinaire 1,360,593,737f 25c ; Travaux extraordinaires 92,336,047 34 } et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1850, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1851, étant (voir page 572) de	1,452,929,784f 59c 14,270,554 15	
ENSEMBLE	1,467,200,338 74	1,467,200,338 74
Il en résulte un excédant de dépense de		41,014,767 28

Cet excédant de dépense est transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, en exécution des lois en vigueur.

Comparaison de la situation du budget de 1850, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 191, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1850 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de 153,918,143f 20c

Le compte définitif de l'exercice 1850, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un excédant de dépense s'élevant à la somme de 41,014,767 fr. 28 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1849 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles	1,412,622 79	
2° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui		
A REPORTER	1,412,622 79	153,918,143 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

REPORT.....	1,412,622f 79c	153,918,143f 20c
avaient été autorisées par l'Assemblée législative, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (29,119,345f 92 cent., savoir :		
Service ordinaire..... 27,376,128f 79c	29,119,345 92	
Service extraordinaire..... 1,743,217 13		
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1850, savoir :		
Service ordinaire..... 9,864,797f 30c	10,360,116 31	
Service extraordinaire..... 495,319 01		
	40,892,085 02	
A AJOUTER : Recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :		
Plus-value sur les ressources ordinaires 18,829,934f 89c	72,011,290 90	
Augmentation des ressources extraordinaires..... 53,181,356 01		
		112,903,375 92
EXCÉDANT de dépense, d'accord avec celui qui vient d'être établi.....		41,014,767 28

Comparaison de la situation provisoire de 1850, publiée au 1er janvier 1851, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1850 (page 341), et distraction faite du *service colonial*, dont les prévisions, sont retranchées, comme on l'a déja dit, de la loi des comptes de 1850, pour être soumises au contrôle législatif dans celle de 1851, le budget de l'exercice 1850 présentait, à l'époque du 1er janvier 1851, un découvert probable de 50,176,420 fr. 26 cent. qui se décompose comme suit :

Excédant de recette, service ordinaire.....	42,957,477f 83c	50,176,420 26
Excédant de dépense, travaux extraordinaires.....	93,133,898 09	

La liquidation définitive des recettes et des dépenses de l'exercice, et l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux divers départements ministériels, a produit une atténuation de 9,161,652 fr. 98 cent. sur les charges du budget, ci..... 9,161,652 98

Et, comme on l'a établi ci-dessus, l'excédant de dépense du budget de 1850 demeure fixé à..... 41,014,767 28

Comparaison des recettes et des dépenses de 1850 avec celles de 1849.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1850 et 1849, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 272 et 273).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1850, présentent la comparaison des recettes des exercices 1850 et 1849, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1850. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1850 détermine un excédant de dépense de..... 41,014,767f 28c

D'après la loi de règlement de l'exercice 1849, le budget de cet exercice a constaté un excédant de dépense de..... 214,625,477 32

Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1849, le budget de 1850 se présente dans une situation plus favorable de la somme de..... 173,610,710 04

Ce résultat provient des causes ci-après :

1° Augmentation, en 1850, des fonds reportés en recette et en dépense pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de reports dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :

Différence au profit de 1850.....	253,554f 89c	2,551,475 69
Différence à la charge de 1849.....	2,297,920 80	

2° Réduction, en 1850, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1850.....	14,270,554f 15c	6,755,480 06
——— de 1849.....	21,026,034 21	

3° Diminution, en 1850, des dépenses du budget :

Dépenses de 1850....	Service ordinaire..... 1,370,458,534f 55c	1,463,289,900f 90c	167,822,728 51
	Service extraordinaire.... 92,831,366 35		
——— de 1849.....		1,631,112,629 41	

4° Augmentation, en 1850, des fonds généraux restés disponibles par suite du règlement du service colonial :

Recette de 1850.....	1,412,622f 79c	363,815 22
——— de 1849.....	1,048,807 57	

A REPORTER..... 177,493,499 48

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

REPORT.			177,493,499f 48c
5° Différence en moins au budget de 1850, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1850 ont été supérieurs à ceux de 1849 :			
Dépenses restées à payer sur l'exercice 1850	10,360,116f 31c	1,150,238 88	
——— sur l'exercice 1849	11,510,355 19		
6° Diminution en 1850, sur les recettes du budget :			3,882,789 44
Recettes de 1850	1,424,519,393f 78c	2,732,550f 56c	
——— de 1849	1,427,251,944 34		
RÉSULTAT ÉGAL à la différence établie d'autre part entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1850 et 1849			173,610,710 04

Des états spéciaux de comparaison, insérés pages 270 à 273, développent dans leurs différents termes les différences indiquées ci-dessus :

1° Pour les recettes de 1850, qui sont rapprochées de celles de 1849, avec un résumé particulier concernant les impôts et revenus indirects des deux exercices;

2° Pour les dépenses de 1850, comparées à celles de 1849;

3° Pour les dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1850 et 1849.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 18 mai 1850.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1850.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes (y compris 1,000,000 pour accroissement de l'impôt des patentes)...	430,356,560f 00c	2,679,563f 84c	"	"	"	433,036,123f 84c	
Enregistrement, timbre et domaines	227,324,000 00						(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, pages 202 et 203.
Nouveaux droits d'enregistrement (7/12es du produit total de 27,000,000)	15,750,000 00	161,233 03	"	"	"	243,235,233 03	
Droits additionnels sur le timbre	"						
Droits de la succession de Madame Adélaïde	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	
Produits des forêts et de la pêche	40,760,550 00	"	"	"	"	40,760,550 00	
Douanes et sels	156,032,000 00	"	"	"	"	156,032,000 00	
Contributions indirectes	284,105,000 00	"	"	"	"	284,105,000 00	
Produits des postes	40,480,700 00	"	"	"	"	44,480,700 00	
Accroissement sur la taxe des lettres (moitié du produit total de 8,000,000)	4,000,000 00						
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,300,000 00	"	366 80	"	"	3,299,633 20	
Produits universitaires	2,331,632 00	"	"	"	"	2,331,632 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	18,850,000 00	"	4,108,033 88	"	"	14,741,966 12	
Produits et revenus de l'Algérie	14,340,000 00	"	"	"	"	14,340,000 00	
Produits de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	5,436,900 00	"	"	"	(B) 5,436,900f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	30,156,625 00	43,489 69	"	"	"	30,200,114 69	
	1,277,273,967 00	2,884,286 56	4,108,400 68	"	5,436,900 00	1,270,612,952 88	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Remboursement à faire au trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations échues en 1850)	10,000,000 00	"	"	"	"	10,000,000 00	
Produit de la réserve de l'amortissement	71,895,150 00	"	"	"	"	71,895,150 00	
	1,359,169,117 00	2,884,286 56	4,108,400 68	"	5,436,900 00	1,352,508,102 88	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1848... 4,064,657f 19c; Exercice 1849... 10,167,250 63	"	"	"	14,231,907f 82c	"	14,231,907 82	
	1,359,169,117 00	2,884,286 56	4,108,400 68	14,231,907 82	5,436,900 00	1,366,740,010 70	
		1,224,114 12		8,795,007f 82c			
		RÉSULTAT en augmentation... 7,570,893f 70c					

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 2,679,197f 04c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	26,421f 17c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	17,783 53	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	1,524 34	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	12,832 85	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	1,069,366 75	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	420,094 83	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	127,389 56	"
——— pour dépenses du cadastre	266,679 29	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	35,726 70	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	"	755,888f 24c
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	375,436 05	"
——— pour l'instruction primaire	175,9 1 32	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales		7,077 28
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	"	7,285 72
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	88,096 19	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	2,540 54	"
Fonds de non-valeurs. — Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	2,540 54	"
Portes et fenêtres (non-valeurs)	107 18	"
Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	565,605 08	"
Fonds de réimpositions	267.646 30	"
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets	"	5,947 14
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement	"	366 80
A REPORTER	3,455,762 22	776,565 18

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	3,455,762f 22c	776,565f 18c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 161,233f 03c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	162,215 25	982 22
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Diminution : 4,108,033f 88c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	151,692 12	"
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	69,102 78
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	"	390,302 96
——— extraordinaires	"	2,320,936 71
——— spéciales sur subventions communales	"	1,479,383 55
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 43,489f 69c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	0 08	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	1,687 83	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	6,100 42	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	13,000 00	"
Frais de surveillance des associations ouvrières	14,806 56	"
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	7,894 80	"
	3,813,150 28	5,037,273 40
RÉSULTAT en diminution. — Ressources applicables au service départemental, à déduire 2,150,258f 51c ; ——— à divers services spéciaux 926,144 39	1,224,114 12	

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1850.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 15 mai 1850.)	À AJOUTER pour dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes et qui sont portés en sommes insuffisantes au budget des dépenses.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1850 (D).	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.											
Dette publique	396,287,193f	"	"	"	"	2,012,748f 45c	3,011,359f 70c	"	"	395,288,581f 75c	(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent les évaluations de recettes.)
Dotations	9,087,378	"	"	"	"	2,175,000 00	269,378 00	"	"	10,993,000 00	
Services généraux des ministères. — Justice	26,556,045	"	"	"	"	515,700 00	"	10,316f 19c	"	27,082,061 19	(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 207.
Affaires étrangères	6,964,700	"	"	"	"	2,879,181 73	"	206,542 98	"	10,050,424 71	(C) Voir *idem*, pages 208 à 215 et 217.
Instruction publique et cultes. — Instruction publique	20,733,372	174,300f	136,972f 19c	"	619,071f 02c	742,715 30	"	74,634 33	"	22,481,064 84	(D) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.
Instruction publique et cultes. — Cultes	40,869,590	"	"	"	"	308,535 41	"	248,565 86	"	41,426,691 27	
Intérieur	122,446,428	"	"	2,560,010f 41c	12,412,129 13	3,722,525 51	884,939 92	696,559 33	"	135,832,691 64	(E) Voir *idem*, page 216.
Agriculture et commerce	17,049,431	500	191,580 13	"	606,506 85	696,000 11	128,000 00	14,255 78	"	18,430,273 87	
Travaux publics	64,297,484	"	"	"	"	2,714,829 60	320,000 00	249,660 60	"	66,941,974 20	
Guerre	313,370,691	"	"	"	"	22,087,561 70	4,000 00	3,581,878 74	"	339,636,131 44	
Marine. — Service marine	86,574,650	"	"	"	"	410,629 38	200,000 00	458,533 05	"	87,243,812 43	
Marine. — Service colonial	18,267,767	"	"	"	"	1,439,687 15	"	"	19,707,454f 15c	"	
Finances	16,376,383	"	"	"	"	208,750 24	214,350 00	1,204,671 90	"	17,575,455 14	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	150,682,221	"	266,465 85	"	213,718 50	6,688,383 00	9,497,350 00	"	"	148,353,438 35	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,861,955	"	740,878 12	"	380,482 32	9,060,000 00	1,565,900 00	"	"	90,477,415 44	
	1,371,425,288	174,800	1,335,896 20	2,560,010 41	14,231,907 82	56,262,247 58	16,095,277 62	6,745,618 76	19,707,454 15	1,411,813,016 27	
	1,371,600,088f		1,224,114f 12c			40,166,969f 96c					
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	
——— des travaux publics	80,341,500	"	"	"	"	4,127,078 35	"	264,374 91	"	84,732,953 26	
——— de la guerre	5,150,000	"	"	"	"	21,793 72	"	"	"	5,171,793 72	
——— de la marine	4,075,000	"	"	"	"	655,000 00	561,100 00	936 50	"	4,169,836 50	
	90,066,500	"	"	"	"	4,803,872 07	561,100 00	265,311 41	"	94,574,583 48	
	90,066,500f		"			4,242,772f 07c					
TOTAL GÉNÉRAL	1,461,491,788	174,800	1,335,896 29	2,560,010 41	14,231,907 82	61,066,119 65	16,656,377 62	7,010,930 17	A déduire 19,707,454 15		
			A déduire : 1,224,114f 12c			44,409,742f 03c					
	1,461,666,588f		RÉSULTAT en augmentation			44,721,011f 75c				1,506,387,599 75	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 136,972f 19c.)		
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	135,284f 36c	"
12	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires	1,687 83	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Diminution : 2,560,010f 41c.)		
39	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	26,421 17	"
	——— sur le fonds commun	17,783 53	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	151,692 12	"
40	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	12,832 85	"
	——— sur le fonds commun	1,524 34	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	69,102 78
	——— sur subventions communales	"	390,302 96
41	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	1,069,366 75	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	"	2,320,936 71
42	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	420,094 83	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	1,479,383 55
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 191,580f 13c.)		
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	148,380 75	"
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	13,834 50	"
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	13,000 00	"
20	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	2,540 54	"
24	Frais de surveillance des associations ouvrières	14,806 56	"
25	Entretien du haras de Saint-Cloud. (Loi du 25 juillet 1850.)	"	982 22
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 266,465f 85c.)		
38	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc	"	3,418 26
41	Frais de perception des contributions directes	"	2,528 80
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Frais de 1er avertissement.)	"	366 80
39	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	272,779 71	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 740,878f 12c.)		
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	35,726 70	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	"	755,888 24
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	375,436 05	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	175,971 32	"
69	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	7,077 28
	——— pour frais de perception des impositions communales	"	7,285 72
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	88,096 19	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	2,540 54	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	107 18	"
	——— sur la contribution des patentes	565,605 08	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	267,646 30	"
		3,813,159 20	5,037,273 32
	RÉSULTAT en diminution.... Crédits applicables au service départemental (à déd.) 2,150,258f 51c ; ——— à divers services spéciaux 926,144 39	1,224,114f 12c	

Développement des crédits reportés des exercices 1848 et 1849, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1849.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1850. Crédits provenant de l'exercice 1848.	Crédits provenant de l'exercice 1849.	Total.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
18	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	497,901 35	94,664 60	592,565 95
19	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	17,739 36	8,765 71	26,505 07
		515,640 71	103,430 31	619,071 02
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
42	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	533,430 43	291,716 76	825,147 19
	——— sur produits éventuels ordinaires	92,272 89	72,835 37	165,108 26
43	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	266,954 27	1,128,362 81	1,395,317 08
	——— sur produits éventuels	60,030 06	1,403,067 68	1,463,097 74
	——— sur subventions communales	119,302 94	355,111 35	474,414 29
44	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	996,281 80	4,878,607 76	5,874,889 56
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	35,425 39	532,918 83	568,344 22
45	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	244,611 03	609,838 64	854,449 67
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	791,361 12	791,361 12
		2,348,308 81	10,063,820 32	12,412,129 13
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	6,374 20	"	6,374 20
19	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	600,132 65	"	600,132 65
		606,506 85	"	606,506 85
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
39	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	118,681 39	"	118,681 39
	——— sur le produit des centimes facultatifs	95,037 11	"	95,037 11
69	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	380,482 32	"	380,482 32
		594,200 82	"	594,200 82
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1848 et 1849)	4,064,657 19	10,167,250 63	14,231,907 82

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1848	3,077,668f 02c	14,231,907f 82c
	Exercice 1849	10,167,250 63	
Services spéciaux	Exercice 1848	986,989 17	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 13 juin 1850...	13	Pensions à titre de récompenses nationales	712,650f 00c	
Loi du 14 fév. 1851...	18	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères..	20,000 00	
Loi du 28 juillet 1851..	4	Rentes 3 p. 0/0	33,493 00	
	6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le Trésor	6 98	2,012,748f 45c
	8	Intérêts des capitaux de cautionnements	46,598 47	
	9	——— de la dette flottante du Trésor	1,200,000 00	
		DOTATIONS.		
Loi du 24 juin 1850...	23	Pouvoir exécutif	2,160,000 00	
Loi du 28 juin 1850...	22	Assemblée nationale	15,000 00	2,175,000 00
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Loi du 24 mai 1850....	13	Frais de justice criminelle et des statistiques	495,500 00	
Loi du 7 août 1850....	3	Conseil d'État. (Personnel.)	4,000 00	
	4	——— (Matériel.)	11,000 00	515,700 00
	12	Service de la justice en Algérie	4,009 00	
Loi du 9 déc. 1850....	12	*Idem*	1,200 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Loi du 24 juin 1850...	15	Dépenses des exercices périmés	13,806 32	
Loi du 6 juillet 1850..	16	Subside au Gouvernement oriental	1,200,000 00	
Loi du 30 juillet 1850..	1	Administration centrale. (Personnel.)	1,000 00	
	13	Subvention à la caisse des retraites	7,500 00	
Loi du 4 déc. 1850....	16	Subside au Gouvernement oriental	600,000 00	
Loi du 6 mai 1850....	5	Frais d'établissement	75,000 00	
	6	Frais de voyages et de courriers	450,000 00	2,879,181 73
Loi du 14 mai 1851...	16	Subside au Gouvernement oriental	153,598 41	
Loi du 28 juillet 1851..	3	Traitements des agents politiques et consulaires	15,000 00	
	4	——— des agents en inactivité	13,277 00	
	6	Frais de voyage et de courriers	150,000 00	
	7	Frais de service	100,000 00	
	11	Missions extraordinaires	60,000 00	
	12	Dépenses imprévues	40,000 00	
		A REPORTER		7,582,630 18

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT		7,582,630f 18c
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Loi du 20 fév. 1849....	40	Subvention à la ville de Rennes pour construction d'un édifice d'instruction publique	37,500f 00c	
Loi du 20 juillet 1850..	1	Administration centrale. (Personnel.)	2,500 00	
	1 *bis.*	Indemnités à des employés supprimés	375 00	
	2	Administration centrale. (Matériel.)	5,000 00	
	4	Services généraux de l'Université	6,250 00	
	5	École normale supérieure	1,366 00	
	7	Facultés de théologie	1,875 00	
	9	——— de médecine	13,125 00	
	13	Dépenses communes de toutes les facultés. (Remises, accroissements des collections et bibliothèques	8,333 00	
	17	Instructions primaires. (Fonds généraux du budget.)	210,000 00	
	20	Institut de France	625 00	
	23	Muséum d'histoire naturelle	2,321 00	
	27	Bibliothèques publiques	7,250 00	742,715 30
	28	Académie nationale de médecine	1,041 00	
	31	Souscriptions	12,500 00	
	32	Encouragements et secours aux avocats et gens de lettres	7,250 00	
	34	Voyages et missions scientifiques	21,166 00	
	35	Recueil et publications de documents inédits de l'histoire nationale	12,500 00	
	36	Subvention aux caisses de retraite du ministère	260,000 00	
	37	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	2,083 00	
Loi du 6 août 1850....	41	Frais d'impression en 1844 et 1845	3,943 88	
Loi du 6 mai 1851....	10	Facultés des sciences	15,000 00	
	11	——— des lettres	60,000 00	
Loi du 24 juillet 1851..	8	——— de droit	1,300 74	
Décret du 24 août 1851	42	Construction d'un conservatoire anatomique à Montpellier	49,410 68	
		DÉPENSES DES CULTES.		
Loi du 30 juillet 1850.	1	Personnel des bureaux des cultes	1,250 00	
	3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	5,420 90	
Loi du 22 janvier 1851.	5	Traitements et indemnités des membres du chapitre et du clergé paroissial	192,564 51	308,535 41
Loi du 6 mai 1851.....	4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	109,300 00	
		A REPORTER		8,633,880 89

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE 1850.

Développement des modifications de crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	8,633,880f 89c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 30 déc. 1849.	46	Restauration de l'église de Saint-Ouen de Rouen	460,000f 00c	
Loi du 8 février 1850..	47	Établissements de nouvelles lignes de télégraphique électrique	900,637 00	
Décret du 4 mars 1850.	48	Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	16,250 00	
Décret du 4 mars 1850.	49	Monument à élever en l'honneur de Monseigneur l'archevêque de Paris	43,399 47	
Décret du 28 mars 1850.	50	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	2,554 18	
Loi du 23 avril 1850..	51	Célébration du 2e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	
Loi du 12 juin 1850...	50	Construction du tombeau de l'Empereur Napoléon	509,000 00	
Loi du 13 juin 1850...	25 *bis.*	Secours à divers titres	17,400 00	
Loi du 22 juin 1850...	41 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	38,249 95	
Décret du 24 juin 1850.	52	Travaux d'achèvement à la cour d'appel de Rouen	83,605 56	
Loi du 30 juillet 1850..	20	Subventions aux théâtres nationaux	417 00	
	25 *bis.*	Secours à divers titres	197,916 00	
Loi du 30 juillet 1850..	20	Subventions aux théâtres nationaux	12,083 30	
Loi du 13 nov. 1850...	24	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.	400,000 00	3,722,525 51
Décret du 4 déc. 1850..	54	Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	178,759 29	
Loi du 28 janvier 1851.	35	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	120,528 00	
	35 *bis.*	Remboursement aux entrepreneurs de Haguenau	60,000 00	
	35 *ter.*	Remboursement au ministère de la guerre pour travaux exécutés à Belle-Isle-en-Mer	160,000 00	
	35 *qter*	Achat du mobilier, approvisionnements, frais d'administration et de garde des condamnés détenus à Belle-Isle-en-Mer	36,454 23	
	37	Transport des condamnés au bagne et reprises d'évadés	67,114 00	
	37 *bis.*	Transport des condamnés politiques à Belle-Isle-en-Mer	35,657 53	
Loi du 22 mars 1851..	53	Acquisition de tableaux et dessins de la collection du feu roi de Hollande	103,000 00	
Loi du 23 juillet 1851..	2 *bis.*	Location de l'hôtel Merlin et dépenses accessoires	5,000 00	
	2 *ter.*	Solde des dépenses du matériel pour 1850	52,000 00	
	34 *bis.*	Solde des impressions relatives aux enfants trouvés	22,500 00	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 8 juillet 1850..	23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	50,000 00	
Loi du 15 juillet 1850..	24	Organisation des caisses de secours mutuels	100,000 00	
Loi du 25 juillet 1850..	25	Entretien des haras de Saint-Cloud	29,560 00	
Loi du 30 juillet 1850.	5	Enseignement professionnel de l'agriculture	188,253 35	
	10	Conservatoire et école des arts et métiers	4,666 67	
Loi du 6 août 1850....	26	Dépenses du conseil général de l'agriculture, du commerce et des manufactures	50,000 00	696,000 11
Loi du 7 août 1850....	9	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	31,471 00	
Loi du 13 nov. 1850...	24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	30,000 00	
Loi du 18 nov. 1850...	10 *bis.*	Réparations et ameublement des galeries du conservatoire des arts et métiers	74,263 00	
Loi du 24 janvier 1851.	21	Dépenses des exercices périmés	2,105 53	
Loi du 6 mai 1851....	15	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	15,000 00	
Loi du 3 juillet 1850...	5 *bis.*	Frais d'installation de l'institut national agronomique de Versailles	70,680 56	
Loi du 28 juillet 1851..	17	Établissements et services sanitaires	50,000 00	
		A REPORTER	.....	13,052,406 51

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT	.....	13,052,406f 51c
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 15 juin 1850...	26	Réparations et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	300,000f 00c	
Loi du 19 juillet 1850..	19 *ter.*	Constructions et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	996,230 35	
	23	Réparation de dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux	170,000 00	
	24	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendues qui ont été emportés par les eaux	12,000 00	
	25	Appropriation au domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mines de Saint-Étienne	25,314 35	
Loi du 30 juillet 1850..	1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	4,166 67	
	3	Personnel du corps des ponts et chaussées	83,420 83	
	10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	9,250 00	
	11	Subvention à la caisse de retraite	10,416 67	
	13	Navigation intérieure. (Rivières.)	41,666 67	2,714,829 60
	19 *bis.*	Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	2,083 33	
	19 *ter.*	Construction et grosses réparations, etc	121,250 00	
Loi du 7 août 1850....	10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	11,791 65	
	10 *bis.*	Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux	33,708 35	
	27	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	335,000 00	
	28	Indemnités pour suppression d'employés, etc	22,480 00	
Loi du 7 août 1850....	19 *ter.*	Construction et grosses réparations, etc	151,673 96	
Loi du 29 avril 1851...	29	Appropriation de diverses localités du Palais national, etc	159,000 00	
Loi du 5 mai 1851....	29	*Idem*	53,000 00	
Loi du 28 juillet 1851.	12	Routes nationales et ponts	12,242 30	
	13	Navigation intérieure. (Rivière.)	81,000 00	
	14	——— (Canaux.)	62,601 13	
	15	Ports maritimes, phares et fanaux	16,533 34	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 24 janvier 1850.	36 *bis.*	Dépenses d'entretien des transportés	1,000,000 00	
Loi du 6 avril 1850....	40	Dépenses des exercices périmés	22,794 65	
Loi du 25 avril 1850...	17	Secours	150,000 00	
Loi du 2 mai 1850....	4	États-majors	101,450 00	
	5	Gendarmerie	19,150 00	
	8	Justice militaire	6,600 00	
	9	Solde et entretien des troupes	1,634,895 00	
	10	Habillement et campement	11,365 00	
	12	Transport généraux	50,000 00	
	15	Fourrages	777,450 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	4,000 00	
	25	Matériel du génie. (Intérieur.)	10,000 00	
Loi du 20 juillet 1850.	38	Dépenses secrètes en Algérie	15,000 00	
	36	Colonies agricoles en Algérie	1,500,000 00	
Loi du 30 juillet 1850..	9	Solde et entretien des troupes	211,120 00	
	10	Habillement et campement	19,710 00	
	11	Lits militaires	25,500 00	
	15	Fourrages	72,390 00	
	19	Subvention au fonds de retraite des employés	20,000 00	
		A REPORTER	5,651,424 65	15,767,236 11

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des modifications aux crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	.....	15,767,236f 11c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
		REPORT	5,651,424f 65c	
Loi du 2 déc. 1850	4	États-majors	168,000 00	
	8	Justice militaire	9,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes	8,031,270 00	
	10	Habillement et campement	681,470 00	
	11	Lits militaires	572,500 00	
	12	Transports généraux	59,710 00	
	15	Fourrages	2,824,550 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	26,340 00	
Loi du 5 déc. 1850	9	Solde et entretien des troupes	1,364,200 00	
	10	Habillement et campement	120,000 00	
	11	Lits militaires	58,300 00	22,687,561 70
	12	Transports généraux	72,160 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,340 00	
Loi du 28 février 1851	4	États-majors	94,850 00	
	5	Gendarmerie	18,650 00	
	8	Justice militaire	6,600 00	
	9	Solde et entretien des troupes	1,184,261 00	
	10	Habillement et campement	11,365 00	
	12	Transports généraux	50,000 00	
	15	Fourrages	324,120 00	
	21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	16,000 00	
	25	Matériel du génie. (Intérieur.)	10,000 00	
Loi du 6 mai 1851	36	Colonies agricoles en l'Algérie	1,327,451 05	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Loi du 7 août 1850	22	Dépenses des exercices périmés	10,089 38	
Loi du 12 juillet 1851	3	Officiers militaires et civils	200,000 00	
	11 *bis.*	Casernement et campement des troupes à la Plata	62,000 00	410,629 38
	13	École navale en rade de Brest	20,540 00	
	17	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	118,000 00	
		SERVICE COLONIAL.		
Loi du 15 novembre 1849	6 *bis.*	Indemnités et secours aux colons	153,080 00	
Loi du 3 juin 1850	4 *bis.*	Travaux extraordinaires à la Réunion	100,000 00	
Loi du 3 juillet 1850	3 *bis.*	Approvisionnements des colonies	33,555 25	
	4 *ter.*	Secours extraordinaires aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe	200,000 00	1,439,687 15
Loi du 30 juillet 1850	5	Subvention à divers établissements coloniaux	44,200 00	
	6	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	10,000 00	
Loi du 7 août 1850	4 *bis.*	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	79,330 00	
Loi du 6 mai 1851	6 *bis.*	Indemnités aux colons	819,521 90	
		A REPORTER	.....	40,305,114 34

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		REPORT	.....	40,305,114f 34c
Loi du 1er juin 1850	32	Frais de trésorerie	28,350f 00c	
	36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	7,297 75	
	36 *bis.*	*Idem*	328 25	
Loi du 14 février 1851	32	Frais de trésorerie	36,000 00	
Loi du 28 juillet 1851	31	Monnaies et médailles. — Services des établissements monétaires. (Dépenses diverses.)	1,774 24	208,750 24
	33	Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	135,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Loi du 13 mars 1850	66 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	171,000 00	
	67 *bis.*	——— (Matériel.)	533,500 00	
	68 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	24,200 00	
Loi du 30 mai 1850	66 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	301,720 00	
	67 *bis.*	——— (Matériel.)	967,295 00	
	68 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	32,160 00	
Loi du 1er juin 1850	61	Achats et transports de tabacs	3,137,000 00	
Loi du 10 juillet 1850	68	Transport des dépêches. (Dépenses.)	75,000 00	
Loi du 16 juillet 1850	43	Enregistrement et domaines. (Matériel.)	5,000 00	
	45	Timbre. (Personnel.)	22,483 00	
Loi du 7 août 1850	55 *bis.*	Indemnité de suppression de péage sur le pont soumissionné de la Roche-de-Glun	32,000 00	
Loi du 7 août 1850	50	Douanes. (Personnel.)	1,733 34	6,688,383 00
	52	——— (Dépenses diverses.)	166 66	
Loi du 7 août 1850	66 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	211,012 00	
	67 *bis.*	——— (Matériel.)	687,809 00	
	68 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	28,574 00	
Loi du 9 décembre 1850	46	Timbre. (Matériel et dépenses diverses.)	67,557 00	
Loi du 14 février 1851	49	Forêts. (Dépenses diverses.)	120,600 00	
	52 *bis.*	Douanes. (Dépenses du service des douanes en Algérie.)	12,000 00	
Loi du 6 mai 1851	44	Enregistrement et domaines. (Dépenses diverses.)	55,000 00	
Loi du 28 juillet 1851	53	Contributions indirectes. (Personnel.)	40,000 00	
	62	Tabacs. (Dépenses diverses.)	7,000 00	
Loi du 29 juillet 1851	41	Frais de perception des contributions directes et autres taxes. (Remises aux percepteurs, etc.)	155,633 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Loi du 6 mai 1851	70	Remboursement sur produits indirects et directs. (Enregistrement et domaines.)	200,000 00	
	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers. (Douanes.)	200,000 00	
	73	Primes à l'exportation des marchandises	7,000,000 00	
	69	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes et taxes sur les dégrèvements pour démolitions, etc. 20,000f 00c	80,000 00	9,060,000 00
Loi du 28 juillet 1851	"	Dégrèvement sur la taxe des biens de main-morte 60,000 00		
	72	Répartition de produits d'amende, saisies et confiscations attribuées à divers. (Douanes.)	100,000 00	
	73	Primes à l'exportation de marchandises. (Contributions indirectes.)	1,380,000 00	
	74	Escomptes sur divers droits. (Droit de fabrication du sucre indigène.)	100,000 00	
		TOTAL des crédits accordés	.....	56,262,247 58

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des modifications des crédits résultant de lois spéciales.

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Loi du 14 février 1851..	14	Pensions militaires	700,000f 00c	
	1	Rentes 5 p. 0/0	1,366,352 72	
Loi du 28 juillet 1851..	7	Amortissement des emprunts à rembourser	6 98	
	12	Pensions civiles	40,000 00	3,011,359f 70c
	15	Pensions ecclésiastiques	35,000 00	
	19	Subvention aux fonds de retraites des finances	870,000 00	
		DOTATIONS.		
Loi du 28 juillet 1851..	22	Assemblée nationale	269,378 00	269,378 00
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 28 février 1851..	47	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	300,000 00	
Loi du 22 mars 1851...	13 *bis.*	Exposition annuelle des œuvres de peinture et de sculpture	25,909 00	
Loi du 15 mai 1851....	49	Monument à élever en l'honneur de Monseigneur l'archevêque de Paris	33,399 47	
Loi du 12 juillet 1851..	46	Restauration de l'église de Saint-Ouen de Rouen	300,000 00	884,939 92
Loi du 25 juillet 1851..	54	Achèvement de la cour d'appel de Lyon	158,025 89	
Loi du 6 août 1851....	52	Achèvement de la cour d'appel de Rouen	67,605 56	
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
Loi du 27 janvier 1851.	23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	38,000 00	
Loi du 7 février 1851...	24	Organisation des caisses de secours mutuels	65,000 00	128,000 00
Loi du 25 juillet 1851..	24 *bis.*	Frais relatifs à la caisse des retraites pour la vieillesse	25,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	19 *ter.*	Constructions et grosses réparations, etc	145,000 00	
Loi du 30 juin 1851...	26	Réparation et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	115,000 00	320,000 00
	27	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	60,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 7 août 1850....	9	Solde et entretien des troupes	4,000 00	4,000 00
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Loi du 12 juillet 1851.	5	Solde et habillement des équipages, etc	200,000 00	200,000 00
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
Loi du 28 juillet 1851..	32	Frais de trésorerie	54,350 00	214,350 00
	38 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	160,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.		
Loi du 14 février 1851..	68	Transport des dépêches. (Dépenses diverses.)	48,000 00	
	52	Douanes. (Dépenses diverses.)	60,000 00	
	52 *bis.*	——— (Dépenses du service des douanes en Algérie.)	24,750 00	
	55	Contributions indirectes. (Dépenses diverses.)	49,000 00	
	56	——— (avances recouvrables)	40,000 00	
	58	Poudres à feu. (Matériel et dépenses diverses.)	1,180,000 00	
	60	Tabacs. (Matériel.)	800,000 00	
	61	——— (Achats et transports de tabacs.)	6,400,000 00	
Loi du 28 juillet 1851..	63	Postes. (Personnel.)	112,000 00	9,497,350 00
	65	——— (Dépenses diverses.)	42,300 00	
	66	——— (Transport des dépêches.) (Personnel.)	70,000 00	
	67	——— (Matériel.)	346,000 00	
	68	——— (Dépenses diverses.)	138,500 00	
	66 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	22,500 00	
	67 *bis.*	——— (Matériel.)	145,000 00	
	68 *bis.*	——— (Dépenses diverses.)	19,300 00	
		A REPORTER		14,529,377 62

DATES des LOIS OU DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
		REPORT		14,529,377f 62c
Loi du 28 juillet 1851..	70	Remboursements sur produits indirects et divers	106,300f 00c	
	71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	220,000 00	
	72	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers	864,600 00	1,565,900 00
	74	Escompte sur divers droits	375,000 00	
		TOTAL des crédits annulés		16,095,277 62

RÉSULTATS des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

Crédits accordés	56,262,247f 58c
Crédits annulés	16,095,277 62
Crédits accordés	40,166,969 96

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1850.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de règlement du budget de 1850.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 1er	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,591,500f 00c
——— 2.	*Idem* (Matériel.)	920,000 00
——— 3.	Dépenses du service général aux colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de la Réunion.)	5,580,270 00
——— 3 *bis*.	Approvisionnements des colonies	33,555 25
——— 4.	Dépenses du service local des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, île de la Réunion.)	4,585,309 00
——— 4 *bis*.	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion	179,330 00
——— 4 *ter*.	Secours extraordinaires aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe	200,000 00
——— 5.	Subventions à divers établissements coloniaux	1,075,418 00
——— 6.	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	568,000 00
——— 6 *bis*.	Indemnité aux colons	972,601 90
——— 8.	Dépenses des exercices périmés	1,470 00
	TOTAL	19,707,454 15

Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :

Loi de finances du 15 mai 1850		18,267,767 00
Loi du 3 juillet 1850.		
Approvisionnements des colonies	33,555f 25c	
Lois des 3 juin et 7 août 1850.		
Travaux extraordinaires à la Réunion	179,330 00	
Loi du 3 juin 1850.		
Secours extraordinaires aux colons de la Martinique et de la Guadeloupe	200,000 00	
Loi du 30 juillet 1850.		1,439,687 15
Subvention à divers établissements coloniaux	44,200 00	
Loi du 30 juillet 1850.		
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	10,000 00	
Lois des 15 novembre 1849 et 6 mai 1851.		
Indemnité aux colons	972,601 90	
TOTAL ÉGAL		19,707,454 15

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

DATES DES LOIS ET DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi du 4 octobre 1849	12	Acquisition au compte de l'État des propriétés particulières comprises entre le Louvre et les Tuileries	1,600,000f 00c	
	13	Achèvement de la grande cour du Louvre et de ses quatre portiques, et établissement de grille d'enceinte	250,000 00	
Loi du 19 juillet 1850	3	Construction de ponts	237,000 00	
	11	Indemnités de terrains pour l'amélioration de la Marne	730,000 00	
Loi du 30 juillet 1850	6	Ponts maritimes	77,500 00	4,127,078f 35c
	8	Établissements des grandes lignes de chemins de fer	677,500 00	
Loi du 5 août 1850	11	Indemnités de terrains pour l'amélioration de la Marne	520,000 00	
Loi du 20 juillet 1850	1	Routes nationales et ponts	30,378 35	
	3	Construction de ponts	2,500 00	
	8	Établissements de grande ligne de chemin de fer	2,200 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 20 mars 1851	2	Matériel du génie. — Intérieur	//	21,793 72
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Loi du 7 août 1850	1er	Fort Boyard	115,000 00	655,000 00
	5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	540,000 00	
		TOTAL des crédits accordés	.....	4,803,872 07
		2° CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Loi du 12 juillet 1851	1er	Fort Boyard	54,500 00	561,100 00
	2	Curage et défense de la petite rade de Toulon	506,600 00	
		TOTAL des crédits annulés	.....	561,100 00

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX CRÉDITS POUR LES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Crédits accordés	4,803,872f 07c
Crédits annulés	561,100 00
RESTE pour crédits accordés	4,242,772 07

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	284,776,806f 44c	284,981,730f 39c	284,981,730f 39c	"	"	204,923f 95c	284,981,730f 39c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1850, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	62,043,304 00	62,135,635 81	62,135,635 81	"	"	92,331 81	62,135,635 81	
——— des portes et fenêtres	36,564,022 45	36,568,157 65	36,568,157 65	"	"	4,135 20	36,568,157 65	
——— des patentes	48,840,438 09	48,430,929 63	48,430,929 63	"	409,508f 46c	"	48,430,929 63	
Taxe de premier avertissement	811,552 86	814,817 80	814,817 80	"	"	3,264 94	814,817 80	
	433,036,123 84	432,931,271 28	432,931,271 28	"	409,508 46	304,655 90	432,931,271 28	
					104,852f 56c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	185,475,000 00	203,119,137 56	200,326,983 32	2,792,154f 24c	898,016 68	"	200,326,983 32	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 133.
Nouveaux droits d'enregistrement. (7/12es du produit total de 27 millions.)	15,750,000 00							
Droit de timbre	32,744,000 00	39,851,218 98	39,836,925 71	14,293 27	"	7,092,925 71	39,836,925 71	
Droits additionnels sur le timbre	"							
	233,969,000 00	242,970,356 54	240,163,909 03	2,806,447 51	898,016 68	7,092,925 71	240,163,909 03	
Domaines. Revenus et prix de ventes de domaines	5,193,000 00	4,311,265 80	3,266,725 84	1,044,539 96	1,926,274 16	"	3,266,725 84	
Domaines. Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	2,392,734 00	4,803,945 69	4,429,454 61	374,491 08	"	2,036,720 61	4,429,454 61	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,680,499 03	1,355,932 97	1,355,559 97	373 00	324,939 06	"	1,355,559 97	
	243,235,233 03	253,441,501 00	249,215,649 45	4,225,851 55	3,149,229 90	9,129,646 32	249,215,649 45	
Droits de la succession de Mme Adélaïde	3,000,000 00	3,213,856 53	3,213,856 53	"	"	213,856 53	3,213,856 53	
	246,235,233 03	256,655,357 53	252,429,505 98	4,225,851 55	3,149,229 90	9,343,502 85	252,429,505 98	
					6,194,272f 95c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	35,987,350 00	28,037,013 58	28,034,573 90	2,439 68	7,952,776 10	"	28,034,573 90	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 157.
Produits divers et droits de pêche	3,142,400 00	3,801,838 73	2,837,160 95	964,677 78	305,239 05	"	2,837,160 95	
Taxe sur les concessions de défrichements de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	170,800 00	226,491 19	225,466 86	1,024 33	"	54,666 86	225,466 86	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois.	1,460,000 00	1,822,758 00	1,760,838 35	61,919 65	"	300,838 35	1,760,838 35	
	40,760,550 00	33,888,101 50	32,858,040 06	1,030,061 44	8,258,015 15	355,505 21	32,858,040 06	
					7,902,509f 94c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	82,984,000 00	82,982,053 34	82,982,053 34	"	1,946 66	"	82,982,053 34	Voir, comme ci-dessus, pages 160 à 217.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	30,770,000 00	23,860,825 93	23,860,825 93	"	6,909,174 07	"	23,860,825 93	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	10,000,000 00	17,853,581 95	17,853,581 95	"	"	7,853,581 95	17,853,581 95	
Droits à l'exportation	2,461,000 00	2,865,592 98	2,865,592 98	"	"	404,592 98	2,865,592 98	
Droits de navigation	2,526,000 00	2,708,231 91	2,708,231 91	"	"	182,231 91	2,708,231 91	
Droits et produits divers	2,713,000 00	2,942,114 03	2,942,114 03	"	"	229,114 03	2,942,114 03	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	24,578,000 00	20,817,808 66	20,817,808 66	"	3,760,191 34	"	20,817,808 66	
	156,032,000 00	154,030,208 80	154,030,208 80	"	10,671,312 07	8,669,520 87	154,030,208 80	
					2,001,791f 20c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	94,522,000f 00c	101,097,452f 55c	100,795,189f 39c	302,263f 16c	"	6,273,189 39	100,795,189f 39c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1850, pages 221 à 261.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	5,628,000 00	4,805,239 86	4,805,239 86	"	822,760f 14c	"	4,805,239 86	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	24,435,000 00	31,412,098 82	31,348,903 86	63,194 96	"	6,913,903 86	31,348,903 86	
Droits divers et recettes à différents titres	36,631,000 00	45,405,003 66	41,901,060 78	3,503,942 88	"	5,270,060 78	41,901,060 78	
Produit de la vente des tabacs	117,138,000 00	122,116,133 41	122,068,401 66	47,731 75	"	4,930,401 66	122,068,401 66	
Produit de la vente des poudres à feu	5,751,000 00	5,945,095 04	5,939,510 74	5,584 30	"	188,510 74	5,939,510 74	
	284,105,000 00	310,781,023 34	306,858,306 29	3,922,717 05	822,760 14	23,576,066 43	306,858,306 29	
					22,753,306f 29c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	36,565,300 00	38,461,401 61	38,461,401 61	"	2,103,898 39	"	38,461,401 61	Voir, comme ci-dessus, pages 265 à 277.
Accroissement sur la taxe des lettres. (Moitié du produit total de 8 millions.)	4,000,000 00							
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,091,000 00	1,093,417 70	1,093,417 70	"	"	2,417 70	1,093,417 70	
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	517,300 00	476,239 58	476,239 58	"	41,060 42	"	476,239 58	
Produit des places dans les malles-postes	1 475,000 00	1,122,663 89	1,122,663 89	"	352,336 11	"	1,122,663 89	
——— dans les paquebots	360,000 00	1,312,308 40	1,312,308 40	"	"	952,308 40	1,312,308 40	
Droit de transit des correspondances étrangères	432,300 00	943,218 29	943,218 29	"	"	510,918 29	943,218 29	
Recettes accidentelles	39,800 00	134,098 57	132,208 77	1,889 80	"	92,408 77	132,208 77	
	44,480,700 00	43,543,348 04	43,541,458 24	1,889 80	2,497,294 92	1,558,053 16	43,541,458 24	
					939,241f 76c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,299,633 20	3,149,980 98	3,149,980 98	"	149,652 22	"	3,149,980 98	Voir, comme ci-dessus, pages 280 à 282.
Produits universitaires — Droits divers	1,791,599 00	2,048,778 10	2,048,778 10	"	"	257,179 10	2,048,778 10	Voir, comme ci-dessus, pages 285 à 305.
Produits universitaires — Produit des rentes et domaines	540,033 00	544,686 25	544,686 25	"	"	4,653 25	544,686 25	
	2,331,632 00	2,593,464 35	2,593,464 35	"	"	261,832 35	2,593,464 35	
Produits éventuels affectés au service départemental	14,741,966 12	14,741,966 12	14,741,966 12	"	"	"	14,741,966 12	Voir, comme ci-dessus, pages 309 à 319.
Produits et revenus de l'Algérie	14,340,000 00	13,478,898 13	13,478,898 13	"	861,101 87	"	13,478,898 13	Voir, comme ci-dessus, pages 322 à 339.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,062,726 39	1,062,726 39	"	"	12,726 39	1,062,726 39	Voir, comme ci-dessus, page 343.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	156,888f 74c	156,888f 74c	"	"	106,788f 74c	156,888f 74c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	577,177 08	606,205 40	606,205 40	"	"	29,028 32	606,205 40	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,129,478 77	1,129,478 77	"	"	129,478 77	1,129,478 77	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	446,740 00	446,740 00	"	"	96,740 00	446,740 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	26,365 24	26,365 24	"	"	2,365 24	26,365 24	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	501,687 83	501,612 18	501,612 18	"	75f 65c	"	501,612 18	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	12,894 80	7,894 80	7,894 80	"	5,000 00	"	7,894 80	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	451,700 00	420,873 74	420,873 74	"	30,826 26	"	420,873 74	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	45,600 00	45,600 00	"	"	8,100 00	45,600 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	61,600 00	65,760 14	65,760 14	"	"	4,160 14	65,760 14	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	935,000 00	941,687 75	941,687 75	"	"	6,687 75	941,687 75	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	53,417 35	53,417 35	"	"	5,417 35	53,417 35	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde républicaine et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	7,100 00	1,147 52	1,147 52	"	5,952 48	"	1,147 52	
Portion des dépenses de la garde républicaine, remboursée à l'État par la ville de Paris	1,259,873 00	856,451 06	856,451 06	"	403,421 94	"	856,451 06	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée en 1850	"	13,332 45	13,332 45	"	"	13,332 45	13,332 45	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires.)	1,166,675 00	705,845 39	705,845 39	"	460,829 61	"	705,845 39	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,125,114 00	3,083,925 93	3,083,925 93	"	"	958,811 93	3,083,925 93	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	53,000 00	49,566 95	49,566 95	"	3,433 05	"	49,566 95	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	951,575 00	659,067 50	659,067 50	"	292,507 50	"	659,067 50	
— au département de la marine	311,581 00	358,533 45	358,533 45	"	"	46,952 45	358,533 45	
— au département des finances	3,155,000 00	1,818,376 33	1,818,376 33	"	1,336,623 67	"	1,818,376 33	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	152,000 00	88,164 26	88,164 26	"	63,835 74	"	88,164 26	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursements de frais divers mis à leur charge	350,000 00	"	"	"	350,000 00	"	"	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	43,000 00	33,000 00	33,000 00	"	10,000 00	"	33,000 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursements de frais de surveillance	32,806 56	15,069 06	15,069 06	"	17,737 50	"	15,069 06	
Bénéfices réalisés de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1850	2,000,000 00	3,260,998 94	3,260,998 94	"	"	1,260,998 94	3,260,998 94	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	100,000 00	123,547 25	123,547 25	"	"	23,547 25	123,547 25	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	509,294 69	509,294 69	"	"	429,294 69	509,294 69	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	14,999 52	14,999 52	"	0 48	"	14,999 52	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le Trésor	810,000 00	"	"	"	810,000 00	"	"	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	178,000 00	89,898 74	89,898 74	"	88,101 26	"	89,898 74	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale pour l'exercice 1850	156,632 00	47,035 52	47,035 52	"	109,596 48	"	47,035 52	
Produits divers des maisons de force et de correction	1,500,000 00	1,638,039 39	1,638,039 39	"	"	138,039 39	1,638,039 39	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	475,860 73	475,860 73	"	"	67,860 73	475,860 73	
Produit des manufactures nationales (Décret du 4 avril 1848.)	60,000 00	77,394 43	77,394 43	"	"	17,394 43	77,394 43	
Produit des musées nationaux	"	26,837 33	26,837 33	"	"	26,837 33	26,837 33	
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de fer de Lyon	8,000,000 00	7,959,400 25	7,847,531 98	111,868f 27c	152,468 02	"	7,847,531 98	
— de Chartres	1,800,000 00	1,919,679 63	1,871,431 31	48,248 32	"	71,431 31	1,871,431 31	
Versements des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	1,000,000 00	873,100 00	873,100 00	"	126,900 00	"	873,100 00	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	6,100 42	6,100 42	6,100 42	"	"	"	6,100 42	
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,356,843 56	1,356,843 56	"	"	1,356,843 56	1,356,843 56	
Retenues par suite de cumul	"	331,700 54	331,700 54	"	"	331,700 54	331,700 54	
Recouvrements d'avances faites à l'industrie des meubles et bronze. (Décret du 1er septembre 1849.)	"	400,000 00	400,000 00	"	"	400,000 00	400,000 00	
Recette provenant de l'échange de paquebots entre l'administration des postes et le département de la marine	"	67,510 34	67,510 34	"	"	67,510 34	67,510 34	
Recettes de différentes origines	428,998 00	663,932 45	663,932 45	"	"	234,934 45	663,932 45	
	30,200,114 69	31,927,177 74	31,767,061 15	160,116 59	4,267,309 64	5,834,256 10	31,767,061 15	
					1,566,946f 46c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Produit de la réserve de l'amortissement	71,895,150 00	72,962,932 07	72,962,932 07	"	"	1,067,782 07	72,962,932 07	Voir comme ci-dessus, page 381.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord (obligations recouvrées en 1850)	10,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	2,000,000 00	12,000,000 00	385.
Obligations du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	"	11,585,781 41	11,585,781 41	"	"	11,585,781 41	11,585,781 41	389.
Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	"	38,527,792 53	38,527,792 53	"	"	38,527,792 53	38,527,792 53	392 à 393.
	81,895,150 00	135,076,506 01	135,076,506 01	"	"	53,181,356 01	135,076,506 01	
					53,181,356f 01c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1848 et 1849, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1850, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1848.....	3,077,668f 02c	986,989f 17c
——————— de l'exercice 1849.....	10,167,250 63	//
	13,244,918 65	986,989 17
	14,231,907f 82c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes.....	433,036,123f 84c	432,931,271f 28c	432,931,271f 28c	//	104,852f 56c	//	432,931,271f 28c	
Enregistrement, timbre et domaines (et nouveaux droits).....	243,235,233 03	253,441,501 00	249,215,649 45	4,225,851f 55c	//	5,980,416f 42c	249,215,649 45	
Droits de la succession de Madame Adélaïde.....	3,000,000 00	3,213,856 53	3,213,856 53	//	//	213,856 53	3,213,856 53	
Produit des forêts et de la pêche.....	40,760,550 00	33,888,101 50	32,858,040 06	1,030,061 44	7,902,509 94	//	32,858,040 06	
Douanes et sels.....	156,032,000 00	154,030,208 80	154,030,208 80	//	2,001,791 20	//	154,030,208 80	
Contributions indirectes.....	284,105,000 00	310,781,023 34	306,858,306 29	3,922,717 05	//	22,753,306 29	306,858,306 29	
Postes.....	44,480,700 00	43,543,348 04	43,541,458 24	1,889 80	939,241 76	//	43,541,458 24	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte.....	3,299,633 20	3,149,980 98	3,149,980 98	//	149,652 22	//	3,149,980 98	
Divers revenus. — Produits universitaires.....	2,331,632 00	2,593,464 35	2,593,464 35	//	//	261,832 35	2,593,464 35	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental.....	14,741,966 12	14,741,966 12	14,741,966 12	//	//	//	14,741,966 12	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie.....	14,340,000 00	13,478,898 13	13,478,898 13	//	861,101 87	//	13,478,898 13	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde.....	1,050,000 00	1,062,726 39	1,062,726 39	//	//	12,726 39	1,062,726 39	
Produits divers.....	30,200,114 69	31,927,177 74	31,767,061 15	160,116 59	//	1,566,946 46	31,767,061 15	
	1,270,612,952 88	1,298,783,524 20	1,289,442,887 77	9,340,636 43	11,959,149 55	30,789,084 44	1,289,442,887 77	
Ressources extraordinaires.....	81,895,150 00	135,076,506 01	135,076,506 01	//	//	53,181,356 01	135,076,506 01	
	1,352,508,102 88	1,433,860,030 21	1,424,519,393 78	9,340,636 43	11,959,149 55	83,970,440 45	1,424,519,393 78	
					72,011,290f 90c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.....	14,231,907 82	.....			.....		14,231,907 82	
	1,366,740,010 70							
							1,438,751,301 60	
Fonds généraux du budget de 1849, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 11 de la loi des comptes de 1850).....					.....		1,412,622 79	
							1,440,163,924 39	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.									
	1° Dette consolidée et amortissement.									
1	Rentes 5 p. 0/0	186,345,672f 28c	186,338,527f 28c	180,493,224f 55c	5,845,302f 73c	(A) 7,145f 00c	7,145f 00c	5,845,302f 73c	180,493,224f 55c	(A) Promesses nominatives de l'arriéré (6,407f) et rentes émises par double emploi (738f).
2	—— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	895,302 00	894,634 50	667 50	"	"	667 50	894,634 50	
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,911 00	2,367,253 50	4,657 50	"	"	4,657 50	2,367,253 50	
4	—— 3 p. 0/0	48,823,323 00	48,823,323 00	48,602,392 00	220,931 00	"	"	220,931 00	48,602,392 00	
5	Fonds d'amortissement	64,818,825 00	64,818,825 00	64,818,825 00	"	"	"	"	64,818,825 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.									
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,492,063 98	5,492,063 98	5,492,063 98	"	"	"	"	5,492,063 98	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,468,236 02	3,468,236 02	3,468,236 02	"	"	"	"	3,468,236 02	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.									
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,046,598 47	7,046,598 47	6,526,293 47	520,305 00	"	"	520,305 00	6,526,293 47	
9	—— de la dette flottante du trésor	18,500,000 00	18,480,942 41	18,480,942 41	"	(B) 19,057 59	19,057 59	"	18,480,942 41	(B) Reliquat auquel on ne peut assigner de cause spéciale, et qui reste subordonné à la fixation du capital de la dette flottante.
	4° Dette viagère.									
10	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
10 *bis.*	Rentes viagères	1,793,998 87	1,615,119 31	1,615,119 31	"	(C) 178,879 56	178,879 56	"	1,615,119 31	(C) Extinctions de rentes et de pensions et non-réclamations d'arrérages.
11	Pensions de l'ancienne pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	398,083 34	378,138 88	378,138 88	"	(C) 19,944 46	19,944 46	"	378,138 88	
12	Pensions civiles	1,397,795 15	1,318,773 31	1,318,773 31	"	(C) 79,021 84	79,021 84	"	1,318,773 31	
13	—— à titre de récompense nationale	1,036,350 00	911,834 11	911,834 11	"	(C) 124,515 89	124,515 89	"	911,834 11	
14	—— militaires	38,534,453 11	37,502,504 98	37,502,504 98	"	(C) 1,031,948 13	1,031,948 13	"	37,502,504 98	
15	—— ecclésiastiques	347,271 08	275,753 63	275,753 63	"	(C) 71,517 45	71,517 45	"	275,753 63	
16	—— de donataires dépossédés	1,177,355 30	1,162,060 11	1,162,060 11	"	(C) 15,295 19	15,295 19	"	1,162,060 11	
17	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	600,000 00	
18	—— et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	857,000 00	817,297 80	817,297 80	"	(C) 39,702 20	39,702 20	"	817,297 80	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances	10,585,000 00	10,580,388 15	10,580,388 15	"	(D) 4,611 85	4,611 85	"	10,580,388 15	(D) Reliquat sans emploi faisant retour au trésor.
20	Subvention à la caisse des retraites de l'ancienne Chambre des pairs	60,000 00	60,000 00	60,000 00	"	"	"	"	60,000 00	
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	297,999 35	297,714 35	285 00	(E) 2,000 65	2,000 65	285 00	297,714 35	(E) Allocations non consommées par suite de décès.
		395,149,238 60	393,555,598 79	386,963,450 06	6,592,148 73	1,593,639 81	1,593,639 81	6,592,148 73	386,963,450 06	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	46,001 13	46,001 13	46,001 13	"	"	"	"	46,001 13	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	93,342 02	93,342 02	93,342 02	"	"	"	"	93,342 02	
		395,288,581 75	393,694,941 94	387,102,793 21	6,592,148 73	1,593,639 81	1,593,639 81	6,592,148 73	387,102,793 21	
							8,185,788f 54c			
	DOTATIONS.									
22	Assemblée nationale	7,585,000 00	7,578,096 56	7,578,096 56	"	(F) 6,903 44	6,903 44	"	7,578,096 56	(F) Reliquat dont le reversement a été fait au trésor en conformité de la résolution de l'Assemblée sur le règlement de son budget particulier.
23	Pouvoir exécutif	3,408,000 00	3,408,000 00	3,408,000 00	"	"	"	"	3,408,000 00	
		10,993,000 00	10,986,096 56	10,986,096 56	"	6,903 44	6,903 44	"	10,986,096 56	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	RÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET, CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	390,500f 00c	390,234f 17c	390,127f 50c	106f 67c	(A) 265f 83c	265f 83c	106f 67c	390,127f 50c	(A) Produit de vacances d'emplois.
2	Administration centrale. (Matériel.)	88,000 00	87,919 71	87,919 71	"	(B) 80 29	80 29	"	87,919 71	(B) Excédants de crédits sur les besoins du service.
	Conseil d'État.									
3	Conseil d'État. (Personnel.)	825,700 00	820,900 60	820,900 60	"	(A) 4,799 40	4,799 40	"	820,900 60	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	51,000 00	50,998 08	50,978 08	20 00	(B) 1 92	1 92	20 00	50,978 08	
4 *bis.*	Tribunal des conflits	6,000 00	6,000 00	6,000 00	"	"	"	"	6,000 00	
	Cours et Tribunaux.									
5	Cour de cassation	793,800 00	791,416 67	791,416 67	"	(A) 2,383 33	2,383 33	"	791,416 67	
6	Cours d'appel	5,235,900 00	5,222,290 30	5,221,432 91	857 39	(A) 13,609 70	13,609 70	857 39	5,221,432 91	
7	Cours d'assises	154,400 00	154,400 00	154,400 00	"	"	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,701,495 00	7,666,734 68	7,661,698 08	5,036 60	(A) 34,760 32	34,760 32	5,036 60	7,661,698 08	
9	Tribunaux de commerce	180,700 00	180,105 97	180,099 31	6 66	(B) 594 03	594 03	6 66	180,099 31	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,893 36	62,893 36	"	(A) 6 64	6 64	"	62,893 36	
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,026,044 98	6,022,860 83	3,184 15	(A) 21,755 02	21,755 02	3,184 15	6,022,860 83	
12	Service de la justice en Algérie	629,050 00	595,051 48	592,416 90	2,634 58	(C) 33,998 52	33,998 52	2,634 58	592,416 90	(C) Dont 28,363 francs provenant de vacances d'emplois et le surplus d'excédants de crédits sur les besoins du service.
	Frais de justice.									
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,849,500 00	4,816,737 08	4,816,653 49	83 59	(B) 32,762 92	32,762 92	83 59	4,816,653 49	
	Secours et Subventions.									
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pensions; dépenses extraordinaires et imprévues; etc.	55,000 00	54,999 90	54,999 90	"	(B) 0 10	0 10	"	54,999 90	
		27,071,745 00	26,926,726 98	26,914,797 34	11,929 64	145,018 02	145,018 02	11,929 64	26,914,797 34	
15	Dépenses des exercices clos	10,316 19	10,316 19	10,316 19	"	"	"	"	10,316 19	
		27,082,061 19	26,937,043 17	26,925,113 53	11,929 64	145,018 02	145,018 02	11,929 64	26,925,113 53	
							156,947f 66c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	418,400f 00c	418,078f 13c	418,078f 13c	"	321f 87c	(A) 321f 87c	"	418,078f 13c	(A) Économie accidentelle.
2	Administration centrale. (Matériel.)	143,000 00	142,999 26	142,999 26	"	0 74	0 74	"	142,999 26	
	Traitement des agents du service extérieur.									
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,630,800 00	3,629,807 14	3,622,722 76	7,084f 38c	992 86	(B) 992 86	7,084f 38c	3,622,722 76	(B) Économie.
4	——— des agents en inactivité	88,277 00	88,275 53	86,375 53	1,900 00	1 47	1 47	1,900 00	86,375 53	
	Dépenses variables.									
5	Frais d'établissement	300,000 00	269,719 94	269,719 93	0 01	30,280 06	(B) 30,280 06	0 01	269,719 93	
6	—— de voyage et de courriers	1,090,000 00	1,058,430 84	1,046,936 67	11,494 17	31,569 16	(C) 31,569 16	11,494 17	1,046,936 67	(C) Économie; mais diverses créances qui n'ont été connues que postérieurement à la clôture de l'exercice 1850, affecteront comme dépenses d'exercice clos, les exercices ultérieurs.
7	—— de service	1,090,000 00	1,087,820 50	1,072,288 16	15,532 34	2,179 50	(C) 2,179 50	15,532 34	1,072,288 16	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	27,448 30	27,448 30	"	2,551 70	(B) 2,551 70	"	27,448 30	
9	Indemnités et secours	52,500 00	45,735 72	45,163 17	572 55	6,764 28	(B) 6,764 28	572 55	45,163 17	
10	Dépenses secrètes	340,000 00	339,827 35	339,827 35	"	172 65	172 65	"	339,827 35	
11	Missions extraordinaires	446,000 00	436,546 72	436,438 22	108 50	9,453 28	(C) 9,453 28	108 50	436,438 22	
12	Dépenses imprévues	70,000 00	69,809 38	69,805 28	4 10	190 62	(C) 190 62	4 10	69,805 28	
13	Subvention à la caisse des retraites	177,500 00	177,500 00	177,500 00	"	"	"	"	177,500 00	
15	Dépenses des exercices périmés	13,806 32	13,120 37	13,120 37	"	685 95	(D) 685 95	"	13,120 37	(D) Montant d'une ordonnance annulée faute de payement à l'expiration de l'exercice 1850.
16	Subside au Gouvernement oriental	1,953,598 41	1,953,598 41	1,953,598 41	"	"	"	"	1,953,598 41	
		9,843,881 73	9,758,717 59	9,722,021 54	36,696 05	85,164 14	85,164 14	36,696 05	9,722,021 54	
14	Dépenses des exercices clos	206,542 98	206,542 98	206,542 98	"	"	"	"	206,542 98	
		10,050,424 71	9,965,260 57	9,928,564 52	36,696 05	85,164 14	85,164 14	36,696 05	9,928,564 52	
							121,860f 19c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1851.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel	369,750f 00c	369,746f 71c	369,746f 71c	"	3f 29c	3f 29c	"	"	"	369,746f 71c	
1 *bis.*	Indemnités aux employés supprimés	11,475 00	11,428 53	11,428 53	"	46 47	46 47	"	"	"	11,428 53	
2	Matériel	91,000 00	90,994 33	90.994 33	"	5 67	5 67	"	"	"	90,994 33	
	Université.											
3	Conseillers de l'Université et Inspecteurs généraux	226,000 00	222,775 44	222,775 44	"	3,224 56	(A) 3,224 56	"	"	"	222,775 44	(A) Reliquat sur les tournées des inspecteurs généraux.
4	Services généraux de l'Université	113,250 00	110,049 40	109,856 90	192f 50c	3,200 60	(B) 3,200 60	192f 50c	"	"	109,856 90	(B) Reliquat sur les frais de déplacement et les frais judiciaires.
5	École normale supérieure	232,186 00	232,015 18	232,015 18	"	170 82	(C) 170 82	"	"	"	232,015 18	(C) Reliquat provenant de vacances de bourses.
6	Administration académique	639,333 00	617,060 45	605,386 93	11,673 52	22,272 55	(D) 22,272 55	11,673 52	"	"	605,386 93	(D) Reliquat sur les frais de tournées des recteurs et inspecteurs d'académie.
7	Facultés de théologie	117,535 00	114,473 17	114,420 04	53 13	3,061 83	(E) 3,061 83	53 13	"	"	114,420 04	(E) Reliquat sur les traitements fixes et les appointements.
8	——— de droit	772,000 74	738,877 29	738,673 63	203 66	33,123 45	(F) 33,123 45	203 66	"	"	738,673 63	(F) Reliquat sur les traitements éventuels et sur le matériel.
9	——— de médecine	707,565 00	673,714 75	673,689 75	25 00	33,850 25	(G) 33,850 25	25 00	"	"	673,689 75	(G) Reliquat sur les traitements éventuels, les frais de concours et les dépenses variables.
10	——— des sciences	480,700 00	471,467 16	471,258 21	208 95	9,232 84	(H) 9,232 84	208 95	"	"	471,258 21	(H) *Idem.*
11	——— des lettres	531,696 00	521,295 10	521,063 32	231 78	10,400 90	(I) 10,400 90	231 78	"	"	521,063 32	(I) Reliquat sur les droits de présence et les frais de déplacement.
12	Écoles supérieures de pharmacie	164,000 00	150,621 82	150,269 89	351 93	13,378 18	(K) 13,378 18	351 93	"	"	150,269 89	(K) Reliquat sur les traitements éventuels, les frais de concours et le matériel.
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises; accroissement de collections et bibliothèques	79,433 00	78,809 91	78,749 91	60 00	623 09	(L) 623 09	60 00	"	"	78,749 91	(L) Reliquat sur les collections et bibliothèques.
14	Instruction secondaire. (Frais généraux)	87,000 00	80,186 06	79,733 89	452 17	6,813 94	(M) 6,813 94	452 17	"	"	79,733 89	(M) Reliquat sur les frais de concours pour l'agrégation et sur les traitements des agrégés.
15	——— (Lycées et colléges communaux.)	2,319,200 00	2,303,802 32	2,303,802 32	"	15,397 68	(N) 15,397 68	"	"	"	2,303,802 32	(N) Reliquat provenant de vacances de bourses dans les lycées.
16	——— primaire. (Inspection.)	620,133 00	586,447 14	579,259 44	7,187 70	33,685 86	(O) 33,685 86	7,187 70	"	"	579,259 44	(O) Reliquat provenant de vacances d'emplois.
17	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,430,000 00	5,359,523 05	5,300,181 14	59,341 91	70,476 95	(P) 70,476 95	59,341 91	"	"	5,300,181 14	(P) Subventions non employées par les communes.
18	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,227,850 31	4,536,528 10	4,536,528 10	"	691,322 21	"	"	148,958f 60c	542,363f 61c	4,536,528 10	
19	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	528,192 90	482,854 55	482,854 55	"	45,338 35	"	"	6,529 77	38,808 58	482,854 55	
	Sciences et lettres.											
20	Institut de France	570,925 00	558,425 00	557,591 67	833 33	12,500 00	(Q) 12,500 00	833 33	"	"	557,591 67	(Q) Montant de prix non décernés et remis au concours.
21	Collége de France	180,000 00	179,999 81	179,999 31	0 50	0 19	0 19	0 50	"	"	179,999 31	
22	École d'administration	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
23	Muséum d'histoire naturelle	472,100 00	472,100 49	470,721 61	1,378 88	0 51	0 51	1,378 88	"	"	470,721 61	
24	Établissements astronomiques	121,760 00	121,758 51	121,758 51	"	1 49	1 49	"	"	"	121,758 51	
25	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	289,000 00	288,998 78	288,998 78	"	1 22	1 22	"	"	"	288,998 78	
26	——— (Crédit extraordinaire. — Annuités.)	60,000 00	59,981 96	59,981 96	"	18 04	18 04	"	"	"	59,981 96	
27	Bibliothèques publiques	207,150 00	207,132 03	207,132 03	"	17 97	17 97	"	"	"	207,132 03	
28	Académie nationale de médecine	45,241 06	44,741 00	44,741 00	"	500 00	(R) 500 00	"	"	"	44,741 00	(R) Montant d'un prix non décerné et remis au concours.
29	École des chartes	35,400 00	35,399 53	34,799 53	600 00	0 47	0 47	600 00	"	"	34,799 53	
30	École spéc. des langues orient. vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	55,800 00	55,800 00	"	"	"	"	"	"	55,800 00	
31	Souscriptions	132,500 00	132,424 34	132,424 34	"	75 66	75 66	"	"	"	132,424 34	
32	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	187,250 00	187,249 96	187,249 96	"	0 04	0 04	"	"	"	187,249 96	
33	Sociétés savantes	35,000 00	34,987 92	34,737 92	250 00	12 08	12 08	250 00	"	"	34,737 92	
34	Voyages et missions scientifiques et lectures publiques du soir	82,366 00	82,365 32	82,365 32	"	0 68	0 68	"	"	"	82,365 32	
35	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	132,500 00	132,493 17	132,493 17	"	6 83	6 83	"	"	"	132,493 17	
36	Subvention aux caisses de retraites du ministère	760,000 00	760,000 00	760,000 00	"	"	"	"	"	"	760,000 00	
37	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	186,283 00	179,254 88	179,060 44	194 44	7,028 12	(S) 7,028 12	194 44	"	"	179,060 44	(S) Reliquat sur les encouragements aux écoles secondaires et sur les frais de tournées des inspecteurs d'Alger.
38	Publication des œuvres de Fermat	14,000 00	"	"	"	14,000 00	(T) 14,000 00	"	"	"	"	
40	Subvention à la ville de Rennes pour constr. d'un édifice d'instr. publique.	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	37,500 00	(T) Pas de dépenses sur ce chapitre.
41	Frais d'impressions faites en 1844 et 1845	3,943 88	3,943 88	3,943 88	"	"	"	"	"	"	3,943 88	
42	Construction d'un conservatoire anatomique à Montpellier	49,410 68	27,600 09	"	27,600 09	21,810 59	(U) 21,810 59	27,600 09	"	"	"	(U) Excédant à reporter à l'exercice 1851.
		22,406,430 51	21,354,827 13	21,243,987 64	110,839 49	1,051,603 38	314,942 82	110,839 49	155,488 37	581,172 19	21,243,987 64	
39	Dépenses des exercices clos	74,634 33	74,634 33	74,634 33	"	"	"	"	"	"	74,634 33	
		22,481,064 84	21,429,461 46	21,318,621 97	110,839 46	1,051,603 38	314,942 82	110,839 49	155,488 37	581,172 19	21,318,621 97	
							425,782f 31c		736,660f 56c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1851.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	168,150f00c	167,929f55c	167,929f55c	"	(A) 220f45c	220f 45c	"	"	"	167,929f55c	(A) Reliquat provenant de vacances pendant une partie de l'année.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,000 00	24,999 40	24,972 40	27f 00c	(B) 0 60	0 60	27f 00c	"	"	24,972 40	(B) Somme restée sans emploi.
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	42,910 90	42,910 90	42,910 90	"	"	"	"	"	"	42,910 90	
	Culte catholique.											
4	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,156,300 00	1,147,957 70	1,147,957 70	"	(C) 8,342 30	8,342 30	"	"	"	1,147,957 70	(C) Reliquat sur les traitements, par suite de vacances dans les siéges ..... 11,159f84c Reliquat sur les indemnités pour frais de visites pastorales ..... 500 00 Reliquat sur les frais de bulles et d'informations ..... 5,383 26 17,042 30 Mais il y a eu sur les frais d'établissement un excédant de dépense de ..... 8,700 00 Reste en excédant de crédit 25,742 30
5	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial.	32,328,014 51	32,316,520 24	32,300,972 65	15,547 50	(D) 11,494 27	11,494 27	15,547 50	"	"	32,300,972 65	
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	47,727 12	47,727 12	"	(E) 21,272 88	21,272 88	"	"	"	47,727 12	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	999,994 93	999,910 19	84 74	(F) 5 07	5 07	84 74	"	"	999,910 19	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	758,138 83	753,998 83	4,140 00	(G) 6,861 17	6,861 17	4,140 00	"	"	753,998 83	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	402,500 00	398,272 64	397,312 64	960 00	(H) 4,227 36	4,227 36	960 00	"	"	397,312 64	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,700,000 00	1,648,727 83	1,544,983 17	103,744 66	(I) 51,272 17	51,272 17	103,744 66	"	"	1,544,983 17	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,000,000 00	1,000,000 00	976,370 00	23,630 00	"	"	23,630 00	"	"	976,370 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	3,629 90	3,629 90	"	(J) 1,370 10	1,370 10	"	"	"	3,629 90	
14	Restauration de la cathédrale de Paris (Loi du 19 juillet 1845)	550,000 00	550,000 00	527,883 70	22,116 30	"	"	"	"	"	"	
	Cultes non catholiques.											
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,169,550 00	1,154,703 93	1,154,619 22	84 71	(K) 14,846 07	"	22,116 30	"	"	527,883 70	
16	Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	84,000 00	82,349 87	1,650 13	"	14,846 07	84 71	"	"	1,154,619 22	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	1,650 13	"	"	82,349 87	
18	Dépenses du culte israélite	136,100 00	132,181 95	132,081 95	100 00	(K) 3,918 05	"	"	"	"	16,000 00	
19	Dépenses des cultes en Algérie	460,600 00	366,643 14	360,201 11	6,442 03	(L) 93,956 86	3,918 05	100 00	"	"	132,081 95	
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	93,956 86	6,442 03	"	"	360,201 11	
		41,178,125 41	40,960,338 06	40,781,810 90	178,527 16	217,787 35	217,787 35	178,527 16	"	"	40,781,810 90	
20	Dépenses des exercices clos	248,565 86	248,565 86	248,565 86	"	"	"	"	"	"	248,565 86	
		41,426,691 27	41,208,903 92	41,030,376 76	178,527 16	217,787 35	217,787 35	178,527 16	"	"	41,030,376 76	
							39,260f 19c		"			
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
Uniq.	Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	500,000 00	498,843 15	436,596 63	62,246 52	(M) 1,156 85	1,156 85	62,246 52	"	"	436,596 63	(M) Portion de crédit sans emploi.
							61,089f 67c		"			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de l'instruction publique	22,481,064 84	21,429,461 46	21,318,621 97	110,839 49	1,051,603 38	314,942 82	110,839 49	155,488f 37c	581,172f 19c	21,318,621 97	
	Dépenses des cultes	41,426,691 27	41,208,903 92	41,030,376 76	178,527 16	217,787 35	217,787 35	178,527 16	"	"	41,030,376 76	
		63,907,756 11	62,638,365 38	62,348,998 73	289,366 65	1,269,390 73	532,730 17	289,366 65	155,488 37	581,172 19	62,348,998 73	
	Travaux extraordinaires. (Dépenses des cultes.)	500,000 00	498,843 15	436,596 63	62,246 52	1,156 85	1,156 85	62,246 52	"	"	436,596 63	
		64,407,756 11	63,137,208 53	62,785,595 36	351,613 17	1,270,947 58	533,887 02	351,613 17	155,488 37	581,172 19	62,785,595 36	
							182,273f 85c		736,660f 56c			

(D) Produit des vacances provenant des mutations nombreuses qui ont eu lieu pendant le cours de l'année dans le service si étendu du clergé paroissial.

(E) Vacances parmi les chanoines évêques.

(F) Ce reliquat est ici pour ordre. Un excédant de dépense a été, au contraire, constaté par suite d'un plus grand nombre de bourses occupées que celui prévu au budget, où une somme de 10,000 francs avait été déduite sur l'ensemble des bourses autorisées pour produit présumé des vacances parmi les boursiers.

(G) Portion de crédit restée libre se rapportant à des secours accordés à des ecclésiastiques ou à d'anciennes religieuses décédées avant le mandatement de ces secours.

(H) Portion de crédit sans emploi.

(I) Quelques dépenses relatives aux travaux des édifices n'ont pu être liquidées en temps utile; il pourra donc y avoir lieu plus tard à faire emploi de ce reliquat.

(J) Les frais occasionnés par les besoins du service sont restés au-dessous des prévisions.

(K) Produit des vacances d'emploi.

(L) Portion de crédit restée libre par suite de l'inachèvement des travaux autorisés.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	664,900f 00c	664,846f 78c	664,846f 78c	"	(A) 53f 22c	53f 22c	"	664,846f 78c	(A) Appoint inutile.
1 *bis.*	Indemnité temporaire aux employés supprimés	25,000 00	24,975 02	24,975 02	"	(B) 24 98	24 98	"	24,975 02	(B) *Idem.*
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	180,000 00	179,858 85	179,405 05	453f 80c	(C) 141 15	141 15	453f 80c	179,405 05	(C) Portion de crédit non employée.
2 *bis.*	Location de l'hôtel Merlin, dépenses accessoires	5,000 00	4,890 01	4,890 01	"	(D) 109 99	109 99	"	4,890 01	(D) Restant libre sur l'allocation pour dépenses accessoires.
2 *ter.*	Solde des dépenses du matériel pour 1850	52,000 00	51,816 61	51,487 36	329 25	(E) 183 39	183 39	329 25	51,487 36	(E) Portion de crédit non employée.
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale	160,000 00	160,000 00	160,000 00	"	"	"	"	160,000 00	(F) Appoint inutile.
4	Archives nationales	108,000 00	107,999 41	107,999 41	"	(F) 0 59	0 59	"	107,999 41	
	Services divers.									
5	Dépenses secrètes ordinaires de sûreté générale	832,000 00	831,725 00	831,725 00	"	(G) 275 00	275 00	"	831,725 00	(G) Somme restée sans emploi.
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,025,665 00	991,898 27	991,875 77	22 50	(H) 33,766 73	33,766 73	22 50	991,875 77	(H) Portion de crédit non employée, diminution dans le nombre des stationnaires par suite de la substitution des lignes électriques à certaines lignes aériennes.
7	Dépenses du matériel *idem*	127,486 00	123,345 30	122,813 88	531 42	(I) 4,140 70	4,140 70	531 42	122,813 88	(I) Portion de crédit non employée.
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	112,000 00	110,082 92	110,072 92	10 00	(J) 1,917 08	1,917 08	10 00	110,072 92	(J) Restant libre sur les allocations pour frais d'inspection des armes et secours à des gardes nationaux blessés.
9	——— de la garde nationale mobile de Paris	580,000 00	576,992 17	576,992 17	"	(K) 3,007 83	3,007 83	"	576,992 17	(K) Somme restée sans emploi.
10	——— du matériel des gardes nationales	66,000 00	18,633 90	18,417 88	216 02	(L) 47,366 10	47,366 10	216 02	18,417 88	(L) Frais de taxes de témoins, frais d'impressions et dépenses relatives au travail annuel de révision des contrôles des gardes nationaux mobilisables, restés au-dessus des prévisions.
11	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	10,000 00	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00	
	Beaux-arts.									
12	Établissements des beaux-arts	454,000 00	445,265 73	444,853 50	412 23	(M) 8,734 27	8,734 27	412 23	444,853 50	(M) Somme restée sans emploi.
13	Musées nationaux. (Personnel.)	158,700 00	158,699 33	158,699 33	"	(N) 0 67	0 67	"	158,699 33	(N) Appoint inutile.
13 *bis.*	Exposition annuelle	36,008 00	35,918 72	35,918 72	"	(O) 89 28	89 28	"	35,918 72	(O) Portion de crédit non employée.
14	Musées nationaux. (Matériel.)	151,700 00	151,683 23	151,683 23	"	(P) 16 77	16 77	"	151,683 23	(P) Appoint inutile.
15	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	899,484 94	884,961 92	14,523 02	(Q) 515 06	515 06	14,523 02	884,961 92	(Q) Portion de crédit non employée.
16	Acquisitions de tableaux et statues pour le musée du Louvre	50,000 00	49,839 16	49,839 16	"	(R) 160 84	160 84	"	49,839 16	(R) *Idem.*
17	Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	744,857 37	713,953 64	30,903 73	(S) 142 63	142 63	30,903 73	713,953 64	(S) *Idem.*
18	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	210,800 00	210,700 00	100 00	(T) 200 00	200 00	100 00	210,700 00	(T) Restant libre sur l'allocation pour encouragements, et retard dans la livraison d'ouvrages.
19	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs ou à leurs veuves	137,700 00	137,425 00	137,425 00	"	(U) 275 00	275 00	"	137,425 00	(U) Produit de vacances, d'indemnités annuelles.
20	Subvention aux théâtres nationaux	1,345,500 30	1,343,833 30	1,343,833 30	"	(V) 1,667 00	1,667 00	"	1,343,833 30	(V) Restant libre par suite d'une vacance d'emploi dans la commission d'examen des ouvrages dramatiques.
21	Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	
22	——— des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	7,000 00	7,000 00	"	(X) 3,000 00	3,000 00	"	7,000 00	(X) Produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.
	Secours et subventions.									
23	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	599,560 00	594,800 00	594,800 00	"	(Y) 4,760 00	4,760 00	"	594,800 00	(Y) Économie provenant d'extinctions de pensions d'aliénés dans la maison d'examen, maison de Charenton.
24	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance	700,000 00	697,875 00	697,075 00	800 00	(Z) 2,125 00	2,125 00	800 00	697,075 00	(Z) Excédant de secours non réclamés en temps utile.
25	Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français									
25 *bis.*	indigents	667,000 00	659,750 02	658,902 02	848 00	(*a*) 7,249 98	7,249 98	848 00	658,902 02	(*a*) Non-emploi d'une portion des crédits destinés aux secours éventuels et aux frais de rapatriement, et produit d'extinctions dans les secours annuels.
	Secours à titres divers	330,316 00	324,911 14	323,855 81	1,055 33	(*b*) 5,404 86	5,404 86	1,055 33	323,855 81	(*b*) Excédant de secours non réclamés en temps utile.
26	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	325,000 00	296,000 00	29,000 00	(*c*) 75,000 00	75,000 00	29,000 00	296,000 00	(*c*) Portion de crédit non employée par suite de non-exécution de travaux en temps utile.
27	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00	
28	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,200,000 00	808,401 31	807,694 83	706 48	(*d*) 391,598 69	391,598 69	706 48	807,694 83	(*d*) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
	A REPORTER	12,364,535 30	11,772,608 49	11,692,696 71	79,911 78	591,926 81	591,926 81	79,911 78	11,692,696 71	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
	REPORT	12,364,535f 30c	11,772,608f 49c	11,692,696f 71c	79,911f 78c	591,926f 81c	591,926f 81c	79,911f 78c	11,692,696f 71c	
	Administration départementale.									
31	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	2,612,300 00	2,611,314 28	2,610,551 71	762 57	(A) 985 72	985 72	762 57	2,610,551 71	(A) Produit de mutations ou de congés. Une somme de 16,105 fr. 37 cent., montant du produit des vacances d'emploi a été ordonnancée au profit du trésor.
32	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	98,717 60	98,690 16	27 44	(B) 1,282 40	1,282 40	27 44	98,690 16	
33	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,086,000 00	5,085,740 01	5,085,740 01	//	(C) 259 99	259 99	//	5,085,740 01	(B) Produit de mutations.
34	Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	109,972 00	109,972 00	//	(D) 1,028 00	1,028 00	//	109,972 00	
34 *bis.*	Solde des impressions relatives aux enfants trouvés	22,500 00	22,500 00	22,500 00	//	//	//	//	22,500 00	(C) Restant libre sur le crédit des abonnements au Moniteur et au Journal de la librairie.
	Détention des condamnés.									
35	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention	6,120,528 00	6,120,528 00	6,067,937 91	52,590 09	//	//	52,590 09	6,067,937 91	(D) Produit de mutations et restant libre sur les allocations pour frais de tournées et frais d'impressions.
35 *bis.*	Remboursement aux entrepreneurs de Haguenau	60,000 00	//	//	//	(E) 60,000 00	60,000 00	//	//	
35 *ter.*	Remboursement au ministère de la guerre pour travaux exécutés à Belle-Isle-en-Mer	160,000 00	148,520 60	148,520 60	//	(F) 11,479 40	11,479 40	//	148,520 60	(E) Il n'a pas été fait emploi du crédit à ce chapitre.
35 *q.*	Achat de mobilier, approvisionnements, frais d'administration et de garde des condamnés à Belle-Isle	36,454 23	36,453 39	36,453 39	//	(G) 0 84	0 84	//	36,453 39	(F) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
36	Remboursement sur le produit du travail des condamnés dans les maisons centrales	1,300,000 00	886,398 01	875,723 11	10,674 90	(H) 413,601 99	413,601 99	10,674 90	875,723 11	
37	Transport des condamnés au bagne, reprises d'évadés	517,114 00	503,752 67	498,746 84	5,005 83	(I) 13,361 33	13,361 33	5,005 83	498,746 84	(G) Appoint inutile.
37 *bis.*	Transport des condamnés politiques à Belle-Isle	35,657 53	35,656 91	35,656 91	//	(J) 0 62	0 62	//	35,656 91	
38	Subvention à la caisse des retraites des employés des prisons	50,000 00	50,000 00	50,000 00	//	//	//	//	50,000 00	(H) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
	Matériel des cours d'appel.									
39	Loyers, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	348,457 58	347,983 25	474 33	(K) 51,542 42	51,542 42	474 33	347,983 25	(I) Somme restée sans emploi sur le crédit extraordinaire ouvert par prévision.
40	Travaux de construction au palais de justice de Pau	150,000 00	94,538 24	94,538 24	//	(L) 55,461 76	55,461 76	//	94,538 24	
	Dépenses extraordinaires.									(J) Appoint inutile.
46	Restauration de l'église de Saint-Ouen de Rouen	160,000 00	160,000 00	160,000 00	//	//	//	//	160,000 00	(K) Travaux non exécutés en temps utile.
47	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	600,637 00	599,466 59	599,466 59	//	(M) 1,170 41	1,170 41	//	599,466 59	
48	Publication de l'ouvrage sur les ruines de Ninive	16,250 00	16,250 00	16,250 00	//	//	//	//	16,250 00	(L) Travaux non exécutés en temps utile.
49	Monument à élever en l'honneur de monseigneur l'archevêque de Paris	10,000 00	10,000 00	10,000 00	//	//	//	//	10,000 00	
50	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	511,554 18	511,333 09	506,156 14	5,176 95	(N) 221 09	221 09	5,176 95	506,156 14	(M) Portion de crédit non employée.
51	Célébration du deuxième anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	199,998 91	199,864 91	134 00	(O) 1 09	1 09	134 00	199,864 91	
52	Travaux d'achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Rouen	16,000 00	16,000 00	16,000 00	//	//	//	//	16,000 00	(N) Portion de crédit non employée.
53	Acquisition de tableaux et dessins de la collection du roi de Hollande	103,000 00	101,409 46	101,188 45	221 01	(P) 1,590 54	1,590 54	221 01	101,188 45	
54	Achèvement des bâtiments de la cour d'appel de Lyon	20,733 40	20,733 40	20,733 40	//	//	//	//	20,733 40	(O) Appoint inutile.
41 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	38,249 95	38,249 95	38,249 95	//	//	//	//	38,249 95	(P) Excédant de crédit sur les prévisions.
		30,802,513 59	29,598,599 18	29,443,620 28	154,978 90	1,203,914 41	1,203,914 41	154,978 90	29,443,620 28	
41	Dépenses des exercices clos	696,559 33	696,559 33	696,559 33	//	//	//	//	696,559 33	
	TOTAL des fonds généraux du budget	31,499,072 92	30,295,158 51	30,140,179 61	154,998 90	1,203,914 41	1,203,914 41	154,978 90	30,140,179 61	
							1,358,893 31			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1851.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.											
42	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,842,851f 89c	34,046,702f 65c	34,046,702f 65c	"	796,149f 24c	"	"	144,120f 27c	652,028f 97c	34,046,702f 65c	
	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,366,800 38	1,207,623 14	1,207,623 14	"	159,177 24	"	"	33,380 50	125,796 74	1,207,623 14	
43	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	12,360,674 27	10,911,784 53	10,911,784 53	"	1,448,889 74	"	"	918,929 21	529,960 53	10,911,784 53	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,893,994 96	505,553 38	505,553 38	"	1,388,441 58	"	"	1,338,297 39	50,144 19	505,553 38	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières	1,184,111 33	811,975 04	811,975 04	"	372,136 29	"	"	241,528 84	130,607 45	811,975 04	
44	Dépenses extraordinaires. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	25,977,256 31	20,858,759 25	20,858,759 25	"	5,118,497 06	"	"	4,062,746 00	1,055,751 06	20,858,759 25	
	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	3,447,407 51	2,875,841 07	2,875,841 07	"	571,566 44	"	"	422,718 94	148,847 50	2,875,841 07	
45	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	12,948,544 50	11,949,517 44	11,949,517 44	"	999,027 06	"	"	764,722 19	234,304 87	11,949,517 44	
	Dépenses spéciales. — Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	10,311,977 57	9,501,106 32	9,501,106 32	"	810,871 25	"	"	810,871 25	"	9,501,106 32	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,333,618 72	92,668,862 82	92,668,862 82	"	11,664,755 90	"	"	8,737,314 59	2,927,441 31	92,668,862 82	
									11,664,755 90			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	31,499,072 92	30,295,158 51	30,140,179 61	154,978 90	1,203,914 41	"	"	"	"	30,140,179 61	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,333,618 72	92,668,862 82	92,668,862 82	"	11,664,755 90	1,203,914 41	154,978 90	8,737,314 59	2,927,441 31	92,668,862 82	
		135,832,691 64	122,964,021 33	122,809,042 43	154,978 90	12,868,670 31	1,203,914 41	154,978 90	8,737,314 59	2,927,441 31	122,809,042 43	
							1,358,893 31		11,664,755 90			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	448,000f00c	446,731f58c	446,731f58c	"	1,268f42c	1,268f 42c	"	"	446,731f 58c	
2	——— (Matériel.)	100,000 00	99,616 31	99,574 31	42f 00c	383 69	383 69	"	"	99,574 31	
3	Subvention aux caisses de retraite	151,346 00	151,346 00	151,346 00	"	"	"	"	"	151,346 00	
	Agriculture et haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	784,300 00	647,254 47	628,224 62	19,029 85	137,045 53	(A) 137,045 53	19,029 85	"	628,224 62	(A) Économie résultant d'un nouveau mode adopté par l'administration.
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,368,214 10	2,367,420 16	2,349,075 64	18,344 52	793 94	793 94	18,344 52	"	2,349,075 64	
5 *bis.*	Frais d'installation de l'institut national agronomique de Versailles	70,680 56	70,492 41	70,492 41	"	188 15	188 15	"	"	70,492 41	
6	Encouragements à l'agriculture	700,000 00	697,399 27	694,202 77	3,196 50	2,600 73	2,600 73	3,196 50	"	694,202 77	(B) A reporter à 1852. (Loi du 11 juin 1842.)
7	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	1,570,234 50	1,570,233 97	1,570,233 97	"	0 53	0 53	"	"	1,570,233 97	
8	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,200,000 00	1,197,362 24	1,196,482 24	880 00	2,637 76	2,637 76	880 00	"	1,196,482 24	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										(C) Somme sans emploi sur un crédit éventuel de sa nature.
9	Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	666,557 00	663,523 58	663,523 58	"	3,033 42	3,033 42	"	"	663,523 58	
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,155,666 67	1,150,267 69	1,150,267 69	"	5,398 98	5,398 98	"	"	1,150,267 69	(D) Économie obtenue par suite de décès.
10 *bis.*	Réparations et ameublement des galeries du Conservatoire d'arts et métiers	74,263 00	74,263 00	74,263 00	"	"	"	"	"	74,263 00	
11	Encouragements aux manufactures et au commerce; missions, etc.	273,000 00	246,660 89	246,168 79	492 10	26,339 11	26,339 11	492 10	"	246,168 79	(E) A reporter à 1852. (Loi du 21 juin 1826.)
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	39,374 20	33,014 96	33,014 96	"	6,359 24	"	"	(B) 6,359f 24c	33,014 96	
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	3,741,219 23	3,740,455 43	763 80	258,780 77	(C) 258,780 77	763 80	"	3,740,455 43	
14	Poids et mesures	719,000 00	717,718 83	717,014 20	704 63	1,281 17	1,281 17	704 63	"	717,014 20	(F) A reporter à 1852. (Loi du 10 mai 1834.)
	Établissements thermaux et sanitaires.										
15	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	295,000 00	285,711 02	285,309 07	401 95	9,288 98	9,288 98	401 95	"	285,309 07	
16	Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	37,451 25	37,451 25	"	48 75	48 75	"	"	37,451 25	
17	Établissements et services sanitaires	290,000 00	289,074 25	288,791 70	282 55	925 75	925 75	282 55	"	288,791 70	
	Secours.										
18	Secours aux colons de Saint-Domingue, etc.	750,000 00	717,043 29	715,380 93	1,662 36	32,956 71	(D) 32,956 71	1,662 36	"	715,380 93	
19	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations	2,555,173 19	1,310,314 76	1,310,314 76	"	1,244,858 43	"	"	(E) 1,244,858 43	1,310,314 76	
	Services supplémentaires.										
21	Dépenses des exercices périmés	22,324 53	22,323 48	22,323 48	"	1 05	1 05	"	"	22,323 48	
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	14,806 56	10,186 31	10,186 31	"	4,620 25	"	"	(F) 4,620 25	10,186 31	
23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	12,000 00	
24	Organisation des caisses de secours mutuels	35,000 00	34,368 48	34,368 48	"	631 52	631 52	"	"	34,368 48	
24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	5,000 00	4,932 12	4,932 12	"	67 88	67 88	"	"	4,932 12	
25	Entretien du haras de Saint-Cloud	28,577 78	28,577 64	28,577 64	"	0 14	0 14	"	"	28,577 64	
26	Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	50,000 00	38,750 39	38,750 39	"	11,249 61	11,249 61	"	"	38,750 39	
		18,416,018 09	16,665,257 58	16,619,457 32	45,800 26	1,750,760 51	494,922 59	45,800 26	1,255,837 92	16,619,457 32	
20	Dépenses des exercices clos	14,255 78	14,255 78	14,255 78	"	"	"	"	"	14,255 78	
		18,430,273 87	16,679,513 36	16,633,713 10	45,800 26	1,750,760 51	494,922 59	45,800 26	1,255,837 92	16,633,713 10	
							540,722f 85c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	487,216f67c	484,532f10c	484,162f10c	370f 00c	2,684f 57c	2,684f57c	370f 00c	484,162f10c	
1 *bis.*	Indemnités aux employés supprimés	8,154 00	8,004 90	8,004 90	"	149 10	149 10	"	8,004 90	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	100,000 00	99,910 49	99,754 49	156 00	89 51	89 51	156 00	99,754 49	
3	——— du corps des ponts et chaussées	3,449,750 83	3,406,520 95	3,406,275 80	245 15	43,229 88	43,229 88	245 15	3,406,275 80	
4	——— des conducteurs embrigadés	3,640,000 00	3,602,334 95	3,597,408 29	4,926 66	37,665 05	37,665 05	4,926 66	3,597,408 29	
5	——— du corps des mines, enseignement, écoles	523,000 00	522,602 78	522,602 78	"	397 22	397 22	"	522,602 78	
6	——— des gardes-mines	83,500 00	83,312 12	83,273 12	39 00	187 88	187 88	39 00	83,273 12	
7	——— des officiers et maîtres de port du service maritime, etc.	140,000 00	137,037 65	136,667 65	370 00	2,962 35	2,962 35	370 00	136,667 65	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	350,000 00	333,126 34	331,955 01	1,171 33	16,873 66	16,873 66	1,171 33	331,955 01	
9	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	31,999 92	31,999 92	"	0 08	0 08	"	31,999 92	
10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	588,841 65	588,735 79	588,735 79	"	105 86	105 86	"	588,735 79	
10 *bis.*	Frais du matériel de régie des édifices publics et des palais nationaux	733,708 35	733,708 35	733,065 35	643 00	"	"	643 00	733,065 35	
11	Subvention à la caisse des retraites	535,416 67	534,679 86	534,679 86	"	736 81	736 81	"	534,679 86	
12	Routes nationales et ponts	29,512,242 30	29,489,089 31	29,435,795 33	53,293 98	23,152 99	23,152 99	53,293 98	29,435,795 33	
13	Navigation intérieure (rivières)	6,097,666 67	6,041,010 67	6,017,296 29	23,714 38	56,656 00	56,656 00	23,714 38	6,017,296 29	
14	——— (canaux.)	4,607,601 13	4,601,427 33	4,597,744 07	3,683 26	6,173 80	6,173 80	3,683 26	4,597,744 07	
15	Ports maritimes, phares et fanaux	4,116,533 34	4,084,907 03	4,076,034 11	8,872 92	31,626 31	31,626 31	8,872 92	4,076,034 11	
16	Dunes et semis, études d'irrigations et de desséchements	500,000 00	473,402 50	472,901 45	501 05	26,597 50	26,597 50	501 05	472,901 45	
17	Exploitation des grandes lignes de chemins de fer	5,840,000 00	5,287,319 48	5,287,266 48	53 00	552,680 52	552,680 52	53 00	5,287,266 48	
18	Matériel des mines. (Services divers.)	42,000 00	36,931 61	36,931 61	"	5,068 39	5,068 39	"	36,931 61	
19	Entretien des palais nationaux	1,080,040 00	1,079,986 21	1,079,816 96	169 25	53 79	53 79	169 25	1,079,816 96	
19 *bis.*	Entretien des bâtiments civils et édifices publics d'intérêt général	532,083 33	531,959 07	518,902 71	13,056 36	124 26	124 26	13,056 36	518,902 71	
19 *ter.*	Construction et grosses réparations des bâtiments civils et palais nationaux	2,305,764 31	2,277,874 35	2,277,156 40	717 95	27,889 96	27,889 96	717 95	2,277,156 40	
20	Frais généraux et secours, etc	35,000 00	34,969 85	34,969 85	"	30 15	30 15	"	34,969 85	
21	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	450,000 00	246,750 00	246,750 00	"	203,250 00	203,250 00	"	246,750 00	
23	Réparations de dommages causés aux routes nationales et départementales par la crue et le débordement des eaux	170,000 00	161,670 74	148,341 45	13,329 29	8,329 26	8,329 26	13,329 29	148,341 45	
24	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés par les eaux	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	12,000 00	
25	Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mines de Saint-Étienne	25,314 35	25,314 35	25,314 35	"	"	"	"	25,314 35	
26	Réparation et consolidation des bassins et réservoirs de Versailles	185,000 00	184,999 94	184,999 94	"	0 06	0 06	"	184,999 94	
	A REPORTER	66,182,833 60	65,136,118 64	65,010,806 06	125,312 58	1,046,714 96	1,046,714 96	125,312 58	65,010,806 06	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.									
	REPORT	66,182,833f 60c	65,136,118f 64c	65,010,806f 06c	125,312f 58c	1,046,714f 96c	1,046,714f 96c	125,312f 58c	65,010,806f 06c	
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
27	Dépenses extraordinaires relatives au mobilier national	275,000 00	274,958 61	274,958 61	"	41 39	41 39	"	274.958 61	
28	Indemnités pour suppression d'emploi à des employés et ouvriers attachés à la conservation du mobilier national	22,480 00	20,820 00	20,820 00	"	1,660 00	1,660 00	"	20,820 00	(A) Résultat de la liquidation finale.
29	Appropriation de diverses localités du Palais-National, pour l'exposition de peinture et de sculpture en 1850	212,000 00	211,619 85	211,619 85	"	380 15	380 15	"	211,619 85	
22 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		66,692,313 60	65,643,517 10	65,518,204 52	125,312 58	1,048,796 50	1,048,796 50	125,312 58	65,518,204 52	
22	Dépenses des exercices clos	249,660 60	249,660 60	249,660 60	"	"	"	"	249,660 60	
	TOTAL de la Ire Section	66,941,974 20	65,893,177 70	65,767,865 12	125,312 58	1,048,796 50	1,048,796 50	125,312 58	65,767,865 12	
							1,174,109 08			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Routes et ponts; achèvement de lacunes et rectifications	4,030,378 35	4,017,303 10	3,953,458 03	63,845 07	13,075 25	13,075 25	63,845 07	3,953,458 03	
2	Nouvelles routes de la Corse	308,500 00	308,500 00	306,523 58	1,976 42	"	"	1,976 42	306,523 58	
3	Construction de ponts	601,500 00	509,682 06	508,982 06	700 00	91,817 94	91,817 94	700 00	508,982 06	
4	Navigation. (Rivières.)	3,720,000 00	3,651,612 64	3,646,301 49	5,311 15	68,387 36	68,387 36	5,311 15	3,646,301 49	
5	Navigation. (Canaux)	2,765,000 00	2,760,980 08	2,749,678 48	11,301 60	4,019 92	4,019 92	11,301 60	2,749,678 48	
6	Ports maritimes	5,492,500 00	5,467,004 13	5,221,165 67	245,838 46	25,495 87	25,495 87	245,838 46	5,221,165 67	
7	Réparations des dommages causés par les inondations	400,000 00	379,235 45	378,299 51	935 94	20,764 55	20,764 55	935 94	378,299 51	
8	Établissements de grandes lignes de chemins de fer	62,900,700 00	62,777,707 51	62,735,273 17	42,434 34	122,992 49	122,992 49	42,434 34	62,735,273 17	
9	Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	1,150,000 00	100,000 00	90,000 00	10,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	10,000 00	90,000 00	
11	Indemnités de terrains pour l'amélioration de la Marne et la canalisation de la haute Seine	1,250,000 00	1,248,329 74	1,246,098 99	2,230 75	1,670 26	1,670 26	2,230 75	1,246,098 99	
12	Acquisition au compte de l'État des propriétés particulières comprises entre le Louvre et les Tuileries	1,600,000 00	1,600,000 00	1,590,523 61	9,476 39	"	"	9,476 39	1,590,523 61	
13	Achèvement de la grande cour du Louvre et de ses quatre portiques, et établissement de grilles d'enceinte	250,000 00	249,997 43	249,997 43	"	2 57	2 57	"	249,997 43	
		84,468,578 35	83,070,352 14	82,676,302 02	394,050 12	1,398,226 21	1,398,226 21	394,050 12	82,676,302 02	
10	Dépenses des exercices clos	264,374 91	264,374 91	264,374 91	"	"	"	"	264,374 91	
	TOTAL de la IIe Section	84,732,953 26	83,334,727 05	82,940,676 93	394,050 12	1,398,226 21	1,398,226 21	394,050 12	82,940,676 93	
							1,792,276 33			
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	66,941,974 20	65,893,177 70	65,767,865 12	125,312 58	1,048,796 50	1,048,796 50	125,312 58	65,767,865 12	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	84,732,953 26	83,334,727 05	82,940,676 93	394,050 12	1,398,226 21	1,398,226 21	394,050 12	82,940,676 93	
		151,674,927 46	149,227,904 75	148,708,542 05	519,362 70	2,447,022 71	2,447,022 71	519,362 70	148,708,542 05	
							2,966,385 41			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.								
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,698,300f 00c	1,698,066f 06c	1,697,729f 91c	336f 15c	233f 94c	233f 94c	336f 15c	1,697,729f 91c
2	Administration centrale. (Matériel.)	285,000 00	278,961 30	278,961 30	"	6,038 70	6,038 70	"	278,961 30
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	246,848 35	246,848 35	"	1,151 65	1,151 65	"	246,848 35
4	États-majors	14,873,373 05	14,313,153 52	14,311,167 83	1,985 69	560,219 53	560,219 53	1,985 69	14,311,167 83
5	Gendarmerie	22,802,409 84	22,461,458 05	22,461,248 05	210 00	340,951 79	340,951 79	210 00	22,461,248 05
6	Garde républicaine	2,456,590 15	2,456,301 75	2,456,301 75	"	288 40	288 40	"	2,456,301 75
7	Recrutement et réserve	470,000 00	469,214 75	469,202 75	12 00	785 25	785 25	12 00	469,202 75
8	Justice militaire	962,780 14	961,519 39	961,371 73	147 66	1,260 75	1,260 75	147 66	961,371 73
9	Solde et entretien des troupes	172,801,269 72	165,110,174 39	163,166,050 24	1,944,124 15	7,691,095 33	7,691,095 33	1,944,124 15	163,166,050 24
10	Habillement et campement	15,603,310 00	15,508,002 02	15,469,480 46	38,521 56	95,307 98	95,307 98	38,521 56	15,469,480 46
11	Lits militaires	7,117,872 00	6,359,710 89	6,359,304 36	406 53	758,161 11	758,161 11	406 53	6,359,304 36
12	Transports généraux	2,021,036 00	1,756,737 24	1,752,001 95	4,735 29	264,298 76	264,298 76	4,735 29	1,752,001 95
13	Remonte générale	5,230,900 00	4,811,951 99	4,811,951 99	"	418,948 01	418,948 01	"	4,811,951 99
14	Harnachement	487,365 00	362,700 92	362,700 92	"	124,664 08	124,664 08	"	362,700 92
15	Fourrages	31,019,587 00	31,018,051 64	30,736,512 16	281,539 48	1,535 36	1,535 36	281,539 48	30,736,512 16
16	Solde de non-activité et solde de réforme	453,488 68	438,540 88	438,540 88	"	14,947 80	14,947 80	"	438,540 88
17	Secours	1,372,000 00	1,359,545 28	1,359,545 28	"	12,454 72	12,454 72	"	1,359,545 28
18	Dépenses temporaires	314,160 40	260,252 66	260,252 66	"	53,907 74	53,907 74	"	260,252 66
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	660,542 00	660,542 00	660,542 00	"	"	"	"	660,542 00
20	Dépôt général de la guerre	131,500 00	131,480 37	131,468 82	11 55	19 63	19 63	11 55	131,468 82
21	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	5,957,041 00	5,706,330 85	5,705,997 96	332 89	250,710 15	250,710 15	332 89	5,705,997 96
22	Matériel de l'artillerie. (Algérie.)	316,000 00	238,178 26	237,542 09	636 17	77,821 74	77,821 74	636 17	237,542 09
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	532,900 00	476,442 64	476,442 64	"	56,457 36	56,457 36	"	476,442 64
24	Poudres et salpêtres (Algérie.)	3,868,023 00	2,989,515 14	2,989,515 14	"	878,507 86	878,507 86	"	2,989,515 14
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	8,200,000 00	8,017,500 10	8,005,786 62	11,713 48	182,499 90	182,499 90	11,713 48	8,005,786 62
26	Matériel du génie. (Algérie.)	3,800,000 00	3,799,739 47	3,799,739 47	"	260 53	260 53	"	3,799,739 47
27	Écoles militaires	2,035,810 00	1,807,083 74	1,806,523 09	560 65	228,726 26	228,726 26	560 65	1,806,523 09
	A REPORTER	305,719,257 98	293,698,003 65	291,412,730 40	2,285,273 25	12,021,254 33	12,021,254 33	2,285,273 25	291,412,730 40

CHAPITRES	OBSERVATIONS. — Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
1 à 3	Réduction provenant d'économies réalisées sur les dépenses ayant pour objet le chauffage des bureaux	7,424f 29c
4	États-majors, incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major; non-allocation de la totalité des indemnités de fourrages et de logement prévus au budget	560,219 53
5	Incomplets résultant en majeure partie de ce que l'accroissement autorisé pour la gendarmerie mobile n'a pu être complétement réalisé dans les délais déterminés	340,951 79
6	Excédant de crédit non susceptible d'explication	288 40
7	Conséquence de l'éventualité des dépenses de ce service	785 25
8	Diminution portant principalement sur les dépenses des ateliers de militaires condamnés, tant en France qu'en Algérie	1,260 75
9	Incomplets dans l'effectif; diminution, tant en France qu'en Italie et en Algérie, du prix de revient de la ration de pain, ainsi que du prix de la journée de traitement dans les hôpitaux, compensation faite d'une augmentation de dépenses sur le service de marche occasionnée par les fréquents mouvements de troupes qui ont eu lieu en 1850	7,691,095 33
10	Non emploi provenant de réduction dans l'effectif des troupes et de prélèvements faits sur les anciens approvisionnements	95,307 98
11	Réduction notable sur la dépense du logement des troupes chez l'habitant dans les divisions militaires de l'intérieur; occupation, en Algérie, d'un nombre d'effets de literie inférieur aux supputations primitives; logement gratuit des troupes françaises dans les États romains	758,161 11
12	Sommes restées disponibles sur les transports de matériel par terre et par eau, ainsi que sur les dépenses des équipages militaires, lesquelles, par suite de leur nature éventuelle, diffèrent toujours plus ou moins des prévisions budgétaires	264,298 76
13	Achat d'un nombre de chevaux inférieur à celui qui avait servi de base aux allocations législatives	418,948 01
14	Ajournement de dépenses projetées en ce qui concerne le harnachement de la cavalerie et des équipages militaires; non-réalisation de la totalité des remplacements présumés pour l'exercice 1850	124,664 08
15	Le service des fourrages en Algérie aurait procuré une certaine économie par suite d'une diminution portant à la fois sur les consommations et sur le prix de revient de la ration; mais un résultat en sens contraire s'étant produit en France, la portion de crédit restée sans affectation n'a été, toute compensation faite, que de	1,535 36
16, 17, et 18	Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, etc.	81,310 26
20	Les allocations affectées au dépôt de la guerre et à la carte de France ont été absorbées moins	19 63
21	Le vote tardif du budget n'a pas permis de procéder aux adjudications assez tôt pour que les livraisons d'objets de matériel pussent s'effectuer dans les délais réglementaires. Telle est pour ainsi dire l'unique cause d'un excédant de crédit de	250,710 15
22	Non-réalisation de la totalité des dépenses prévues pour l'entretien de l'armement et pour l'achat de pièces d'armes, celles qui sont devenues nécessaires dans le courant de l'année ayant été tirées des approvisionnements de l'intérieur	77,821 74
23 et 24	Incomplets dans le personnel des poudres et salpêtres, réductions sur les fabrications de poudres prévues au budget, ainsi que sur les prix d'achat des matières d'approvisionnement	934,965 22
25	Économies obtenues dans l'exécution des travaux de bâtiments; non-emploi des crédits alloués pour le matériel du génie à la division d'occupation en Italie et pour la réunion au domaine militaire d'immeubles dont l'expropriation s'est accomplie en 1849	182,499 90
26	Crédits épuisés sauf	260 53
	A REPORTER	11,792,528 07

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget rectifié et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.
	Suite de la IIe SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.								
	REPORT	305,719,257f 98c	293,698,003f 65c	291,412,730f 40c	2,285,273f 25c	12,021,254f 33c	12,021,254f 33c	2,285,273f 25c	291,412,730f 40c
28	Invalides de la guerre	2,728,724 00	2,584,418 88	2,584,246 88	172 00	144,305 12	144,305 12	172 00	2,584,246 88
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	771,000 00	642,826 11	642,744 16	81 95	128,173 89	128,173 89	81 95	642,744 16
30	Services militaires indigènes en Algérie	7,452,183 24	6,878,581 83	6,876,382 08	2,199 75	573,601 41	573,601 41	2,199 75	6,876,382 08
31	Service maritime en Algérie	532,000 00	448,423 41	448,298 41	125 00	83,576 59	83,576 59	125 00	448,298 41
32	Administration provinciale en Algérie	695,300 00	601,186 47	601,044 47	142 00	94,113 53	94,113 53	142 00	601,044 47
33	Services financiers en Algérie	1,327,415 00	1,070,120 94	1,067,003 09	3,117 85	257,294 06	257,294 06	3,117 85	1,067,003 09
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845.	400,000 00	397,345 12	379,840 63	17,504 49	2,654 88	2,654 88	17,504 49	379,840 63
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,617,482 52	1,613,415 54	4,066 98	97,517 48	97,517 48	4,066 98	1,613,415 54
36	Colonies agricoles en Algérie	7,327,451 05	7,232,336 81	7,225,222 72	7,114 09	95,114 24	95,114 24	7,114 09	7,225,222 72
36 *bis.*	Dépenses d'entretien des transportés	1,000,000 00	700,426 43	699,226 43	1,200 00	299,573 57	299,573 57	1,200 00	699,226 43
37	Travaux civils en Algérie	5,505,660 00	5,375,102 46	5,353,902 69	21,199 77	130,557 54	130,557 54	21,199 77	5,353,902 69
38	Dépenses secrètes en Algérie	215,000 00	80,041 23	80,041 23	"	134,958 77	134,958 77	"	80,041 23
39	Dépenses des exercices périmés	22,794 65	21,046 29	21,046 29	"	1,748 36	1,748 36	"	21,046 29
		335,411,785 92	321,347,342 15	319,005,145 02	2,342,197 13	14,064,443 77	14,064,443 77	2,342,197 13	319,005,145 02
40	Dépenses des exercices clos	3,581,878 74	3,581,878 74	3,581,878 74	"	"	"	"	3,581,878 74
41	Rappels des dépenses payables sur revues	642,466 78	642,466 78	642,466 78	"	"	"	"	642,466 78
		339,636,131 44	325,571,687 67	323,229,490 54	2,342,197 13	14,064,443 77	14,064,443 77	2,342,197 13	323,229,490 54
							16,406,640 90		
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.								
1	Matériel de l'artillerie. (Intérieur.)	400,000 00	157,509 52	157,509 52	"	242,490 48	242,490 48	"	157,509 52
2	Matériel du génie. (Intérieur.)	4,771,793 72	4,674,209 23	4,671,934 82	2,274 41	97,584 49	97,584 49	2,274 41	4,671,934 82
		5,171,793 72	4,831,718 75	4,829,444 34	2,274 41	340,074 97	340,074 97	2,274 41	4,829,444 34
							342,349 38		
	RÉCAPITULATION.								
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE	339,636,131 44	325,571,687 67	323,229,490 54	2,342,197 13	14,064,443 77	14,064,443 77	2,342,197 13	323,229,490 54
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES	5,171,793 72	4,831,718 75	4,829,444 34	2,274 41	340,074 97	340,074 97	2,274 41	4,829,444 34
		344,807,925 16	330,403,406 42	328,058,934 88	2,344,471 54	14,404,518 74	14,404,518 74	2,344,471 54	328,058,934 88
							16,748,990 28		

CHAPITRES	OBSERVATIONS.		CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	REPORT		11,792,528f 07c
27	Incomplets dans le nombre des élèves entretenus; économie sur les dépenses de personnel, d'entretien de bâtiments, etc		228,726 26
28	Réduction de dépense portant principalement sur la solde, les subsistances et les frais d'exploitation générale, et provenant d'incomplets dans le nombre des invalides entretenus, ainsi que de la suppression de la succursale d'Avignon, prononcée par décret du 28 février 1850		144,305 12
29	Non-réalisation de la totalité des dépenses qui s'y rapportent et notamment de celles relatives aux travaux de la commission scientifique de l'Algérie		128,173 89
30	Ajournement de l'extension projetée du service des affaires arabes, de l'instruction publique indigène et du corps des interprètes de l'armée; incomplets dans l'effectif des troupes indigènes, abaissement du prix des rations qui leur ont été fournies en nature		573,601 41
31	Retranchement de diverses allocations relatives au personnel du service maritime en Algérie; ajournement de dépenses de matériel		83,576 59
32	Diminution de dépenses ayant pour objet les frais de bureau, l'achat et l'entretien du matériel, les subventions pour les théâtres ainsi que les fêtes publiques		94,113 53
33	Ralentissement des travaux civils et par suite diminution notable dans le débit de la poudre de mine; économies obtenues sur d'autres parties des services financiers en Algérie		257,294 06
34	Les indemnités pour expropriation en Algérie ont absorbé le crédit corrélatif, moins		2,654 88
35	Mutations diverses dans le personnel du service; ajournement de travaux projetés dans la province d'Alger		97,517 48
36	Conséquence de l'éventualité des dépenses de ces colonies par suite de laquelle les faits accomplis diffèrent toujours plus ou moins des prévisions		95,114 24
36 *bis.*	Cet établissement n'a pu être organisé qu'en mars, tandis que les dépenses avaient été calculées pour toute l'année; en outre, les fonds spécialement destinés au transport des familles des insurgés ont été à peine entamés, quelques femmes seulement ayant demandé à rejoindre leurs maris		299,573 57
37	Ajournement de l'organisation projetée de nouveaux commissariats civils; rabais obtenus dans les adjudications; économies réalisées dans l'exécution des travaux		130,557 54
38	Non-emploi		134,958 77
39	Créances ordonnancées et non payées		1,748 36
	TOTAL de la Ire Section		14,064,443 77
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
	Retards dans les acquisitions projetées par suite de litiges imprévus; ajournement forcé du payement d'acquisitions consommées, les pièces qui devaient servir à les constater n'ayant pu être produites en temps utile; économies réalisées dans l'exécution des travaux: telles sont les principales causes des excédants de crédits ci-après :		
1	Matériel de l'artillerie	242,490f 48c	340,074 97
2	Matériel du génie	97,584 49	
	TOTAL GÉNÉRAL		14,404,518 74

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	728,900f00c	723,940f80c	723,790f80c	150f 00c	4,959f 20c	4,959f 20c	150f 00c	723,790f80c	(A)
2	——— (Matériel.)	133,000 00	132,986 04	132,937 71	48 33	13 96	13 96	48 33	132,937 71	L'excédant de crédits, qui, pour l'ensemble du service marine, s'élève à 6,070,234 fr. 03 cent., s'explique, savoir :
	Service général.									
3	Officiers militaires et civils	7,510,322 27	7,506,954 01	7,506,854 01	100 00	3,368 26	3,368 26	100 00	7,506,854 01	Quant aux chiffres du personnel, 1° Par des vacances temporaires ou par des incomplets pour les corps à terre ;
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,838,499 00	1,824,349 72	1,824,349 72	"	14,149 28	14,149 28	"	1,824,349 72	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	24,505,681 36	24,255,614 75	24,254,679 92	934 83	250,066 61	250,066 61	934 83	24,254,679 92	2° Par le défaut de décomptage de certains rôles d'équipage des bâtiments à la mer, appartenant aux stations lointaines et dont les feuilles de journées n'ont pu parvenir en France avant la clôture de l'exercice ;
6	Hôpitaux	1,468,130 00	1,354,410 36	1,353,764 78	645 58	113,719 64	113,719 64	645 58	1,353,764 78	
7	Vivres	11,284,322 00	10,567,000 80	10,560,571 93	6,428 87	717,321 20	717,321 20	6,428 87	10,560,571 93	Quant aux chiffres du matériel, 1° Pour les hôpitaux, par une réduction du nombre de journées de malades ;
8	Justice maritime	90,280 84	87,114 06	86,886 25	227 81	3,166 78	3,166 78	227 81	86,886 25	
9	Salaires d'ouvriers	10,901,000 00	10,821,339 37	10,820,933 07	406 30	79,660 63	79,660 63	406 30	10,820,933 07	2° Pour les vivres, par une diminution du prix des denrées ;
10	Approvisionnements généraux de la flotte	22,437,000 00	17,928,923 01	17,826,508 40	102,414 61	4,508,076 99	4,508,076 99	102,414 61	17,826,508 40	3° Pour les approvisionnements, par l'inexécution des marchés, surtout ceux relatifs aux bois de construction, ou par l'ajournement de livraisons de matières dont l'admission en recette n'a pu avoir lieu dans les délais fixés par le décret du 11 août 1850 ;
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,731,000 00	1,726,473 37	1,708,614 04	17,859 33	4,526 63	4,526 63	17,859 33	1,708,614 04	
11 *bis.*	Casernement et campement des troupes à la Plata	62,000 00	62,000 00	62,000 00	"	"	"	"	62,000 00	4° Enfin, pour les autres denrées, par les différences qui se produisent habituellement entre les prévisions et les faits de dépenses.
12	Poudres	311,581 00	303,383 00	303,383 00	"	8,198 00	8,198 00	"	303,383 00	
13	École navale en rade de Brest	120,940 00	73,102 44	73,102 44	"	47,837 56	47,837 56	"	73,102 44	
14	Affrétements et transports par mer	340,000 00	181,122 77	180,728 23	394 54	158,877 23	158,877 23	394 54	180,728 23	
15	Chiourmes	328,000 00	310,384 76	310,363 37	21 39	17,615 24	17,615 24	21 39	310,363 37	
16	Frais généraux d'impressions	328,000 00	325,430 33	325,396 11	34 22	2,569 67	2,569 67	34 22	325,396 11	
17	Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,389,209 53	1,388,220 14	1,383,343 95	4,876 19	989 39	989 39	4,876 19	1,383,343 95	
18	Dépenses temporaires	124,995 87	73,534 17	73,534 17	"	51,461 70	51,461 70	"	73,534 17	
	Service scientifique.									
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	433,350 00	416,019 20	416,009 20	10 00	17,330 80	17,330 80	10 00	416,009 20	
20	——— (Matériel.)	326,400 00	263,925 24	263,479 45	445 79	62,474 76	62,474 76	445 79	263,479 45	
22	Dépenses des exercices périmés	16,647 38	16,555 98	16,555 98	"	91 40	91 40	"	16,555 98	
		86,409,259 25	80,342,784 32	80,207,786 53	134,997 79	6,066,474 93	6,066,474 93	134,997 79	80,207,786 53	
21	Dépenses des exercices clos	458,533 05	458,533 05	458,533 05	"	"	"	"	458,533 05	
23	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1850.	376,020 13	376,020 13	376,020 13	"	"	"	"	376,020 13	
	TOTAL de la 1re section	87,243,812 43	81,177,337 50	81,042,339 71	134,997 79	6,066,474 93	6,066,474 93	134,997 79	81,042,339 71	
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Fort Boyard	60,500 00	60,478 10	60,478 10	"	21 90	21 90	"	60,478 10	
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"	"	"	
	A REPORTER	60,500 00	60,478 10	60,478 10	"	21 90	21 90	"	60,478 10	

Suite DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant les dépenses.	RÉSULTATS pour le règlement définitif du budget. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	Suite de la 2e SECTION. — Travaux extraordinaires.									
	Report	60,500f00c	60,478f10c	60,478f10c	"	21f 90c	21f90c	"	60,478f10c	
3	Établissements à créer à Castineau	200,000 00	198,718 26	198,718 26	"	1,281 74	1,281 74	"	198,718 26	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,575,000 00	2,574,714 32	2,537,966 36	36,747f 96c	285 68	285 68	36,747f 96c	2,537,966 36	
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,033,400 00	1,033,340 15	1,033,340 15	"	59 85	59 85	"	1,033,340 15	
6	Amélioration de Port-Vendres	300,000 00	297,890 07	297,890 07	"	2,109 93	2,109 93	"	297,890 07	
		4,168,900 00	4,165,140 90	4,128,392 94	36,747 96	3,759 10	3,759 10	36,747 96	4,128,392 94	
7	Dépenses des exercices clos	936 50	936 50	936 50	"	"	"	"	936 50	
	Total de la 3e section	4,169,836 50	4,166,077 40	4,129,329 44	36,747 96	3,759 10	3,759 10	36,747 96	4,129,329 44	
							40,507 06			
	RÉCAPITULATION.									
	1re SECTION. — Service ordinaire	87,243,812 43	81,177,337 50	81,042,339 71	134,997 79	6,066,474 93	6,066,474 93	134,997 79	81,042,339 71	
	2e SECTION. — Travaux extraordinaires	4,169,836 50	4,166,077 40	4,129,329 44	36,747 96	3,759 10	3,759 10	36,747 96	4,129,329 44	
		91,413,648 93	85,343,414 90	85,171,669 15	171,745 75	6,070,234 03	6,070,234 03	171,745 75	85,171,669 15	
							6,241,979 78			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.										
	Service général.										
24	Cour des comptes.	Personnel	951,017f00c	949,424f56c	949,314f26c	110f 30c	(A) 1,592f44c	1,592f 44c	110f 30c	949,314f26c	(A) Fonds restés sans affectation et centimes négligés dans la liquidation des traitements.
25		Matériel et dépenses diverses	59,600 00	59,599 53	59,599 53	"	(B) 0 47	0 47	"	59,599 53	(B) Fraction non employée.
26	Administration centrale des finances.	Personnel	4,988,100 00	4,962,824 32	4,962,777 66	46 66	(C) 25,275 68	25,275 68	46 66	4,962,777 66	(C) Portions restées sans affectation sur les traitements du ministre et des administrations centrales qui y ressortissent.
27		Matériel	550,000 00	549,995 72	549,995 72	"	(D) 4 28	4 28	"	549,995 72	(D) Fraction non employée.
28		Dépenses diverses	289,820 00	275,320 11	274,830 09	490 02	(E) 14,499 89	14,499 89	490 02	274,830 09	(E) Économies réalisées sur les frais judiciaires et les secours, et extinctions d'indemnités temporaires de réforme.
29	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	78,200 00	75,049 00	75,049 00	"	(F) 3,151 00	3,151 00	"	75,049 00	(F) Fonds non répartis; vacances d'emplois et centimes négligés.
30		Matériel	67,100 00	67,074 78	67,074 78	"	(G) 25 22	25 22	"	67,074 78	(G) Fraction non employée.
31		Dépenses diverses	35,674 24	35,406 35	35,406 35	"	(H) 267 89	267 89	"	35,406 35	(H) Économie sur les frais de bureau des essayeurs de la garantie.
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,350,000 00	3,271,283 13	3,271,283 13	"	(I) 78,716 87	78,716 87	"	3,271,283 13	(I) Crédit sans emploi par suite de la diminution dans les mouvements de fonds qui servent de base à la liquidation des commissions allouées aux receveurs généraux.
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,896,000 00	4,888,131 34	4,888,131 34	"	(J) 7,868 66	7,868 66	"	4,888,131 34	(J) Résultat des conditions déterminées en 1850 pour la liquidation des émoluments des receveurs des finances.
34		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,012,500 00	1,012,497 12	1,012,497 12	"	(K) 2 88	2 88	"	1,012,497 12	(K) Centimes négligés dans le décompte des traitements.
35	Avances aux comptoirs nationaux d'escompte		"	"	"	"	"	"	"	"	
36 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		92,772 00	68,262 30	68,262 30	"	(L) 24,509 70	24,509 70	"	68,262 30	(L) Résultat des provisions éventuelles applicables spécialement aux rentes perpétuelles et viagères et aux intérêts de cautionnements.
			16,370,783 24	16,214,868 26	16,214,221 28	646 98	155,914 98	155,914 98	646 98	16,214,221 28	
36	Dépenses des exercices clos		1,204,671 90	1,204,671 90	1,204,671 90	"	"	"	"	1,204,671 90	
			17,575,455 14	17,419,540 16	17,418,893 18	646 98	155,914 98	155,914 98	646 98	17,418,893 18	
								155,268f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.										
37	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f00c	2,405,093f11c	2,404,509f78c	583f33c	(A) 17,606f89c	17,606f89c	583f33c	//	2,404,509f78c	(A) Vacances d'emplois afférentes aux 5 premiers mois de 1850 et centimes négligés.
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,660,519 66	1,659,660 46	1,659,353 40	307 06	(B) 859 20	859 20	307 06	//	1,659,353 40	(B) Économies obtenues sur les frais de tournée, les secours et les dépenses imprévues.
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	168,681 39	66,590 27	66,590 27	//	(C) 102,091 12	//	//	102,091 12	66,590 27	(C) Fonds spéciaux reportés sur la même affectation au budget de 1852.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	667,816 82	577,426 49	577,426 49	//	(C) 90,390 33	//	//	90,390 33	577,426 49	
40	Mutations cadastrales	700,000 00	699,588 19	699,584 83	3 36	(D) 411 81	411 81	3 36	//	699,584 83	(D) Reliquat non employé.
41	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,707,429 48	11,703,657 13	11,702,521 37	1,135 76	(E) 3,772 35	3,772 35	1,135 76	//	11,702,521 37	(E) Somme restée disponible sur les frais judiciaires tombés à la charge du Trésor.
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.										
42	Enregistrement et domaines — Personnel	9,052,500 00	9,009,127 66	9,009,127 66	//	(F) 43,372 34	43,372 34	//	//	9,009,127 66	(F) Produit de réduction sur traitements de directeurs et vérificateurs, et reste disponible sur le fonds de remises des receveurs.
43	Enregistrement et domaines — Matériel	245,000 00	242,984 47	242,976 47	8 00	(G) 2,015 53	2,015 53	8 00	//	242,976 47	(G) Diminution sur les frais d'entretien et de répartition des biens de l'État, ainsi que sur les achats de papiers pour passe-ports et permis de chasse, en raison d'approvisionnements antérieurs.
44	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,089,900 00	1,057,246 83	1,055,504 41	1,742 42	(H) 32,653 17	32,653 17	1,742 42	//	1,055,504 41	(H) Diminution de dépense sur les biens de l'ancienne liste civile, les frais judiciaires et les dépenses accidentelles.
45	Timbre — Personnel	430,633 00	420,797 11	420,670 85	126 26	(I) 9,835 89	9,835 89	126 26	//	420,670 85	(I) Non-emploi de partie du crédit affecté au traitement des nouveaux agents de l'atelier général du timbre.
46	Timbre — Matériel et dépenses diverses	625,557 00	616,580 64	616,493 92	86 72	(J) 8,976 36	8,976 36	86 72	//	616,493 92	(J) Même motif que ci-dessus, indépendamment de l'économie réalisée sur les mêmes frais dans les départements.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.										
47	Personnel	3,799,400 00	3,789,479 39	3,788,948 42	530 97	(K) 9,920 61	9,920 61	530 97	//	3,788,948 42	(K) Vacances d'emplois pendant les 5 premiers mois de 1850 et fonds non répartis.
48	Matériel	1,797,000 00	1,696,895 92	1,686,675 36	10,220 56	(L) 100,104 08	100,104 08	10,220 56	//	1,686,675 36	(L) Diminution sur les frais d'impressions et sur les travaux d'amélioration dans les forêts.
49	Dépenses diverses	790,100 00	718,006 78	711,099 62	6,907 16	(M) 72,093 22	72,093 22	6,907 16	//	711,099 62	(M) Économies réalisées sur les divers articles de ce chapitre, principalement sur les frais recouvrables.
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.										
50	Personnel	23,155,133 34	23,125,480 59	23,125,321 29	159 30	(N) 29,652 75	29,652 75	159 30	//	23,125,321 29	(N) Vacances d'emplois pendant les 5 premiers mois de 1850 et retard dans la constitution de l'entrepôt d'Avignon.
51	Matériel	519,900 00	519,450 38	516,458 79	2,991 59	(O) 449 62	449 62	2,991 59	//	516,458 79	(O) Somme restée sans affectation.
52	Dépenses diverses	1,396,166 66	1,384,123 80	1,382,797 27	1,326 53	(P) 12,042 86	12,042 86	1,326 53	//	1,382,797 27	(P) Économies réalisées, particulièrement sur les frais de loyer des bureaux et corps de garde, sur les frais de fourrages et sur les indemnités de premier établissement aux sous-officiers du service actif.
52 *bis.*	Service administratif des douanes en Algérie	702,250 00	695,674 97	686,480 73	9,194 24	(Q) 6,575 03	6,575 03	9,194 24	//	686,480 73	(Q) Vacances d'emplois pendant les 5 premiers mois de 1850, économies sur les frais du matériel.
	À REPORTER	60,930,687 35	60,387,864 19	60,352,540 93	35,323 26	542,823 16	350,341 71	35,323 26	192,481 45	60,352,540 93	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	60,930,687f 35c	60,387,864f 19c	60,352,540f 93c	35,323f 26c	542,823f 16c	350,341f 71c	35,323f 26c	192,481f 45c	60,352,540f 93c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)										
53	Contributions indirectes. — Personnel	17,069,700 00	17,065,045 77	17,065,045 77	"	(A) 4,654 23	4,654 23	"	"	17,065,045 77	(A) Vacances d'emplois pendant les cinq premiers mois de 1850, et fonds non répartis.
54	Matériel	449,300 00	447,553 45	447,553 45	"	(B) 1,746 55	1,746 55	"	"	447,553 45	(B) Reliquat sans importance non susceptible d'explication spéciale.
55	Dépenses diverses	2,911,300 00	2,826,664 67	2,823,840 67	2,824 00	(C) 84,635 33	84,635 33	2,824 00	"	2,823,840 67	(C) Reliquat disponible sur les divers articles de dépenses éventuelles et d'une nature variable.
55 *bis.*	Indemnité pour suspension de péage sur le pont soumissionné de la Roche-de-Glun.	32,000 00	32,000 00	32,000 00	"	"	"	"	"	32,000 00	(D) Excédant de crédit sur le service des octrois, et principalement sur celui des cartes à jouer.
56	Avances recouvrables	952,000 00	898,298 42	898,298 42	"	(D) 53,701 58	53,701 58	"	"	898,298 42	(E) Économie provenant en particulier des indemnités spéciales du service des poudres dans diverses localités.
57	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	24,197 98	24,197 98	"	(E) 6,802 02	6,802 02	"	"	24,197 98	
58	Matériel et dépenses diverses	2,305,300 00	2,051,304 05	2,051,304 05	"	(F) 253,995 95	253,995 95	"	"	2,051,304 05	(F) Reliquat disponible sur le crédit des constructions et réparations des magasins, et diminution des quantités de poudre livrées aux entrepôts de la régie par la direction des poudres et salpêtres.
	TABACS. (Exploitation.)										
59	Personnel	902,300 00	898,843 47	898,843 47	"	(G) 3,456 53	3,456 53	"	"	898,843 47	(G) Vacances d'emploi pendant les cinq premiers mois de 1850, parmi les agents des manufactures.
60	Matériel	5,717,000 00	5,680,773 14	5,680,773 14	"	(H) 36,226 86	36,226 86	"	"	5,680,773 14	(H) Reliquat disponible sur les prévisions des dépenses d'exploitation dans les manufactures, déduction faite des excédants pour réparation et construction de bâtiments et pour frais d'impressions.
61	Achats et transports de tabacs	22,737,000 00	22,563,885 14	22,562,966 69	918 45	(I) 173,114 86	173,114 86	918 45	"	22,562,966 69	(I) Somme restée sans emploi par suite de retard dans la livraison de tabacs exotiques et de cigares de la Havane.
62	Dépenses diverses	237,000 00	233,095 11	232,880 11	215 00	(J) 3,904 89	3,904 89	215 00	"	232,880 11	(J) Économies sur les indemnités temporaires, les frais de tournées, et sur d'autres dépenses imprévues.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
63	Administration et perception. — Personnel	12,389,550 00	12,316,304 71	12,314,242 22	2,062 49	(K) 73,245 29	73,245 29	2,062 49	"	12,314,242 22	(K) Fonds restés sans emploi par suite de la non-création, dès le commencement de l'année, de places de distributeurs, de commis et de facteurs.
64	Matériel	1,070,110 00	1,057,855 38	1,056,122 98	1,732 40	(L) 12,254 62	12,254 62	1,732 40	"	1,056,122 98	(L) Économies sur les fournitures de bureaux et sur les frais d'impressions.
65	Dépenses diverses	1,868,024 00	1,818,078 68	1,810,309 78	7,768 90	(M) 49,945 32	49,945 32	7,768 90	"	1,810,309 78	
66	Transport des dépêches. — Personnel	1,238,238 00	1,221,278 99	1,220,818 99	460 00	(N) 16,959 01	16,959 01	460 00	"	1,220,818 99	(M) Excédant de crédit provenant en très-grande partie des achats de lettres venant de l'étranger et des pays d'outre-mer.
66 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Personnel).	917,232 00	903,862 72	903,862 72	"	(O) 13,369 28	13,369 28	"	"	903,862 72	
67	Matériel	7,342,319 00	7,055,241 02	7,034,939 99	20,301 03	(P) 287,077 98	287,077 98	20,301 03	"	7,034,939 99	(N) Suppression de gages aux nouveaux titulaires de relais de poste; économies sur les salaires des courriers, et suppression du traitement de l'inspecteur du service des postes sur les chemins de fer.
67 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,842,904 00	2,702,808 92	2,678,404 89	24,404 03	(Q) 140,095 08	140,095 08	24,404 03	"	2,678,404 89	
68	Dépenses diverses	6,308,400 00	6,288,850 46	6,285,959 93	2,890 53	(R) 19,549 54	19,549 54	2,890 53	"	6,285,959 93	(O) Suppression d'emplois au fur et à mesure des décès. (P) Économie dans les frais généraux du transport par terre, et retard dans la mise en activité des services en chemin de fer.
68 *bis.*	Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	102,074 00	83,242 92	83,242 92	"	(S) 18,831 08	18,831 08	"	"	83,242 92	(Q) Somme restée sans emploi sur les frais d'entretien des paquebots, sur les achats de combustible, ainsi que sur les rations aux hommes d'équipage.
		148,353,438 35	146,557,049 19	146,458,149 10	98,900 09	1,796,389 16	1,603,907 71	98,900 09	192,481 45	146,458,149 10	(R) Économie obtenue sur les frais ordinaires des entreprises de transport par terre, dans la répartition de la subvention accordée aux maîtres de poste pour le maintien de leurs relais.
							1,505,007f 62c				(S) Économie portant sur les divers articles de ce chapitre.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1852.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.	OBSERVATIONS.
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,775,726f70c	9,775,726f70c	"						
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses extraordinaires des communes		20,243,814 35	20,243,812 49	1f 86c						
	Idem ——— des chemins vicinaux		9,975,435 05	9,975,435 05	"						
	Idem ——— de l'instruction primaire		4,841,971 30	4,841,971 30	"						
	Idem ——— imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires		16,809 31	16,809 31	"						
	Idem sur le produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,342,887 74	1,342,887 74	"						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	55,651,840f44c	2,848,095 08	2,848,095 08	"						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)		2,318,018 94	2,318,018 94	"						
69	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		646,794 00	646,794 00	"	(A) 157,308f48c	28,691f38c	2,642f20c	128,617f10c	55,608,889f76c	(A) 1° Fonds non ordonnancés à la clôture de l'exercice sur les impositions communales, les dégrèvements des patentes, les réimpositions, les démolitions et constructions nouvelles, et enfin sur taxes spéciales..... 28,691f38c 2° Fonds spéciaux provenant de ressources locales, reportés avec la même affectation à l'exercice 1852. 128,617 10
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes.. 5 cent. ajoutés au principal		1,777,437 29	1,777,351 67	85 62						
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes.. Prélèvement sur le principal des rôles		503,395 06	502,368 38	1,026 68						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		1,065,315 30	1,065,216 06	99 24						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		146,093 21	146,055 22	37 99						
	Taxes spéciales.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		91,252 01	89,995 53	1,256 48						
	——— sur les redevances des mines		7,812 37	7,776 37	36 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles	117,000 00	1,679 60	1,679 60	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		8,994 65	8,896 32	98 33						
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,814,374 62	1,801,325 83	13,048 79						
	Forêts		126,103 23	124,836 98	1,266 25						
	Douanes		72,933 20	72,833 61	99 59						
70	Contributions indirectes	2,409,700 00	81,165 54	81,148 61	16 93	(B) 195,104 96	195,104 96	15,824 07	"	2,198,770 97	(B) Résultat éventuel subordonné au mouvement des différents produits.
	Postes		16,986 75	16,898 78	87 97						
	Produits divers		103,031 70	101,727 16	1,304 54						
71	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,030,000 00	1,018,105 78	1,018,105 78	"	(C) 11,894 22	11,894 22	"	"	1,018,105 78	(C) Reliquat inhérent à la recette du plombage.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,603,659 20	1,600,703 17	2,956 03						
	Forêts		137,459 20	137,439 20	20 00						
72	Douanes	3,797,400 00	1,189,781 56	1,189,711 31	70 25	(D) 112,387 07	112,387 07	3,046 28	"	3,681,966 65	(D) Excédant provenant de ce que les recettes attribuées n'ont pas atteint les prévisions du budget, particulièrement pour les amendes de l'enregistrement.
	Contributions indirectes		744,252 37	744,252 37	"						
	Postes		9,860 60	9,860 60	"						
73	Primes à l'exportation des marchandises	25,580,000 00	25,575,243 73	25,564,933 78	10,309 95	(E) 4,756 27	4,756 27	10,309 95	"	25,564,933 78	(E) Reliquat provenant de l'impossibilité de déterminer à l'avance dans quelle proportion le commerce réclamera le service des primes.
74	Escompte sur droits divers	1,891,475 00	1,870,010 58	1,870,010 58	"	(F) 21,464 42	21,464 42	"	"	1,870,010 58	(F) Indépendamment du motif ci-dessus, la taxe sur les sels a eu pour conséquence d'affaiblir l'importance des droits de cette nature soumis à l'escompte.
		90,477,415 44	89,974,500 02	89,942,677 52	31,822 50	502,915 42	374,298 32	31,822 50	128,617 10	89,942,677 52	
							342,475f 82c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1850.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1851. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1852. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1850.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.													
SERVICE ORDINAIRE.													
Dette publique	395,288,581f 75c	393,694,941f 94c	387,102,793f 21	"	387,102,793f 21c	6,592,148f 73c	1,593,639f 81c	1,593,639f 81c	6,592,148f 73c	"	"	"	387,102,793f 21c
Dotations	10,993,000 00	10,986,096 56	10,986,096 56	"	10,986,096 56	"	6,903 44	6,903 44	"	"	"	"	10,986,096 56
Ministère de la justice	27,082,061 19	26,937,043 17	26,914,797 34	10,316f 19c	26,925,113 53	11,929 64	145,018 02	145,018 02	11,929 64	"	"	"	26,925,113 53
——— des affaires étrangères	10,050,424 71	9,965,260 57	9,722,021 54	206,542 98	9,928,564 52	36,696 05	85,164 14	85,164 14	36,696 05	"	"	"	9,928,564 52
——— de l'instr^on publique et des cultes	63,907,756 11	62,638,365 38	62,025,798 54	323,200 19	62,348,998 73	289,366 65	1,269,390 73	532,730 17	289,366 65	155,488f 37c	581,172f 19c	"	62,348,998 73
——— de l'intérieur	135,832,691 64	122,964,021 33	122,112,483 10	696,559 33	122,809,042 43	154,978 90	12,868,670 31	1,203,914 41	154,978 90	8,737,314 59	2,927,441 31	"	122,809,042 43
——— de l'agriculture et du commerce	18,430,273 87	16,679,513 36	16,619,457 32	14,255 78	16,633,713 10	45,800 26	1,750,760 51	494,922 59	45,800 26	"	"	1,255,837f 92c	16,633,713 10
——— des travaux publics	66,941,974 20	65,893,177 70	65,518,204 52	249,660 60	65,767,865 12	125,312 58	1,048,796 50	1,048,796 50	125,312 58	"	"	"	65,767,865 12
——— de la guerre	339,636,131 44	325,571,687 67	319,647,611 80	3,581 878 74	323,229,490 54	2,342,197 13	14,064,443 77	14,064,443 77	2,342,197 13	"	"	"	323,229,490 54
——— de la marine	87,243,812 43	81,177,337 50	80,583,806 66	458,533 05	81,042,339 71	134,997 79	6,066,474 93	6,066,474 93	134,997 79	"	"	"	81,042,339 71
——— des finances	17,575,455 14	17,419,540 16	16,214,221 28	1,204,671 90	17,418,893 18	646 98	155,914 98	155,914 98	646 98	"	"	"	17,418,893 18
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	148,353,438 35	146,557,049 19	146,458,149 10	"	146,458,149 10	98,900 09	1,796,389 16	1,603,907 71	98,900 09	"	192,481 45	"	146,458,149 10
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	90,477,415 44	89,974,500 02	89,942,677 52	"	89,942,677 52	31,822 50	502,915 42	374,298 32	31,822 50	"	"	128,617 10	89,942,677 52
TOTAUX	1,411,813,016 27	1,370,458,534 55	1,353,848,118 49	6,745,618 76	1,360,593,737 25	9,864,797 30	41,354,481 72	27,376,128 79	9,864,797 30	8,892,802 96	3,701,094 95	1,384,455 02	1,360,593,737 25
								37,240,926 09		13,978,352 93	5,085,549 97		
								51,219,279 02					
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère de l'inst^on pub^que et des cultes. (Cultes)	500,000f 00c	498,843f 15c	436,596f 63c	"	436,596f 63c	62,246f 52c	1,156f 85c	1,156f 85c	62,246f 52c	"	"	"	436,596f 63c
——— des travaux publics	84,732,953 26	83,334,727 05	82,676,302 02	264,374 01	82,940,676 93	394,050 12	1,398,226 21	1,398,226 21	394,050 12	"	"	"	82,940,676 93
——— de la guerre	5,171,793 72	4,831,718 75	4,829,444 34	"	4,829,444 34	2,274 41	340,074 97	340,074 97	2,274 41	"	"	"	4,829,444 34
——— de la marine	4,169,836 50	4,166,077 40	4,128,392 94	936 50	4,129,329 44	36,747 96	3,759 10	3,759 10	36,747 96	"	"	"	4,129,329 44
TOTAUX	94,574,583 48	92,831,366 35	92,070,735 93	265,311 41	92,336,047 34	495,319 01	1,743,217 13	1,743,217 13	495,319 01	"	"	"	92,336,047 34
								2,238,536 14			"		
TOTAL GÉNÉRAL	1,506,387,599f 75c	1,463,289,900f 90c	1,445,918,854f 42c	7,010,930f 17c	1,452,929,784f 59c	10,360,116f 31c	43,097,698f 85c	29,119,345f 92c	10,360,116f 31c	8,892,802f 96c	3,701,094f 95c	1,384,455f 02c	1,452,929,784f 59c
								39,479,462 23		13,978,352 93	5,085,549 97		
								53,457,815 16					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1850.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1848 et 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux			14,231,907f 82c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1850 :				
Contributions directes		432,931,271f 28c		
Produits de domaines		9,051,740 42		
Produits des forêts et de la pêche		32,858,040 06		
Impôts et revenus indirects		747,807,738 89		
Divers produits et revenus		66,794,097 12	1,424,519,393f 78c	
Ressources extraordinaires : Produit de la consolidation de la réserve de l'amortissement	72,962,932f 07c			
Ressources extraordinaires : Remboursements de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000 00			
Ressources extraordinaires : Obligations du chemin de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781 41	135,076,506 01		
Ressources extraordinaires : Produit de la négociation des rentes provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Paris à Lyon	38,527,792 53			
ENSEMBLE			1,438,751,301 60	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1851 et 1852, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux			13,978,352 93	
			1,424,772,948 67	
A ajouter : Fonds généraux du budget de 1849 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles			1,412,622 79	
TOTAL de la recette			1,426,185,571 46	1,426,185,571f 46c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1850, sur le service ordinaire :				
Service ordinaire. Dette publique		387,102,793f 21c		
Service ordinaire. Dotations		10,986,096 56		
Service ordinaire. Services généraux des ministères		726,104,020 86	1,360,593,737 25	
Service ordinaire. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		146,458,149 10		
Service ordinaire. Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		89,942,677 52		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1850, ainsi qu'il résulte du tableau D ci-contre, et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1851			14,270,554 15	
TOTAL de la dépense du service ordinaire			1,374,864,291 40	
Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1850, sur les travaux extraordinaires :				
Travaux extraordinaires. Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)		436,596f 63c		
Travaux extraordinaires. ——— des travaux publics		82,940,676 93	92,336,047 34	
Travaux extraordinaires. ——— de la guerre		4,829,444 34		
Travaux extraordinaires. ——— de la marine		4,129,329 44		
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense			1,467,200,338 74	1,467,200,338 74
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, en exécution des lois en vigueur				41,014,767 28

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1850 ET 1849.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1850 ET 1849.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1850, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850,	
	Exercice 1850.	Exercice 1849.	en plus.	en moins.
Contributions directes	432,931,271f 28c	437,619,272f 42c	"	4,688,001f 14c
Enregistrement, timbre et domaines	252,429,505 98	225,256,384 64	27,173,121f 34c	"
Produits des forêts et de la pêche	32,858,040 06	29,373,595 08	3,484,444 98	"
Douanes et sels	154,030,208 80	162,830,280 04	"	8,800,071 24
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	306,858.306 29	285,205,976 98	21,652,329 31	"
Produits des postes	43,541,458 24	41,946,129 06	1,595,329 18	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,980 98	3,173,261 55	"	23,280 57
Produits universitaires	2,593,464 35	2,307,089 46	286,374 89	"
Produits éventuels affectés au service départemental	14,741,966 12	27,477,228 13	"	12,735,262 01
Produits et revenus de l'Algérie	13,478,898 13	11,526,415 58	1,952,482 55	"
Produit de la rente de l'Inde	1,062,726 39	1,063,210 87	"	484 48
Produits divers	31,767,061 15	24,637,938 74	7,129,122 41	"
Ressources extraordinaires	135,076,506 01	174,835,161 79	"	39,758,655 78
	1,424,519,393 78	1,427,251,944 34	63,273,204 66	66,005,755 22
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1850			2,732,550f 56c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1850 ET 1849.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1850.	RECETTES de L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	200,326,983f 32c	185,472,366f 73c	14,854,616f 59c	//
Droit de timbre	39,836,925 71	32,739,425 94	7,097,499 77	//
Droits de la succession de Madame Adélaïde	3,213,856 53	//	3,213,856 53	//
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	82,982,053 34	82,980,060 44	1,992 90	//
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	23,860,825 93	30,753,845 74	//	6,893,019f 81c
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	17,853,581 95	14,122,375 50	3,731 206 45	//
Droits de douanes à l'exportation	2,865,592 98	2,466,776 42	398,816 56	//
Droits de navigation	2,708,231 91	2,528,624 60	179,607 31	//
Droits et produits divers des douanes	2,942,114 03	2,721,496 47	220,617 56	//
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	20,817,808 66	27,257,100 87	//	6,439,292 21
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	100,795,189 39	94,514,237 48	6,280,951 91	//
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	4,805,239 86	6,107,846 26	//	1,302,606 40
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	31,348,903 86	24,683,185 32	6,665,718 54	//
Droits divers et recettes à différents titres	41,901,060 78	37,014,668 83	4,886,391 95	//
Produit de la vente des tabacs	122,068,401 66	117,136,536 31	4,931,865 35	//
Produit de la vente des poudres	5,939,510 74	5,749,502 78	190,007 96	//
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	38,461,401 61	36,582,008 79	1,879,392 82	//
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,093,417 70	1,094,427 88	//	1,010 18
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	476,239 58	517,410 35	//	41,170 77
Produit des places dans les malles-postes	1,122,663 89	1,474,751 20	//	352,087 31
Produit des places dans les paquebots	1,312,308 40	1,459,973 43	//	147,665 03
Droit de transit et de correspondances étrangères	943,218 29	775,942 46	167,275 83	//
Recettes accidentelles	132,208 77	41,614 95	90,593 82	//
	747,807,738 89	708,194,178 75	54,790,411 85	15,176,851 71
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1850			39,613,560f 14c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	243,377,765 56	218,211,792 67	25,165,972 89	//
Douanes et sels	154,030,208 80	162,830,280 04	//	8,800,071 24
Contributions indirectes	306,858,306 29	285,205,976 98	21,652,329 31	//
Produits des postes	43,541,458 24	41,946,129 06	1,595,329 18	//
	747,807,738 89	708,194,178 75	48,413,631 38	8,800,071 24
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1850			39,613,560 14	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1850 ET 1849.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850,	
	Exercice 1850.	Exercice 1849.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.				
Dette publique	393,694,941f 94c	461,388,875f 69c	"	67,693,933f 75c
Dotations	10,986,096 56	9,246,747 11	1,739,349f 45c	"
Ministère de la justice	26,937,043 17	26,379,763 68	557,279 49	"
——— des affaires étrangères	9,965,260 57	10,258,374 44	"	293,113 87
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	21,429,461 46	21,879,363 80	"	449,902 34
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	41,707,747 07	41,186,875 10	520,871 97	"
——— de l'intérieur	122,964,021 33	143,707,444 00	"	20,743,422 67
——— de l'agriculture et du commerce	16,679,513 36	18,601,369 03	"	1,921,855 67
——— des travaux publics	149,227,904 75	167,640,801 95	"	18,412,897 20
——— de la guerre	330,403,406 42	377,836,613 03	"	47,433,206 61
——— de la marine	85,343,414 90	98,354,930 68	"	13,011,515 78
——— des finances	17,419,540 16	17,306,539 52	113,000 64	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	146,557,049 19	145,070,346 74	1,486,702 45	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	89,974,500 02	92,254,584 64	"	2,280,084 62
	1,463,289,900 90	1,631,112,629 41	4,417,204 00	172,239,932 51
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1850			167,822,728f 51c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1850 ET 1849.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1850, en moins.
SERVICE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE.				
Dette publique	6,592,148f 73c	6,631,711f 82c	//	39,563f 09c
Dotations	//	//	//	//
Ministère de la justice	11,929 64	23,461 84	//	11,532 20
——— des affaires étrangères	36,696 05	123,086 82	//	86,390 77
——— de l'instruction publique et des cultes — Service de l'instruction publique	110,839 49	179,605 03	//	68,765 54
——— de l'instruction publique et des cultes — Service des cultes	240,773 68	295,728 32	//	54,954 64
——— de l'intérieur	154,978 90	207,106 53	//	52,127 63
——— de l'agriculture et du commerce	45,800 26	35,761 65	10,038f 61c	//
——— des travaux publics	519,362 70	400,343 39	119,019 31	//
——— de la guerre	2,344,471 54	3,074,258 48	//	729,786 94
——— de la marine	171,745 75	273,016 96	//	101,271 21
——— des finances	646 98	6,783 24	//	6,136 26
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	98,900 09	226,503 02	//	127,602 93
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	31,822 50	32,988 09	//	1,165 59
	10,360,116 31	11,510,355 19	129,057 92	1,279,296 80
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1850			1,150,238f 88c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

Résultat du vote primitif du budget.

Les lois de finances en date des 29 juillet et 7 août 1850 ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1851 :

	SERVICE ORDINAIRE.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.
RECETTES	1,371,379,758f	//
DÉPENSES	1,367,242,509	67,391,538f
EXCÉDANTS de recette	4,137,249	//
EXCÉDANTS de dépense	//	67,391,538
RESTE en excédant final de dépense	71,528,787f	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 286 à 289, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

Les recettes de l'exercice 1851 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,371,379,758f 00c

Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1849	4,668,803f 57c	13,561,606 53
Exercice 1850	8,892,802 96	
ENSEMBLE		1,384,941,364 53

D'un autre côté, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'atténuent de la moins-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux; cette moins-value a été de. 3,677,752f 43c

Ils se réduisent, en outre, du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1851, que dans la loi des comptes de 1852, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 5,477,300 00

9,155,052 43

MONTANT des recettes affectées législativement au budget de 1851. . . . 1,375,786,312 10

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

2° Crédits ouverts aux ministères.

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

Les crédits ouverts pour le *Service ordinaire* par la loi du 29 juillet 1850 s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à..... 1,367,242,509f 00c

Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1849 et 1850, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1851 (voir d'autre part)..... 13,561,606 53

Diverses lois spéciales ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant (compensation faite de quelques annulations) à..... 30,067,132 60

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1851 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de..... 10,440,932 46

Ensemble..... 1,421,312,180 59

Mais les crédits portés au budget pour divers services du ministère de l'instruction publique, et qui se règlent d'après les recettes applicables à ces mêmes services, ont dû être réduits pour excédant d'évaluation, de. 50,000f 00c

Les crédits qui se rapportent au service départemental ainsi qu'aux services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été réduits pour les ramener au montant des produits recouvrés (voir d'autre part) de..... 3,677,752 43

Enfin, les crédits de l'exercice 1851 doivent aussi être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1852, ci..... 18,260,758 03

Total des réductions..... 21,988,510 46 ci 21,988,510 46

Montant des crédits rectifiés de l'exercice 1851, pour le *Service ordinaire*.. 1,399,323,670 13

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

Quant aux crédits concernant la dépense des *Travaux extraordinaires*, qui ont été ouverts par la loi du 29 juillet 1850, comme on l'a déjà dit, pour..... 67,391,538f 00c

Ils ont éprouvé les modifications suivantes :

Des lois spéciales les ont accrus de.....	8,123,775f 36c		
Ils ont été augmentés, en outre,			
Pour des payements effectués sur les *exercices clos*, de	197,212 38		
TOTAL des augmentations.....	8,320,987 74	ci.	8,320,987 74

De sorte que les crédits des *travaux extraordinaires* sont portés à la somme de..... 75,712,525 74

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1851.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1851, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *Service ordinaire*,

Les dépenses s'élevant à.....	1,399,323,670f 13c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,375,786,312 10
Il en résultait un excédant présumé de dépense de.....	23,537,358 03
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1851, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 18,260,758 fr. 03 cent. et prévu seulement en recette pour 5,477,300 francs, différence.....	12,783,458 03
se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	36,320,816 06
En ce qui concerne la dépense des *Travaux extraordinaires*, elle restait évaluée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, à.....	75,712,525 74

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1851, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

L'évaluation des ressources de 1851 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

Elles s'élèvent (non compris les fonds reportés des exercices précédents) à.		1,362,224,705f 57c
Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à.....	1,364,503,536f 77c	
Les recouvrements effectués sont de.....	1,250,816,200 24	
Au 1er janvier 1852, il restait à recouvrer.....	113,687,336 53	
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.....		1,364,503,536 77
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations (voir page 299), de.....		2,278,831 20

Il est à observer qu'en raison des éventualités des prévisions du budget, les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1851, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses. *Service ordinaire.*

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, en ce qui concerne le *service ordinaire*, à.....		1,399,323,670f 13c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1852, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1851, montent à.....	1,396,646,835f 98c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1851, n'ont été que de..	1,171,160,910 02	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1852.	225,485,925 96	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1851, ci.....		1,396,646,835 98
L'ensemble du *service ordinaire* présente un excédant probable des crédits sur les dépenses (voir page 339), de.....		2,676,834 15

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

Travaux extraordinaires.

En ce qui concerne les *travaux extraordinaires :*

Les crédits sont, ainsi qu'on l'a dit, de		75,712,525f 74c
Les dépenses liquidées ou présumées de	75,265,070f 76c	
Les payements effectués, montent à	56,875,390 65	
Et les restes à payer s'élèvent conséquemment à	18,389,680 11	
En comparant les dépenses prévues aux crédits, ci		75,265,070 76
On trouve un excédant probable de crédits, qui s'élève à		447,454 98

et se développe par ministère comme il suit :

Ministère des travaux publics	33,500f 00c
——— de la marine	413,954 98
Excédant des crédits sur les dépenses	447,454 98

3e Situation du service colonial.

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1851, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par le budget, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1851, en faisant remarquer, comme pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1851 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1851, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède, que la situation du budget de 1851, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1852, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à	1,364,503,536 77
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1849 et 1850	13,561,606 53
Ensemble	1,378,065,143 30
Les dépenses probables, sur le service ordinaire, étant de	1,396,646,835 98
Il en résulterait un excédant de dépense de	18,581,692 68

Auquel il faut ajouter l'excédant de dépense du service colonial de 1851, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1852, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications

A reporter	18,581,692 68

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

REPORT.....		18,581,692f 68
ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....		12,783,458 03
Il se trouverait ainsi porté à la somme de.....		31,365,150 71

En outre, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.

D'une part, les ressources de 1851 doivent être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1851 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à..... 9,340,000 00

D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 10 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1851.. 10,000,000 00 } 660,000 00

Le budget de l'exercice 1851 est, en conséquence, présumé devoir présenter un excédant de dépense sur le *service ordinaire*, de.....	30,705,150 71
La dépense des *travaux extraordinaires*, pour le même exercice, s'élève à la somme totale de.....	75,265,070 76
Considéré ainsi, dans l'ensemble des services, le budget de 1851 se soldera, suivant les prévisions, par un excédant final de dépense, de.....	105,970,221 47

lequel ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par des annulations de crédits qui ne seront pas employés pour diverses causes.

Comparaison de la situation du budget de 1851, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 279, que, d'après les votes législatifs, le budget de 1851 présentait un excédant de dépense sur le *service ordinaire*, de 36,320,816 fr. 06 cent., et sur les *travaux extraordinaires*, de 75,712,525 fr. 74 cent.; ensemble..... 112,033,341f 80c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes, résultant des droits constatés, excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de..... 2,278,831f 20c

Mais qu'il y a lieu de prévoir en règlement d'exercice des restes à recouvrer qu'on évalue à..... 9,340,000 00

DIFFÉRENCE.....	7,061,168 80	
A REPORTER.....	7,061,168 80	112,033,341 80

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1851.

REPORT.....		7,061,168f 80c	112,033,341f 80c
D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses probables, pour le *service ordinaire*, de 2,676,834 fr. 15 c.; pour les *travaux extraordinaires*, de 447,454 fr. 98 cent., ci.....	3,124,289f 13c		
et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour.....	10,000,000 00	13,124,289 13	
RESTE.....		6,063,120 33	6,063,120 33
Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de.....			105,970,221 47

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1851.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 7 août 1850.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1851. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1851.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes		407,913,110f 00c	2,761,593f 21c	"	"	"	410,674,703f 21c	
Enregistrement, timbre et domaines	233,197,454f 00c							
Nouveaux droits d'enregistrement	27,000,000 00	275,197,454 00	"	"	"	"	275,197,454 00	
Droits additionnels sur le timbre	12,000,000 00							
Timbre des journaux	3,000,000 00							
Produits des forêts et de la pêche		35,888,605 00	"	"	"	"	35,888,605 00	
Douanes et sels		152,427,000 00	"	"	"	"	152,427,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	294,743,000f 00c	296,170,117 00	"	"	"	"	296,170,117 00	
Accroissement sur les droits divers et sur le produit de la vente des poudres	1,427,117 00							
Produits des postes	39,926,000 00	47,926,000 00	"	"	"	"	47,926,000 00	
Accroissement sur la taxe des lettres	8,000,000 00							
Divers revenus. Taxe annuelle sur les biens de mainmorte		3,150,000 00	"	370f 10	"	"	3,149,629 90	
Produits universitaires		1,788,703 00	"	"	"	"	1,788,703 00	
Produits éventuels affectés au service départemental		17,480,000 00	"	6,295,899 81	"	"	11,184,100 19	
Produits et revenus de l'Algérie		14,560,000 00	"	"	"	"	14,560,000 00	
Produit de la rente de l'Inde		1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies		5,477,300 00	"	"	"	(a) 5,477,300f 00c	"	(a) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers		31,691,319 00	"	143,075 73	"	"	31,548,243 27	
		1,290,719,608 00	2,761,593 21	6,439,345 6[illegible]	"	5,477,300 00	1,281,564,555 57	
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1851.)		4,000,000 00	"	"	"	"	4,000,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille		1,000,000 00	"	"	"	"	1,000,000 00	
Produit de la consolidation en rentes des bons du trésor formant la réserve de l'amortissement		75,660,150 00	"	"	"	"	75,660,150 00	
		1,371,379,758 00	2,761,593 21	6,439,345 6[illegible]	"	5,477,300 00	1,362,224,705 57	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. Exercice 1849	4,668,803f 57c	"	"	"	(b) 13,561,606f 53c	"	13,561,606 53	(b) Lois de règlement des exercices 1849 et 1850.
Exercice 1850	8,892,802 96							
		1,371,379,758 00	2,761,593 21	6,439,345 6[illegible]	13,561,606 53	5,477,300 00	1,375,786,312 10	
			3,677,752f 43c		8,084,306f 53c			
			Résultat en augmentation		4,406,554 10			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1851.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 29 juillet 1850.)	A DÉDUIRE POUR DÉPENSES départemental^es qui se règlent d'après les recettes et qui sont port^ées en sommes supérieures au budget des dépenses.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés. (A)	Crédits annulés. (B)	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1851.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1851.
SERVICE ORDINAIRE.										
Dette publique	391,154,760f 00c	"	"	"	"	1,427,062f 00	1,637,767	"	"	390,944,055f00c
Dotations	8,992,620 00	"	"	"	"	120,750 00	"	"	"	9,113,370 00
Services des ministères. — Justice	26,571,345 00	"	"	"	"	768,100 00	"	5,544f 79c	"	27,344,989 79
Affaires étrangères	7,076,219 00	"	"	"	"	1,585,000 00	"	16,490 43	"	8,677,709 43
Instr^n publ^e et cultes. — Instruction publique	21,682,481 00	50,000f 00c	384,159f 03c	"	676,643f 36c	230,310 59	"	152,379 45	"	23,075,973 43
Instr^n publ^e et cultes. — Cultes	40,784,722 00	"	"	"	"	1,155,573 14	"	386,255 83	"	42,326,550 97
Intérieur	126,543,850 00	"	"	8,480,922f 26c	11,137,882 33	4,959,087 28	97,999	182,989 29	"	134,244,887 31
Agriculture et commerce	17,457,286 00	"	"	55,285 20	1,135,651 16	2,557,782 80	790,891	74,504 44	"	20,379,047 34
Travaux publics	63,926,245 00	"	"	"	"	2,077,992 05	203,681	326,017 97	"	66,126,573 61
Guerre	303,814,628 00	"	"	"	"	14,567,168 13	500,000	3,481,219 01	"	321,363,015 14
Marine. — Service marine	84,591,813 00	"	"	"	"	760,328 79	4,500,000	459,164 33	"	81,311,306 12
Marine. — Service colonial	17,902,600 00	"	"	"	"	358,158 03	"	"	18,260,758f 03c	"
Finances	28,050,160 00	"	"	"	"	185,101 21	"	5,356,366 92	"	33,591,628 13
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	149,082,100 00	"	207,320 29	"	280,047 92	6,213,058 18	"	"	"	155,782,526 39
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	79,611,680 00	"	4,266,975 71	"	331,381 76	832,000 00	"	"	"	85,042,037 47
	1,367,242,509 00	50,000 00	4,858,455 03	8,536,207 46	13,561,606 53	37,797,472 20	7,730,339	10,440,932 46	18,260,758 03	1,399,323,670 13
	1,367,192,509f 00c		3,677,752f 43c			30,067,132f 60c				
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
Ministère de l'inst^n publ^e et des cultes. (Cultes.)	250,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000f00c
— des travaux publics	59,476,538 00	"	"	"	"	10,262,675f 36	3,300,000	197,076f 86c	"	66,636,290 22
— de la guerre	3,710,000 00	"	"	"	"	600,000 00	"	"	"	4,310,000 00
— de la marine	3,955,000 00	"	"	"	"	561,100 00	"	135 52	"	4,516,235 52
	67,391,538 00	"	"	"	"	11,423,775 36	3,300,000	197,212 38	"	75,712,525 74
	67,391,538f 00c		"			8,123,775f 36c				
TOTAL GÉNÉRAL	1,434,634,047f00c	50,000f 00c	4,858,455f 03c	8,536,207f 46c	13,561,606 53	49,221,247 56	11,030,339	10,638,144f 84c	18,260,758f 03c	
			A déduire : 3,677,752f 43c			38,190,907f 96c				
	1,434,584,047f 00c		RÉSULTAT en augmentation			40,452,148 87				1,475,036,195f 87

DÉVELOPPEMENTS DES CRÉDITS ACCORDÉS ET ANNULES.

(A) Crédits accordés par les lois et décrets ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

Loi du 12 juin 1850	650,000f 00c
— 5 décembre *idem*	6,840,000 00
— 24 *idem*	941,115 00
— 25 *idem*	150,000 00
— 4 janvier 1851	400,000 00
— 27 *idem*	638,000 00
— 29 *idem*	729,362 11
— 3 février *idem*	600,000 00
— 7 *idem*	65,000 00
— 8 *idem*	61,383 84
— 14 *idem*	650,000 00
— 14 *idem*	35,877 01
— 14 *idem*	655,561 53
— 25 *idem*	52,334 00
— 25 *idem*	12,000 00
— 26 *idem*	290,700 00
— 28 *idem*	300,000 00
— 28 *idem*	1,502,655 00
— 8 mars *idem*	52,886 76
— 13 *idem*	20,000 00
— 13 *idem*	10,000 00
— 20 *idem*	915,145 00
— 22 *idem*	25,909 00
— 25 *idem*	45,000 00
— 10 avril *idem*	200,000 00
— 10 *idem*	30,000 00
— 14 *idem*	18,000 00
— 14 *idem*	507,000 00
— 26 *idem*	10,000 00
— 26 *idem*	33,000 00
— 29 *idem*	14,000 00
— 5 mai *idem*	80,317 00
— 14 *idem*	850,000 00
— 15 *idem*	33,399 47
— 26 *idem*	47,250 00
— 10 juin *idem*	75,750 00
— 30 *idem*	64,375 00
— 30 *idem*	60,000 00
— 30 *idem*	27,941 64
— 30 *idem*	432,500 00
— 30 *idem*	320,000 00
— 30 *idem*	61,274 23
— 30 *idem*	914,345 00
A REPORTER	19,422,081 59

REPORT	19,422,081f59c
Loi du 1er juillet 1851	80,814 00
— 9 *idem*	40,000 00
— 10 *idem*	300,000 00
— 12 *idem*	300,000 00
— 12 *idem*	19,400 00
— 12 *idem*	11,513 55
— 12 *idem*	8,541 65
— 23 *idem*	20,000 00
— 25 *idem*	100,000 00
— 25 *idem*	25,000 00
— 28 *idem*	15,000 00
— 1er août *idem*	1,000,000 00
— 1er *idem*	559,148 26
— 5 *idem*	149,000 00
— 5 *idem*	31,120 00
— 6 *idem*	85,211 71
— 7 *idem*	400,000 00
— 7 *idem*	420,000 00
— 7 *idem*	15,000 00
— 7 *idem*	169,200 00
— 7 *idem*	4,292,000 00
— 7 *idem*	1,415,630 00
— 7 *idem*	259,200 00
— 7 *idem*	141,633 13
— 7 *idem*	215,000 00
— 7 *idem*	300,000 00
— 7 *idem*	17,415 24
— 7 *idem*	130,833 00
— 8 *idem*	24,570 00
— 8 *idem*	30,000 00
— 8 *idem*	78,000 00
— 8 *idem*	10,000 00
— 8 *idem*	1,105,950 00
Décret du 20 août *idem*	49,400 00
— 20 *idem*	200,000 00
— 26 sept. *idem*	30,000 00
— 3 octobre *idem*	420,000 00
— 14 *idem*	35,000 00
— 21 *idem*	95,000 00
— 21 *idem*	107,100 00
— 4 déc. *idem*	300,000 00
— 7 *idem*	200,000 00
A REPORTER	32,636,762 13

REPORT	32,636,762f13c
Décret du 19 déc. 1851	42,500 00
— 19 *idem*	129,357 03
— 19 *idem*	3,754 11
— 20 *idem*	28,000 00
— 22 *idem*	115,000 00
— 24 *idem*	29,229 00
— 24 *idem*	113,401 04
— 24 *idem*	17,000 00
— 24 *idem*	108,000 00
— 24 *idem*	75,000 00
— 8 janv. 1852	95,000 00
— 15 *idem*	6,000 00
— 21 *idem*	315,000 00
— 6 février *idem*	9,171 25
— 17 *idem*	750,000 00
— 20 *idem*	800,000 00
— 23 *idem*	9,161 00
— 25 *idem*	12,100 00
— 26 *idem*	317,000 00
— 1er mars *idem*	40,000 00
— 1er *idem*	50,000 00
— 12 *idem*	21,810 59
— 12 *idem*	12,462 00
— 21 *idem*	400,000 00
— 25 *idem*	600,000 00
— 25 *idem*	891 95
— 27 *idem*	250,000 00
— 27 *idem*	130,000 00
— 27 *idem*	145,000 00
— 28 *idem*	97,459 07
— 28 *idem*	73,105 00
— 28 *idem*	7,150 00
	37,439,314 17

SERVICE COLONIAL.

Loi du 10 décembre 1850	93,000f 00c
— 2 janvier 1851	33,000 00
— 11 février *idem*	58,322 00
— 6 mai *idem*	30,000 00
— 12 juillet *idem*	30,000 00
— 12 *idem*	26,848 56
— 12 *idem*	85,000 00
— 7 août *idem*	1,987 17
	37,797,472 20

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Loi du 29 janvier 1851	232,200f 00c
— 14 avril *idem*	600,000 00
— 30 juin *idem*	80,000 00
— 30 *idem*	450,000 00
— 12 juillet *idem*	561,100 00
— 6 août *idem*	6,000,000 00
A REPORTER	7,923,300 00

REPORT	7,923,300f 00c
Loi du 7 août 1851	2,000,000 00
Décret du 10 décembre *idem*	1,333,333 33
— 28 mars 1852	123,142 03
— 28 *idem*	44,000 00
	11,423,775 36

(B) Crédits annulés par les lois et décrets ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

Loi du 26 mai 1851	500,000f 00c
— 7 août *idem*	1,637,767 00
Décret du 3 janvier 1852	590,984 95
— 22 *idem*	14,700 00
— 13 février *idem*	84,171 37
— 26 *idem*	4,500,000 00
— 10 mars *idem*	18,608 33
A REPORTER	7,346,231 65

REPORT	7,346,231f65c
Décret du 20 mars 1852	145,000 00
— 28 *idem*	42,367 00
— 28 *idem*	22,324 00
— 28 *idem*	115,735 54
— 28 *idem*	58,681 41
	7,730,339 60

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Décret du 15 janvier 1852	350,000f 00c
— 22 *idem*	1,630,000 00
— 22 *idem*	1,320,000 00
	3,300,000 00

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	260,025,201f 08c	260,182,471f 16c	366,766,628f 30c	45,458,718f 17c	"	157,270f 08c	260,182,471f 16c	
——— personnelle et mobilière	62,770,676 05	62,847,428 94			"	76,752 89	62,847,428 94	
——— des portes et fenêtres	36,676,624 78	36,680,769 17			"	4,144 39	36,680,769 17	
——— des patentes (y compris un million pour accroissement de l'impôt sur les patentes)	50,383,778 87	51,684,861 63			"	1,301,082 76	51,684,861 63	
Taxe de premier avertissement	818,422 43	829,815 85			"	11,393 42	829,815 85	
	410,674,703 21	412,225,346 75	366,766,628 30	45,458,718 17	"	1,550,643 54	412,225,346 75	
					1,550,643f 54c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	190,848,000 00	202,041,553 85	193,530,235 92	8,511,317 93	15,806,446 15	"	202,041,553 85	
Nouveaux droits d'enregistrement	27,000,000 00							
Droit de timbre	33,755,000 00	41,298,293 65	41,280,882 38	17,411 27	7,456,706 35	"	41,298,293 65	
Droits additionnels sur le timbre	12,000,000 00							
Timbre des Journaux	3,000,000 00							
	266,603,000 00	243,339,847 50	234,811,118 30	8,528,729 20	23,263,152 50	"	243,339,847 50	
Domaines — Revenus et prix de vente de domaines	3,658,700 00	5,318,112 89	3,548,606 51	1,769,506 38	"	1,659,412 89	5,318,112 89	
Domaines — Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	3,355,488 00	4,164,305 46	3,736,031 17	428,274 29	"	808,817 46	4,164,305 46	
Domaines — Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,580,266 00	1,388,398 97	1,385,305 57	3,093 40	191,867 03	"	1,388,398 97	
	275,197,454 00	254,210,664 82	243,481,061 55	10,729,603 27	23,455,019 53	2,468,230 35	254,210,664 82	
					20,986,789 18			
DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	30,146,705 00	22,093,971 04	22,039,223 73	54,747 31	8,052,733 96	"	22,093,971 04	
Produits divers et droits de pêche	4,256,000 00	5,337,412 35	2,729,725 69	2,607,686 66	"	1,081,412 35	5,337,412 35	
Taxe sur les concessions de défrichement de bois. (Décret du 2 mai 1848.)	"	"	"	"	"	"	"	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,485,900 00	1,586,348 53	1,464,296 45	122,052 06	"	100,448 53	1,586,348 53	
	35,888,605 00	29,017,731 92	26,233,245 87	2,784,486 03	8,052,733 96	1,181,860 88	29,017,731 92	
					6,870,873 08			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation — Marchandises diverses	82,331,000 00	80,914,482 84	80,914,482 84	"	1,416,517 16	"	80,914,482 84	
Droits à l'importation — Sucres des colonies françaises	27,291,000 00	20,175,664 02	20,175,664 02	"	7,115,335 98	"	20,175,664 02	
Droits à l'importation — Sucres étrangers	12,000,000 00	16,062,665 28	16,062,665 28	"	"	4,062,665 28	16,062,665 28	
Droits à l'exportation	2,442,000 00	3,081,141 07	3,081,141 07	"	"	639,141 07	3,081,141 07	
Droits de navigation	2,569,000 00	2,965,353 61	2,965,353 61	"	"	396,353 61	2,965,353 61	
Droits et produits divers	2,919,000 00	2,822,955 41	2,812,955 41	10,000 00	96,044 59	"	2,822,955 41	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	22,875,000 00	21,812,409 13	21,812,409 13	"	1,062,590 87	"	21,812,409 13	
	152,427,000 00	147,834,671 36	147,824,671 36	10,000 00	9,690,488 60	5,098,159 96	147,834,671 36	
					4,592,328 64			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	98,303,000f 00c	104,015,892f 84c	102,392,553f [illegible]	1,623,339f 58c	"	5,712,892f 84c	104,015,892f 84c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	5,222,000 00	4,821,131 33	4,821,126 [illegible]	4 50	400,868f 67c	"	4,821,131 33	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	26,606,000 00	33,546,331 32	32,503,846 [illegible]	1,042,484 62	"	6,940,331 32	33,546,331 32	
Droits divers et recettes à différents titres (y compris 459,276f pour accroiss' du droit sur les cartes à jouer	39,255,276 00	44,658,733 39	40,136,445 [illegible]	4,522,288 05	"	5,403,457 39	44,658,733 39	
Produit de la vente des tabacs	119,881,000 00	126,594,967 64	126,592,474 [illegible]	2,493 40	"	6,713,967 64	126,594,967 64	
Produit de la vente des poudres à feu (y compris 907,841f pour augmentation du prix des poudres)	6,902,841 00	5,379,060 21	5,379,055 [illegible]	4 75	1,523,780 79	"	5,379,060 21	
	296,170,117 00	319,016,116 73	311,825,501 [illegible]	7,190,614 90	1,924,649 46	24,770,649 19	319,016,116 73	
					22,845,999 73			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	36,752,000 00	39,607,539 77	39,607,539 77	"	5,144,460 23	"	39,607,539 77	
Accroissement sur la taxe des lettres	8,000,000 00			"	14,550 30	"	1,095,449 70	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,110,000 00	1,095,449 70	1,095,449 70	"	"	428,189 50	428,189 50	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	"	428,189 50	428,189 50	"	340,927 01	"	887,072 99	
Produit des places dans les malles-postes	1,228,000 00	887,072 99	887,072 99	"	"	1,032,614 65	1,032,614 65	
Produit des places dans les paquebots	"	1,032,614 65	1,032,614 65	622,000 00	"	266,913 52	1,075,913 52	
Droit de transit des correspondances étrangères	809,000 00	1,075,913 52	453,913 52	2,000 00	"	93,175 88	120,175 88	
Recettes accidentelles	27,000 00	120,175 88	118,175 88					
	47,926,000 00	44,246,956 01	43,622,956 01	624,000 00	5,499,937 54	1,820,893 55	44,246,956 01	
					3,679,043 99			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de main-morte. (Loi du 20 février 1849.)	3,149,629 90	3,131,266 53	2,880,292 53	250,974 01	18,363 37	"	3,131,266 53	
Produits universitaires. — Droits divers	1,788,703 00	2,019,271 00	2,019,247 00	24 00	"	230,568 00	2,019,271 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	11,184,100 19	11,184,100 19	11,184,100 19	"	"	"	11,184,100 19	
Produits et revenus de l'Algérie	14,560,000 00	11,983,235 12	11,983,235 12	"	2,576,764 88	"	11,983,235 12	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	227,973f 63c	227,973f 63c	"	"	177,873f 63c	227,973f 63c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	580,000 02	438,660 80	283,611 71	155,049f 09c	141,339f 22c	"	438,660 80	
Droits de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,134,266 98	731,486 37	402,780 61	"	134,266 98	1,134,266 98	
Produit de la taxe des brevets d'invention	350,000 00	503,835 00	503,835 00	"	"	153,835 00	503,835 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	112,238 31	112,238 31	"	"	88,238 31	112,238 31	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	398,915 95	491,408 75	404,401 17	87,007 58	"	92,492 80	491,408 75	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	7,700 00	547 75	547 75	"	7,152 25	"	547 75	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	460,700 00	404,069 67	299,617 52	104,452 15	56,630 33	"	404,069 67	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	37,500 00	39,800 00	39,800 00	"	"	2,300 00	39,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	61,600 00	57,706 25	57,706 25	"	3,893 75	"	57,706 25	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre	937,320 00	937,320 00	855,015 03	82,304 97	"	"	937,320 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	30,929 12	17,070 88	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde rép. et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.	1,100 00	1,100 00	593 35	506 65	"	"	1,100 00	
Portion des dépenses de la garde républicaine remboursée à l'État par la ville de Paris	1,250,790 00	1,250,790 00	833,860 00	416,930 00	"	"	1,250,790 00	
Produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides pour les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1851	"	8,799 84	8,799 84	"	"	8,799 84	8,799 84	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Ecoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires.)	1,136,675 00	791,149 25	653,261 50	137,887 87	345,525 75	"	791,149 25	
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,937,314 00	2,807,151 87	2,807,151 87	"	"	869,837 87	2,807,151 87	
Produit de la vente des cartes des dépôts de la guerre et de la marine	47,000 00	34,812 69	23,351 27	11,461 42	12,187 31	"	34,812 69	
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées pour le service des poudres et salpêtres, — au département de la guerre	953,025 00	953,025 00	"	953,025 00	"	"	953,025 00	
— au département de la marine	355,341 00	355,341 00	"	355,341 00	"	"	355,341 00	
— au département des finances	3,025,459 00	3,025,459 00	"	3,025,459 00	"	"	3,025,459 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	262,000 00	96,607 46	96,607 46	"	165,392 54	"	96,607 46	
Versements des compagnies pour remboursement de frais divers mis à leur charge	372,860 00	372,860 00	45,977 72	326,882 28	"	"	372,860 00	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursem. de frais de surveillance	28,200 00	29,200 00	28,200 00	1,000 00	"	1,000 00	29,200 00	
Versements des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	15,000 00	11,287 50	11,287 50	"	3,712 50	"	11,287 50	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1851	1,700,000 00	2,405,109 60	2,405,109 60	"	"	705,109 60	2,405,109 60	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	100,000 00	113,827 17	113,827 17	"	"	13,827 17	113,827 17	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	597,272 95	597,272 95	"	"	517,272 95	597,272 95	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	14,000 00	16,674 31	16,674 31	"	"	2,674 31	16,674 31	
Versements de compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur prêts à elles faits par le Trésor.	1,110,000 00	"	"	"	1,110,000 00	"	"	
Fonds à verser par des dépts, des comm. et des part., pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exéc. de trav. publ.	178,000 00	244,155 13	244,155 13	"	"	66,155 13	244,155 13	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie nationale	159,279 00	159,279 00	"	159,279 00	"	"	159,279 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	1,700,000 00	1,554,890 66	1,290,400 82	264,489 82	145,109 34	"	1,554,890 66	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	408,000 00	257,000 00	257,000 00	"	151,000 00	"	257,000 00	
Produit des manufactures nationales	75,000 00	75,000 00	"	75,000 00	"	"	75,000 00	
Produit des chemins de fer exploités par l'État. — Chemin de Lyon	9,000,000 00	11,356,380 64	11,019,627 71	336,752 93	"	2,356,380 64	11,356,380 64	
— Chemin de Chartres	3,000,000 00	1,379,598 57	1,349,438 67	30,159 90	1,620,401 43	"	1,379,598 57	
Remboursement des associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.)	11,287 50	"	"	"	11,287 50	"	"	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	12,820 80	12,820 80	12,820 80	"	"	"	12,820 80	
Revenus et locations des châteaux et musées nationaux	250,000 00	7,975 57	7,975 57	"	242,024 43	"	7,975 57	
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	3,736,241 17	3,736,241 17	"	"	3,736,241 17	3,736,241 17	
Retenues par suite de cumul	"	219,707 76	219,707 76	"	"	219,707 76	219,707 76	
Versement de la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	
Portions de crédits restées libres par suite de vacances d'emploi	"	324,647 74	324,647 74	"	"	324,647 74	324,647 74	
Solde disponible provenant de la liquidation de l'ancienne liste civile et du domaine privé	"	505,595 70	505,595 70	"	"	505,595 70	505,595 70	
Versement des masses d'entretien. (Ministère de la guerre.)	"	49,000 00	49,000 00	"	"	49,000 00	49,000 00	
Recettes de diverses origines	409,256 00	3,197,463 38	3,197,463 38	"	"	2,788,207 38	3,197,463 38	
	31,548,243 27	41,346,050 90	34,403,210 92	6,942,840 15	4,015,656 35	13,813,463 98	41,346,050 90	
					9,797,807f 63c			
RESSOURCES SPÉCIALES.								
Produit de la réserve de l'amortissement	75,660,150 00	76,053,587 63	37,407,511 63	38,646,076 00	"	393,437 63	76,053,587 63	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations recouvrées en 1851.)	4,000,000 00	6,000,000 00	6,000,000 00	"	"	2,000,000 00	6,000,000 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	
— (*Idem.*) Prix du matériel	"	3,184,537 81	3,184,537 81	"	"	3,184,537 81	3,184,537 81	
	80,660,150 00	87,238,125 44	47,592,049 44	39,646,076 00	"	6,577,975 44	87,238,125 44	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1849 et 1850 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1851, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1849	3,201,770f 65c	1,467,032f 92c
——— de l'exercice 1850	8,892,802 96	"
	12,094,573 61	1,467,032 92
	13,561,606f 53c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	410,674,703f 21c	412,225 346f 75c	366,766,628f 58c	45,458,718f 17c	"	1,550,643f 54c	412,225,346f 75c	
Produits des domaines	8,594,454 00	10,870,817 32	8,669,943 28	2,200,874 07	"	2,276,363 32	10,870,817 32	
Produits des forêts et de la pêche	35,888,605 00	29,017,731 92	26,233,245 89	2,784,486 03	6,870,873f 08c	"	29,017,731 92	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre (et nouveaux droits)	266,603,000 00	243,339,847 50	234,811 118 30	8,528,729 20	23,263,152 50	"	243,339,847 50	
Douanes et sels	152,427,000 00	147,834,671 36	147,824,671 36	10,000 00	4,592,328 64	"	147,834,671 36	
Contributions indirectes	296,170,117 00	319,016,116 73	311,825,501 83	7,190,614 90	"	22,845,999 73	319,016,116 73	
Produits des postes	47,926,000 00	44,246,956 01	43,622,956 01	624,000 00	3,679,043 99	"	44,246,956 01	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,149,629 90	3,131,266 53	2,880,292 53	250,974 01	18,363 37	"	3,131,266 53	
Produits universitaires	1,788,703 00	2,019,271 00	2,019,247 00	24 00	"	230,568 00	2,019,271 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	11,184,100 19	11,184,100 19	11,184,100 19	"	"	"	11,184,100 19	
Produits et revenus de l'Algérie	14,560,000 00	11,983,235 12	11,983,235 12	"	2,576,764 88	"	11,983,235 12	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Produits divers	31,548,243 27	41,346,050 90	34,403,210 73	6,942,840 15	"	9,797,807 63	41,346,050 90	
	1,281,564,555 57	1,277,265,411 33	1,203,224,150 80	74,041,260 53	41,000,526 46	36,701,382 22	1,277,265,411 33	
Ressources spéciales	80,660,150 00	87,238,125 44	47,592,049 44	39,646,076 00	"	6,577,975 44	87,238,125 44	
	1,362,224,705 57	1,364,503,536 77	1,250,816,200 24	113,687,336 53	41,000,526 46	43,279,357 66	1,364,503,536 77	
					2,278,831f 20c			
Fonds reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental et divers services spéciaux	13,561,606 53	.....		.....			13,561,606 53	
	1,375,786,312 10						1,378,065,143 30	

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1851 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1850, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1851, ci 2,944,809f 40c

Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1851 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1850.) 6,395,827 03

ENSEMBLE 9,340,636 43

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.		
	DETTE PUBLIQUE.												
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.												
1	Rentes 5 p. 0/0	185,823,786f 00c	182,000,822f 40c	3,822,963f 60c	185,823,786f 00c	179,329,969f 87c	6,493,816f 13c	//	//	185,823,786f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
2	—— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	895,274 00	28 00	895,302 00	883,424 50	11,877 50	//	//	895,302 00	Crédits accordés par le budget		391,154,760f
3	—— 4 p. 0/0	2,371,911 00	2,371,265 00	646 00	2,371,911 00	2,350,868 50	21,042 50	//	//	2,371,911 00	Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
4	—— 3 p. 0/0	52,714,892 00	52,695,541 50	19,350 50	52,714,892 00	45,863,122 00	6,851,770 00	//	//	52,714,892 00			
5	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	//	64,545,864 00	64,545,864 00	//	//	//	64,545,864 00	Loi du 14 février 1851	650,000f	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										Loi du 7 août 1851	130,833	
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,298,619 00	5,298,550 69	//	5,298,550 69	5,298,123 83	426 86	//	68f 31c	5,298,550 69	Décret du 24 décembre 1851	29,229	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,661,681 00	3,661,749 31	//	3,661,749 31	3,661,681 17	68 14	68f 31c	//	3,661,749 31	*Idem*	17,000	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										Décret du 25 mars 1852	600,000	
8	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	6,558,917 27	611,345 96	7,170,263 23	181,134 23	6,989,129 00	170,263 23	//	7,170,263 23			
9	Intérêts de la dette flottante du trésor	22,600,000 00	9,239,286 16	13,360,713 84	22,600,000 00	9,239,286 16	13,360,713 84	//	//	22,600,000 00		1,427,062	
	DETTE VIAGÈRE.										Crédit annulé par la loi du 7 août 1851	1,637,767	
10	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	//	300,000 00	275,000 00	25,000 00	//	//	300,000 00	A DÉDUIRE	210,705	210,705
11	Rentes viagères	1,800,000 00	1,727,012 00	72,988 00	1,800,000 00	922,333 44	877,666 56	//	//	1,800,000 00			
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	365,000 00	365,000 00	//	365,000 00	263,255 55	101,744 45	//	//	365,000 00			
13	—— civiles	1,400,000 00	1,345,000 00	55,000 00	1,400,000 00	1,011,350 37	388,649 63	//	//	1,400,000 00			390,944,055
14	—— à titre de récompenses nationales	958,000 00	958,000 00	//	958,000 00	676,699 21	281,300 79	//	//	958,000 00			
15	—— militaires	38,000,000 00	37,600,000 00	400,000 00	38,000,000 00	27,336,282 90	10,663,717 10	//	//	38,000,000 00			
16	—— ecclésiastiques	288,000 00	288,000 00	//	288,000 00	148,973 31	139,026 69	//	//	288,000 00			
17	—— de donataires dépossédés	1,171,000 00	1,171,000 00	//	1,171,000 00	808,463 53	362,536 47	//	//	1,171,000 00			
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	//	600,000 00	300,000 00	300,000 00	//	//	600,000 00			
19	Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	800,000 00	800,000 00	//	800,000 00	584,654 53	215,345 47	//	//	800,000 00			
20	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'ancienne Chambre des Pairs	50,000 00	24,226 01	5,773 99	30,000 00	30,000 00	//	//	20,000 00	30,000 00			
21	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	299,999 20	//	299,999 20	298,949 20	1,050 00	//	0 80	299,999 20			
		390,944,055 00	372,745,507 54	18,348,809 89	391,094,317 43	344,009,436 30	47,084,881 13	170,331 54	20,069 11	391,094,317 43	(B) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
								150,262f 43c			Crédits accordés par le budget		8,992,620f
											Crédits accordés par des lois spéciales :		
											Loi du 13 mars 1851	20,000f	
											Idem	10,000	
											Loi du 10 juin 1851	75,750	
											Loi du 28 juillet 1851	15,000	
												120,750	120,750
													9,113,370
	DOTATIONS.												
22	Assemblée nationale	(B) 7,865,370 00	7,176,368 53	20,000 00	7,196,368 53	7,060,000 00	136,368 53	//	669,001 47	7,196,368 53			
23	Pouvoir exécutif	1,248,000 00	1,248,000 00	//	1,248,000 00	1,244,000 00	4,000 00	//	//	1,248,000 00			
		9,113,370 00	8,424,368 53	20,000 00	8,444,368 53	8,304,000 00	140,368 53	//	669,001 47	8,444,368 53			
								669,001 47c					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	391,600f 00c	390,466f 66c	1,133f 34c	391,600f 00c	390,466f 66c	1,133f 34c	"	"	391,600f 00c	
2	——— (Matériel.)	88,000 00	73,834 15	14,165 85	88,000 00	70,683 95	17,316 05	"	"	88,000 00	
2 *bis.*	Tribunal des conflits	6,000 00	6,000 00	"	6,000 00	6,000 00	"	"	"	6,000 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	823,100 00	776,774 96	3,325 04	780,100 00	745,211 07	34,888 93	"	43,000f 00c	780,100 00	
4	——— (Matériel.)	52,100 00	36,730 32	15,369 68	52,100 00	35,887 72	16,212 28	"	"	52,100 00	
4 *bis.*	——— (Frais extraordinaires.)	15,000 00	2,009 97	2,790 03	4,800 00	2,009 97	2,790 03	"	10,200 00	4,800 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	793,800 00	791,416 66	2,383 34	793,800 00	791,416 66	2,383 34	"	"	793,800 00	
6	Cours d'appel	5,233,900 00	5,229,770 55	4,129 45	5,233,900 00	4,850,602 47	383,297 53	"	"	5,233,900 00	
7	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	121,000 00	33,400 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	7,697,295 00	7,673,657 65	23,637 35	7,697,295 00	7,064,981 88	632,313 12	"	"	7,697,295 00	
9	——— de commerce	180,700 00	179,750 00	950 00	180,700 00	161,011 07	19,688 93	"	"	180,700 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,633 46	6,266 54	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	6,047,800 00	6,037,015 00	10,785 00	6,047,800 00	5,255,493 82	792,306 18	"	"	6,047,800 00	
12	Service de la justice en Algérie	633,850 00	627,407 32	6,442 68	633,850 00	521,709 54	112,140 46	"	"	633,850 00	
	Frais de justice.										
13	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,104,000 00	5,057,117 52	46,882 48	5,104,000 00	5,045,191 97	58,808 03	"	"	5,104,000 00	
	Secours et subventions.										
14	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	54,358 00	642 00	55,000 00	51,208 00	3,792 00	"	"	55,000 00	
		27,339,445 00	27,153,608 76	132,636 24	27,286,245 00	25,169,508 24	2,116,736 76	"	53,200 00	27,286,245 00	
15	Dépenses des exercices clos	5,544 79	5,544 79	"	5,544 79	5,544 79	"	"	"	5,544 79	
		27,344,989 79	27,159,153 55	132,636 24	27,291,789 79	25,175,053 03	2,116,736 76	"	53,200 00	27,291,789 79	
								53,200f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		26,571,345f 00c
Crédits accordés par des décrets :		
Décret du 15 janvier 1852	6,000f 00c	
Décret du 17 février	750,000 00	
Décret du 25 février	12,100 00	
	768,100 00	768,100 00
		27,339,445 00
Crédit pour dépenses des exercices clos		5,544 79
		27,344,989 79

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
1	Personnel	417,400f 00c	406,278f 03c	6,121f 97c	412,400f 00c	404,303f 03c	8,096f 97c	"	5,000f 00c	412,400f 00c	Crédits accordés par le budget 7,076,219f 00c
2	Matériel	143,000 00	126,440 35	16,559 65	143,000 00	125,871 13	17,128 87	"	"	143,000 00	Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :
	Traitements des agents du service extérieur.										Loi du 14 mai 1851 ..... 850,000f 00c Décret du 3 octobre 1851 ..... 420,000 00 —— du 21 janvier 1852 ..... 315,000 00 1,585,000 00 — 1,585,000 00
3	Traitements des agents politiques et consulaires	3,690,800 00	3,255,214 09	435,585 91	3,690,800 00	2,768,280 23	922,519 77	"	"	3,690,800 00	8,661,219 00
4	———— des agents en inactivité	95,000 00	74,411 36	20,588 64	95,000 00	65,201 64	29,798 36	"	"	95,000 00	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos 16,490 43
											8,677,709 43
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	275,000 00	270,857 12	4,142 88	275,000 00	270,857 12	4,142 88	"	"	275,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	910,000 00	754,213 36	155,786 64	910,000 00	742,063 38	167,936 62	"	"	910,000 00	
7	Frais de service	1,150,000 00	759,829 61	390,170 39	1,150,000 00	737,539 05	412,460 95	"	"	1,150,000 00	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	8,820 68	21,179 32	30,000 00	8,696 68	21,303 32	"	"	30,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	39,809 98	12,690 02	52,500 00	28,537 76	23,962 24	"	"	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	320,000 00	320,000 00	"	320,000 00	320,000 00	"	"	"	320,000 00	
11	Missions extraordinaires	458,000 00	365,971 45	92,028 55	458,000 00	296,118 12	161,881 88	"	"	458,000 00	
12	Dépenses imprévues	45,000 00	19,717 08	25,282 92	45,000 00	15,428 98	29,571 02	"	"	45,000 00	
13	Subvention à la caisse des retraites	224,519 00	224,519 00	"	224,519 00	224,519 00	"	"	"	224,519 00	
	Service extraordinaire.										
16	Subsides au Gouvernement oriental	850,000 00	531,288 33	318,711 67	850,000 00	531,288 33	318,711 67	"	"	850,000 00	
15	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		8,661,219 00	7,157,370 44	1,498,848 56	8,656,219 00	6,538,704 45	2,117,514 55	"	5,000 00	8,656,219 00	
14	Dépenses des exercices clos	16,490 43	16,490 43	"	16,490 43	16,490 43	"	"	"	16,490 43	
		8,677,709 43	7,173,860 87	1,498,848 56	8,672,709 43	6,555,194 88	2,117,514 55	"	5,000 00	8,672,709 43	
								5,000f 00c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.
	1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.									
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.									
	Administration centrale.									
1	Personnel	367,250f 00c	367,141f 01c	108f 99c	367,250f 00c	363,814f 76c	3,435f 24c	//	//	367,250f 00c
1 *bis.*	Indemnité aux employés supprimés	11,100 00	11,099 95	//	11,099 95	11,099 95	//	//	0f 05c	11,099 95
2	Matériel	86,000 00	49,171 16	36,828 84	86,000 00	44,130 74	41,869 26	//	//	86,000 00
	Université.									
3	Conseillers de l'Université et inspecteurs généraux	226,000 00	211,364 46	14,635 54	226,000 00	200,892 83	25,107 17	//	//	226,000 00
4	Services généraux de l'Université	134,000 00	90,062 13	43,437 87	133,500 00	77,342 72	56,157 28	//	(A) 500 00	133,500 00
5	École normale supérieure	225,780 00	211,471 84	9,308 16	220,780 00	210,464 41	10,315 59	//	(B) 5,000 00	220,780 00
6	Administration académique	810,400 00	733,945 10	72,454 90	806,400 00	708,482 45	97,917 55	//	(C) 4,000 00	806,400 00
7	Facultés de théologie	115,660 00	102,962 66	12,697 34	115,660 00	99,064 38	16,595 62	//	//	115,660 00
8	Facultés de droit	776,700 00	683,134 74	63,565 26	746,700 00	673,225 57	73,474 43	//	(D) 30,000 00	746,700 00
9	Facultés de médecine	702,440 00	596,275 39	81,164 61	677,440 00	584,107 76	93,332 24	//	(C) 25,000 00	677,440 00
10	Facultés des sciences	550,700 00	414,902 24	132,797 76	547,700 00	409,648 83	138,051 17	//	(F) 3,000 00	547,700 00
11	Facultés des lettres	487,696 00	446,257 84	6,438 16	452,696 00	443,127 48	9,568 52	//	(G) 35,000 00	452,696 00
12	Écoles supérieures de pharmacie	164,000 00	115,805 42	38,194 58	154,000 00	115,274 14	38,725 86	//	(H) 10,000 00	154,000 00
13	Dépenses communes à toutes les facultés. (Remises, accroissement des collections et bibliothèques.)	71,100 00	34,938 65	32,561 35	67,500 00	28,227 95	39,272 05	//	(I) 3,600 00	67,500 00
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	87,000 00	79,734 97	7,265 03	87,000 00	58,235 85	28,764 15	//	//	87,000 00
15	Instruction secondaire. (Lycées et colléges communaux.)	2,319,200 00	2,100,151 41	219,048 59	2,319,200 00	2,076,163 60	243,036 40	//	//	2,319,200 00
16	Instruction primaire. (Inspection.)	765,999 00	658,969 34	107,029 66	765,999 00	628,541 69	137,457 31	//	//	765,999 00
17	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,412,416 00	2,804,251 23	2,608,164 77	5,412,416 00	2,562,903 61	2,849,512 39	//	//	5,412,416 00
18	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,527,569 00	3,396,195 24	1,681,373 76	5,077,569 00	3,150,010 20	1,927,558 80	//	(J) 450,000 00	5,077,569 00
19	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	469,233 39	303,544 91	115,688 48	419,233 39	275,855 88	143,377 51	//	(K) 50,000 00	419,233 39
	Sciences et lettres.									
20	Institut de France	584,300 00	501,384 91	82,915 09	584,300 00	501,384 91	82,915 09	//	//	584,300 00
21	Collége de France	180,000 00	160,932 29	19,067 71	180,000 00	160,730 90	19,269 10	//	//	180,000 00
22	Muséum d'histoire naturelle	469,780 00	455,369 47	14,410 53	469,780 00	455,369 47	14,410 53	//	//	469,780 00
23	Établissements astronomiques	121,760 00	102,384 61	19,375 39	121,760 00	101,599 61	20,160 39	//	//	121,760 00
24	Bibliothèque nationale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	289,000 00	273,027 55	15,972 45	289,000 00	273,027 55	15,972 45	//	//	289,000 00
25	Bibliothèque nationale. ((Crédit extraordinaire. — Annuité.)	40,000 00	33,790 37	6,209 63	40,000 00	33,790 37	6,209 63	//	//	40,000 00
26	Bibliothèques publiques	226,400 00	200,444 45	25,955 55	226,400 00	197,797 79	28,602 21	//	//	226,400 00
27	Académie nationale de médecine	44,200 00	32,572 85	11,627 15	44,200 00	32,521 85	11,678 15	//	//	44,200 00
28	École des chartes	35,400 00	33,979 68	1,420 32	35,400 00	30,058 72	5,341 28	//	//	35,400 00
29	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	54,333 00	1,467 00	55,800 00	52,659 25	3,140 75	//	//	55,800 00
30	Souscriptions	120,000 00	113,687 20	6,312 80	120,000 00	113,212 20	6,787 80	//	//	120,000 00
31	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	178,174 96	1,825 04	180,000 00	140,108 29	39,891 71	//	//	180,000 00
32	Sociétés savantes	35,000 00	31,302 90	3,697 10	35,000 00	27,490 40	7,509 60	//	//	35,000 00
33	Voyages et missions scientifiques; lectures publiques du soir	61,200 00	52,656 01	8,543 99	61,200 00	52,497 67	8,702 33	//	//	61,200 00
34	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	120,000 00	103,704 45	16,295 55	120,000 00	100,809 13	19,190 87	//	//	120,000 00
35	Subvention aux caisses de retraite du ministère	750,000 00	750,000 00	//	750,000 00	750,000 00	//	//	//	750,000 00
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	144,233 53	39,966 47	184,200 00	140,386 83	43,813 17	//	//	184,200 00
37	Subvention à la ville de Rennes, etc.	37,500 00	37,500 00	//	37,500 00	37,500 00	//	//	//	37,500 00
38	Dépenses des exercices périmés	12,000 00	//	12,000 00	12,000 00	//	12,000 00	//	//	12,000 00
40	Crédits extraordinaires pour la lunette de l'Observatoire	45,000 00	12,500 00	32,500 00	45,000 00	12,500 00	32,500 00	//	//	45,000 00
41	——— pour le conservatoire anatomique de Montpellier	21,810 59	//	21,810 59	21,810 59	//	21,810 59	//	//	21,810 59
		22,923,593 98	16,683,357 92	5,624,136 01	22,307,493 93	15,934,059 74	6,373,434 19	//	616,100 05	22,307,493 93
39	Dépenses des exercices clos	152,379 45	152,379 45	//	152,379 45	152,379 45	//	//	//	152,379 45
		23,075,973 43	16,835,737 37	5,624,136 01	22,459,873 38	16,086,439 19	6,373,434 19	//	616,100 05	22,459,873 38

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		21,682,481f 00c
A DÉDUIRE :		
Dépenses départementales qui se règlent d'après les recettes portées en somme supérieur au budget des dépenses		50,000 00
		21,632,481 00
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental :		
Augmentation	482,543f 08c	
Diminution	98,384 05	
	384,159 03	384,159 03
Crédits reportés des exercices 1849 et 1850 pour le service départemental		676,643 36
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 25 février 1851	12,000 00	
— du 25 mars 1851	45,000 00	
— du 29 avril 1851	14,000 00	
Décret du 21 octobre 1851	95,000 00	
——— du 19 décembre 1851	42,500 00	
——— du 12 mars 1852	21,810 59	
	230,310 59	230,310 59
		22,923,593 98
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		152,379 45
		23,075,973 43

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.										
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.										
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*										
1	Personnel des bureaux des cultes	169,900f 00c	169,720f 82c	"	169,720f 82c	168,958f 05c	762f 77c	"	179f 18c	169,720f 82c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	25,000 00	19,861 31	5,138f 69c	25,000 00	18,384 84	6,615 16	"	"	25,000 00	
3	Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	41,022 00	41,022 00	"	41,022 00	41,022 00	"	"	"	41,022 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,006,222 30	13,777 70	1,020,000 00	789,180 80	230,819 20	"	37,000 00	1,020,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	32,635,207 03	27,047,434 68	5,585,565 32	32,633,000 00	24,170,851 21	8,462,148 79	"	2,207 03	32,633,000 00	
6	Chapitre de Saint-Denis	69,000 00	42,938 35	4,061 65	47,000 00	39,438 35	7,561 65	"	22,000 00	47,000 00	
7	Bourses des séminaires	1,003,754 11	827,019 84	176,680 16	1,003,700 00	744,329 81	259,370 19	"	54 11	1,003,700 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	757,119 00	7,881 00	765,000 00	738,579 00	26,421 00	"	"	765,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	462,500 00	341,363 19	121,136 81	462,500 00	286,310 55	176,189 45	"	"	462,500 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	600,000 00	297,875 30	302,124 70	600,000 00	260,649 94	339,350 06	"	"	600,000 00	
10 *bis.*	Grosses réparations des édifices diocésains	2,100,000 00	1,380,505 06	719,494 94	2,100,000 00	1,329,635 62	770,364 38	"	"	2,100,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises, etc	1,000,000 00	901,037 50	98,962 50	1,000,000 00	853,125 00	146,875 00	"	"	1,000,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	93,225 00	6,775 00	100,000 00	75,000 00	25,000 00	"	"	100,000 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	3,067 29	1,900 00	4,967 29	3,067 29	1,900 00	"	32 71	4,967 29	
14	Restauration de la cathédrale de Paris	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Cultes non catholiques.										
15	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,182,012 00	959,751 12	222,248 88	1,182,000 00	885,127 89	296,872 11	"	12 00	1,182,000 00	
16	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	49,484 50	34,515 50	84,000 00	46,384 50	37,615 50	"	"	84,000 00	
17	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	"	16,000 00	
18	Dépenses du culte israélite	148,100 00	104,457 45	43,542 55	148,000 00	97,634 97	50,365 03	"	100 00	148,000 00	
19	Dépenses des cultes en Algérie	476,800 00	307,516 94	88,483 06	396,000 00	297,699 71	98,300 29	"	80,800 00	396,000 00	
21	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		41,940,295 14	34,361,621 65	7,436,288 46	41,797,910 11	30,857,379 53	10,940,530 58	"	142,385 03	41,797,910 11	
20	Dépenses des exercices clos	386,255 83	386,255 83	"	386,255 83	386,255 83	"	"	"	386,255 83	
		42,326,550 97	34,747,877 48	7,436,288 46	42,184,165 94	31,243,635 36	10,940,530 58	"	142,385 03	42,184,165 94	
								142,385f 03c			
	2e SECTION. — *Travaux extraordinaires.*										
Uniq.	Travaux extraordinaires aux édifices diocésains, églises, temples et presbytères	250,000 00	219,480 00	30,520 00	250,000 00	219,480 00	30,520 00	"	"	250,000 00	
	RÉCAPITULATION										
	1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	23,075,973 43	16,835,737 37	5,624,136 01	22,459,873 38	16,086,439 19	6,373,434 19	"	616,100 05	22,307,493 93	
	2e partie. — ——— des cultes	42,326,550 97	34,747,877 48	7,436,288 46	42,184,165 94	31,243,635 36	10,940,530 58	"	142,385 03	42,184,165 94	
		65,402,524 40	51,583,614 85	13,060,424 47	64,644,039 32	47,330,074 55	17,313,964 77	"	758,485 08	64,491,659 87	
	Travaux extraordinaires. (Dépenses des cultes.)	250,000 00	219,480 00	30,520 00	250,000 00	219,480 00	30,520 00	"	"	250,000 00	
		65,652,524 40	51,803,094 85	13,090,944 47	64,894,039 32	47,549,554 55	17,344,484 77	"	758,485 08	64,741,659 87	
								758,485f 08c			

Service ordinaire.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		40,784,722f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 26 avril 1851	10,000f 00c	
——— du 1er août 1851	1,000,000 00	
Décret du 19 décembre 1851	129,357 03	
Idem	3,754 11	
Décret du 12 mars 1852	12,462 00	
		1,155,573 14
		41,940,295 14
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		386,255 83
		42,326,550 97

Travaux extraordinaires.

Crédit ouvert par le budget	250,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (A).	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	689,900f 00c	687,774f 06c	2,125f 94c	689,900f 00c	683,775f 07c	6,124f 93c	"	"	689,900f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	180,000 00	167,643 08	102,356 92	270,000 00	156,407 31	113,592 69	90,000f 00c	"	270,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites des employés de l'administration centrale.	160,000 00	100,000 00	60,000 00	160,000 00	70,000 00	90,000 00	"	"	160,000 00	
4	Archives nationales	108,000 00	95,493 43	12,506 57	108,000 00	95,493 43	12,506 57	"	"	108,000 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	832,000 00	832,000 00	"	832,000 00	832,000 00	"	"	"	832,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,080,105 00	973,940 63	72,664 37	1,046,605 00	937,797 83	108,807 17	"	33,500 00	1,046,605 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	134,055 00	103,820 08	30,234 92	134,055 00	96,279 78	37,775 22	"	"	134,055 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	112,000 00	100,988 10	7,011 90	108,000 00	96,929 28	11,070 72	"	4,000 00	108,000 00	
9	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	66,000 00	8,528 67	37,471 33	46,000 00	7,778 85	38,221 15	"	20,000 00	46,000 00	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	10,000 00	8,775 00	1,225 00	10,000 00	8,125 00	1,875 00	"	"	10,000 00	
	Beaux-Arts.										
11	Établissements des beaux-arts	454,500 00	380,884 02	73,615 98	454,500 00	358,555 09	95,944 91	"	"	454,500 00	
12	Musées nationaux. (Personnel.)	168,700 00	167,000 00	1,700 00	168,700 00	167,000 00	1,700 00	"	"	168,700 00	
13	Musées nationaux. (Matériel.)	141,700 00	99,828 85	41,871 15	141,700 00	99,828 85	41,871 15	"	"	141,700 00	
14	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	900,000 00	849,787 93	50,212 07	900,000 00	835,096 25	64,903 75	"	"	900,000 00	
15	Acquisitions de tableaux et de statues pour le musée du Louvre	50,000 00	45,988 20	4,011 80	50,000 00	45,988 20	4,011 80	"	"	50,000 00	
16	Conservation d'anciens monuments historiques	745,000 00	264,530 04	480,469 96	745,000 00	198,185 24	546,814 76	"	"	745,000 00	
17	Encouragements aux beaux-arts et à l'art dramatique	75,000 00	73,325 00	1,675 00	75,000 00	68,067 00	6,933 00	"	"	75,000 00	
18	Souscriptions à divers ouvrages concernant les beaux-arts	136,000 00	135,999 95	0 05	136,000 00	131,953 90	4,046 10	"	"	136,000 00	
19	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	137,700 00	135,786 06	1,913 94	137,700 00	101,302 74	36,397 26	"	"	137,700 00	
20	Subventions aux théâtres nationaux	1,334,000 00	1,333,950 00	50 00	1,334,000 00	1,323,916 66	10,083 34	"	"	1,334,000 00	
20 *bis.*	Traitement des membres de la commission d'examen des ouvrages dramatiques	29,000 00	29,000 00	"	29,000 00	28,700 00	300 00	"	"	29,000 00	
21	Subvention à la caisse des pensions de l'académie nationale de musique	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	175,000 00	25,000 00	"	"	200,000 00	
22	Subvention à la caisse des retraites du conservatoire de musique	10,000 00	8,000 00	2,000 00	10,000 00	5,000 00	5,000 00	"	"	10,000 00	
	Secours et subventions.										
23	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	599,560 00	545,463 02	49,096 98	594,560 00	538,796 36	55,763 64	"	5,000 00	594,560 00	
24	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	700,000 00	597,338 20	102,661 80	700,000 00	538,113 20	161,886 80	"	"	700,000 00	
25	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	677,000 00	633,964 03	43,035 97	677,000 00	629,102 03	47,897 97	"	"	677,000 00	
26	Secours à divers titres	450,000 00	373,431 00	76,569 00	450,000 00	357,158 50	92,841 50	"	"	450,000 00	
27	Subventions pour exécution par voie de concession de péage des travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	180,750 00	219,250 00	400,000 00	145,750 00	254,250 00	"	"	400,000 00	
28	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	120,000 00	"	"	"	120,000 00	
29	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,200,000 00	687,486 05	132,513 95	820,000 00	647,138 64	172,861 36	"	380,000 00	820,000 00	
	À REPORTER	11,900,220 00	9,941,475 40	1,606,244 60	11,547,720 00	9,499,239 21	2,048,480 79	90,000 00	442,500 00	11,547,720 00	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		27,790,520f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 12 juin 1850	650,000f 00c	
— du 25 décembre 1850	150,000 00	
— du 8 février 1851	61,383 84	
— du 25 février	52,334 00	
— du 28 février	300,000 00	
— du 22 mars	25,909 00	
— du 10 avril	200,000 00	
— du 5 mai	80,317 00	
— du 15 mai	33,399 47	
— du 1er juillet	80,814 00	
— du 12 juillet	300,000 00	
— du 23 juillet	29,000 00	
— du 25 juillet	100,000 00	
— du 1er août	559,148 26	
— du 5 août	149,000 00	
— du 6 août	85,211 71	
— du 7 août	400,000 00	
— *idem*	420,000 00	
— du 8 août	24,570 00	
— *Idem*	30,000 00	
— *Idem*	78,000 00	
Décret du 4 décembre 1851	300,000 00	
— du 7 décembre	200,000 00	
— du 21 mars 1852	400,000 00	
— du 27 mars 1852	250,000 00	
		4,959,087 28
A DÉDUIRE : Crédits annulés :		
Décret du 22 janv. 1852. 14,700f 00c		
— du 10 mars 18,608 33		
— du 28 mars 42,367 00		
— *Idem* 22,324 00		
97,999 33 ci.		97,999 33
		4,861,087 95 ci 4,861,087 95
		32,651,607 95
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		182,989 29
		32,834,597 24

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	11,900,220f 00c	9,941,475f 40c	1,606,244f 60c	11,547,720f	9,499,239f 21c	2,048,480f 79c	90,000f 00c	442,500f 00c	11,547,720f 00c	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	Administration départementale.										
30	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	2,612,300 00	2,491,246 80	101,053 20	2,592,300	2,367,971 16	224,328 84	"	20,000 00	2,592,300 00	
31	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	93,704 39	6,295 61	100,000	85,932 92	14,067 08	"	"	100,000 00	
32	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	5,086,000 00	4,958,930 39	127,069 61	5,086,000	4,717,992 32	368,007 68	"	"	5,086,000 00	
33	Inspections administratives des services départementaux	111,000 00	95,849 96	15,150 04	111,000	89,798 38	21,201 62	"	"	111,000 00	
	Détention des condamnés.										
34	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	6,420,000 00	5,431,976 93	1,088,023 07	6,520,000	5,116,382 17	1,403,617 83	100,000 00	"	6,520,000 00	
35	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus	1,400,000 00	874,558 67	225,441 33	1,100,000	766,685 11	333,314 89	"	300,000 00	1,100,000 00	
36	Transport des condamnés au bagne, etc.; reprises des évadés	400,000 00	289,868 64	110,131 36	400,000	288,598 65	111,401 35	"	"	400,000 00	
37	Subvention à la caisse des retraites des employés du service des prisons	60,000 00	34,000 00	26,000 00	60,000	34,000 00	26,000 00	"	"	60,000 00	
	Matériel des cours d'appel.										
38	Loyers, entretien et réparations de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours d'appel	400,000 00	219,960 82	180,039 18	400,000	207,428 93	192,571 07	"	"	400,000 00	
39	Travaux de construction au palais de la cour d'appel de Pau	150,000 00	80,000 00	"	80,000	80,000 00	"	"	70,000 00	80,000 00	
45	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	650,000 00	492,661 54	157,338 46	650,000	469,827 46	180,172 54	"	"	650,000 00	
46	Travaux d'achèvement du palais de justice de Montpellier	150,000 00	58,431 34	91,568 66	150,000	58,431 34	91,568 66	"	"	150,000 00	
47	Travaux et restauration de l'amphithéâtre d'Arles	61,383 84	39,181 56	22,202 28	61,383	29,119 21	32,264 63	"	"	61,383 84	
48	Service de la correspondance télégraphique privée. (Personnel.)	16,500 00	12,430 00	70 00	12,500	12,430 00	70 00	"	4,000 00	12,500 00	
49	——— (Matériel.)	35,834 00	1,475 98	8,858 02	10,334	1,475 98	8,858 02	"	25,500 00	10,334 00	
50	Établissement de nouvelles lignes de télégraphie électrique	300,000 00	205,897 40	94,102 60	300,000	187,261 58	112,738 42	"	"	300,000 00	
51	Exposition annuelle des ouvrages de peinture et de sculpture	106,226 00	92,351 24	13,874 76	106,226	92,187 99	14,038 01	"	"	106,226 00	
52	3e anniversaire de la proclamation de la République	200,000 00	141,157 34	58,842 66	200,000	139,567 77	60,432 23	"	"	200,000 00	
53	Monument à élever à la mémoire de l'archevêque de Paris	33,399 47	5,000 00	"	5,000	5,000 00	"	"	28,399 47	5,000 00	
54	Publication de l'ouvrage intitulé Rome souterraine	58,490 00	58,490 00	"	58,490	58,490 00	"	"	"	58,490 00	
55	Travaux de restauration de l'église Saint-Ouen de Rouen	300,000 00	116,465 33	13,534 67	130,000	115,540 33	14,459 67	"	170,000 00	130,000 00	
56	Travaux d'achèvement de la cour d'appel de Lyon	100,000 00	"	5,000 00	5,000	"	5,000 00	"	95,000 00	5,000 00	
57	Établissement de huit nouvelles lignes de télégraphie électrique	559,148 26	90,568 04	296,840 22	387,408	57,716 67	329,691 59	"	171,740 00	387,408 26	
58	Dépenses du service de police instituée dans les communes de l'agglomération lyonnaise	149,000 00	109,436 98	56,763 02	166,200	109,403 98	56,796 02	17,200 00	"	166,200 00	
59	Achèvement des bâtiments du palais de justice de Rouen	66,603 38	20,000 00	46,603 38	66,603	19,600 00	47,003 38	"	"	66,603 38	
60	Acquisition de deux tableaux de Géricault	24,570 00	24,570 00	"	24,570	24,570 00	"	"	"	24,570 00	
61	Continuation des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne Ninive	8,000 00	8,000 00	"	8,000	8,000 00	"	"	"	8,000 00	
62	Mission en Mésopotamie et en Médie	27,633 00	17,340 25	10,292 75	27,633	14,886 10	12,746 90	"	"	27,633 00	
63	Déblayement du temple de Sérapis	15,300 00	15,300 00	"	15,300	15,300 00	"	"	"	15,300 00	
64	Dépenses secrètes extraordinaires de sûreté générale	700,000 00	300,000 00	400,000 00	700,000	300,000 00	400,000 00	"	"	700,000 00	
65	Indemnités pour dommages éprouvés pendant l'insurrection de décembre 1851	200,000 00	6,120 00	193,880 00	200,000	5,920 00	194,080 00	"	"	200,000 00	
66	Dépenses résultant des arrestations opérées à la suite des événements de décembre 1851	250,000 00	"	250,000 00	250,000	"	250,000 00	"	"	250,000 00	
"	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		32,651,607 95	26,326,449 00	5,205,219 48	31,531,668	24,978,757 26	6,552,911 22	207,200 00	1,327,139 47	31,531,668 48	
40	Dépenses des exercices clos	182,989 29	182,989 29	"	182,989	182,989 29	"	"	"	182,989 29	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,83,4597 24	26,509,438 29	5,205,219 48	31,714,657	25,161,746 55	6,552,911 22	207,200 00	1,327,139 47	31,714,657 77	
								1,119,939f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL, IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Dépenses ordinaires.										
41	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements (10e 4/10)	21,188,641f 85c	28,582,697f 38c	6,320,535f 98c	34,903,233f 36c	26,979,696f 59c	7,923,536f 77c	"	"	34,903,233f 36c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget 98,753,330f 00c
	Dépenses sur le produit du fonds commun à répartir par décret du Président de la République (7 centimes)	13,714,591 51									Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (Diminution.) A déduire 8,480,922 26
	Sur les produits éventuels ordinaires	967,683 15	651,960 81	315,722 34	967,683 15	496,370 03	471,313 12	"	"	967,683 15	90,272,407 74
	Dépenses facultatives.										
42	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	15,255,359 39	11,099,358 77	4,156,000 62	15,255,359 39	10,171,965 93	5,083,393 46	"	"	15,255,359 39	Crédits reportés des exercices 1849 et 1850, pour le service départemental et pour divers services spéciaux 11,137,882 33
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,762,293 87	332,136 20	1,430,157 67	1,762,293 87	306,594 46	1,455,699 41	"	"	1,762,293 87	101,410,290 07
	——— sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,040,875 14	499,936 24	540,938 90	1,040,875 14	442,393 90	598,481 24	"	"	1,040,875 14	
	Dépenses extraordinaires.										
43	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	23,752,639 04	15,476,240 01	8,276,399 03	23,752,639 04	14,359,222 77	9,393,416 27	"	"	23,752,639 04	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	2,133,518 31	1,355,313 66	778,204 65	2,133,518 31	1,223 927 44	909,590 87	"	"	2,133,518 31	
	Dépenses spéciales.										
44	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (maximum, 5 centimes)	13,041,758 53	9,964,569 38	3,077,189 15	13,041,758 53	9,359,086 73	3,682,671 80	"	"	13,041,758 53	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	8,552,929 28	7,095,167 65	1,457,761 63	8,552,929 28	6,276,246 59	2,276,682 69	"	"	8,552,929 28	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	101,410,290 07	75,057,380 10	26,352,909 97	101,410,290 07	69,615,504 44	31,794,785 63	"	"	101,410,290 07	
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	32,834,597 24	26,509,438 29	5,205,219 48	31,714,657 77	25,161,746 55	6,552,911 22	207,200f 00c	1,327,139f 47c	31,714,657 77	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	101,410,290 07	75,057,380 10	26,352,909 97	101,410,290 07	69,615,504 44	31,794,785 63	"	"	101,410,290 07	
		134,244,887 31	101,566,818 39	31,558,129 45	133,124,947 84	94,777,250 99	38,347,696 85	207,200 00	1,327,139 47	133,124,947 84	
								1,119,939f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.	
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	463,150f 00c	462,083f 27c	650f 00c	462,733f 27c	459,559f 17c	3,174f 10c	"	416f 73c	462,733f 27c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
2	——— (Matériel.)	100,000 00	58,762 12	41,237 88	100,000 00	51,498 01	48,501 99	"	"	100,000 00		
3	Subvention à deux caisses de retraites	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	150,000 00	"	"	"	150,000 00	Crédits accordés par le budget	17,457,286f 00c
	Agriculture et haras.										Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux :	
4	Écoles vétérinaires et bergeries	773,900 00	673,505 96	85,394 04	758,900 00	552,786 06	206,113 94	"	15,000 00	758,900 00		
5	Enseignement professionnel de l'agriculture	2,415,078 63	1,917,058 72	458,019 91	2,375,078 63	1,835,598 33	539,480 30	"	40,000 00	2,375,078 63	Augmentation 2,227f 30c	
6	Encouragements à l'agriculture	700,000 00	616,966 14	83,033 86	700,000 00	589,460 10	110,539 90	"	"	700,000 00	Diminution 57,512 50	
6 *bis.*	Frais d'études expérimentales sur la péripneumonie épizootique	31,120 00	13,000 00	"	13,000 00	13,000 00	"	"	18,120 00	13,000 00		
7	Haras, dépôts d'étalons	1,614,775 00	1,475,851 32	138,923 68	1,614,775 00	1,425,432 42	189,342 58	"	"	1,614,775 00	55,285 20	55,285 20
8	Remonte des haras nationaux et encouragements à l'industrie parisienne	1,166,000 00	961,915 58	204,084 42	1,166,000 00	933,414 35	232,585 65	"	"	1,166,000 00		
												17,402,000 80
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										Crédits reportés de l'exercice 1849 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	1,135,651 16
9	Dépenses des manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.	665,086 00	572,696 35	92,389 65	665,086 00	548,719 15	116,366 85	"	"	665,086 00		
10	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,151,000 00	979,348 31	171,651 69	1,151,000 00	916,278 63	234,721 37	"	"	1,151,000 00	Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :	
11	Encouragements aux manufactures, au commerce, missions, etc	273,000 00	162,867 66	110,132 34	273,000 00	128,850 40	144,149 60	"	"	273,000 00	Loi du 27 janvier 1851 638,000f 00c	
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	30,233 37	24,842 06	500 00	25,342 06	24,779 49	562 57	"	4,891 31	25,342 06	— du 3 février 1851 600,000 00	
13	Encouragements aux pêches maritimes	4,800,000 00	3,535,071 29	1,264,928 71	4,800,000 00	2,978,514 11	1,821,485 89	"	"	4,800,000 00	— du 7 février 1851 65,000 00	
14	Poids et mesures	719,000 00	636,959 24	82,040 76	719,000 00	582,763 32	136,236 68	"	"	719,000 00	— du 8 mars 1851 52,886 76	
	Établissements thermaux et sanitaires.										— du 10 avril 1851 30,000 00	
15	Entretien des établissements thermaux	300,000 00	247,730 01	52,269 99	300,000 00	200,721 52	99,278 48	"	"	300,000 00	— du 26 avril 1851 33,000 00	
16	Subventions aux établissemts d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire.	37,500 00	23,873 70	13,626 30	37,500 00	20,548 70	16,951 30	"	"	37,500 00	— du 30 juin 1851 64,375 00	
17	Établissements et service sanitaires	255,000 00	183,654 82	71,345 18	255,000 00	174,258 03	80,741 97	"	"	255,000 00	— *Idem* 60,000 00	
	Secours.										— du 25 juillet 1851 25,000 00	
18	Secours aux colons	735,000 00	602,529 87	132,470 13	735,000 00	564,815 72	170,184 28	"	"	735,000 00	— du 5 août 1851 31,120 00	
19	Secours pour pertes et événements malheureux	3,092,705 53	843,527 61	1,749,177 92	2,592,705 53	383,924 73	2,208,780 80	"	500,000 00	2,592,705 53	— du 7 août 1851 15,000 00	
	Services supplémentaires.										Décret du 26 septembre 1851 30,000 00	
22	Frais de surveillance des associations ouvrières	11,427 06	7,210 00	600 00	7,810 00	5,460 00	2,350 00	"	3,617 06	7,810 00	——— du 24 décembre 1851 113,401 04	
23	Dépenses relatives à l'exposition de Londres	522,264 46	423,531 70	98,732 76	522,264 46	344,896 74	177,367 72	"	"	522,264 46	——— du 20 février 1852 800,000 00	
24	Caisses de secours mutuels	65,000 00	38,749 95	26,250 05	65,000 00	37,213 70	27,786 30	"	"	65,000 00		2,557,782 80
24 *bis.*	Frais relatifs aux caisses de retraites pour la vieillesse	25,000 00	21,031 57	3,968 43	25,000 00	19,431 57	5,568 43	"	"	25,000 00	A DÉDUIRE : Crédits annulés :	
25	Création d'établissements modèles pour bains et lavoirs publics	9,015 05	9,015 05	"	9,015 05	9,015 05	"	"	"	9,015 05	Décret du 3 janv. 1852. 590,984f 95c	
26	Dépenses du conseil général de l'agriculture, des manufactures et du commerce	33,000 00	"	"	"	"	"	"	33,000 00	"	——— du 13 fév. 1852. 84,171 37	
21	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	166,287 80	52,886 76	113,401 04	166,287 80	52,886 76	113,401 04	"	"	166,287 80	——— du 23 fév. 1852. 115,735 54	
											790,891 86	790,891 86
												1,766,890 94
												20,304,542 90
		20,304,542 90	14,694,669 06	4,994,828 74	19,689,497 80	13,003,826 06	6,685,671 74	"	615,045 10	19,689,497 80	Crédit accordés pour dépenses des exercices clos	74,504 44
												20,379,047 34
20	Dépenses d'exercices clos	74,504 44	74,504 44	"	74,504 44	74,504 44	"	"	"	74,504 44		
		20,379,047 34	14,769,173 50	4,994,828 74	19,764,002 24	13,078,330 50	6,685,671 74	"	615,045 10	19,764,002 24		

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du Compte provisoire des Dépenses.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	490,550f 00	490,235f 85	314f 15c	490,550f 00	481,816f 12c	8,733f 88c	//	//	490,550f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	110,000 00	72,866 71	37,133 29	110,000 00	63,106 18	46,893 82	//	//	110,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,426,049 00	3,322,023 36	104,025 64	3,426,049 00	3,045,298 70	380,750 30	//	//	3,426,049 00	
4	Personnel des conducteurs	3,640,000 00	3,396,083 59	243,916 41	3,640,000 00	3,103,103 28	536,896 72	//	//	3,640,000 00	
5	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	545,000 00	429,692 22	115,307 78	545,000 00	394,910 89	150,089 11	//	//	545,000 00	
6	Personnel des garde-mines	83,500 00	78,412 96	5,087 04	83,500 00	71,647 99	11,852 01	//	//	83,500 00	
7	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime	140,000 00	132,835 05	7,164 95	140,000 00	120,283 49	19,716 51	//	//	140,000 00	
8	Contrôle et surveillance des chemins de fer	350,000 00	347,033 48	2,966 52	350,000 00	315,108 39	34,891 61	//	//	350,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils	32,000 00	31,999 92	//	31,999 92	29,333 26	2,666 66	//	0f 08c	31,999 92	
10	Personnel des édifices publics et des palais nationaux	590,600 00	570,932 65	19,667 35	590,600 00	560,413 12	30,186 88	//	//	590,600 00	
10 *bis*	Frais de régie des édifices publics et des palais nationaux	815,900 00	593,550 05	222,349 95	815,900 00	521,477 36	294,422 64	//	//	815,900 00	
11	Subvention à la caisse des retraites	545,417 00	542,527 41	//	542,527 41	542,527 41	//	//	2,889 59	542,527 41	
12	Routes nationales et ponts	29,018,804 03	28,840,827 14	177,976 89	29,018,804 03	24,432,705 36	4,586,098 67	//	//	29,018,804 03	
13	Navigation intérieure. (Rivières.)	5,586,220 19	5,548,006 11	38,214 08	5,586,220 19	4,259,052 40	1,327,167 79	//	//	5,586,220 19	
14	Navigation intérieure. (Canaux.)	4,288,000 00	4,173,023 08	114,976 92	4,288,000 00	3,576,940 31	711,059 69	//	//	4,288,000 00	
15	Ports maritimes, phares et fanaux	3,817,434 85	3,680,278 96	137,155 89	3,817,434 85	2,907,625 37	909,809 48	//	//	3,817,434 85	
16	Dunes et semis. (Études d'irrigations et de desséchement.)	500,000 00	472,113 36	27,886 64	500,000 00	348,616 61	151,383 39	//	//	500,000 00	
17	Exploitation de grandes lignes de chemin de fer	7,050,000 00	5,784,869 31	465,130 69	6,250,000 00	5,446,302 70	803,697 30	//	800,000 00	6,250,000 00	
18	Matériel des mines. (Services divers.)	50,000 00	19,925 17	30,074 83	50,000 00	16,075 31	33,924 69	//	//	50,000 00	
19	Entretien des palais nationaux	1,080,040 00	779,943 12	300,096 88	1,080,040 00	719,828 54	360,211 46	//	//	1,080,040 00	
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	534,500 00	129,643 97	404,856 03	534,500 00	125,033 48	409,466 52	//	//	534,500 00	
21	Construction et grosses réparations des bâtiments civils et des palais nationaux	1,908,092 75	747,871 41	940,221 34	1,688,092 75	724,514 45	963,578 30	//	220,000 00	1,688,092 75	
21 *bis.*	Réparation et achèvement de divers édifices publics	497,500 00	173,845 24	323,654 76	497,500 00	135,371 12	362,128 88	//	//	497,500 00	
22	Frais généraux, secours, etc.	43,605 00	34,996 65	8,608 35	43,605 00	34,446 65	9,158 35	//	//	43,605 00	
23	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession	350,000 00	183,000 00	87,000 00	270,000 00	153,000 00	117,000 00	//	80,000 00	270,000 00	
	A REPORTER	65,493,212 82	60,576,536 77	3,813,786 38	64,390,323 15	52,128,538 49	12,261,784 66	//	1,102,889 67	64,390,323 15	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		63,926,245f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 29 janvier 1851	729,362f 11c	
— du 30 juin 1851	27,941 64	
— *Idem*	432,500 00	
— *Idem*	320,000 00	
— *Idem*	61,274 23	
— du 7 août 1851	109,200 00	
— du 8 août 1851	10,000 00	
Décret du 14 octobre 1851	35,000 00	
—— du 22 décembre 1851	115,000 00	
—— du 28 mars 1852	97,459 07	
—— *Idem*	73,105 00	
—— *Idem*	7,150 00	
	2,077,992 05	
A DÉDUIRE : Crédits annulés :		
Décret du 20 mars 1852. 145,000f 00c		
—— du 28 mars 1852. 58,681 41		
203,681 41	203,681 41	
	1,874,310 64	1,874,310 64
		65,800,555 64
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		326,017 97
		66,126,573 61

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	REPORT	65,493,212 82	60,576,536 77	3,813,786 38	64,390,323 15	52,128,538 49	12,261,784 66	"	1,102,889 67	64,390,323 15	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 59,476,538f 00c ; Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets : Loi du 29 janvier 1851 ..... 232,200 00 ; — du 30 juin 1851 ..... 80,000 00 ; — du 30 juin 1851 ..... 450,000 00 ; — du 6 août 1851 ..... 6,000,000 00 ; — du 7 août 1851 ..... 2,000,000 00 ; Décret du 10 décembre 1851 ..... 1,333,333 33 ; — du 28 mars 1852 ..... 123,142 03 ; — du 28 mars 1852 ..... 44,000 00 ; 10,262,675 36 ; A DÉDUIRE : Crédits annulés. Décret du 15 janvier 1852. 350,000 ; — du 22 janvier 1852. 1,630,000 ; — du 22 janvier 1852. 1,320,000 ; 3,300,000 ; 3,300,000 00 ; 6,962,675 36 ; 6,962,675 36 ; 66,439,213 36 ; Crédits accordés pour dépenses des exercices clos... 197,076 86 ; 66,636,290 22
26	Dépenses extraordinaires relatives à la reprise du mobilier national	120,000 00	75,480 82	44,519 18	120,000 00	70,741 34	49 258 66	"	"	120,000 00	
27	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux	18,800 00	18,800 00	"	18,800 00	13,800 00	5,000 00	"	"	18,800 00	
28	Restauration du premier aqueduc de Trappes	35,000 00	"	35,000 00	35,000 00	"	35,000 00	"	"	35,000 00	
29	Réparation de dommages causés aux routes nationales et ponts par les inondations	65,118 59	65,118 59	"	65,118 59	13,086 09	52,032 50	"	"	65,118 59	
30	Appropriation du domaine de Chante-Grillet au service de l'école des mineurs à Saint-Étienne	7,150 00	"	7,150 00	7,150 00	"	7,150 00	"	"	7,150 00	
22 *bis.*	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	61,274 23	58,159 50	3,114 73	61,274 23	36,591 39	24,682 84	"	"	61,274 23	
		65,800,555 64	60,794,095 68	3,903,570 29	64,697,665 97	52,262,757 31	12,434,908 66	"	1,102,889 67	64,697,665 97	
22	Dépenses des exercices clos	326,017 97	326,017 97	"	326,017 97	326,017 97	"	"	"	326,017 97	
	TOTAL de la Ire Section	66,126,573 61	61,120,113 65	3,903,570 29	65,023,683 94	52,588,775 28	12,434,908 66	"	1,102,889 67	65,023,683 94	
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Routes et ponts (achèvement de lacunes et rectifications)	3,621,025 37	3,548,712 25	72,313 12	3,621,025 37	2,933,000 01	688,025 36	"	"	3,621,025 37	
2	Nouvelles routes de la Corse	205,538 00	183,503 76	22,034 24	205,538 00	141,670 20	63,867 80	"	"	205,538 00	
3	Construction de ponts	232,200 00	174,304 40	57,895 60	232,200 00	151,170 82	81,029 18	"	"	232,200 00	
4	Navigation. (Rivières.)	2,555,000 00	2,540,539 59	14,460 41	2,555,000 00	2,042,466 70	512,533 30	"	"	2,555,000 00	
5	Navigation. (Canaux.)	3,024,000 00	2,974,751 75	49,248 25	3,024,000 00	2,607,011 75	416,988 25	"	"	3,024,000 00	
6	Ports maritimes	5,141,856 66	4,809,285 90	332,570 76	5,141,856 66	3,670,521 27	1,471,335 39	"	"	5,141,856 66	
7	Réparations des dommages causés par les inondations	303,900 00	299,852 29	4,047 71	303,900 00	207,761 98	96,138 02	"	"	303,900 00	
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	47,944,693 33	43,984,904 22	3,959,789 11	47,944,693 33	34,930,565 62	13,014,127 71	"	"	47,944,693 33	
9	Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
9 *bis.*	Solde d'une subvention accordée à la compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon pour la reconstruction du pont de la Mulatière	36,000 00	2,500 00	"	2,500 00	2,500 00	"	"	33,500 00	2,500 00	
10	Isolement du Louvre et prolongement de la rue de Rivoli	3,200,000 00	3,145,874 14	54,125 86	3,200,000 00	3,145,874 14	54,125 86	"	"	3,200,000 00	
11	Achèvement de la grande cour du Louvre	175,000 00	88,638 58	86,361 42	175,000 00	88,060 61	86,939 39	"	"	175,000 00	
		66,439,213 36	61,752,866 88	4,652,846 48	66,405,713 36	49,920,603 10	16,485,110 26	"	33,500 00	66,405,713 36	
12	Dépenses des exercices clos	197,076 86	197,076 86	"	197,076 86	197,076 86	"	"	"	197,076 86	
	TOTAL de la IIe Section	66,636,290 22	61,949,943 74	4,652,846 48	66,602,790 22	50,117,679 96	16,485,110 26	"	33,500 00	66,602,790 22	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	66,126,573 61	61,120,113 65	3,903,570 29	65,023,683 94	52,588,775 28	12,434,908 66	"	1,102,889 67	65,023,683 94	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	66,636,290 22	61,949,943 74	4,652,846 48	66,602,790 22	50,117,679 96	16,485,110 26	"	33,500 00	66,602,790 22	
	TOTAL	132,762,863 83	123,070,057 39	8,556,416 77	131,626,474 16	102,706,455 24	28,920,018 92	"	1,136,389 67	131,626,474 16	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTERE DE LA GUERRE.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,655,400f 00c	1,594,024f 31c	61,375f 69c	1,655,400f 00c	1,582,275f 63c	73,124f 37c	"	"	1,655,400f 00c	
2	——— (Matériel.)	285,000 00	180,573 55	104,426 45	285,000 00	178,002 33	106,997 67	"	"	285,000 00	
3	Frais généraux d'impressions	248,000 00	206,686 52	41,313 48	248,000 00	206,037 32	41,962 68	"	"	248,000 00	
4	États-majors	14,543,612 00	14,114,875 95	428,736 05	14,543,612 00	13,013,854 82	1,529,757 18	"	"	14,543,612 00	
5	Gendarmerie	24,444,025 00	23,409,712 94	256,083 06	23,665,796 00	21,682,871 25	1,982,924 75	"	778,229f 00c	23,665,796 00	
6	Garde républicaine	2,502,789 00	2,393,714 70	95,428 30	2,489,143 00	2,269,002 16	220,140 84	"	13,646 00	2,489,143 00	
7	Recrutement et réserve	470,000 00	440,343 20	29,656 80	470,000 00	437,387 18	32,612 82	"	"	470,000 00	
8	Justice militaire	950,350 00	827,811 23	122,538 77	950,350 00	780,659 55	169,690 45	"	"	950,350 00	
9	Solde et entretien des troupes	166,072,539 00	160,029,956 37	5,838,643 63	165,868,600 00	154,827,331 68	11,041,268 32	"	203,939 00	165,868,600 00	
10	Habillement et campement	15,007,847 00	8,147,123 25	6,860,723 75	15,007,847 00	7,972,853 35	7,034,993 65	"	"	15,007,847 00	
11	Lits militaires	6,364,019 00	4,460,361 45	1,903,657 55	6,364,019 00	4,032,426 77	2,331,592 23	"	"	6,364,019 00	
12	Transports généraux	1,993,904 00	1,117,722 57	571,316 43	1,689,039 00	1,100,879 11	588,159 89	"	304,865 00	1,689,039 00	
13	Remonte générale	4,837,300 00	4,605,216 84	232,083 16	4,837,300 00	4,593,720 34	243,579 66	"	"	4,837,300 00	
14	Harnachement	582,175 00	196,384 64	385,790 36	582,175 00	181,908 02	400,266 98	"	"	582,175 00	
15	Fourrages	27,486,818 00	26,406,200 90	1,080,617 10	27,486,818 00	26,171,680 02	1,315,137 98	"	"	27,486,818 00	
16	Soldes de non-activité et solde de réforme	478,510 00	456,256 67	22,253 33	478,510 00	405,225 18	73,284 82	"	"	478,510 00	
17	Secours	1,217,000 00	1,126,226 05	90,773 95	1,217,000 00	1,068,445 04	148,554 96	"	"	1,217,000 00	
18	Dépenses temporaires	302,600 00	236,330 93	47,269 07	283,600 00	182,249 66	101,350 34	"	19,000 00	283,600 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	781,792 00	781,792 00	"	781,792 00	781,792 00	"	"	"	781,792 00	
20	Dépôt général de la guerre	131,500 00	77,099 58	54,400 42	131,500 00	74,010 27	57,489 73	"	"	131,500 00	
21	Matériel de l'artillerie (Intérieur.)	5,621,415 00	3,391,187 41	2,230,227 59	5,621,415 00	3,326,980 78	2,294,434 22	"	"	5,621,415 00	
22	——— (Algérie.)	316,300 00	125,224 84	191,075 16	316,300 00	132,074 22	184,225 78	"	"	316,300 00	
23	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	545,863 00	452,542 51	93,320 49	545,863 00	434,057 35	111,805 65	"	"	545,863 00	
24	——— (Matériel.)	3,508,623 00	3,139,017 98	369,605 02	3,508,623 00	2,960,248 01	548,374 99	"	"	3,508,623 00	
25	Matériel du génie. (Intérieur.)	7,650,000 00	5,709,692 29	1,940,307 71	7,650,000 00	5,650,316 15	2,999,683 85	"	"	7,650,000 00	
26	——— (Algérie.)	3,100,000 00	2,887,292 47	212,707 53	3,100,000 00	2,821,938 73	278,061 27	"	"	3,100,000 00	
27	Écoles militaires	2,022,565 00	1,344,616 48	644,453 52	1,989,070 00	1,309,529 57	679,540 43	"	33,495 00	1,989,070 00	
28	Invalides de la guerre	2,661,705 00	2,108,178 16	474,452 84	2,582,631 00	2,087,811 33	494,819 67	"	79,074 00	2,582,631 00	
	À REPORTER	295,781,651 00	269,966,165 79	24,383,237 21	294,349,403 00	260,265,567 82	34,083,835 18	"	1,432,248 00	294,349,403 00	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		303,814,628f 00c
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 5 décembre 1850	6,840,000f 00c	
— du 28 février 1851	1,502,655 00	
— du 26 mai 1851	47,250 00	
— du 10 juillet 1851	300,000 00	
— du 7 août 1851	4,292,000 00	
— du 7 août 1851	1,415,630 00	
— du 7 août 1851	141,633 13	
Décret du 20 décembre 1851	28,000 00	
	14,567,168 13	
Crédit annulé :		
Loi du 26 mai 1851	500,000 00	
	14,067,168 13	14,067,168 13
		317,881,796 13
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		3,481,219 01
		321,363,015 14

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	295,781,651f 00c	269,966,165f 79c	24,383,237f 21c	294,349,403f 00c	260,265,567f 82c	34,083,835 18	"	1,432,248f 00c	294,349,403f 00c	
29	Gouvernement et administration générale de l'Algérie	762,162 00	634,387 40	127,774 60	762,162 00	568,074 96	194,087 04	"	"	762,162 00	
30	Services militaires indigènes en Algérie	7,459,545 00	5,954,861 90	1,504,683 10	7,459,545 00	5,723,641 56	1,735,903 44	"	"	7,459,545 00	
31	Service maritime en Algérie	532,000 00	329,364 10	202,635 90	532,000 00	307,824 93	224,175 07	"	"	532,000 00	
32	Administration provinciale en Algérie	695,300 00	625,510 57	69,789 43	695,300 00	586,000 19	109,299 81	"	"	695,300 00	
33	Services financiers en Algérie	1,253,845 00	944,200 87	309,644 13	1,253,845 00	890,110 29	363,734 71	"	"	1,253,845 00	
34	Indemnités pour expropriations en Algérie antérieures à 1845	400,000 00	381,636 52	18,363 48	400,000 00	312,338 08	87,661 92	"	"	400,000 00	
35	Colonisation en Algérie	1,715,000 00	1,190,918 31	524,081 69	1,715,000 00	1,102,595 15	612,404 85	"	"	1,715,000 00	
36	Colonies agricoles en Algérie	2,750,000 00	2,553,294 05	196,705 95	2,750,000 00	2,492,567 89	257,432 11	"	"	2,750,000 00	
36 *bis.*	Dépenses d'entretien des transportés	700,000 00	547,569 88	152,430 12	700,000 00	514,459 25	185,540 75	"	"	700,000 00	
37	Travaux civils en Algérie	5,528,660 00	4,692,209 35	836,450 65	5,528,660 00	4,608,867 88	919,792 12	"	"	5,528,660 00	
38	Dépenses secrètes en Algérie	162,000 00	94,000 00	"	94,000 00	94,000 00	"	"	68,000 00	94,000 00	
40	Dépenses des exercices périmés	141,633 13	132,750 96	8,882 17	141,633 13	122,538 44	19,094 69	"	"	141,633 13	
		317,881,796 13	288,046,869 70	28,334,678 43	316,381,548 13	277,588,586 44	38,792,961 69	"	1,500,248 00	316,381,548 13	
39	Dépenses des exercices clos	3,481,219 01	3,481,219 01	"	3,481,219 01	3,481,219 01	"	"	"	3,481,219 01	
		321,363,015 14	291,528,088 71	28,334,678 43	319,862,767 14	281,069,805 45	38,792,961 69	"	1,500,248 00	319,862,767 14	
								1,500,248f 00c			
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Matériel de l'artillerie (Intérieur.)	700,000f 00c	338,593f 25c	361,406f 75c	700,000f 00c	338,554f 25c	361,445f 75c	"	"	700,000f 00c	
2	Matériel du génie. (*Idem.*)	3,610,000 00	3,113,919 91	496,080 09	3,610,000 00	3,071,320 41	538,679 59	"	"	3,610,000 00	
		4,310,000 00	3,452,513 16	857,486 84	4,310,000 00	3,409,874 66	900,125 34	"	"	4,310,000 00	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	321,363,015f 14c	291,528,088f 71c	28,334,678f 43c	319,862,767f 14c	281,069,805f 45c	38,792,961f 69c	"	1,500,248f 00c	319,862,767f 14c	
	IIe Section. — Travaux extraordinaires	4,310,000 00	3,452,513 16	857,486 84	4,310,000 00	3,409,874 66	900,125 34	"	"	4,310,000 00	
		325,673,015 14	294,980,601 87	29,192,165 27	324,172,767 14	284,479,680 11	39,693,087 03	"	1,500,248 00	324,172,767 14	
								1,500,248f 00c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	3,710,000f 00c
Crédit accordé par la loi spéciale du 14 avril 1851	600,000 00
	4,310,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	SERVICE MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	728,900f 00c	726,462 01	2,437f 99c	728,900f 00c	725,753f 67c	3,146f 33c	"	"	728,900f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	139,600 00	107,810 73	31,789 27	139,600 00	95,689 59	43,910 41	"	"	139,600 00	Crédits accordés par le budget 84,591,813f 00c
	Service général.										Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :
3	Officiers militaires et civils	8,198,608 00	7,497,266 05	701,341 95	8,198,608 00	7,363,137 59	835,470 41	"	"	8,198,608 00	Loi du 12 juillet 1851 ..... 19,400f 00c
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,855,973 00	1,681,844 03	174,128 97	1,855,973 00	1,648,278 92	207,694 08	"	"	1,855,973 00	*Idem* 11,513 55
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	23,707,249 00	17,130,118 36	6,577,130 64	23,707,249 00	16,667,013 91	7,040,235 09	"	"	23,707,249 00	Loi du 7 août 1851 ..... 300,000 00
6	Hôpitaux	1,417,700 00	969,065 42	448,634 58	1,417,700 00	950,538 61	467,161 39	"	"	1,417,700 00	*Idem* 17,415 24
7	Vivres	10,672,508 00	7,034,963 00	3,637,545 00	10,672,508 00	6,887,808 29	3,784,699 71	"	"	10,672,508 00	Décret du 8 janvier 1852 ..... 95,000 00
8	Justice maritime	91,710 00	60,611 48	31,098 52	91,710 00	58,687 17	33,022 83	"	"	91,710 00	Décret du 26 février 1852 ..... 317,000 00
9	Salaires d'ouvriers	10,510,000 00	9,675,641 62	834,358 38	10,510,000 00	9,308,604 18	1,201,395 82	"	"	10,510,000 00	760,328 79
10	Approvisionnements généraux de la flotte	17,937,000 00	11,810,993 32	6,126,006 68	17,937,000 00	11,032,161 57	6,904,838 43	"	"	17,937,000 00	A déduire, crédit annulé :
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	1,731,000 00	1,404,003 97	326,996 03	1,731,000 00	1,325,649 80	405,350 20	"	"	1,731,000 00	Décret du 26 février 1852 ..... 4,500,000 00
11 *bis*	Construction de fosses d'immersion	300,000 00	161,334 44	138,665 56	300,000 00	45,692 49	254,307 51	"	"	300,000 00	
11 *ter*	Dépenses de campement et de casernement des troupes dans la Plata	95,000 00	"	95,000 00	95,000 00	"	95,000 00	"	"	95,000 00	A déduire ..... 3,739,671 21 — 3,739,671 21
12	Poudres	318,381 00	"	318,381 00	318,381 00	"	318,381 00	"	"	318,381 00	
13	École navale en rade de Brest	93,400 00	67,355 28	26,044 72	93,400 00	67,355 28	26,044 72	"	"	93,400 00	80,852,141 79
14	Affrétements et transports par mer	300,000 00	95,338 88	204,661 12	300,000 00	94,213 02	205,786 98	"	"	300,000 00	Crédits pour dépenses des exercices clos 459,164 33
15	Chiourmes	328,000 00	293,264 26	34,735 74	328,000 00	283,726 04	44,273 96	"	"	328,000 00	
16	Frais généraux d'impressions	378,000 00	246,613 73	131,386 27	378,000 00	209,822 50	168,177 50	"	"	378,000 00	
17	Frais de voyage, vacations et dépenses diverses	1,496,084 00	966,089 30	529,994 70	1,496,084 00	937,762 65	558,321 35	"	"	1,496,084 00	81,311,306 12
18	Dépenses temporaires	120,000 00	68,666 76	51,333 24	120,000 00	63,282 63	56,717 37	"	"	120,000 00	
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	114,100 00	84,528 37	29,571 63	114,100 00	78,646 84	35,453 16	"	"	114,100 00	
20	——— (Matériel.)	290,000 00	157,093 18	132,906 82	290,000 00	139,607 49	150,392 51	"	"	290,000 00	
22	Dépenses des exercices périmés	28,928 79	28,928 79	"	28,928 79	27,131 28	1,797 51	"	"	28,928 79	
		80,852,141 79	60,267,992 98	20,584,148 81	80,852,141 79	58,010,563 52	22,841,578 27	"	"	80,852,141 79	
21	Dépenses des exercices clos	459,164 33	459,164 33	"	459,164 33	459,164 33	"	"	"	459,164 33	
	TOTAL de la Ire Section	81,311,306 12	60,727,157 31	20,584,148 81	81,311,306 12	58,469,727 85	22,841,578 27	"	"	81,311,306 12	
	Payements faits par le Trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1851					2,126,555 61	2,126,555 61	"	"	"	
						60,596,283 46	20,715,022 66	"	"	81,311,306 12	
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
1	Fort Boyard	54,500f 00c	40,545f 02c	"	40,545f 02c	40,363f 64c	181f 38c	"	13,954f 98c	40,545f 02c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	Casernes dans les ports	"	"	"	"	"	"	"	"	"	Crédits accordés par le budget 3,955,000f 00c
3	Établissements à créer à Castineau	80,000 00	61,378 14	18,621f 86c	80,000 00	61,252 91	18,747 09	"	"	80,000 00	Crédit accordé par la loi spéciale du 12 juillet 1851 ..... 561,100 00
4	Digue et arsenal de Cherbourg	2,575,000 00	1,922,761 45	652,238 55	2,575,000 00	1,869,049 40	705,950 60	"	"	2,575,000 00	4,516,100 00
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,506,600 00	984,964 45	121,635 55	1,106,600 00	940,801 55	165,798 45	"	400,600 00	1,106,600 00	Crédit accordé pour dépenses des exercices clos 135 52
6	Amélioration de Port-Vendres	300,000 00	216,753 01	83,246 99	300,000 00	216,753 01	83,246 99	"	"	300,000 00	4,516,235 52
		4,516,100 00	3,226,402 07	875,742 95	4,102,145 02	3,128,220 51	973,924 51	"	413,954 98	4,102,145 02	
7	Dépenses des exercices clos	135 52	135 52	"	135 52	135 52	"	"	"	135 52	
	TOTAL de la IIe section	4,516,235 52	3,226,537 59	875,742 95	4,102,280 54	3,128,356 03	973,924 51	"	413,954 98	4,102,280 54	
								413,954f 98c			
	RÉCAPITULATION.										
"	Ire SECTION. — Service ordinaire	81,311,306f 12c	60,727,157f 31c	20,584,148f 81c	81,311,306f 12c	60,596,283f 46	20,715,022f 66c	"	"	81,311,306f 12c	
"	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	4,516,235 52	3,226,537 59	875,742 95	4,102,280 54	3,128,356 03	973,924 51	"	413,954f 98c	4,102,280 54	
		85,827,541 66	63,953,694 90	21,459,891 76	85,413,586 66	63,724,639 49	21,688,947 17	"	413,954 98	85,413,586 66	
								413,954f 98c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.	
	Service général.						MINISTÈRE DES FINANCES.						
25	Cour des comptes.	Personnel	956,100f 00c	956,074f 15c	"	956,074f 15c	879,200f 04c	76,874f 11c	"	25f 85c	956,074f 15c		
26		Matériel et dépenses diverses	59,600 00	59,599 70	"	59,599 70	46,166 88	13,432 82	"	0 30	59,599 70		
27	Administration centrale des finances.	Personnel	5,026,800 00	4,977,903 97	8,883f 37c	4,986,787 34	4,880,711 50	106,075 84	"	40,012 66	4,986,787 34	Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
28		Matériel	613,000 00	573,193 55	39,806 45	613,000 00	369,429 51	243,570 49	"	"	613,000 00	Crédits accordés par le budget	28,050,160f 00c
29		Dépenses diverses	296,821 00	291,729 56	5,091 44	296,821 00	244,114 01	52,706 99	"	"	296,821 00	Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :	
29 *bis.*		Subvention aux caisses de retraites des administrations financières	11,455,000 00	10,632,718 83	822,281 17	11,455,000 00	11,455,000 00	"	"	"	11,455,000 00	Loi du 14 février 1851 — 35,877f 01c	
												Décret du 6 février 1852 — 9,171 25	
												— du 23 février 1852 — 9,161 00	
												— du 25 mars 1852 — 891 95	
30	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires).	Personnel	78,200 00	76,574 06	"	76,574 06	72,115 76	4,458 30	"	1,625 94	76,574 06	— du 27 mars — 130,000 00	
31		Matériel	97,071 25	66,314 61	30,756 64	97,071 25	48,549 11	48,522 14	"	"	97,071 25		
32		Dépenses diverses	34,791 95	2,000 00	32,791 95	34,791 95	2,000 00	32,791 95	"	"	34,791 95	185,101 21	185,101 21
													28,235,261 21
33	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,376,000 00	2,421,663 11	778,336 89	3,200,000 00	2,565,275 98	634,724 02	"	176,000 00	3,200,000 00	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos	5,356,366 92
34		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	4,891,000 00	4,247,893 78	643,106 22	4,891,000 00	4,022,551 86	868,448 14	"	"	4,891,000 00		33,591,628 13
35		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,051,565 71	8,434 29	1,060,000 00	961,471 82	98,528 18	"	"	1,060,000 00		
37	Dépenses des exercices périmés		290,877 01	83,947 35	206,929 66	290,877 01	75,549 05	215,327 96	"	"	290,877 01		
			28,235,261 21	25,441,178 38	2,576,418 08	28,017,596 46	25,622,135 52	2,395,460 94	"	217,664 75	28,017,596 46		
36	Dépenses des exercices clos		5,356,366 92	5,356,366 92	"	5,356,366 92	5,356,366 92	"	"	"	5,356,366 92		
			33,591,628 13	30,797,545 30	2,576,418 08	33,373,963 38	30,978,502 44	2,395,460 94	"	217,664 75	33,373,963 38		
									217,664f 75c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
38	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,422,700f 00c	2,405,679f 78c	"	2,405,679f 78c	2,198,974f 22c	206,705f 56c	"	17,020f 22c	2,405,679f 78c	
39	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,661,688 03	1,660,808 40	207f 23c	1,661,015 63	1,156,913 24	504,102 39	"	672 40	1,661,015 63	
39 *bis.*	Frais d'une nouvelle évaluation des revenus territoriaux	400,000 00	286,692 00	113,308 00	400,000 00	50,088 10	349,911 90	"	"	400,000 00	
40	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	151,153 00	42,424 30	108,728 70	151,153 00	35,217 84	115,935 16	"	"	151,153 00	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	685,662 86	648,467 47	37,195 39	685,662 86	317,526 24	368,136 62	"	"	685,662 86	
41	Frais de mutations cadastrales	700,000 00	699,452 10	547 90	700,000 00	694,615 03	5,384 97	"	"	700,000 00	
42	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,352,794 32	10,892,321 60	459,522 72	11,351,844 32	8,873,226 95	2,478,617 37	"	950 00	11,351,844 32	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
43	Enregistrement et domaines — Personnel	9,052,500 00	8,965,140 00	"	8,965,140 00	8,961,741 76	3,398 24	"	87,360 00	8,965,140 00	
44	Enregistrement et domaines — Matériel	240,000 00	226,691 00	13,309 00	240,000 00	204,535 71	35,464 29	"	"	240,000 00	
45	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,074,900 00	1,094,900 00	"	1,094,900 00	993,130 20	101,769 80	20,000f 00c	"	1,094,900 00	
46	Timbre — Personnel	461,950 00	456,500 00	"	456,500 00	445,940 69	10,559 31	"	5,450 00	456,500 00	
47	Timbre — Matériel et dépenses diverses	618,400 00	620,400 00	4,000 00	624,400 00	523,338 94	101,061 06	6,000 00	"	624,400 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
48	Personnel	3,817,400 00	3,790,422 00	18,000 00	3,808,422 00	3,424,369 73	384,052 27	"	8,978 00	3,808,422 00	
49	Matériel	1,797,000 00	1,319,897 00	477,103 00	1,797,000 00	1,195,270 26	601,729 74	"	"	1,797,000 00	
50	Dépenses diverses	776,600 00	619,657 00	156,943 00	776,600 00	549,073 14	227,526 86	"	"	776,600 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
51	Personnel	23,259,991 65	22,884,000 00	350,000 00	23,234,000 00	22,836,213 91	397,786 09	"	25,991 65	23,234,000 00	
52	Matériel	519,900 00	376,853 00	143,047 00	519,900 00	380,258 63	139,641 37	"	"	519,900 00	
53	Dépenses diverses	1,842,621 79	1,342,650 00	837,997 86	2,180,647 86	1,243,889 16	936,758 70	338,026 07	"	2,180,647 86	
54	Dépense du service des douanes en Algérie	727,000 00	704,793 00	22,207 00	727,000 00	685,610 27	41,389 73	"	"	727,000 00	
77	Réorganisation de la 2e ligne de l'inspection des douanes à Lille	63,389 74	16,129 36	47,260 38	63,389 74	16,129 36	47,260 38	"	"	63,389 74	
	A REPORTER	61,625,651 39	59,053,878 01	2,789,377 18	61,843,255 19	54,786,063 38	7,057,191 81	364,026 07	146,422 27	61,843,255 19	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		149,082,100f 00c
Modifications résultant de la réalisation de ressources spéciales :		
Augmentation	207,690f 37c	
Diminution	370 08	
	207,320 29	207,320 29
Crédits reportés de l'exercice 1849 pour divers services spéciaux		280,047 92
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 4 janvier 1851	400,000f 00c	
— du 14 février 1851	655,561 53	
— du 24 décembre 1850	941,115 00	
— du 26 février 1851	290,760 00	
— du 20 mars	915,145 00	
— du 14 avril	18,000 00	
— du 30 juin	914,345 00	
— du 9 juillet	40,000 00	
— du 12 juillet	8,541 65	
— du 7 août	259,200 00	
— du 7 août	215,000 00	
— du 8 août	1,105,950 00	
Décret du 20 août 1851	49,400 00	
——— du 21 octobre 1851	107,100 00	
——— du 24 décembre	108,000 00	
——— du 1er mars 1852	40,000 00	
——— du 27 mars 1852	145,000 00	
	6,213,058 18	6,213,058 18
		155,782,526 39

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	61,625,651f 39c	59,053,878f 01c	2,789,377f 18c	61,843,255f 19c	54,786,063f 38c	7,057,191f 81c	364,026f 07c	146,422f 27c	61,843,255f 19c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
55	Contributions indirectes. — Personnel	17,191,070 00	17,047,798 50	100,000 00	17,147,798 50	17,033,898 05	113,900 45	"	43,271 50	17,147,798 50	
56	Contributions indirectes. — Matériel	756,300 00	431,094 28	193,000 00	624,094 28	376,776 19	247,318 09	"	132,205 72	624,094 28	
57	Contributions indirectes. — Dépenses diverses	2,961,130 00	2,759,285 86	114,000 00	2,873,285 86	2,734,837 48	138,448 38	"	87,844 14	2,873,285 86	
58	Contributions indirectes. — Avances recouvrables	950,000 00	771,652 94	170,000 00	941,652 94	763,015 68	178,637 26	"	8,347 06	941,652 94	
59	Poudres à feu. — Personnel	31,000 00	24,577 18	"	24,577 18	23,663 94	913 24	"	6,422 82	24,577 18	
60	Poudres à feu. — Matériel et dépenses diverses	3,297,259 00	186,402 85	1,890,000 00	2,076,402 85	186,178 32	1,890,224 53	"	1,220,856 15	2,076,402 85	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
61	Personnel	902,300 00	898,332 37	"	898,332 37	897,020 98	1,311 39	"	3,967 63	898,332 37	
62	Matériel	6,652,000 00	5,774,320 44	531,963 32	6,306,283 76	5,774,306 24	531,977 52	"	345,716 24	6,306,283 76	
63	Achats et transports de tabacs	26,000,000 00	19,892,019 25	3,631,271 05	23,523,290 30	19,946,159 89	3,577,130 41	"	2,476,709 70	23,523,290 30	
64	Dépenses diverses	230,000 00	222,354 51	11,413 71	233,768 22	222,354 51	11,413 71	3,768 22	"	233,768 22	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
65	Administration et perception. — Personnel	12,975,850 00	12,795,033 05	70,816 95	12,865,850 00	12,743,209 51	122,640 49	"	110,000 00	12,865,850 00	
66	Administration et perception. — Matériel	1,116,420 00	714,945 76	385,474 24	1,100,420 00	683,174 95	417,245 05	"	16,000 00	1,100,420 00	
67	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,035,300 00	1,799,630 44	229,169 56	2,028,800 00	1,744,982 32	283,817 68	"	6,500 00	2,028,800 00	
68	Transport des dépêches. — Personnel	1,088,319 00	710,490 74	232,328 26	942,819 00	691,197 03	251,621 97	"	145,500 00	942,819 00	
68 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Personnel.)	684,550 00	664,833 29	1,716 71	666,550 00	633,495 73	33,054 27	"	18,000 00	666,550 00	
69	Transport des dépêches. — Matériel	7,363,698 00	6,246,722 32	361,975 68	6,608,698 00	5,967,122 78	641,575 22	"	755,000 00	6,608,698 00	
69 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Matériel.)	2,101,545 00	1,888,308 69	113,236 31	2,001,545 00	1,694,917 53	306,627 47	"	100,000 00	2,001,545 00	
70	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,729,674 00	4,932,007 26	1,677,666 74	6,609,674 00	5,451,780 73	1,157,893 27	"	120,000 00	6,609,674 00	
70 *bis.*	Transport des dépêches. — Paquebots de la Méditerranée. (Dépenses diverses.)	90,460 00	77,069 48	5,390 52	82,460 00	67,454 42	15,005 58	"	8,000 00	82,460 00	
55 *ter.*	Subvention à la compagnie concessionnaire du service postal dans la Méditerranée	1,000,000 00	549,610 88	250,000 00	799,610 88	"	799,610 88	"	200,389 12	799,610 88	
		155,782,526 39	137,440,368 10	12,758,800 23	150,199,168 33	132,421,609 66	17,777,558 67	367,794 29	5,951,152 35	150,199,168 33	
								5,583,358f 06c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,799,236f 29c	16f 22c	9,799,252f 51c						
	Idem extraordinaires des communes		20,392,045 44	44,310 51	20,436,355 95						
	Idem des chemins vicinaux		10,165,566 86	17,520 01	10,183,086 87						
	Idem de l'instruction primaire		5,205,319 55	6,947 47	5,212,267 02						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		17,940 62	"	17,940 62						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	57,379,037f 47c	1,362,617 05	2,076 76	1,364,693 81	43,246,342f 02c	14,139,695f 45c	7,000f 00c	"	57,386,037f 47c	
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes		3,018,475 75	32,768 45	3,051,244 20						
71	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,109,562 17	1,181,046 88	2,290,609 05						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		458,793 53	303,313 84	762,107 37						
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,493 345 94	413,710 13	2,907,056 07						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,194,424 00	"	1,194,424 00						
	Dégrèvement pour démolitions et constructions nouvelles		140,200 20	26,799 80	167,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		88,682 13	26,317 87	115,000 00						
	——— sur les redevances des mines	112,000 00	3,977 15	10,022 85	14,000 00	40,193 16	104,806 84	33,000 00	"	145,000 00	
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école		575 00	425 00	1,000 00						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		4,658 60	10,341 40	15,000 00						
		57,491,037 47	55,455,420 28	2,075,617 19	57,531,037 47	43,286,535 18	14,244,502 29	40,000 00	"	57,531,037 47	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,735,116 00	14,884 00	1,750,000 00						
	Forêts		115,094 00	5,700 00	120,794 00						
72	Douanes	2,873,000 00	37,001 67	13,000 00	50,001 67	2,436,703 19	348,605 55	33,000 00	120,691f 26c	2,785,308 74	
	Contributions indirectes		94,625 71	1,494 30	96,120 01						
	Postes		26,691 43	1,701 63	28,393 06						
	Produits divers		739,504 46	495 54	740,000 00						
73	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	1,087,786 57	12,000 00	1,099,786 57	1,087,786 57	12,000 00	"	150,213 43	1,099,786 57	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,053,287 00	46,713 00	2,100,000 00						
	Forêts		137,713 00	"	137,713 00						
74	Douanes	4,562,000 00	1,113,796 08	16,000 00	1,129,796 08	3,914,346 56	184,334 04	229,796 08	693,115 48	4,098,680 60	
	Contributions indirectes		724,814 62	"	724,814 62						
	Postes		5,455 90	901 00	6,356 90						
75	Primes à l'exportation des marchandises	17,200,000 00	22,850,000 00	3,850,000 00	26,700,000 00	21,951,061 56	4,748,938 44	9,500,000 00	"	26,700,000 00	
76	Escomptes sur divers droits	1,666,000 00	1,600,160 42	24,798 69	1,624,959 11	1,600,160 42	24,798 69	"	41,040 89	1,624,959 11	
		85,042,037 47	87,776,467 14	6,063,305 35	93,839,772 49	74,276,593 48	19,563,179 01	9,802,796 08	1,005,061 06	93,839,772 49	
								8,797,735f 02c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		79,611,680f 00c
Modification résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux ; augmentation		4,266,975 71
Fonds reportés de l'exercice 1849 pour divers services spéciaux		331,381 76
Crédits accordés par des lois spéciales et par des décrets :		
Loi du 14 avril 1851	507,000f 00c	
Décret du 20 août 1851	200,000 00	
——— du 24 décembre 1851	75,000 00	
——— du 1er mars 1852	50,000 00	
	832,000 00	832,000 00
		85,042,037 47

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAIEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1851.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1851.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	390,944,055f 00c	372,745,507f 54c	18,348,809f 89c	391,094,317f 43c	344,009,436f 30c	"	344,009,436f 30c	47,084,881f 13c	150,262f 43c	"	391,094,317f 43c	
Dotations	9,113,370 00	8,424,368 53	20,000 00	8,444,368 53	8,304,000 00	"	8,304,000 00	140,368 53	"	669,001f 47c	8,444,368 53	
Ministère de la justice	27,344,989 79	27,159,153 55	132,636 24	27,291,789 79	25,169,508 21	5,544f 79c	25,175,053 03	2,116,736 76	"	53,200 00	27,291,789 79	
——— des affaires étrangères	8,677,709 43	7,173,860 87	1,498,848 56	8,672,709 43	6,538,704 43	16,490 43	6,555,194 88	2,117,514 55	"	5,000 00	8,672,709 43	
——— de l'instruction publique et des cultes	65,402,524 40	51,583,614 85	13,060,424 47	64,644,039 32	46,791,439 27	538,635 28	47,330,074 55	17,313,964 77	"	758,485 08	64,644,039 32	
——— de l'intérieur	134,244,887 31	101,566,818 39	31,558,129 45	133,124,947 84	94,594,261 70	182,989 29	94,777,250 99	38,347,696 85	"	1,119,939 47	133,124,947 84	
——— de l'agriculture et du commerce	20,379,047 34	14,769,173 50	4,994,828 74	19,764,002 24	13,003,826 06	74,504 44	13,078,330 50	6,685,671 74	"	615,045 10	19,764,002 24	
——— des travaux publics	66,126,573 61	61,120,113 65	3,903,570 29	65,023,683 94	52,262,757 31	326,017 97	52,588,775 28	12,434,908 66	"	1,102,889 67	65,023,683 94	
——— de la guerre	321,363,015 14	291,528,088 71	28,334,678 43	319,862,767 14	277,588,586 44	3,481,219 01	281,069,805 45	38,792,961 69	"	1,500,248 00	319,862,767 14	
——— de la marine	81,311,306 12	60,727,157 31	20,584,148 81	81,311,306 12	60,137,119 13	459,164 33	60,596,283 46	20,715,022 66	"	"	81,311,306 12	
——— des finances	33,591,628 13	30,797,545 30	2,576,418 08	33,373,963 38	25,622,135 32	5,356,366 92	30,978,502 44	2,395,460 94	"	217,664 75	33,373,963 38	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	155,782,526 39	137,440,368 10	12,758,800 23	150,199,168 33	132,421,609 66	"	132,421,609 66	17,777,558 67	"	5,583,358 06	150,199,168 33	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	85,042,037 47	87,776,467 14	6,063,305 35	93,839,772 49	74,276,593 48	"	74,276,593 48	19,563,179 01	8,797,735 02	"	93,839,772 49	
TOTAUX	1,399,323,670 13	1,252,812,237 44	143,834,598 54	1,396,646,835 98	1,160,719,977 56	10,440,932 46	1,171,160,910 02	225,485,925 96	8,947,997 45	11,624,831 60	1,396,646,835 98	
									2,676,834f 15c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère de l'instruction publique et des cultes. (Cultes.)	250,000 00	219,480 00	30,520 00	250,000 00	219,480 00	"	219,480 00	30,520 00	"	"	250,000 00	
——— des travaux publics	66,636,290 22	61,949,943 74	4,652,846 48	66,602,790 22	49,920,603 10	197,076 86	50,117,679 96	16,485,110 26	"	33,500 00	66,602,790 22	
——— de la guerre	4,310,000 00	3,452,513 16	857,486 84	4,310,000 00	3,409,874 66	"	3,409,874 66	900,125 34	"	"	4,310,000 00	
——— de la marine	4,516,235 52	3,226,537 59	875,742 95	4,102,280 54	3,128,220 51	135 52	3,128,356 03	973,924 51	"	413,954 98	4,102,280 54	
TOTAUX	75,712,525 74	68,848,474 49	6,416,596 27	75,265,070 76	56,678,178 27	197,212 38	56,875,390 65	18,389,680 11	"	447,454 98	75,265,070 76	
									447,454f 98c			
TOTAL GÉNÉRAL	1,475,036,195 87	1,321,660,711 93	150,251,194 81	1,471,911,906 74	1,217,398,155 83	10,638,144 84	1,228,036,300 67	243,875,606 07	8,947,997 45	12,072,286 58	1,471,911,906 74	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1851.*
									3,124,289f 13c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Résultat général du Compte provisoire.

1° SERVICE ORDINAIRE.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables du service ordinaire de l'exercice 1851 s'élèvent (voir le tableau, page 339) à..... 1,396,646,835f 98c

Et que les ressources présumées du même exercice sont (voir le tableau, page 299) de la somme de..... 1,378,065,143 30

Il en résulterait un excédant de dépense de..... 18,581,692 68

Mais, comme selon l'usage, et d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient de les y rétablir pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, savoir :

En dépense (voir le tableau page 289) pour la somme de	18,260,758f 03c	
En recette (voir le tableau page 287) pour.....	5,477,300 00	
EXCÉDANT de dépense.....	12,783,458 03	12,783,458 03

L'excédant de dépense du service ordinaire serait ainsi de..... 31,365,150 71

En outre, on doit, dès à présent, prévoir les modifications ci-après, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :

D'une part, les ressources du budget de 1851 sont susceptibles d'être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1851 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience de l'exercice précédent, s'élèvera environ à..... 9,340,000 00

D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on sup-

A REPORTER.....	9,340,000 00	31,365,150 71

REPORT....	9,340,000f 00c	31,365,150 71c
pose, d'après le montant des payements faits sur exercices clos qui ont été à la charge de l'exercice 1851, devoir être d'environ.....	10,000,000 00	
DIFFÉRENCE.....	660,000 00	660,000 00

L'excédant de dépense du service ordinaire du budget de l'exercice 1851 doit, en conséquence, être évalué à..... 30,705,150 71

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

La dépense des travaux extraordinaires de l'exercice 1851 s'élève, d'après le tableau qui précède, à la somme totale de..... 75,265,070 76

Considéré ainsi, dans son ensemble, ce budget est présumé devoir se solder par un excédant final de dépense de..... 105,970,221 47

Ce découvert ne peut que s'atténuer, en règlement définitif, par des annulations de crédits qui ne seront pas employés pour différentes causes. On estime qu'elles réduiront à 82 millions environ l'excédant final de dépense de l'exercice 1851.

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1851.

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1851.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	2,701f 15c	2,701f 15c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	1,969 81	1,969 81	"
Droits divers et recettes à différents titres	23,959 37	23,959 37	"
Tabacs	"	"	"
Poudres à feu	0 55	0 55	"
	28,630 88	28,630 88	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1850.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1850, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1852, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1850, SAVOIR :			
Service départemental	3,701,094f 95c	5,085,549 97	"
Divers services spéciaux	1,384,455 02		
		5,085,549 97	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	DOTATIONS.			
23	Pouvoir exécutif	50,000f 00c	50,000f 00c	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	1,391,303 55	1,391,303 55	"
15	Fourrages	3,839,770 79	3,839,770 79	"
		5,231,074 34	5,231,074 34	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
5	Solde et habillement des équipages	168,879 35	168,879 35	"
		168,879 35	168,879 35	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1851, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1851	82,297 87	83,297 87	"
		252,177 22	252,177 22	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
72	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	834,176 36	834,176 36	"
	RÉCAPITULATION.			
	SERVICE ORDINAIRE.			
	Dotations	50,000 00	50,000 00	"
	Ministère de la guerre	5,231,074 34	5,231,074 34	"
	—— de la marine	252,177 22	252,177 22	"
	Remboursements et restitutions	834,176 36	834,176 36	"
		6,367,427 92	6,367,427 92	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1852.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1852, au 31 décembre 1851.

Payements sur les services des ministères	6,367,427f 92c
Recouvrements sur les produits du budget	28,630 88
EXCÉDANT des payements	6,338,797 04
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A déduire.)	5,085,549 97
EXCÉDANT de payement	1,253,247 07
Ce dernier résultat, rapproché du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1852, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1851 (voir, page 574, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial)	15,711,889 00
Fait ressortir l'excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1852 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 381.)	16,965,136 07

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES

IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet du *Budget annexe*, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, et auxquels ont été ensuite attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor. (Loi du 11 juin 1842.)

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances, pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement se borner à rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de..... 93,955,000f 00c

Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de..... 93,852,163 27

Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 31 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs, égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget, un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour..... 102,836 73

ENSEMBLE..... 93,955,000 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'Etat, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics, qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos.).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des

A REPORTER..... 180,769,000 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT.....	180,769,000f 00c
travaux publics, de la guerre et de la marine, lesquels, y compris un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à.....	316,402,400 00
Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de.....	497,171,400 00
Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à.....	428,896,948 25
Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de.....	68,274,451 75
Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour.....	428,896,948 25
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à.....	243,769 97
ENSEMBLE.....	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci.....	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL.....	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847).

Les dépenses, dont il s'agit, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent développées dans le tableau ci-après, pages 354 et 355.

Le compte de l'administration des finances de l'année 1850 les a développées pages 351 et 352 pour la somme totale de..... 1,188,411,557f 00c

Elles se trouvent augmentées dans le présent compte par suite des lois indiquées ci-après :

Loi du 30 juin 1851.	Chemin de fer de Tours à Bordeaux...	14,600,000f 00c	
	Chemin de fer de Paris à Hommarting.	17,700,000 00	
Idem. — Indemnités de terrains pour l'exécution de canaux latéraux à la Marne.....		80,000 00	
Loi du 30 juin 1851 et décret du 15 janvier 1852. — Travaux de défense de la pointe de Grave.....		600,000 00	
Loi du 6 août 1851.	Chemin de fer de Paris à Lyon.....	4,000,000 00	
	Chemin de fer de Lyon à Avignon.....	2,000,000 00	
Décret du 10 décembre 1851. — Chemin de fer de ceinture...		1,333,333 33	
Décret du 3 janvier 1852. — Subvention à la compagnie du chemin de fer de Lyon à Avignon.....		49,000,000 00	139,536,786f 33c
Décret du 15 janvier 1852.....	Amélioration de la navigation de la Seine et du Rhône.....	4,300,000 00	
	Travaux d'amélioration et d'achèvement aux ports de Boulogne et des Sables.	600,000 00	
Décret du 25 février 1852. — Chemin de fer d'Hommarting à Strasbourg.....		1,600,000 00	
Décret du 12 mars 1852. — Réunion des palais du Louvre et des Tuileries.....		25,679,453 00	
Décret du 27 mars 1852. — Chemin de fer d'embranchement de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne.....		18,000,000 00	
Décret du 28 mars 1852. — Achèvement du canal du Nivernais.		44,000 00	

En y ajoutant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des crédits pour travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, qui, à partir de 1849, ont dû être dépensés

A REPORTER..... 1,327,948,343 33

*

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT	1,327,948,343f 33c
cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci	68,274,451 75
On obtient un total de	1,396,222,795 08

Mais il est à observer qu'un certain nombre d'entreprises, classées, jusqu'en 1851, parmi les *travaux extraordinaires,* ont été rattachées au *service ordinaire* à partir de 1852, sur la demande de la commission législative chargée de l'examen du budget de cet exercice. On a dû, en conséquence, retrancher du tableau ci-après les allocations générales restant à employer à partir de 1852, pour les travaux dont il s'agit, tout en y maintenant le chiffre total des dépenses auxquelles ils ont donné lieu sur les exercices 1851 et antérieurs (voir le développement à la suite de la présente note). Ce solde, qui sera imputé sur les fonds généraux des budgets de 1852 et suivants, est de 60,135,389 13

RESTE pour total des crédits généraux accordés	1,336,087,405 95

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice, ont été employés par les ministres ou mis à leur disposition, savoir :

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées.

Exercice 1842	1,368,937f 58c	798,146,764 53c
——— 1843	27,256,795 12	
——— 1844	43,244,801 45	
——— 1845	100,683,159 05	
——— 1846	121,927,755 35	
——— 1847	148,093,444 44	
——— 1848	140,689,363 79	
——— 1849	122,815,295 96	
——— 1850	92,067,211 79	

Crédits accordés par le budget et par des lois spéciales sur les exercices ci-après :

Exercice 1851	75,265,313f 36c	148,300,914 99	
——— 1852	73,035,601 63		
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à		946,447,679 52	946,447,679 52

Il reste donc, d'après les faits actuellement connus, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau page 355) pour une somme de 389,639,726 43

Note sur la situation financière du Service des Travaux extraordinaires.

État de développement des Travaux extraordinaires rattachés au service ordinaire à partir de 1852.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX			CRÉDITS SPÉCIAUX				MONTANT DES ALLOCATIONS générales qui restaient à employer à l'époque où les travaux ont été rattachés au service ordinaire.
	ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	SOLDE des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	TOTAL des crédits généraux.	employés sur les exercices 1842 à 1849.	employés sur les exercices 1850.	ACCORDÉS sur l'exercice 1851.	TOTAL des crédits spéciaux.	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.								
1 Routes et ponts (Achèvement des lacunes et rectifications.)	83,500,000f 00c	5,794f 44c	83,505,794f 44c	60,982,755f 52c	4,017,303f 10c	3,621,025f 37c	68,621,083f 99c	14.884,710f 45c
" Construction de trois édifices	7,461,000 00	"	7,461,000 00	5,813,521 47	"	"	5,813,521 47	1,647,478 53
MINISTÈRE DE LA GUERRE.								
1 Matériel de l'artillerie	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	10,136,213 44	157,509 52	700,000 00	10,993,722 96	7,974,299 67
2 Matériel du génie	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	22,702,355 21	4,674,209 23	3,610,000 00	30,986,564 44	30,268,268 01
MINISTÈRE DE LA MARINE.								
5 Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	"	10,500,000 00	2,959,039 57	1,033,340 15	1,506,600 00	5,498,979 72	5,001,020 28
6 Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	"	2,500,000 00	1,542,497 74	297,890 07	300,000 00	2,140,387 81	359,612 19
	142,459,000 00	41,730,649 52	184,189,649 52	104,136,382 95	10,180,252 07	9,737,625 37	124,054,260 39	60,135,389 13

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics, formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.)..... 93,852,163f 27c

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837..... 245,454,000 00

3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841..... 428,896,948 25

4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 1,336,087,405 95

Et ils se sont élevés à la somme totale de..... 2,104,290,517 47

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. À AJOUTER conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX. EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs. des exercices 1842 à 1849. (Voir le compte général des finances de 1850, page 354.)	CRÉDITS SPÉCIAUX. EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs. de l'exercice 1850.	CRÉDITS SPÉCIAUX. EMPLOYÉS AUX DÉPENSES constatées dans les comptes définitifs. TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX. ACCORDÉS SUR LES EXERCICES. 1851.	CRÉDITS SPÉCIAUX. ACCORDÉS SUR LES EXERCICES. 1852.	CRÉDITS SPÉCIAUX. TOTAL GÉNÉRAL des CRÉDITS SPÉCIAUX.	RESTE À EMPLOYER sur LES CRÉDITS GÉNÉRAUX.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.										
//	Réunion des Tuileries au Louvre	32,709,453f 00c	//	32,709,453f 00c	//	1,849,997f 43c	1,849,997f 43c	3,375,000f 00c	4,925,000f 00c	10,149,997f 43c	22,559,455f 57c
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Nouvelles routes de la Corse	//	822,537f 63	822,537 63	62,423f 00c	308,500 00	370,923 00	205,538 00	246,076 63	822,537 63	//
2	Construction de ponts	8,090,000f 00c	42,633 49	8,132,633 49	7,142,948 69	509,682 06	7,652,630 75	232,200 00	196,191 00	8,081,021 75	51,611 74
3	Amélioration de rivières	82,900,000 00	860,619 90	83,760,619 90	18,179,391 89	4,899,942 38	23,079,334 27	2,555,000 00	//	25,634,334 27	58,126,285 63
4	Établissement de canaux de navigation	42,744,000 00	332,665 53	43,076,665 53	18,018,114 91	2,760,980 08	20,779,094 99	3,024,000 00	4,200,000 00	28,003,094 99	15,073,570 54
5	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	97,374,361 00	4,797,914 63	102,172,275 63	41,489,177 73	5,467,004 13	46,956,181 86	5,141,856 66	//	52,098,038 52	50,074,237 11
6	Réparations de dommages causés par les inondations	2,070,296 00	//	2,070,296 00	//	379,235 45	379,235 45	303,900 00	300,000 00	983,135 45	1,087,160 55
7	Travaux du port de Marseille	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
8	Établissement de grandes lignes de chemins de fer (A)	826,601,233 33	1,414,403 94	828,015,637 27	485,116,799 14	62,877,707 51	547,994,506 65	47,980,693 33	60,763,334 00	656,738,533 98	171,277,103 29
	Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	//	700,000 00	700,000 00	//	//	//	//	//	//	700,000 00
		1,059,779,890 33	8,970,775 12	1,068,750,665 45	570,008,855 36	77,203,051 61	647,211,906 97	59,443,187 99	65,705,601 63	772,360,696 59	296,389,968 86
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
1	Fort Boyard	//	318,522 48	318,522 48	49,016 95	60,478 10	109,495 05	54,500 00	//	163,995 05	154,527 43
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	//	8 99	8 99	//	//	//	//	//	//	8 99
3	Établissements à créer à Castineau	//	480,032 15	480,032 15	199,870 56	198,718 26	398,588 82	80,000 00	//	478,588 82	1,443 33
4	Digue et arsenal de Cherbourg	//	16,774,463 49	16,774,463 49	2,951,211 11	2,574,714 32	5,525,925 43	2,575,000 00	2,405,000 00	10,505,925 43	6,268,538 06
5	Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.)	12,000,000 00	//	12,000,000 00	4,235,063 11	//	4,235,063 11	//	//	4,235,063 11	7,764,936 89
6	Approvisionnements généraux de la flotte. (*Idem.*)	48,000,000 00	//	48,000,000 00	13,801,146 63	//	13,801,146 63	//	//	13,801,146 63	34,198,853 37
7	Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*)	33,000,000 00	//	33,000,000 00	10,698,006 07	//	10,698,006 07	//	//	10,698,006 07	22,301,993 93
		93,000,000 00	17,573,027 11	110,573,027 11	31,934,314 43	2,833,910 68	34,768,225 11	2,709,500 00	2,405,000 00	39,882,725 11	70,690,302 00
	TOTAL GÉNÉRAL	1,185,489,343 33	26,543,802 23	1,212,033,145 56	601,943,169 79	81,886,959 72	683,830,129 51	65,527,687 99	73,035,601 63	822,393,419 13	389,639,726 43
	Travaux rattachés au budget ordinaire à partir de 1853 (voir l'état, page 353)	(B)82,323,610 87	41,730,649 52	124,054,260 39	104,136,382 95	10,180,252 07	114,316,635 02	9,737,62537	//	124,054,260 39	//
	(B) Déduction faite de la somme de 60,135,389 fr. 13 cent. ressortant du tableau qui précède.	1,267,812,954 20	68,274,451 75	1,336,087,405 95	706,079,552 74	92,067,211 79	798,146,764 53	75,265,313 36	73,035,601 63	946,447,679 52	389,639,726 43

(A) Les crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :

Chemin du Nord.	Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois du 11 juin 1842, du 26 juillet 1844, du 5 août 1844, du 15 juillet 1845 et du 9 août 1847.)	83,435,000f	98,435,000f 00
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000	
Chemin de Paris à Strasbourg.	Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Lois du 2 août 1844, du 7 mai 1850 et 30 juin 1851.)	108,100,000	123,200,000 00
	Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842, et décrets du 24 avril 1848 et du 25 février 1852.)	15,100,000	
Chemin de Paris à la Méditerranée.	Partie (commune au chemin de la Méditerranée au Rhin) comprise entre Dijon et Châlon. (Lois du 11 juin 1842 et du 16 juillet 1845.)	16,000,000	122,511,900 00
	Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlon et Lyon. (Lois diverses : voir la note préliminaire.)	106,511,900	
	Partie comprise entre Avignon et Valence. (Loi du 6 août 1851.)	2,000,000	92,000,000 00
	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois du 11 juin 1842, du 24 juillet 1843, et du 9 août 1847.)	41,000,000	
	Partie comprise entre Lyon et Avignon. (Décret du 3 janvier 1852.)	49,000,000	
Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne.	Partie (commune à ces deux chemins) comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.)	17,000,000	85,600,000 00
	Partie du chemin de fer de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Lois du 26 juillet 1844 et du 30 juin 1851.)	68,600,000	
	Partie du chemin de fer de Paris à l'Océan comprise entre Tours et Nantes. (Loi du 26 juillet 1844, décret du 10 juin 1848 et loi du 7 mai 1849.)		45,650,000 00
Chemin de Paris au centre de la France.	Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois du 11 juin 1842, du 3 juillet 1846 et du 9 août 1847.)	21,000,000	132,700,000 00
	Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	50,400,000	
	Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846, 17 novembre 1848 et 7 mai 1849.)	43,300,000	
	Embranchement de Saint-Germain-des-Fossés sur Roanne. (Décret du 27 mars 1852.)	18,000,000	
Chemin de Paris à l'ouest de la France.	Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois du 26 juillet 1844, du 21 juin 1846 et du 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.)	27,000,000	77,000,000 00
	Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000	
	Travaux du chemin de fer de ceinture. (Décret du 10 décembre 1851.)		1,333,333 33
	Continuation des études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.)		1,500,000 00
	Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)		1,800,000 00
	Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.)		15,000,000 00
	Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)		4,000,000 00
	Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes. (Loi du 3 juillet 1846 et du 7 mai 1849.)		871,000 00
			801,601,233 33
	Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies		25,000,000 00
			826,601,233 33

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1850.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1850.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général, que l'on publie ci-après, fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1850, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau, page 361, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement, tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices, de la réserve de l'amortissement, les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité, les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que la portion de ces réserves, demeurée disponible, ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1850.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1850.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE.	
	RECETTES ordinaires.	RESSOURCES extraordinaires.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)		Excédants des recettes.	Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	74,087,817	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
	24,254,665,030	2,373,112,447	26,627,777,477	27,872,542,918	152,113,416	1,396,878,857
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1850. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					1,244,765,441f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	RECETTES.			DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE.	
	FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES ordinaires et extraordinaires.	TOTAL.		Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,291,039
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
	229,862,049	26,627,777,477	26,857,639,526	27,872,542,918		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1850 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)					229,862,049	
Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						1,244,765,441

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1850.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1850.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget. (A)	Contributions directes. Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (B)	Revenus et vente de domaines. (C)	Impôts et revenus indirects. (D)	Revenus et produits divers (E)	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503
1831	279,131,493	87,082,662	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,307	653,919,279	28,907,273	1,110,651,819
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,835
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965

EXERCICES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Produit d'aliénations de bois de l'État.	Ressources de diverses natures (F).	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1830	"	60,760,551	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054	
1831	22,703,215	52,927,928	280,313,285	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	53,716,531	3,363,412	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772	
1840	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845	
1846	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	
1848	"	203,699,886	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690	
1849	"	12,000,000	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	"	23,585,781	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F)
- 1830 : Excédant de recette du budget de 1829 ..... 11,743,211f ; Trésor d'Alger ..... 49,017,340 — 60,760,551f
- 1831 : Contribution extraordinaire de 30 centimes ..... 46,442,590 ; Retenues proportionnelles sur les traitements ..... 6,485,338 — 52,927,928
- 1832 : Retenues proportionnelles sur les traitements 3,363,412
- 1848 : Contribution extraordinaire de 45 centimes ..... 192,064,734 ; Retenues proportionnelles sur les traitements ..... 8,635,152 ; Remboursement de la compagnie du chemin du Nord .... 3,000,000 — 203,699,886
- 1849 : Remboursement de la compagnie du chemin du Nord 12,000,000f
- 1850 : Remboursement de la compagnie du chemin du Nord .... 12,000,000 ; Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations ..... 11,585,781 — 23,585,781

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1850.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1850.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.													TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (A)	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	233,613,[illegible]	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,[illegible]	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,[illegible]	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,[illegible]	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,[illegible]	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,[illegible]	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,[illegible]	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,[illegible]	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,[illegible]	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,[illegible]	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,[illegible]	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,[illegible]	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,[illegible]	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,[illegible]	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15 151,170	58,971,085	297,868,[illegible]	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,[illegible]	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,[illegible]	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,[illegible]	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,135,[illegible]	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,[illegible]	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442
1850	398,088,890	67,955,490	9,928,564	21,318,622	122,809,042	16,633,713	65,767,865	323,229,[illegible]	100,749,794	17,418,893	146,458,149	89,942,678	"	83,377,273	4,829,444	4,129,330	1,472,637,238

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1852.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1852. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1851 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1851, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1852; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1852, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	79,563,936f 42c	219,161,768f 94c
		Numéraire en dépôt à la Banque.	53,791,394 51	
	Receveurs généraux.....		21,698,606 93	
	Receveurs des revenus indirects.....		8,711,190 75	
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État.		36,708 61	
	Payeurs du Trésor.....		4,728,611 11	
	Comptables en Algérie.....		25,486,612 96	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	5,415,523 22	
		Matières à fabriquer.	3,455,676 73	
	Fonds en route.....		16,273,507 70	
		A REPORTER.....		219,161,768 94

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

	REPORT		219,161,768f 94c
Créances actives.	Avances pour divers services	6,653,445f 75c	15,247,897 84
	Créances administratives	2,491,542 95	
	Débets de comptables et créances litigieuses	2,604,061 62	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		234,409,666 78

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	38,646,117f 28c	243,812,763 49
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	
	Effets à payer	162,484,146 21	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	426,644,791 09	495,077,998 49
	——— des comptables des finances	10,030,412 00	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	56,754,671 52	
	——— de divers comptables	1,648,123 88	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		738,890,761 98

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 46,642,668 fr. 32 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1852, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1851 et 1852	6,592,912f 00c	46,642,668 32
Services spéciaux	40,049,756 32	
TOTAL du passif de l'administration des finances		785,533,430 30

Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de 234,409,666 78

fait ressortir un excédant de passif de la somme de 551,123,763 52

La somme de 551,123,763 francs 52 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor, au 1er janvier 1852, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		292,478,468f 41c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	258,645,295 11
——— 1849	214,625,477 32	
——— 1850	41,014,767 28	
TOTAL, au 1er janvier 1852, des découverts et avances du trésor sur le service des budgets réglés définitivement		551,123,763 52

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes de l'administration des finances de 1848, 1849 et 1850, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ne sont plus présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 388 et 389), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 738,890,761 fr. 98 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	551,123,763f 52c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	15,247,897 84
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 53,791,394 francs 51 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	219,161,768 94
ENSEMBLE	785,533,430 30
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les services spéciaux, ci	46,642,668 32
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives	738,890,761 98

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend, non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire, des résultats bruts de la situation générale des finances, les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher, de la dette flottante, les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs nationaux d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris les bons de l'amortissement, que l'on vient de désigner, à la somme de..... 700,244,644f 70c
doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 85,264,083 37

En sorte qu'au 1er janvier 1852 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement qu'à..... 614,980,561 33

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1851, de..... 592,406,316f 30c

Pendant l'année 1851, elle a éprouvé une augmentation de 22,574,245 francs 03 cent., provenant du mouvement des articles ci-après.

Comptes courants et fonds en dépôt.....		76,468,384f 88c	22,574,245 03
Bons du Trésor remis à divers. (Diminution.).	37,969,372f 80c		
Avances des comptables. (*Idem.*).....	10,108,723 05		
Bons du Trésor remis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (*Idem.*).....	516 89	53,894,139 85	
Traites et mandats. (*Idem.*).....	5,815,527 11		

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1852, à..... 614,980,561 33

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	76,694,511f 54c	150,323,546f 21c
	——— à la banque de France	50,500,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,481 98	
	Traites et mandats	23,127,552 69	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	418,767,583 96	464,657,015 12
	Avances des receveurs généraux	44,731,379 20	
	Avances de divers comptables	1,158,051 96	
	SOMME PAREILLE		614,980,561 33

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1851, les Opérations de l'année 1851, et la Situation au 1er janvier 1852.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir le compte de 1850, p. 374 à 377.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir le compte de 1850, p. 374 à 377.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 378 à 381.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 378 à 381.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1850... Service ordinaire	"	152,914,992 00	(A) 103,491,669 60	(D) 205,085,381 54	"	101,593,711 94	"	51,321,280 06	(A) Recouvrements effectués pendant l'année..... 116,057,399f 74c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1851 et 1852.. 13,978,352 93 RESTE..... 102,079,046 81 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1849 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice.... 1,412,622 79 TOTAL..... 103,491,669 60
Budget de l'exercice 1850... Travaux extraordinaires	74,403,619 64	"	"	17,932,427 70	"	17,932,427 70	92,336,047 34	"	
Budget de l'exercice 1851... Service ordinaire	14,016,503 63	"	(B) 1,250,678,492 65	(E) 1,165,228,550 30	94,449,942 35	"	"	80,433,438 72	(B) Recouvrements effectués pendant l'année..... 1,250,785,689f 69c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1850 8,892,802 96 TOTAL..... 1,259,678,492 65
Budget de l'exercice 1851... Travaux extraordinaires	"	"	"	56,875,390 65	"	56,875,390 65	56,875,390 65	"	
Budget de l'exercice 1852... Service ordinaire	"	"	(C) 5,114,180 85	(F) 22,079,316 92	"	16,965,136 07	16,965,136 07	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année..... 28,630f 88c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1850 5,085,549 97 TOTAL..... 5,114,180 85
Budget de l'exercice 1852... Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	2,294,525 26	"	20,135,336 69	14,940,577 49	5,194,759 20	"	"	2,900,233 94	(D) Payements effectués pendant l'année..... 204,112,779f 64c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1850. 972,601 90 TOTAL..... 205,085,381 54
—— municipal de l'Algérie	"	2,745,317 63	5,237,597 19	5,509,367 05	"	271,769 86	"	2,473,547 77	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	120,469 32	15,425 00	62,090 00	"	46,665 00	"	73,804 32	
Service départemental *s/c* de produits éventuels	"	5,079,514 13	13,756,884 72	14,174,288 44	"	417,403 72	"	4,662,110 41	
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	20,474,817 45	16,086,137 19	13,917,238 22	2,168,898 97	"	"	22,643,716 42	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	10,775,939 21	"	"	1,000,028 22	"	1,000,028 22	11,775,967 43	"	(E) Payements effectués pendant l'année..... 1,164,870,392f 27c A ajouter : Augmentation du prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1851. 358,158 03 TOTAL..... 1,165,228,550 30
Caut^ts des comp^ies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler	"	22,870,290 30	"	"	"	"	"	22,870,290 30	
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	730,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	"	430,000 00	"	
Ancienne liste civile *s/c* de liquidation	"	1,260,087 72	"	1,260,087 72	"	1,260,087 72	"	"	
Domaine privé *s/c* de liquidation	373,300 12	"	385,300 12	12,000 00	373,300 12	"	"	"	(F) Payements effectués pendant l'année..... 6,367,427f 92c A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1852..... 15,711,889 00 TOTAL..... 22,079,316 92
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	14,943,276 97	"	1,329,702 29	"	1,329,702 29	"	13,613,574 68	
—— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	25,632 00	"	"	"	"	"	25,632 00	
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	2,014,328 32	"	"	37,782 92	"	37,782 92	2,052,111 24	"	
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	33,000,000 00	"	6,000,000 00	"	6,000,000 00	"	27,000,000 00	
—— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	"	14,366,631 83	"	"	"	"	"	14,366,631 83	
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	"	"	"	"	"	42,682,500 00	"	
A REPORTER	147,290,716 18	267,801,029 39	1,424,201,024 01	1,525,444,229 46	102,486,900 64	203,730,106 09	223,117,152 73	242,384,260 45	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1851, les Opérations de l'année 1851, et la Situation au 1er janvier 1852.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir le compte de 1850, p. 374 à 377.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1851. (Voir le compte de 1850, p. 374 à 377.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 378 à 381.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1852. (Voir pages 378 à 381.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Report	147,290,716 18	267,801,029 35	1,424,201,024 01	1,525,444,229 46	102,486,900 64	203,730,106 09	223,117,152 73	242,384,260 45	
SERVICE DE TRÉSORERIE.										
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	9,868,773 56	"	53,033,952 28	54,914,229 04	"	1,880,276 76	11,749,050 32	"	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	37,342,017 00	76,653,602 58	75,349,502 90	1,304,099 68	"	"	38,646,117 28	
	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte	"	42,682,500 00	"	"	"	"	"	42,682,500 00	
	Bons du Trésor remis à la banque de France	"	50,500,000 00	202,000,000 00	202,000,000 00	"	"	"	50,500,000 00	
	——— aux caisses d'épargne	"	1,998 87	"	516 89	"	516 89	"	1,481 98	
	——— à divers	"	114,663,884 34	140,817,056 00	178,786,428 80	"	37,969,372 80	"	76,694,511 54	
	Traites et mandats à payer	"	41,949,779 80	187,498,250 41	194,159,877 52	"	6,661,627 11	"	35,288,152 69	
	Correspondants du Trésor	"	375,386,208 48	1,334,179,651 69	1,282,921,069 08	51,258,582 61	"	"	426,644,791 09	
	Correspondants des comptables des finances	"	6,426,907 83	1,233,934,261 57	1,230,330,757 40	3,603,504 17	"	"	10,030,412 00	
	Fonds particuliers des comptables des finances	"	69,324,947 92	436,697,027 78	447,619,180 30	"	10,922,152 52	"	58,402,795 40	
Découverts et avances du Trésor	sur le service des budgets antérieurs à 1848	306,115,316 15	"	"	2,358 94	"	2,358 94	(a) 306,117,675 09	"	
	sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
	sur le budget de l'exercice 1849	214,625,477 32	"	"	"	"	"	214,625,477 32	"	
		684,404,181 24	1,006,079,274 19	5,089,014,826 32	5,191,528,150 33	158,653,087 10	261,166,411 11	762,113,253 49	981,275,022 43	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		321,675,092 95	"	102,513,324 01		102,513,324 01		219,161,768 94	"	
		1,006,079,274 19	1,006,079,274 19					981,275,022 43	981,275,022 43	

(a) Ce découvert de..... 306,117,675f 09c
étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds :
Des caisses d'épargne. . 13,613,574f 68c
Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 13,639,206 68
reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848 . 292,478,468 41

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.		
		VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.					
382	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	5,474,423f 46c	74,089,512f 96c	79,563,936f 42c	133,355,330f 93c	
		Numéraire en dépôt à la banque	53,791,394 51	"	53,791,394 51		
	Receveurs généraux des finances		10,678,536 98	11,020,069 95	21,698,606 93	21,698,606 93	
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	242,553 36	"	242,553 36	8,711,190 75	
		——— principaux des douanes	1,625,156 10	3,966,523 77	5,591,679 87		
		——— principaux des contributions indirectes	390,486 18	1,427,281 00	1,817,767 18		
		Directeurs des postes	752,175 89	307,014 45	1,059,190 34		
	Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État		36,708 61	"	36,708 61	36,708 61	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		5,415,523 22	"	5,415,523 22	5,415,523 22	
	Payeurs du Trésor public.	Service ordinaire	3,558,539 33	937,800 00	4,496,339 33	4,728,611 11	
		Service spécial à Toulon	232,271 78	"	232,271 78		
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	7,106 13	"	7,106 13	25,486,612 96	
		——— des douanes	21,106 45	"	21,106 45		
		——— des contributions diverses	128,497 73	"	128,497 73		
		Trésoriers payeurs	10,508,502 48	14,821,400 17	25,329,902 65		
			92,862,982 21	106,569,602 30	199,432,584 51	202,888,261 24	
609	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				3,455,676f 73c		
383	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					16,273,507 70	
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					219,161,768 94	
		CRÉANCES ACTIVES.					
384	Avances pour divers services				6,653,445f 75c		
385	Créances administratives				2,491,542 95	15,247,897 84	
386	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor				2,604,061 62		
"	Compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850				3,498,847 52		
	Total de l'actif					234,409,666 78	

PASSIF.

Pages des états de développement.					
"	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1851				38,646,117f 28c
"	Bons de garantie remis aux comptoirs nationaux d'escompte				42,682,500 00
	EFFETS À PAYER.				
"	Effets émis par le caissier du Trésor.	Bons du trésor remis à divers	76,694,511f 54c	157,540,368 68	
		——— à la banque de France	50,500,000 00		
		——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,481 98		
		Traites du caissier du Trésor sur lui-même	29,853,478 06		
		Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	490,897 10		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,296,655 59	4,943,777 53	162,484,146 21
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	218,789 29		
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	10,319 10		
		——— sur le payeur à l'armée d'Italie	158 63		
		——— sur leurs préposés	94,873 99		
		——— sur leurs collègues	96,917 69		
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie	132,326 80		
		——— du payeur du Trésor de l'armée d'Italie sur les receveurs généraux	93,687 87		
		——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	48 57		
	CRÉANCES PASSIVES.				
390 et 391	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics l/c de fonds placés au Trésor	105,757,440 46	426,644,791 09	
		Ville de Paris s/c d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,000,000 00		
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine l/c de fonds déposés	3,896,752 20		
		Caisse des invalides de la marine	3,486,652 71		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	34,922,256 53		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	163,125,158 87		
		Banque de France s/c de prêt de 75 millions	75,000,000 00		
		Compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest s/c de versements, etc.	1,800,000 00		
		Divers services publics	6,458,365 99		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	442,149 33		
		Fonds à rembourser à divers	3,634,164 46		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	13,897,399 23		
		Divers correspondants	4,224,451 31		
393	Correspondants des comptables des finances			10,030,412 00	495,077,998 49
393	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	56,754,671 52	58,402,795 40	
		Divers comptables	1,648,123 88		
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)				738,890,761 98

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1e Période antérieure à 1848.

PAGES des états de développement.			
388 et 389	Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement indiqué ci-contre.)		292,478,468f 41c

2e Période de 1848 et années suivantes.

PAGES des états de développement.			
"	Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	
"	——— 1849	214,625,477 32	258,645,295 11
268	——— 1850	41,014,767 28	
	Total des découverts sur les budgets réglés définitivement		551,123,763 53

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	234,409,666 78
Avances et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	551,123,763 53
Total égal à celui du Passif	785,533,430 30

Suite du PASSIF.

PAGES des états de développement.				
	Report			738,890,761f 98c
	BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	BUDGETS.		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE DÉPENSE.
277	Budget de l'exercice 1851... Service ordinaire		80,433,438f 72c	"
	Travaux extraordinaires		"	56,875,390f 65c
			23,558,048 07	
346	Budget de l'exercice 1852... Service ordinaire		"	16,965,136 07
	Travaux extraordinaires		"	"
	Excédant de recette sur le service des budgets		6,592,912 00	"
	SERVICES SPÉCIAUX.			
567	Service colonial		2,900,233 94	"
597	Service municipal de l'Algérie		2,473,547 77	"
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		73,804 32	"
"	Service départemental. (Produits éventuels.)		4,662,110 41	"
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		22,643,716 42	"
395	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	11,775,967 43
"	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler		22,870,290 30	"
395	Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser		"	430,000 00
"	Liquidation de l'ancienne liste civile		"	"
"	Liquidation du domaine privé		"	"
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon		"	2,052,111 24
"	Compagnie du chemin de fer du Nord s/c d'obligations à réaliser		27,000,000 00	"
"	——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser		14,366,631 83	"
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte		"	42,682,500 00
			96,990,334 99	56,940,578 67
	Excédant de recette sur les services spéciaux		40,049,756 32	
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET SUR LES SERVICES SPÉCIAUX.			
	Budgets		6,592,912 00	"
	Services spéciaux		40,049,756 32	"
	Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances		46,642,668 32	"
	Total du Passif			785,533,430 30

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	2,139,129f 22c	74,089,512f 96c
	Obligations du chemin de fer du Nord	27,000,000 00	
	——— de Rouen	14,366,631 83	
	Traites de douanes payables à Paris	1,121,423 00	
	——— sur les départements	7,771,698 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	18,469,611 65	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,803,661 19	
	Effets provenant du sceau des titres	5,810 22	
	Effets à protester	23,464 45	
	Traites provenant des banques de prêts de diverses colonies	92,965 00	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	241,639 40	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	3,479 00	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	1,028,971 33	11,020,069 95
	——— sur les départements	1,708,688 21	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	7,477,283 97	
	——— de douanes	69,617 00	
	——— d'adjudicataires des coupes de bois de l'État en souffrance	129,167 81	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	19,933 10	
	Effets divers en souffrance	44,119 75	
	Valeurs déposées à la banque	542,288 78	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	80,548 00	3,966,523 77
	——— sur les départements	1,263,351 50	
	——— en souffrance	1,657,674 35	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	919,968 95	
	Effets divers	44,980 97	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,427,281 00	1,427,281 00
Directeurs des postes	Effets divers	307,014 45	307,014 45
Payeurs du Trésor	Effets divers	937,800 00	937,800 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Inscriptions de rentes 5 pour 0/0 déposées à titre de garantie	2,600 17	14,821,400 17
	Traites du caissier central du Trésor	2,160,600 00	
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupes	383,500 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	2,274,700 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		106,569,602 30

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1850. (Voir page 383 du compte de l'année 1850.)				21,205,653f 97c
Envois faits pendant l'année 1851. (Voir pages 170 à 173.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux directeurs des postes	5,447,762f 47c	665,949,714f 15c	
	aux receveurs des finances	498,658,715 59		
	au caissier payeur central	161,837,252 75		
	aux receveurs des douanes en Algérie	5,983 34		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	674,256,047 02	1,212,880,699 19	
	au caissier payeur central	504,577,029 76		
	aux receveurs des revenus indirects	16,962,452 20		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	8,800,605 21		
	aux trésoriers des colonies	8,284,565 00		
Envois du caissier payeur central du trésor	aux payeurs du Trésor	21,840,753 49	314,366,179 01	
	aux receveurs des finances	242,445,352 00		
	aux receveurs des revenus indirects	5,804,729 10		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	44,210,255 42		
	aux trésoriers des colonies	5,089 00		
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	1,512,077 31	1,984,372 05	2,268,981,160 06
	au caissier payeur central	365,140 46		
	aux trésoriers des colonies	107,154 28		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des douanes	3,197 49	19,176,479 79	
	——— des finances	656 29		
	au caissier payeur central	1,095,985 99		
	aux payeurs du Trésor	954,653 45		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	16,950,486 57		
	aux receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	171,500 00		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances. (A déduire)	1,161 37	91,426 22	
	au caissier payeur central	92,587 59		
Envois de divers comptables à leurs collègues			54,532,289 65	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1851				2,290,186,814 03
Envois parvenus pendant l'année 1851. (Voir pages 170 à 173)				2,273,913,306 33
Fonds en route au 1er janvier 1852 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1850, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1852.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		5,697,139f 19c	10,344,542f 66c	
——— des receveurs des douanes		1,287,093 20		
——— des receveurs des contributions indirectes		2,401,539 20		
——— des directeurs des postes		958,771 07		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1851, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1852.				
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	2,879,825 27	5,928,965 04	16,273,507 70
	aux payeurs du Trésor	475,535 90		
Envois du caissier payeur central aux receveurs des finances		1,551,830 63		
Envois des payeurs au caissier payeur central		24,885 31		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		518,043 50		
Envois des receveurs de l'enregistrement en Algérie aux trésoriers payeurs		316 58		
Envois des divers comptables à leurs collègues		478,527 85		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1851				2,290,186,814 03

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement des Avances pour divers services.

	DÉSIGNATION DES AVANCES.	SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	26,641f 18c	686,529f 66c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	352,576 14	
	—— l'administration des forêts	275,562 49	
	—— frais de vente de mobiliers	19,066 87	
	—— divers services	12,682 98	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	6,132 40	1,712,369 82
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	676,735 91	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	13,850 12	
	—— frais de saisies et de préemptions	131,496 64	
	—— parts de saisies	3,022 48	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	14,257 43	
	—— remboursement de consignations	99,739 73	
	—— divers services	767,135 11	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	352,650 22
—— des chemins de fer, pour le service des postes		.....	1,400 00
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,126 71	210,037 44
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	20,230 05	
	—— frais de poursuites et d'instances	3,250 54	
	—— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	34,454 34	
	—— divers services	31,975 80	
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	80,429 27	1,164,105 64
	—— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	359,467 56	
	—— pour timbre de formules de patentes	659,178 81	
	—— pour droits de permis de chasse	65,030 00	
Payeurs du Trésor. Avances pour dépenses à régulariser sur ordonnances ultérieures des ministères		.....	189 20
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes	121 75	2,526,163 77
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	—— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	206,801 16	
	—— des receveurs des douanes	20,340 41	
	—— des receveurs des contributions diverses	2,298,814 50	
	TOTAL des avances pour divers services		6,653,445 75

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1852, à 2,491,542 fr. 95 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1851, ci		2,405,109 60
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie nationale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	19,532f 19c	86,433 35
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1846	4,002 53	
Solde de la créance constatée pour l'exercice 1847	1,160 91	
Idem pour l'exercice 1848	9,470 61	
Idem pour l'exercice 1849	5,231 59	
Idem pour l'exercice 1850	47,035 52	
TOTAL		2,491,542 95

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer. (Voir le compte des débets et créances litigieuses.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées pour ladite somme dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 387).

A ces diverses créances on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire. Le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs. Le remboursement de cette somme se poursuit (V. page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851.)

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska. Somme non réglée.

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey. Somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	394,289f 55c
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	48,489 47	
	Receveurs des douanes	18,885 12	
	Receveurs des contributions indirectes	131,330 31	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	15,146 49	
	Payeurs du Trésor	167,690 75	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	12,070 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	2,209,772 07
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	13,894 33	
	Avances faites à diverses villes	2,144,000 00	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		2,604,061 62

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 635.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1852, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor les seize annuités afférentes aux années 1835 à 1851, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
—— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
—— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
—— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
—— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
—— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
—— de 1851	896,393	3,103,607	4,000,000
	25,978,528	42,021,472	68,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 42,021,472 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1852, pour les intérêts des années 1835 à 1851, d'une somme de 25,978,528 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces seize années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé la somme due par l'Espagne en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci	98,325,443f
Et sur laquelle il n'a été versé que	10,432,953
RESTE	87,892,490
Intérêts échus au 1er janvier 1852 et non payés	25,978,528
TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne	113,871,018

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1852.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	256,042,293f 51c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	»	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 50
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

Total des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848 ..... 1,153,806,391 03

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)

Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	45,958,750 00	130,171,110 50
	——— 1846	9,000,000 00			
	——— 1847	8,358,750 00			
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00		
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive, dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00		
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847 (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)					
Versement des adjudicataires en 1847			42,234,298 50	84,212,360 50	
——— en 1848			41,978,062 00		

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490 86
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page 394.)	13,613,574 68	13,639,206 68
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	

Total des ressources affectées, au 1er janvier 1852, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848 ..... 861,327,922 62

RÉSUL TAT.

Découverts constatés	1,153,806,391f 03c
Atténuation des découverts	861,327,922 62
Reste, au 1er janvier 1852, pour découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	292,478,468 41

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	10,233,741f 83c	105,757,440f 46c
	Départements	95,523,698 63	
Ville de Paris *S/C* d'emprunt de 20 millions à la banque de France		10,000,000 00	292,230,820 31
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		3,896,752 20	
Caisse des invalides de la marine		3,486,652 71	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		34,922,256 53	
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		163,125,158 87	
Banque de France *S/C* de prêt de 75 millions		75,000,000 00	
Compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest *S/C* de versements, en exécution de la loi du 13 mai 1851.		1,800,000 00	
Divers services publics.	Imprimerie nationale	193,163 13	6,458,365 99
	Ministère de la marine *S/C* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,053,782 49	
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,084,085 66	
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,816,928 38	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	223,584 95	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	73,373 67	
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux	3,554 09	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *L/C* de bénéfices et de frais	9,893 62	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	30,499 38	442,149 33
	Tontine du pacte social	8,007 65	
	——— d'épargnes	237,812 27	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	97,126 11	
	——— écossaises	37,902 99	
	——— irlandaises	23,357 28	
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	7,443 65	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	1,266,515 23	3,634,164 46
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser :		
	Pour divers services spéciaux	603,543 79	2,298,515 16
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,461,229 20	
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	233,742 17	
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	31,859 07	
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	121 00	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	37,396 00	
	A REPORTER		408,522,940 55

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		408,522,940f 55c
COMPTE de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	94,412f 00c	13,897,399 23
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	4,514 25	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	23,931 46	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	17,910 33	
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	37,887 09	
	Gendarmerie *S/C* de frais de captures pour contraintes par corps	3,531 50	
	Divers particuliers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	4,129 44	
	Liste civile *S/C* intermédiaire de liquidation chez les receveurs de l'enregistrement	92 70	
	Consignations en matière de délits de presse. (Enregistrement.)	8,791 46	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	34 71	
	——— *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	885,163 45	
	——— *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	223,999 31	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds recouvrés pour divers	13,595 75	
	——— *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,111,052 09	
	——— *L/C* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	2,562 44	
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête d'autres administrations	4,923 80	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	320,401 47	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	64,795 45	
	Compte intermédiaire des recettes faites par les receveurs subordonnés des chemins de fer	954,132 60	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	27,907 00	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *L/C* d'indemnité	37 50	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	2,877,115 12	
	Gouvernement suisse *S/C* intermédiaire d'espèces fabriquées	5,319,490 02	
	Divers *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	810,094 60	
	——— des douanes en Algérie	97,191 33	
	——— des contributions diverses en Algérie	989,229 41	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	//	
	Ministères *L/C* de services d'estafettes	89,553 08	//	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	//	26,159f 02c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	//	10,583 20	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	//	3,626,153 58	
	Ministère de la marine *S/C* de banque de prêts des colonies	//	628,075 11	
	Divers correspondants	//	23,071 15	
		89,590 75	4,314,042 06	
		4,224,451f 31c		4,224,451 31
	TOTAL			426,644,791 09

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1852.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 3 1/2 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1852, à la somme de..... (1) 48,742,963f 63c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 5 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1852, à..... (2) 157,969,886 16

Les fonds désignés ci-dessus et montant ensemble à.....			206,712,849 79
se rattachent, ainsi qu'il suit, à la situation active et passive de la caisse des dépôts et consignations à la même époque, soit envers les caisses d'épargne, soit vis-à-vis de ses divers correspondants :			
Trésor public s/c de la consolidation des fonds des caisses d'épargne.....			30,859 39
Certificats de l'emprunt hypothécaire de 20 millions pour la liquidation de l'ancienne liste civile.....			5,446,700 00
Obligations de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen.....			14,366,633 40
Intérêts sur obligations souscrites en garantie de prêts.....			4,249,256 22
Prêts à des établissements publics et à divers.....			34,930,626 94
Créances à recouvrer.....			64,264 20
Légion d'honneur s/c d'avances. (Loi du 21 juin 1845.).....			2,151,098 46
——— à 4 1/2 p. 0/0 pour les travaux d'appropriation du château d'Écouen. (Loi du 29 juillet 1850.).....			62,334 49
Receveurs généraux L/C courant.....			637,192 73
Caisse de retraites pour la vieillesse. (Avance pour la confection des livrets).....			23,467 24
Valeurs de caisse et de portefeuille.....			76,420,836 98
TOTAL de l'actif.....			345,096,119 84
Effets à payer. — Mandats sur Paris et sur les départements.....			1,939,478 05
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds à consolider en rentes en vertu du décret du 7 juillet 1848. (Voir ci-dessus.).....		30,859f 39c	
Fonds des caisses d'épargne. — Fonds déposés au Trésor. (Voir ci-dessus.).....		157,969,886 16	
Fonds des caisses d'épargne. — TOTAL des fonds des caisses d'épargne..... de Paris.....	39,575,267f 31c	157,927,839f 42c	
Fonds des caisses d'épargne. — TOTAL des fonds des caisses d'épargne..... des départements...	118,352,572 11		158,000,745 55 — 158,000,745f 55c
Fonds des caisses d'épargne. — Compensation accordée aux déposants. (Capital.)...	67,719 33	72,906 13	
Fonds des caisses d'épargne. — ——— (Intérêts.)..	5,186 80		
Consignations judiciaires et administratives.....			114,276,575 64
Fonds de l'indemnité des anciens colons de Saint-Domingue.....			691,135 19
Service des retraites des divers ministères.....			5,874,561 40
Dépôts volontaires.....			23,941,888 27
Légion d'honneur.....			2,138,854 75
Divers L/C d'intérêts échus.....			16,446,176 16
Caisse d'épargne des instituteurs communaux.....			6,643,232 16
Caisse de retraites pour la vieillesse.....			1,438,947 38
Gouvernement haïtien.....			1,849,137 80
Créanciers divers.....			1,907,789 48
Profits et pertes. (Année 1851.).....			2,405,109 60
Bénéfices à réaliser en 1851 et années suivantes.....			7,542,488 41
TOTAL du passif.....			345,096,119 84

(1) La différence que le solde ci-dessus présente, comparativement à celui qui est porté dans le passif de la situation générale des finances, provient de sommes dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1851, tandis que le Trésor ne l'en a créditée que dans les premiers jours de janvier 1852. Elle se décompose ainsi :

Intérêts appartenant à la caisse des dépôts et consignations, pour l'année 1851, sur les fonds des caisses d'épargne.....	8,361,076f 08c
Intérêts qui lui sont dus en compte courant pour le quatrième trimestre de 1851.....	304,358 31
Transport, au compte de la caisse des dépôts, de l'excédant des dépenses des caisses d'épargne.....	5,155,272 71
MONTANT de la différence.....	13,820,707 10

(2) La différence de 5,155,272 fr. 71 cent. avec le solde compris à la situation générale des finances s'explique, en sens inverse, par le transport mentionné dans la note ci-dessus.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers L/C avec les receveurs généraux.....	463,678f 58c	"
——— L/C avec les percepteurs.....	"	612,936f 30c
Percepteurs L/C courant avec les receveurs particuliers.....	1,113,059 10	"
Agents comptables des facultés L/C courant.....	"	535,382 00
Receveur particulier de Bastia s/c de caisse de réserve.....	468,776 55	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction L/C de restes à recouvrer.....	19,759 53	"
Payeurs des départements L/C d'acquits à vérifier.....	573,342 99	"
Divers comptables des départements L/C de mandats des receveurs généraux.....	"	1,642,518 06
Divers L/C de fournitures de l'Imprimerie nationale.....	20,027 50	"
——— L/C d'effets à payer.....	"	117,945 15
——— L/C d'achats de rentes sur l'État.....	"	8,457,182 38
——— L/C de ventes de rentes sur l'État.....	"	1,530,501 37
Officiers et employés militaires L/C de retenues applicables aux contributions directes.....	"	1,660 29
Trésorier général des invalides de la marine.....	1,084,569 65	"
Agents forestiers L/C de masse.....	"	421 00
Condamnés libérés L/C de masse.....	"	5,179 08
Receveurs d'hospices L/C de versements pour le service des enfants trouvés.....	"	209,391 20
Communes et établissements publics L/C de produits de coupes extraordinaires de bois.....	"	6,135,841 99
Receveurs des communes et établissements publics L/C d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt.....	"	1,622,430 87
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics L/C d'obligations.....	6,514,785 68	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics L/C d'obligations en dépôt..	1,622,430 87	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux L/C de dépôt en effets publics.....	74,160 00	"
Ministères L/C de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux.....	"	80,360 00
——— L/C de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux.....	"	430,905 80
Divers correspondants.....	"	247,249 57
	11,954,590 45	21,629,905 06
	9,675,314 61	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeur de l'armée d'Italie.).....	"	1,585 63
Communes L/C de fonds déposés. (Trésoriers payeurs).....	"	277,763 42
Service communal en Algérie. (*Idem.*).....	"	82,000 00
Divers correspondants. (*Idem.*).....	"	11,459 26
Service communal en Algérie. (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.).....	18,026 39	"
Chambre de commerce. (Receveurs des contributions diverses en Algérie.).....	"	315 47
	18,026 39	373,123 78
	355,097 39	
	11,972,616 84	22,003,028 84
	10,030,412 00	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux.....		56,754,671f 52c
——— de l'enregistrement du timbre et des domaines.....	1,533f 91c	
——— des douanes.....	6,000 00	
——— des contributions indirectes.....	1,135,944 94	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies.....	490,071 92	1,648,123 88
——— des payeurs du Trésor.....	13,331 80	
——— des comptables en Algérie.....	1,241 31	
TOTAL des fonds particuliers.....		58,402,795 40

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement sur le produit, au 1er janvier 1852, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. Voir page 160 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le Trésor, aux caisses d'épargne de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

} 33,374,730 10

Résultat, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849...	26,374,730 10	26,374,730 10
Le solde du compte dont il s'agit a été, en conséquence, réduit, au 1er janvier 1850, à.....		52,097,175f 69c
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	6,765,820f 09c	
Perte ou différence de cours résultant de celui auquel les actions des canaux provenant de l'actif des caisses d'épargne ont été négociées en 1850 à la caisse des dépôts et consignations.....	1,822,442 12	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	
De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor, pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848, mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382), savoir:		
Rentes 5 p. 0/0 (remises au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent. mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses, en 1848, ci.....	21,075,076f 80c	
Rentes 3 p. 0/0.....	7,377,704 29	28,452,781 09
Ensemble.....	37,153,898 72	37,153,898 72
Solde créditeur au 1er janvier 1851.....		14,943,276 97
Les opérations de l'année 1851 ont été les suivantes :		
Réduction sur la constatation primitive du montant des dépôts des caisses d'épargne à consolider.....	1,000,000f 00c	1,329,702 29
Excédant de frais d'administration alloués à ces caisses.....	329,702 29	
Le solde créditeur du compte du produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne à porter en atténuation des découverts du trésor (voir page 389), se trouve, en conséquence, réduit, au 1er janvier 1852, à la somme de.....		13,613,574 68

Développement sur le Solde, au 1er janvier 1852, des Payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser.

Les payements faits d'urgence pendant l'année 1848, en exécution de l'arrêté du ministre des finances du 2 mars de ladite année, pour des dépenses extraordinaires qui n'ont pu se rattacher à des ordonnances ministérielles préalables, restaient à régulariser au 31 décembre 1849, d'après le compte général des finances de cette année, pour..... 1,146,317f 42c

Ils ont été régularisés, en 1849, par la délivrance d'ordonnances imputables sur des crédits législatifs et portés au budget par le caissier central du Trésor, qui en a en même temps crédité le présent compte, jusqu'à concurrence de..... 416,317f 42c
et en 1851, par un versement fait à la caisse centrale et constaté au crédit du même compte, ci..... 300,000 00 } 716,317 42

Ces payements présentent encore, au 1er janvier 1852, un solde à régulariser de la somme de..... 430,000 00

Le développement ci-après indique la nature de ces derniers payements, ainsi que les observations dont ils ont été l'objet de la part de la commission de l'Assemblée Nationale chargée de l'examen des comptes du Gouvernement provisoire (Rapport fait par M. Th. Ducos, le 14 avril 1849) :

Avances au ministre de l'intérieur pour dépenses des ateliers départementaux, à Belleville. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, page 38.).....		10,000f 00c
Avances au ministre de l'intérieur pour fonds secrets dans le département de la Somme. (Voir le rapport de M. Th. Ducos, pages 97 et 98.).....		20,000 00
Avances à la ville de Paris pour dépenses de police.....	200,000f 00c	
Indemnités aux citoyens qui ont éprouvé des pertes dans les journées de février..... (Voir le rapport de M. Ducos, pages 104 et 105.)	200,000 00	400,000 00
Solde comme ci-dessus.....		430,000 00

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1851, d'après le compte général des finances de l'année 1850, à la somme de..... 10,833,039f 45c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1851, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1851. (Loi du 20 mars 1851.).....	522,019f 83c	
Semestre au 1er septembre 1851. (Décret du 20 août 1851.).....	522,019 83	1,044,039 66
Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1852, à.....		11,877,079 11
Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1851, à.....		10,775,939f 21c
Il a été payé au même titre, pendant l'année 1851, une somme de.....		1,000,028 22
Et au 1er janvier 1852, l'avance du trésor se trouvait portée à.....		11,775,967 43

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1852.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	133,355,330f 93c	"	133,355,330f 93c
Receveurs généraux des finances	21,698,606 93	(A) 21,698,606f 93c	"
——— des impôts et revenus indirects	8,711,190 75	"	8,711,190 75
Caissiers centraux des chemins de fer exploités par l'État	36,708 61	"	36,708 61
Directeurs de la fabrication des monnaies	5,415,523 22	(B) 5,231,000 33	184,522 89
Payeurs du Trésor public	4,728,611 11	"	4,728,611 11
Comptables des finances en Algérie	25,486,612 96	(C) 12,160,600 00	13,326,012 96
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	3,455,676 73	(D) 3,455,676 73	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	16,273,507 70	"	16,273,507 70
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	6,653,445 75	"	6,653,445 75
Créances administratives	2,491,542 95	"	2,491,542 95
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	2,604,061 62	(E) 35,699 38	2,568,362 24
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	234,409,666 78	42,581,583 37	191,828,083 41
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	551,123,763 52	"	551,123,763 52
TOTAUX ÉGAUX au passif	785,533,430 30	42,581,583 37	742,951,846 93

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	38,646,117f 28c	(A) 38,646,117f 28c	"
Bons du Trésor remis à divers	76,694,511 54	"	76,694,511f 54c
——— à la banque de France	50,500,000 00	"	50,500,000 00
——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,481 98	"	1,481 98
——— en garantie aux comptoirs nationaux d'escompte	42,682,500 00	(B) 42,682,500 00	"
Effets émis par le caissier payeur du trésor	30,344,375 16	(C) 12,160,600 00	18,183,775 16
——— par les receveurs généraux	4,515,444 88	"	4,515,444 88
——— par les trésoriers payeurs en Algérie, etc	428,332 65	"	428,332 65
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	105,757,440 46	"	105,757,440 46
Ville de Paris *s/c* d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,000,000 00	"	10,000,000 00
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	3,896,752 20	"	3,896,752 20
Caisse des invalides de la marine	3,486,652 71	"	3,486,652 71
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	34,922,256 53	"	34,922,256 53
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	163,125,158 87	"	163,125,158 87
Banque de France *s/c* de prêt	75,000,000 00	"	75,000,000 00
Compagnie concessionnaire du chemin de l'Ouest *s/c* de versements, etc	1,800,000 00	"	1,800,000 00
Divers services publics	6,458,365 99	"	6,458,365 99
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	442,149 33	"	442,149 33
Fonds à rembourser à divers	3,634,164 46	"	3,634,164 46
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	13,897,399 23	(D) 8,196,605 14	5,700,794 09
Divers correspondants	4,224,451 31	(E) 35,699 38	4,188,751 93
Correspondants des comptables des finances	10,030,412 00	(F) 9,675,314 61	355,097 39
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	56,754,671 52	(G) 12,023,292 32	44,731,379 20
——— de divers comptables	1,648,123 88	(H) 490,071 92	1,158,051 96
	738,890,761 98	123,910,200 65	614,980,561 33
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	46,642,668 32	(I) A ajout. 81,328,617 28	127,971,285 60
TOTAUX pour le passif	785,533,430 30	42,581,583 37	742,951,846 93

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1851, dont la consolidation, au profit du budget de 1851, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1852.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note (B).)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (E).)

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 12,023,292f 32c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus) 9,675,314 61
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 21,698,606 93

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 490,071 92
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser à divers (Voir la note (D) ci-dessus) 8,196,605 14
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 5,231,000f 33c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif) ..... 3,455,676 73 } 8,686,677 06

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 398 et 399.)

(J) Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis. (Voir ci-dessus la note (B).) 42,682,500 00
Application au budget de 1851 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A)) 38,646,117 28
81,328,617 28

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1852.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	5,474,423f 46c	133,355,330f 93c	176,615,884f 99c
	Portefeuille	74,089,512 96		
	Numéraire en dépôt à la Banque	53,791,394 51		
Receveurs des impôts et revenus indirects			8,932,422 25	
Payeurs du Trésor public			4,728,611 11	
Comptables en Algérie			13,326,012 96	
Valeurs en route			16,273,507 70	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	6,653,445 75	15,212,198 46
Créances administratives	2,491,542 95	
Débets et créances litigieuses	2,568,362 24	
Compte à régler entre le trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'Actif		191,828,083 41

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° *Période antérieure à 1848.*

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 388 et 389)		292,478,468 41

2° *Période de 1848 et années suivantes.*

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	258,645,295 11
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32	
——— de l'exercice 1850	41,014,767 28	
TOTAL des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement		551,123,763 52 551,123,763 52
TOTAL égal au passif		742,951,846 93

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	76.694,511f 54c	150,323,546f 21c		614,980,561f 33c
	——— à la banque de France	50,500,000 00			
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,481 98			
	Traites du caissier central du Trésor sur lui-même	17,692,878 05			
	Effets divers	5,434,674 63			
Créances passives	Communes et établissements publics	105,757,440 46		418,767,583 96	
	Ville de Paris s/c d'emprunt de 20 millions à la banque de France	10,000,000 00			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	3,896,752 20			
	Caisse des invalides de la marine	3,486,652 71			
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	34,922,256 53			
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	163,125,158 87			
	Banque de France s/c de prêt de 75 millions	75,000,000 00			
	Compag. concessionn. du chemin de fer de l'Ouest s/c de versements, etc.	1,800,000 00			
	Correspondants divers	20,778,323 19			
Avances des comptables.	Receveurs généraux	44,731,379 20		45,889,431 16	
	Divers comptables	1,158,051 96			

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1851. Service ordinaire	80,433,438f 72c	119,079,556 00	62,204,165 35	
	Complément du produit de la réserve de l'amortissement, consolidé en 1852	38,646,117 28			
	Travaux extraordinaires (Excédant de dépense)		56,875,390 65		
	Exercice 1852. — Service ordinaire. — Excédant de dépense			16,965,136 07	
	RESTE en excédant de recette sur le service des budgets			45,239,020 28	
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire		22,643,716f 42c	82,732,256 32	127,971,285 60
	——— des compagnies de chemins de fer acquis au Trésor pour cause de déchéance et dont l'imputation reste à régler		22,870,290 30		
	Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord restant à réaliser		27,000,000 00		
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen restant à réaliser		14,366,63[illegible] 83		
	Divers services (tous excédants compensés)		7,627,585 20		
	A déduire : Avance pour l'emprunt grec (excédant de dépense)		11,775,967 43		
TOTAL du passif					742,951,846 93

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor pendant l'année 1851, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1852.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1851.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1851. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1852. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	114,663,884f 34c	"	37,969,372f 80c	76,694,511f 54c	"	
	——— à la banque de France	50,500,000 00	"	"	50,500,000 00	"	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,998 87	"	516 89	1,481 98	"	
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	20,688,632 30	"	2,995,754 24	"	17,692,878f 06c	
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	718,584 33	"	227,687 23	"	490,897 10	
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	6,781,401 80	"	2,484,746 21	"	4,296,655 59	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	256,036 28	"	37,246 99	"	218,789 29	
	——— des trésoriers-payeurs en Algérie sur leurs collègues	95,034 83	1,882f 86c	"	"	96,917 69	
	——— préposés	108,493 14	"	13,619 15	"	94,873 99	
	——— des préposés des mêmes comptables	167,618 37	"	35,291 57	"	132,326 80	
	Traites des trésoriers-payeurs en Algérie sur les receveurs généraux, etc., etc	127,278 73	"	23,064 58	"	104,214 17	
		194,108,963 01	1,882 86	43,787,299 66	127,195,993 52	23,127,552 69	
			43,785,416 80		150,323,546 21		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au Trésor	111,107,994 98	"	5,350,554 52	105,757,440 46	"	
	Ville de Paris *s/c* d'emprunt de 20 millions à la banque de France	"	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés	4,058,752 20	"	162,000 00	"	3,896,752 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,031,555 83	"	1,544,903 12	1,986,652 71	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	27,415,538 87	7,506,717 66	"	34,922,256 53	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	126,756,090 89	36,369,067 98	"	163,125,158 87	"	
	Banque de France *s/c* de prêt de 75 millions	50,000,000 00	25,000,000 00	"	75,000,000 00	"	
	Compagnie concessionnaire du chemin de fer de l'Ouest *s/c* de versements, en exécution de la loi du 13 mai 1851	"	1,800,000 00	"	1,800,000 00	"	
	Imprimerie nationale	153,727 61	39,435 52	"	"	193,163 13	
	Chancelleries consulaires *i/c* de fonds commun	166,369 20	57,215 75	"	"	223,584 95	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	676,460 47	377,322 02	"	"	1,053,782 49	
	Départements *i/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,477,297 60	339,631 32	"	"	2,816,928 38	
	Divers *i/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	2,177,335 48	"	93,239 74	"	2,084,085 66	
	Divers établissements *i/c* chez les receveurs généraux	298,888 14	"	221,960 38	"	76,927 76	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *i/c* de bénéfices et de frais	19,034 44	"	9,140 82	"	9,893 62	
	Caisse des employés et artisans	25,787 97	4,711 41	"	30,499 38	"	
	Tontine du pacte social	6,920 11	1,087 54	"	8,007 65	"	
	——— d'épargnes	293,349 11	"	55,536 84	237,812 27	"	
	Divers établissements *i/c* de placements de fonds sans intérêt	12,604 36	"	5,160 71	"	7,443 65	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	198,654 77	"	40,268 39	158,386 38	"	
	Fonds à rembourser à divers	2,408,972 22	1,225,192 24	"	3,634,164 46	"	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,167,995 61	532,798 48	"	"	5,700,794 09	
	Divers correspondants	3,845,879 84	697,969 48	"	"	4,543,849 32	
		342,299,199 68	83,951,149 40	7,482,764 52	396,660,378 71	22,107,205 25	
			76,468,384 88		418,767,583 96		
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 402)	55,099,757 27	"	10,368,378 07	44,731,379 20	"	
	——— des revenus indirects	905,826 88	237,652 01	"	"	1,143,478 85	
	Payeurs du Trésor	(à déd.) 10,519 11	23,850 91	"	"	13,331 80	
	Comptables en Algérie	3,089 21	"	1,847 90	"	1,241 31	
		55,998,154 25	261,502 92	10,370,225 97	44,731,379 20	1,158,051 96	
			10,108,723 05		45,889,431 16		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	194,108,963 01	"	43,785,416 80	127,195,993 52	23,127,552 69	
	Comptes courants et fonds en dépôt	342,299,199 68	76,468,384 88	"	396,660,378 71	22,107,205 25	
	Fonds particuliers des comptables	55,998,154 25	"	10,108 723 05	44,731 379 20	1,158,051 96	
		592,406,316 94	76,468,384 88	53,894,139 85	568,587,751 43	46,392,809 90	
			Augmentation 22,574,245 03		614,980,561 33		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1852.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			56,754,671f 52c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 393.)			9,675,314 61
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			66,429,986 13
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		10,678,536f 98c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	1,028,971f 33c		
—— sur les départements	1,708,688 21		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur du Trésor	7,477,283 97		
Traites de douanes	69,617 00	11,020,069 95	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État, et formules de traites timbrées à l'extraordinaire	19,933 10		
Effets divers en souffrance	173,287 56		
Valeurs déposées à la banque	542,288 78		
TOTAL		21,698,606 93	21,698,606 93
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1852, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		35,056,064f 59c	44,731,379 20
Fonds de leurs correspondants administratifs		9,675,314 61	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1851, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 176 et 177, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1852.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1852, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 358 à 365, sur les Budgets de 1830 à 1850, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 372 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847 et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par années, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 22 années écoulées, depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1852, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	345,208,941f 57c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 414, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	55,195,344 63
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 22 années)	400,404,286 20

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	109,669,714 69
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	251,979,193 38
Avances des receveurs généraux	38,755,378 13
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 22 années)	400,404,286 20

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.....	132,792,837 32	160,431,262 70	293,224,100 02	252,921,131 63	40,302,968 39	293,224,100 02
—— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
—— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
—— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
—— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
—— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
—— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
—— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
—— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
—— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
—— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. — CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. — Numéraire — au trésor.	Numéraire — à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 30	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
——— 1852.....	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. — Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279 86	1,368,091 28	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....			227,656,361 47	.....			227,656,361 47
——— 1850.	.....			321,627,619 11	.....			321,627,619 11
——— 1851.	.....			508,776,935 01	.....			508,776,935 01
——— 1852.	.....			551,123,763 52	.....			551,123,763 52

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER. BONS DU TRÉSOR remis à la banque de France.	BONS DU TRÉSOR remis à la caisse des dépôts et consignations.	BONS DU TRÉSOR remis à divers.	BONS DU TRÉSOR TOTAL des bons du trésor.	TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. RECEVEURS généraux.	AVANCES DES COMPTABLES. DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831.....	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
——— 1832.....	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,562,481 70
——— 1833.....	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
——— 1834.....	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 [illegible]	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365.980,254 73
——— 1835.....	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18 168,085 45	50,913,724 53	97.338 15	381,540,417 43
——— 1836.....	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 [illegible]	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
——— 1837.....	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
——— 1838.....	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,022 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
——— 1839.....	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 82
——— 1840.....	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
——— 1841.....	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"		7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
——— 1842.....	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977.252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
——— 1843.....	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
——— 1844.....	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
——— 1865.....	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
——— 1846.....	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
——— 1847.....	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
——— 1848.....	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
——— 1849.....	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 [illegible]	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
——— 1850.....	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 [illegible]	106,826,870 26	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
——— 1851.....	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 [illegible]	111,107,994 98	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
——— 1852.....	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 [illegible]	105,757,440 46	3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	26,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépense.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 30
—— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 30
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 89
—— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
—— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	120,211,475 03
—— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
—— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 86
—— 1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 00

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (*Voir le développement spécial, à la page suivante.*) Excédant de l'actif du Trésor. A AJOUTER.	Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du Trésor.	EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	AVANCES des receveurs généraux.	MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
—— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
—— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
—— 1850.	321,627,619 11	"	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
—— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
—— 1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
MOYENNE...	345,208,941 57	55,195,344 63		400,404,286 20	109,669,714 69	251,979,193 38	38,755,378 13	400,404,286 20

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	ACTIF du trésor. (page 408).	EXCÉDANT de recette des budgets et des services spéciaux. (Page 412).	DIFFÉRENCES entre les deux termes ci-contre. (Page 413.) Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
Moyenne	204,520,345 53	149,325,000 90	55,195,344 63	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au Trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1851.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois et décrets ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés, par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847, à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées en 1848;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1852, 1° des rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne; 2° des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale; 3° des rentes 5 et 3 p. o/o vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits ouverts au ministre des finances, antérieurement aux événements de 1848, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été employés en totalité. (Voir page 437 du compte de 1847.)

Les nouveaux crédits mis, depuis cette époque, à la disposition du ministre, se sont élevés :

Pour l'année 1848, à	50,018,843f 00c	56,249,491f 00c
Pour l'année 1849, à	6,199,133 00	
Pour l'année 1850, à	213 00	
Pour l'année 1851, à	31,302 00	
Sur lesquels il a été annulé :		
Pendant l'année 1849, une somme de	6,899,040 40	8,397,540 40
Pendant l'année 1850, une somme de	117,247 00	
Pendant l'année 1851, une somme de	1,381,253 00	
RESTAIT donc à employer		47,851,950 60
Il a été inscrit :		
Pendant l'année 1848, une somme de rente de	28,440,238f 35c	44,351,068 60
Pendant l'année 1849, une somme de rente de	13,369,675 25	
Pendant l'année 1850, une somme de rente de	135,057 00	
Pendant l'année 1851, une somme de rente de	2,406,098 00	
En sorte qu'il reste à employer sur ces crédits d'inscription, au 1er janvier 1852		3,500,882 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1851 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1850 (voir page 426), à..... 180,451,122f 60c

Elles se sont augmentées, pendant l'année 1851, pour les causes ci-après :

Consolidation des livrets des caisses d'épargne.....	371f 00c	
Indemnité coloniale.....	2,405,727 00	
TOTAL.....	2,406,098 00	
Elles ont été réduites, pendant la même année, par suite des annulations détaillées, page 433, d'une somme de.....	539,026 00	
RESTE en augmentation.....	1,867,072 00 ci.	1,867,072 00
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1852, à.....		182,318,194 60

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1851 montent ensemble (voir page 433) à 195,777,330f 60c; et, d'après le tableau pages 434 et 435, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes.....	126,133,789f 00c
Rentes remises en nature à divers.....	69,643,541 60
	195,777,330 60

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 430) à..... 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 433)..... 76,766,773

Cette dernière somme présente une différence en plus de..... 13,459,136

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 195,777,330 francs 60 centimes et celle de 179,912,096 francs 60 centimes.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; près d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 449) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 54,732,951 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1851, sur le grand-livre du Trésor (voir

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

page 426 du compte de 1849) pour une somme de..... 49,722,646f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1851, par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 31 décembre 1850, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1850.....	1,955,932f	
Décret du 4 juillet 1851 pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1851.....	2,008,457	
Décret du 6 mai 1851 pour la consolidation des 600,000 francs restant à payer sur le fonds d'amortissement de l'exercice 1849.....	32,085	
ENSEMBLE.....	3,996,474 ci.	3,996,474
Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1852, à.....		53,719,120

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o.....	24,459,035f
Indemnité des émigrés.....	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement.....	38,844,282
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841.....	5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844.....	7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847.....	2,569,413
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848.....	13,541,574
Divers motifs (voir page 437).....	2,164,655
ENSEMBLE.....	120,384,574

A DÉDUIRE :

Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs.....	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825.....	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci.....	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843.....	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849.....	50,599,164 ci.	66,665,454
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1852.....		53,719,120

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. o/o, n'a présenté aucun mouvement en 1851, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1852, de..... 895,302f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. o/o, qui, au 1er janvier 1852, mettent à la charge du Trésor une somme annuelle de..... 2,371,911

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1852.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, au 1er janvier 1852, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	711,751	182,318,194f 60c	3,646,363,892f
—— 3 p. 0/0	93,671	53,719,120 00	1,790,637,333
—— 4 1/2 p. 0/0	1,621	895,302 00	19,895,600
—— 4 p. 0/0	3,858	2,371,911 00	59,297,775
	810,901	239,304,527 60	5,516,194,600

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 440 à 443 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1852 :

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 166,301,121 fr. 60 cent., savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de..... 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de..... 51,198,483

Durant cette période, cette dette s'est augmentée de..... 136,109,571 ci 136,109,571 00

Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à..... 199,417,208 00

Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à..... 77,746,064f

et les annulations à..... 32,876,066

En sorte que pendant cette seconde période cette nature de dette a éprouvé une augmentation de..... 44,869,998 ci. 44,869,998 00

La dette consolidée était alors au 23 février 1848, de..... 244,287,206 00

Du 24 février 1848 au 31 décembre 1851, les rentes 5 et 3 p. o/o ont été augmentées de..... 78,665,712 60

et les rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o ont été réduites de... 83,648,391 00

Le décroissement pour cette dernière période étant de... 4,982,678 40 ci. 4,982,678 40

La dette consolidée s'élève, au 1er janvier 1852, comme on l'a établi plus haut, à 239,304,527 60

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	343,719,830f 60c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.....	78,665,712 60	

A REPORTER..... 343,719,830 60

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

		REPORT	343,719,830f 60c
Rentes annulées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	51,198,483 00	167,722,940 00
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1852	83,648,391 00	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus		175,996,890 60

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f 00c	206,879,806f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	74,781,668 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1852	33,024,519 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435 00	136,840,024 60
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	2,964,396 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1852	45,641,193 60	
			70,039,781 40

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f 00c	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945 00	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,079,586	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
—— 1847	"	"	"	2,569,413	2,982,457
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"	4,359,834
—— 1849	5,660,486 25	"	"	60	8,174,853
—— 1850	50 00	"	"	"	3,701,141
—— 1851	"	"	"	"	3,996,474
		3,134,950	23,387,067	15,379,718	38,844,282
TOTAUX par nature	126,133,789 00	26,522,017f 00c		54,224,000f 00c	
TOTAL des négociations et consolidations	206,879,806f 00c				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292f 00
A REPORTER	20,409,292 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT			20,409,292f 00c

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	——— 1817	30,000,000	
	——— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	——— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	——— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires de 1831 à 1833 et de 1840 à 1851			107,806,187 00
SOMME ÉGALE			206,879,806 00

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. o/o remises en échange de rentes 5 p. o/o converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,619,118 00
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,493,314 00
Indemnité coloniale	2,530,049 00
	136,840,024 60

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 444 à 447, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1851, qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats du tableau, sous ces deux rapports, se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1851.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1851. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1852.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	180,451,122f 60c	1,867,072f 00c	//	182,318,194f 60c
——— 3 p. 0/0	49,722,646 00	3,996,474 00	//	53,719,120 00
——— 4 1/2 p. 0/0	895,302 00	//	//	895,302 00
——— 4 p. 0/0	2,371,911 00	//	//	2,371,911 00
	233,440,981 60	5,863,546 00	//	239,304,527 60
		Augmentation : 5,863,546f 00c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	723,428	//	11,677	711,751
——— 3 p. 0/0	94,767	//	1,096	93,671
——— 4 1/2 p. 0/0	1,661	//	40	1,621
——— 4 p. 0/0	3,934	//	76	3,858
	823,790	//	12,889	810,901
		Diminution : 12,889 inscriptions.		

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 450 à 457 résume, pour l'année 1851, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1851; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er janvier 1852, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1851.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1851.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1851.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1851. (Voir p. 432.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1852.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f 00c	63,481,939f 00c	63,481,939f 00c	"	63,481,939f 00c	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303 00	2,631,303 00	"	2,631,303 00	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629 00	8,777,629 00	"	8,777,629 00	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133 00	2,129,867 00	2,129,867 00	"	2,129,867 00	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346 00	1,499,654 00	1,499,654 00	"	1,499,654 00	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642 00	43,182,545 00	43,182,545 00	"	43,182,545 00	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes émises pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000 00	52,600,000 00	"	52,600,000 00	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292 00	20,409,292 00	"	20,409,292 00	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000 00	240,000 00	"	240,000 00	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654 00	2,654 00	"	2,654 00	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000 00	4,000,000 00	"	4,000,000 00	"
Loi du 5 janvier 1831 et ordonnance du 29 octobre 1832	Fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000 00	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858 00	7,142,858 00	"	7,142,858 00	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831	Échange des obligations du Trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175 00	1,021,945 00	1,021,945 00	"	1,021,945 00	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832.	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213 00	7,614,213 00	"	7,614,213 00	"
Décret du Gouvernement provisoire, du 9 mars 1848	Inscription au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair	5,000,000	"	5,000,000	3,690,896 00	1,309,104 00	1,309,104 00	"	1,309,104 00	"
Décret du 7 juillet 1848	Compensation aux porteurs des bons du trésor versés dans l'emprunt national	400,000	"	400,000	115,243 00	284,757 00	284,757 00	"	284,757 00	"
Idem	Consolidation des livrets des caisses d'épargne	21,000,000	"	21,000,000	1,381,253 00	19,618,747 00	19,618,747 00	"	19,618,747 00	"
Décret du 24 juillet 1848	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1848 (1)	13,131,500	"	13,131,500	24,500 00	13,107,000 00	13,107,000 00	"	13,107,000 00	"
Décret du 17 août 1848	Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	10,000,000	"	10,000,000	3,182,651 40	6,817,348 60	6,817,348 60	"	6,817,348 60	"
Décret du 9 août 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national ayant versé en numéraire	45,000	"	45,000	2,687 00	42,313 00	42,313 00	"	42,313 00	"
Décret du 29 juillet 1848	Consolidation des fonds des communes et établissements publics	230,202	"	230,202	"	230,202 00	230,202 00	"	230,202 00	"
Idem	Consolidation des fonds des établissements tontiniers	217,274	"	217,274	"	217,274 00	217,274 00	"	217,274 00	"
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 5 septembre.	Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne	2,000	"	2,000	310 00	1,690 00	1,690 00	"	1,690 00	"
Loi du 21 novembre 1848	Compensations aux souscripteurs de l'emprunt national	192,213	"	192,213	"	192,213 00	192,213 00	"	192,213 00	"
Loi du 30 avril 1849	Indemnité aux colonies	6,000,000	"	6,000,000	"	6,000,000 00	124,322 00	2,405,727f	2,530,049 00	3,469,951f
Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851.	Consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne	"	31,302f	31,302	"	31,302 00	"	371	371 00	30,931
		274,348,151	31,302	274,379,453	11,703,603 40	262,585,849 60	256,678,869 60	2,406,098	259,084,967 60	3,500,882

(1) NOTA. Le crédit ouvert par le décret du 24 juillet s'élève à 13,131,500 francs; il a été calculé sur la totalité des certificats du dernier emprunt de 250 millions; l'annulation, de 24,500 fr., représente le montant des certificats qui n'ont pas été produits.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1852.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637f 00c

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1851.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 193,371,232f 60c savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193f 00c
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813.*).....	2,631,303 00
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*).....	8,777,629 00
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)....	2,129,867 00
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*).....	1,499,654 00
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*).....	43,182,545 00
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*).....	52,600,000 00
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*).....	20,409,292 00
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*).....	240,000 00
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*).....	2,654 00
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*).....	4,000,000 00
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	1,021,945 00
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213 00
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	109 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt national au pair. (*Décret du 9 mars 1848.*).....	1,309,104 00
Rentes inscrites pour compensations aux porteurs de bons du trésor versés dans l'emprunt national. (*Décret du 7 juillet 1848.*)..	284,757 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (*Décret du 7 juillet 1848.*).....	19,618,747 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs de l'emprunt de 13,107,000 francs. (*Décret du 24 juillet 1848.*).....	13,107,000 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Décret du 9 août 1848.*).....	42,313 00
Rentes inscrites par suite du rachat du chemin de fer de Paris à Lyon. (*Décret du 17 août 1848*).....	6,817,348 60
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes. (*Décret du 29 juillet 1848.*).....	230,202 00
Rentes inscrites par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les établissements tontiniers. (*Décret du 29 juillet 1848.*).	217,274 00
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne. (*Décision ministérielle du 5 septembre 1848.*).....	1,690 00
Rentes inscrites pour compensations aux souscripteurs de l'emprunt national. (*Loi du 21 novembre 1848*).....	192,213 00
Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale. (*Loi du 30 avril 1849.*).....	124,322 00
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851.....	193,371,232f 60c

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1851.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851 s'élèvent à 76,227,747 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au Trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.		1,783,282
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		16,728
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires.....		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*).....		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829 de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement...	*Lois des 27 et 28 juin 1833.* 32,000,000f	40,232,978
	Loi du 14 décembre 1849.. 8,232,978	
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État.....		114,566
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile...		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*).....		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*).....		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*).....		60,718
——— de la rente appartenant au pénitencier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.).....		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X.....		927
——— en exécution de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites aux noms des maisons centrales de force et de correction		285,992
——— de l'actif d'une caisse particulière du ministère de la marine, supprimé par décret du 19 septembre 1849.....		6,260
——— pour divers motifs.....		3,590
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851.....		76,227,747

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1852.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1851.

Rentes inscrites :

1° Avec jouissance à compter du 22 mars 1848 :

Pour consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851.) 371f 00c

2° Avec jouissance à compter du 22 mars 1849 :

Pour indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) 2,405,727 00

TOTAL des accroissements de l'année 1851 ..... 2,406,098 00

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1851.

Annulation d'inscriptions de rente indûment délivrées à des déposants des caisses d'épargne :

(Cessation des arrérages à compter du 22 mars 1848) 15,593f

Annulation en exécution de la loi du 7 août 1850, de deux inscriptions de rente formant la dotation de l'Université de France :

(Cessation des arrérages à compter du 22 septembre 1850) 523,433

TOTAL des décroissements de l'année 1851 539,026

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1852.

Rentes inscrites au 1er avril 1814		63,307,637f 00c	
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851	193,371,232f 60c	195,777,330 60
	Pendant l'année 1851	2,406,098 00	
TOTAL		259,084,967 60	
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851	76,227,747 00	76,766,773 00
	Pendant l'année 1851	539,026 00	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le Trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1852		182,318,194 60	Capital nominal ..... 3,646,363,892f Nombre d'inscriptions 711,751

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1852 se sont élevées (voir page 430), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1851, à	193,371,232f 60c
Pendant l'année 1851, à	2,406,098 00
ENSEMBLE	195,777,330 60

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.		
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f 00c
——— du 9 août 1821	6,615,944	
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :		
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000 00
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000	
——— du 9 mai 1818	14,925,500	
——— du 9 août 1821	1,674,500	
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :		
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292 00
——— du 10 juillet 1823	19,114,516	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :		
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000 00
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :		
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858 00
Rentes remises en échange des obligations du Trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945 00
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :		
Négociation du 8 août 1832		7,614,213 00
Rentes remises aux souscripteurs de l'emprunt national au pair. (Décret du 9 mars 1848.) (Voir pages 464 et 465 du présent compte.)		1,309,104 00
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1848 (Voir le compte spécial pages 460 et 461 du compte de 1849) :		
Négociation du 25 juillet 1848		13,107,000 00
A REPORTER		126,133,789 00

REPORT		126,133,789f 00c

Rentes remises en nature à divers.

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f 00c	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303 00	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629 00	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267 00	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654 00	
Rentes remises en payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168 00	
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 449)	443,600 00	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000 00	69,643,541 60
Rente inscrite en remboursement de cautionnements, à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654 00	
Rétablissement d'une rente dont le Trésor avait la jouissance temporaire	109 00	
Rentes remises, à titre de compensation, aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national. (Décret du 7 juillet 1848.)	284,757 00	
Rentes remises par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	19,618,747 00	
Rentes remises, pour compensations, aux souscripteurs de l'emprunt national. (Décret du 9 août 1848.)	42,313 00	
Rentes remises par suite du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. (Décret du 17 août 1848.) (Voir pages 462 et 463 du compte de 1849.)	6,817,348 60	
Rentes remises aux communes, établissements publics et tontiniers, par suite de la consolidation de leurs fonds placés au Trésor. (Décret du 29 juillet 1848.)	447,476 00	
Rentes remises pour la consolidation des bons du Trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne. (Décision du 5 septembre 1848.)	1,690 00	
Rentes remises à titre d'indemnité aux souscripteurs de l'emprunt national. (Loi du 21 novembre 1848.)	192,213 00	
Rentes remises à titre d'indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	2,530,049 00	
Rentes remises pour la consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848 et décision ministérielle du 3 mai 1851.)	371 00	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1851		195,777,330 60

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,915,546,612 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0,

AU 1er JANVIER 1852.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.		
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité. (Voir ci-contre.)		5,730,659
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Pendant l'année 1849, il a été inscrit le crédit restant à employer, de	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions. (Voir le compte spécial, page 473.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs		2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1° Pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849		13,541,574
Portion de crédit non-employée et annulée définitivement		258,426
2° Pour compensation aux porteurs de bons du Trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)		2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849		2,152,786
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		347,214
3° Pour la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1851.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)				24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)				25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair. Le montant de ces rentes (voir page 455 du compte de 1848) est de				22,971,814
4° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et intérêts des bons du Trésor représentant le montant de sa réserve, qui, à partir du 13 juillet 1848, cesse d'être appliquée au rachat des rentes au-dessous du pair, savoir :				
Consolid. du 1er janv. 1849. (Arr. du 19 janv. 1849.)	Jouiss. de l'ex. 1849		4,238,820f	8,174,853f
——— du 1er juill. 1849. (Déc. du 6 juill. 1849.)	Jouiss. de l'ex. 1849	1,968,016f	3,936,033	
	Jouiss. de l'ex. 1850	1,968,017		
——— du 1er janv. 1850. (Déc. du 29 déc. 1849.)	Jouiss. de l'ex. 1850		1,838,325	3,701,141
——— du 1er juill. 1850. (Déc. du 30 juin 1850.)	Jouiss. de l'ex. 1850	931,408	1,862,816	15,872,468
	Jouiss. de l'ex. 1851	931,408		
——— du 1er janv. 1851. (Déc. du 31 déc. 1850.)	Jouiss. de l'ex. 1850		1,955,932	3,996,474
——— du 6 mai 1851. (Déc. du 6 mai 1851. (1))	Jouiss. de l'ex. 1849		32,085	
——— du 1er juill. 1851. (Déc. du 4 juilll. 1851)	Jouiss. de l'ex. 1851		2,008,457	
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions, en exécution de la loi du 25 juin 1841 (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)				5,730,659
6° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)				7,079,646
7° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 250 millions (loi du 8 août 1847, et ordonnance du 9 octobre 1847) savoir :				
Pendant l'année 1847 (jouissance de l'exercice 1848)			715,119f	2,569,413
Pendant l'année 1848 (jouissance de l'exercice 1848)			1,854,294	
8° Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)				13,541,574
9° Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (Loi du 21 novembre 1848.) (Jouissance du 22 juin 1848.)				2,152,786
10° Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)				11,869
Rentes annulées.				
Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs			475f	120,384,574
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825			16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821			62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)			186	
Annulation, en exécution de la loi du 4 décembre 1849, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement; cessation d'arrérages à compter du 22 décembre 1849			50,599,164	66,665,454
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1851			53,719,120	53,719,120
Capital nominal		1,790,637,333f		
Nombre d'inscriptions		93,671		

(1) Cette consolidation provient d'une somme de 600,000 francs qui restait à payer pour la dotation de l'amortissement, sur l'exercice 1849.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1852.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
		139,462
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1852		895,302
Capital nominal	19,895,600f	
Nombre d'inscriptions	1,621	

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0

AU 1er JANVIER 1852.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du Trésor, à l'époque du 1er janvier 1849, se composent de celles-qui suivent:		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420
En 1841, par l'ordonnance du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Les rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035,211	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849, avec jouissance du 22 septembre 1849	16,100,253	
		24,150,106
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1852		2,371,911
Capital nominal	59,297,775f	
Nombre d'inscriptions	3,858	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.													
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour la consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	15,294,420f	20,235,927f	"	"	"	18,608,355f
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"
	——— pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245	"	"	"	60
	——— pour les avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"
	——— pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f 00c	"	"	"
	——— pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	18,608,415
		99,073,619				74,781,668				33,024,519f 00c			
		206,879,806 00											
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	19,619,118 00	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	11,869
	Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	2,530,049 00	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	29,934,964 60	"	"	15,706,229
		88,234,435				2,964,396				45,641,193 60			
		136,840,024 60											
RÉCAPITULATION.	Rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	35,615,585	14,416,104 00	"	"	18,608,415
	Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650	29,934,964 60	"	"	15,706,229
	TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	44,351,068 60	"	"	34,314,644
		187,308,054				77,746,064				78,665,712 60			
		343,719,830 60											

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848, et du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	122	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	8,232,978f	131,298f	16,100,253f	50,599,164f
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	3.765	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	314	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	523,433	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848)	"	"	"	"	"	"	"	"	15,593	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260	"	"	"
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	8,782,465	131,298	24,135,464	50,599,164
	51,198,483				32,876,066				83,648,391			
	167,722,935											

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1852. — PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1852.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1852.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	44,351,068f60c	8,782,465f	35,568,603f60c	"	195,778,475f 60c	76,767,918f	119,010,557f 60	"	182,318,194f 60c
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	131,298	"	131,298f	1,034,764 00	139,462	895,302 00	"	895,302 00
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	34,314,644 00	24,135,464	"	24,135,464	26,522,017 00	24,150,106	2,371,911 00	"	2,371,911 00
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"		50,599,164	"	16,284,520	120,384,574 00	66,665,454	53,719,120 00	"	53,719,120 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	78,665,712 60	83,648,391	35,568,603 60	40,551,282	343,719,830 60	167,722,940	175,996,890 60	"	239,304,527 60

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1852.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1851. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1851. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1852. Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1851. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1851. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1852. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	3,701,141f	"	2,343,764f	"	"	1	6,044,905f
Majorats sur demandes	72	570,103f 00	"	"	"	8,738f	72	561,365f 00c	1	625	"	"	"	"	1	625
Dotations réversibles au domaine de l'État	72	815,665 00	"	4,199f 00	1	"	71	819,864 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	113,899 00	"	2,410 00	"	"	1	116,309 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Immobilisation provisoire	5	11,545 00	"	"	"	"	5	11,545 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653 00	"	"	"	"	1	6,746,653 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	2,144,620 00	"	"	"	"	1	2,144,620 00	1	160,544	"	"	"	"	1	160,544
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,610 00	"	"	"	522,251	1	14,359 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,844,239 00	"	"	"	"	1	4,844,239 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	285	1,095,749 00	22	"	"	13,806	307	1,081,943 00	51	15,292	"	1,712	24	"	27	17,004
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	848	405,635 00	3	"	"	17,572	851	388,063 00	367	248,676	21	4,553	"	"	388	253,229
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,791	2,616,285 00	49	"	"	16,716	1,840	2,599,569 00	109	78,630	6	24,822	"	"	115	103,452
Établissements étrangers, publics et religieux	298	2,316,189 00	26	"	"	2,123,443	324	192,746 00	36	59,519	"	"	25	53,993	11	5,526
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	52,689	14,033,352 00	3,509	443,545 00	"	"	56,198	14,476,897 00	920	397,794	106	26,610	"	"	1,026	424,404
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000 00	"	"	"	"	1	500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"
Trésor public S/C de rentes provenant des caisses d'épargne	1	1,463,547 00	"	"	1	1,463,547	"	"	1	493,217	"	"	1	493,217	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.)	1	4,308,000 00	"	"	"	"	1	4,308,000 00	"	"	1	1,652,710	"	"	1	1,652,710
	56,068	42,522,091 00	3,609	450,154 00	2	4,166,073	59,675	38,806,172 00	1,487	5,155,438	134	4,054,171	50	547,210	1,571	8,662,399
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	60	14,948 00	"	"	26	7,711	34	7,237 00	4	346	"	"	2	200	2	146
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	61	519,379 00	99	84,095 00	"	"	160	603,474 00	43	271,935	57	"	"	9,660	100	262,275
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	2,110,385 00	"	"	"	"	1	2,110,385 00	1	1,103,640	"	37,220	"	"	1	1,140,860
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	423	4,698,506 00	"	"	19	3,924,463	404	774,043 00	153	122,607	18	70,729	"	"	171	193,336
Établissements tontiniers	3,486	7,165,178 00	2,467	619,813 00	"	"	5,953	7,784,991 00	161	458,841	77	41,489	"	"	238	500,330
Compagnies diverses d'assurances	362	880,038 00	"	134,357 00	122	"	240	1,014,395 00	178	1,981,127	129	"	"	166,747	307	1,814,380
Sociétés françaises	1,929	1,076,480 00	10,585	40,992 00	"	"	12,514	1,117,472 00	141	282,234	141	41,322	"	"	282	323,556
Sociétés étrangères	72	43,554 00	"	19,479 00	52	"	49	63,033 00	7	8,407	3	"	"	1,662	10	6,745
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	11,888	445,886 00	"	"	10,553	103,166	1,333	342,720 00	128	89,606	"	"	102	80,837	26	8,769
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	86,993	10,288,125 00	"	103,520 00	734	"	86,268	10,391,645 00	3,961	1,503,135	"	13,945	"	"	3,961	1,517,080
Rentes au porteur	56,636	6,049,960 00	"	"	4,366	339,270	52,508	5,710,690 00	23,445	2,767,890	"	"	2,015	184,400	21,430	2,583,490
Propriétaires divers (B)	505,329	103,844,140 60	"	7,671,401 00	12,844	"	492,485	111,515,541 60	64,960	34,916,282	506	201,961	"	"	65,465	35,118,243
Banquiers	29	322,628 00	2	309,109 00	"	"	31	631,737 00	26	820,654	"	185,799	"	"	26	1,006,453
Agents de change	91	469,824 00	5	974,835 00	"	"	96	1,444,659 00	72	240,502	9	340,556	"	"	81	581,058
	667,360	137,929,031 60	13,158	9,957,601 00	28,844	4,374,610	652,076	143,512,022 60	93,280	44,567,206	940	933,021	2,119	443,506	92,100	45,056,721
RÉSUMÉ.																
Rentes immobilisées	56,068	42,522,091 00	3,609	450,154 00	2	4,166,073	59,675	38,806 172 00	1,487	5,155,438	134	4,054,171	50	547,210	1,571	8,662,399
Rentes mobilisées	667,360	137,929,031 60	13,158	9,957,601 00	28,844	4,374,610	652,076	143,512,022 60	93,280	44,567,206	940	933,021	2,119	443,506	92,100	45,056,721
	723,428	180,451,122 60	16,767	10,407,755 00	28,844	8,540,683	711,751	182,318,194 60	94,767	49,722,644	1,074	4,987,192	2,169	990,716	93,671	53,719,120
			Augmentation ... 1,867,078 francs. Diminution ..... 11,077 inscriptions.								Augmentation ..... 3,996,476 francs. Diminution ..... 1,096 inscriptions.					

(A) } Voir les observations ci après, pages 446 et 447.
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1852.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1851. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1851. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1851. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1852. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,044,905f 00c
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	73	561,990 00
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	71	819,864 00
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	116,309 00
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	11,545 00
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653 00
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	16,653f 00c	"	"	"	"	1	605,665f 00c	"	"	"	"	"	"	1	605,665f 00c	4	2,927,482 00
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	14,359 00
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,844,239 00
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	357	1,119,315 00
Cautionnements (*Immobilisations temporaires pour garanties*)	8	4,152 00	"	841f 00c	1	100f 00c	25	20,291 00	"	77f 00c	2	"	23	20,368 00	1,265	655,487 00
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	8	619 00	"	"	"	"	7	4,993 00	19	7,896 00	"	1,306 00	"	"	19	9,202 00	1,972	2,705,859 00
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	8	519 00	10	3,259 00	"	"	1	940f 00c	9	2,319 00	338	199,572 00
Établissements français publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	33	7,614 00	4	506 00	"	"	"	"	2	800 00	1	500 00	"	"	3	1,300 00	57,348	14,949,117 00
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	37	8,120 00	87	35,856 00	"	3,840 00	"	"	87	39,696 00	1	500,000 00
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France. (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	5,960,710 00
	50	29,038 00	4	1,347 00	1	100 00	53	30,285 00	144	673,767 00	1	5,723 00	3	940 00	142	678,550 00	61,441	48,177,406 00
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	36	7,383 00
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	3	10,400 00	8	"	"	2,683 00	11	7,717 00	1	63 00	"	902 00	"	"	1	965 00	272	874,431 00
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	11,000 00	"	"	"	"	1	11,000 00	1	4,700 00	"	"	"	"	1	4,700 00	4	3,266,945 00
Banque de France. (*Fonds à divers*)	9	9,998 00	9	405 00	"	"	18	10,403 00	4	1,776 00	7	4,217 00	"	"	11	5,993 00	604	983,775 00
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,191	8,285,321 00
Compagnies diverses d'assurances	55	56,476 00	"	4,458 00	29	"	26	60,934 00	45	69,095 00	"	14,666 00	14	"	31	83,761 00	604	2,973,470 00
Sociétés françaises	2	1,346 00	6	3,316 00	"	"	8	4,662 00	13	12,138 00	13	"	"	7,342 00	26	4,796 00	12,830	1,450,486 00
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	59	69,778 00
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	7	3,841 00	"	"	7	3,841 00	"	"	12	2,337 00	"	6,857 00	11	"	1	9,194 00	1,360	360,683 00
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	274	47,774 00	"	548 00	"	"	274	48,322 00	460	122,629 00	"	"	23	6,927 00	437	115,702 00	90,940	12,072,749 00
Rentes au porteur	71	10,550 00	13	2,430 00	"	"	84	12,980 00	360	70,250 00	"	90 00	14	"	346	70,340 00	74,368	8,377,500 00
Propriétaires divers (B)	1,177	682,485 00	"	"	41	7,504 00	1,136	674,981 00	2,860	1,403,957 00	"	"	20	28,497 00	2,840	1,375,460 00	561,931	148,684,225 60
Banquiers	7	31,749 00	"	"	1	2,942 00	6	28,807 00	7	7,046 00	"	"	1	212 00	6	6,834 09	69	1,673,831 00
Agents de change	5	645 00	"	4,566 00	1	"	4	5,211 00	27	4,153 00	"	11,463 00	11	"	16	15,616 00	197	2,046,544 00
	1,611	866,264 00	36	15,723 00	79	16,970 00	1,568	865,017 00	3,790	1,698,144 00	20	38,195 00	94	42,978 00	3,716	1,693,361 00	749,465	191,127,121 60
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	50	29,038 00	4	1,347 00	1	100 00	53	30,285 00	144	673,767 00	1	5,723 00	3	940 00	142	678,550 00	61,441	48,177,406 00
Rentes mobilisées	1,611	866,264 00	36	15,723 00	79	16,970 00	1,568	865,017 00	3,790	1,698,144 00	20	38,195 00	94	42,978 00	3,716	1,693,361 00	749,465	191,127,121 60
	1,661	895,302 00	40	17,070 00	80	17,070 00	1,621	895,302 00	3,934	2,371,911 00	21	43,918 00	97	43,918 00	3,858	2,371,911 00	810,906	239,304,527 60
			Diminution.....		40 inscriptions.						Augmentation.... 76 inscriptions.							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation; mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er janvier 1852, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	départementales.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État		successions en déshérence	7,237f	"	7,237f	
		dotés par l'État		Caisse d'amortissement, s/c de garantie à la banque de France	4,308,000	"	4,308,000	
				Légion d'honneur	6,746,653	"	6,746,653	
				Caisse des invalides de la marine	4,844,239	"	4,844,239	
				Université de France	14,359	"	14,359	
		non dotés	Caisse des dépôts et consignations	s/c particulier	2,144,620	"	2,144,620	
				s/c à divers	527,380	"	527,380	
				s/c de dépôts temporaires	23,500	"	23,500	
				s/c des fonds des caisses d'épargne	2,087	"	2,087	
				comptes divers	171,436	"	171,436	
		subventionnés par l'État		Institution des sourds-muets	1,114	"	1,114	
				Institution des jeunes aveugles	981	"	981	
				Hospice des Quinze-Vingts	72,960	"	72,960	
				Aliénés indigents	793	"	793	
				Grands séminaires	36,660	271,540f	308,200	
				Lycées	15,339	139,811	155,150	
				Fonds de retraite des ministères et administrations	1,081,943	"	1,081,943	
		non subventionnés		Académies de Paris, université	123,072	"	123,072	
	d'utilité locale.	non subventionnés.		Communes	37,772	4,013,827	4,051,599	
				Hospices	40,297	6,128,579	6,168,876	
				Bureaux de bienfaisance et de charité	96,624	2,802,004	2,898,628	
				Fabriques, églises et consistoires	96,691	861,410	958,101	
				Petits séminaires	9,071	18,991	28,062	
				Colléges, écoles primaires et gratuites	104,976	99,914	204,890	
				Prisons	"	5,937	5,937	
				Fondations et institutions particulières de bienfaisance	22,555	"	22,555	
		secours par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement		Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières	65,887	134,884	200,771	
				Missions étrangères et lazaristes	14,051	"	14,051	
Établissements français.			Banque de France.	s/c de fonds particuliers	2,110,385	"	2,110,385	
				s/c de fonds de réserve	500,000	"	500,000	
				s/c de fonds à divers	774,043	"	774,043	
				Comptoirs d'escompte, banques départementales	35,165	96,009	131,174	
				Caisses d'épargne	24,106	91,424	115,530	
				Tontines	7,822,644	"	7,822,644	
				Caisses de retraite d'établissements particuliers	113,774	13,941	127,715	
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses.		Compagnies d'assurances	112,446	86,002	198,448	
				Sociétés de secours mutuels	238,309	"	238,309	
				Sociétés de secours	2,031	75,442	77,473	
				Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale	48,180	"	48,180	
				Sociétés d'agriculture, de géologie, des arts, etc.	10,145	3,999	14,144	
				Chemins de fer, ponts et canaux, mines	9,834	9,832	19,666	
				Chambres des avoués, notaires, huissiers, agents de change, courtiers de commerce	54,976	22,001	76,977	
				Exploitations, agences et associations à divers titres	2,200,261	51,918	2,252,179	
	Majorats et dotations			Majorats sur demandes	561,365	"	561,365	
				Dotations réversibles au domaine de l'État	819,864	"	819,864	
				Compte d'accroissenent	3,500,882	"	3,500,882	
				Immobilisations provisoires	"	"	"	
				TOTAUX pour les établissements français	39,548,707	14,927,465	54,476,172	
Établissements étrangers		Établissements publics			192,746	"	192,746	
		Sociétés à divers titres			63,033	"	63,033	
				TOTAUX pour les établissements étrangers	255,779	"	255,779	
				TOTAUX GÉNÉRAUX	39,804,486	14,927,465	54,731,951	

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.

RENTES 5 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	Opérations brutes. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Ventes. Sommes.	Opérations brutes. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Achats. Sommes.	Opérations d'ordre. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Ventes. Sommes.	Opérations d'ordre. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Achats. Sommes.	Opérations réelles. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Ventes. Sommes.	Opérations réelles. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Achats. Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	20,544	6,801,053 80	11,719	6,695,445 80	13,969	3,222,671 80	6,074	3,234,707 80	6,575	3,578,382 00	5,645	3,460,738 00
Agents de change	6	11,814 00	11	1,070 00	3	1,814 00	10	785 00	3	10,000 00	1	285 00
Banquiers	1	15,000 00	1	5,000 00	1	15,000 00	1	5,000 00	"	"	"	"
Établissements publics	373	3,550,447 00	267	3,677,112 00	242	131,433 00	119	132,389 00	131	3,419,014 00	148	3,544,723 00
Établissements particuliers	7,286	8,687,049 00	606	8,686,736 00	7,286	8,687,049 00	603	8,685,086 00	"	"	3	1,650 00
	28,210	19,065,363 80	12,604	19,065,363 80	21,501	12,057,967 80	6,807	12,057,967 80	6,709	7,007,396 00	5,797	7,007,396 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	126,419	37,170,290 00	107,199	34,270,321 00	13,639	9,300,904 00	6,272	9,300,904 00	112,780	27,869,386 00	100,927	24,969,417 00
Agents de change	131,408	55,116,689 00	135,039	56,102,268 00	"	5,450,717 00	14,115	5,450,717 00	131,408	49,665,972 00	120,924	50,651,551 00
Banquiers	1,369	3,794,161 00	1,477	4,113,270 00	8	430,364 00	376	430,364 00	1,361	3,363,797 00	1,101	3,682,906 00
Établissements publics	422	2,143,613 00	4,356	2,659,536 00	87	933,490 00	145	933,490 00	335	1,210,123 00	4,211	1,726,046 00
Établissements particuliers	1,062	3,277,215 00	7,940	4,356,573 00	112	965,513 00	141	965,513 00	950	2,311,702 00	7,799	3,391,060 00
	260,680	101,501,968 00	256,011	101,501,968 00	13,846	17,080,988 00	21,049	17,080,988 00	246,834	84,420,980 00	234,962	84,420,980 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	7,637	3,949,281 00	"	"	"	"	"	"	7,637	3,949,281 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	203	3,949,645 00	3	364 00	"	"	"	"	203	3,949,645 00	3	364 00
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	203	3,949,645 00	7,640	3,949,645 00	"	"	"	"	203	3,949,645 00	7,640	3,949,645 00
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	146,963	43,971,343 80	126,555	44,915,047 80	27,608	12,523,575 80	12,346	12,535,611 80	119,355	31,447,768 00	114,209	32,379,436 00
Agents de change	131,414	55,128,503 00	135,050	56,103,338 00	3	5,452,531 00	14,125	5,451,502 00	131,411	49,675,972 00	120,925	50,651,836 00
Banquiers	1,370	3,809,161 00	1,478	4,118,270 00	9	445,364 00	377	435,364 00	1,361	3,363,797 00	1,101	3,682,906 00
Établissements publics	998	9,643,705 00	4,626	6,337,012 00	329	1,064,923 00	264	1,065,879 00	669	8,578,782 00	4,362	5,271,133 00
Établissements particuliers	8,348	11,964,264 00	8,546	13,043,309 00	7,398	9,652,562 00	744	9,650,599 00	950	2,311,702 00	7,802	3,392,710 00
	289,093	124,516,976 80	276,255	124,516,976 80	35,347	29,138,955 80	27,856	29,138,955 80	253,746	95,378,021 00	248,399	95,378,021 00

RENTES 3 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	Opérations brutes. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Ventes. Sommes.	Opérations brutes. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations brutes. Achats. Sommes.	Opérations d'ordre. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Ventes. Sommes.	Opérations d'ordre. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations d'ordre. Achats. Sommes.	Opérations réelles. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Ventes. Sommes.	Opérations réelles. Achats. Nombre d'inscriptions.	Opérations réelles. Achats. Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	3,668	2,063,239 00	2,228	2,060,030 00	2,106	869,796 00	900	869,516 00	1,562	1,193,443 00	1,328	1,190,514 00
Agents de change	2	9,000 00	1	15 00	"	"	1	15 00	2	9,000 00	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	66	6,541,416 00	64	6,553,485 00	65	6,048,199 00	43	6,048,339 00	1	493,217 00	21	505,146 00
Établissements particuliers	971	4,048,523 00	83	4,048,648 00	971	4,048,523 00	83	4,048,648 00	"	"	"	"
	4,707	12,662,178 00	2,376	12,662,178 00	3,142	10,966,518 00	1,027	10,966,518 00	1,565	1,695,660 00	1,349	1,695,660 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	23,488	11,379,922 00	22,672	10,986,398 00	2,714	2,969,483 00	1,298	2,969,483 00	20,774	8,410,439 00	21,374	8,016,915 00
Agents de change	33,136	16,119,015 00	34,107	16,418,556 00	"	2,548,995 00	6,172	2,548,995 00	33,136	13,570,020 00	27,935	13,869,561 00
Banquiers	623	1,548,244 00	634	1,734,043 00	1	291,349 00	205	291,349 00	622	1,256,895 00	429	1,442,694 00
Établissements publics	71	2,504,712 00	245	861,447 00	5	447,669 00	48	447,669 00	66	2,057,043 00	197	413,778 00
Établissements particuliers	510	1,842,207 00	1,404	3,393,656 00	82	308,936 00	112	308,936 00	428	1,533,271 00	1,292	3,084,720 00
	57,828	33,394,100 00	59,062	33,394,100 00	2,802	6,566,432 00	7,835	6,566,432 00	55,026	26,827,668 00	51,227	26,827,668 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	653	493,217 00	"	"	"	"	"	"	653	493,217 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	49	4,489,691 00	9	3,996,474 00	"	"	"	"	49	4,489,691 00	9	3,996,474 00
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	49	4,489,691 00	662	4,489,691 00	"	"	"	"	49	4,489,691 00	662	4,489,691 00
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	27,156	13,443,161 00	25,553	13,539,645 00	4,820	3,839,279 00	2,198	3,838,999 00	22,336	9,603,882 00	23,355	9,700,646 00
Agents de change	33,138	16,128,015 00	34,108	16,418,571 00	"	2,548,995 00	6,173	2,549,010 00	33,138	13,579,020 00	27,935	13,869,561 00
Banquiers	623	1,548,244 00	634	1,734,043 00	1	291,349 00	205	291,349 00	622	1,256,895 00	429	1,442,694 00
Établissements publics	186	13,535,819 00	318	11,411,406 00	70	6,495,868 00	91	6,496,008 00	116	7,039,951 00	227	4,915,398 00
Établissements particuliers	1,481	5,890,730 00	1,487	7,442,304 00	1,053	4,357,459 00	195	4,357,584 00	428	1,533,271 00	1,292	3,084,720 00
	62,584	50,545,969 00	62,100	50,545,969 00	5,944	17,532,950 00	8,862	17,532,950 00	56,640	33,013,019 00	53,238	33,013,019 00

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite du *Tableau du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles.*

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	OPÉRATIONS BRUTES. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.	OPÉRATIONS D'ORDRE. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.	OPÉRATIONS RÉELLES. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	57	66,615 00	51	66,390 00	24	33,807 00	17	33,807 00	33	32,808 00	34	32,583 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	1	225 00	"	"	"	"	"	"	1	225 00
Établissements particuliers	26	50,482 00	3	50,482 00	26	50,482 00	3	50,482 00	"	"	"	"
	83	117,097 00	55	117,097 00	50	84,289 00	20	84,289 00	33	32,808 00	35	32,808 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	137	54,872 00	125	50,787 00	1	13,570 00	22	13,570 00	136	41,302 00	103	37,217 00
Agents de change	143	47,198 00	144	51,764 00	"	1,004 00	11	1,004 00	143	46,194 00	133	50,760 00
Banquiers	7	23,940 00	8	20,998 00	"	15,338 00	5	15,338 00	7	8,602 00	3	5,660 00
Établissements publics	3	10,400 00	14	7,998 00	"	"	"	"	3	10,400 00	14	7,998 00
Établissements particuliers	5	3,095 00	46	7,958 00	"	2,300 00	2	2,300 00	5	795 00	44	5,658 00
	295	139,505 00	337	139,505 00	1	32,212 00	40	32,212 00	294	107,293 00	297	107,293 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	194	121,487 00	176	117,177 00	25	47,377 00	39	47,377 00	169	74,110 00	137	69,800 00
Agents de change	143	47,198 00	144	51,764 00	"	1,004 00	11	1,004 00	143	46,194 00	133	50,760 00
Banquiers	7	23,940 00	8	20,998 00	"	15,338 00	5	15,338 00	7	8,602 00	3	5,660 00
Établissements publics	3	10,400 00	15	8,223 00	"	"	"	"	3	10,400 00	15	8,223 00
Établissements particuliers	31	53,577 00	49	58,440 00	26	52,782 00	5	52,782 00	5	795 00	44	5,658 00
	378	256,602 00	392	256,602 00	51	116,501 00	60	116,501 00	327	140,101 00	332	140,101 00

RENTES 4 P. 0/0.

DÉSIGNATION des PROPRIÉTAIRES.	OPÉRATIONS BRUTES. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.	OPÉRATIONS D'ORDRE. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.	OPÉRATIONS RÉELLES. Ventes. Nombre d'inscriptions.	Ventes. Sommes. fr. c.	Achats. Nombre d'inscriptions.	Achats. Sommes. fr. c.
MUTATIONS.												
Propriétaires divers	159	144,927 00	131	144,727 00	75	82,687 00	29	82,687 00	84	62,240 00	102	62,040 00
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	1	200 00	"	"	"	"	"	"	1	200 00
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	159	144,927 00	132	144,927 00	75	82,687 00	29	82,687 00	84	62,240 00	103	62,240 00
TRANSFERTS.												
Propriétaires divers	340	83,353 00	315	47,980 00	15	19,074 00	26	19,074 00	325	64,279 00	289	28,906 00
Agents de change	376	123,093 00	399	134,556 00	"	12,827 00	40	12,827 00	376	110,266 00	359	121,729 00
Banquiers	15	17,183 00	13	16,971 00	"	5,941 00	7	5,941 00	15	11,242 00	6	11,030 00
Établissements publics	1	50 00	5	4,669 00	"	"	"	"	1	50 00	5	4,669 00
Établissements particuliers	30	65,040 00	19	84,543 00	"	45 00	1	45 00	30	64,995 00	18	84,498 00
	762	288,719 00	751	288,719 00	15	37,887 00	74	37,887 00	747	250,832 00	677	250,832 00
ACCROISSEMENTS.												
Propriétaires divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Agents de change	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banquiers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX GÉNÉRAUX.												
Propriétaires divers	499	228,280 00	446	192,707 00	90	101,761 00	55	101,761 00	409	126,519 00	391	90,946 00
Agents de change	376	123,093 00	399	134,556 00	"	12,827 00	40	12,827 00	376	110,266 00	359	121,729 00
Banquiers	15	17,183 00	13	16,971 00	"	5,941 00	7	5,941 00	15	11,242 00	6	11,030 00
Établissements publics	1	50 00	6	4,869 00	"	"	"	"	1	50 00	6	4,869 00
Établissements particuliers	30	65,040 00	19	84,543 00	"	45 00	1	45 00	30	64,995 00	18	84,498 00
	921	433,646 00	883	433,646 00	90	120,574 00	103	120,574 00	831	313,072 00	780	313,072 00

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1852, des Rentes 5 p. 0/0 inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

DÉCRET DU 7 JUILLET 1848.

ART. 1er. Les livrets des caisses d'épargne qui résultent des dépôts antérieurs au 24 février, et dont le montant, en capital et intérêts réglés à ce jour, est inférieur à 80 francs, seront remboursés en numéraire.

ART. 2. Les bons du trésor créés en remboursement des dépôts aux caisses d'épargne, conformément au décret du 9 mars 1848, seront payés en numéraire à l'échéance, lorsque l'émission sera antérieure au 1er juillet 1848. Lorsqu'ils auront été émis à partir du 1er juillet, ils seront assimilés aux livrets (a).

ART. 3. Les livrets qui résultent de dépôts antérieurs au 24 février, et dont le montant, en capital et intérêts réglés à ce jour, s'élève à 80 francs et au-dessus, seront consolidés en rentes 5 p. 0/0, au cours de 80 francs. Les appoints au-dessous de 16 francs seront payés en numéraire.

ART. 4. Il sera délivré aux personnes qui, conformément au décret du 9 mars, ont été remboursées d'une partie de leurs dépôts en coupons de rente 5 p. 0/0 au pair, un coupon de rente 5 p. 0/0, représentant la différence entre le cours de 80 francs et le pair de 100 francs, sur le montant du capital remboursé (b).

Les parties devront se présenter à la caisse d'épargne pour faire valoir leurs droits à cette compensation, dans les trois mois de la promulgation du présent décret. Toute fraction de rente qui dépassera 50 centimes sera comptée pour 1 franc; les fractions moindres ne seront pas comptées.

ART. 5. Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique, la somme de rente 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars dernier, nécessaire pour opérer les consolidations et les compensations autorisées par le présent décret.

ART. 6. Le minimum des coupures de rente inscriptibles au grand-livre de la dette publique, fixé à 10 francs, par la loi du 17 avril 1822, est réduit à 5 francs.

ART. 7. Les rentes 4 p. 0/0, transférées à la caisse des dépôts et consignations, pour le compte des caisses d'épargne, en exécution de la loi du 31 mars 1837 et 22 juin 1845, seront annulées. Les autres rentes et les actions des canaux existant dans le portefeuille de la caisse des dépôts et consignations, et appartenant aux caisses d'épargne, deviendront la propriété du trésor.

ART. 8. Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes, créés en vertu du présent décret, sera ajouté à la dotation de la caisse d'amortissement.

ART. 9. Le décret du 9 mars 1848, relatif aux caisses d'épargne est abrogé.

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 15 JUILLET 1848.

ART. 1er. Le directeur de la dette inscrite est autorisé à ouvrir au grand-livre un compte spécial intitulé : *Compte du trésor, S/C des rentes à délivrer aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret en date du 7 juillet 1848.* Ce compte sera crédité provisoirement, et sauf régularisation ultérieure d'une somme de 21 millions de francs, en rente 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars 1848.

ART. 2. La totalité de cette somme sera transférée à la caisse des dépôts et consignations pour pourvoir aux liquidations à effectuer en vertu du décret précité.....

ART. 8. ..... Pour les livrets frappés d'opposition, ou dont la propriété est soumise à l'accomplissement de certaines conditions, tels que ceux qui ont pour objet les remplacements militaires, les rentes seront transférées à un compte intitulé : *Caisse des dépôts et consignations S/C de dépôts des caisses d'épargne en suspens.*

ART. 10. ..... Pour les livrets comprenant les dépôts effectués avant et après le 24 février, la portion versée antérieurement à cette date, sera liquidée avec les intérêts, au 7 de ce mois. Si le produit de cette liquidation est inférieure à 80 francs, il sera considéré conformément à l'article 5, comme versement à la date du 7 juillet et réuni, en conséquence aux dépôts inscrits depuis le 24 février. Si le produit s'élève à 80 francs et au-dessus, l'appoint non convertible en rente sera également réuni, comme versement à la date du 7 juillet, aux dépôts inscrits depuis le 24 février.

EXTRAIT DE LA LOI DU 21 NOVEMBRE 1848.

ART. 1er. Les déposants aux caisses d'épargne dont les livrets ont été ou seront consolidés en vertu du décret du 7 juillet 1848, recevront un livret spécial ou ils seront crédités de la différence entre le taux de 71 fr. 60 cent. et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente 5 p. 0/0 qui leur a été attribuée.....

..... ART. 2..... Les déposants titulaires et les détenteurs de livrets transmis avant la promulgation du décret du 7 juillet, auront seuls droit au bénéfice de la présente loi, à l'exclusion des tiers porteurs qui ont acheté le titre par voie de négociation, après le décret du 7 juillet.....

..... ART. 7..... Les pouvoirs à donner par les porteurs de livrets qui voudront vendre leurs inscriptions seront exempts du timbre et de l'enregistrement. Les autres pièces à produire pour la vente, dans certains cas, telles que certificats de propriété, intitulés d'inventaire, etc., sont aussi exemptes de timbre et d'enregistrement (c).

	RENTES INSCRITES PENDANT LES ANNÉES							
	1848.		1849.		1850.		TOTAL.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
Inscriptions payables à Paris	108,474	4,184,302f	771	13,563f	14	468f	109,259	4,198,333f
Inscriptions payables dans les départements.....	200,080	8,657,435	97,749	3,530,191	195	5,298	298,024	12,192,924
Inscriptions départementales	52,176	2,528,061	17,430	681,853	1	38	69,607	3,209,952
TOTAL.....	360,730	15,369,798	115,950	4,225,607	210	5,804	476,890	19,601,209
A AJOUTER : Compte des rentes en suspens, exécution de l'article 8 de l'arrêté du 15 juillet 1848.....	.....	18,687	.....	28,275	.....	3,147	.....	50,109
TOTAL.....	.....	15,388,485	.....	4,253,882	.....	8,951	.....	19,651,318
A DÉDUIRE : Inscriptions annulées et faisant retour au crédit primitif.....	.....	1,329	.....	30,195	.....	1,047	.....	32,571
Montant des rentes inscrites.....	.....	15,387,156	.....	4,223,687	.....	7,904	.....	19,618,747
Rentes restant à inscrire sur le crédit primitif au 31 décembre de l'année 1850, et annulées par décision ministérielle du 3 mai 1851.....								1,381,253
Montant du crédit accordé par le décret du 7 juillet 1848.....								21,000,000

(a) Les rentes délivrées en exécution de cet article ne figurent pas dans le tableau ci-dessus; elles ont été portées au compte spécial intitulé *consolidation des bons du trésor émis en remboursement des dépôts des caisses d'épargne*, en exécution de l'arrêté du 5 septembre 1848. (Voir page 430 du présent compte.)

(b) La compensation accordée par l'article 4 est comprise dans le compte de la consolidation des livrets, et figure dans le tableau ci-dessus.

(c) Un article inséré au projet de budget de l'exercice 1852, propose de rapporter l'exception accordée par l'article 7 de la loi du 21 novembre 1848.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er janvier 1852, des rentes 5 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies, postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances, un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire, et les transmettra, sous sa certification au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs, seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives, lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

ART. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

ART. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

ART. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire, ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

ART. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	RENTES À INSCRIRE.	RENTES INSCRITES PENDANT L'ANNÉE 1850.		RENTES INSCRITES PENDANT L'ANNÉE 1851.		TOTAL des RENTES INSCRITES.		RESTE À INSCRIRE.
		Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	
1° Martinique	1,507,885f 80c	116	54,409f	2,396	791,275	2,512	845,684	662,201f 80c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	133	55,948	1,819	664,989	1,952	720,937	1,226,227 85
3° Guyane	372,571 88	12	13,924	396	161,224	408	175,148	197,423 88
4° Réunion	2,055,200 25	"	"	1,065	743,120	1,065	743,120	1,312,080 25
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	1	41	262	45,119	263	45,160	60,343 41
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	"	"	"	"	"	11,673 81
TOTAL	6,000,000 00	262	124,322	5,938	2,405,727	6,200	2,530,049	3,469,951 00

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION, au 1er janvier 1852, des rentes 5 et 3 p. 0/0 vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850.

NOTA. Ces rentes ne figurent point dans les comptes d'accroissement de la dette; les rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 des caisses d'épargne sont comprises dans le tableau pages 444 et 445 du compte de 1850. Les rentes du chemin de Lyon sont comprises dans le même tableau, au montant des rentes appartenant aux propriétaires divers.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

La loi du 18 mai 1850 a autorisé le ministre des finances à vendre les rentes détaillées ci-dessous, qui appartenaient au Trésor public par suite de la consolidation des livrets des caisses d'épargne et du rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon. Les articles 27, 28 et 29 de cette loi sont ainsi conçus :

« ART. 27. Le ministre des finances est autorisé à faire vendre, soit par adjudication avec publicité et concurrence, soit par l'entremise de la caisse des dépôts et consignations, avec publicité, tout ou partie des rentes provenant des caisses d'épargne et du rachat du chemin de fer de Lyon, dont le détail suit :

1,463,547 francs, rentes 5. p. 0/0, provenant des caisses d'épargne.
493,217 francs, rentes 3. p. 0/0, *idem*.
80,000 francs, rentes 5. p. 0/0, provenant du chemin de fer de Lyon.

« ART. 28. Le produit de la vente sera affecté au budget de l'exercice 1850, à titre de ressources extraordinaires.

« ART. 29. Le ministre des finances rendra compte à l'Assemblée nationale du résultat de l'opération. »

Un décret du Président de la République, en date du 7 décembre 1850, a autorisé cette vente.

Voici le texte de ce décret :

« ART. 1er. Le ministre des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, de quinze cent quarante-trois mille cinq cent quarante-sept francs (1,543,547f) de rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 septembre 1850, et de quatre cent quatre-vingt-treize mille deux cent dix-sept francs (493,217f) de rentes 3 p. 0/0, jouissance du 22 décembre 1850, provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon.

« La vente sera faite à la compagnie qui offrira, pour chaque espèce de rente, le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par le ministre des finances. »

Ce décret a été suivi d'un arrêté d'exécution en date du même jour, et qui a fixé l'adjudication au 23 décembre 1850. (*Moniteur du 8 décembre, page 3483.*)

NÉGOCIATION DES RENTES.

Le 23 décembre, le minimum fixé par le ministre n'ayant pas été atteint, l'adjudication n'a pas eu lieu. (*Moniteur du 24 décembre, page 3678.*)

Un arrêté, en date du 24 décembre 1850, a fixé au 31 du même mois la nouvelle adjudication. (*Moniteur du 25 décembre, page 3693.*)

La négociation a eu lieu au jour fixé, au cours de 94f 66c pour les rentes 5 p. 0/0, et à celui de 56f 60c pour les rentes 3 p. 0/0.

Les rentes ont été négociées à la compagnie des receveurs généraux, conformément au procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (*Moniteur du 1er janvier 1851.*)

La somme de rentes à inscrire s'élève :

A 1,543,547 francs de rentes 5 p. 0/0, formant, au cours précité, un capital de	29,222,431f 80c
A 493,217 francs de rentes 3 p. 0/0, *idem*	9,305,360 73
ENSEMBLE	38,527,792 53

qui ont été versés dans les caisses du Trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Le produit de la négociation est affecté, conformément aux dispositions de la loi du 18 mai 1850, aux ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1850.

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des termes de versements.	VERSEMENTS. Sommes à verser.	Versements effectués.	Reste à verser.	INSCRIPTIONS DES RENTES. Rentes à inscrire.	Rentes inscrites.	Reste à inscrire.
RENTES 5 P. 0/0.						
1er. Fonds de garantie	5,844,308f 40c	5,844,308f 40c	"	308,700f 00c	308,700f 00c	"
2e. 10 février 1851	5,844,308 40	5,844,308 40	"	308,700 00	308,700 00	"
3e. 10 mars 1851	5,844,308 40	5,844,308 40	"	308,700 00	308,700 00	"
4e. 10 avril 1851	5,844,308 40	5,844,308 40	"	308,700 00	308,700 00	"
5e. 10 mai 1851	5,844,308 40	5,844,308 40	"	308,700 00	308,700 00	"
Appoint	889 80	889 80	"	47 00	47 00	"
REPORT du fonds de garantie	5,844,308 40	5,844,308 40	"	308,700 00	308,700 00	"
	29,222,431 80	29,222,431 80	"	1,543,547 00	1,543,547 00	"
RENTES 3 P. 0/0.						
1re Fonds de garantie	1,861,008f 00c	1,861,008f 00c	"	98,640f 00c	98,640f 00c	"
2e 10 février 1851	1,861,008 00	1,861,008 00	"	98,640 00	98,640 00	"
3e 10 mars 1851	1,861,008 00	1,861,008 00	"	98,640 00	98,640 00	"
4e 10 avril 1851	1,861,008 00	1,861,008 00	"	98,640 00	98,640 00	"
5e 10 mai 1851	1,861,008 00	1,861,008 00	"	98,640 00	98,640 00	"
Appoint	320 73	320 73	"	17 00	17 00	"
REPORT du fonds de garantie	1,861,008 00	1,861,008 00	"	98,640 00	98,640 00	"
	9,305,360 73	9,305,360 73	"	493,217 00	493,217 00	"

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et du 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin on doit mentionner ici que le décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées, et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ceux de l'année 1848 se sont, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1852. (Voir pages 467 à 469);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir pages 470 et 471);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1851, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (pages 472 et 473);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1851 (page 474);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 23 janvier, 17 juin et 19 juillet 1851 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (pages 475);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (pages 476 et 477);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1852 (pages 478 et 479);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (pages 480 et 481);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1852 (pages 480 et 481);

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1852 (voir page 482);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1851 (pages 483 à 487); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (pages 488 et 489).

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent:

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1850, s'élevaient à..... 37,342,017f 60c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1851, montent à 76,179,335 fr. 50 cent. savoir:

Dotation annuelle	65,145,864f 00c	76,179,335 50
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	4,308,000 00	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement	6,725,471 50	

A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1851, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 474,267 08

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1851. 113,995,620 18

Cette caisse a remis au trésor:

En exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1850 et 30 juin 1851, et qui ont été consolidés pour la somme de 75,349,502 fr. 90 cent., représentant celle de 3,996,474 francs en rentes 3 p. o/o (voir pages 473 et 475) ci..... 75,349,502 90

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1851, à 38,646,117 fr. 28 cent., savoir:

Numéraire	"	38,646,117 28
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	38,646,117f 28c	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 113,995,620 18

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds versés au trésor sur la réserve.	TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1852.
Rentes 5 p. 0/0.	25,188,212f 35c	51,329,583f 79c	»	50,781,718f 83c	50,781,718f 83c	25,736,077 31
—— 4 1/2 p. 0/0.....	132,142 47	271,787 12	»	265,507 06	265,507 06	138,422 53
—— 4 p. 0/0	438,804 89	906,382 88	»	880,755 49	880,755 49	464,432 28
—— 3 p. 0/0	11,582,857 89	24,145,848 79	»	23,421,521 52	23,421,521 52	12,307,185 16
	37,342,017 60	76,653,602 58	»	75,349,502 90	75,349,502 90	38,646,117 28
	113,995,620 18				113,995,620 18	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1851, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1852.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle.....		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle.....		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817..		88,241,164 97
TOTAL.....		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de....	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de.....	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07

Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de..... 210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1852, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle.....	916,097,135f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement.....	446,833,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor.....	296,226,900 50	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair.....	24,606,935 79	
TOTAL.....	1,683,764,481 29	
A REPORTER.....		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,231,502,332 92	
Bons remis au trésor sans échange de rentes.....	37,537,815 11	
TOTAL.....	1,645,118,574 01	
La recette étant de.....	1,683,764,481 29	
Et la dépense de.....	1,645,118,574 01	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de.....	38,645,907 28	38,645,907 28
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1852, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		38,646,117 28

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1852.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,172,842,923f 75c	1,907,570,373f 83c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	7,916,854 61	10,820,670 08
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	18,979,498 24	37,035,397 00
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	107,946,988 71	985,733,914 46
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,307,686,265 31 (A)	2,941,160,355 37

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 482 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1851.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1852, à 76,551,479 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0	41,603,198f 00c	9,446,812f 00c	51,050,010f 00c
	4 1/2 p. 0/0	246,254 00	27,439 00	273,693 00
	4 p. 0/0	821,439 00	91,266 00	912,705 00
	3 p. 0/0	21,874,973 00	2,440,098 00	24,315,071 00
	TOTAL	64,545,864 00	12,005,615 00	76,551,479 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, 1848, 1849 et 1850, pages 539, 479, 455, 459, 463, 473, 481 495, 481 et 475 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1851, page 475 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1852.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de loi du 25 mars 1817, à la somme de..... 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o.....	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o.....	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à.....		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o.....	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o.....	92,928	
——— 4 p. o/o.....	353,296	
——— 3 p. o/o.....	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER..... 90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1852.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193
Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de	5,000,000f	32,000,000
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de	27,000,000	

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1852.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f 00c	11,512,991f00c	44,616,463f00
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1851	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1851 :					
En rentes 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f En rentes 3 p. 0/0 38,844,282	48,265,596 00	323,338 00	751,244 00	4,798,524 00	54,138,702 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 oct. 1841, au capital nominal de 191,021,967 fr.	"	"	"	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 déc. 1844, au capital nominal de 235,988,233 fr.	"	"	"	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 déc. 1847, et réduit par le décret du 24 juil. 1848 au capital nominal de 85,647,100 fr.	"	"	"	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,567,419 00	"	"	5,235,409 00	14,802,828 00
	103,087,191 00	709,307 00	2,363,280 00	45,455,394 00	151,615,172 00
A DÉDUIRE :					
Annulation de rentes prononcée par la loi du 4 déc. 1849. (Voir le tableau page 480.)	52,037,181 00	435,614 00	1,450,575 00	21,140,323 00	75,063,693 00
Parmi ces ressources figure une rente avec jouissance du 22 juin 1851, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1851, et dont un seul semestre était payable en 1851 ; il est donc nécessaire de déduire les arrérages de cette rente, qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1852. (Voir le tableau, page 481.)	51,050,010 00	273,693 00	912,705 00	24,315,071 00	76,551,479 00
Reste pour résultat le montant des ressources mises par le Trésor public à la disposition de la caisse d'amortissement pour l'année 1851. (Voir le tableau, page 481.)	670,967 00	3,580 50	11,864 50	317,816 50	1,004,228 50
	50,379,043 00	270,112 50	900,840 50	23,997,254 50	75,547,250 50

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne 3,927,039
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national 56,951
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne 338
A REPORTER 8,277,924

REPORT 8,277,924f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. 43,455
Consolidation des fonds des tontines 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 4,513,858
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes 3,956
TOTAL 14,802,828

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1852.

Le système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1851, c'est-à-dire pendant dix-huit ans et six mois, une ressource totale de 1,307,686,265 fr. 31 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,285,670,543f 13c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	24,606,935 79
ENSEMBLE.....	1,310,277,478 92
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement 2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,307,686,265 31

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.), ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	396,923,239 82
ENSEMBLE... { Service des budgets..... 865,439,150f 73c Découverts du trésor..... 442,247,114 58 }	1,307,686,265 31

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,307,686,265 francs 31 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	286,086,409f 87c
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c	132,044,664 80	
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00		
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105,930,830f 78c	396,923,239 82
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
——— 1851	76,653,602 58	
		1,307,686,265 31

En résumé, pendant une période de dix-huit ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,307 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 55 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 482.

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée	62,505,013f 09c
	Réserve employée aux payements	62,361,682 08
		143,331 01
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir, pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1851.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1850. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1850, pages 472 et 473.) 37,342,017f 60c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	42,203,198f 00c	42,203,198f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	"	21,874,973 00	21,874,973 00	
	"	65,145,864 00	65,145,864 00	(A) 65,145,864 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	4,308,000f 00c	4,308,000f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	"	"	
	4 1/2 p. 0/0	"	"	"	
	4 p. 0/0	"	"	"	
	3 p. 0/0	"	"	"	
		"	4,308,000 00	4,308,000 00	(A) 4,308,000 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	4,499,930f 00c	4,499,930f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	23,858 50	23,858 50	
4 p. 0/0	"	79,401 50	79,401 50	
3 p. 0/0	"	2,122,281 50	2,122,281 50	
	"	6,725,471 50	6,725,471 50	(A) 6,725,471 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1851, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	318,455f 79c	
	4 1/2 p. 0/0	1,674 62	
	4 p. 0/0	5,542 38	474,267 08
	3 p. 0/0	148,594 29	

TOTAL GÉNÉRAL 113,995,620 18

(A) Ces trois sommes représentent les fonds qui étaient à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1851, savoir :

Fonds d'amortissement de l'année 1851		75,547,250f 50c	76,179,335 50
Complément de la dotation de l'année 1849	600,000f	632,085 00	
Arrérages de rentes afférents à ce complément de dotation	32,085		

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 474 le développement par mois de ces rachats) ;

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir — en 1851.	en 1852.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant.....	"	"	"	"	"	"	"

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 475.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du Trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1850, 1851 et 1852.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1850. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 31 décembre 1850).....	3 p. 0/0.....	22 déc. 1850.	57f 27 1/2	5 p. 0/0.....	1,319,330f 00c	25,188,208f 58c	
				4 1/2 p. 0/0..	6,921 00	132,133 43	
				4 p. 0/0.....	22,984 00	438,802 87	
				3 p. 0/0.....	606,697 00	11,582,856 89	
					1,955,932 00	37,342,001 77	
2e CONSOLIDATION.							
Bons formant le complément de la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1849. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 6 mai 1851).	3 p. 0/0.....	22 déc. 1849.	56f 10c	5 p. 0/0.....	32,085f 00c	599,989f 50c	
3e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1851. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 4 juillet 1851).	3 p. 0/0.....	22 juin 1851.	55f 87 1/2	5 p. 0/0.....	1,341,934 00	24,993,520 75	
				4 1/2 p. 0/0..	7,161 00	133,373 63	
				4 p. 0/0.....	23,729 00	441,952 62	
				3 p. 0/0.....	635,633 00	11,838,664 63	
					2,008,457 00	37,407,511 63	
				REPORT des opérations de la première consolidation.	1,955,932 00	37,342,001 77	
				de la seconde consolidation..	32,085 00	599,989 50	
				TOTAL.....	3,996,474 00	75,349,502 90	75,349,502 90

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1851 : 75,349,502 90

Numéraire en caisse..... "

Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	25,574,381f 50c	161,695f 81c	25,736,077 31	
—— 4 1/2 p. 0/0	137,573 50	849 03	138,422 53	
—— 4 p. 0/0	461,622 00	2,810 28	464,432 28	
—— 3 p. 0/0	12,232,022 00	75,163 16	12,307,185 16	
	38,405,599 00	240,518 28	38,646,117 28	38,646,117 28

38,646,117 28

TOTAL GÉNÉRAL 113,995,620 18

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1851.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Janvier	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"
Néant....	"	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	3,534,700f 00c	20,800f 00c	68,900f 00c	1,846,000f 00c	5,470,400f 00c
Février	3,262,800 00	19,200 00	63,600 00	1,704,000 00	5,049,600 00
Mars	5,688,700 00	20,800 00	68,900 00	1,846,000 00	7,624,400 00
Avril	3,534,700 00	20,800 00	68,900 00	1,846,000 00	5,470,400 00
Mai	3,534,700 00	20,800 00	68,900 00	1,846,000 00	5,470,400 00
Juin	5,881,146 50	30,139 00	100,018 50	2,677,232 50	8,688,536 50
Juillet	3,670,650 00	21,600 00	71,550 00	1,917,000 00	5,680,800 00
Août	3,398,750 00	20,000 00	66,250 00	1,775,000 00	5,260,000 00
Septembre	5,688,700 00	20,800 00	68,900 00	1,846,000 00	7,624,400 00
Octobre	3,670,650 00	21,600 00	71,550 00	1,917,000 00	5,680,800 00
Novembre	3,262,800 00	19,200 00	63,600 00	1,704,000 00	5,049,600 00
Décembre	5,882,831 50	34,373 50	119,772 00	3,073,022 00	9,109,999 00
Intérêts pour l'année 1851	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08
	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	76,653,602 58

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1851, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE. 5 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	3 p. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 23 janvier 1851, en exécution de la loi du 25 juin 1841 des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1850.					
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :					
Dotation annuelle	21,655,679f 00c	124,619f 00c	413,694f 00c	10,907,933f 00c	33,101,925f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— ——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	1,222,731 50	6,678 50	22,276 50	598,884 00	1,850,570 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1850	155,784 67	841 82	2,824 73	76,033 08	235,484 30
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	17 18	3 15	9 66	7 81	37 80
	25,188,212 35	132,142 47	438,804 89	11,582,857 89	37,342,017 60
À DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	3 77	9 04	2 02	1 00	15 83
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 57f 27c 1/2 et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,955,932f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1850	25,188,208 58	132,133 43	438,802 87	11,582,856 89	37,342,001 77
Consolidation supplémentaire opérée le 17 juin 1851, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1849.					
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant de la dotation annuelle	600,000f 00c	"	"	"	600,000 00
À DÉDUIRE :					
Appoint excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	10 50	"	"	"	10 50
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 56f 10c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 32,085f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1849	599,989 50	"	"	"	599,989 50
Consolidation opérée le 19 juillet 1851, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1851.					
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :					
Dotation annuelle	20,800,350f 00f	122,400f 00c	405,450f 00c	10,863,000f 00c	32,191,200f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833..	2,154,000 00	"	"	"	2,154,000 00
——— depuis le 1er juillet 1833	"	"	"	"	"
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes.	1,882,396 50	10,139 00	33,768 50	902,232 50	2,828,536 50
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1851	156,763 25	827 62	2,740 78	73,439 41	233,771 06
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation du 23 janvier 1851	3 77	9 04	2 02	1 00	15 83
Idem pour la consolidation du 17 juin 1851	10 50	"	"	"	10 50
	24,993,524 02	133,375 66	441,961 30	11,838,672 91	37,407,533 89
À DÉDUIRE :					
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse.	3 27	2 03	8 68	8 28	22 26
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 2,008,457f au cours de 55f 87c 1/2, remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1851	24,993,520 75	133,373 63	441,952 62	11,838,664 63	37,407,511 63
RÉCAPITULATION.					
Consolidation des six derniers mois de 1850	25,188,208f 58c	132,133f 43c	438,802f 87c	11,582,856f 89c	37,342,001f 77c
Consolidation supplémentaire des six derniers mois de 1849	599,989 50	"	"	"	599,989 50
Consolidation des six premiers mois de 1851	24,993,520 75	133,373 63	441,952 62	11,838,664 63	37,407,511 63
	50,781,718 83	265,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der. mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52 201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der. mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07
Dépense	1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00

SAVOIR :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0 . . . 177f 10c
- —— 4 p. 0/0 . . . . . 15 27
- —— 3 p. 0/0 . . . . . 17 63

} 210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1852.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 dernier mois de 1833..	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00
1848	36,345,330 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50
1849	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	790,597 00	18,781,897 00	32,930,606 00
1850	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	"	"	"	4,308,000 00
1851	42,203,198 00	246,259 00	821,439 00	21,874,973 00	65,145,864 00	4 308,000 00	"	"	"	4,308,000 00
	625,678,906 50	4,555,699 00	15,196,621 50	270,665,908 50	916,097,135 50	238,190,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	446,833,509 50

ANNÉES.	ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.					INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 dernier mois de 1833..	"	"	"	"	"	253,029 05	"	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	"	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	1,875,388 00	"	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	"	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	"	391,685 98	71,784,456 98
1837	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	"	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	"	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	"	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	"	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	"	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	"	4,913,121 10	78,883 958 10
1840	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	"	6,175,901 00	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	"	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	"	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	"	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	"	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	"	436,385 59	92,518,766 09
1843	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	"	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	"	458,772 08	96,093,370 08
1844	24,428,947 00	155,015 50	306,860 50	"	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	"	478,754 39	99,703,958 89
1845	26,943,259 00	174,537 50	371,893 00	"	27,489,690 00	476,319 28	3,605 98	12,265 28	"	492,280 54	105,728,700 54
1846	29,598,159 00	195,170 00	440,577 50	"	30,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	"	509,354 44	109,615,094 44
1847	32,430,706 50	217,167 50	504,056 50	"	33,151,930 50	511,261 08	3,987 05	8,148 33	"	523,396 46	113,791,894 96
1848	36,120,321 50	245,751 00	532,218 00	"	36,898,290 50	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849	41,793,323 00	286,610 00	628,834 50	1,764,303 00	44,473,070 50	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850	1,830,171 50	10,011 50	33,341 00	896,209 00	2,769,733 00	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72.362,908 95
1851	4,499,930 00	23,858 50	79,401 50	2,122,281 50	6,725,471 50	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08	76,653,602 58
	286,131,685 00	1,735,478 50	3,576,943 50	4,782,793 50	296,226,900 50	23,526,915 28	156,642 42	298,129 67	625,248 42	24,606,935 79	1,683,764,481 29

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — COÛT DES RENTES RACHETÉES.				
	5. p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,384 81
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,580 77	19,261,673 12
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65
1842	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05
1843	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45
1844	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85
1845	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95
1846	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20
1847	"	"	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	"	"	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40
1848	"	"	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	"	"	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95
1849	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1850	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1851	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222,095 84	376,078,425 98

ANNÉES.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant des rentes provenant de la consolidation.			CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849).	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.		
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	4,765,811 00	"	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	"	"	116,008,347 25	"	135.257,732 06
1836	"	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	"	38,033,397 82	"	57,295,070 94
1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	6,242,357 00	"	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	"	148,255,978 75	"	170,684,649 44
1841	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	"	134,036,734 21	"	158,451,939 86
1842	"	2,488,398 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	"	65,396,919 28	"	90,819,383 33
1843	"	2,608,021 00	2,608.021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	"	68,582,309 67	"	94,797,933 12
1844	"	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	"	71,101,939 49	"	98,295,620 34
1845	"	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	"	73,694,727 74	"	104,287,370 69
1846	"	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	"	76,232,919 59	"	107,993,966 79
1847	"	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	"	78,794,010 90	"	112,830,262 30
1848	"	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	"	81,208,064 62	"	102,402,396 57
1849	"	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	"	135,409,862 40
1850	"	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	106,935,433 41
1851	"	3,996,474 00	3,996,474 00	50,781,718 83	265,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90	"	75,349,502 90
	15,294,420 00	38,844,282 00	54,138,702 00	1,121,086,241 36	7,558,222 12	17,786,720 72	85,071,148 72	1,231,502,332 92	37,537,815 11	1,645,118,574 01

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE { Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 464) 210f 00c
{ Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1851 .... 1,683,764,481 29 } 1,683,764,691f 29c

DÉPENSE 1,645,118,574 01

Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1852 .... 38,646,117 28

savoir : { Rentes 5 p. 0/0 .... 25,736,077f 31c
— 4 1/2 p. 0/0 .... 138,422 53
— 4 p. 0/0 .... 464,432 28
— 3 p. 0/0 .... 12,307,185 16

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1852.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	BONS REMIS AU TRÉSOR en échange de rentes.	BONS REMIS AU TRÉSOR sans échange de rentes.	TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1852. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1852. Bons du trésor. (A)	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	"	625,678,906 50	237,643,698	547,168 00	286,131,685 00	23,526,915 28	1,173,528,372 78	685,449 03	1,121,086,241 36	26,020,605 08	1,147,792,295 47	"	25,736,077 31	1,173,528,372 78	(A) Capital 38,405,599f 00c
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	4,555,699 00	1,760,503	561,214 00	1,735,478 50	156,642 42	8,769,714 02	852,859 41	7,558,222 12	220,209 96	8,631,291 49	"	138,422 53	8,769,714 02	Intérêts..... 240,518 28
—— 4 p. 0/0	15 27	15,196,621 50	5,872,568	4,353,242 00	3,576,943 50	298,129 67	29,297,519 94	10,318,021 70	17,786,720 72	728,345 24	28,833,087 66	"	464,432 28	29,297,519 94	TOTAL (V. page 473).. 38,646,117 28
—— 3 p. 0/0	17 63	270,665,908 50	82,307,776	113,787,340 50	4,782,793 50	625,248 42	472,169,084 55	404,222,095 84	85,071,148 72	10,568,654 83	459,861,899 39	"	12,307,185 16	472,169,084 55	
TOTAUX	210 00	916,097,135 50	327,584,545	119,248,964 50	296,226,900 50	24,606,935 79	1,683,764,691 29	576,078,425 98	1,231,502,332 92	37,537,815 11	1,645,118,574 01	"	38,646,117 28	1,683,764,691 29	
			446,833,509 50						1,269,040,148f 03c			38,646,117 28			
			743,060,410 00												

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1852, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	À DÉDUIRE les rentes annulées par la loi du 4 décembre 1849.	TOTAL des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	34,198	8,232,978	(B) 4,308,000	4,308,000	"	5,138,812	9,446,812	41,603,198	51,050,010	(A) D'après le tableau (page 472), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1851, s'élèveraient à..... 75,547,250f 50c
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	"	38,370	131,298	"	"	"	27,439	27,439	246,254	273,693	Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1851, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1852, les arrérages d'une partie de ses rentes, ci..... 76,551,479 00
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	15,746,957	16,[illegible]00,253	"	"	"	91,266	91,266	821,439	912,705	
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	38,844,282	52,888,053	50,599,164	7,697,615	"	"	2,440,098	2,440,098	21,874,973	24,315,071	EXCÉDANT représentant des arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1852 (v. le tableau page 469). ci..1,004,228 50
TOTAUX	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	54,138,702	68,707,578	75,063,693	12,005,615	4,308,000	"	7,697,615	12,005,615	64,545,864	76,551,479 (A)	(B) Cette rente a été annulée en 1852, par le décret du 17 mars.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 183 au 1er janvier 1852.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	"	"	"	33,665,983f 52
1834	46,930,480 40	"	"	"	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	"	"	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	"	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	"	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	"	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	"	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	"	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	"	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	"	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	"	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	"	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	"	75,117,413 54
1846	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	"	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277 66	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
1851. (Voir le tableau, p. 474.)	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	(B) 76,653,602 58
	1,172,842,923 75	7,916,854 61	18,979,498 24	107,946,988 71	1,307,686,265 31

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicables aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

(B) Y compris 632,085 francs pour complément du fonds d'amortissement de l'année 1849.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	"	"	4,765,811f	4,765,811f	"	4,765,811f
1836	33,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	"	1,410,090	"	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	"	6,242,357	6,242,357	"	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	"	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	68,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	"	2,488,398	"	2,488,398	2,488,398
1843	65,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	"	2,608,021	"	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	"	2,604,426	"	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	"	2,609,440	"	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	"	2,771,341	"	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	"	2,982,457	"	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	"	4,359,834	"	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	"	8,174,853	8,174,853
1850	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	"	3,701,141	3,701,141
1850 (Bons du Trésor consolidés en rentes / Bons remis au Trésor sans échange de rentes)	37,537,815 11	"	"	"	"	"	"	"	"
1851. (Y compris la consolidation complémentaire relative aux six derniers mois de 1849. Voir pages 473 et 475)	75,349,502 90	2,693,349	14,082	46,713	1,242,330	3,996,474	"	3,996,474	3,996,474
1852. (Six derniers mois de 1851.)	38,646,076 00	1,161,026	6,244	20,951	555,211	1,743,432	"	1,743,432	1,743,432
	1,307,686,224 03	49,426,622	329,582	772,195	5,353,735	55,882,134	15,294,420	40,587,714	55,882,134
Fraction restant à consolider	41 28								
	1,307,686,265 31								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	34,351,650f	49,426,622
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	247,770	329,582
Rentes 4 p. 0/0	137,636	634,559	772,195
Rentes 3 p. 0/0	"	5,353,735	5,353,735
	15,294,420	40,587,714	55,882,134

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1852.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1851. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1851.	Pendant l'année 1851.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
1er Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	"	10,318,021 70	18,055,898 76	
	3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	"	364,222,095 84	877,786,925 75	
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	"	376,078,425 98	1,633,474,090 06	
2e Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	"	452,537 00	815,573 00	
	3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	"	14,043,771 00	35,455,783 00	
		66,381,824 00	14 568,876 00	"	14,568,876 00	80,950,700 00	
3e Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	"	11,313,425 00	20,389,325 00	
	3 p. 0/0	713,733,733 00	468,125,700 00	"	468,125,700 00	1,181,859,433 00	
		1,615,167,365 00	480,975,751 00	"	480,975,751 00	2,096,143,116 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1852.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97.421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98. 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1852.*

RENTES 4 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1851. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	28,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26 215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	658,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1851. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1851.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1851.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1850	Janvier	95f 11c
—— 1815	63 41		Février	96 65
—— 1816	59 25		Mars	96 76
—— 1817	63 90	22 mars 1851	Mars	94 49
—— 1818	70 65		Avril	92 45
—— 1819	68 34		Mai	90 48
—— 1820	75 08		Juin	92 16
—— 1821	83 73		Juillet	94 74
—— 1822	89 64		Août	95 54
—— 1823	85 02		Septembre	94 14
—— 1824	100 50	22 septembre 1851	Septembre	91 97
—— 1825	99 44		Octobre	90 94
—— 1826	98 24		Novembre	91 03
—— 1827	101 14		Décembre	97 78
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00			
—— 1843	121 30			
—— 1844	121 65			
—— 1845	119 95			
—— 1846	120 77			
—— 1847	116 88			
—— 1848	77 04			
—— 1849	86 10			
—— 1850	95 03	Cours moyen de l'année 1851		93 66
—— 1851	93 66			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102f 42c	Janvier	83f 00c
—— 1826	93 17	Février	83 23
—— 1827	91 60	Mars	83 45
—— 1828	97 05	Mars	81 08
—— 1829	103 13	Avril	81 00
—— 1830	100 30	Mai	78 81
—— 1831	81 00	Juin	78 92
—— 1832	89 38	Juillet	80 85
—— 1833	99 55	Août	85 00
—— 1834	100 32	Septembre	"
—— 1835	101 44	Septembre	"
—— 1836	102 91	Octobre	79 63
—— 1837	102 28	Novembre	81 20
—— 1838	105 46	Décembre	88 78
—— 1839	105 62		
—— 1840	104 15		
—— 1841	103 09		
—— 1842	106 88		
—— 1843	108 65		
—— 1844	112 20		
—— 1845	113 94		
—— 1846	112 11		
—— 1847	105 82		
—— 1848	71 60		
—— 1849	76 70		
—— 1850	81 41	Cours moyen de l'année 1851	82 02
—— 1851	82 02		

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1851.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1850	Janvier	74 40c
—— 1831	74 71		Février	76 07
—— 1832	81 50		Mars	76 10
—— 1833	92 36	22 mars 1851	Mars	73 62
—— 1834	93 16		Avril	72 50
—— 1835	98 14		Mai	70 74
—— 1836	100 82		Juin	71 76
—— 1837	100 18		Juillet	72 71
—— 1838	102 61		Août	74 12
—— 1839	101 99		Septembre	74 16
—— 1840	101 51	22 septembre 1851	Septembre	72 50
—— 1841	99 37		Octobre	70 91
—— 1842	102 12		Novembre	70 66
—— 1843	103 63		Décembre	77 24
—— 1844	106 05			
—— 1845	108 55			
—— 1846	106 67			
—— 1847	101 29			
—— 1848	61 80			
—— 1849	67 85			
—— 1850	73 11			
—— 1851	73 22	Cours moyen de l'année 1851		73 22

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68f 62c	Janvier	57f 01c
—— 1826	67 11	Février	57 94
—— 1827	69 92	Mars	57 85
—— 1828	71 43	Avril	57 15
—— 1829	80 05	Mai	56 23
—— 1830	70 78	Juin	56 29
—— 1831	60 59	Juin	55 44
—— 1832	68 30	Juillet	56 77
—— 1833	76 33	Août	57 17
—— 1834	77 94	Septembre	56 08
—— 1835	79 86	Octobre	55 79
—— 1836	80 29	Novembre	56 17
—— 1837	79 48	Décembre	56 56
—— 1838	80 60	Décembre	63 24
—— 1839	80 90		
—— 1840	78 79		
—— 1841	78 02		
—— 1842	80 09		
—— 1843	81 05		
—— 1844	82 70		
—— 1845	84 20		
—— 1846	83 19		
—— 1847	77 31		
—— 1848	49 80		
—— 1849	53 65		
—— 1850	56 67	Cours moyen de l'année 1851	57 13
—— 1851	57 13		

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Pont de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1851	47,927,889f 46c	51,589,638 77
Pendant l'année 1851	3,661,749 31	
et, au 1er janvier 1852, il restait à amortir		82,308,361 23

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 8 à 12 ans 1/2, pour	7,364,977f 92c
De 15 à 18 ans, pour	74,943,383 31
TOTAL	82,308,361 23

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1851.	pendant l'année 1851.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	171,261,335f 61c	5,298,550f 69c	176,559,886f 30c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	186,882,277 10	5,298,550 69	192,180,827 79

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1852, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1852.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	5,773,017 65	4,226,982 35	8 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	1,492,222 10	5,107,777 90	18 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	1,808,754 06	6,191,245 94	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	7,860,226 08	17,139,773 92	16 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	2,362,004 43	3,137,995 57	12 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	11,955,906 00	24,044,094 00	15 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	3,253,421 00	4,746,579 00	14 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	4,532,980 00	7,467,020 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	4,458,669 00	7,541,331 00	15 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	678,282 76	2,321,717 24	18 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	416,155 69	383,844 31	14 ans.
		133,898,000	51,589,638 77	82,308,361 23	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1852, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	15,888,752 35	"	"	"	15,888,752 35	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	10,998,277 90	"	"	"	10,998,277 90	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	14,291,245 94	"	"	"	14,291,245 94	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	29,867,142 32	"	"	"	29,867,142 32	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	6,847,095 57	"	"	"	6,847,095 57	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	46,860,894 00	"	"	"	46,860,894 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	10,157,779 00	"	"	"	10,157,779 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	15,177,020 00	"	"	"	15,177,020 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	14,830,331 00	"	"	"	14,830,331 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,275,467 24	"	"	"	4,275,467 24	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	744,549 48	"	"	"	744,549 48	
			145,780,000	176,659,886 31	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	192,280,827 80	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1851.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1852, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1851 sont de	16,087,395f 29c
Les remboursements montent à	13,917,238 22
RECETTES excédant les remboursements	2,170,157 07
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1851 s'élevaient à	238,603,225 07
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1852, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	240,773,382 14

SAVOIR :

Ministère de la justice	27,958	Parties.	65,664,358f 49c
——— de l'instruction publique	94	.....	714,834 00
——— de l'intérieur	600	.....	2,555,461 13
——— de l'agriculture et du commerce	942	.....	7,171,585 22
——— de la guerre	442	.....	2,475,071 91
——— de la marine	80	.....	1,240,329 59
——— des finances	26,605	.....	160,435,563 26
——— divers	125	.....	516,178 54
	56,846		240,773,382 14

La situation du trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	22,675,474 52
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1852	240,773,382 14

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes ; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

SITUATION, au 1er janvier 1852, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1851.		RECETTE DE L'ANNÉE 1851. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1851. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1852.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1851.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	64	448,000f 00c	35,000f 00c	"	35,000 00	56,000f 00c	"	56,000f 00c	61	427,000f 00c	"	3	"	21,000f 00c	
Avoués	3,764	10,567,249 12	388,000 00	"	388,000 00	440,139 58	"	440,139 58	3,438	10,515,109 54	"	326	"	52,139 58	
Commissaires-priseurs	486	4,647,500 00	240,000 00	"	240,000 00	400,800 00	"	400,800 00	443	4,486,700 00	"	43	"	160,800 00	
Gardes du commerce	10	60,000 00	"	"	"	"	"	"	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	628	2,706,955 14	171,000 00	"	171,000 00	128,500 00	"	128,500 00	642	2,749,455 14	14	"	42,500f 00c	"	
Greffiers des justices de paix	3,033	4,542,473 91	302,300 00	"	302,300 00	323,100 00	"	323,100 00	3,025	4,521,673 91	"	8	"	20,800 00	
Greffiers des tribunaux de police	105	328,775 00	11,750 00	"	11,750 00	14,750 00	"	14,750 00	104	325,775 00	"	1	"	3,000 00	
Huissiers	9,761	7,868,792 01	386,800 00	"	386,800 00	418,744 22	"	418,744 22	9,319	7,836,847 79	"	442	"	31,944 22	
Notaires	10,928	35,015,356 74	1,548,030 37	"	1,548,030 37	1,821,590 00	"	1,821,590 00	10,916	34,741,797 11	"	12	"	273,559 63	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	73	623,001 00	113,500 00	197,000f 00c	310,500 00	21,667 00	197,000f 00c	218,667 00	94	714,834 00	21	"	91,833 00	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	584	2,665,167 71	673,665 94	4,050 00	677,715 94	783,372 52	4,050 00	787,422 52	600	2,555,461 13	16	"	"	109,706 58	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	960	7,293,585 22	521,000 00	"	521,000 00	643,000 00	"	643,000 00	942	7,171,585 22	"	18	"	122,000 00	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	454	2,742,469 98	136,307 79	173,400 00	309,707 79	403,705 86	173,400 00	577,105 86	442	2,475,071 91	"	12	"	267,398 07	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	61	971,929 59	34,000 00	"	34,000 00	90,767 00	"	90,767 00	59	915,162 59	"	2	"	56,767 00	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	22	342,167 00	2,000 00	"	2,000 00	19,000 00	"	19,000 00	21	325,167 00	"	1	"	17,000 00	
A REPORTER	30,933	80,823,422 42	4,563,354 10	374,450 00	4,937,804 10	5,565,136 18	374,450 00	5,939,586 18	30,116	79,821,640 34	51	868	134,333 00	1,136,115 08	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1852, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1851.		RECETTE DE L'ANNÉE 1851. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1851. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1852.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1851.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Report	30,933	80,823,422f 42c	4,563,354f 10c	374,450f 00c	4,937,804f 10c	5,565,136f 18c	374,450f 00c	5,939,586f 18c	30,116	79,821,640f 34c	51	868	134,333f 00c	1,136,115f 08c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	62	7,750,000 00	250,000 00	"	250,000 00	375,000 00	"	375,000 00	61	7,625,000 00	"	1	"	125,000 00	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	4,826	19,630,005 18	1,415,817 00	"	1,415,817 00	1,053,862 37	"	1,053,862 37	4,873	19,991,959 81	47	"	361,954 63	"	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,115	2,507,459 84	161,200 00	"	161,200 00	96,266 00	"	96,266 00	1,100	2,572,393 84	"	15	64,934 00	"	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	4,005	18,471,006 06	1,070,417 74	"	1,070,417 74	1,045,907 86	"	1,045,907 86	3,987	18,495,515 94	"	18	24,509 88	"	
Octrois	2,108	1,930,040 05	189,540 84	14,212 00	203,752 84	178,378 69	14,212 00	192,590 69	2,163	1,941,202 20	55	"	11,162 15	"	
Payeurs du trésor dans les départements	135	3,894,669 00	141,000 00	429,000 00	570,000 00	338,964 00	429,000 00	767,964 00	125	3,696,705 00	"	10	"	197,964 00	
Percepteurs et receveurs communaux	11,023	52,225,728 01	5,542,282 61	2,614,809 28	8,157,091 89	2,482,865 00	2,526,209 28	5,009,074 28	10,708	55,373,745 62	"	315	3,148,017 61	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,236	5,166,481 57	268,300 00	"	268,300 00	411,473 10	"	411,473 10	3,164	5,023,308 47	"	72	"	143,173 10	
Receveurs généraux des finances	96	28,227,832 00	771,374 00	1,125,962 00	1,897,336 00	1,239,615 00	844,849 00	2,084,464 00	94	28,040,704 00	"	2	"	187,128 00	
Receveurs particuliers des finances	323	17,097,802 40	1,600,609 00	1,286,243 00	2,886,852 00	1,053,670 02	1,655,956 00	2,709,626 02	328	17,275,028 38	5	"	177,225 98	"	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	122	478,778 54	113,500 00	15,500 00	129,000 00	76,100 00	15,500 00	91,600 00	125	516,178 54	3	"	37,400 00	"	
	57,986	238,603,225 07	16,087,395 29	5,860,176 28	21,947,571 57	13,917,238 22	5,860,176 28	19,777,414 50	56,846	240,773,382 14	161	1,301	3,959,537 25	1,789,380 18	
											1,140		2,170,157 07		

Situation, au 1er janvier 1852, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1851. (Voir le compte des finances de l'année 1850, page 507.)		20,505,317f 45c
Opérations de l'année 1851 — Recettes	16,087,395f 29c	"
Opérations de l'année 1851 — Remboursements	13,917,238 22	"
Excédant de recettes pendant l'année 1851. (Voir page 174.)	2,170,157 07	2,170,157 07
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1852 (Voir page 375.) (A).		22,675,474 52

(A) Ce solde est porté dans la situation générale des finances, page 375, pour 22,643,716 fr. 42 cent. La différence en plus, de 31,758 fr. 10 cent., au présent tableau, provient d'un rétablissement au compte des capitaux de cautionnement pour 1,258 fr. 10 cent., et de cautionnements réalisés dans les colonies, pour 30,500 franc, dont le montant ne sera rattaché aux écritures générales de l'administration des finances qu'en 1852.

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1851.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1851 (voir page 511 du compte de 1850), à	1,795,689^f
Pendant l'année 1851, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	418
	1,796,107
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	142,269
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1852, à	1,653,838

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	5,280	parties	1,284,231^f
2e —— sur 2 têtes	2,017	——	337,841
3e —— sur 3 têtes	115	——	21,108
4e —— sur 4 têtes	40	——	10,658
	7,452	——	1,653,838

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1852, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1851.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1851. AUGMENTATIONS. Rétablissements. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
MONTANT DES RENTES.											
1re classe, sur 1 tête	1,390,808	418	2,699	5,441	8,558	109,684	620	4,831	115,135	1,284,231	
2e *idem*.. sur 2 têtes	371,225	"	400	938	1,338	31,095	1,929	1,698	34,722	337,841	
3e *idem*.. sur 3 têtes	22,598	"	"	"	"	1,090	400	"	1,490	21,108	
4e *idem*.. sur 4 têtes	11,058	"	"	"	"	400	"	"	400	10,658	
	1,795,689	418	3,099	6,379	9,896	142,269	2,949	6,529	151,747	1,653,838	
			9,478				9,478				
NOMBRE DE PARTIES.											
1re classe, sur 1 tête	5,836	9	15	15	39	567	5	23	595	5,280	
2e *idem*.. sur 2 têtes	2,225	"	1	7	8	189	13	15	217	2,017	
3e *idem*.. sur 3 têtes	119	"	"	"	"	3	1	"	4	115	
4e *idem*.. sur 4 têtes	45	"	"	"	"	5	"	"	5	40	
	8,225	9	16	22	47	764	19	38	821	7,452	
			38				57				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	101,042f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	41,227
SOMME ÉGALE	142,269

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1851, à la somme de..... 112,609,880f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1851, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:

Loi du 19 juillet 1851..... 1,500,000

114,109,880

A DÉDUIRE:

Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci..... 93,206

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1851, et qui sont expliqués ci-après..... 114,016,674

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1851 s'élevaient (voir page 519 du compte de 1850) à..... 110,904,026f

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1850, déduction faite des pensions annulées, sont de..... 1,394,142

ENSEMBLE..... 112,298,168 ci 112,298,168

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1851, savoir:

Pensions civiles.....	1,665,329f	1,718,506
Pensions militaires.....	527	
Pensions à titre de récompenses nationales.....	52,650	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1851, montaient (voir page 520 du compte de 1850) à..... 42,593,737

A REPORTER..... 42,593,737

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT..... 42,593,737f

Elles ont été diminuées, pendant l'année 1851, principalement par l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 886,631 francs, savoir:

Excédants de décroissements :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	27,000	896,581f
——— civiles	39,992	
——— ecclésiastiques	52,198	
——— militaires	763,383	
——— de donataires	14,008	

Excédants d'accroissements.

Pensions à titre de récompenses nationales	9,950		
RESTE en diminution	886,631	ci	886,631

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1852, à..... 41,707,106

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	36	parties	390,000f
——— civiles	1,945	.....	1,334,671
——— ecclésiastiques	1,095	.....	242,930
——— militaires	77,610	.....	37,616,072
——— de donataires	2,625	.....	1,155,233
——— à titre de récompenses nationales	2,194	.....	968,200
TOTAUX	85,505		41,707,106

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait de ces inscriptions, pour l'année 1851, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 2,290,940f
Tandis que, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présentent, pendant la même période, une diminution de..... 10,167

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations..... 2,280,773

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	1,394,142f
A déduire, accroissements	886,631
RÉSULTAT PAREIL	2,280,773

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1852, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1851.	SITUATION DES CRÉDITS — pendant l'année 1851. Augmentation.	SITUATION DES CRÉDITS — pendant l'année 1851. Diminution.	SITUATION DES CRÉDITS — Montant des crédits au 1er janvier 1852.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1851.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Opérations pendant 1851. Pensions inscrites.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Opérations pendant 1851. Pensions annulées.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1852.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	417,000f	"	(A) 27,000f	390,000f	417,000f	"	27,000f	390,000f	"	(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.
PENSIONS CIVILES.											
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*) 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,374,663	44,159f	84,151	1,334,671	1,665,329f	
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.											
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	295,128	"	(A) 52,198	242,930	295,128	334	52,532	242,930	"	
PENSIONS MILITAIRES.											
Crédits de 1847 et années antérieures	Diverses lois	100,317,611	"	"	100,317,611	100,317,611	"	"	100,317,611	"	
Crédits de 1848	Loi du 8 août 1847 Décret du 3 mai 1848	2,900,000	"	"	2,900,000	2,899,702	"	"	2,899,702	(B) 298	(B) L'annulation de cette somme est comprise dans la loi de règlement de l'exercice 1848.
Crédits de 1849	Loi du 19 mai 1849	1,500,000	"	"	1,500,000	1,500,000	"	"	1,500,000	"	
Crédits de 1850	Loi du 15 mai 1850	1,500,000	"	"	1,500,000	1,499,781	"	"	1,499,781	219	
Crédits de 1851	Loi du 19 juillet 1851	"	1,500,000f	"	1,500,000	"	1,551,246	51,256	1,499,990	10	
		106,217,611	1,500,000	"	107,717,611	106,217,094	1,551,246	51,256	107,717,084	527	
PENSIONS DE DONATAIRES.											
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,169,241	"	(A) 14,008	1,155,233	1,169,241	35,786	49,794	1,155,233	"	
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.											
Crédits spéciaux	Diverses lois. (Voir le *Compte des finances de 1849*, p. 524.)	798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"	
	Loi du 13 juin 1850. (Victimes des événements de juin 1848.)	712,650	"	"	712,650	632,650	40,000	12,650	660,000	52,650	
		1,510,900	"	"	1,510,900	1,430,900	40,000	12,650	1,458,250	52,650	

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions									
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	417,000	"	27,000	390,000	417,000	"	27,000	390,000	"
——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,374,663	44,159	84,151	1,334,671	1,665,329
——— ecclésiastiques	295,128	"	52,198	242,930	295,128	334	52,532	242,930	"
——— militaires	106,217,611	1,500,000	"	107,717,611	106,217,094	1,551,246	51,256	107,717,084	527
——— de donataires	1,169,241	"	14,008	1,155,233	1,169,241	35,786	49,794	1,155,233	"
——— à titre de récompenses nationales	1,510,900	"	"	1,510,900	1,430,900	40,000	12,650	1,458,250	52,650
	112,609,880	1,500,000	93,206	114,016,674	110,904,026	1,671,525	277,383	112,298,168	1,718,506
		Augmentation : 1,486,794f				Augmentation : 1,394,142f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1852, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1851.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1851. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1852.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1851.	MOUVEMENTS pendant l'année 1851. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1851. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1852.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	417,000f	"	"	"	27,000f	"	27,000f	390,000f	38	"	2	36
Pensions civiles	1,374,663	44,159f	"	44,159f	84,151	"	84,151	1,334,671	1,960	113	128	1,945
Pensions ecclésiastiques	295,128	334	"	334	52,532	"	52,532	242,930	1,329	2	236	1,095
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	34,518,822	1,315,429	6,339f	1,321,768	51,256	2,070,395f	2,121,651	33,718,939	66,992	1,760	4,135	64,617
Vétérans	54,698	"	2,211	2,211	"	3,088	3,088	53,821	205	9	13	201
Veuves et orphelins	3,805,935	235,817	1,617	237,434	"	200,057	200,057	3,843,312	12,666	842	716	12,792
	38,379,455	1,551,246	10,167	1,561,413	51,256	2,273,540	2,324,796	37,616,072	79,863	2,611	4,864	77,610
Pensions de donataires	1,169,241	35,786	"	35,786	49,794	"	49,794	1,155,233	2,643	109	127	2,625
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848.	956,250	40,000	"	40,000	12,650	16,900	29,550	966,700	2,194	78	84	2,188
Vainqueurs de la Bastille	2,000	"	"	"	"	500	500	1,500	8	"	2	6
	958,250	40,000	"	40,000	12,650	17,400	30,050	968,200	2,202	78	86	2,194

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	417,000f	"	"	"	27,000f	"	27,000f	390,000f	38	"	2	36
—— civiles	1,374,663	44,159f	"	44,159f	84,151	"	84,151	1,334,671	1,960	113	128	1,945
—— ecclésiastiques	295,128	334	"	334	52,532	"	52,532	242,930	1,329	2	236	1,095
—— militaires	38,379,455	1,551,246	10,167f	1,561,413	51,256	2,273,540f	2,324,796	37,616,072	79,863	2,611	4,864	77,610
—— de donataires	1,169,241	35,786	"	35,786	49,794	"	49,794	1,155,233	2,643	109	127	2,625
—— à titre de récompenses nationales	958,250	40,000	"	40,000	12,650	17,400	30,050	968,200	2,202	78	86	2,194
	42,593,737	1,671,525	10,167	1,681,692	277,383	2,290,940	2,568,323	41,707,106	88,035	2,913	5,443	85,505
	Diminution : 886,631f								Diminution : 2,530			

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions	41,009	44,159f
Rétablissements	150	
Réversions	3,000	

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Rétablissements	334	334

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions	1,533,470	1,561,413
Concessions antérieures à 1817	3,426	
Secours à des orphelins	14,350	
Rétablissements	6,739	
Réversions	2,211	
Réunions	1,217	

PENSIONS DE DONATAIRES.

Rétablissements	312	35,786
Divisions	5,374	
Réunions	4,000	
Réversions	26,100	

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Nouvelles concessions	19,700	40,000
Conversion de secours de 300f en secours de 700f	20,300	

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

Décès notifiés	27,000

PENSIONS CIVILES.

Décès notifiés	79,631	84,151
Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*)	1,873	
Rejets par suite de concessions plus fortes	2,647	

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Décès notifiés	50,441	52,532
Décès présumés	2,091	

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés	2,200,245	2,324,796
Décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)	62,214	
Rejets par suite de concessions plus fortes	40,497	
Condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*)	1,040	
Rejets pour cause de décès avant jouissance	8,348	
Secours éteints à la vingt et unième année des titulaires	10,000	
Réunions	1,217	
Divers motifs	1,235	

PENSIONS DE DONATAIRES.

Décès notifiés	41,408	49,794
Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	358	
Divisions	5,374	
Réunions	2,404	
Réversions	250	

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Décès notifiés	16,350	30,050
Décès présumés. (*Arrêté précité.*)	1,500	
Rejets pour cause de décès avant jouissance	2,800	
Rejet par décision ministérielle du 7 mars	700	
Conversion de secours de 300f en secours de 700f	8,700	

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1852 s'élèvent à 112,298,168f

D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 41,707,106

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 70,591,062

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	70,126,812f
Pensions à titre de récompenses nationales	464,250
SOMME ÉGALE	70,591,062

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1852.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré en dernier lieu, par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838. Objet du compte.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1851, c'est-à-dire ceux de 1847, 1848, 1849 et 1850.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1851, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent:

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après: Résumé des opérations de l'année 1851.

Exercice 1847	107,101f 97c	1,440,916f 36c
——— 1848	652,519 46	
——— 1849	314,360 29	
——— 1850	366,934 64	

2° Créances de l'exercice 1850 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 10,360,116 31

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1851 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir:

Exercice 1847	587,906f 25c	10,638,144f 84c
——— 1848	1,233,228 27	
——— 1849	6,779,558 08	
——— 1850	2,037,452 24	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1847 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 796,961f 45c

Situation des exercices au 1er janvier 1852.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1851 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1852, des exercices 1847, 1848, 1849 et 1850, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1847.

Exercice 1847. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1851, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1852, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à 4,265,177f 13c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer, de 857,015 63

et l'ont ainsi porté à 5,122,192 76

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1848, 1849, 1850 et 1851, se sont élevés à .. 4,325,231 31

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci 796,961 45

Exercice 1848.

Exercice 1848. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1852.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de 10,934,370f 90c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de ... 1,100,275 52

Ensemble 12,034,646 42

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1849, 1850 et 1851 ..... 6,786,712 03

Et, au 1er janvier 1852, les créances restant à solder ne sont plus que de 5,247,934 39

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1849. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1854. Exercice 1849.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de..... 11,510,355f 19c

Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de..... 314,360 29

En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à..... 11,824,715 48

Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1850 et 1851 ne s'élevant qu'à..... 6,958,488 36

il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive..... 4,866,227 12

Exercice 1850. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 août 1851, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une somme de..... 10,360,116f 31c Exercice 1850.

qui s'est accrue, pour de nouvelles créances, de..... 366,934 64

Ensemble..... 10,727,050 95

Les payements faits sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1851 étant de..... 2,037,452 24

les créances restant à solder au 31 décembre 1851 ne s'élèvent plus qu'à..... 8,689,598 71

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1854.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1851, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1852.

Exercice 1848.....	5,247,934f 39c	18,803,760f 22c
——— 1849.....	4,866,227 12	
——— 1850.....	8,689,598 71	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1851 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1851 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1850 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1851. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1847 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.		Exercice 1847.	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.													
Justice	"	233f 00c	2,520 08c	"	2,753f 08c	11,929f 64c	161f 65c	315f 89c	5,067f 25c	"	5,544f 79c	8,224f 51c	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	36,696 05	7,511 16	4,466 14	4,513 13	"	16,490 43	13,006 21	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	"	2,137 50	"	"	2,137 50	110,839 49	"	5,857 99	146,521 46	"	152,379 45	9,335 90	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	"	13,432 15	56,686 98	"	70,119 13	178,527 16	25,891 81	43,661 77	316,702 25	"	386,255 83	36,122 89	
Intérieur	"	"	"	"	"	154,978 90	121,271 60	2,790 40	58,927 29	"	182,989 29	56,944 82	
Agriculture et commerce	348f 06c	46,831 53	79,819 80	"	126,999 39	45,800 26	348 06	43,309 74	30,846 64	"	74,504 44	8,051 64	
Travaux publics	21,431 50	99,052 40	7,821 66	"	128,305 56	125,312 58	29,426 78	142,237 06	154,354 13	"	326,017 97	30,848 39	
Guerre	53,323 61	401,795 89	"	"	455,119 50	2,342,197 13	54,191 04	416,903 04	3,010,124 93	"	3,481,219 01	65,045 49	
Marine	22,447 50	52,850 23	36,321 16	"	111,618 89	134,997 79	149,045 46	180,566 48	129,552 39	"	459,164 33	8,443 04	
Finances	9,415 78	36,186 76	131,190 61	366,934f 64c	543,727 79	6,723,518 30	154,445 86	349,606 25	2,814,862 57	2,037,452f 24c	5,356,366 92	511,579 07	
	106,966 45	652,519 46	314,360 29	366,934 64	1,440,780 84	9,864,797 30	542,293 42	1,189,714 76	6,671,472 04	2,037,452 24	10,440,932 46	747.601 16	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	"	"	"	"	62,246 52	"	"	"	"	"	"	
Travaux publics	"	"	"	"	"	394,050 12	45,477 31	43,513 51	108,086 04	"	197,076 86	49,360 29	
Guerre	"	"	"	"	"	2,274 41	"	"	"	"	"	"	
Marine	135 52	"	"	"	135 52	36,747 96	135 52	"	"	"	135 52	"	
	107,101 97	652,519 46	314,360 29	366,934 64	1,440,916 36	10,360,116 31	587,906 25	1,233,228 27	6,779,558 08	2,037,452 24	10,638,144 84	796,961 45	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1847. (Loi du règlement du 8 mars 1850.)

Situation définitive, au 1er janvier 1852, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1849.	par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1850.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1851.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice	10,299f 65c	"	"	"	10,299f 65c	"	1,913f 49c	"	161f 65c	2,075f 14c	8,224f 51c	(A) Loi du 24 janvier 1851 ... 348f 06c
Affaires étrangères	95,084 88	"	60,890f 37c	"	155,975 25	"	20,640 50	(G) 114,817f 38c	7,511 16	142,969 04	13,006 21	(B) Loi du 30 juin 1851 ... 21,431 50
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	94,330 33	"	"	"	94,330 33	12,626f 74c	72,367 69	"	"	84,994 43	9,335 90	(C) Loi du 7 août 1851 ... 53,323 61
Instruction publique et cultes. — des cultes	296,527 95	"	47,870 81	"	344,398 76	"	232,251 85	50,132 21	25,891 81	308,275 87	36,122 89	(D) Loi du 12 juillet 1851 ... 21,096 13; Loi du 7 août 1851 ... 1,351 37 — 22,447 50
Intérieur	217,879 03	3,162f 20c	393,482 98	"	614,524 21	"	66,867 33	369,441 26	121,271 60	557,580 19	56,944 02	(E) Loi du 14 février 1851 ... 7,943 66; Décret du 14 octobre 1851 ... 1,472 12 — 9,415 78
Agriculture et commerce	20,128 88	787 81	"	(A) 348f 06c	21,264 75	"	5,268 33	7,596 72	348 06	13,213 11	8,051 64	(F) Loi du 12 juillet 1851 ... 135 52
Travaux publics	206,395 97	50,372 88	"	(B) 21,431 50	278,200 35	"	174,609 44	43,315 74	29,426 78	247,351 96	30,848 39	
Guerre	933,227 88	"	62,359 67	(C) 53,323 61	1,048,911 16	"	527,758 84	401,915 79	54,191 04	983,865 67	65,045 49	
Marine	292,619 89	76,957 67	19,662 59	(D) 22,447 50	411,687 65	"	91,564 03	162,635 12	149,045 46	403,244 61	8,443 04	
Finances	1,756,259 80	22,742 23	11,452 08	(E) 9,415 78	1,799,869 89	334,382 86	405,573 72	193,888 38	154,445 86	1,288,290 82	511,579 07	
	3,922,754 26	154,022 79	595,718 50	106,966 45	4,779,462 00	347,009 60	1,598,815 22	1,343,742 60	542,293 42	4,031,860 84	747,601 16	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Travaux publics	342,422 87	"	"	"	342,422 87	"	207,054 38	40,530 89	45,477 31	293,062 58	49,360 29	
Marine	"	"	172 37	(F) 135 52	307 89	"	"	172 37	135 52	307 89	"	
	4,265,177 13	154,022 79	595,890 87	107,101 97	5,122,192 76	347,009 60	1,805,869 60	1,384,445 86	587,906 25	4,325,231 31	796,961 45	
		857,015 63										

(G) Y compris 435 fr. 75 cent. déduits de l'exercice 1848 et qui avaient été imputés en 1850 à cet exercice, d'après les indications du caissier payeur central et du ministère des affaires étrangères.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1848. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1852.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1850.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1851.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1849.	Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1852.
SERVICE ORDINAIRE.									
Justice	36,285f 60c	"	(A) 233f 00c	36,518f 60c	"	9,993f 98c	315f 89c	10,309f 87c	26,208f 73c
Affaires étrangères	46,260 22	73,124f 08c	"	119,384 30	"	(K) 80,864 21	4,466 14	85,330 35	34,053 95
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	103,848 33	"	(B) 2,137 50	105,985 83	"	73,277 67	5,857 99	79,135 66	26,850 17
Instruction publique et cultes. — des cultes	236,727 23	22,949 06	(C) 13,432 15	273,108 44	"	170,762 83	43,661 77	214,424 60	58,683 84
Intérieur	564,816 45	204,401 91	"	769,218 36	"	325,989 55	2,790 40	328,779 95	440,438 41
Agriculture et commerce	54,117 42	"	(D) 46,831 53	100,948 95	"	6,659 06	43,309 74	49,968 80	50,980 15
Travaux publics	404,308 24	107,938 08	(E) 99,052 40	611,298 72	157,370f 49c	199,195 74	142,237 06	538,803 29	72,495 43
Guerre	6,013,912 93	"	(F) 401,795 89	6,415,708 82	"	(G) 3,121,822 47	416,903 04	3,538,725 51	2,876,983 31
Marine	497,533 65	38,990 28	(H) 52,850 23	589,374 16	"	138,161 31	180,566 48	318,727 79	270,646 37
Finances	2,657,789 21	"	(I) 36,186 76	2,693,975 97	396,699 96	744,675 24	349,606 25	1,390,981 45	1,302,994 52
	10,615,599 28	447,403 41	652,519 46	11,715,522 15	554,070 45	4,871,402 06	1,189,714 76	6,555,187 27	5,160,334 88
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
Travaux publics	294,532 69	"	"	294,532 69	"	163,692 78	43,513 51	207,206 29	87,326 40
Guerre	23,827 14	"	"	23,827 14	"	23,554 34	"	23,554 34	272 80
Marine	411 79	352 65	"	764 44	"	764 13	"	764 13	0 31
	10,934,370 90	447,756 06	652,519 46	12,034,646 42	554,070 35	5,059,413 21	1,233,222 27	6,786,712 03	5,247,934 39
		1,100,275f 52c							

(A) Loi du 7 août 1851 ..... 233f 00c

(B) Décret du 19 décembre 1851 ..... 2,137 50

(C) Loi du 7 août 1851 ..... 13,432 15

(D) Loi du 24 janvier 1851 ..... 570f 06c; Décret du 24 décembre 1851 ..... 46,261 47 — 46,831 53

(E) Loi du 30 juin 1851 ..... 99,052 40

(F) Loi du 7 août 1851 ..... 401,795 89

(H) Loi du 12 juillet 1851 ..... 43,562 19; Loi du 7 août 1851 ..... 9,288 04 — 52,850 23

(I) Loi du 14 février 1851 ..... 31,275 95; Décret du 14 octobre 1851 ..... 4,910 81 — 36,186 76

(G) Déduction faite d'une somme de 23,554f 34c transportée ci-dessous aux travaux extraordinaires.

(K) Déduction faite de 435 fr. 75 cent. rattachés à l'exercice 1847 et qui avaient été imputés en 1850 à l'exercice 1848, d'après les indications du caissier payeur central et du ministère des affaires étrangères.

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1849. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1852.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et arrêtés rendus pendant l'année 1851.	CRÉANCES qui restaient à payer réellement à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1850.	Exercice 1851.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice	23,461f 84c	(A) 2,520f 08c	25,981f 92c	"	5,067f 25c	5,067f 25c	20,914f 67c	
Affaires étrangères	123,086 82	"	123,086 82	"	4,513 13	4,513 13	118,573 69	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	179,605 03	"	179,605 03	"	146,521 46	146,521 46	33,083 57	
Instruction publique et cultes. — des cultes	295,728 32	(B) 56,686 98	352,415 30	"	316,702 25	316,702 25	35,713 05	
Intérieur	207,106 53	"	207,106 53	"	58,927 29	58,927 29	148,179 24	
Agriculture et commerce	35,761 65	(C) 79,819 80	115,581 45	"	30,846 64	30,846 64	84,734 81	
Travaux publics	292,257 35	(D) 7,821 66	300,079 01	"	154,354 13	154,354 13	145,724 88	
Guerre	3,074,258 48	"	3,074,258 48	"	3,010,124 93	3,010,124 93	64,133 55	
Marine	273,016 96	(E) 36,321 16	309,338 12	"	129,552 39	129,552 39	179,785 73	
Finances	6,897,986 17	(F) 131,190 61	7,029,176 78	178,930f 28c	2,814,862 57	2,993,792 85	4,035,383 93	
	11,402,269 15	314,360 29	11,716,629 44	178,930 28	6,671,472 04	6,850,402 32	4,866,227 12	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.								
Travaux publics	108,086 04	"	108,086 04		108,086 04	108,086 04	"	
	11,510,355 19	314,360 29	11,824,715 48	178,930 28	6,779,558 08	6,958,488 36	4,866,227 12	

(A) Loi du 7 août 1851 ..... 2,520f 08c
(B) *Idem* 56,686 98
(C) Décret du 24 décembre 1851 ..... 79,819 80
(D) Loi du 30 juin 1851 ..... 7,821 66
(E) Loi du 7 août 1851 ..... 36,321 16
(F) Loi du 10 mars 1851 ..... 125,136f 78c; Décret du 14 octobre 1851 ..... 6,053 83 } 131,190 61

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1850. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1852.

MINISTÈRES.	CRÉANCES QUI RESTAIENT à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer par décrets rendus pendant l'année 1851.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1851. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE À PAYER au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.						
Justice	11,929f 64c	"	11,929f 64c	"	11,929f 64c	
Affaires étrangères	36,696 05	"	36,696 05	"	36,696 05	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	110,839 49	"	110,839 49	"	110,839 49	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	178,527 16	"	178,527 16	"	178,527 16	
Intérieur	154,978 90	"	154,978 90	"	154,978 90	
Agriculture et commerce	45,800 26	"	45,800 26	"	45,800 26	
Travaux publics	125,312 58	"	125,312 58	"	125,312 58	
Guerre	2,342,197 13	"	2,342,197 13	"	2,342,197 13	
Marine	134,997 79	"	134,997 79	"	134,997 79	
Finances	6,723,518 30	(A)366,934f 64c	7,090,452 94	2,037,452f 24c	5,053,000 70	(A) Décret du 24 décembre 1851.
	9,864,797 30	366,934 64	10,231,731 94	2,037,452 24	8,194,279 70	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Instruction publique et cultes. — Cultes	62,246 52	"	62,246 52	"	62,246 52	
Travaux publics	394,050 12	"	394,050 12	"	394,050 12	
Guerre	2,274 41	"	2,274 41	"	2,274 41	
Marine	36,747 96	"	36,747 96	"	36,747 96	
	10,360,116 31	366,934 64	10,727,050 95	2,037,452 24	8,689,598 71	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1852, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice	26,208f 73c	20,914f 67c	11,929f 64c	59,053f 04c	
Affaires étrangères	34,053 95	118,573 69	36,696 05	189;323 69	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	26,850 17	33,083 57	110,839 49	170,773 23	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	58,683 84	35,713 05	178,527 16	272,924 05	
Intérieur	440,438 41	148,179 24	154,978 90	743,596 55	
Agriculture et commerce	50,980 15	84,734 81	45,800 26	181,515 22	
Travaux publics	72,495 43	145,724 88	125,312 58	343,532 89	
Guerre	2,876,983 31	64,133 55	2,342,197 13	5,283,313 99	
Marine	270,646 37	179,785 73	134,997 79	585,429 89	
Finances	1,302,994 52	4,035,383 93	5,053,000 70	10,391,379 15	
	5,160,334 88	4,866,227 12	8,194,279 70	18,220,841 70	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Instruction publique et cultes. — Cultes	"	"	62,246 52	62,246 52	
Travaux publics	87,326 40	"	394,050 12	481,376 52	
Guerre	272 80	"	2,274 41	2,547 21	
Marine	0 31	"	36,747 96	36,748 27	
	5,247,934 39	4,866,227 12	8,689,598 71	18,803.760 22	

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES ACTIVES.				OBSERVATIONS.
	Exercice 1848.	Exercice 1849.	Exercice 1850.	TOTAL.	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait, en en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif; mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de sou-

Note sur le Compte du Service départemental.

mettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déjà appliquées aux exercices 1843 à 1849, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1850, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1851.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1850, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 99,281,500f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 50,000 00

Du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires..... 500,000 00

Et des fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1848 et 1849, dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1850, ci..... 13,244,918 65

ENSEMBLE..... 113,076,418 65

Mais le tableau page 544 fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont réduit les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 2,150,258 51

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 110,926,160 14

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	98,332,262f 23c	110,926,160 14
Fonds reportés à l'exercice 1851.....	8,892,802 96	
Fonds reportés à l'exercice 1852.....	3,701,094 95	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental; savoir :

Ministère de l'intérieur.....	104,333,618f 72c	110,926,160f 14c
——— de l'instruction publique.....	5,756,043 21	
——— des finances.....	836,498 21	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1850 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1850 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1851, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice

Note sur le Compte du Service départemental.

sera connu, notamment les fonds restés disponibles, et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements, laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1852.

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1851, ci		5,079,514f 13c
Recettes effectuées par les receveurs généraux des finances pendant l'année 1851 :		
Produits de l'exercice 1850	2,023,109f 40c	13,756,759 72
——— 1851	11,733,650 32	
ENSEMBLE		18,836,273 85
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budgets de l'exercice 1850	2,990,188f 25c	14,174,288 44
——— 1851	11,184,100 19	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1852		4,661,985 41

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE. Fonds reportés des exercices précédents. (Tableau C.)	Recettes et dépenses prévues par le budget. (Tableau E, y compris 50,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 500,000 fr. pour les écoles normales primaires.)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées. (Tableau B annexé à la présente loi.)	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE. RECETTE. Fonds reportés de l'exercice 1848.	Fonds reportés de l'exercice 1849.	RECETTES de l'exercice 1850.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. DÉPENSES de l'exercice 1850.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1850.	Fonds reportés à l'exercice 1851.	Fonds reportés à l'exercice 1852.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. 1re Section. — Dépenses ordinaires	990,255f 45c	35,023,500f 00c	195,896f 82c	36,209,652f 27c	625,703f 32c	364,552f 13c	35,219,396f 82c	36,209,652f 27c	35,254,325f 79	"	177,500f 77c	777,825f 71c	36,209,652f 27c
2e Section — Dépenses facultatives	3,332,829 11	12,551,000 00	A déd. 445,048 55	15,438,780 56	446,287 27	2,886,541 84	12,105,951 45	15,438,780 56	12,229,312 95	"	2,498,755 44	710,712 17	15,438,780 56
3e Section. — Dépenses extraordinaires	6,443,233 78	24,233,000 00	A d. 1,251,569 96	29,424,663 82	1,031,707 19	5,411,526 59	22,981,430 04	29,424,663 82	23,734,600 32	"	4,485,464 94	1,204,598 56	29,424,663 82
4e Section. — Dépenses spéciales	1,645,810 79	22,674,000 00	A d. 1,059,288 72	23,260,522 07	244,611 03	1,401,100 76	21,614,711 28	23,260,522 07	21,450,623 76	"	1,575,593 44	234,304 87	23,260,522 07
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	12,412,129 13	94,481,500 00	A d. 2,560,010 41	104,333,618 72	2,348,308 81	10,063,820 32	91,921,489 59	104,333,618 72	92,668,862 82	"	8,737,314 59	2,927,441 31	104,333,618 72
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	619,071 02	5,000,000 00	136,972 19	5,756,043 21	515,640 71	103,430 31	5,136,972 19	5,756,043 21	5,019,382 65	"	155,488 37	581,172 19	5,756,043 21
Ministère des finances. — Cadastre	213,718 50	350,000 00	272,779 71	836,498 21	213,718 50	"	622,779 71	836,498 21	644,016 76	"	"	192,481 45	836,498 21
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	13,244,918 65	99,831,500 00	A d. 2,150,258 51	110,926,160 14	3,077,668 02	10,167,250 63	97,681,241 49	110,926,160 14	98,332,262 23	"	8,892,802 96	3,701,094 95	110,926,160 14
					13,244,918f 65c						12,593,897f 91c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	533,430f 43c	625,703f 32c	990,255f 45c
	Produits éventuels ordinaires	92,272 89		
Exercice 1849	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	291,716 76	364,552 13	
	Produits éventuels ordinaires	72,835 37		

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Produit des 10 centimes 4/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	20,332,421 17	34,017,704 70	35,219,396 82
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	13,685,283 53		
Produits éventuels ordinaires		1,201,692 12	
			36,209,652 27

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ire SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,356,935f 26c	35,254,325f 79c
Contributions dues par les propriétés des départements	3,214 78	
Loyers des hôtels de préfecture et de sous-préfecture	204,883 23	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	263,883 72	
Casernement de la gendarmerie	1,591,774 77	
Prisons départementales	6,271,874 04	
Cours et tribunaux	1,129,953 26	
Corps de garde des établissements départementaux	23,174 88	
Entretien des routes départementales	13,053,017 37	
Enfants trouvés ou abandonnés	5,156,337 32	
Aliénés	3,524,081 29	
Impressions	78,044 92	
Archives départementales	197,002 07	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	625,686 92	
Dettes départementales ordinaires	1,753,538 99	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	20,922 97	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1851 ET 1852.

Exercice 1851	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	144,120f 27c	177,500 77	955,326 48
	Produits éventuels ordinaires	33,380 50		
Exercice 1852	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	652,028 97	777,825 71	
	Produits éventuels ordinaires	125,796 74		
				36,209,652 27

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	266,954f 27c	446,287f 27c	3,332,829f 11c
	Produits éventuels facultatifs	60,030 06		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	119,302 94		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,128,362 81	2,886,541 84	
	Produits éventuels facultatifs	1,403,067 68		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de route	355,111 35		

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	9,792,332f 85c	10,965,357 19	12,105,951 45
Produit des 6/10es de centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,173,024 34		
Produits éventuels facultatifs		430,897 22	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes		709,697 04	
			15,438,780 56

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,533,891f 81c	12,229,312f 95c
Travaux des routes départementales	4,467,714 43	
Subventions aux communes	551,140 76	
Encouragements	2,829,354 17	
Cultes	233,790 14	
Secours contre la mendicité	615,627 35	
Dépenses diverses	1,508,458 58	
Dettes départementales extraordinaires	489,335 71	
Dépenses diverses payées à Paris	"	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1851 ET 1852.

Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	918,929f 21c	2,498,755 44	3,209,467 61
	Produits éventuels facultatifs			
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	1,338,297 39		
Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	241,528 84	710,712 17	
	Produits éventuels facultatifs	529,960 53		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	50,144 19		
		130,607 45		
				15,438,780 56

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	996,281f 80c	1,031,707f 19c	6,443,233f 78c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	35,425 39		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,878,607 76	5,411,526 59	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	532,918 83		

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	20,102,366 75	22,981,430 04
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,879,063 29	
		29,424,663 82

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Dépenses de travaux divers imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	20,858,759 25	23,734,600 32
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	2,875,841 07	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1851 ET 1852.

Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,062,746f 00c	4,485,464 94	5,690,063 50
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	422,718 94		
Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	1,055,751 06	1,204,598 56	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	148,847 50		
				29,424,663 82

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	244,611f 03c	244,611f 03c	1,645,810f 79c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	"		
Exercice 1849.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	609,838 64	1,401,199 76	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	791,361 12		

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	12,094,094 83	21,614,711 28
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	9,520,616 45	
		23,260,522 07

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,949,517 44	21,450,623 76
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	9,501,106 32	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1851 ET 1852.

Exercice 1851.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	764,722f 19c	1,575,593 44	1,809,898 31
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux			
Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	810,871 25	234,304 87	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	234,304 87		
		"		
				23,260,522 07

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1848 ET 1849.

Exercice 1848..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	497,901f 35c	515,640f 71c	619,071f 02c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	17,739 36		
Exercice 1849..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	94,664 60	103,430 31	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	8,765 71		

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,627,389 56	5,136,972 10
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	501,687 83	
Produits éventuels	7,894 80	
		5,756,043 21

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1848.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	118,681f 39c	213,718f 50c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	95,037 11	

RECETTES DE L'EXERCICE 1850.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	50,000 00	622,779 71
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	572,779 71	
		836,498 21

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	1,519,854f 12c	2,877,364f 14c	4,536,528f 10c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1.256,647 14		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	100,862 88		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	74,162 00	1,659,163 96	5,019,382f 65c
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	514,272 36		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	104,389 02		
	Subvention pour élever le traitement des instituteurs au-dessus du minimum	69,521 51		
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	5,649 30		
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.	128,741 56		
	Achats de livres pour les élèves indigents	49,002 09		
	Encouragements pour l'instruction des filles	139,278 89		
	Subventions aux classes d'adultes	44,304 00		
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	151,134 81		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	79,982 10		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	27,570 00		
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	40,717 54		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	117,299 92		
	Produits éventuels	2,282 67		
	Cours normaux destinés aux institutrices	110,856 19		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		473,402 95	482,854 55
	Dépenses non acquittées des années précédentes		9,451 60	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1851 ET 1852.

Exercice 1851..	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	148,958 60	155,488 37	736,660 56
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	6,529 77		
Exercice 1852..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	542,363 61	581,172 19	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	38,808 58		
				5,756,043 21

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1850.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	387,123 80	644,016 76
	—— d'expertise	161,040 87	
	Dépenses diverses	95,852 09	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1852.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	108,452 07	192,481 45
—— des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	84,029 38	
		836,498 21

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1851.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1849.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1850.	RECETTES de L'EXERCICE 1851.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,974,165f 10c	5,890,517f 67c	79,088,307f 55c	86,952,990f 32c
Produits éventuels affectés au service départemental	426,402 64	2,846,796 92	11,184,100 19	14,457,299 75
	2,400,567 74	8,737,314 59	90,272,407 74	101,410,290 07
	11,137,882f 33c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	462,367 32	148,958 60	4,916,243 08	5,527,569 00
Ressources spéciales des écoles normales primaires	58,787 67	6,529 77	403,915 95	469,233 39
	521,154 99	155,488 37	5,320,159 03	5,996,802 39
	676,643f 36c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	101,153 00	"	50,000 00	151,153 00
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	178,894 92	"	493,947 14	672,842 06
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	12,820 80	12,820 80
	280,047 92	"	556,767 94	836,815 86
	280,047f 92c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1851.				
Ministère de l'intérieur	2,400,567 74	8,737,314 59	90,272,407 74	101,410,290 07
——— de l'instruction publique	521,154 99	155,488 37	5,320,159 03	5,996,802 39
——— des finances	280,047 92	"	556,767 94	836,815 86
	3,201,770 65	8,892,802 96	96,149,334 71	108,243,908 32
	12,094,573f 61c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1851.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1852.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1853.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	35,870,916f 05c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	18,058,528 86
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	25,886,157 35
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,594,687 81
	"	"	"	101,410,290 07
		"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	5,527,569 00
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	469,233 39
	"	"	"	5,996,802 39
		"		
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	151,153 00
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	685,662 86
	"	"	"	836,815 86
		"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1851.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	101,410,290 07
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,996,802 39
——— des finances	"	"	"	836,815 86
	"	"	"	108,243,908 32
		"		

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1851, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1851. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1851.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1852 et des produits recouvrés pendant les années 1850 et 1851.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1852. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1850.	Produits de l'exercice 1851.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1850.	Budget de l'exercice 1851.	TOTAL.		
Ain	31,216f 73c	15,499f 57c	102,467f 48c	117,967f 05c	149,183f 78c	19,000f 00c	84,000f 00c	103,000f 00c	46,183f 78c	
Aisne	148,221 96	61,652 66	347,237 54	408,890 20	557,112 16	82,832 67	370,000 00	452,832 67	104,279 49	
Allier	8,674 67	3,784 68	73,684 17	77,468 85	86,143 52	16,464 03	55,300 00	71,764 03	14,379 49	(A) Voir pages 315 à 317 du compte définitif des recettes de l'exercice 1849.
Alpes (Basses-)	6,035 63	3,472 61	20,317 80	23,790 41	29,826 04	6,000 00	18,500 00	24,500 00	5,326 04	
Alpes (Hautes-)	59,584 43	2,936 80	33,013 46	35,950 26	95,534 69	605 60	54,225 89	54,831 49	40,703 20	(B) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 31 décembre 1850. (Voir le compte général des finances de l'année 1850.)
Ardèche	27,006 55	//	82,541 98	82,541 98	109,548 53	15,000 00	68,000 00	83,000 00	26,548 53	
Ardennes	43,377 42	13,223 70	139,803 76	153,027 46	196,404 88	34,000 00	153,000 00	187,000 00	9,404 88	
Ariége	10,991 03	17,504 18	1,653 65	19,157 83	30,148 86	5,418 73	23,740 16	29,158 89	989 97	
Aube	9,899 70	3,271 43	65,338 04	68,609 47	78,509 17	6,300 00	61,200 00	67,500 00	11,009 17	
Aude	23,453 42	21,337 11	46,281 96	67,619 07	91,072 49	26,500 00	44,000 00	70,500 00	20,572 49	
Aveyron	3,704 05	7,279 45	64,436 67	71,716 12	75,420 17	18,000 00	54,120 00	72,120 00	3,300 17	
Bouches-du-Rhône	43,839 70	4,969 44	96,796 61	101,766 05	145,605 75	40,990 64	64,800 00	105,790 64	39,815 11	
Calvados	74,379 57	39,228 34	247,810 90	287,039 24	361,418 81	71,911 85	212,100 00	284,011 85	77,406 96	
Cantal	44,418 89	8,766 48	47,526 74	56,293 22	100,712 11	1,200 00	70,400 00	71,600 00	29,112 11	
Charente	34,807 96	6,920 36	121,637 19	128,557 55	163,365 51	22,014 96	83,600 00	105,614 96	57,750 55	
Charente-Inférieure	55,293 59	1,659 44	122,322 94	123,982 38	179,275 97	46,062 00	84,000 00	130,062 00	49,213 97	
Cher	33,804 79	21,895 93	197,376 64	219,272 57	253,077 36	38,739 13	176,500 00	215,239 13	37,838 23	
Corrèze	7,990 82	4,814 69	53,318 73	58,133 42	66,124 24	2,268 00	53,400 00	55,668 00	10,456 24	
Corse	27,559 80	600 38	7,901 41	8,501 79	36,061 59	//	15,476 95	15,476 95	20,584 64	
Côte-d'Or	54,610 20	13,972 11	112,757 80	126,729 91	181,340 11	47,322 12	68,000 00	115,322 12	66,017 99	
Côtes-du-Nord	43,516 01	20,766 95	215,224 93	235,991 88	279,507 89	12,750 98	226,586 00	239,336 98	40,170 91	
Creuse	2,483 24	65,423 60	4,523 81	69,947 41	72,430 65	7,700 00	63,293 38	70,993 38	1,437 27	
Dordogne	20,419 98	63,461 52	99,869 60	163,331 12	183,751 10	1,350 00	159,357 73	160,707 73	23,043 37	
Doubs	56,003 76	16,417 65	166,100 65	182,518 30	238,522 06	34,608 95	140,000 00	174,608 95	63,913 11	
Drôme	34,662 53	1,416 56	100,801 73	102,218 29	136,880 82	11,975 81	101,000 00	112,975 81	23,905 01	
Eure	50,325 03	2,500 00	183,336 43	185,836 43	236,161 46	44,973 36	118,366 00	163,339 36	72,822 10	
Eure-et-Loir	34,535 73	1,579 07	92,688 84	94,267 91	128,803 64	14,000 00	76,190 33	90,190 33	38,613 31	
Finistère	36,002 65	10,466 55	140,433 91	150,900 46	186,903 11	39,400 00	127,000 00	166,400 00	20,503 11	
Gard	54,852 38	27,171 74	58,621 33	85,793 07	140,645 45	26,930 00	101,050 00	127,980 00	12,665 45	
Garonne (Haute-)	66,104 70	3,814 00	151,881 11	155,695 11	221,799 81	60,648 69	113,000 00	173,648 69	48,151 12	
Gers	13,762 34	28,966 31	58,575 89	87,542 20	101,304 54	33,172 38	63,245 83	96,418 21	4,886 33	
Gironde	20,091 56	18,188 97	98,391 73	116,580 70	136,672 26	32,116 28	67,350 00	99,466 28	37,205 98	
Hérault	25,070 07	16,300 13	109,743 01	126,043 14	151,113 21	23,342 00	158,400 00	181,742 00	(à déd.) 30,628 79	
Ille-et-Vilaine	24,307 63	15,519 89	93,479 14	108,999 03	133,306 66	25,629 51	85,000 00	110,629 51	22,677 15	
Indre	31,408 14	9,242 69	201,930 65	211,173 34	242,581 48	98,607 22	112,600 00	211,207 22	31,374 26	
Indre-et-Loire	3,224 87	236 00	13,409 10	13,645 10	16,869 97	2,100 00	4,500 00	6,600 00	10,269 97	
Isère	52,881 60	21,113 84	148,140 35	169,254 19	222,135 79	82,065 04	136,964 46	219,029 50	3,106 29	
Jura	23,521 73	14,094 70	84,241 68	98,336 38	121,858 11	6,504 18	92,000 00	98,504 18	23,353 93	
Landes	11,827 65	1,900 36	62,110 98	64,011 34	75,838 99	5,600 00	45,137 48	50,737 48	25,101 51	
Loir-et-Cher	A déd. 147,414 23	137,558 43	49,912 09	187,470 52	40,056 29	468 00	58,000 00	58,468 00	(à déd.) 18,411 71	
Loire	49,091 66	216 00	62,987 81	63,203 81	112,295 47	30,700 00	48,540 00	79,240 00	33,055 47	
Loire (Haute-)	40,295 43	301 67	56,301 72	56,603 39	96,898 82	36,000 00	54,000 00	90,000 00	6,898 82	
Loire-Inférieure	70,764 34	31,864 55	322,330 21	354,194 76	424,959 10	33,512 11	265,956 20	299,468 31	125,490 79	
Loiret	18,699 03	11,388 21	78,153 45	89,541 66	108,240 69	16,895 17	63,282 34	80,177 51	28,063 18	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1851, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1851. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1851.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1851 et des produits recouvrés pendant les années 1850 et 1851.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1852. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1850.	Produits de l'exercice 1851.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1850.	Budget de l'exercice 1851.	TOTAL.		
Lot	24,263f 06c	34,689f 81c	85,598f 74c	120,288f 55c	144,551f 61c	9,700f 03c	104,700f 00c	114,400f 03c	30,151f 58c	(A) (B) Voir les observations à la page précédente.
Lot-et-Garonne	47,401 20	43,478 83	121,691 95	165,170 78	212,571 98	11,240 26	111,771 25	123,011 51	89,560 47	
Lozère	19,375 43	930 51	27,781 59	28,712 10	48,087 53	6,200 00	30,000 00	36,200 00	11,887 53	
Maine-et-Loire	61,830 68	3,007 25	169,800 94	172,808 19	234,638 87	36,398 36	144,500 00	180,898 36	53,740 51	
Manche	39,397 51	50,383 60	492,689 53	543,073 13	582,470 64	130,159 19	399,350 00	529,509 19	52,961 45	
Marne	66,108 10	45,663 74	173,210 86	218,874 60	284,982 70	66,284 98	105,000 00	171,284 98	113,697 72	
Marne (Haute-)	7,234 37	2,594 28	104,497 99	107,092 27	114,326 64	25,100f 00	76,500 00	101,600 00	12,726 64	
Mayenne	(à déd.) 11,499 92	4,904 68	153,182 96	158,087 64	146,587 72	"	142,818 00	142,818 00	3,769 72	
Meurthe	14,970 16	2,698 43	77,604 18	80,302 61	95,272 77	18,855 49	80,000 00	98,855 49	(à déd.) 3,582 72	
Meuse	96,061 20	33,346 56	238,206 23	271,552 79	367,613 99	7,013 20	188,699 70	195,712 90	171,901 09	
Morbihan	9,908 64	"	217,086 14	217,086 14	226,994 78	15,692 12	202,725 85	218,417 97	8,576 81	
Moselle	20,380 61	31,531 51	188,108 12	219,639 63	240,020 24	51,905 14	162,500 00	214,405 14	25,615 10	
Nièvre	(à déd.) 2,427 66	67,502 63	129,577 54	197,080 17	194,652 51	59,000 00	130,000 00	189,000 00	5,652 51	
Nord	340,879 75	51,300 51	297,159 92	348,460 43	689,340 18	78,888 00	437,427 00	516,315 00	173,025 18	
Oise	16,167 43	17,557 17	71,677 81	89,234 98	105,402 41	18,304 02	55,634 98	73,939 00	31,463 41	
Orne	36,343 22	33,748 45	386,516 34	420,264 79	456,608 01	46,040 00	425,000 00	471,040 00	(à déd.) 14,431 99	
Pas-de-Calais	29,960 00	12,236 88	190,373 62	202,610 50	232,570 50	13,300 00	161,500 00	174,800 00	57,770 50	
Puy-de-Dôme	63,865 32	21,323 31	117,461 18	138,784 49	202,649 81	4,296 61	103,608 00	107,904 61	94,745 20	
Pyrénées (Basses-)	83,665 01	26,974 31	70,340 77	97,315 08	180,980 09	25,000 00	77,614 73	102,614 73	78,365 36	
Pyrénées (Hautes-)	10,067 31	8,303 10	104,924 90	113,228 00	123,295 31	25,000 00	68,200 00	93,200 00	30,095 31	
Pyrénées-Orientales	14,624 52	"	19,720 78	19,720 78	34,345 30	1,000 00	22,450 00	23,450 00	10,895 30	
Rhin (Bas-)	49,510 23	19,375 71	109,771 81	129,147 52	178,657 75	54,400 00	93,000 00	147,400 00	31,257 75	
Rhin (Haut-)	25,673 58	8,418 48	77,983 75	86,402 23	112,075 81	28,817 71	92,185 09	121,002 80	(à déd.) 8,926 99	
Rhône	21,129 08	11,914 98	102,776 77	114,691 75	135,820 83	"	97,257 34	97,257 34	38,563 49	
Saône (Haute-)	68,116 81	1,886 00	133,294 74	135,180 74	203,297 55	1,602 50	149,700 00	151,302 50	51,995 05	
Saône-et-Loire	53,258 35	8,052 82	88,104 75	96,157 57	149,415 92	27,018 67	69,000 00	96,018 67	53,397 25	
Sarthe	52,291 04	20,147 88	110,559 30	130,707 18	182,998 22	14,400 00	134,600 00	149,000 00	33,998 22	
Seine	1,613,541 21	141,466 05	691,342 68	832,808 73	2,446,349 94	282,207 61	700,000 00	982,207 61	1,464,142 33	
Seine-Inférieure	109,042 48	63,008 25	263,853 69	326,861 94	435,904 42	157,912 95	215,000 00	372,912 95	62,991 47	
Seine-et-Marne	85,403 80	23,045 62	295,578 92	318,624 54	404,028 34	39,153 64	273,300 00	312,453 64	91,574 70	
Seine-et-Oise	66,680 55	24,308 58	215,710 02	240,018 60	306,699 15	8,872 85	230,712 68	239,585 53	67,113 62	
Sèvres (Deux-)	28,040 64	9,569 41	68,546 36	78,115 77	106,156 41	20,000 00	62,742 67	82,742 67	23,413 74	
Somme	159,968 79	25,604 53	162,240 27	187,844 80	347,813 59	139,405 21	169,490 37	308,895 58	38,918 01	
Tarn	66,899 74	31,028 00	59,347 82	90,375 82	157,275 56	26,000 00	87,101 00	113,101 00	44,174 56	
Tarn-et-Garonne	22,757 83	27,633 57	52,283 19	79,916 76	102,674 59	3,600 00	62,000 00	65,600 00	37,074 59	
Var	59,626 34	22,860 82	103,785 20	126,646 02	186,272 36	61,533 34	78,000 00	139,533 34	46,739 02	
Vaucluse	47,066 98	10,681 52	74,126 93	84,808 45	131,875 43	38,083 17	60,778 78	98,861 95	33,013 48	
Vendée	45,887 62	87,532 83	441,648 64	529,181 47	575,069 09	110,000 00	412,000 00	522,000 00	53,069 09	
Vienne	35,535 05	125,534 88	162,433 52	287,968 40	323,503 45	124,789 40	172,300 00	297,089 40	26,414 05	
Vienne (Haute-)	67,089 83	67,773 81	160,640 06	228,413 87	295,503 70	2,223 31	210,550 00	212,773 31	82,730 39	
Vosges	11,699 81	23,839 05	63,130 11	86,969 16	98,668 97	14,000 00	81,500 00	95,500 00	3,168 97	
Yonne	16,409 69	4,552 30	221,864 08	226,416 38	242,826 07	5,111 08	207,700 00	212,811 08	30,014 99	
TOTAUX	5,079,514 13	2,023,109 40	11,733,650 32	13,756,759 72	18,836,273 85	2,990,188 25	11,184,100 19	14,174,288 44	4,661,985 41	

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de l'île de la Réunion, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté chaque année pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget.

Les diverses informations que comporte ce service sont portées à la connaissance du Pouvoir législatif dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la Cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette adminis-

Note sur le Compte du Service Colonial.

tration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusés dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1851 les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1851 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1849;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1850 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1851;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1851;

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1852.

Résumé des opérations de l'année 1851.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1851 (voir page 561 du compte général des finances de 1850), un excédant de dépense de		2,294,525f 26c
Pendant l'année 1851, les opérations ci-après ont été constatées en dépense :		
Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies	3,208,756f 52c	
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1851, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1852	8,396,808 28	
Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1850	62,726 39	
Application au budget des recettes de 1851 du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion	1,000,000 00	
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées dans les colonies	40,724 11	
Transport aux produits divers du budget, de recettes faites dans les colonies pour le compte du trésor	572,238 37	
Dépense, pour annulation du crédit donné provisoirement en 1850 aux trésoriers coloniaux, de payements faits par eux sur exercices clos et périmés du service colonial	34,964 29	
Dépense pour annulation d'une recette constatée à tort, en 1847, à titre d'envoi de fonds du trésorier de la Guadeloupe aux receveurs généraux	2,000 00	
A REPORTER	13,318,217 96	2,294,525 26

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT	13,318,217f 96c	2,294,525f 26c
Réduction, au profit du budget de 1850, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1849 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après)	1,412,622 79	
	14,730,840 75	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1849, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de dépense de	209,736 74	
	14,940,577 49	14,940,577 49
ENSEMBLE		17,235,102 75

Les opérations de recette, également constatées pendant l'année 1851, sont celles qui suivent :

Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole	2,615,097f 22c
Recettes constatées à titre d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux	93,426 22
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies, et annulation de recettes qui y ont été précédemment appliquées	49,483 15
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1849	86,208 12
Application au compte du service colonial du montant d'ordonnances de régularisation délivrées à son profit par divers ministères	3,772 02
Recette pour annulation de la dépense faite provisoirement en 1850 des payements effectués par les trésoriers des colonies sur exercices clos et périmés du service colonial	34,964 29
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1850, 1851 et 1852, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices	17,042,648 93
	19,925,599 95
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1849, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de recette de	209,736 74
	20,135,336 69

20,135,336 69	
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1851, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 375).	2,900,233 94

Note sur le Compte du Service Colonial.

Compte définitif de l'exercice 1849.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé au Corps législatif de statuer, pour l'exercice 1849, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1850, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1849, pour une somme de..		5,676,134f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		55,440 53
et portée ainsi à.....		5,731,574 53
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	7,901,284f 83c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	5,842,067 75	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de	2,059,217 08	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		110,493 22
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1849 demeurent fixées à.....		5,842,067 75
Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi du 19 mai 1849 sur le budget de l'exercice 1849, à la somme de.....		26,702,168f 21c
Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci.....		446,889 21
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1849 se sont donc élevées (voir le tableau, page 570) à.....		27,149,057 42
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		55,440 53
		27,204,497 95
Mais d'un autre côté, il convient d'en déduire le résultat des modifications apportées législativement aux crédits primitifs. (Voir page 570.).....		765,858 10
TOTAL.....		26,438,639 85
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	25,458,572f 57c	
Les payements effectués sont de.....	25,455,479 17	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	3,093 40	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	980,067 28	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	3,093 40	
ENSEMBLE.....	983,160 68	983,160 68
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1849 ont été fixées à.....		25,455,479 17

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de..... 25,455,479f 17c

Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de..... 5,842,067 75

L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1849 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de..... 19,613,411 42

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1849 (article 7) était de..... 21,026,034 21

Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 569),

1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une plus-value de..... 110,493f 22c

2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 124,640 fr. 16 cent.; sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 852,945 fr. 06 cent.; sur les indemnités aux colons pour 2,414 fr. 51 cent., et enfin sur les dépenses des exercices périmés pour 67 fr. 55 cent.; en outre la loi du 6 mai 1852 a prononcé sur les indemnités aux colons une annulation de crédit de 849,521 fr. 90 cent. Toutefois, ces sommes, formant ensemble celle de 1,829,589 fr. 18 cent., se sont trouvées atténuées de 530,553 fr. 01 cent., dont 83,663 fr. 80 cent. pour crédits accordés par un décret spécial au chapitre des services militaires, et 446,889 fr. 21 cent. pour dépenses d'exercices clos ; en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de..... 1,299,036 17

1,409,529 39

3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour..... 3,093 40

Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 1,412,622 fr. 79 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1850, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1850, ci..... 1,412,622 79 — 1,412,622 79

Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à..... 19,613,411 42

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1850.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1850, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1851, sont celles qui suivent :

Crédits ouverts par la loi des dépenses	18,267,767f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales	1,439,687 15
ENSEMBLE	19,707,454 15
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,436,900 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources du service colonial (voir le tableau, page 572)	14,270,554 15

Tableau provisoire de l'exercice 1851.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1851 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	17,902,600f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de diverses lois spéciales	358,158 03
ENSEMBLE	18,260,758 03
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	5,477,300 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1851, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice est de (voir le tableau, page 573)	12,783,458 03

Tableau provisoire de l'exercice 1852.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1851, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1852. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédits obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	21,356,789f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	5,644,900 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1852 (voir le tableau, page 574)	15,711,889 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1851.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1851.

Recette, par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1850 et 1851, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
EXERCICE 1850.						
Martinique	900f 00c	675f 00c	771,046f 84c	14,545f 75c	787,167f 59c	
Guadeloupe	"	"	758,237 08	17,785 83	776,022 91	
Guyane française	"	"	222,291 04	5,852 00	228,143 04	
Ile de la Réunion	"	"	784,368 72	3,686 25	788,054 97	
EXERCICE 1851.						
Martinique	"	"	34,505 96	"	34,505 96	
Guadeloupe	"	"	1,202 75	"	1,202 75	
Guyane française	"	"	"	"	"	
Ile de la Réunion	"	"	"	"	"	
	900 00	675 00	2,571,652 39	41,869 83	2,615,097 22	2,615,097f 22c

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables de France :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TOTAL.	
Martinique	37,722f 80c	15 64	37,738f 44c	
Guadeloupe	1,748 26	259 24	2,007 50	
Guyane française	274 97	87 56	362 53	
Ile de la Réunion	52,841 56	476 19	53,317 75	
	92,587 59	838 63	93,426 22	93,426 22

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1849, par suite de reprise de reversements effectués dans les caisses des comptables de France :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.) 250 00

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1849, par suite de réimputation desdits payements à d'autres chapitres et à d'autres exercices :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	9,158f 48c	48,468 68
——— (Matériel.)	14,293 48	
Dépenses du service général des colonies	257 50	
Dépenses du service local des colonies	1,642 94	
Indemnités pour affranchissement des esclaves	23,116 28	

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1849, par suite de réimputation à un chapitre spécial des payements faits pour rappels de dépenses payables sur revues antérieures à cet exercice.

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel)	37,407f 96c	37,489 44
Dépenses du service général des colonies	81 48	

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	13,286f 09c	29 867 29
Guadeloupe	10,512 16	
Guyane française	3,215 23	
Ile de la Réunion	2,853 81	

Recette au service local des colonies ci-après, du montant de recouvrements de différentes natures, effectués en 1850 par les trésoriers coloniaux et indûment appliqués au chapitre des produits divers du budget.

Martinique	1,595f 73c	12,700 93
Guadeloupe	431 18	
Ile de la Réunion	10,674 02	

A REPORTER 2,837,299 78

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1851.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

	EXERCICE 1849.	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	
Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel	"	A déd. 259,799f 51c	455,382 58	273,458f 91c	
Dépenses des services militaires aux colonies. Matériel	"	17,838 56	A déd. 8,982 81	96,770 39	
Dépenses du service général des colonies	1,600f 00c	252,425 07	556,642 08	4,600 00	
Approvisionnement des colonies françaises	"	"	"	"	
Dépenses du service local des colonies	257 50	131,793 71	62,716 19	150 00	
Secours extraordinaires aux colons de la Martinique	"	3,595 87	"	"	
Subvention à divers établissements coloniaux	"	"	300,000 00	600,000 00	
Dégrèvement de Sainte-Marie de Madagascar	"	"	55,380 84	"	
Dépenses des établissements français de l'Océanie	"	"	100,000 00	450,000 00	
Indemnités aux colons pour affranchissement des esclaves	"	24,094 69	6,657 16	"	
Dépenses des exercices clos	"	686 56	36,043 24	"	
——— périmés	"	"	9,956 05	"	
Rappels de dépenses payables sur revues	37,489 44	"	"	"	
	39,346 94	170,634 95	1,573,795 33	1,424,979 30	3,208,756f 52c

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, SAVOIR :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TOTAL.	
Martinique	2,010f 00c	2,677,500f 00c	3,219f 00c	2,682,729f 00c	
Guadeloupe	1,080 00	3,311,900 00	80,004 00	3,392,984 00	
Guyane française	"	1,448,040 00	"	1,448,040 00	
Ile de la Réunion	1,999 00	847,125 00	23,931 28	873,055 28	
	5,089 00	8,284,565 00	107,154 28	8,396,808 28	8,396,808 28

Dépense pour annulation de la recette constatée à tort, en 1847, à titre d'envois de fonds du trésorier de la Guadeloupe aux receveurs généraux 2,000 00

Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1850 ..... 62,726 39

Transport, au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	420f 01c	4,078 13
Guadeloupe	2,275 61	
Guyane française	15 04	
Ile de la Réunion	1,367 47	

Transport au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant les années 1848 et 1849.

Martinique	13,299f 91c	36,645 98
Guadeloupe	12,145 31	
Guyane française	2,824 49	
Ile de la Réunion	8,376 27	

Transport aux produits divers du budget du montant des recettes faites aux colonies pour le compte du trésor, pendant les années 1849 et 1850 ..... 567,201 75

A REPORTER 12,278,217 05

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1851.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1851.

REPORT		2,837,299f 78c
Recette pour application au crédit du trésorier de la Guadeloupe du montant d'un cautionnement dont il a effectué le remboursement au titulaire		3,500 00
Recette, pour transport au débit de la caisse des dépôts et consignations, des payements d'arrérages de pensions effectués dans les colonies ci-après, pour le compte de la caisse des retraites du ministère des finances :		
Martinique	1,866f 65c	3,354 00
Ile de la Réunion	1,487 35	
Recette, pour réduction du transport effectué en 1849 au crédit de la caisse des dépôts et consignations, du montant d'une retenue de 5 p. o/o indûment exercée par le trésorier de la Martinique, et remboursée aux ayants droit		60 93
Application, au crédit des trésoriers des colonies ci-après, du montant d'ordonnances de remboursement et de régularisation délivrées par les ministères de la guerre et de la marine.		
Martinique	1,032f 66c	3,772 02
Guadeloupe	107 19	
Ile de la Réunion	2,632 17	
Recette, pour annulation de la dépense constatée en 1850 à titre provisoire, par virements de compte, du montant des payements effectués par les trésoriers coloniaux sur les chapitres des exercices clos et périmés du service colonial de l'exercice 1849		34,964 29
Augmentation du prélèvement provisoire de 13,297,952 fr. 25 cent. effectué sur les fonds généraux du budget de 1850 (voir page 567 du compte des finances de 1850) : cette augmentation, qui s'élève à 972,601f 90c, résulte de nouveaux crédits accordés par diverses lois spéciales		972,601 90
Augmentation du prélèvement provisoire de 12,425,300 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1851 (voir page 568 du compte des finances de 1850). Cette augmentation, qui s'élève à 358,158 fr. 03 cent., résulte de nouveaux crédits accordés par diverses lois spéciales		358,158 03
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1852, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1853 (voir le tableau page 574)		15,711,889 00
		19,925,599 95

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1848, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.	
Recettes	//	1,732f 21c	//	285,263f 31c	286,995f 52c
Annulation de recettes	1,595f 73c	57,333 79	//	18,329 26	77,258 78
RESTE en augmentation de recettes (*à ajouter*)					209,736 74

	209,736 74
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1851	20,135,336 69

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1851.

REPORT		12,278,217f 05c
Dépense pour annulation de recettes constatées à tort, en 1850, au service local des colonies ci-après, et transportées aux produits divers du buget :		
Guadeloupe	1,608f 53c	5,036 62
Ile de la Réunion	3,428 09	
Dépense, pour annulation du crédit donné provisoirement par virement de compte, pendant l'année 1850, aux trésoriers coloniaux, pour les payements effectués par eux sur les chapitres des exercices clos et périmés du service colonial de l'exercice 1849		34,964 29
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1851, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion		1,000,000 00
Application aux ressources du budget de 1850, de la somme dont s'est trouvé réduit en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1849, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement au crédit de ce service pour 21,026,034 fr. 21 cent., a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1849 à 19,613,411 fr. 42 cent. Différence en moins		1,412,622 79
ENSEMBLE		14,730,840 75

Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1849, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

	COLONIES.				TOTAL.
	Martinique.	Guadeloupe.	Guyane française.	Ile de la Réunion.	
Payements	1,272f 75c	1,301f 03c	38,419f 55c	288,710 28	329,703f 61c
Annulation de payements	2,868 48	56,902 61	38,419 55	21,776 23	119,966 87
RESTE en augmentation de payements (*à ajouter*)					209,736 74

	209,736 74
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1851	14,940,577 49

Situation du 1er janvier 1852.

EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1851 (voir le compte général des finances de 1850, page 561)		2,294,525f 26c
Opérations de l'année 1851... Recettes	20,135,336f 69c	
Opérations de l'année 1851... Dépenses	14,940,577 49	
EXCÉDANT de recette pendant l'année 1851	5,194,759 20	5,194,759 20
EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1852 (voir la situation générale des finances (page 375)		2,900,233 94

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1849.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1849.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1849.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1849.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	415,388f 00c	"	"	415,388f 00c	373,517f 60c	373,517f 60c	"	41,870f 40c	"	373,517f 60c
	Guadeloupe	529,462 00	"	"	529,462 00	405,375 27	405,375 27	"	124,086 73	"	405,375 27
	Guyane française	81,345 00	"	"	81,345 00	114,389 18	114,389 18	"	"	33,044f 18c	114,389 18
	Ile de la Réunion	531,525 00	"	"	531,525 00	820,254 27	774,931 17	45,323f 10c	"	243,406 17	774,931 17
Recettes du service local	Martinique	1,348,554 00	147,190f 10c	"	1,495,744 10	2,281,108 05	1,495,744 10	785,363 95	"	"	1,495,744 10
	Guadeloupe	1,222,458 00	"	238,507f 12c	983,950 88	1,606,523 55	983,950 88	622,572 67	"	"	983,950 88
	Guyane française	156,110 00	85,998 62	"	242,108 62	299,743 42	216,868 93	82,874 49	25,239 69	"	216,868 93
	Ile de la Réunion	1,391,292 00	60,758 93	"	1,452,050 93	2,000,373 49	1,477,290 62	523,082 87	"	25,239 69	1,477,290 62
TOTAL		5,676,134 00	293,947 65	238,507 12	5,731,574 53	7,901,284 83	5,842,067 75	2,059,217 08	191,196 82	301,690 04	5,842,067 75
			55,440f 53c						110,493f 22c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1849. (A)											19,613,411 42
											25,455,479 17

OBSERVATIONS.		
(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1849, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de		21,026,034f 21c
En règlement définitif d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 1,412,622 fr. 79 cent. pour les causes ci-après :		
Services militaires.		
Crédits non consommés	124,640f 16c	
Dépenses restées à payer	271 66	
	124,911 82	41,248f 02c
A DÉDUIRE : Crédit accordé par le décret spécial du 6 février 1852.	83,663 80	
Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.		
Recettes réalisées en excédant des prévisions	110,403 22	
Crédits non consommés	359,181 49	472,496 45
Dépenses restées à payer	2,821 74	
Service local.		
Crédits non consommés		493,763 57
Indemnités aux colons.		
Crédits non consommés	2,414 51	
Annulation de crédits résultant de la loi du 6 mai 1851	849,521 90	851,936 41
Dépenses des exercices périmés.		
Crédits non consommés		67 55
		1,859,512 00
A DÉDUIRE : *Dépenses d'exercices clos.*		
Payements faits, à la charge du budget de 1849, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices		446,889 21
		1,412,622 79
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds du budget de 1849 demeure, en conséquence, fixé à		19,613,411 42
La somme ci-dessus de 1,412,622 fr. 79 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1850, en accroissement de ses ressources.		

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1849.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		Situation des dépenses. — Dépenses qui étaient à régler. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1849.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A ajouter.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A déduire.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1849.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Règlement des dépenses. — Crédits annulés. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits annulés. — Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1849.
24	Dépenses des services militaires..	Personnel.....	5,949,400f 00c	83,663f 80c	38,680f 71c	"	"	5,994,383f 09c	5,994,383f 09c	5,994,383f 09c	"	"	"	5,994,383f 09c
25		Matériel.....	1,349,600 00	"	"	"	"	1,349,600 00	1,224,959 84	1,224,688 18	271f 66c	124,640f 16c	271f 66c	1,224,688 18
26	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841.	Martinique.....	1,689,200 00	"	81 48	"	"	1,689,118 52	1,554,082 51	1,552,718 89	1,363 62	(B) 359,181 49	1,363 62	1,552,718 89
		Guadeloupe.....	1,729,300 00	"	"	"	"	1,729,300 00	1,743,315 42	1,741,860 12	1,455 30		1,455 30	1,741,860 12
		Guyane française.....	670,800 00	"	"	"	"	670,800 00	612,929 41	612,929 41	"		"	612,929 41
		Ile de la Réunion.....	1,438,110 00	"	"	"	"	1,438,110 00	1,258,802 38	1,258,802 38	"		"	1,258,802 38
		Services communs.....	71,600 00	"	"	"	"	71,600 00	70,617 31	70,614 49	2 82		2 82	70,614 49
27	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841...	Martinique.....	1,609,600 00	"	"	147,190f 10c	"	1,756,790 10	1,612,439 59	1,612,439 59	"	144,350 51	"	1,612,439 59
		Guadeloupe.....	1,431,900 00	"	"	"	238,507f 12c	1,193,392 88	1,193,392 88	1,193,392 88	"	"	"	1,193,392 88
		Guyane française.....	630,600 00	"	"	85,998 62		716,598 62	549,553 87	549,553 87	"	167,044 75	"	549,553 87
		Ile de la Réunion.....	1,598,900 00	"	"	60,758 93	"	1,659,658 93	1,477,290 62	1,477,290 62	"	182,368 31	"	1,477,290 62
28	Subvention à divers établissements coloniaux.....	Mana.....	60,600 00	"	"	"	"	60,600 00	60,600 00	60,600 00	"	"	"	60,600 00
		Sénégal.....	360,000 00	"	"	"	"	360,000 00	360,000 00	360,000 00	"	"	"	360,000 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique.....	223,000 00	"	"	"	"	223,000 00	223,000 00	223,000 00	"	"	"	223,000 00
		Saint-Pierre et Miquelon.	235,500 00	"	"	"	"	235,500 00	235,500 00	235,500 00	"	"	"	235,500 00
		Mayotte et dépendances.	295,100 00	"	"	"	"	295,100 00	295,100 00	295,100 00	"	"	"	295,100 00
29	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie.....		1,240,000 00	"	"	"	"	1,240,000 00	1,240,000 00	1,240,000 00	"	"	"	1,240,000 00
29 *bis*.	Indemnités aux colons.....		6,050,000 00	"	849,521 90	"	"	5,200,478 10	5,198,063 59	5,198,063 59	"	2,414 51	"	5,198,063 59
31	Dépenses des exercices périmés.....		68,958 21	"	"	"	"	68,958 21	68,890 66	68,890 66	"	67 55	"	68,890 66
			26,702,168 21	83,663 80	888,284 09	293,947 65	238,507 12	25,952,988 45	24,972,921 17	24,969,827 77	3,093 40	980,067 28	3,093 40	24,969,827 77
30	Dépenses des exercices clos.....		446,889 21	"	"	"	"	446,889 21	446,889 21	446,889 21	"	"	"	446,889 21
32	Dépenses sur revues antérieures à 1849....		"	38,762 19	"	"	"	38,762 19	38,762 19	38,762 19	"	"	"	38,762 19
			27,149,057 42	122,425 99	888,284 09	293,947 65	238,507 12	26,438,639 85	25,458,572 57	25,455,479 17	3,093 40	980,067 28	3,093 40	25,455,479 17
				765,858 10		55,440 53						983,160f 68c		

(A) Ces modifications sont les suivantes :

1° Dépenses payables sur revues antérieures à l'année 1849, retirées des chapitres qui en avaient reçu primitivement l'imputation et transportées à un chapitre spécial (38,762 fr. 19 cent.), ci..... Mémoire

2° Indemnités aux colons. Annulation de crédits résultant de la loi du 6 mai 1851..... 849,521f 90c

3° Dépenses des services militaires aux colonies. Crédit accordé par un décret spécial du 6 février 1852 (à déduire)..... 83,663 80

765,858 10

(B) Excédant de crédits :

Martinique.....	135,036 01
Guyane française.....	57,870 59
Réunion.....	179,307 62
Services communs.....	982 69
	373,196 91

Insuffisance de crédits :

Guadeloupe.....	14,015 42
	359,181 49

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes.....	25,455,479f 17c
Dépenses.....	25,455,479 17

TABLEAU des Recettes et des Dépenses du service colonial de l'Exercice 1850, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1851.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	533,800f 00c	1,771,900f 00c	5,436,900f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	81,300 00		
		Ile de la Réunion	627,300 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,215,300 00	3,665,000 00	
		Guadeloupe	1,120,000 00		
		Guyane française	156,100 00		
		Ile de la Réunion	1,173,600 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,511,500 00	14,270,554 15
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
	Service général	Martinique	1,132,670f 00c	3,808,370 00	
		Guadeloupe	1,217,700 00		
		Guyane française	607,100 00		
		Ile de la Réunion	759,300 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Approvisionnements des colonies (Saint-Pierre et Miquelon)			33,555 25	
	Service local	Martinique	212,200 00	920,309 00	
		Guadeloupe	177,898 00		
		Guyane française	464,600 00		
		Ile de la Réunion	65,611 00		
Travaux et secours extraordinaires à la Réunion				179,330 00	
Secours extraordinaires aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe				200,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,075,418 00	
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie				568,000 00	
Indemnités aux colons				972,601 90	
Dépenses des exercices périmés				1,470 00	
TOTAL DES RECETTES					19,707,454 15

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,591,500f 00c	6,511,500f 00c
		Matériel		920,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,666,470f 00c	5,580,270 00	10,578,464 25
		Guadeloupe	1,747,200 00		
		Guyane française	688,400 00		
		Ile de la Réunion	1,386,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Approvisionnements des colonies (Saint-Pierre et Miquelon)			33,555 25	
	Dépenses du service local.	Martinique	1,427,500 00	4,585,309 00	
		Guadeloupe	1,297,898 00		
		Guyane française	620,700 00		
		Ile de la Réunion	1,239,211 00		
	Travaux et secours extraordinaires à la Réunion			179,330 00	
	Secours extraordinaires aux colonies de la Martinique et de la Guadeloupe			200,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal		343,018 00	1,075,418 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		208,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		288,900 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					568,000 00
Indemnités aux colons					972,601 90
Dépenses des exercices périmés					1,470 00
TOTAL DES DÉPENSES					19,707,454 15

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1851.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,755,600f 00c	5,477,300f 00c
		Guadeloupe	529,500 00		
		Guyane française	83,800 00		
		Ile de la Réunion	761,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,352,800 00	3,721,700 00	
		Guadeloupe	1,025,900 00		
		Guyane française	127,600 00		
		Ile de la Réunion	1,215,400 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,423,500 00	12,783,458 03
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,226,500f 00c	3,752,500 00	
		Guadeloupe	1,254,800 00		
		Guyane française	568,700 00		
		Ile de la Réunion	610,900 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
Service local		Guadeloupe	136,500 00	677,200 00	
		Guyane française	489,600 00		
		Ile de la Réunion	51,100 00		
Travaux et secours extraordinaires à la colonie de la Réunion				85,000 00	
Subventions à divers établissements coloniaux				1,125,100 00	
Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar				58,322 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				570,000 00	
Indemnité aux colons				63,000 00	
Dépenses des exercices périmés				28,836 03	
TOTAL DES RECETTES					18,260,758 03

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,560,500f 00c	6,423,500f 00c
		Matériel		863,000 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,607,000f 00c	5,508,100 00	9,992,000 00
		Guadeloupe	1,784,300 00		
		Guyane française	652,500 00		
		Ile de la Réunion	1,372,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	91,600 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,352,800 00	4,398,900 00	
		Guadeloupe	1,162,400 00		
		Guyane française	617,200 00		
		Ile de la Réunion	1,266,500 00		
Travaux et secours extraordinaires à la colonie de la Réunion				85,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		435,000 00	1,125,100 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		235,500 00	
		Mayotte et dépendances		276,600 00	
Travaux extraordinaires d'assainissement à Sainte-Marie de Madagascar					58,322 00
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					570,000 00
Indemnité aux colons					63,000 00
Dépenses des exercices périmés					28,836 03
TOTAL DES DÉPENSES					18,260,758 03

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1852.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	380,500f 00c	1,648,900f 00c	5,644,900f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	767,400 00		
		Guyane française	95,900 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,390,400 00	3,996,000 00	
		Guadeloupe	1,177,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	166,100 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies.		(Personnel.)	5,950,975 00	6,703,575 00	15,711,889 00
		(Matériel.)	752,600 00		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
	Service général	Martinique	1,491,500f 00c	4,353,600 00	
		Guadeloupe	1,515,700 00		
		Ile de la Réunion	713,000 00		
		Guyane française	554,700 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
	Service local	Guadeloupe	100,000 00	546,776 00	
		Guyane française	446,776 00		
Travaux extraordinaires à la Réunion				85,000 00	
Formation d'un établissement à la Guyane française				2,228,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,267,360 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				527,400 00	
Dépenses des exercices périmés				178 00	
TOTAL DES RECETTES					21,356,789 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,950,975f 00c	6,703,575f 00c
		Matériel		752,600 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,872,000f 00c	6,002,500 00	10,545,276 00
		Guadeloupe	1,920,800 00		
		Ile de la Réunion	1,480,400 00		
		Guyane française	650,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	78,700 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,390,400 00	4,542,776 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,262,000 00		
		Guyane française	612,876 00		
Travaux extraordinaires à la Réunion					85,000 00
Formation d'un établissement à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		485,900 00	1,267,360 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		178,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		97,960 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					527,400 00
Dépenses des exercices périmés					178 00
TOTAL DES DÉPENSES					21,356,789 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1851.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1851, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1851 et 1850 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1851. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1851, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	15,211,507f 26c	67,220,978f 09c	"	52,009,470f 83c
Service municipal	5,236,000 50	5,509,367 05	"	273,366 55
Service de trésorerie	23,866,331 82	23,242,254 79	624,077f 03c	"
Mouvements de fonds	54,220,696 05	2,062,412 23	52,158,283 82	"
Augmentation des en-caisse	"	499,523 47	"	499,523 47
	98,534,535 63	98,534,535 63	52,782,360 85	52,782,360 85

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	12,766,996f 95c		
Recettes sur produits universitaires	456 00		
Recettes provenant des services ministériels	2,444,054 31		
ENSEMBLE	15,211,507 26		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la justice, de l'instruction publique et des cultes, de la guerre, de la marine et des finances	67,220,978 09		
	52,009,470 83	"	52,009,470f 83c
Service municipal de l'Algérie :			
Recettes	5,236,000 50		
Dépenses	5,509,367 05		
	273,366 55	"	273,366 55
Services spéciaux :			
Recettes	141,525 00		
Dépenses	125,019 71		
	16,505 29	16,505f 29c	"
Opérations de trésorerie :			
Recettes	23,724,806 82		
Dépenses	23,117,235 08		
	607,571 74	607,571 74	"
Mouvements de fonds :			
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même	23,244,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	21,868,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor	278,840 74		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon	"		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses	8,800,605 21		
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1850 et parvenus en 1851	29,250 10		
	54,220,696 05		
A DÉDUIRE :			
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris ..... 1,107,758f 78c Envois de fonds aux payeurs de France 954,653 45	2,062,412 23		
	52,158,283 82	52,158,283 82	"
		52,782,360 85	52,282,837 38
EXCÉDANT des recettes sur les payements		499,523 47	

Cet excédant de recettes représente l'augmentation que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1851.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1851, à 24,987,089f 49c
Tandis qu'au 1er janvier 1851 ils montaient à 25,486,612 96

DIFFÉRENCE pareille 499,523 47

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1851 par les Comptables du Trésor en Algérie.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1851 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		98,084f 34c	147,902f 95c	
——— des douanes		25,656 74		
——— des contributions diverses		24,161 87		
Trésoriers payeurs en Algérie			24,839,186 54	24,087,089f 45c
RECETTE.				
SERVICE DES BUDGETS.				
	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.		
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	87,631f 73c	2,207,887f 85c		
Produit des forêts	1,191 25	41,131 64		
Droit de douanes, de navigation et de recettes accessoires	68,411 52	2,105,961 46		
Contributions diverses	369,477 59	6,613,475 84		
Produits des postes	"	513,011 16		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	254,618 15	504,198 76		
	781,330 24	11,985,666 71		
PRODUITS UNIVERSITAIRES.				
Droits divers	"	456 00		
PRODUITS DIVERS.				
Recettes provenant des services ministériels	9,880 52	2,434,173 79		
	791,210 76	14,420,296 50	15,211,507 26	
SERVICE MUNICIPAL.				
Recettes — de l'exercice 1850		74,182f 01c	5,236,000 50	
Recettes — de l'exercice 1851		5,161,818 49		
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		126,100 00	141,525 00	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		15,425 00		
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	2,745,996f 39c			
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	1,931,841 02			
Traites et mandats — ——— sur leurs collègues	624,383 85			
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	792,740 24			
Traites et mandats — ——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	977 96		6,095,912 46	
Divers services publics			1,170,229 11	
Divers L/C de fonds à leur rembourser			450,803 54	23,724,806 82
——— avec les receveurs des revenus indirects			14,521,919 97	
Fonds particuliers des comptables des finances			1,786 05	
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances			560,495 60	
Avances pour divers services			923,660 09	
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même		23,244,000f 00c		
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		21,868,000 00	45,390,840 74	
En pièces de dépenses		278,840 74		
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon			"	
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux			8,800,605 21	
——— de leurs collègues		5,469,387 56		
——— des receveurs de l'enregistrement		3,247,126 94		
——— des receveurs des douanes		4,502,164 47	22,419,557 55	77,660,863 89
——— des receveurs des contributions diverses		9,200,878 58		
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement			171,500 00	
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues		43,567 78		
——— des douanes ont reçus de leurs collègues		58,363 08	878,360 39	
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues		776,429 53		
TOTAL des recettes de l'année			121,974,703 47	121,974,703 47
TOTAL GÉNÉRAL				146,961,792 96

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	
Ministère de la justice	75,401f 81c	511,821f 92c	"	
——— de l'instruction publique et des cultes (Service de l'instruction publique.)	29,567 33	140,637 10	"	
——— (Service des cultes.)	79,039 30	303,615 16	"	
——— de la guerre	6,363,854 73	55,932,871 38	565,468f 37c	
——— de la marine	71,187 39	655,982 68	"	
——— des finances	183,649 59	2,307,881 33	"	
	6,802,700 15	59,852,809 57	565,468 37	67,220,978f 09c
SERVICE MUNICIPAL.				
Dépenses — de l'exercice 1850			1,476,232 88	
Dépenses — de l'exercice 1851			4,033,134 17	5,509,367 05
SERVICES SPÉCIAUX.				
Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor			62,929 71	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			62,090 00	125,019 71
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers		2,781,260f 96c		
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés		1,945,460 17		
Traites et mandats — ——— entre eux		622,500 99	5,349,786 54	
Traites et mandats — du payeur principal de l'armée d'Italie		564 42		
Divers services publics			2,496,349 27	
Divers. L/C de fonds à rembourser			"	
Correspondants du trésor. Payements pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations			98,031 83	
Divers. L/C avec les receveurs des revenus indirects			11,783,398 45	23,117,235 08
Fonds particuliers des comptables des finances			3,953 68	
Correspondants des payeurs et autres comptables			471,362 47	
Avances pour divers services			2,908,807 84	
Débets de comptables			5,545 00	
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris			1,107,758 78	
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France			954,653 45	
——— à leurs collègues			5,453,463 11	
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines		171,500 00	171,807 37	
——— aux receveurs généraux		307 37		
Fonds envoyés au trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		3,247,443 52		25,502,580 07
——— par les receveurs des douanes		4,491,014 47	16,939,336 57	
——— par les receveurs des contributions diverses		9,200,878 58		
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		43,567 78		
——— des douanes par leurs collègues		55,577 23	875,560 79	
——— des contributions diverses par leurs collègues		776,415 78		
TOTAL des dépenses de l'année				121,475,180 00	121,475,180f 00c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1852 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			7,106 13		
——— des douanes			21,106 45	156,710 31	
——— des contributions diverses			128,497 73		
Trésoriers payeurs en Algérie				25,329,902 65	25,486,612 96
TOTAL GÉNÉRAL					146,961,792 96

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1851.

Solde en caisse au 1er janvier 1852					98,084f 34c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 588.)

Exercice 1850	Enregistrement, greffe, hypothèques	"		
	Timbre	"		
	Amendes de toute nature	672f 00c		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	69,277 88	88,822f 98c	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	4,931 37		
	Produits des forêts	1,191 25		
	——— divers	12,750 48		2,337,842f 47c
Exercice 1851	Enregistrement, greffe, hypothèques	576,084 65		
	Timbre	470,897 86		
	Amendes de toute nature	21,420 43		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobil.	723,205 47	2,249,019 49	
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères	366,694 36		
	Produits des forêts	41,131 64		
	——— divers	49,585 08		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 596.)

Recettes de l'exercice 1850	50,133 75	418,696 64	
Recettes de l'exercice 1851	368,562 89		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires des conservateurs des hypothèques.)	1,851 59	2,093,162 59	
	Fonds reçus pour le compte de divers	2,091,311 00		
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse			"	
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	340 00	102,015 68	
	——— des géomètres	"		
	Frais de justice criminelle	18,723 94		
	——— de justice militaire	40,821 10		
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	15,532 76		
	——— d'adjudications diverses	66 49		
	——— de vente de mobiliers appartenant à l'État	9,751 80		
	——— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"		
	——— de transport de papiers timbrés et impressions	346 45		
	Dépenses diverses du service des forêts	140 25		
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	4,367 67		
	Frais urgents pour successions vacantes	2,675 07		
	Frais urgents pour déclarations de faillites	223 05		
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	617 65		
	Frais de fourrière	18 00		
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	248 00		
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	8,143 45		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	171,500 00	215,067 78	
	——— reçus de leurs collègues	"		
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	43,567 78		
Total des recettes de l'année			5,166,785 16	5,166,785 16
Total général				5,264,869 50

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			1,854,579f 79c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			"
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	"	112,172 28
	Frais de justice criminelle	27,208f 14c	
	——— de justice militaire	32,945 25	
	——— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	19,265 73	
	——— d'adjudications diverses	35 35	
	——— de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	9,720 80	
	——— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"	
	——— de transport de papiers timbrés et d'impressions	331 05	
	Dépenses diverses du service des forêts	146 45	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	4,364 13	
	Frais urgents pour successions vacantes	2,281 08	
	——— urgents pour déclarations de faillites	692 00	
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	184 05	
	Frais de fourrière	22 80	
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	365 00	
	Restitution de sommes indûment encaissées	146 40	
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	14,464 05	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés. (Produits de l'enregistrement.)	3,247,443 52	3,291,011 30
	——— à leurs collègues	"	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	43,567 78	
Total des dépenses de l'année			5,257,763 37
Solde en caisse au 1er janvier 1852			7,106 13
Total général			5,264,869 50

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1851.

Solde en caisse au 1er janvier 1851				25,656f 74c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement pages 588 et 590.)

Exercice 1850	Recettes accessoires	68,211f 52c	68,411f 52c	2,174,372f 98c
	Amendes et confiscations	200 00		
Exercice 1851	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	1,417,220 24	2,105,961 46	
	—— de navigation	395,263 98		
	Recettes accessoires	216,062 17		
	Amendes et confiscations	50,438 79		
	Taxes de plombage et d'estampillage	26,976 28		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 596.)

Recettes de l'exercice 1850	"	3,025,892 15
Recettes de l'exercice 1851	3,025,892 15	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses			1,188 55	
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisses des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites	Exercice 1850	50f 63c	46,450 06
		Exercice 1851	46,399 43	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades		40,764 11	1,983,548 22
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		330 00	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		15 00	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,259,147 29	
	Recouvrements pour des tiers		677 00	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer		682,614 82	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc		290,218 87	451,233 00
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs		3,660 33	
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades		"	
	—— pour frais de saisies et de préemptions		24,217 86	
	—— pour parts de saisies		1,879 72	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		4,519 14	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		126,092 88	
	Loyer d'immeubles affectés au service		312 50	
	Avances diverses		331 70	
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes		10,812 16	58,363 08
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes		41,567 58	
	———— avec les receveurs des douanes de l'intérieur de la France		5,983 34	
Total des recettes de l'année			7,741,048 04	7,741,048 04
Total général				7,766,704 78

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 591.)

Exercice 1850	Ministère des finances	61,543f 64c	746,555f 91c
Exercice 1851	Ministère des finances	685,012 27	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			3,536 38
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	26,336 33	1,981,184 40
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	330 00	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	8 36	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	1,276,887 99	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	883 00	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	676,738 72	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	293,164 61	467,729 94
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	3,629 08	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	59 65	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	28,202 99	
	—— pour parts de saisies	1,879 72	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	5,674 17	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	130,255 92	
	Loyers d'immeubles affectés au service	625 00	
	Avances diverses	4,238 80	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	4,491,014 47	4,546,591 70
	———— à leurs collègues	10,812 16	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	41,567 58	
	———————— de l'intérieur de la France	3,197 49	
Total des dépenses de l'année			7,745,598 33
Solde en caisse au 1er janvier 1852			21,106 45
Total général			7,766,704 78

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1851.

Solde en caisse au 1er janvier 1851				24,161f 87c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 590.)

Exercice 1850	Contributions directes (patentes)	35,842f 33c	369,477f 59c	6,982,953f 43c
	Contributions indirectes	51,230 24		
	Contributions arabes	282,405 02		
Exercice 1851	Contributions directes (patentes)	333,088 72	6,613,475 84	
	Contributions indirectes	658,338 85		
	Contributions arabes	5,622,048 27		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 596.)

Recettes de l'exercice 1850	24,048 26	1,791,411 71
Recettes de l'exercice 1851	1,767,363 45	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	170,316 00	10,456,109 81	
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	1,062 00		
	Consignations pour contravention aux droits du trésor	4,411 53		
	Consignations pour contravention aux arrêtés locaux	16 30		
	Produit brut des contributions arabes à répartir	8,809,824 75		
	Produit brut des amendes arabes à répartir	533,725 06		
	Contribution spéciale pour les chambres de commerce	13,879 37		
	Fonds particuliers reçus de divers	922,874 80		
Recouvrements et régularisations d'avances			365,335 66	
Fonds particuliers des comptables			597 50	
Mouvements de fonds	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	768,128 87	776,429 53	
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	8,300 66		
Total des Recettes de l'année			20,372,837 64	20,372,837 64
Total général				20,396,999 51

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	3,154f 84c	167,772f 00c	7,956,435f 30c
		Application aux frais	28 25		
		Restitutions aux consignataires	164,217 20		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	371 71		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Application aux droits fraudés	44 00	961 50	
		Restitutions aux consignataires	917 50		
	Amendes et confiscations.	Service du trésor — Application aux droits fraudés	1,663 49	4,674 18	
		Service du trésor — aux frais	736 80		
		Service du trésor — aux amendes	2,160 69		
		Service du trésor — Restitutions aux consignataires	113 20		
		Service local — Application aux droits traudés	26 28	89 13	
		Service local — aux frais	12 25		
		Service local — aux amendes	41 60		
		Service local — Restitutions aux consignataires	9 00		
	Répartition du produit brut des contributions arabes.	Parts payées aux chefs arabes	745,460 90	6,738,053 65	
		Dixième attribué à la caisse locale et municipale	599,081 15		
		Portion du trésor	5,393,511 60		
	Répartition du produit brut des amendes arabes.	Parts payées aux chefs arabes	145,219 29	539,101 59	
		Portion du budget local et municipal	393,882 30		
	Versements au trésorier-payeur pour le compte des chambres de commerce			13,563 90	
	Payements sur fonds reçus de divers			492,219 35	
Fonds particuliers des comptables					417 30
Avances à recouvrer et à régulariser					2,328,809 82
Débets de comptables					5,545 00
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			9,200,878f 58c	9,977,294 36
	Fonds envoyés par les comptables pour c/ de leurs collègues			8,286 91	
	Application aux droits des recouvrements faits par d'autres comptables			768,128 87	
Total des Dépenses de l'année					20,268,501 78
Solde en caisse au 1er janvier 1852					128,497 73
Total général					20,396,999 51

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1851.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1851	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	5,847,297f 16c	9,166,541f 72c	24,839,186f 54c
		chez leurs préposés	3,319,244 56		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	13,316,700 00	15,672,644 82	
		chez leurs préposés	2,355,944 82		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 590.)

Exercice 1850.	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	254,618 15	264,498 67
	Produits divers	9,880 52	
Exercice 1851.	Produits des postes	513,011 16	3,451,839 71
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	504,198 76	
	Produits universitaires	456 00	
	Produits divers	2,434,173 79	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	126,100 00	141,525 00
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	15,425 00	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,745,969f 39c	6,095,912 46	
	des trésoriers sur les préposés	1,931,841 02		
	des trésoriers sur leurs collègues	624,383 85		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	792,740 24		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	977 96		
Divers services publics.	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	39,982 53	1,170,229 11	
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,130,246 58		
	Recette pour le compte de l'agent-comptable des établissements coloniaux	"		
Divers L/C de fonds à leur rembourser.	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites. — Ministère de la justice	19,918 40	402,501 89	
	——— de l'instruction publique	50 00		
	——— des travaux publics	6,051 59		
	——— des finances	53,681 31		
	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	322,800 59		
Divers L/C avec les recevrs des rev. indirts.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	4,751 31	4,830 31	84,836,169 25
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	79 00		
Correspondts des payeurs et autres comptables des finances.	Recette pour le compte du service local et municipal	170,100 00	546,616 23	
	Placements de communes, constituées par l'ordonnnance du 31 janvier 1848	355,983 72		
	Souscription pour le monument de la Casbah	6,968 61		
	Chambres de commerce	13,563 90		
Avances pour divers services.	Timbre des mandats d'articles d'argent	4,970 00	5,075 75	
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	105 75		
Mouvements de fonds.	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris : en traites du caissier du trésor sur lui-même. 23,244,000f 00c ——— sur le recevr général des B.-du-Rhône 21,868,000 00 en pièces de dépenses 278,840 74	45,390,840 74	76,611,003 50	
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon	"		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	8,800,605 21		
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	5,469,387 56		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,247,126 94		
	——— des receveurs des douanes	4,502,164 47		
	——— des receveurs des contributions diverses	9,200,878 58		
	TOTAL des Recettes de l'année			88,694,032 63
	TOTAL GÉNÉRAL			113,533,219 17

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 589 et 591.)

	EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.	EXERCICE 1852.	TOTAL.	
Dette consolidée	11,924f 00c	66,195f 00c	"	78,119f 00c	
Intérêts de capitaux de cautionnements	29,747 81	659 06	"	30,406 87	
Rentes viagères	80 00	80 00	"	160 00	
Pensions	52,393 51	159,451 95	"	211,845 46	
Ministère de la justice	75,401 81	511,821 92	"	587,223 73	
——— de l'instruction publique et des cultes. Dépenses de l'instruction publique	29,567 33	140,637 10	"	170,204 43	
——— Dépenses des cultes	79,039 30	303,615 16	"	382,654 46	
——— de la guerre	6,363,854 73	55,932,871 38	565,468f 37c	62,862,194 48	
——— de la marine	71,187 39	655,982 68	"	727,170 07	
——— des finances	27,077 39	560,518 48	"	587,595 87	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	282,000 00	"	282,000 00	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	883 24	553,964 57	"	554,847 81	
	6,741,156 51	59,167,797 30	565,468 37	66,474,422 18	66,474,422f 18c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 597.)

Dépenses de l'exercice 1850	1,476,232f 88c	5,509,367f 05c	5,509,367 05
Dépenses de l'exercice 1851	4,033,134 17		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	62,929 71	125,019 71	125,019 71
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	62,090 00		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	2,781,260 96	5,349,786 54	
	des trésoriers sur les préposés	1,945,460 17		
	des trésoriers entre eux	622,500 99		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	564 42		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	39,982 53	2,496,349 27	
	Payement d'articles d'argent (Postes)	2,456,366 74		
	Payement pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	"		
Correspondants du trésor	Payement pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations		98,031 83	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	4,751 86	4,762 86	16,094,507 58
	Remboursements de dépôts divers. (Service des postes.)	11 00		
Correspondants des payeurs et autres comptables.	Dépenses pour le C/ du service local et municipal	154,100 00	457,798 57	
	Payement des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	294,625 32		
	Chambres de commerce	9,073 25		
Avances pour divers services	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)		95 80	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	1,107,758 78	7,687,682 71	
	——— aux payeurs de France	954,653 45		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	5,453,463 11		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	171,500 00		
	——— aux receveurs généraux	307 37		
	TOTAL des Dépenses de l'année			88,203,316 52

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1852	Numéraire — chez les trésoriers payeurs	7,039,805 37	10,509,102 65	25,329,902 65
	Numéraire — chez leurs préposés	3,469,297 28		
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez les trésoriers payeurs	12,546,100 00	14,820,800 00	
	Traites du caissier du trésor et autres effets — chez leurs préposés	2,274,700 00		
	TOTAL GÉNÉRAL			113,533,219 17

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1851.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1850.	Exercice 1851.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	"	514,761f 44c
		Greffe	"	51,389 72
		Hypothèques	"	7,168 77
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	2,764 72
	Timbre.	Débité	"	364,587 75
		Extraordinaire et visa	"	70,620 11
		Passe-ports	"	25,640 00
		Permis de ports d'armes	"	10,050 00
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		672f 00c	21,420 43
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	4,464 26	40,426 46
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	42,442 56	402,483 82
		Rentes foncières	10,825 62	69,738 68
		Prix de vente de domaines de l'État	11,425 44	181,034 11
		Créances exigibles	"	4 75
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	20 00	5,120 00
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	18,454 95
		Prix de vente d'objets mobiliers	100 00	2,739 85
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	3,202 85
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la guerre	4,931 37	366,143 86
		——— de la marine	"	54 00
		——— des finances	"	496 50
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	284 40	16,753 49
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	"
		Menus produits forestiers	370 00	20,335 53
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	389 25	2,905 45
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	15 00	159 50
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	132 60	977 67
	Produits divers.	Redevances et produits extraordinaires des mines	"	1,197 55
		Abonnement et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	"	626 18
		Recouvrement de frais de justice	10,487 67	41,352 58
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	199 30	1,056 76
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	205 00
		Créances de l'État autres que rentes	1,323 29	800 62
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	242 55	1,482 34
		Résultat de vérification de régie	157 68	371 45
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	"	965 55
		Sommes payées par l'administration civile pour le compte des colons, pour moins-value de bestiaux prêtés par l'administration militaire	339 99	498 47
		Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	"	317 84
		Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	"	563 00
		Produits de sous-locations consenties par les ponts et chaussées	"	147 74
			88,822 98	2,249,019 49
Douanes	Droits de douanes.	à l'importation	"	1,414,998 04
		à l'exportation	"	2,222 20
	Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droits de tonnage	"	240,099 16
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	576 00
		Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	2,007 00
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	312 00
		Droit de passe-ports des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	4,395 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	"	108,800 00
		Droits sanitaires et de port	"	39,074 82
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	8,655 95
		Mouvement du prix des brevets de francisation des navires	"	12 92
		Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	"	"
		Droit de magasinage et de dépôt	"	181 67
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	5,573 42
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	68,211 52	201,167 32
		Recettes accidentelles	"	470 80
		A REPORTER	68,211 52	2,028,546 39

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1850.	1851.	1852.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
Service de la justice en Algérie	75,401f 81c	509,033f 17c	"
Dépenses diverses. — Secours à d'anciens magistrats et employés de l'administration	"	300 00	"
——— des exercices clos	"	2,488 75	"
	75,401 81	511,821 92	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux	50f 65c	311 85	"
Facultés des lettres	"	15 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	"	142 50	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	"	50 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	29,516 68	138,211 41	"
——— des exercices clos	"	1,906 34	"
	29,567 33	140,637 10	"
DÉPENSES DES CULTES.			
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	"	500 00	"
Dépenses des cultes en Algérie	79,039 30	297,504 16	"
——— des exercices clos	"	5,611 00	"
	79,039 30	303,615 16	"
TOTAL	108,606 63	444,252 26	"
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
États-majors	176,471 38	1,674,502 48	"
Gendarmerie	63,114 77	722,770 73	"
Recrutement et réserve	479 00	1,395 00	"
Justice militaire	38,915 98	209,006 15	"
Solde et entretien des troupes	1,390,415 54	26,157,915 82	"
Habillement et campement	156,361 56	416,572 26	"
Lits militaires	39,691 88	293,326 68	"
Transports généraux	20,148 83	212,905 49	"
Remonte générale	75,864 49	451,808 59	"
Harnachement	16,717 79	24,547 83	"
Fourrages	145,751 31	4,874,982 72	565,468f 37c
Solde de non-activité et solde de réforme	2,550 86	14,240 29	"
Secours	610 00	2,020 00	"
Dépenses temporaires	87 50	793 75	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	1,153 88	6,384 40	"
Matériel de l'artillerie	65,763 73	119,581 22	"
——— du génie. (Algérie.)	643,554 17	2,811,344 38	"
Écoles militaires	353 30	"	"
Gouvernement et administration générale de l'Algérie	90,409 32	526,118 21	"
Services militaires indigènes en Algérie	270,652 15	5,541,295 56	"
——— maritimes en Algérie	37,901 38	222,574 93	"
A REPORTER	3,236,968 82	44,284,086 49	565,468 37

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1851.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1850.	Exercice 1851.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
		REPORT	68,211f 52c	2,028,546f 39c
Douanes. (Suite.)	Amendes et confiscations.	Ventes des marchandises et des moyens de transport saisis, etc	"	35,529 84
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	200 00	14,908 95
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	25,688 50
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,287 78
			68,411 52	2,105,961 46
Contributions diverses.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)		35,842 33	333,088 72
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	47,432 40	405,361 65
		——— des tabacs	3,527 00	34,927 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	186,845 13
		Droits de vérification des poids et mesures	12 09	16,634 85
		Timbre des expéditions et quittances	"	7,991 80
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	258 75	2,418 45
		Prix des estampilles perdues	"	44 00
		Recettes accidentelles	"	1,955 28
		Amendes et confiscations	"	2,160 69
	Contributions arabes.	Hochor (loyer des terres)	6,199 99	628,045 31
		Achour (impôt sur les grains)	149,836 48	2,412,773 04
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	49,214 38	1,160,754 24
		Eussa (impôt payé par les tribus du désert)	"	30,978 00
		Lezma (autre impôt payé par les tribus du désert)	76,834 17	878,877 13
		Droits de succession payés par les Arabes	"	5,633 29
		Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	14,540 00
		Produit des prises sur l'ennemi	"	47,958 81
		Contributions extraordinaires de guerre	320 00	437,165 05
		Recettes accidentelles	"	5,323 40
			369,477 59	6,613,475 84
Trésoriers payeurs.	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	394,969 11
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	22,603 20
		Prix des places dans les paquebots	"	95,022 00
		Recettes accidentelles	"	416 85
			"	513,011 16
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		254,618 15	504,198 76
	Produits universitaires. — Droit à percevoir sur les facultés		"	456 00
	PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
	Recettes provenant des services ministériels.	Reten. de 2 p. 0/0 exercée sur les dépes du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides.	9,609 19	117,156 78
		Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	2,221,007 82
		Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	59,027 00
		Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	31,564 29
		——— applicables aux comptes du service de trésorerie	"	1,798 00
		Produits de la taxe des brevets d'invention	"	300 00
		Retenues par suite de cumul. (Décret du 12 août 1848.)	271 33	3,319 90
		Recettes à divers titres	"	"
			9,880 52	2,434,173 79
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			781,330 24	11,985,666 71
Produits universitaires			"	456 00
Produits divers du budget			9,880 52	2,434,173 79
			791,210 76	14,420,296 50
		TOTAL GÉNÉRAL des recettes	15,211,507 26	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1850.	1851.	1852.
REPORT	3,236,968f 82c	44,284,086f 49c	565,468f 37c
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Administration provinciale en Algérie	80,980 17	566,958 72	"
Services financiers en Algérie	145,282 24	883,014 51	"
Indemnités pour expropriations	81,536 13	308,246 54	"
Colonisation en Algérie	484,336 50	1,028,610 44	"
Colonies agricoles en Algérie	982,991 28	2,483,911 49	"
Établissements disciplinaires en Algérie	372,242 72	514,209 25	"
Travaux civils en Algérie	975,464 31	4,538,007 04	"
Dépenses secrètes	"	80,000 00	"
——— des exercices périmés	4,052 56	33,270 11	"
——— des exercices clos	"	1,212,556 79	"
	6,363,854 73	55,932,871 38	565,468 37
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Officiers militaires et civils	11,339 17	128,512 30	"
Ministrance, gardiennage et surveillance	4 67	5,070 00	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	19,861 81	333,136 78	"
Hôpitaux	220 85	200 95	"
Vivres	32,498 67	135,536 76	"
Justice maritime	"	50 00	"
Salaires d'ouvriers	2,363 20	21,822 52	"
Approvisionnements généraux de la flotte	2 570 79	5,260 85	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	251 70	507 05	"
Frais généraux d'impressions	"	475 25	"
Frais de voyages, vacations et dépenses diverses	1,654 31	24,628 97	"
	70,765 17	655,201 43	"
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion. (Service général.)	422 22	781 25	"
TOTAL	71,187 39	655,982 68	"
MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique	94,145 32	226,386 01	"
Divers services du ministère. — Administration centrale des finances. (Dépenses diverses.)	205 05	13 95	"
Frais de trésorerie	26,872 34	553,257 83	"
Dépenses des exercices clos	"	7,420 20	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"
Frais de régie et de perception. — Service administratif des douanes en Algérie	61,543 64	684,838 77	"
Achats et transports de tabacs	"	282,000 00	"
Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	"	"	"
Remboursements et restitutions. — Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	1,315 00	"
——— (Produits divers.)	883 24	552,649 57	"
	183,649 59	2,307,881 33	"
	6,802,700 15	59,852,809 57	565,468 37
TOTAL GÉNÉRAL des payements	67,220,978 09		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1851.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.	RECETTES FAITES pendant l'année 1851.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	6,883f 66c	2,495,955f 36c	2,502,839f 02c	2,502,584f 22c	254f 80c
Aumale	"	23,232 84	23,232 84	23,209 95	22 89
Blidah	2,797 21	189,666 04	192,463 25	191,296 28	1,166 97
Cherchell	25 81	48,766 10	48,791 91	48,791 35	0 56
Coléah	605 14	17,636 78	18,241 92	18.148 75	93 17
Dellys	"	5,908 64	5,908 64	5,906 90	1 74
Douera	338 12	28,834 03	29,172 15	28,859 88	312 27
Médéah	131 54	57,844 66	57,976 20	57,882 22	93 98
Milianah	349 62	67,885 58	68,235 20	68,210 56	24 64
Orléansville	30 20	42,626 83	42,657 03	42,644 36	12 67
Tenez	26 85	31,840 75	31,867 60	31,842 40	25 20
	11,188 15	3,010,197 61	3,021,385 76	3,019,376 87	2,008 89
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	3,875 06	547,773 54	551,648 60	551,457 07	191 53
Arzew	72 37	8,815 24	8,887 61	8,880 97	6 64
Mascara	100 79	65,591 69	65,692 48	65,614 31	78 17
Mers-el-Kébir	0 30	261 75	262 05	262 05	"
Mostaganem	1,149 19	193,433 18	194,582 37	194,577 87	4 50
Tlemcen	428 43	86,660 51	87,088 94	87,083 51	5 43
Nemours	66 79	14,183 37	14,250 16	14,153 60	96 56
Thiaret	2,913 50	6,117 65	9,031 15	8,992 90	38 25
Sidi-bel-Abbès	454 79	30,337 61	30,792 40	30,705 72	86 68
	9,061 22	953,174 54	962,235 76	961,728 00	507 76
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	218 59	631,037 20	631,255 79	631,239 49	16 30
Bougie	135 68	36,897 89	37,033 57	36,723 20	310 37
Bône	121 95	223,080 00	223,201 95	222,902 80	299 15
Djigelly	"	7,653 30	7,653 30	7,653 30	"
Guelma	397 69	22,703 97	23,101 66	22,966 34	135 32
La Calle	2,766 69	11,373 48	14,140 17	13,275 27	864 90
Philippeville	823 86	175,847 74	176,671 60	175,620 34	1,051 26
Setif	1,365 74	33,694 26	35,060 00	33,984 30	1,075 70
Biskara	71,997 16	28,026 11	100,023 27	99,186 79	836 48
Bathna	7 61	33,099 06	33,106 67	33,106 67	"
	77,834 97	1,203,413 01	1,281,247 98	1,276,658 50	4,589 48
TOTAL GÉNÉRAL	98,084 34	5,166,785 16	5,264,869 50	5,257,763 37	7,106 13
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	13,215 60	3,306,032 85	3,319,248 45	3,301,792 69	17,455 76
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	7,925 71	2,425,009 50	2,432,935 21	2,429,803 78	3,131 43
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	3,415 45	801,591 47	805,006 92	804,487 66	519 26
Philippeville	1,099 98	1,208,414 22	1,209,514 20	1,209,514 20	"
	4,515 43	2,010,005 69	2,014,521 12	2,014,001 86	519 26
TOTAL GÉNÉRAL	25,656 74	7,741,048 04	7,766,704 78	7,745,598 33	21,106 45

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.	RECETTES FAITES pendant l'année 1851.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	"	438,185f 77c	438,185f 77c	438,155f 27c	30f 50c
Alger. ——— des contributions banlieue	37f 99c	966,893 59	966,931 58	966,931 58	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	114,505 48	114,505 48	114,505 48	"
Blidah	"	1,015,782 69	1,015,782 69	1,015,583 60	199 09
Aumale	"	359,052 43	359,052 43	359,052 43	"
Cherchell	"	216,504 42	216,504 42	216,504 42	"
Dellys	"	73,605 04	73,605 04	73,605 04	"
Bouffarick	"	21,707 23	21,707 23	21,707 23	"
Medéah	"	912,123 60	912,123 60	912,123 60	"
Milianah	"	1,355,375 47	1,355,375 47	1,355,375 47	"
Orléansville	"	217,797 92	217,797 92	217,797 92	"
Tenez	"	132,360 74	132,360 74	132,360 74	"
	37 99	5,823,894 38	5,823,932 37	5,823,702 78	229 59
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	"	1,475,217 09	1,475,217 09	1,475,217 09	"
Arzew	58 33	4,753 56	4,811 89	4,102 50	709 39
Mascara	2,133 43	1,378,154 64	1,380,288 07	1,380,288 07	"
Nemours	15 60	132,601 61	132,617 21	132,535 12	82 09
Mostaganem	378 60	586,252 18	586,630 78	586,628 19	2 59
Tlemcen	108 15	790,895 07	791,003 22	790,958 47	44 75
Thiaret	546 79	499,917 38	500,464 17	471,763 28	28,700 89
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	"	40,163 50	40,163 50	40,163 50	"
Sidi-bel-Abbès	1,039 70	294,771 47	295,811 17	295,606 48	204 69
	4,280 60	5,202,726 50	5,207,007 10	5,177,262 70	29,744 40
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	"	3,589,141 69	3,589,141 69	3,585,977 24	3,164 45
Bône	"	683,050 72	683,050 72	683,050 72	"
Djigelly	"	8,431 99	8,431 99	8,417 71	14 28
Guelma	338 16	397,161 76	397,499 92	395,040 27	2,459 65
La Calle	2,575 48	134,139 32	136,714 80	125,257 74	11,457 06
Philippeville	25 00	316,749 51	316,774 51	316,726 49	48 02
Sétif	37 73	2,049,496 41	2,049,534 14	1,986,711 65	62,822 49
Biscara	11,830 96	1,227,938 95	1,239,769 91	1,226,248 07	13,521 84
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	34,012 48	34,012 48	34,012 48	"
Bathna	"	587,355 19	587,355 19	587,355 19	"
Bougie	5,035 95	318,738 74	323,774 69	318,738 74	5,035 95
	19,843 28	9,346,216 76	9,366,060 04	9,267,536 30	98,523 74
TOTAL GÉNÉRAL	24,161 87	20,372,837 64	20,396,999 51	20,368,501 78	128,497 73

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1851.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1850.	RECETTES FAITES pendant l'année 1851.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1851.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1851.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	9,341,474f 47	21,866,274f 28c	31,207,748f 75c	23,241,675f 49c	7,966,073f 26c
Préposés payeurs — à Aumale	326,586 91	1,849,552 38	2,176,139 29	1,723,056 61	453,082 68
à Blidah	424,901 85	4,539,139 73	4,964,041 58	4,550,646 10	413,395 48
à Cherchell	220,632 07	1,143,427 14	1,364,059 21	1,201,554 15	162,505 06
à Dellys	165,959 66	423,574 43	589,534 09	482,210 80	107,323 29
à Médéah	407,974 00	1,970,245 50	2,378,219 50	2,109,666 40	268,553 10
à Milianah	326,411 13	2,060,943 28	2,387,354 41	2,086,354 60	300,999 81
à Orléansville	269,466 29	1,782,613 12	2,052,079 41	1,851,131 15	200,948 26
à Tenez	156,851 53	1,192,632 60	1,349,484 13	1,115,526 68	233,957 45
Préposé à Douéra	2,663 79	24,131 04	26,794 83	26,219 81	575 02
	11,642,921 70	36,852,533 50	48,495,455 20	38,388,041 79	10,107,413 41
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	4,751,892 26	12,426,370 92	17,178,263 18	10,911,996 29	6,266,266 89
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	132,300 21	615,194 03	747,494 24	540,517 48	206,976 76
à Mascara	306,517 00	3,163,034 03	3,469,551 03	3,137,632 79	331,918 24
à Mostaganem	435,732 96	4,442,627 12	4,878,360 08	4,481,706 87	396,653 21
à Tlemcen	264,324 55	3,288,160 89	3,552,485 44	3,280,991 92	271,493 52
à Sidi bel-Abbès	178,203 77	1,427,559 69	1,605,763 46	1,430,443 37	175,320 09
Préposé chargé du service des postes à Oran	2,757 43	350,353 85	353,111 28	350,328 68	2,782 60
	6,071,728 18	25,713,300 53	31,785,028 71	24,133,617 40	7,651,411 31
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	5,070,630 43	10,206,860 02	15,277,490 45	9,923,925 23	5,353,565 22
Préposés payeurs — à Bathna	311,096 00	2,366,512 24	2,677,608 24	2,401,820 09	275,788 15
à Bône	416,610 26	5,027,849 00	5,444,459 26	4,860,019 55	584,439 71
à Bougie	74,793 33	1,041,961 05	1,116,754 38	937,648 01	179,106 37
à Djigelly	67,384 62	649,503 29	716,887 91	585,021 19	131,866 72
à Philippeville	649,047 43	3,611,114 79	4,260,162 22	3,790,261 69	469,900 53
à Sétif	534,974 59	3,224,398 21	3,759,372 80	3,182,961 57	576,411 23
	7,124,536 66	26,128,198 60	33,252,735 26	25,681,657 33	7,571,077 93
TOTAL GÉNÉRAL	24,839,186 54	88,694,032 63	113,533,219 17	88,203,316 52	25,329,902 65
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	98,084 34	5,166,785 16	5,264,869 50	5,257,763 37	7,106 13
Receveurs des douanes	25,656 74	7,741,048 04	7,766,704 78	7,745,598 33	21,106 45
Receveurs des contributions diverses	24,161 87	20,372,837 64	20,396,999 51	20,268,501 78	128,497 73
Trésoriers payeurs et leurs préposés	24,839,186 54	88,694,032 63	113,533,219 17	88,203,316 52	25,329,902 65
TOTAUX GÉNÉRAUX	24,987,089 49	121,974,703 47	146,961,792 96	121,475,180 00	25,486,612 96

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1851 et 1850 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1851.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1850.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1851, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1851, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,295,519f 58c	2,784,284f 17c	"	488,764f 59c
	Produits des forêts	42,322 89	9,452 62	32,870f 27c	"
	Douanes	2,174,372 98	2,373,950 09	"	199,577 11
	Contributions diverses	6,982,953 43	5,214,421 71	1,768,531 72	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	513,011 16	487,439 40	25,571 76	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	758,816 91	521,948 85	236,868 06	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	12,766,996 95	11,391,496 84	2,063,841 81	688,341 70
	Produits universitaires	456 00	"	456 00	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	2,444,054 31	3,360,865 45	"	916,811 14
		15,211,507 26	14,752,362 29	2,064,297 81	1,605,152 84
	DIFFÉRENCE en plus à 1851			459,144 97	
Dépenses	Ministère de la justice	587,223 73	597,414 23	"	10,190 50
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	170,204 43	172,182 14	"	1,977 71
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	382,654 46	376,844 46	5,810 00	"
	Ministère de la guerre	62,862,194 48	70,322,349 33	"	7,460,154 85
	Ministère de la marine	727,170 07	754,932 78	"	27,762 71
	Ministère des finances — Dette publique	320,531 33	294,617 69	25,913 64	"
	Ministère des finances — Divers services du ministère	587,769 37	539,276 22	48,493 15	"
	Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	1,028,382 41	844,346 62	184,035 79	"
	Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non valeurs, primes et escompte	554,847 81	10,535 63	544,312 18	"
		67,220,978 09	73,912,499 10	808,564 76	7,500,085 77
	DIFFÉRENCE en moins à 1851			6,691,521 01	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1851, et Situation au 1er janvier 1852.

Excédant de recette au 1er janvier 1851. (Voir page 591 du compte des finances de l'année 1850.) 2,745,317f 63c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1851.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1850.	Exercice 1851.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produits des immeubles appartenant aux communes. Loyers et fermages	28,060f 59c	133,306f 72c	
Produits des immeubles appartenant aux communes. Rentes foncières	1,859 64	14,380 24	
Fourrière publique	213 40	1,428 20	
Diplômes et livrets d'hôteliers	//	204 25	
Prix des plaques délivrées par la police	//	186 00	
Mezouards et rétributions imposées dans les hospices et dispensaires	//	21,991 54	
Prix des concessions de terrains dans les cimetières	30 00	//	
Produits des concessions d'eau	//	353 05	
Produits d'expéditions d'actes administratifs et de l'état civil	//	248 75	
Produits d'expéditions des décisions du conseil de préfecture	//	4 50	
Amendes de condamnations attribuées aux communes	(a) 10,195 12	27,857 42	
Portions revenant aux communes sur le prix des permis de chasse	//	2,500 00	
Frais de gîte et de geôlage	//	17 85	
Prix de vente des biens des communes et agglomérations d'habitants, etc.	9,798 03	98,961 17	
Prix de vente de mobilier appartenant au service local et municipal	//	424 47	
Remboursements de capitaux exigibles et de rentes rachetées	1,573 66	19,845 74	
Saisies de police	//	117 15	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses	//	22,999 99	
Vente de chevaux des haras	//	7,222 00	
Prix des soies vendues par l'administration civile	//	16,513 85	
	51,730 44	368,562 89	
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.			
Octroi municipal	//	3,025,892 15	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Contributions spéciales pour les bourses et chambre de commerce	2,279 29	2,852 57	
Dixième du produit net des contributions arabes	12,520 74	776,109 13	
Attributions sur le produit des impôts et patentes	//	14,596 86	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	//	87,840 65	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics	600 05	252,882 71	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	700 00	108,826 25	
Droits de mesurage des huiles	//	31,249 42	
Droits des communes dans les amendes payées au trésor	//	514 62	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux (Produit brut)	//	46 00	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut)	7,544 68	449,336 92	
Taxes de ville et de police	60 00	2,471 35	
Droits de voirie	343 50	4,134 87	
Taxes, rétributions, amendes, etc. sur les populations indigènes	//	23,371 50	
Recettes accidentelles	//	13,130 60	
	24,048 26	1,767,363 45	
	75,778 70	5,161,818 49	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1851	(a) 5,237,597 19		5,237,597 19
Total			7,982,914 82

(a) Y compris 1,596f 60c par virement de compte.

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1851.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1850.	Exercice 1851.	
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	400,898f 93c	491,287f 41c	
Intérieur et colonisation	532,765 11	1,918,553 27	
Travaux et bâtiments civils	354,301 43	686,772 42	
Subventions aux communes	132,631 18	723,741 96	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	1,562 30	499 12	
Intérieur et colonisation	22,409 85	75,768 58	
Travaux et bâtiments civils	27,419 68	40,351 51	
Dépenses des exercices clos	300 00	51,424 89	
Restes à payer du budget colonial	//	16,351 83	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Intérieur et colonisation	3,944 40	28,383 18	
	1,476,232 88	4,033,134 17	5,509,367 05
Total des payements effectués pendant l'année 1851			5,509,367 05
Excédant de recette au 1er janvier 1852, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 375)			2,473,547 77
Total			7,982,914 82

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1850 ET 1849.

	Année 1851.	Année 1850.	Différences à l'année 1851, en plus.	en moins.
Recettes	5,237,597f 19c	4,885,372f 74c	352,224f 45c	//
Payements	5,509,367 05	6,108,264 44	//	598,897f 39c

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1851.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Ces opérations résultent, pour l'année 1851, des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Ier PARTIE. Fabrication des monnaies.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons à courte échéance remis par eux aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes ;

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes, comme il est dit ci-dessus, des bons remboursables, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Du montant de cette retenue, opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 20 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme, à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Ce compte présente de plus les résultats de la fabrication des pièces de 1 centime, qui a été autorisée provisoirement, par arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848, jusqu'à concurrence de 300,000 francs. La fabrication de ces pièces a été soumissionnée par les directeurs des monnaies, et les frais de toute nature qu'elle nécessite sont de 4 fr. 79 cent. par kilogramme de cuivre converti en espèces, y compris la valeur de la matière. Le kilogramme représentant 5 francs, le bénéfice pour le Trésor est de 21 centimes par kilogramme.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1851, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1851, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 164 et 166), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1851 (voir page 378).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1850 et 1851.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1850 et 1851, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1851, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795). Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Enfin, le tableau n° 7 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1851. Tableau des monnaies de cuivre en circulation.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1851, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations de l'année 1851.

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	"	241,382,772f 22c
	Matières à divers titres.....	241,382,772f 22c	
Argent...	Espèces duodécimales.....	5,703 06	57,249,908 65
	Pièces de 30 sous.....	"	
	Pièces de 15 sous.....	"	
	Matières à divers titres.....	57,244,205 59	
	TOTAL.....		298,632,680 87

Les fabrications faites en 1851, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir page 607) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....	251,704,280f 00c	269,709,570f 00c	329,036,878f 90c
	Pièces de 10 francs.....	18,005,290 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	57,496,450f 00c	59,327,308 90	
	—— de 2 francs.....	499,496 00		
	—— de 1 franc.....	374,256 00		
	—— de 50 centimes.....	308,997 50		
	—— de 20 centimes.....	648,109 40		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 607), à..... { or..... 269,567,697f 15c ; argent..... 59,285,843 74 } 328,853,540 89

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 607)..... 183,338 01

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications faites en 1850 et 1851 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1851, savoir :

		EXERCICE 1850.	EXERCICE 1851.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, produit de la fabrication des pièces de 1 centime, etc....		999,523f 75c	1,109,563f 69c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....		887,997 35	923,372 66
Résultat pour le Trésor public....	Bénéfice.....	111,526 40	186,191 03
	Perte.....	"	"

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1850, s'élève à la somme de 111,526 fr. 40 cent., et se compose, 1° de 895 fr. 93 cent. sur la fabrication des monnaies d'or

Note sur le Compte du service des monnaies.

et d'argent; 2° de 795 francs. sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° de 233 francs de droit d'essai; 4° de 109,602 fr. 47 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 109,602 fr. 47 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 111,376 fr. 71 cent. La différence de 1,774 fr. 24 cent., montant des tolérances en fort constatées dans les monnaies de Bordeaux, et Paris, ayant été remboursée aux directeurs en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1850. Il est résulté de cette opération qu'au lieu d'un bénéfice de 111,526 fr. 40 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 113,300 fr. 64 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 43,588 fr. 10 cent., représente la somme de 156,888 fr. 74 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 82.)

En ce qui concerne l'exercice 1851, le bénéfice pour le Trésor, qui est de 186,191 fr. 03 cent., se compose, 1° de 185,105 fr. 96 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; 2° de 903 fr. 87 cent. de bénéfice sur la fabrication des pièces de 1 centime; 3° enfin, d'une somme de 181 fr. 20 cent. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice pour divers motifs, et principalement à cause des tolérances en fort, figurant aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, qui devront être remboursées aux directeurs et portées en dépense au budget de l'exercice 1851, en vertu d'un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1851, à 43,588 fr. 10 cent.

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1851, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes et aux Ateliers monétaires pendant l'année 1851.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1851	8,990,792,976	30,968,286 88	30,968,286 88
Matières versées aux changes pendant l'année. — Louis fabriqués depuis 1726	//	//	241,382,772 22
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	70,078,869 445	241,382,772 22	
	79,069,662,421	.....	272,351,059 10
MATIÈRES D'ARGENT.			
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1851	12,400,116,799	2,755,581 49	2,755,581 49
Matières versées aux changes pendant l'année. — Espèces duodécimales	25,663,781	5,703 06	57,249,908 65
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 30 sous	//	//	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Pièces de 15 sous	//	//	
Matières versées aux changes pendant l'année. — Matières à divers titres	257,598,927,751	57,244,205 59	
	270,024,708,331	.....	60,005,490 14

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	241,382,772f 22
Et pour l'argent, à	57,249,908 65
ENSEMBLE	298,632,680 87
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	897,098 76
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 608)	297,735,582 11

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 269,709,570 fr.) (voir page 608)	78,261,589,600	.....	269,567,697 15
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	//	.....	//
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1851	808,072,821	.....	2,783,361 95
	79,069,662,421	.....	272,351,059 10
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 59,327,308 fr. 90 cent.) (voir page 607)	266,786,299,599	.....	59,285,843 74
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	212,992,288	.....	47,331 62
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1851	3,025,416,444	.....	672,314 78
	270,024,708,331	.....	60,005,490 14

Décompte et application aux exercices 1850 et 1851 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1851.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	269,709,570f 00c	
La valeur réelle de	269,567,697 15	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	141,872 85	141,872f 85c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	59,327,308 90	
La valeur réelle de	59,285,843 74	
Résultat, au bénéfice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	41,465 16	41,465 16
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		183,338 01
Le tableau qui suit présente : En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1850, pour // fr. // cent., et à l'exercice 1851, pour 185,105 fr. 96 cent.; ensemble		185,105 96
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1850, pour 1,767 fr. 95 cent., et à l'exercice 1851, pour // fr. // cent.; ensemble		1,767 95
SOMME PAREILLE		183,338 01

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1851.

Solde au 1er janvier 1851	Numéraire		75,587f 23c	33,799,455f 60c
	Matières — Or	30,968,286f 88c	33,723,868 37	
	Matières — Argent	2,755,581 49		

RECETTE.

		Exercice 1850.	Exercice 1851.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	897,098f 76c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	"	185,105 96	
	Droit d'essais	"	181 20	
	Recettes extraordinaires	"	"	
	Fabrication des pièces de 1 centime (délivrances et échantillons)	"	27,177 77	
		"	1,109,563 69	1,109,563 69
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	453,210 97	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	922 09	
		"	454,133 06	454,133 06

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		297,735,582 11
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 269,567,697f 15c	328,853,540 89
		Espèces d'argent 59,285,843 74	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		47,331 62
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		20,218 31
	Retenue de 40 fr. par 209,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		5,103 03
	Recette pour droit d'affinage		47,797 26
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		37 22
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or et d'argent		16,050 85
	Valeur nominale des espèces fabriquées pour la Suisse	Argent 5,151,132f 00c	7,675,979 07
		Billon 2,356,489 05	
		Bronze 168,358 02	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs.	Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs 198,182f 80c	363,713 40
		Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication 165,530 60	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies		165,610 60
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1850			1,774 24
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			13,018,752 64
			649,515,187 99
TOTAL			683,314,643 59

(1) Déduction faite de 897,098 fr. 76 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1851, et la note du tableau qui précède, page 606, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 298,632,680 fr. 87 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1850.	Exercice 1851.	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	85,427f 78c	886,515f 56c	
	Perte pour tolérances en fort	1,767 95	"	
	Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	26,273 90	
		87,195 73	912,789 46	999,985f 19c
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	412,350 46	412,350 46
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 269,567,697f 15c	1,412,335 65
		Espèces d'argent 59,285,843 74	328,853,540 89
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		47,331 62
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		328,175,477 94
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		20,774 75
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		5,187 41
	Frais d'affinage		47,797 26
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		37 22
	Frais de vérification des pièces d'or et d'argent		16,050 85
	Valeur nominale des espèces remises au Gouvernement suisse	Argent "	2,356,489 05
		Billon 2,356,489f 05c	
		Bronze "	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		198,652 90
	Dépôt. — Caisse à 3 clefs.	Fonds remis à la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs 165,530f 60c	331,061 20
		Renvois aux directeurs de la fabricat^on de la valeur des échant^ons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs. 165,530 60	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			12,817,566 44
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	157,411 95	161,140 46
	aux receveurs généraux dans les départements	3,728 51	
			674,443,443 64
SOLDE au 31 décembre 1851	Numéraire		5,415,523 22
	Matières — Or	2,783,361 95	3,455,676 73
	Matières — Argent	672,314 78	
TOTAL			683,314,643 59

(MONNAIES.)

État n° 3.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1850 et 1851.

EXERCICE 1850.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT. et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	223,464f 79c	637,237f 39c	860,702f 18c
Droit d'essais	177 00	56 00	233 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	58,785 35	52,591 36	111,376 71
Recettes extraordinaires	"	"	"
Produit de la fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	27,211 86	27,211 86
Total des Recettes brutes	282,427 14	717,096 61	999,523 75
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	223,511 02	636,295 23	859,806 25
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	1,486 88	287 36	1,774 24
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	26,416 86	26,416 86
Total des Prélèvements	224,997 90	662,999 45	887,997 35
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	282,427 14	717,096 61	999,523 75
Prélèvements sur les recettes brutes	224,997 90	662,999 45	887,997 35
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	57,429 24	54,097 16	111,526 40
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	453,040f 51c	453,418 56
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	378 05	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	409,830 46	409,830 46
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			43,588 10

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	111,526f 40c	(A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	43,588 10	
Reste en bénéfice	155,114 50	

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1850, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 999,523f 75c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 887,997f 35c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1850 pour une somme de 1,774 24
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 886,223 11 ci 886,223 11
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 113,300 64
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 43,588 10
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 156,888 74

EXERCICE 1851.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT et de cuivre.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	467,238f 43c	429,860f 33c	897,098f 76c
Droit d'essais	162 00	19 20	181 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	143,359 73	41,746 23	185,105 96
Recettes extraordinaires	"	"	"
Fabrication des pièces de 1 centime, délivrances et échantillons	"	~~27,177 77~~	~~27,177 77~~
Total des Recettes brutes	610,760 16	498,803 53	1,109,563 69
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	467,238 43	429,860 33	897,098 76
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"
Frais de fabrication des pièces de 1 centime, y compris la valeur de la matière	"	26,273 90	26,273 90
Total des Prélèvements	467,238 43	456,134 23	923,372 66
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	610,760 16	498,803 53	1,109,563 69
Prélèvements sur les recettes brutes	467,238 43	456,134 23	923,372 66
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	143,521 73	42,669 30	186,191 03
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	453,210f 97c	454,133f 06c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	922 09	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	412,350 46	412,350 46
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			41,782 60

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	186,191f 03c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	41,782 60
Total (voir page 83)	227,973 63

(MONNAIES.)

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1850 et 1851.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1850. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 610.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	13,500f 92c	13,394f 80c	106f 12c	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	47,765 27	44,385 61	3,379 66	"
Rhône	Lyon	12 46	"	12 46	"
Seine	Paris	938,245 10	830,216 94	108,028 16	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	999,523 75	887,997 35	111,526 40	"
		BÉNÉFICE		111,526f 40c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1851. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 611.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	1,109,563f 69c	912,789f 46c	196,774f 23c	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	1,109,563 69	912,789 46	196,774 23	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1852		"	10,583 20	"	10,583f 20c
	TOTAUX	1,109,563 69	923,372 66	196,774 23	10,583 20
		BÉNÉFICE		186,191f 03c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1851.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1851.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1850. (Voir au compte précédent, page 609.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1851.
MONNAIES CONSERVÉES.														
Paris	"	251,704.280f	18,005,290f	269,709,570f	57,496,450f	499,496f	374,256f	308,997f 50c	"	648,109f 40c	59,327,308f 90c	329,036,878f 90c	3,076,869,713f 85c	3,405,906,592f 75c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	156,399,595 70	156,399,595 70
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	967,460,560 25	967,460,560 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	153,655,439 25	153,655,439 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,912,188 00	99,912,188 00
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	459,932,111 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	192,158,608 30	192,158,608 30
MONNAIES SUPPRIMÉES.														
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,854,540 75	106,854,540 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,279,975 50	65,279,975 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,333,574 25	106,333,574 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1851	"	251,704,280	18,005,290	269,709,570	57,496,450	499,496	374,256	308,997 50	"	648,109 40	59,327,308 90	329,036,878 90	5,718,272,542 85	6,047,309,421 75
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1850 (Voir au compte précédent, pages 608 et 609.)	204,432,360f	1,119,000,120	5,920,510	1,329,352,990	4,216,509,020	68,449,700	63,184,305	31,794,471 00	7,671,101f 25c	1,310,955 60	4,388,919,552 85	5,718,272,542 85		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1851	204,432,360	1,370,704,400	23,925,800	1,599,062,560	4,274,005,470	68,949,196	63,558,561	32,103,468 50	7,671,101 25	1,959,065 00	4,448,246,861 75	6,047,309,421 75		

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.														
Première République	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00		
Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	"	887,830,055 50	1,415,854,495 50		
Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	"	614,830,109 75	1,004,163,169 75		
Charles X	19,152,960	33,765,960	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	"	632,511,320 50	685,430,240 50		
Louis-Philippe	31,010,080	184,902,720	"	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	6,665,094 50	"	1,756,938,333 00	1,972,851,133 00		
République (ancien type)	"	56,921,220	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00		
République (nouveau type)	"	332,026,320	23,925,800	355,952,120	179,867,870	4,028,902	2,986,600	1,428,506 00	"	1,959,065 00	190,270,943 00	546,223,063 00		
TOTAUX pareils	204,432,360	1,370,704,400	23,925,800	1,599,062,560	4,274,005,470	68,949,196	63,558,561	32,103,468 50	7,671,101 25	1,959,065 00	4,448,246,861 75	6,047,309,421 75		

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1851.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1851.....	"	" " "	"	" " "	2,439	64 459 "	4,045	"	2,501	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1851. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	395	11 888 10	"	" " "	21,493	453 266 "	3,959	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1851. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,095	10 364 60	5	" 844 "	499,259	888 285 "	17,858	"	"	"
	1,490	22 252 70	5	" 844 "	523,191	1,406 010 "	25,822	"	2,501	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1851. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	395	11 888 10	"	" " "	21,346	448 029 "	3,862	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1851. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	1,095	10 364 60	5	" 844 "	499,259	888 285 "	17,312	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1851. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1851.....	"	" " "	"	" " "	2,586	69 696 "	4,688	"	2,501	"
	1,490	22 252 70	5	" 844 "	523,191	1,406 010 "	25,862	"	2,501	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1851.

		MÉDAILLES ET JETONS. Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	395	11 888 10	42,083 88	39,385 27	"	2,698 61	"	"	"	2,698 61
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	21,346	448 029 "	118,968 80	109,629 15	"	9,339 65	"	"	"	9,339 65
	Cuivre et bronze.....	"	" " "	9,368 55	2,678 90	"	6,689 65	"	"	"	6,689 65
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	1,095	10 364 60	36,296 82	34,337 92	"	1,958 90	"	"	"	1,958 90
	Platine.....	5	" 844 "	1,076 94	997 61	"	79 33	"	"	"	79 33
	Argent.....	499,259	888 285 "	226,563 93	214,252 71	"	12,311 22	"	"	"	12,311 22
	Cuivre et bronze.....	"	" " "	18,852 05	11,068 90	"	7,783 15	"	"	"	7,783 15
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Cuivre.....	1,892,291	" " "	"	"	"	"	1,892,291	9,220 93	922 09	922 09
Totaux.....				453,210 97	412,350 46	"	40,860 51	1,892,291	9,220 93	922 09	41,782 60
					412,350f 46c						

(Voir l'État n° 3, page 611.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1851.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)			227,177 77
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre			53,955,867 16
		Sur quoi il convient de déduire :			
		1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids		4,385,352f 60c	14,385,352 60
		2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir :	Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00
			Sous en métal de cloche	5,000,000	
		Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1852			39,570,514 56

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1851.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1850.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées, tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1851, les recettes obtenues pendant l'année 1851, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Enfin la situation, au 1er janvier 1852, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du Trésor public.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1851 montaient à 225,449 fr. 24 cent.; elles se sont accrues en 1851 de 26,392 fr. 18 cent.; il en a été recouvré pour 35,434 fr. 80 cent., et porté en non-valeurs pour 45,291 fr. 32 cent. Au 1er janvier 1852, ces créances présentaient encore un actif de 171,115 fr. 30 cent.

2° Les recettes faites en 1851 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1851, ou qui ont été constatées pendant ladite année	35,434f 80c
Intérêts applicables à ces créances, et versés aux caisses du Trésor	32,784 02
TOTAL de la recette	68,218 82

L'application de cette recette a été faite au budget de l'État, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Enfin le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au Trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1851, de | 173,312f 18c

Aucune indemnité n'a été payée sur ces fonds pendant l'année 1851, ci | Mémoire.

Le solde reste, en conséquence, fixé, au 1er janvier 1852, à | 173,312 18

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 16 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation, au 1er janvier 1852, des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1851. (*Voir* le compte des finances de l'année 1850, *page 623.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1851.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1851.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1852.	OBSERVATIONS.
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et il n'a pu y parvenir jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	37,456 88	"	Un jugement du tribunal civil de Bordeaux, en date du 25 juin 1851, a déclaré cette créance éteinte par la prescription trentenaire.
——— sur la succession de M. le général Belliard	67,393 01	"	67,393 01	"	"	67,393 01	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
Recouvrement de prix de matériaux vendus, en 1813, au sieur Picard, sous la caution Kaulek	7,834 44	"	7,834 44	"	7,834 44	"	L'insolvabilité des débiteurs de cette créance a été constatée par décision du ministre des finances, du 28 janvier 1852.
Produit de dotations ayant fait retour à l'État	12,764 91	20,945 26	33,710 17	33,710 17	"	"	
Créance sur le sieur Giblain	"	5,446 92	5,446 92	1,724 63	"	3,722 29	La somme ci-contre sera versée en 1852.
	225,449 24	26,392 18	251,841 42	35,434 80	45,291 32	171,115 30	
				251,841f 42c			

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1851, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

Recettes effectuées.	Versements faits à la caisse centrale du Trésor, par la caisse des dépôts et consignations :		
	Pour produit de dotations ayant fait retour à l'État	33,710f 17c	66,218f 82c
	Pour intérêts applicables au produit de dotations ayant fait retour à l'État	32,508 65	
	Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines sur la créance concernant la succession de M. Giblain (y compris une somme de 275 fr. 37 cent. pour intérêts applicables à cette créance)		2,000 00
	TOTAL		68,218 82
Emploi des recettes effectuées.	Application au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir :		
	A l'exercice 1851 (voir page 63 du présent compte)		68,218 82

Situation, au 1er janvier 1852, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible, au 1er janvier 1851, des fonds affectés, par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,312f 18c
Aucun payement n'a été fait sur ces fonds pendant l'année 1851	"
SOLDE disponible au 1er janvier 1852	173,312 18

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont, jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au Trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts le sont maintenant par le Trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1851, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1851, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1850;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1851, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1852.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1851, il est survenu 785 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 4,017,253 fr. 70 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 568 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	931,122f 33c
En réductions ou régularisations, à.....	298,127 37
TOTAL des atténuations.....	1,229,249 70

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1851, présentaient un total de 20,182,882 francs 16 centimes, s'élèvent, à la fin, à 22,970,886 francs 16 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1851, de 2,051, se trouve porté à 2,268 au 1er janvier 1852.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public: si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1851.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1852; il en fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, SAVOIR :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,006,885 13
3e époque.—Consulat et empire	4,675,432 57
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,178,685 84
5e époque.—Gouvernement de juillet	5,806,014 55
6e époque.—République de février 1848	4,295,026 02
	22,970,886 16

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 22,970,886 francs 16 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 2,604,061 francs 62 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1852 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1852, résultant de 2,268 affaires et montant à la somme de 22,970,886 francs 16 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	4,986,113f 39c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,057,247 96
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	15,925,524 81
SOMME ÉGALE	22,970,886 16

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,901,888f 84c	3,986,419 79
2° Pour frais de protêts et autres, de	84,530 95	
TOTAL		33,797,748 79

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1851	27,003,527f 23c	27,117,354 40
Pendant l'année 1851	113,827 17	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1852		6,680,394 39

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1851, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrécouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 200 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 200 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1852, et montant à la somme de 6,680,394 fr. 39 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	730,227f 29c
2° Créances d'un recouvrement douteux	242,624 48
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	5,707,542 62
SOMME ÉGALE	6,680,394 39

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du Trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847. —	Chemin de fer de Montereau à Troyes		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le Trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1851, à la somme principale de..... 57,500,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de..... 7,989,806 52

ENSEMBLE..... 65,489,806 52

Les avances effectuées pendant l'année 1851, montant à.... 50,000f 00c
et les intérêts et frais, à..... 2,658,189 68 } 2,708,189 68

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1852..... 68,197,996 20

Les recouvrements effectués antérieurement à l'année 1851, se sont élevés à..... 6,422,188f 13c

A cette somme, il convient d'ajouter celle de 1,026,188 francs 10 centimes, qui a fait ressource au budget 1850, et qui provient des annuités remises au Trésor, en vertu de la convention faite avec la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen. Lesdites annuités, négociées à la caisse des dépôts et consignations en vertu du traité du 11 novembre 1850, ont été encaissées le 15 mars 1851 par la caisse des dépôts, et portées, à ladite date, au crédit de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, ci..... 1,026,188 10 } 7,448,376 23

En sorte qu'au 1er janvier 1852, la créance du Trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor, ne montait en définitive qu'à.... 60,749,619 97

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 8 affaires suivies par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Les sommes payées sur ce crédit, en 1850, se sont élevées à 793,067 fr. 55 cent., y compris 1,267 fr. 55 cent. pour frais divers et d'impressions pour le service du conseil d'encouragement.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de.....		3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus, est de.....		399,475 51
		2,600,524 49
Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et d'impressions se sont élevées :		
En 1849 et 1850.....	9,724f 49c	
En 1851.....	300 00	
		10,024 49
Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :		
En 1849.....	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850.....	791,500 00	
En 1851.....	10,000 00	
Cette somme a été augmentée :		
1° Pour intérêts jusqu'au 31 décembre 1851, de.....	266,276f 70c	
2° Pour frais de surveillance, de.....	46,128 52	
3° Pour frais judiciaires, de.....	206 00	
		312,611 22
A REPORTER.....		2,903,111 22

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et des Associations ouvrières.

Report			2,903,111f 22c

Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

1° Sur le capital et les intérêts :

Pendant les années 1849 et 1850		63,554f 77c	
Pendant l'année 1851		104,690 26	
		168,245 03	
2° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849 et 1850	24,253f 86c		
Pendant l'année 1851	11,287 50		
		35,541 36	
			203,786 39
Reste à recouvrer au 31 décembre 1851			2,699,324 83

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que les prêts faits à 24 associations étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre, par contrainte administrative, la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes	194,194f 25c
Créances douteuses	68,901 64
Créances mauvaises	497,814 99
	760,910 88
Et les 32 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci	1,938,413 95
Somme égale	2,699,324 83

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1850, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1851, et la Situation au 1er janvier 1852.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1851.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1851.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1851. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par décrets.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1852.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1851.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1852.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,474,147f 95c	21,364f 19c	1,495,512f 14c	"	"	"	"	1,495,512f 14c	9	1	10	"	10	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,138 87	"	22,138 87	372f 39c	"	"	372f 39c	21,766 48	4	"	4	"	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	387,091 56	67,520 71	454,612 27	76,224 24	4,491f 27c	"	80,715 51	373,896 76	71	47	118	38	80	
31	Receveurs des douanes	184,055 00	4,287 00	188,342 00	1,625 00	4,287 00	"	5,912 00	182,430 00	6	1	7	1	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	137,929 85	17,093 25	155,023 10	6,325 60	"	"	6,325 60	148,697 50	29	8	37	3	34	
32	Directeurs des postes	82,577 90	5,757 63	88,335 53	7,523 54	"	"	7,523 54	80,811 99	45	9	54	12	42	
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	543,178 41	8,333 34	551,511 75	44,242 74	"	"	44,242 74	507,269 01	8	1	9	1	8	
36	Caissier central du Trésor	36,668 72	"	36,668 72	100 00	"	"	100 00	36,568 72	1	"	1	"	1	
		2,944,378 01	124,356 12	3,068,734 13	136,413 51	8,778 27	"	145,191 78	2,923,542 35	175	67	242	55	187	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	1,384,793 21	"	1,384,793 21	"	"	"	"	1,384,793 21	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	27,312 79	1,666 66	28,979 45	1,463 33	"	"	1,463 33	27,516 12	3	2	5	1	4	
44	Avances faites à diverses villes	"	2,144,000 00	2,144,000 00	"	"	"	"	2,144,000 00	"	3	3	"	3	
	TOTAL	4,552,262 05	(A) 2,270,022 78	6,822,284 83	137,876 84	8,778 27	"	146,655 11	6,675,629 72	186	72	258	56	202	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,048 75	"	7,048 75	"	"	"	"	7,048 75	1	"	1	"	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	124,211 39	"	124,211 39	"	"	"	"	124,211 39	2	"	2	"	2	
8	Comptables divers	385,605 39	17,037 60	402,642 99	122 85	19,447 54	"	19,570 39	383,072 60	15	3	18	"	18	
9	Comptables des colonies	7,368 59	"	7,368 59	"	"	"	"	7,368 59	2	"	2	"	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	81,204 47	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	1	"	1	"	1	
11	Fournisseurs	6,844,630 46	597,473 36	7,442,103 82	40,148 13	(C) 252,948 52	"	293,096 65	7,149,007 17	82	27	109	11	98	
13	Officiers et sous-officiers	559,997 92	72,178 34	632,176 26	4,620 94	105 23	"	4,726 17	627,450 09	112	75	187	29	158	
14	Gardes-magasins	69,646 71	"	69,646 71	270 00	"	"	270 00	69,376 71	7	"	7	"	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	2,519,637 59	234,863 24	2,754,500 83	127,053 90	12,408 94	"	139,462 84	2,615,037 99	129	32	161	37	124	
22	Entrepreneurs de travaux	547,228 54	194,578 10	741,806 64	122,522 00	817 76	"	123,339 76	618,466 88	100	54	154	50	104	
23	Pensionnaires de l'État (rembourst d'arrérages, cumul illégal)	44,019 18	8,151 38	52,170 56	6,037 75	1,915 74	"	7,953 49	44,217 07	21	2	23	1	22	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5	
27	Effets divers (douanes, adjudicatres de coupes de bois, etc.)	222,931 78	4,212 70	227,144 48	2,300 00	"	"	2,300 00	224,844 48	22	3	25	"	25	
28	Débets divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	1,448,186 11	210,617 74	1,658,803 85	232,776 22	1,705 37	"	234,481 59	1,424,322 26	1,210	516	1,726	382	1,344	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	76,441 45	117 80	76,559 25	393 70	"	"	393 70	76,165 55	122	1	123	2	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 28 avril 1834.)	1,367,786 80	"	1,367,786 80	"	"	"	"	1,367,786 80	8	"	8	"	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	132,035 68	"	132,035 68	"	"	"	"	132,035 68	21	"	21	"	21	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	1,163,170 63	408,000 66	1,571,171 29	257,000 00	"	"	257,000 00	1,314,171 29	1	"	1	"	1	
	TOTAL des divers débiteurs	15,630,620 11	1,747,230 92	17,377,851 03	793,245 49	289,349 16	"	1,082,594 59	16,295,256 44	1,865	713	2,578	512	2,066	
	REPORT des débets des comptables des divers prêts et créances litigieuses	4,552,262 05	2,270,022 78	6,822,284 83	137,876 84	8,778 27	"	146,655 11	6,675,629 72	186	72	258	56	202	
	TOTAL	20,182,882 16	4,017,253 70	24,200,135 86	931,122 33	298,127 37	"	1,229 249 70	22,970,886 16	2,051	785	2,836	568	2,268	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (Voir l'état n° 3.)	6,749,823 30	44,398 26	6,794,221 56	113,827 17	"	"	113,827 17	6,680,394 39	202	"	202	2	200	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer (Voir l'état n° 4)	59,067,618 39	2,708,189 68	61,775,808 07	"	1,026,188 10	"	1,026,188 10	60,749,619 97	8	"	8	"	8	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	56	"	"	"	"	
	Intérêts au 31 décembre 1851	2,670,840 76	144,461 83	2,815,302 59	104,690 26	11,287 50	"	115,977 76	2,699,324 83	"	"	56	"	56	
	Frais de surveillance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Frais judiciaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL	88,671,164 61	6,914,303 47	95,585,468 08	(B) 1,149,639 76	1,335,602 97	"	2,485,242 73	93,100,225 35	2,317	785	3,102	570	2,532	

(A) La somme de 2,270,022f 78c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 2,270,022f 78c, celle de 2,183,501f 29c figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 2,183,501f 29c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 169.)

Le surplus, de 86,521f 49c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 86,521 49

SOMME PAREILLE..... 2,270,022 78

(B) Ces revenus ont été constatés en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 169), pour..... 76,849f 29c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1851 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 84 et 85), pour 1,072,790 fr. 47 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 61,027f 55c

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 536,245 49

Recouvrements sur prêts au commerce... 113,827 17

Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes..... 257,000 00

Versements des associations ouvrières en capital et intérêts..... 104,690 26

} 1,072,790 47

TOTAL..... 1,149,639 76

(C) Les remises des débets accordées, à titre gracieux, dans le cours de l'année 1851, se sont élevées à 25,552f 01c.

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1852.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	République de février 1848.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1852.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,474,147f 95c	"	"	21,364f 19c	"	1,495,512f 14c	30,164f 19c	6,672f 47c	1,458,675f 48	1,495,512f 14	10	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 2,604,061f 62c, la *Situation générale de l'administration des finances*, page 386.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,405 27	7,361f 21c	"	"	239f 28c	21,527 20	1,500 00	"	20,266 48	21,766 48	4	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,543 72	209,728f 98c	66,148 08	48,489 47	325,407 29	25,964 08	93,459 72	254,472 96	373,896 76	80	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	15,375 00	18,885 12	163,544 88	9,225 00	13,410 39	159,794 61	182,430 00	6	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	44,539 53	85,945 17	131,330 31	17,367 19	2,898 39	70,865 17	74,933 94	148,697 50	34	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	7,424 48	7,929 93	15,146 49	65,665 50	4,372 73	4,502 70	71,936 56	80,811 99	42	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,628 65	"	68,961 10	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	74,102 29	112,079 15	167,690 75	339,578 26	28,490 69	"	478,778 32	507,269 01	8	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	36,568 72	"	12,070 17	24,498 55	6,800 00	"	29,768 72	36,568 72	1	
		"	"	2,101,602 36	140,734 47	372,364 00	308,841 52	394,289 55	2,529,252 80	117,043 73	188,910 45	2,617,588 17	2,923,542 35	187	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	1,274,103 90	110,689 31	"	"	16,178 36	1,368,614 85	2,370 00	"	1,382,423 21	1,384,793 21	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	175,841 85	"	19,936 19	195,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	"	"	"	"	"	27,516 12	13,894 33	13,621 79	13,894 33	7,571 35	6,050 44	27,516 12	4	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	"	1,370,000 00	774,000 00	2,144,000 00	"	2,144,000 00	"	"	2,144,000 00	3	
	TOTAL	"	"	3,375,706 26	251,423 78	1,938,142 04	1,110,357 64	2,604,061 62	4,071,568 10	2,453,149 91	196,481 80	4,025,998 01	6,675,629 72	202	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,048f 75c	"	"	"	"	"	7,048 75	"	"	7,048 75	7,048 75	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	119,130 97	"	"	"	"	"	124,211 39	"	"	124,211 39	124,211 39	2	
8	Comptables divers	"	"	106,082 69	18,675 66	155,965 92	102,348 33	"	383,072 60	64,354 03	36,496 33	282,222 24	383,072 60	18	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	7,368 59	"	"	7,368 59	1,000 00	3,793 20	2,575 39	7,368 59	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	81,204 47	"	"	"	"	81,204 47	"	"	81,204 47	81,204 47	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,255,407 13	247,588 79	2,171,616 08	890,280 74	583,147 61	"	7,149,007 17	443,478 82	441,789 51	6,263,738 84	7,149,007 17	98	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	375,314 19	17,955 93	128,807 74	105,372 23	"	627,450 09	7,990 98	87,640 94	531,818 17	627,450 09	158	
14	Gardes-magasins	"	"	13,662 76	55,576 80	137 15	"	"	69,376 71	947 15	11,376 05	57,053 51	69,376 71	7	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	1,545,516 80	490,290 43	"	2,615,037 99	202,202 08	706,716 23	1,706,119 68	2,615,037 99	124	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	473,602 21	144,864 67	"	618,466 88	29,751 44	148,648 80	440,066 64	618,466 88	104	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	37,165 04	7,052 03	"	44,217 07	4,902 60	5,966 33	33,348 14	44,217 07	22	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	"	3,326 28	"	"	3,326 28	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	"	"	130,328 10	58,161 38	4,439 75	31,915 25	"	224,844 48	9,672 35	10,147 62	205,024 51	224,844 48	25	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	270,589 22	112,186 77	196,935 89	439,511 74	405,098 64	"	1,424,322 26	343,179 79	351,377 84	729,764 63	1,424,322 26	1,344	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	53,041 15	407 90	"	76,165 55	9,279 63	28,810 95	38,074 97	76,165 55	121	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	132,035 68	"	"	132,035 68	104,033 32	28,002 36	"	132,035 68	21	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	"	1,314,171 29	"	1,314,171 29	1,314,171 29	"	"	1,314,171 29	1	
	TOTAL des divers débiteurs	8,842 05	4,006,885 13	1,299,726 31	3,927,262 06	3,867,872 51	3,184,668 38	"	16,295,256 44	2,534,963 48	1,860,766 16	11,899,526 80	16,295,256 44	2,066	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	"	"	3,375,706 26	251,423 78	1,938,142 04	1,110,357 64	2,604,061 62	4,071,568 10	2,453,149 91	196,481 80	4,025,998 01	6,675,629 72	202	
	TOTAL	8,842 05	4,006,885 13	4,675,432 57	4,178,685 84	5,806,014 55	4,295,026 02	2,604,061 62	20,366,824 54	4,988,113 39	2,057,247 96	15,925,524 81	22,970,886 16	2,268	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830	"	"	"	"	6,680,394 39	"	"	6,680,394 39	730,227 29	242,624 48	5,707,542 62	6,680,394 39	200	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4)	"	"	"	"	55,946,722 56	4,802,897 41	"	60,749,619 97	60,749,619 97	"	"	60,749,619 97	8	
42	Associations ouvrières. (Décret du 5 juillet 1848.) — Avances faites par le trésor	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Intérêts au 31 décembre 1851	"	"	"	"	"	2,699,324 83	"	2,699,324 83	2,132,608 20	68,901 64	497,814 99	2,699,324 83	56	
	Frais de surveillance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Frais judiciaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	TOTAL GÉNÉRAL	8,842 05	4,006,885 13	4,675,432 57	4,178,685 84	68,433,131 50	11,797,248 26	2,604,061 62	90,496,163 73	68,600,568 85	2,368,774 08	22,130,882 42	93,100,225 35	2,532	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1852.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1852. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1852. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES irrécouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,963,369f 63c	12,863,055f 73c	98	8,469,640f 73c	88	4,393,415f 00c	557,977f 78c	75,403f 77c	3,760,033f 45c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1851, Intérêts 3,857,531f 63c, Frais 84,489 90 } 3,942,021f 53c Pendant l'année 1851, Intérêts 44,357 21, Frais 41 05 } 44,398 26 3,986,419 79
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	529,333 98	3,820,264 98	48	3,007,674 66	52	812,590 32	68,023 37	89,830 82	654,736 13	
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	162,553 84	4,463,053 84	29	4,338,803 66	7	124,250 18	11,997 11	5,711 39	106,541 68	(B) Antérieurement au 1er janvier 1851 27,003,527 23 Pendant l'année 1851 113,827 17 27,117,354 40
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	112,163 80	873,961 80	11	481,678 17	26	392,283 63	12,916 03	48,801 63	330,565 97	
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,098 92	1,695,612 82	9	1,551,941 57	5	143,671 25	2,214 04	7,804 23	133,652 98	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	986,047 40	5,639,447 40	34	4,993,823 08	21	645,624 32	77,098 96	12,155 88	556,369 48	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	1	168,559 69	"	2,916 76	165,642 93	
437		29,811,329 00	3,986,419 79 (A)	33,797,748 79	237	27,117,354 40 (B)	200	6,680,394 39	730,227 29	242,624 48	5,707,542 62	
									6,680,394f 39c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1852.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois. (A)	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1851.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1851. Avances effectuées.	Intérêts et frais liquidés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1851.	PENDANT l'année 1851. (B)	TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1852.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	8,056,188f 13	"	120,000f 00	8,176,188f 13c	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13c	3,782,000f 00c	3,782,000f 00c	"
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	7,066,185 10	"	202,134 74	7,268,319 84	"	"	"	7,268,319 84	7,268,319 84	"
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000 00	11,550,000 00	"
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	3,950,000 00	50,000f 00	1,281,144 28	5,281,144 28	"	"	"	5,281,144 28	5,281,144 28	"
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842.	14,000,000 4,000,000	21,417,433 29	"	604,910 66	22,022,343 95	1,028,000 00	1,026,188f 10c	3,054,188 10	18,968,155 85	18,968,155 85	"
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842.	10,000,000	10,000,000 00	"	300,000 00	10,300,000 00	"	"	"	10,300,000 00	10,300,000 00	"
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847.	3,000,000	3,450,000 00	"	150,000 00	3,600,000 00	"	"	"	3,600,000 00	3,600,000 00	"
8			58,600,000	65,489,806 52	50,000 00	2,658,189 68	68,197,996 20	5,422,188 13	1,026,188 10	7,448,376 23	60,749,619 97	60,749,619 97	"
					2,708,189f 68c							60,749,619f 97c	

(A) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants.

Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants :

Chemins de fer du Gard. Exercice 1839		6,000,000f
Chemin de fer de Versailles	Exercice 1839	2,000,000
	Exercice 1840	3,000,000
		5,000,000
Chemin de fer de Strasbourg	Exercice 1840	3,000,000
	Exercice 1841	7,500,000
	Exercice 1842	1,050,000
		11,550,000
Chemin de fer d'Andrezieux	Exercice 1841	1,150,000
	Exercice 1842	500,000
	Exercice 1843	500,000
	Exercice 1844	700,000
	Exercice 1845	500,000
	Exercice 1846	300,000
	Exercice 1847	300,000
	Exercice 1850	50,000
		4,000,000
Chemin de fer de Paris à Rouen	Exercice 1843	12,000,000
	Exercice 1844	2,000,000
		14,000,000
Idem. (Prêt supplémentaire.)	Exercice 1844	1,600,000
	Exercice 1845	2,400,000
		4,000,000
Chemin de fer de Rouen au Havre	Exercice 1844	3,000,000
	Exercice 1845	7,000,000
		10,000,000
Chemin de fer de Montereau à Troyes. Exercice 1847.		3,000,000

(B) Cette somme, portée au crédit du compte de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen le 15 mars 1851, est comprise dans celle de 11,585,781 fr. 41 cent., qui a fait ressource au budget de 1850. (Voir le compte des finances de 1850, page 297.) Ladite somme de 1,026,188 fr. 10 cent. a été encaissée par la caisse des dépôts et consignations, le 15 mars 1851.

TABLE
DÉTAILLÉE
DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... Pag. 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1851.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1851 ..... 26 à 33
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1851, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er janvier 1852 ..... 50 à 55
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1850 et 1851 .... 56 à 59
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1850 et 1851 .... 60 à 63
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1850 et 1851 .... 64 et 65
DOUANES et Sels ..... ——— 1850 et 1851 .... 66 et 67
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1850 et 1851 .... 68 et 69
PRODUITS des Postes ..... ——— 1850 et 1851 .... 70 et 71
TAXE annuelle sur les biens de main-morte ..... ——— 1850 et 1851 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1850 et 1851 .... *Ibid.*
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1850 et 1851 .... 74 et 75
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1850 et 1851 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1850 et 1851 .... 76 à 81
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1850 et 1851 .... 82 à 85
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1850 et 1851 .... 86 et 87
ÉTAT des recettes faites, en 1851, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1852. 88
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1851 ..... 89 et 90

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 93 à 95

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1850, 1851 et 1852, au 1er janvier 1852..... 96 à 101

DETTE PUBLIQUE et Dotations..... Exercices 1850 et 1851.... 102 et 103

DÉPENSES du Ministère de la Justice..... ——— 1850 et 1851.... 104 et 105

——— des Affaires étrangères..... ——— 1850 et 1851.... 106 et 107

——— de l'Instion publie et des Cultes ——— 1850 et 1851.... 108 à 111

——— de l'Intérieur..... ——— 1850 et 1851.... 112 à 117

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1850 et 1851.... 118 et 119

——— des Travaux publics..... ——— 1850 et 1851.... 120 à 123

——— de la Guerre..... ——— 1850 et 1851.... 124 à 127

——— de la Marine..... ——— 1850 et 1851.... 128 à 131

——— des Finances..... ——— 1850 et 1851.... 132 et 133

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1850 et 1851.... 134 à 137

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escles ——— 1850 et 1851.... 138 et 139

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1851, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1850 et 185.... 140 et 141

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1850 et 1851.... 142 à 147

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1852..... 148

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1851..... 149 et 150

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 153 à 157

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1851..... 158 et 159

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1851, des bons du Trésor remis à divers. 160 et 161

TABLEAU indiquant les causes des mouvements, pendant l'année 1851, des bons du trésor remis à divers..... 162 et 163

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1851..... 164

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1851..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1851..... 165 et 166

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1851..... 167

État présentant le mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1851. *Pag.* 168
État des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1851 169
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1851 . . . . . *Ibid.*
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* . . . 170 à 173
État présentant le mouvement, pendant l'année 1851, des fonds des Budgets et des services spéciaux 174
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1851 175
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1851 . . . . . 176 et 177
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1851, sur les budgets et les services spéciaux . . . . . 178 et 179

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets . . . . . 183 à 185

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Note explicative . . . . . 189 à 198
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1850 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 200 à 203
Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 204 à 217
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1850, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes . . . . . 220 à 227
Compte définitif des dépenses . . . . . 228 à 267
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1850 268
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1850 et 1849 . . 270
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1850 et 1849 271
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1850 et 1849 272
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1850 et 1849 273

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1851.

Note explicative . . . . . 277 à 283
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1851 . . . . . 286 à 289
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1851, au 1er janvier 1852 :
Compte provisoire des recettes . . . . . 292 à 299
Compte provisoire des dépenses . . . . . 300 à 339
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1851 . . . . . 340 et 341

BUDGET DE L'EXERCICE 1852.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1852.....*Pag.* 344 et 345
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1852, au 31 décembre 1851..... 346

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1852.... 348 à 353
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 354 et 355

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1851.

Note explicative..... 358 et 359
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1851..... 360 et 361
Développement sur les recettes..... 362 et 363
——— sur les dépenses..... 364 et 365

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1852.

Note explicative..... 369 à 373
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1852..... 374 à 377
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 378 à 381
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 382
——— des Valeurs en route..... 383
——— des Avances pour divers services..... 384
——— des Créances administratives..... 385
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 386
Note sur le compte non encore réglé définitivement entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne..... *Ibid.*
Développement relatif à la Créance sur l'Espagne..... 387
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 388 et 389
——— sur les Correspondants du Trésor..... 390 et 391
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 392
——— sur les Correspondants des Comptables des finances..... 393
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... *Ibid.*
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 394
——— sur le solde des payements d'urgence pour dépenses extraordinaires restant à régulariser..... 395

DÉVELOPPEMENT relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 395
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1852..... 396 et 397
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 398 et 399
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1851, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1852..... 400 et 401
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1852..... 402

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1852.

NOTE explicative..... 405 et 406
TABLEAU récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 407
DÉVELOPPEMENTS. ACTIF du Trésor..... 408
DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 409
DETTE flottante..... 410 et 411
PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 412
TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 413
DÉVELOPPEMENT justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 414

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 421 à 427
SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1852..... 428 à 435
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 436 et 437
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 438
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 439
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1852..... 440 à 443
ÉTAT indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1852..... 444 à 447

SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1852, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... *Pag.* 448 et 449

TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant l'année 1851, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles..... 450 à 453

SITUATION, au 1er janvier 1852, des rentes 5 p. o/o inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 juillet 1848..... 454 et 455

SITUATION, au 1er janvier 1852, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849..... 456 et 457

SITUATION, au 1er janvier 1852, des rentes 5 et 3 p. o/o vendues en exécution de la loi du 18 mai 1850..... 458 et 459

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 462 à 466

RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1852, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1851..... 467 à 469

RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1852..... 470 et 471

ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1851..... 472 et 473

DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1851..... 474

ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1851 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement..... 475

TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 476 et 477

TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1852..... 478 et 479

TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes..... 480 et 481

ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1852, et situation du fonds d'amortissement à la même époque..... *Ibid.*

DÉVELOPPEMENT sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1852..... 482

TABLEAU général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1852..... 483

DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1852..... 484 à 487

TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1851..... 488 et 489

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 493 à 495
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 496
SITUATION, au 1er janvier 1852, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor..... 497
TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1852, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers..... 498 et 499

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 502 et 503
SITUATION, au 1er janvier 1851, des capitaux de cautionnements en numéraire..... 504 à 507

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 511
DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1852..... 512 et 513

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE..... 516 et 517
SITUATION, au 1er janvier 1852, des crédits accordés pour l'inscription des pensions..... 518 et 519
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1852..... 520 et 521

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE..... 525 à 527
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1851, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 528 et 529
SITUATION définitive de l'exercice 1846, au 1er janvier 1852..... 530 et 531
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1852, sur l'exercice 1848..... 532 et 533
——————————— sur l'exercice 1849..... 534 et 535
——————————— sur l'exercice 1850..... 536
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1852.... 537

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE..... 541 à 543
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1850..... 544 à 549
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1851..... 550 et 551
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1851, d'après les recettes accusées par les receveurs généraux et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets..... 552 à 555

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 558 à 563
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1851 ..... 564 à 567
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1849 ..... 568 à 571
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1850 572
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1851 573
——————————— pour l'exercice 1852 574

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 576 et 577
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1851 ..... 578 et 579
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1851 :
Receveurs de l'enregistrement ..... 580 et 581
Receveurs des douanes ..... 582 et 583
Receveurs des contributions diverses ..... 584 et 585
Trésoriers-payeurs en Algérie ..... 586 et 587
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1851 ..... 588 à 591
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1851 ..... 592 à 594
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1851 et 1850, pour le service des budgets 595
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1851, et Situation au 1er janvier 1852 ..... 596 et 597

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 601 à 605
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1851 ..... 606 et 607
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1851 ..... 608 et 609
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1850 et 1851 ..... 610 et 611
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1850 et 1851 ..... 612 et 613
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1851 ..... 614 et 615
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1851 ..... 616 et 617
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1851 ..... *Ibid.*
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1851 618

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . *Pag.* 620 et 621
SITUATION, au 1er janvier 1852, des créances actives restant à recouvrer. . . . . 622 et 623
ÉTAT des Recettes faites, pendant l'année 1851, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 624
ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées. . . . . *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE. . . . . 626 à 631
ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1851, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1851, et la situation au 1er janvier 1852. . . . . 632 et 633
CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1852. . . . . 634 et 635
DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1852. . . . . 636 et 637
DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer, et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1852. . . . . 633 et 639